HAL open science

La négation simple et la négation composée en français préclassique

Claire Lafond-Zine

▶ To cite this version:

Claire Lafond-Zine. La négation simple et la négation composée en français préclassique. Linguistique. Université Paris-Sorbonne - Paris IV, 2014. Français. NNT : 2014PA040150 . tel-04272349

HAL Id: tel-04272349

https://theses.hal.science/tel-04272349

Submitted on 6 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ
PARIS – SORBONNE

ÉCOLE DOCTORALE V – « Concepts et Langages »

Laboratoire de recherche EA 4509
« Sens, Texte, Informatique, Histoire »

THÈSE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS – SORBONNE

Discipline/Spécialité : Langue française

Présentée et soutenue par :

Claire LAFOND-ZINE

le 22 novembre 2014

LA NÉGATION SIMPLE ET LA NÉGATION COMPOSÉE EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE

Sous la direction de :

Monsieur Olivier SOUTET	Professeur, Université de Paris-Sorbonne Paris IV

JURY :

Madame Claire BADIOU-MONFERRAN	Professeur, Université de Lorraine
Madame Éliane KOTLER	Professeur, Université de Nice Sophia-Antipolis
Monsieur Thierry PONCHON	Maître de conférence – HDR, Université de Reims Champagne-Ardenne
Monsieur Olivier SOUTET	Professeur, Université de Paris-Sorbonne Paris IV

Remerciements

Tout d'abord, je tiens à exprimer toute ma gratitude à Monsieur le Professeur Olivier Soutet, qui a accepté de diriger ma thèse de doctorat. Son approche de la langue et son enseignement de la linguistique m'ont transmis l'envie de m'engager dans ce travail et de le mener à son terme. Ses conseils, sa disponibilité ainsi que son écoute m'ont guidée au cours de ces six années de recherche et de rédaction.

Que soient aussi vivement remerciés les rapporteurs et membres du jury : Madame Claire Badiou-Monferran, Madame Éliane Kotler et Monsieur Thierry Ponchon.

J'adresse l'expression de ma vive reconnaissance à Marie-Claude Rosset, ma marraine, qui a eu l'extrême gentillesse de relire le présent travail.

Que mes parents, ma famille, ma belle-famille et mes amis trouvent ici l'expression de ma gratitude pour leur soutien indéfectible et leur affection, qui m'ont été plus que précieux pour mener à bien cette thèse.

Je tiens à remercier tout particulièrement ma mère, Anne-Françoise Lafond. Nos discussions m'ont permis bien des fois d'avancer dans mon travail. De même, son aide, ses encouragements et toutes ses petites attentions maternelles ont largement contribué à l'accomplissement de ce long travail.

Enfin, je remercie Sami, mon mari, pour sa présence infaillible à mes côtés. Sa patience, sa gentillesse et sa malice m'ont sans cesse accompagnée et réconfortée au cours de ces six années de doctorat.

À Myriam et Sami

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS **5**

INTRODUCTION GÉNÉRALE **10**

0.1. Définitions et délimitations **12**

0.2. Des problématiques au projet d'étude **31**

0.3. Procédures de recherche et d'analyse **35**

PRÉAMBULE : LA NÉGATION SIMPLE ET LA NÉGATION COMPOSÉE DES « ORIGINES » À L'AUBE DU FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE **65**

1. PREMIÈRE PARTIE : LES EMPLOIS DE *NON* EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE **74**

1.1. *Non* : négation du non-prédicat de forme nominale **80**

1.2. *Non* négation prédicative de la proposition elliptique du verbe **142**

1.3. *Non* négation de la forme verbale en français préclassique **177**

1.4. Conclusion **192**

2. DEUXIÈME PARTIE : LA NÉGATION DU NOYAU VERBAL EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE **198**

2.1. L'usage de *ne* minimal et *ne* semi-négatif en français préclassique **203**

2.2. L'expression de la négation pleine du noyau verbal : négation immanente et négation transcendante **301**

2.3. Conclusion **381**

3. TROISIÈME PARTIE : LES AUXILIAIRES DE LA NÉGATION EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE **384**

3.1. Les auxiliaires de la négation transcendante du noyau verbal *pas, point* et leurs concurrents en français préclassique **386**

3.2. Les auxiliaires de la négation du constituant : l'emploi des semi-négations du français préclassique **405**

3.3. Les signes de l'exception en français préclassique : l'auxiliaire de la négation exceptive *que* et ses variantes lexico-syntaxiques **474**

3.4. Conclusion **494**

CONCLUSION GÉNÉRALE **496**

BIBLIOGRAPHIE **502**

INDEX *RERUM* **520**

INDEX *NOMINUM* **529**

TABLE DES MATIÈRES **532**

AVANT-PROPOS

Le système de la négation en français soulève de nombreux questionnements et autant de réflexions linguistiques comme en témoignent les analyses, relevant de l'ensemble des approches linguistiques (morphosyntaxique, sémantique, pragmatique, psycholinguistique, etc.) contenues dans les innombrables ouvrages, recueils, thèses, articles et actes de colloques publiés au cours des dernières décennies[1].

Or, si la question du système de la négation en français suscite depuis toujours l'intérêt de la linguistique en général, elle a été traitée de manière fluctuante par la linguistique historique : tantôt étudiée de façon systématique, tantôt étudiée de façon fragmentaire, selon les périodes de l'histoire du français décrites.

En effet, pour ce qui relève des périodes de l'ancien et du moyen français, l'étude du système de la négation est conduite dans des proportions inégales et constitue soit l'intégralité des ouvrages comme la thèse d'Ambroise Queffélec sur *La négation en ancien français*[2] ou l'ouvrage sur *La négation en moyen français*[3] (*trad.*) de Luigi Catalani[4]; soit un chapitre ou une sous-partie de chapitre (voire un paragraphe), c'est le cas de la plupart des grammaires historiques comme celles, pour n'en citer que quelques-unes, de Gérard Moignet[5] ou de Claude Buridant[6] sur l'ancien français, de Joëlle Ducos et Olivier Soutet[7] sur l'ancien et le moyen français et enfin de Robert Martin et Marc Wilmet[8] ou de Gaston Zink[9] sur le moyen français.

---

[1]Le séminaire sur « La négation en français » du Professeur Johannes Kabatek (Université de Tübingen, Chaire de Philologie romane et de linguistique, année universitaire 2008-2009) en est un exemple significatif. Descriptif du cours en ligne : www.romling.uni-tuebingen/ws0809/negation.htm

[2]QUEFFÉLEC Ambroise, 1985, *La négation en ancien français*, Thèse de doctorat d'État, Université Paris IV-

[3]CATALANI Luigi, 2001, *Die Negation im Mittelfranzösischen*, Peter Lang, Frankfurt/M., Berlin, Bern, Bruxelles, New York, Oxford, Wien

[4]Précisons toutefois que Claude Muller, dans le compte-rendu mitigé qu'il fait de l'ouvrage de Luigi Catalani, évoque notamment « l'extension donnée au moyen français » qui recouvre une large période allant du XIVème au XVIIème siècle inclus, ainsi qu'une troisième partie, explicative, portant quant à elle, sur des faits linguistiques relevant du français moderne.
Cf. MULLER Claude, 2004, « *Die Negation im Mittelfranzösischen* by Luigi Catalani, *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, Bd. 114/H.1, pp. 77-81

[5]MOIGNET Gérard, 1973, *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck (Deuxième partie : syntaxe, L'adverbe, III : « Les adverbes de négation », pp.273-282)

[6]BURIDANT Claude, 2000, *Grammaire nouvelle de l'ancien français*

[7]DUCOS Joëlle et SOUTET Olivier, 2012, *L'ancien et le moyen français* (Chapitre III, II, 1, D, c) « la négation simple et la négation composée », pp. 101-103

[8]MARTIN Robert, WILMET Marc, 1980, *Syntaxe du moyen français* (Chapitre I, I. « Affirmation et négation », §2-35 ; pp.13-37)

Il en est peu ou prou de même pour la période du français classique : en 2004, la revue *Langue française* dédie un recueil d'articles entier à *La négation en français classique*[10] qui traite « la question de la négation de trois points de vue différents : négativation du positif avec […] quatre contributions sur la négation grammaticale, positivation du négatif avec [une] contribution sur les substituts lexicaux de la négation, suspension – en quelque sorte – de la négation, avec le mouvement de « relation non relationnante » porté par les mots à sens opposés[11] ».

Plus récemment, à l'automne 2010, sous la direction du Professeur Philippe Caron, Pei-Ying Chen soutient sa thèse sur *La négation de l'infinitif en français classique*[12].
Par ailleurs, l'analyse du système de la négation en français classique est menée dans les pages des grammaires historiques – n'en citons que deux : celles de Gabriel Spillebout sur le XVIIème siècle[13] ou de Nathalie Fournier sur le français classique[14].

Quant au système de la négation en français moderne et contemporain, il est abondamment abordé, questionné, décrit et analysé par la communauté linguistique à travers des ouvrages qui lui sont bien souvent intégralement consacrés ou à travers les descriptions du français contemporain. Nous citerons, entre autres, les études francophones de David Gaatone[15], de Claude Muller[16] ou de Pierre Larrivée[17].

Concernant la période préclassique (dont la dénomination remonte à une vingtaine d'années et dont la périodisation fait l'objet d'analyses récentes[18]) dans laquelle s'inscrit notre travail de recherche de doctorat et qui correspond à l'état de langue intermédiaire entre français médiéval et français classique, la question du système de la négation est souvent soulevée mais une fois encore traitée de façon variable.

---

[9]ZINK Gaston, 1990, *Le moyen français* (Chapitre II, XII, 4. « Adverbes de négation » p. 76)
[10]BADIOU-MONFERRAN Claire (éd.), septembre 2004, *Langue française* n°143, *La négation en français classique*
[11]BADIOU-MONFERRAN Claire, « Présentation », *Langue française* n°143, septembre 2004, p. 9
[12]CHEN Pei-Ying, 2010, *La Négation de l'infinitif en français classique – Étude de morpho-syntaxe variationnelle*, Thèse de doctorat, Université de Limoges
[13]SPILLEBOUT Gabriel, 1985, *Grammaire de la langue française du XVIIème siècle*, Paris, Picard (Livre IV, chapitre II : « La négation », pp. 366-378)
[14]FOURNIER Nathalie, 1998, *Grammaire du français classique* (Chapitre 10 : « Les indéfinis », 2, 2.3. : « Valeur sémantique forclusive » et 2.4. : « L'uniceptif *que* » §356-367)
[15]GAATONE David, 1971, *Étude descriptive du système de la négation en français contemporain*
[16]MULLER Claude, 1991, *La négation en français : syntaxe, sémantique et éléments de comparaison avec les autres langues romanes*
[17]LARRIVÉE Pierre, 2001, *L'interprétation des séquences négatives : portée et foyer des négations en français*, Bruxelles, Duculot, collection « Champs linguistiques »
[18]Nous aborderons ces deux questions dans la partie 0.1.2. de notre travail.

Elle ne l'est parfois que partiellement et selon une orientation volontairement diachronique qui décrit avant tout les faits de langue observés en français préclassique et disparus dans l'usage moderne et contemporain ; c'est le cas notamment dans le *Tableau de la langue française au XVIème siècle*[19] d'Arsène Darmesteter et d'Adolphe Hatzfeld ou dans le second tome de l'*Histoire de la langue française des origines à 1900* sur le *Seizième siècle* de Ferdinand Brunot[20].

Dans son ouvrage intitulé *Le français de la Renaissance*[21], Mireille Huchon passe le système de la négation en français préclassique au crible des jugements des Grammairiens et Remarqueurs des XVIème et XVIIème siècles.

Enfin, certains historiens de la langue tels que Georges Gougenheim[22], Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler[23] ou Sabine Lardon et Marie-Claire Thomine[24] décrivent le système négatif dans sa globalité mais à travers une présentation très synthétique tout en étant déjà très précieuse.

N'ayant à ce jour connaissance d'aucune étude approfondie et détaillée du système de la négation en français préclassique, nous souhaitons contribuer, en toute modestie, à combler cette lacune à travers notre travail de recherche sur « la négation simple et la négation composée en français préclassique ».

Notre sujet de thèse s'inscrit ainsi au croisement de plusieurs visées de la recherche en linguistique : à la fois celle d'un éclairage nouveau sur la question de la négation en français à travers le prisme d'un examen en profondeur du système des marques grammaticales de la négation simple et de la négation composée dans un état de langue passé ; celle d'une réactualisation des questionnements sur la langue préclassique qui, longtemps négligée, jouit

---

[19]DARMESTETER Arsène et HATZFELD Adolphe, 1889, *Le Seizième siècle en France – Tableau de la littérature et de la langue* (1ère éd. 1876) (Chapitre IV : « Syntaxe », XII : « Négation », pp. 287-289

[20]BRUNOT Ferdinand, 1927, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, t. II *Le Seizième Siècle* (Chapitre VII : « Les mots invariables », I, « Affirmation et négation » pp. 378-380)

[21]HUCHON Mireille, 1998, *Le français de la Renaissance* (Chapitre V, IV : « Débats syntaxiques et diversité des usages » pp. 114-117)

[22]GOUGENHEIM Georges, 1974, *Grammaire de la langue française du seizième siècle* (Troisième partie, V, II : « La négation » pp. 238-248)

[23]FRAGONARD Marie-Madeleine et KOTLER Eliane, 1994, *Introduction à la langue du XVIe siècle*, Claude Thomasset (dir.) (7, 5 : « La négation » pp. 109-114)

[24]LARDON Sabine et THOMINE Marie-Claire, 2009, *Grammaire du français de la Renaissance, Étude morphosyntaxique* (Chapitre XV : « Les adverbes », II, 6) : « Les adverbes de négation » §31-57

depuis une vingtaine d'années d'un regain d'intérêt croissant[25] ; enfin, celle de la rénovation des méthodes d'exploitation de corpus initiée non seulement par la numérisation sans cesse augmentée de corpus (écrits et oraux) rendus accessibles au plus grand nombre, mais aussi par la mise à disposition d'outils d'analyse (de lexicométrie, de statistiques, …) à la pointe de la technologie.

[25] Comme en témoigne l'augmentation continue du nombre de numérisations de textes de la période préclassique disponibles dans les bases de données telles que FRANTEXT et EPISTEMON (libre d'accès et en ligne depuis 1998 dans le cadre des Bibliothèques Virtuelles Humanistes) ; ou la création en 1998 de la Base de lexiques du français préclassique de l'ATILF.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Cet avant-propos, destiné à présenter notre travail de thèse, le légitime aussi selon nous ; il s'agit à présent de poser les postulats épistémologiques et énoncer les jalons méthodologiques qui fondent notre étude.

Dans un premier temps, nous définirons donc et nous délimiterons l'objet sur lequel porte notre travail ; dans un second temps, nous exposerons les visées qui sous-tendent notre projet d'étude ; dans un troisième temps, nous établirons les procédures de recherche et d'analyse que nous avons suivies pour mener à bien ce projet ; enfin, dans le préambule, dernier temps « charnière » de la phase introductive de notre thèse, nous proposerons une synthèse des étapes successives d'une histoire de la négation simple et de la négation composée, des « origines » à l'aube du français préclassique.

0.1. DÉFINITIONS ET DÉLIMITATIONS

Abordons maintenant l'étape liminaire de notre introduction qui consiste à baliser notre objet d'étude, en définissant et en délimitant tour à tour :

(1) les notions de « négation simple » et de « négation composée »
(2) la période préclassique

0.1.1. LA « NÉGATION SIMPLE » ET LA « NÉGATION COMPOSÉE »

Le titre-même de notre travail de recherche (*La négation simple et la négation composée en français préclassique*) signale que notre thèse ne porte pas sur « la négation » (dans son entier) mais qu'elle se limite à deux cas précis de la négation : « simple » et « composée » que nous devons définir (délimitation terminologique) tout en spécifiant les domaines d'analyse dont relèvent ces notions.

0.1.1.1. Délimitation terminologique

La pertinence de la distinction établie entre négation « simple » et « composée » repose sur une discrimination morphologique induite par l'expression de la négation en français: la « négation simple » correspond à la négation signifiée par un seul morphème, par opposition à la « négation composée » qui correspond à la négation signifiée par la combinaison discontinue de plusieurs morphèmes.

Les termes de « négation simple » et de « négation composée » situent donc directement le sujet de notre thèse dans la perspective sémasiologique d'une analyse des signes grammaticaux de la négation (communément qualifiés également dans les ouvrages également de « marqueurs de la négation » ou encore « morphèmes négatifs ») qui forment

dans leur ensemble le « matériel morphologique spécifique correspondant à l'opération logique d'inversion de la valeur de vérité[26] ».

Par conséquent, ainsi délimitée, notre étude ne portera pas directement sur les signes lexicaux de la négation que sont par exemple, les mots à sémantisme négatif (comme les « verbes substituts lexicaux de la négation » traités par Françoise Berlan[27], tels que *refuser*, *ignorer*, *éviter* ou *empêcher*) ; ou les préfixes « négativants » ou « inverseurs » tels que *in-* (*inégal*, *impropre*, *impatience*), *mal-* (*malheureux*, *malsain*, *malhonnêteté*), ou *dé-* (*déloyal*, *débloquer*, *déboucher*)[28].

Précisons, au risque d'énoncer une évidence, que notre étude ne traitera pas non plus en tant que telle « la question fondamentale de la nature de la négation[29]» selon le point de vue philosophico-logique.

0.1.1.2. Délimitation des domaines d'analyse

L'examen des signes grammaticaux que sont les morphèmes de la négation simple et de la négation composée implique alors plusieurs approches linguistiques à la fois complémentaires et d'ordres différents:

- la morphologie : la description et la classification des morphèmes de la négation grammaticale (ordre paradigmatique)
- la syntaxe : leur fonctionnement (ordre syntagmatique « celui des successivités morphémiques[30]»)
- la sémantique : l'analyse des contenus sémantiques inhérents aux signes grammaticaux de la négation
- la pragmatique : l'étude des liens entre signes grammaticaux de la négation et stratégie énonciative

[26] BERLAN Françoise, septembre 2004, « Les verbes substituts lexicaux de la négation dans le théâtre classique. Le corpus racinien », *Langue française* n°143, p. 93
[27] *Ibid.*, pp. 93-110
[28] Sur la distinction entre négation syntaxique et négation lexicale, voir notamment le traitement qu'en fait David Gaatone dans son *Étude descriptive du système de la négation en français contemporain*, 1971
[29] CALLEBAUT Bruno, 1992, « Présentation », *Langue française* n°94, p. 4
[30] SOUTET Olivier, 2007, *Linguistique*, p. 248

0.1.2. LE FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE : DÉNOMINATION, DÉLIMITATION ET DÉFINITION

L'intitulé de notre travail de recherche impose la dénomination d'une période de l'histoire de la langue française : le « français préclassique » ; il pose *de facto*, la question de sa délimitation : celle du choix de ses « bornes historiques » que sont dans l'approche de la linguistique historique le terminus *a quo* et le terminus *ad quem* et présuppose enfin la définition de ses caractéristiques.

0.1.2.1. La dénomination de « français préclassique »

Nous aurions pu faire le choix d'une dénomination *a priori* plus objective en adoptant le découpage « siécliste[31] » dont procèdent les termes de « français du XVIème siècle », rejoignant ainsi entre autres, les auteurs du *Tableau de la langue française au XVIème siècle*[32], Ferdinand Brunot et le second tome de son *Histoire de la langue française des origines à 1900*, *Le Seizième Siècle*[33], Walther von Wartburg et le cinquième chapitre de son *Évolution et structure de la langue française* intitulé « Le seizième siècle »[34], Georges Gougenheim et sa *Grammaire de la langue française du seizième siècle*[35] ou encore Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler et leur *Introduction à la langue du XVIe siècle*[36].

Nous aurions pu suivre les points de vue de l'histoire de la civilisation et de l'histoire littéraire européennes en choisissant la dénomination de « français de la Renaissance » qui recouvre une période vaste (XVème-XVIème siècles) à la fois historique, artistique, littéraire et scientifique, dont la délimitation et la définition reposent sur un ensemble de critères externes au système de la langue (faits historiques tels que la chute de Constantinople en 1453, la fin des guerres de religion en 1498 ou la mort d'Henri IV en 1610 ; faits de civilisation tels que la découverte du continent américain en 1492 ou l'invention de l'imprimerie dont la technique se développe en France dans la seconde moitié du XVème siècle ; phénomène socioculturel dû

[31] SOUTET Olivier, 2011, « Avant-propos », *Diachroniques*, 1, p.11
[32] DARMESTETER Arsène et HATZFELD Adolphe, 1889, *Le Seizième siècle en France – Tableau de la littérature et de la langue*
[33] BRUNOT Ferdinand, 1927, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, t. II *Le Seizième Siècle*
[34] WARTBURG (von) Walther, 1993, *Évolution et structure de la langue française*
[35] GOUGENHEIM Georges, 1974, *Grammaire de la langue française du seizième siècle*
[36] FRAGONARD Marie-Madeleine et KOTLER Eliane, 1994 *Introduction à la langue du XVIe siècle*

à un mouvement général d'enthousiasme pour une rénovation culturelle qui repose en grande partie sur une remise à l'honneur de l'Antiquité ; etc.).

La dénomination de « français de la Renaissance » qui calque le découpage de l'histoire de la langue française sur celui de l'Histoire (« la grande, celle des États et des peuples[37] »), et se place sous un angle de vue globalisant, est celle qu'ont retenue entre autres, Mireille Huchon dans son *Français de la Renaissance*[38] puis dans le cinquième chapitre de son *Histoire de la langue française* intitulé « La Renaissance »[39], ou Sabine Lardon et Marie-Claire Thomine pour leur *Grammaire du français de la Renaissance, Étude morphosyntaxique*[40].

Nous avons résolu d'arrêter notre choix sur la dénomination de « français préclassique » qui, du point de vue de la périodisation linguistique, intéresse à divers titres, théoriques et méthodologiques, de par ses fondements et sa construction ; rappelons-le en effet avec les termes de Joëlle Gardes-Tamine : « la périodisation n'est pas donnée, mais construite et cette construction ne va pas de soi. S'il est en effet relativement aisé de déceler une évolution dans le lexique, dont les dictionnaires donnent une idée, c'est beaucoup plus difficile en syntaxe, laquelle constitue pourtant l'ossature de la langue[41] ».

Aujourd'hui communément adoptée dans le milieu de la linguistique historique française[42], la terminologie et le choix de « français préclassique » étaient déjà esquissés dans les titres des tomes et parties de l'*Histoire de la langue française des origines à 1900* de Ferdinand Brunot dont la périodisation se voulait l'héritière de celle de l'histoire littéraire, en partie « siécliste[43]», comme l'expose Claire Badiou-Monferran dans son article sur « Le "français préclassique" et l'*Early Modern French* » :

> Historiquement, le couple « français pré-classique » / « français classique » reprend un découpage se soutenant non plus de l'histoire, mais de l'histoire littéraire. […] Dans son *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, F. Brunot distingue :
> « Le XVIe siècle » (t.II), « La formation de la langue classique. 1600-1660 » (t. III, 1/2), « La langue classique. 1660-1715 » (t. IV), « le XVIIIe siècle » (t. VI, lui-même

[37]SOUTET Olivier, 2007, *Linguistique*, p.17-18
[38]HUCHON Mireille, 1998, *Le français de la Renaissance*
[39] Id., 2002, *Histoire de la langue française*
[40]LARDON Sabine et THOMINE Marie-Claire, 2009, *Grammaire du français de la Renaissance, Étude morphosyntaxique*
[41]GARDES TAMINE Joëlle, 2011, « À quelle heure s'il vous plaît ? », *Diachroniques, Revue de linguistique française diachronique*, 1, p.112
[42]Comme le montre l'ensemble des travaux, articles, communications, bases de données textuelles en ligne, etc. ayant vu le jour au cours de ces deux dernières décennies et traitant directement ou indirectement du « français préclassique ».
[43]SOUTET Olivier, 2011, « Avant-propos », *Diachroniques, Revue de linguistique française diachronique*, 1, p.11

> scindé en deux parties : « Le mouvement des idées et les vocabulaires techniques » ; « La langue post-classique[44] »).
> L'histoire du français se construit ainsi de façon centripète autour d'un point d'orgue, la langue des textes littéraires du grand siècle, autrement dit la littérature « classique » (c'est-à-dire qui se transmet dans les classes), et observe pour ses marges un retour aux dénominations séculaires (le XVIe siècle, le XVIIe siècle). […]
> [D]eux processus sont alors requis : un processus d'identité pré ou post classique, du moins pour les périodes encadrant l'âge élu ; un processus d'altérité extra classique, dont témoigne le retour aux dénominations séculaires, pour les périodes les plus éloignées dudit centre linguistico-littéraire. Certes, l'appellation de « français préclassique » n'apparaît pas comme telle dans l'*Histoire de la langue française*, mais elle est aisément déductible de celle de « langue postclassique » figurant dans le tome VI[45].

Elle ne sera cependant introduite « officiellement » dans le titre-même de la revue (alors dirigée par Pierre Gondret) intitulée *Le Français préclassique – 1500-1650,* qu'en 1990 (année de publication du premier numéro) et employée pour « désigner la période de l'histoire de la langue qui s'étend de l'explosion de l'imprimerie, aux environs de 1480, jusqu'à la fixation vers 1640 de l'usage linguistique d'une classe sociale et intellectuelle[46] » (au cours de nos recherches, nous avons recensé l'exemple d'un emploi de la dénomination « préclassique » antérieur à cette date, dans l'ouvrage d'Hervé-D. Béchade sur *Les romans comiques de Charles Sorel* et notamment dans la sous-partie de son introduction sur « Les raisons du choix d'une étude linguistique sur le XVIIe siècle dans sa période préclassique[47]»).

Dans un premier temps, s'il est possible de reprocher au « français préclassique » sa symétrie entre histoire du français (interne à la langue) et histoire littéraire (externe à la langue), il faut néanmoins reconnaître que cette dénomination a le mérite de se distancier de la périodisation par siècle et de ses tranches chronologiques larges, certes pratiques mais qui entretiennent l'illusion arithmétique d'une homogénéité du changement et de l'évolution linguistiques, arbitrairement délimitée par les extrémités temporelles de chaque siècle, sans tenir compte ni des chevauchements chronologiques ni des spécificités de l'évolution et du changement propres à chaque sous-partie du système linguistique, comme l'ont souligné Bernard Combettes et Christiane Marchello-Nizia dans le cadre du Congrès Mondial de Linguistique Française de 2008 :

---

[44] L'articulation « classique/postclassique » est aussi adoptée par Jean-Pierre Seguin dans sa partie sur *La langue française aux 17e et 18e siècles*, quatrième partie de la *Nouvelle histoire de la langue française*, ouvrage collectif dirigé par Jacques Chaurand (1999)

[45] BADIOU-MONFERRAN Claire, 2011, « Le "français préclassique" et l'*Early Modern French* », *Diachroniques, Revue de linguistique française diachronique*, 1, pp.87-89

[46] ABÉLARD Jean, 1990, « Avant-propos », *Le Français préclassique – 1500-1650*, 1, p. 3

[47] BÉCHADE Hervé-D., 1981, *Les romans comiques de Charles Sorel, Fiction narrative, langue et langages*, pp.1-3

> Les diverses parties et sous-parties du système linguistique n'évoluent pas toutes de la même manière, à la même vitesse ; des tendances générales peuvent sans doute être identifiées, mais leur application dans le champ de la syntaxe, par exemple, ne s'opère pas obligatoirement en même temps que dans celui de la morphologie ou de la phonologie[48].

Ainsi, la dénomination de « français préclassique » remet en question à la fois l'unité linguistique du XVIème siècle, unité d'ailleurs déjà discutée par Arsène Darmesteter et Adolphe Hatzfeld en introduction à leur *Tableau de la langue française au XVIe siècle* :

> La langue du seizième siècle, […] présente des différences plus ou moins considérables dans le vocabulaire, la prononciation et la grammaire. Elle n'est d'ailleurs pas fixe : elle change de la première moitié à la seconde moitié du siècle[49].

ou par Georges Gougenheim, dans la préface de sa *Grammaire de la langue française du seizième siècle* :

> Une difficulté particulière de la langue du XVIe siècle est son manque d'unité. […] Il y a surtout des différences marquées entre les périodes du siècle. La langue de Commines (1447 ?- 1511) et celle de Jean Lemaire de Belges (1473-1525 ?) diffèrent beaucoup de la langue de saint François de Sales (1567-1622) et de celle d'Agrippa d'Aubigné (1552-1630)[50].

Mais elle remet tout autant en question l'unité linguistique du XVIIème siècle, discutée notamment par Gabriel Spillebout dans la préface de sa *Grammaire de la langue française du XVIIe siècle* : « Mais voyons bien pourtant que le XVIIe siècle à une « Première Partie », où la langue a gardé beaucoup des caractères de celle du XVIe siècle[51] ».

Ensuite, s'il est également possible de désapprouver la sacralisation d'une période, la période « classique », qui serait supérieure aux autres périodes qui, la précédant ou lui succédant, se détermineraient en fonction d'elle (c'est dans ce sens que va la remarque de Claire Badiou-Monferran sur la périodisation linguistique telle qu'elle est présentée à travers la structure de l'*Histoire de la langue française des origines à 1900* de Ferdinand Brunot et par extension, sur le « français préclassique » : « ce régime d'historicité, tout à la fois chronologique et téléologique, […] consacre une période reine, celle du classicisme français, à l'aune de laquelle seront définies les autres tranches chronologiques[52]. »), il faut toutefois

---

[48]COMBETTES Bernard et MARCHELLO-NIZIA Christiane, 2008, « La périodisation en linguistique. Problèmes théoriques et méthodologiques », dans J. Durand, B. Habert et B. Laks (dir.), *Congrès Mondial de Linguistique Française* – CMLF 2008, p.355

[49] DARMESTETER Arsène et HATZFELD Adolphe, 1889, *Le Seizième siècle en France – Tableau de la littérature et de la langue*, §1, p. 183

[50] GOUGENHEIM Georges, 1974, *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, p.9

[51] SPILLEBOUT Gabriel, 1985, *Grammaire de la langue française du XVIIème siècle*, p.13

[52]BADIOU-MONFERRAN Claire, 2011, « Le "français préclassique" et l'*Early Modern French* », *Diachroniques, Revue de linguistique française diachronique*, 1, p. 88

admettre que la dénomination de « français préclassique », en s'associant morphologiquement par le biais de la préfixation en *-pré*, à la période qui le suit, réintègre non seulement du continu, caractéristique intrinsèque du mouvement de l'évolution linguistique, dans l'opération de périodisation qui, par définition, relève de l'ordre du discontinu, du segmenté ; mais réintègre aussi la période elle-même, ainsi désignée, dans un ensemble plus vaste, celui de l'histoire et du développement internes de la langue française, qui s'articulent en un enchaînement de périodes : ancien français, moyen français, français préclassique, français classique, français moderne et français contemporain, s'imbriquant les unes avec les autres, se construisant les unes par rapport aux autres, se fondant dans la mesure du possible sur des critères internes au système linguistique, se structurant à travers des tendances linguistiques générales et transversales, alternant « deux grands types de périodes », des « périodes de stabilité » et des « périodes de changement », ainsi décrits par Bernard Combettes et Christiane Marchello-Nizia à l'occasion du Colloque International DIACHRO-IV (22-24 octobre 2008 à Madrid, Université Complutense) :

> Le changement n'étant pas « brutal », mais s'étendant sur plusieurs générations de locuteurs, ou se diffusant peu à peu dans plusieurs sous-groupes de locuteurs, il semble possible de distinguer en fait deux grands types de périodes : des périodes de stabilité, dans lesquelles les variations sous-jacentes, toujours présentes, sont relativement masquées par une impression d'équilibre, et des périodes de changement, correspondant à la durée pendant laquelle se réalise complètement une évolution ou une famille d'évolutions. Il s'agit là évidemment d'un continuum et non d'une dichotomie. En ce sens le français préclassique et le moyen français apparaîtraient comme des périodes de changement, par rapport au français classique, par exemple, si on interprète le français classique comme une période de stabilité.[53]

Ainsi, dans le courant des dénominations d'« ancien français » et de « moyen français » adoptées largement par les historiens du français et notamment par Robert Martin et Marc Wilmet dans leur *Syntaxe du moyen français*[54], par Gaston Zink et son *Moyen français*[55] ou par Olivier Soutet dans *ses Études d'ancien et de moyen français*[56] puis avec Joëlle Ducos dans leur ouvrage intitulé *L'ancien et le moyen français*[57], nous insérons la période dont relève notre travail de recherche dans le continuum qui définit l'histoire de la langue française, en reprenant celle de « français préclassique » dans les pas de la revue *Le Français préclassique*, du recueil collectif intitulé *Évolution et variation en français préclassique,*

[53]COMBETTES Bernard et MARCHELLO-NIZIA Christiane, 2010, « La périodisation en linguistique historique : le cas du français préclassique », *Le changement en français, Etudes de linguistique diachronique*, p.132
[54]MARTIN Robert et WILMET Marc, 1980, *Manuel du français du moyen âge. 2. Syntaxe du moyen français*
[55]ZINK Gaston, 1990, *Le moyen français*
[56]SOUTET Olivier, 1992, *Études d'ancien et de moyen français*
[57]DUCOS Joëlle et SOUTET Olivier, 2012, *L'ancien et le moyen français*

Études de syntaxe[58] dirigé par Bernard Combettes et des nombreux articles publiés ces dernières années dans des revues ou des actes de colloques, traitant du « français préclassique » parmi lesquels figurent ceux de Bernard Combettes, de Christiane Marchello-Nizia, ou encore de Claire Badiou-Monferran qui apprécie la pertinence d'une dénomination :

> Qui dénote un seuil, articule la discontinuité linguistique effective au sentiment épilinguistique de continuité, dont témoignent, jusque dans les années 1670, les très nombreuses rééditions, sans variantes ni corrections quelconques, de textes datant des années 1630 […] Il faudra attendre les années 1680 pour que paraissent, en 1682, les œuvres complètes de P. Corneille, avec toutes les variantes que l'on sait. […] articulant le plan (en l'occurrence discontinu) de la langue et le plan (en l'occurrence continu) de ce que G. Siouffi[59] a nommé son « imaginaire », ou son « sentiment »[60].

0.1.2.2. La périodisation du « français préclassique »

À présent que nous avons présenté et légitimé la dénomination de « français préclassique » pour l'intitulé de notre étude, il nous faut aborder la question de sa périodisation, de sa délimitation, du choix de ses bornes : initiale, le terminus *a quo*, et finale, le terminus *ad quem*.

Toutefois, avant de mener plus avant notre développement, nous souhaitons attirer l'attention sur certains points de réflexion :

- La périodisation correspond avant toute chose, à une opération relevant de l'ordre théorique, distincte de l'objet qu'elle décrit (la langue) et orientée selon des visées d'analyse, ce qui implique la concession exprimée par Olivier Soutet dans sa préface du premier numéro de la revue *Diachroniques* :

> Quoi qu'on fasse en la matière, il y a toujours dans cette opération de « découpage » des restes dont on ne sait que faire, indiquant, s'il en était besoin, que l'entreprise de périodisation n'est rien de plus qu'une opération métalinguistique, moment assurément nécessaire de l'enquête et de l'analyse, mais simplement commode ; exactement comme en typologie, l'inscription d'une langue dans un type ne signifie

[58]COMBETTES Bernard (dir.), 2003, *Évolution et variation en français préclassique, Études de syntaxe*
[59]SIOUFFI Gilles, 2010, *Le Génie de la langue française. Études sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'Âge classique*
[60]BADIOU-MONFERRAN Claire, 2011, « Le "français préclassique" et l'*Early Modern French* », *Diachroniques, Revue de linguistique française diachronique*, 1, p. 104

> pas qu'elle corresponde en tous points aux traits définitoires du type, mais qu'elle s'en approche au plus près[61].

- Notre choix de périodisation est inévitablement orienté selon la visée de notre approche, celle de la morphosyntaxe, comme l'explicite Olivier Soutet :

> Les périodisations sont soumises à la spécialité linguistique retenue comme lieu d'observation de l'évolution. Il paraît du coup raisonnable de prévoir que le regard du phonéticien ne sera pas en la matière exactement celui du morphosyntacticien ou du lexicologue[62].

- Une périodisation n'est ni invariable ni définitive (il en va de même de la conception de l'évolution de la langue). Bernard Combettes et Christiane Marchello-Nizia l'évoquent en ces termes :

> On soulignera par ailleurs le fait qu'une périodisation n'a rien d'immuable et qu'il est tout à fait logique qu'elle subisse des modifications plus ou moins importantes en fonction des progrès de la recherche, de la réévaluation des facteurs pris en considération ou, plus généralement, du cadre théorique adopté pour la description des faits. C'est ainsi que la notion de moyen français est construite par Darmesteter au début du XXe siècle et que celle de français préclassique n'émerge qu'assez récemment ; on peut d'ailleurs penser qu'une période comme le français « moderne » devrait faire à son tour l'objet de subdivisions plus ou moins fines[63].

  prenant comme exemple le cas du moyen français :

> Si la plupart des spécialistes s'accordent sur un terminus *a quo* correspondant au début du XIVe siècle, le terminus *ad quem* varie notablement selon les descriptions, ce qui a d'ailleurs des conséquences sur la reconnaissance et la délimitation du français préclassique[64].

- Variant selon les visées d'analyse et la conception de l'évolution de la langue, une périodisation sera le résultat d'une saisie chronologique plus ou moins large et sera elle-même sécable à l'infini.

  Ainsi, dans ses recherches, Sophie Prévost délimite une vaste période allant du XIIème au XVIIème siècle qu'elle nomme « français ancien[65] » ou « français médiéval » qui englobe ou désigne aussi bien les sous-périodisations de l' « ancien et du moyen français ».

---

[61]SOUTET Olivier, 2011, « Avant-propos », *Diachroniques, Revue de linguistique française diachronique*, 1, p.11
[62]*Ibid*., p. 10
[63]COMBETTES Bernard et MARCHELLO-NIZIA Christiane, 2010, « La périodisation en linguistique historique : le cas du français préclassique », *Le changement en français, Etudes de linguistique diachronique*, p.130
[64]*Ibid*., p.131
[65] PRÉVOST Sophie, 2011, *Français médiéval en diachronie : du corpus à la langue*, Mémoire de synthèse de H.D.R., École Normale Supérieure de Lyon, p.2

Ambroise Queffélec[66], quant à lui, distingue au sein de la période de l'ancien français un « très ancien français » qui correspond à une sous-périodisation allant du IXème siècle (*Serments de Strasbourg* en 842) au XIème siècle (*Vie de Saint Alexis* dont les premières versions remontent au 11ème siècle).

- Enfin, une périodisation constitue toujours en soi une source de débats et de désaccords, d'où *in fine* l'interrogation suivante que formule Joëlle Gardes Tamine dans un article au titre évocateur, intitulé « À quelle heure s'il vous plaît ?[67] » :

> Si bien donc que l'on peut se poser une ultime question, celle de savoir si toutes les périodisations ne sont pas aussi faites pour être contestées, parce qu'elles renvoient non seulement à des faits, mais à des attitudes, des imaginaires, dont la portée s'étend bien au-delà des décennies, des générations et des siècles. Mais c'est probablement dans cette contestation même, qui conduit à définir, expliciter, argumenter toute proposition, que réside leur intérêt, puisqu'elle oblige à repenser ce que l'on croyait acquis, à associer synchronie et diachronie, bref, à adopter vis-à-vis de sa langue l'attitude de curiosité qui est à la base de l'activité grammaticale[68].

Comme le suggèrent ces quelques considérations (générales) sur la périodisation, aucune délimitation du français préclassique ne nous était imposée *a priori*, nous laissant libre de sélectionner les bornes de début et de fin de la période en fonction des objectifs et de la démarche de notre étude.

Nous avons alors opté pour la périodisation avancée notamment par Bernard Combettes[69], par le collectif qu'il a lui-même dirigé en 2003[70] et par Christiane Marchello-Nizia[71], reprise sous l'angle critique par Claire Badiou-Monferran[72] : est ainsi délimitée, à partir de critères prioritairement morphosyntaxiques, une période qui s'étend du milieu du XVIème siècle à la fin du premier tiers du XVIIème siècle.

---

[66]QUEFFÉLEC Ambroise, 1985, *La négation en ancien français*, *Préambule*, pp. 56-73

[67]Joëlle Gardes-Tamine choisit comme titre de son article la question qu'aurait posée Victor Hugo à Victor Cousin au cours d'une discussion alors que celui-ci aurait affirmé vivement que « la décadence de la langue française a commencé en 1789 ».

[68]GARDES-TAMINE Joëlle, 2011, « À quelle heure s'il vous plaît ? », *Diachroniques, Revue de linguistique française diachronique*, 1, p.132

[69]COMBETTES Bernard, 2011, « La délimitation du français préclassique : aspects syntaxiques », *Diachroniques, Revue de linguistique française diachronique*, 1, pp. 59-82

[70] Id. (dir.), Évolution et variation en français préclassique, Études de syntaxe, Paris, Champion, 2003

[71] Voir entre autres : COMBETTES Bernard et MARCHELLO-NIZIA Christiane, 2010, « La périodisation en linguistique historique : le cas du français préclassique », *Le changement en français, Etudes de linguistique diachronique*, pp. 129-142

[72]BADIOU-MONFERRAN Claire, 2011, « Le "français préclassique" et l'Early Modern French », Diachroniques, Revue de linguistique française diachronique, 1, pp. 83-109

Dans sa *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, Georges Gougenheim repère le milieu du XVIème siècle comme un moment clé dans l'histoire de la langue française :

> Une date cependant semble importante dans l'histoire de la langue […] : c'est le milieu du siècle. […] C'est précisément à partir de ce moment du siècle que l'on voit se généraliser les outils grammaticaux modernes (l'article devant le nom, le pronom personnel sujet devant le verbe) et s'en créer de nouveaux (la préposition *dans*, le déterminatif *chaque*). La négation *ne* appelle de plus en plus un *pas*. La normalisation s'accentue dans la morphologie. Une mentalité nouvelle s'affirme dans la langue, en même temps que s'éliminent les moyens d'expression hérités du moyen âge[73].

En 2003, l'*Évolution et variation en français préclassique, Études de syntaxe*, le collectif dirigé par Bernard Combettes partage le point de vue de Georges Gougenheim en remettant en question l'homogénéité linguistique du XVIème siècle et la séparation nette supposée entre XVIème et XVIIème siècles (1600), et choisit par conséquent un corpus de textes dont la borne initiale correspond au début de la seconde moitié du XVIème siècle (*Les Singularitez de la France antarctique*, d'André Thevet, 1558) :

> Lorsqu'il s'agit d'accorder au XVIème siècle une certaine unité, les critères pris en considération font intervenir, plus ou moins explicitement, des paramètres historiques, culturels, littéraires. […] Il nous a donc semblé utile, pour éviter une périodisation qui serait essentiellement fondée sur des caractéristiques non linguistiques, de prendre en considération, même si ces textes ne constituent pas l'essentiel de notre corpus, des œuvres de la deuxième moitié du XVIème siècle […] Par l'examen de ces textes, notre objectif est d'aborder la question, trop souvent occultée par la conception d'un XVIème siècle homogène et bien distinct des époques qui l'entourent, des débuts de la période préclassique : peut-on vraiment parler de « rupture » dans les premières années du XVIIème siècle, doit-on au contraire constater une continuité plus grande que ne le laisse penser le découpage habituel ?[74]

Par ailleurs, le collectif situe la borne finale de la période préclassique à la fin du premier tiers du XVIIème siècle (*Relation de ce qui s'est passé aux Hurons en l'année 1635*, de Jean de Brébeuf, 1636) considérant « le jugement des grammairiens […] comme un point d'aboutissement[75] ».

Nous notons, comme Claire Badiou-Monferran à propos de la périodisation du collectif de 2003, que la borne finale de la période n'est pas définie uniquement à partir de critères internes au système syntaxique du français, mais partiellement aussi à partir de critères externes que sont les contenus des ouvrages des grammairiens :

---

[73]GOUGENHEIM Georges, 1974, *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, p.10
[74]COMBETTES Bernard (dir.), 2003, *Évolution et variation en français préclassique, Études de syntaxe*, p. 7
[75] *Ibid.*, p. 6

> S'ils ne sont plus à proprement parler « littéraires », les critères distinctifs fondant la nouvelle périodisation du français préclassique (1558-1636) restent – du moins pour la délimitation dudit terminus *ad quem* – extérieurs au système de la langue lui-même.
> Le collectif se propose ainsi d'établir une coupe avant le travail des remarqueurs, et non après, soit « au premier tiers du XVIIe siècle », afin de s'en tenir au seul « "regard" des grammairiens » (notamment celui de Maupas, à l'exclusion de celui de Vaugelas). La quatrième de couverture affiche ce principe de division proprement externe, en affirmant que « la période prise en considération […] est celle qui précède le premier purisme français »[76].

En 2008, à l'occasion du Congrès Mondial de Linguistique Française, Bernard Combettes et Christiane Marchello-Nizia évoquent la question de la périodisation du français préclassique et confirment, du point de vue morphosyntaxique, le choix du milieu du XVIème siècle comme borne initiale (*terminus a quo*) de la période :

> Ainsi peut-on considérer, dans le cas du français, que le XVIème siècle se caractérise par un renouvellement évident du lexique (renouvellement dû en grande partie à des causes externes, telles que le développement de l'humanisme ou des contacts avec l'Italie) et que cette évolution justifie l'identification d'une borne initiale qui limiterait le moyen français à la fin du XVème s. Il n'en va cependant pas de même pour ce qui est de la syntaxe ou de la morphologie, que des changements n'affecteront que vers le milieu du siècle, ce qui semble justifier un *terminus a quo* pour le français préclassique[77].

De nouveau, dans le cadre du Colloque DIACHRO-IV de 2008 à Madrid, Bernard Combettes et Christiane Marchello-Nizia s'interrogent sur la délimitation de la période préclassique et proposent une liste de « changements [morphosyntaxiques] dessinant les frontières du 'français préclassique'[78]», en les classant selon trois ordres de changements différents : « les changements que l'on peut considérer comme achevés vers 1550, qui serait le terminus *a quo*[79] », les changements « en cours en cette moitié du XVIème siècle, mais, déjà largement avancés, […] stabilisés à la fin de la période dessinée[80] » et les changements qui

---

[76]BADIOU-MONFERRAN Claire, 2011, « Le "français préclassique" et l'Early Modern French », *Diachroniques, Revue de linguistique française diachronique*, 1, p.89

[77]COMBETTES Bernard et MARCHELLO-NIZIA Christiane, « La périodisation en linguistique. Problèmes théoriques et méthodologiques », *Congrès Mondial de Linguistique Française* – CMLF 2008, p.355

[78]COMBETTES Bernard et MARCHELLO-NIZIA Christiane, 2010, « La périodisation en linguistique historique : le cas du français préclassique », *Le changement en français, Etudes de linguistique diachronique*, p.136

[79] *Ibid.,* p. 136

Les sous-systèmes linguistiques évoqués par les auteurs (pp.136-138) et concernés par ces changements sont ceux de la morphologie verbale, des pronoms régimes, des pronoms relatifs et des intensifieurs/quantifieurs *très*, *beaucoup* et *moult*

[80] *Ibid*., p. 138

Les faits linguistiques évoqués par les auteurs (pp.138-140) pour illustrer ce type de changement touchent l'ordre des éléments constitutifs de l'énoncé, l'expression du pronom sujet et la contigüité entre le verbe et son objet

« s'amorcent au long de cette période, qui sont perceptibles à travers des variations nouvelles[81] ».
S'appuyant sur des analyses morphosyntaxiques d'une grande clarté et d'une fine précision, ils délimitent ainsi une période s'étendant du début de la seconde moitié du XVIème siècle à la fin de la première moitié du XVIIème siècle.

En 2011, dans son article intitulé « La délimitation du français préclassique : aspects syntaxiques »[82], Bernard Combettes évoque trois grandes tendances de l'évolution morphosyntaxique du français qu'il prend comme « points de repère[83] » et dont relèvent la spécialisation des catégories grammaticales (les démonstratifs, les indéfinis (distributif chacun/chaque, quelque(s)/quelque(s)-un(s), chaque/chacun) et les possessifs) d'une part, la hiérarchisation syntaxique (ordre des éléments et phénomènes d'ellipse) d'autre part et enfin, les constituants périphériques (constituants topicalisés et les constructions détachées), afin de « déterminer des points de rupture permettant la reconnaissance d'une période de l'histoire de la langue qui s'étendrait du milieu du XVIe siècle au premier tiers du XVIIe siècle[84] ».
Après avoir évoqué et analysé ces quelques grandes tendances, Bernard Combettes formule la conclusion suivante :

> C'est bien la période 1620-1630 qui voit l'aboutissement de processus dont la plupart débutent au milieu du XVIe siècle. Cette rupture peut être également perçue à travers les jugements des grammairiens du XVIIe siècle. Même s'il est difficile de faire la part exacte de ce qui est enregistrement d'un usage qui devient majoritaire et de ce qui est simple affirmation d'une norme quelque peu idéale, on constatera que la plupart des remarqueurs ont bien le sentiment d'une évolution linguistique qui correspond à un changement de génération.
> En ce qui concerne le milieu du XVIe, les modifications présentent un aspect beaucoup plus continu et il serait sans doute nécessaire d'envisager une plus grande dimension temporelle, pour la période de rupture, que l'intervalle d'une seule génération.[85]

Force est de constater que malgré quelques points de divergence, en s'appuyant principalement sur des critères non seulement internes à la langue mais relevant surtout de

---

[81] *Ibid.*, p.140
Les auteurs (p. 140) soulignent en effet que « la distinction entre verbes transitifs et intransitifs est encore mouvante, la construction des verbes n'est pas encore réglée avant le XVIIe siècle ; en revanche, le traitement de la construction des compléments à l'infinitif avec ou sans préposition semble plus stabilisé à la fin de notre période ».
[82]COMBETTES Bernard, 2011, « La délimitation du français préclassique : aspects syntaxiques », *Diachroniques, Revue de linguistique française diachronique*, 1, pp. 59-82
[83] *Ibid.,* p.65
[84] *Ibid.*
[85] *Ibid.,* p. 78

l'approche morphosyntaxique, les analyses linguistiques que nous avons citées ont tendance à converger sur une périodisation du français préclassique qui s'étalerait sur un peu moins d'un siècle, du milieu du XVIème au premier tiers du XVIIème siècle[86].

Attestant et adoptant les critères caractéristiques à partir desquels se construit cette périodisation, nous avons choisi de reprendre la même délimitation pour notre propre analyse et de retenir les bornes chronologiques suivantes : 1550 pour le terminus *a quo* et 1630 pour le terminus *ad quem*.

0.1.2.3. Caractérisation du français préclassique

S'il peut diviser quant à sa dénomination (qu'il soit « préclassique », « de la Renaissance » ou « du XVIème siècle ») ou sa périodisation, l'état de langue sur lequel porte notre travail de recherche fait généralement l'unanimité quant à sa caractérisation essentiellement fondée sur son double statut : d'un côté, son statut de période charnière et d'un autre côté, son statut de période complexe.

Situé entre le français médiéval (regroupant l'ancien et le moyen français) et le français classique, le français préclassique constitue un état de langue « charnière », tel un seuil dans l'histoire interne du français, marquant le mouvement d'un tournant naturellement irréversible, celui du passage à la modernité dans le sens où le système linguistique du français préclassique, malgré ses spécificités, se rapproche progressivement du système moderne, ce qui le rend, si ce n'est accessible, du moins relativement familier au locuteur du français moderne[87], comme le souligne Georges Gougenheim dans la préface de sa *Grammaire de la langue française du seizième siècle* : « La structure linguistique du français du XVIème siècle n'est pas, dans son ensemble, foncièrement différente de la structure du français actuel[88] ».

[86] Nous aurions pu citer la thèse de Louise Royer sur les *Modalisateurs et organisateurs textuels en français préclassique et classique (fonctionnement discursif et grammaticalisation)* dirigée par le Professeur émérite Bernard Combettes et soutenue en octobre 2011, qui adopte également les bornes 1550-1630 pour délimiter la période préclassique.

[87]Nous notons à cette occasion, que le recours de plus en plus fréquent aux « translations » dans les récentes éditions de textes de la période préclassique concrétise l'écart linguistique qui existe entre l'état de langue préclassique et celui du français contemporain et qui se creuse sans cesse davantage.

[88]GOUGENHEIM Georges, 1974, *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, p. 9

Dans le premier numéro de la revue *Diachroniques* (2011), c'est ainsi que l'analysent Olivier Soutet qui considère la période du français préclassique comme « le moment de la bascule moderne[89] » et Bernard Combettes qui, dans son article sur « La délimitation du français préclassique : aspects syntaxiques », étaye à propos de l'histoire de nombreux sous-systèmes linguistiques, que « c'est la période du français préclassique qui voit l'évolution décisive vers le système moderne[90] ».

De même, Sophie Prévost qui analyse dans ses travaux des faits de langue relevant de « la langue ancienne » choisit comme terminus *ad quem* de cette vaste période « selon les cas, le XVIème ou le XVIIème siècle, époque à laquelle les constructions impliquées ont acquis les caractéristiques majeures qu'elles ont en français moderne[91] ».

Une vingtaine d'années plus tôt, à l'occasion de la publication du premier numéro de la revue *Le français préclassique – 1500-1650* (1990), Jean Abélard montre bien le statut de période charnière du français préclassique, à la fois « dernière étape du moyen français » et période « de la gestation d'un nouveau français » :

> [P]lus qu'une dernière étape du moyen français […] cette époque est celle de la gestation d'un nouveau français. Du point de vue de la langue en effet la période ainsi délimitée est caractérisée par une somme d'expériences et évolutions spécifiques, que marquent, entre autres facteurs […], les multiples incidences de la substitution de l'imprimé au manuscrit et le changement progressif des relations à l'homme et à la nature, à la nation et au patrimoine culturel[92].

Nous notons également qu'il inscrit la période linguistique dans un mouvement plus général vers la modernité et établit notamment un rapport d'influence entre la langue préclassique et l'essor de l'imprimerie qui, c'est indéniable, représente une avancée technique considérable dans l'Histoire et dont le développement a lieu en France au cœur de la période préclassique comme l'illustre bien Mireille Huchon dans son *Histoire de la langue française*:

> Au cours du siècle, le français s'impose dans des domaines variés : en ce qui concerne l'imprimerie parisienne, en 1501, le dixième des livres publiés est en français, en 1575, plus de la moitié[93].

Cette idée d'un lien étroit entre la langue préclassique et l'invention de l'imprimerie est à manier avec précaution car elle croise l'histoire interne de la langue avec son histoire externe.

---

[89]SOUTET Olivier, 2011, « Avant-propos », *Diachroniques, Revue de linguistique française diachronique*, 1, p.10

[90]COMBETTES Bernard, 2011, « La délimitation du français préclassique : aspects syntaxiques », *Diachroniques, Revue de linguistique française diachronique*, 1, p. 73

[91] PRÉVOST Sophie, 2011, *Français médiéval en diachronie : du corpus à la langue*, Mémoire de synthèse de H.D.R., École Normale Supérieure de Lyon, p.2

[92] ABÉLARD Jean, 1990, « Avant-propos », *Le Français préclassique – 1500-1650*, 1, p. 3

[93] HUCHON Mireille, 2002, *Histoire de la langue française*, p. 133

Cependant, elle est évoquée de manière récurrente par les historiens du français et à travers toutes sortes de problématiques.

Elle était déjà présente dans l'*Histoire de la langue française des origines à 1900* de Ferdinand Brunot, dans les premières pages de son second tome (*Le Seizième Siècle*) lorsque celui-ci évoque le rôle de l'imprimerie dans la concurrence qui se joue à l'écrit entre français et latin au XVIème siècle :

> L'instrument de vulgarisation était trouvé ; […] Ce fut aux hommes nés à la fin du XVème et au commencement du XVIème siècle de comprendre l'importance du travail et de le fournir. […]
> Il n'y avait que deux moyens ; ou bien enseigner à tous les langues savantes, ou bien mettre à la portée de tous, dans une langue connue, les arts et disciplines. […] Il ne restait plus dès lors bon gré mal gré, qu'à employer le français. […] le livre français courant la chance d'aller à un public plus considérable et, pour dire le mot, d'avoir plus d'acheteurs. […] L'extension de l'imprimerie devait avoir pour conséquence nécessaire l'adoption d'une langue encore plus connue que ne l'était le latin ; il fallait faire tôt ou tard, si les ateliers ne voulaient pas chômer, des livres qui allassent à tout le public qui savait lire. Il y a là une raison d'ordre économique qui a peut-être contribué plus qu'aucune autre à assurer le triomphe du français sur le latin[94].

Nous la trouvons également par exemple, dans *Le français en diachronie : douze siècles d'évolution* de Christiane Marchello-Nizia qui souligne l'importance de l'imprimerie en ces termes :

> Une invention révolutionnaire va favoriser de façon spectaculaire la progression de l'écrit : l'imprimerie, qui se développe en France en 1460-1470. Cette invention a aussitôt contribué à établir, puis à généraliser des normes, tant du point de vue des graphies […] que du point de vue de la conscience de l'unité de la langue[95].

Une dernière illustration du rapport entre imprimerie et histoire de la langue se dessine dans *L'ancien et le moyen français* de Joëlle Ducos et Olivier Soutet qui choisissent de clore la période étudiée dans leur ouvrage avec l'essor de l'imprimerie :

> Le terminus *ad quem* est fourni, quant à lui, par l'émergence d'une technique appelée à bouleverser l'histoire de la culture et des langues en mettant au service des hommes un mode de diffusion du savoir d'une importance quantitative sans précédent : l'imprimerie[96].

Nous n'irons pas plus avant dans cette réflexion sur l'impact de l'imprimerie sur l'histoire de la langue. Néanmoins, à la lecture de ces citations, nous entendons bien que la diffusion, la promotion, la codification et la fixation de la langue française écrite ont été accélérées par la technique nouvelle de l'imprimerie et qu'elles ont poussé les lecteurs et *de*

---

[94]BRUNOT Ferdinand, 1927, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, Paris, Armand Colin, t. II *Le Seizième Siècle*, pp. 2-3
[95]MARCHELLO-NIZIA Christiane, 1999, *Le français en diachronie* : *douze siècles d'évolution*, p.29
[96]DUCOS Joëlle et SOUTET Olivier, 2012, *L'ancien et le moyen français*, p.3

facto les locuteurs de la période préclassique à réfléchir aux normes linguistiques et ainsi à leur propre langue.

> C'est ainsi que la langue préclassique s'inscrit dans une période clé de l'histoire externe du français qui s'ouvre politiquement avec l'Ordonnance de Villers-Cotterêts qui promeut l'usage seul du français comme langue juridique en 1539 et « métalinguistiquement » avec *La Deffence, et Illustration de la Langue Francoyse* en 1549[97] et la publication de la première grammaire en langue française en 1550[98].

En conclusion, nous supposons que ces phénomènes de divers ordres (avant tout linguistiques, mais aussi techniques, métalinguistiques et politiques), à la croisée de l'histoire interne et de l'histoire externe du français, ont contribué à fixer les usages du français pendant la période préclassique, ce qui nourrit l'idée d'une période franchissant le seuil « des modernités » par ce passage à une relative stabilité, caractéristique des périodes suivantes (du français classique notamment) dont le système linguistique accessible uniquement par les textes de surcroît, nous semble par conséquent plus proche du système moderne.

Le statut de période charnière du français préclassique, est intrinsèquement lié à son statut de période complexe. En effet, comme nous l'avons décrit, le français préclassique se caractérise *grosso modo* comme l'état de langue intermédiaire entre français médiéval et français moderne.

Ainsi, tel Janus Bifrons, dieu des fins et des commencements, notre période ferme le champ de « la langue ancienne[99]» et ouvre celui de la modernité linguistique, « regardant » à la fois du côté de ce qui la précède et du côté de ce qui la suit.

À l'origine du statut de période complexe du français préclassique, ce point de vue simultanément double et contraire est clairement exprimé par Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler dans leur *Introduction à la langue du XVIème siècle* :

> « Archaïsmes » ou « préclassicismes », bien des faits de langue sont aussi des illusions d'optique, selon ce qu'on veut démontrer : une modernisation ou une pesanteur encore étrangère à notre capacité de lire, des vestiges très clairs à qui vient de lire le volume consacré à la langue du Moyen Age, ou des tendances très claires à qui vient de lire le volume consacré à la langue du 17ème siècle[100].

En surface, dans les faits de langue préclassique observés, le résultat de la confrontation de ces deux lames de fond opposées consiste parallèlement en deux tendances

[97]DU BELLAY Joachim, 1549, *La Deffence, et Illustration de la Langue Francoyse*, Paris, l'Angelier
[98]MEIGRET Louis, 1550, *Le tretté de la grammere francoeze*, Paris, Chrestien Wechel
[99]Dans le sens où l'emploie Sophie Prévost. Voir : PRÉVOST Sophie, 2011, *Français médiéval en diachronie : du corpus à la langue*, Mémoire de synthèse de H.D.R., École Normale Supérieure de Lyon, p.2
[100]FRAGONARD Marie-Madeleine et KOTLER Eliane, 1994, *Introduction à la langue du XVIème siècle*, p.6

contraires : d'un côté, l'existence des nombreuses variantes linguistiques et d'un autre côté, la stabilisation de l'évolution d'un grand nombre de sous-systèmes de la langue.

Georges Gougenheim précise bien cette caractéristique de la langue préclassique à travers la mise en perspective diachronique suivante :

> C'est précisément à partir de ce moment du siècle [(la moitié du XVIème siècle)] que l'on voit se généraliser les outils grammaticaux modernes (l'article devant le nom, le pronom personnel sujet devant le verbe) et s'en créer de nouveaux. […] La normalisation s'accentue dans la morphologie. Une mentalité nouvelle s'affirme dans la langue, en même temps que s'éliminent les moyens d'expression hérités du moyen âge.
> […] la langue du XVIème siècle est plus riche en moyens d'expression et moins fixée que la langue moderne. Des formes diverses du verbe sont employées concurremment. Prépositions et conjonctions sont beaucoup plus nombreuses qu'aujourd'hui. L'antériorité, par exemple, n'est pas seulement marquée par *avant* et *avant que*, mais par plusieurs autres mots-outils. L'expression manque souvent de rigueur : on trouve *au moyen de* pour marquer la cause et *à cause de* pour marquer le but. Nous nous sommes efforcé de délimiter, au moins sommairement, cette diversité d'expression selon les lieux, les époques et les écrivains. Mais il reste qu'un écrivain du XVIème siècle dispose de beaucoup plus de moyens d'expression qu'un écrivain de l'époque classique[101].

Le foisonnement linguistique du français préclassique présenté par Georges Gougenheim pourrait être à l'origine des trois constats que nous trouvons dans l'*Introduction à la langue du XVIème siècle* de Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler tels que :

> La langue française au XVIème siècle est en situation de concurrence interne […] et externe (latin, italien) : elle va devoir préciser ce qui est de sa spécificité « naturelle ».
> La langue française est en état de pré-théorisation. Elle est en cours de promotion comme mode de communication sociale et esthétique. Mais on n'a encore ni le temps ni l'objectif de la réguler ; il faut l'imposer, la protéger et l'illustrer. Ce qu'on réalise par la promotion de la pratique littéraire.
> La langue française est en évolution accélérée : entre le début et la fin du siècle, les formes ont beaucoup changé. Elle subit une forme de vieillissement rapide : ce qui avait l'air nouveau se retrouve vite démodé. Les « vieux auteurs » sont souvent bien récents, et, sur cette lancée, Ronsard et ses continuateurs auront l'air, dès 1620, de vieilles barbes parlant un langage désuet[102].

Cette « exceptionnelle effervescence linguistique[103] » (Mireille Huchon), ces « temps mouvementés[104]» (Kristoffer Nyrop) de la période du français préclassique présupposent bien les enjeux théoriques et méthodologiques qui sont à l'œuvre dans la saisie et la description d'un état de langue complexe, caractérisé à la fois, selon cette réflexion de Bernard Combettes et Christiane Marchello-Nizia sur la périodisation, comme :

---

[101]GOUGENHEIM Georges, 1974, *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, p. 10
[102]FRAGONARD Marie-Madeleine et KOTLER Eliane, 1994, *Introduction à la langue du XVIème siècle*, p.6
[103]HUCHON Mireille, 2002, *Histoire de la langue française*, p. 127
[104]NYROP Kristoffer, 1903, *Grammaire historique de la langue française*, p. 69

> [un moment] où convergent différentes réalisations des tendances générales du changement, convergence qui doit être assez importante (quantitativement et qualitativement) pour que l'on puisse parler d'un état de langue d'un type nouveau[105].

Mais en même temps aussi comme le théâtre où se jouent les drames des concurrences entre variantes de divers types : variantes diatopiques (variantes dialectales, régionales), variantes diastratiques, variantes stylistiques, variantes « historiques » (entre locuteurs de différentes générations) et autres « innovations[106] » linguistiques. Certaines de ces variantes survivront, d'autres réussiront quand d'autres disparaîtront ou échoueront.

[105]COMBETTES Bernard et MARCHELLO-NIZIA Christiane, « La périodisation en linguistique. Problèmes théoriques et méthodologiques », *Congrès Mondial de Linguistique Française* – CMLF 2008, p.357

[106]MARCHELLO-NIZIA Christiane, 1999, *Le français en diachronie : douze siècles d'évolution*, « Introduction », pp. 3-10

0.2. DES PROBLÉMATIQUES AU PROJET D'ÉTUDE

La démarche de notre étude qui porte sur la synchronie du français préclassique, s'articule selon une double visée qui correspond elle-même à la double problématique inscrite dans notre « cahier des charges », à savoir :

- quels sont l'organisation et le fonctionnement du système des signes grammaticaux de la négation simple et de la négation composée ?
- quelles sont les opérations et les mécanismes sémantiques à l'œuvre, à l'origine d'un tel système ?

Ces deux questions supposent par conséquent d'aborder les faits linguistiques en question à travers deux niveaux d'analyse de différents degrés : le niveau de l'analyse morphosyntaxique et le niveau de l'analyse sémantique.

0.2.1. DESCRIPTION DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DES SIGNES GRAMMATICAUX DE LA NÉGATION SIMPLE ET DE LA NÉGATION COMPOSÉE EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE

Le premier objectif de notre étude est de reconstituer l'entier et la cohérence du système des morphèmes de la négation simple et de la négation composée dans la synchronie du français préclassique. Une telle description morphosyntaxique implique par conséquent de suivre plusieurs types d'approches complémentaires : une approche descriptive, une approche taxinomique, une approche synchronique et une approche diachronique.

Notre approche descriptive, ancrée à un niveau linguistique « de surface », celui du « plan de l'effet » chez Gustave Guillaume[107], c'est-à-dire au niveau du discours (par opposition à la langue, dans la dichotomie guillaumienne du langage[108]), se fonde tout d'abord sur une observation méthodique d'énoncés attestés relevant du français préclassique ; elle s'appuie ensuite sur une présentation la plus précise et la plus exhaustive possible des mots grammaticaux que sont les morphèmes (« unités minimales de signification[109] ») de la négation simple et de la négation composée : de leur morphologie d'une part et de leur fonctionnement d'autre part, et plus précisément de leur intégration par combinaison avec d'autres mots, lexèmes ou grammèmes, aux niveaux du syntagme et de la phrase (« unités supérieures de signification[110]»).

Coordonnée méthodologiquement à l'approche descriptive, l'approche taxinomique a pour but d'identifier les morphèmes de la négation simple et de la négation composée ainsi que leurs emplois, pour en établir une classification (classification fondée sur des critères morphologiques et syntaxiques). Cette approche classificatoire ne se donnant en aucun cas

[107]Cité dans SOUTET Olivier, 2007, *Linguistique*, p.145
[108]Voir entre autres : GUILLAUME Gustave, 1964, *Langage et science du langage*, p. 28
[109]SOUTET Olivier, *Op. cit*., p.245
[110]*Ibid*., p.248

comme une quelconque théorisation, demeure néanmoins une des étapes indispensables de notre réflexion pour bâtir et organiser la structure de notre étude.

Notre étude s'inscrit prioritairement dans l'approche de la linguistique synchronique. En effet, nous travaillons sur une période (une synchronie) bien déterminée de l'histoire de la langue française, celle du français préclassique[111] et nous projetons, pour reprendre une expression de Gérard Moignet, de « tente[r] de la décrire, et de la décrire "en elle-même et pour elle-même" [112]» à travers notre recherche ; ainsi, notre objectif est de décrire sinon le système du français préclassique dans son entier, au moins un de ses sous-système, celui des signes grammaticaux de la négation simple et de la négation composée.

Toutefois, notre projet de recherche nécessite d'articuler l'approche de la linguistique synchronique avec celle de la linguistique diachronique, linguistique des évolutions. En effet, la période préclassique étant caractérisée à la fois comme un état de langue où foisonnent les variantes et comme un moment de stabilisation, notre objectif est double : rendre compte, dans une perspective diachronique, des phénomènes de concurrence entre variantes qui seraient les signes « en surface » du changement linguistique en train de s'opérer (élimination des formes et des emplois hérités d'états de langue antérieurs, institution d'un nouveau système) ; mais aussi, dans une perspective synchronique, rendre compte des phénomènes de concurrence entre variantes qui seraient constitutifs du système de la négation grammaticale et de ce que ces phénomènes révèlent sur le sens profond d'un tel système.

[111]Voir *supra*, 0.1.2.
[112]MOIGNET Gérard, 1988, *Grammaire de l'ancien français*, p.7

0.2.2. ANALYSE SÉMANTIQUE DES SIGNES GRAMMATICAUX DE LA NÉGATION SIMPLE ET DE LA NÉGATION COMPOSÉE EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE

Pendant explicatif de la visée descriptive initiale, le second objectif de notre travail consiste en une analyse sémantique des signes grammaticaux de la négation simple et de la négation composée en français préclassique.

Cette approche explicative, ancrée à un niveau linguistique « en profondeur », celui du « plan de la puissance » chez Gustave Guillaume[113], c'est-à-dire au niveau de la langue (par opposition au discours, dans la dichotomie guillaumienne du langage[114]), vise à expliciter les enjeux sémantiques qui, ici à l'œuvre, sont à l'origine des signes grammaticaux de la négation simple et de la négation composée, de leur organisation en « "un système où tout se tient" et qu[i] repose sur une rigoureuse sémantique du formel[115] ».

Cette analyse sémantique, inscrite dans la transversalité de notre étude, repose non seulement sur le travail appliqué d'une description morphosyntaxique[116] qui seul permet de « se faire une idée de l'instrument mental dont disposaient les usagers au moment considéré[117] » ; mais aussi et surtout sur un travail de mise en perspective des faits de langue (examen des phénomènes de cooccurrence) à des niveaux contextuels divers : contexte sémantique, contexte syntaxique et contexte énonciatif.

Enfin, cette visée explicative s'appuie sur les postulats et les méthodes d'analyse de certaines théories linguistiques qu'il nous faut présenter dans le cadre des procédures de recherche et d'analyse que nous avons suivies lors de notre travail de thèse.

---

[113]Cité dans SOUTET Olivier, 2007, *Linguistique*, p.145
[114]Voir entre autres : GUILLAUME Gustave, 1964, *Langage et science du langage*, p. 28
[115] MOIGNET Gérard, 1988, *Grammaire de l'ancien français*, p.9
[116] Voir *supra*, 0.2.1.
[117] MOIGNET Gérard, 1988, *Op. cit.* p.7

0.3. PROCÉDURES DE RECHERCHE ET D'ANALYSE

Pour mener à bien notre projet d'étude, il nous a fallu insérer notre travail dans un cadre théorique et méthodologique. C'est pourquoi, nous avons suivi successivement un certain nombre de procédures de recherche et d'analyse qui s'articulent de la façon suivante:

(1) choix de modèles théoriques à partir desquels s'est façonnée notre étude
(2) travail sur corpus (sélection du corpus, méthodes d'analyse du corpus et exploitation des données)
(3) plan que nous avons adopté pour structurer la présentation de notre analyse

0.3.1. MODÈLES THÉORIQUES

Parmi les théories du langage qui, ayant étudié la question des signes grammaticaux de la négation en français, sont disponibles dans le vaste champ de la réflexion et de l'investigation linguistiques, nous avons préféré les modèles théoriques et terminologiques de certaines afin de fixer le cadre de notre propre étude.

Ces théories, ces courants de pensée, ont tout d'abord ouvert les pistes de réflexion à l'origine de notre travail de thèse puis ont orienté les visées qui charpentent ce travail ; ils relèvent d'approches de la langue qui convergent dans une même direction : l'approche au plus près du mot grammatical, celle de l'analyse de la sémantique grammaticale.

Or, l'une de ces différentes approches théoriques du mot grammatical s'applique particulièrement bien à notre analyse des signes grammaticaux de la négation simple et de la négation composée (en français préclassique) : il s'agit de l'analyse sémantique de Gustave Guillaume, dont nous avons choisi de suivre le modèle pour notre travail de recherche.

En effet, la théorie psychomécanique du langage, qui permet d'accéder au sémantisme profond du mot grammatical par le biais de la linguistique structurale, nous a éclairée et guidée tout au long de notre réflexion sur la négation simple et la négation composée en français préclassique.

Nous en présenterons donc les principales lignes directrices, qui ont été autant de « cordes à notre arc » au cours de notre étude, avec l'espoir de les avoir suivies sans en trahir les fondements.

Toutefois, avant d'aborder le modèle sémantique de la psychomécanique guillaumienne, nous évoquerons celui de Jacques Damourette et d'Édouard Pichon, dont l'orientation psychologique nous a également éclairée quant à la nature profonde de la négation et de ses outils grammaticaux.

0.3.1.1. Le modèle sémantique de Jacques Damourette et d'Édouard Pichon

Jacques Damourette (linguiste) et son neveu Édouard Pichon (médecin, psychanalyste et linguiste) proposent une théorie de la morphosyntaxe de la négation simple et de la négation composée dans leur ouvrage en sept volumes intitulé *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française*[118] (1911-1940) : leur réflexion s'articule autour de la distinction qu'ils établissent entre un premier signe grammatical négatif, « *ne* discordantiel » et les autres, les « forclusifs ».

Ne, morphème proclitique atone, est analysé comme la marque d'une discordance. En effet, son rôle est de « décrocher du positif », le procès négatif initié par *ne* s'opposant à un procès affirmatif implicite (« nier c'est en effet toujours s'inscrire contre une proposition affirmative implicite »[119]) et c'est ce « décrochage » qui crée une discordance, d'où son nom de « discordantiel ».

Jacques Damourette et Édouard Pichon nomment « forclusifs » les autres signes grammaticaux de la négation qui, adjoints au *ne* discordantiel, sont des mots qui rejettent un élément hors de la réalité envisageable, c'est-à-dire qu'ils désignent des faits exclus, forclos, « que le locuteur n'envisage pas comme faisant partie de la réalité »[120].

Au fil de notre étude de la négation simple et de la négation composée en français préclassique, nous retiendrons notamment, en nous y référant régulièrement, l'idée de cette « discordance », de cette opposition au positif, et de ses conséquences dans le choix et l'emploi des signes de la négation en français préclassiques. En effet, nous supposons que l'acte de langage qui consiste à « décrocher du positif », à rejeter le positif, ne s'accomplit pas sans conséquences ni sans un minimum de règles.

---

[118]DAMOURETTE Jacques et PICHON Édouard, 1911-1940, *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française* (tome I, §114-119 ; tome VI, §2191-2239)
[119]DENIS Delphine et SANCIER-CHATEAU Anne, 1994, *Grammaire du français*, p.338
[120]DAMOURETTE Jacques et PICHON Édouard, 1911-1940, *Op. cit.*, tome I, § 116

0.3.1.2. L'approche de la théorie guillaumienne

L'approche psychomécanique du langage a été proposée et théorisée par Gustave Guillaume (1883-1960) à travers ses ouvrages[121] et ses articles[122], mais surtout à l'occasion des cours de linguistique qu'il assura pendant près de vingt ans à l'École Pratique de Hautes Études de la Sorbonne de 1938 à sa mort[123].

À la fois innovantes et d'une immense fécondité heuristique, l'approche et la théorie guillaumiennes ont été prolongées et exposées par de nombreux linguistes, et depuis plus de soixante ans, ne cessent d'inspirer nombre de chercheurs.

0.3.1.2.1. De l'opposition guillaumienne *langue vs discours* au tenseur binaire radical

Un des principaux axiomes de la psychomécanique se fonde sur l'opposition centrale au sein du langage, entre langue (*plan de puissance*) et discours (*plan d'effet*), énoncée dès 1919 par Gustave Guillaume, dans sa thèse sur *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française* :

> Le discours se développe en une suite d'images réelles momentanées plus ou moins étendues, c'est-à-dire plus ou moins générales ou particulières. Pour former ces images réelles momentanées, on se sert des images virtuelles permanentes de la langue, qui sont plus générales que les images les plus générales du discours, car elles enferment en *puissance* non pas seulement la plus grande étendue concevable de l'idée, mais encore toutes les autres étendues moindres. On passe ainsi d'un plan où les noms existent virtuellement à un plan où ils se réalisent effectivement.[124]

---

[121] GUILLAUME Gustave, 1919, *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*
Id., 1929, *Temps et Verbe, Théorie des aspects, des modes et des temps* suivi de *L'architectonique du temps dans les langues classiques*
Id., 2003, *Prolégomènes à la linguistique structurale*, *tome 1*
Id., 2004, *Prolégomènes à la linguistique structurale*, *tome 2*
[122] Id., 1964, *Langage et sciences du langage* (recueil posthume d'articles parus entre 1933 et 1958)
[123] *Les Leçons de linguistique de Gustave Guillaume* ont été publiées pour une partie sous la direction de Roch Valin et pour le reste, sous la direction collective de Roch Valin, Walter Hirtle et André Joly. Par ailleurs, elles sont accessibles en ligne.
[124] Id., 2010 [1ère éd. 1919], *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*, §199, p. 305

Ainsi, les « images réelles momentanées » qui se manifestent effectivement en discours, ne sont que la réalisation d' « images virtuelles permanentes » préexistantes, instaurées quant à elles, dans le plan de puissance qu'est la langue.

L'acte de langage consiste alors en l'acte qui fait transiter de la langue au discours, en la réalisation de ce qui est virtuel (unité de langue) en quelque chose de réel (unité de discours), comme l'illustre le schéma suivant tiré de la *Leçon du 20 février 1948*[125] de Gustave Guillaume :

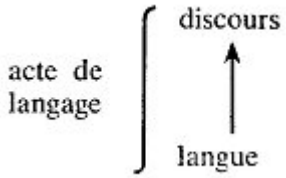

De fait, d'après les termes de la *Leçon du 27 novembre 1947*, en tant que réalisation fugace de ce qui est « une possession permanente de l'esprit[126] », le discours :

> ne produit, n'extériorise, jamais qu'une petite partie de la langue à la fois. Aussi la langue n'est-elle jamais, dans le discours, produite dans son entier. Il suit de là que le discours ignore l'entier de la langue, et, par conséquent, ne nous met jamais en présence du système que constitue la langue prise dans sa totalité. De ce système, le discours ne retient, dans tous les cas, qu'une minime partie.[127]

Tandis que la langue « prise dans sa totalité », en tant que « vaste système formé lui-même intérieurement de systèmes restreints identifiables. Autrement dit, […] un système de systèmes[128]», est décrite par Gustave Guillaume comme :

> un entier fini, susceptible d'être décrit partie par partie, élément par élément, dans le plan matériel, qui est celui du lexique, et dans le plan formel, qui est celui de la grammaire ; tandis que le discours, lui, a devant lui une infinitude : il peut se renouveler sans limitation. Tandis que la langue, elle, est un ensemble fini, limité, de ressources.
> Dans le même ordre d'idées, il convient de voir dans la langue une division du pensable opérée en vue de permettre l'expression de toute pensée, quelle qu'elle soit.

---

[125] Id., *Leçon du 20 février 1948, série C, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1947-1948, série C, Grammaire particulière du français et grammaire générale III,* p. 114
[126] Id., *Leçon du 27 novembre 1947, série A, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1946-1947 et 1947-1948, série A, Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française V* et *Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française VI*, pp. 165-172
[127] *Ibid.*
[128] *Ibid.*

> Ainsi il est demandé à un entier fini d'assurer la production d'un infini. La finitude est du côté de la langue, la finitude du côté du discours.

De cette distinction fondamentale entre langue et discours, telle que l'expose Gustave Guillaume, découle la distinction entre les « unités de puissance » produites par la langue et construites dans l'esprit, et les « unités d'effet » produites par le discours.

Or, dans la théorie guillaumienne, la construction de l'unité de puissance, qui est le mot en français, « repose sur des opérations de pensée d'un tout ordre que celles présidant à la construction des unités d'effet[129]» (la phrase).

Se conformant à l'idée que le mot est le résultat d'opérations psychiques qui « président à la construction de la langue, faite d'unités de puissance [130]», Gustave Guillaume, dans sa *Leçon du 13 février 1948*, décrit ainsi l'opération la plus capitale de ces opérations psychiques (nous soulignons) :

> Les opérations de pensée auxquelles fait appel la visée de puissance sont peu nombreuses, et essentielles : ce sont celle[s]-là mêmes auxquelles la pensée doit sa puissance. La plus importante de ces opérations essentielles et potentielles est celle se rapportant au double mouvement de l'esprit en direction du singulier et de l'universel, c'est-à-dire, pour plus de généralisation, en direction de l'étroit et du large. L'expérience montre que ce double mouvement entre les limites que sont le singulier, étroit, et l'universel, large, est à la base de tout ce que la langue a construit en elle. On retrouve en effet ce double mouvement partout, sous des apparences qui, le plus souvent, le masquent très peu.[131]

Ce qu'il schématise au cours de sa *Leçon du 06 février 1948*[132], à travers la figuration bi-tensive suivante, tout aussi fondatrice et tout aussi itérative dans l'organisation du système institué en pensée :

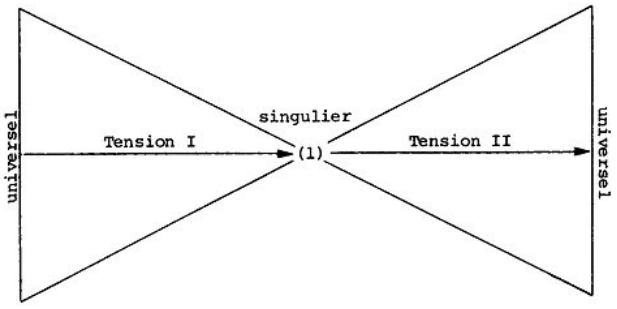

[129]*Ibid*.
[130]*Ibid*.
[131]Id., *Leçon du 13 février 1948, série C, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1947-1948, série C, Grammaire particulière du français et grammaire générale III,* p. 106
[132]*Ibid*., *Leçon du 06 février 1948, série C,* p. 97

Le double mouvement articulé par les deux tensions représentées par les flèches partant de l'universel vers le singulier (tension I), puis partant du singulier vers l'universel (tension II), correspond donc, dans la théorie guillaumienne, à l'opération de pensée constructive de la langue, et se répète récursivement à travers l'entier de la structure du système.

Mais ce mouvement, ce cinétisme, peut être intercepté dans son déroulement. En effet, la pensée saisit « sa propre activité », « son propre mouvement » et de ces différentes saisies interceptant plus ou moins tôt le cinétisme (soit de la tension I, soit de la tension II), découlent les différentes valeurs sémantiques d'un signe (d'un mot) :

> Partout dans la langue se retrouve le système de la saisie par le travers et plus ou moins tardive des procès qui habitent la pensée humaine.[133]

Ainsi, l'unité de puissance (signe de langue), correspond-elle à l'entier du mouvement, soit de tension I, soit de tension II ; l'unité d'effet (signe en discours) correspond en revanche à la saisie transversale du mouvement en question, comme l'explicite Gustave Guillaume à l'occasion de sa *Leçon du 09 janvier 1948* :

> Un signe de langue recouvre, en tout état de cause, un psychisme, et ce psychisme présente régulièrement le caractère d'être un mouvement, non pas un état. En d'autres termes, un signe pris dans la langue est le symbole d'un cinétisme, et de l'entier de ce cinétisme. Mais si l'on prend le signe dans le discours, il n'est jamais représentatif du cinétisme entier, mais seulement d'un état de suspension de ce cinétisme, obtenu par le moyen d'une coupe transversale interruptive portée plus ou moins tôt ou tard dans la progression même du cinétisme considéré.[134]

Cette idée que de la position (« plus ou moins tôt ou tard ») de l'interception verticale ou « transversale » du cinétisme correspondant au procès psychique inscrit dans le signe en langue, dépend la valeur du signe en discours, est l'idée fondatrice de la théorie linguistique guillaumienne dite « de position ».

---

[133]GUILLAUME Gustave, *Leçon du 3 mai 1945, série A, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1944-1945, série A et B, Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française III et Sémantèmes, morphèmes et systèmes*, p. 49

[134]Id., *Leçon du 09 janvier 1948, série C, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1947-1948, série C, Grammaire particulière du français et grammaire générale III,* p. 52

Or, pour qui s'astreint à l'analyse sémantique du mot grammatical, la linguistique de position de Gustave Guillaume et de ses successeurs, s'impose comme le moyen d'accéder au plus près des mécanismes sous-jacents dont résultent les emplois des signes en discours.

Ces psycho-mécanismes reposent sur l'opposition symétrique systématique de deux tensions successives et sont pour nous autant « de ces petits fils d'or, qui, au sein des grands brouillards, guident le chercheur sachant les <voir> et les suivre[135] ».

De fait, pour notre analyse des signes grammaticaux de la négation simple et de la négation composée en français préclassique, la théorie psychomécanique du langage et l'approche de la linguistique de position qu'elle offre, se révèlent d'une grande productivité heuristique, comme en témoigne leur application à travers les études d'inspiration guillaumienne, de Gustave Guillaume lui-même, de Gérard Moignet ou d'Ambroise Queffélec, sur le système de la négation en français.

0.3.1.2.2. Les signes grammaticaux de la négation sous l'angle de la psychomécanique du langage

C'est guidée par l'idée que la langue « choisit généralement des signes adéquats au psychisme qu'elle se représente »,[136] qu'il nous faut regarder à présent notre sujet de la négation simple et de la négation composée en français préclassique au « prisme de la psychomécanique du langage »[137].

Nous exposerons donc successivement les analyses linguistiques d'orientation psychomécanique de Gustave Guillaume sur l'opposition négation simple *vs* négation composée en français moderne ; de Gérard Moignet sur l'organisation et la répartition des emplois des différents signes grammaticaux de la négation simple et de la négation composée

[135]Id., *Leçon du 15 mai 1952, série A, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1951-1952, série A, Psycho-systématique du langage : principes, méthodes et applications (I)*, p. 200
[136]MOIGNET Gérard, 1973, *Les signes de l'exception dans l'Histoire du français, nouvelle édition entièrement refondue*, p.29
[137]SOUTET Olivier (éd.), sept.2005, *La langue française au prisme de la psychomécanique du langage Héritages, hypothèses et controverses*, *Langue Française*, 147

en français moderne ; enfin, d'Ambroise Queffélec sur l'organisation du système des morphèmes négatifs de la négation en ancien-français.

In fine, en nous appuyant sur l'ensemble des postulats de ces trois analyses complémentaires, nous serons en mesure de proposer le cadre de notre réflexion dans lequel s'inscrit le plan de notre thèse.

L'opposition négation simple *vs* négation composée en français moderne dans les *Leçons* de Gustave Guillaume

A l'origine d'une telle approche linguistique, à travers ses *Leçons de linguistique*, Gustave Guillaume étend son interprétation psychomécanique du langage au mécanisme de la négation en français moderne, qu'il considère, en tant qu'opération de pensée, comme un procès psychique.

Dans sa *Leçon du 25 février 1949*, il inscrit le mécanisme de la négation en français sur un axe orienté vers l'inexistant :

> On peut se demander quel est, au juste, le rôle de *pas* et *point* dans la négation, dont, en français, le premier terme est *ne*. Là encore, il faut, pour bien concevoir les choses, se représenter la négation comme un mouvement allant à l'inexistant, à l'absent. Soit :
>
> + ⟶ (–)
>
> Ce mouvement a pour symbole, dans la langue, *ne*. Et il fait l'objet d'une interception ou précoce ou tardive. L'interception précoce laisse la pensée dans le mouvement même, qui en demeure incomplet, imparfait. Et en ce cas il n'est pas fait usage du second terme de la négation *pas* ou *point*. C'est ainsi qu'on dira :
>
> Vraiment, je *n*'ose
> Vraiment, je *ne* saurais
>
> ce qui est loin de signifier :
>
> Je *n*'ose *pas*
> Je *ne* saurais *pas*
>
> et marque seulement que l'on discerne subjectivement que l'on doit s'abstenir - qu'il est convenable de s'abstenir. Interceptée dans son cours, à une certaine distance de son point de perfection, la négation - le mouvement négatif - est rendue par *ne* sans le concours de *pas* ou *point*.

Ceci posé, il reste à bien marquer le cas où le mouvement négatif est porté jusqu'à sa fin, jusqu'à sa fin positive. C'est alors qu'intervient le mot *pas*, ou son substitut le mot *point*, lesquels, sans article, signalent une négation, un mouvement négatif, allant jusqu'à son extrême limite transcendante.
Avec *ne* seulement, la négation reste immanente ou si l'on veut intérieure à son mouvement; avec *pas* ou *point* ajoutés, la négation se dépasse elle-même, se transcende, et atteint à la limite extérieure du mouvement qu'elle traduit.
Figurativement on a donc pour *Je n'ose* :

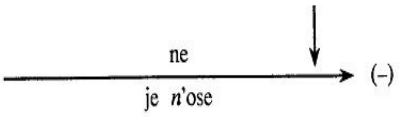

et pour Je n'ose pas :

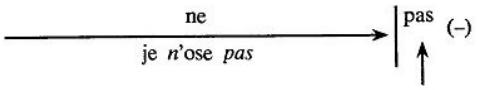

La distinction en présence de laquelle on se trouve est une fois de plus celle de l'incomplétude et de la complétude du procès engagé. Le procès, c'est la marche à la nullité. La nullité atteinte et dépassée d'aussi peu que l'on voudra - c'est à cette condition que la nullité est entière - on se sert de *pas* ou *point.* Mais si, par visée de discours, on reste en deçà de la nullité parfaite, entière, on évite de se servir de *pas* ou *point*. Autrement dit, avec *pas* ou *point*, le mouvement négatif accède à la condition d'entier, en deçà de laquelle il demeure en l'absence de l'un de ces deux mots. [138]

Nous avons sélectionné une autre citation de Gustave Guillaume, extraite cette fois de sa *Leçon du 11 mars 1949* :

La négation est un procès psychique inscrit entre l'existant et l'inexistant, et qui se développe en direction du second terme - l'inexistant - lequel en marque l'aboutissant. Soit donc figurativement :

existant ⟶ inexistant (zéro)

Or ce procès, comme tous les procès psychiques sur lesquels repose la construction systématique de la langue, peut être saisi soit en cours de développement, avant complétude, soit, le développement achevé, sous l'état de complétude. De là donc deux saisies possibles et successives de la négation considérée pour ce qu'elle est, un procès psychique, c'est-à-dire un mouvement opératif de la pensée. De ces deux saisies, I une, qui reste à l'intérieur du procès de négation, est immanente, et l'autre, qui outrepasse le procès de négation, est transcendante.
La saisie immanente, celle qui ne sort pas du procès, livre une négation *in fieri*, une négation en devenir, inachevée, incomplète, rendue par le mot *ne* seulement, tandis que la saisie transcendante, qui outrepasse le procès, livre une négation *in esse*,

[138]GUILLAUME Gustave, *Leçon du 25 février 1949, série C, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1948-1949, série C, Grammaire particulière du français et grammaire générale IV*, pp. 117-125

> achevée, complète, rendue alors, en raison du dépassement qui est fait du procès de négation, par l'addition de mots tels que *pas, point personne, rien.* [139]

Ainsi, d'après l'analyse de Gustave Guillaume, le procès psychique de la négation peut être saisi, soit en cours de développement, avant complétude, soit une fois le développement achevé, sous l'état de complétude. Deux saisies sont donc possibles : l'une immanente au procès de négation, l'autre transcendante (elle outrepasse le procès de négation).

C'est cette idée qui explique de façon psychomécanique, le recours à un second terme négatif corrélé au premier (*ne*), dans la traduction de la négation. Dans ce cheminement de l'existant vers l'inexistant, Gustave Guillaume voit deux saisies : la première traduit une négation « en devenir, inachevée et incomplète », signifiée par le morphème négatif *ne* seul ; la deuxième traduit une négation « complète, achevée », signifiée par l'addition de morphèmes négatifs tels que *pas* et *point*, lesquels aboutissent à la nullité qui est la transcendance du mouvement d'approche de zéro.

Le discours choisit, selon sa visée, un des deux états du développement de la négation : le premier, inachevé, est réservé aux mouvements négatifs non conduits expressément à leur terme, le deuxième est attribué aux mouvements négatifs, menés fermement à leur conclusion. Le petit mot grammatical *ne* est alors le symbole du mouvement négatif (du procès même de la négation).

Nous retrouvons dans cette approche, le rôle dans la genèse de la pensée de Gustave Guillaume, de l'hypothèse du temps opératif et par conséquent, du bi-tenseur radical. Nous pouvons constater une connexion étroite entre l'analyse de la négation et celle du verbe : la terminologie (*in fieri*, *in esse*) est la même. L'opération mentale effectuée au moment de l'expression de la négation, peut alors être décrite métaphoriquement, comme un double mouvement, qui va du positif vers le négatif, puis du négatif vers le positif. Cependant, les règles du tenseur radical binaire imposent que l'origine et l'aboutissant ne soient pas identiques.

Le premier mouvement du tenseur de la négation (tension I), conduit par *ne*, partirait donc de l'affirmatif pour aller vers le négatif. Le second mouvement du tenseur (tension II),

[139] *Ibid.*, *Leçon du 11 mars 1949,* pp. 135-142

conduit par le second morphème négatif de la négation composée, partirait d'un centre d'inversion qui serait en quelque sorte, le point de « non retour », dernière occasion pour le locuteur de réorienter son énoncé vers le positif (avec *que* exceptif), pour aller vers la confirmation du négatif, cette notion de confirmation, de validation du mouvement négatif, révèle donc dans la négation composée une « métapositivité ».

Le système des différents signes grammaticaux de la négation simple et de la négation composée en français moderne dans la *Systématique de la langue française* de Gérard Moignet

Dans la *Systématique de la langue française*, ouvrage posthume largement inspiré de la linguistique guillaumienne et qui apparaît comme la synthèse de sa pensée, Gérard Moignet souligne que le système de la négation simple et de la négation composée dans la langue française repose sur un certain nombre d'oppositions :

> [334] Le système du français est original et complexe. […] Il a recours à l'opposition de deux termes qui appartiennent, l'un et l'autre, à la transcendance de l'adverbe ; l'un est la forme pleine de la négation, signifiée par *non*, l'autre en est la forme ténue, signifiée par *ne*.
> Le rapport de *non* à *ne* est le même que celui de *je-me* à *moi*, de *que* à *quoi*, de *comme* à *comment* […], c'est-à-dire que le premier est par rapport au second, en situation de subduction exotérique. La conséquence est que *non* n'appelle pas de complémentation, tandis que *ne* ne fonctionne qu'en situation de satellite, conjoint au verbe. *Non* nie ontiquement, *ne* nie existentiellement […].
>
> *Ne* est une forme subduite par rapport à *non*. On a, en idéogénèse :

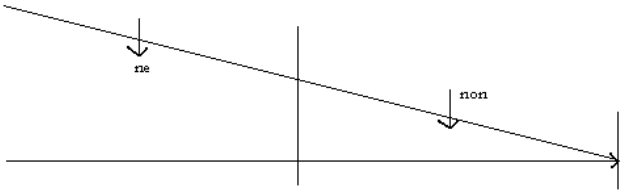

> [335] 1) NON. *Non*, forme tonique pleine, peut faire phrase à lui seul, constituer l'entier d'un énoncé, au moins dans un certain contexte. Il sert à répondre négativement à une demande d'information, à poser l'idée contradictoire d'un énoncé positif, à confirmer un énoncé négatif, à traduire une attitude de refus, etc. Il a le fonctionnement d'un adverbe de phrase : c'est à l'entier d'une phrase, signifiée ou non, qu'il est incident.
> Il peut constituer une subordonnée :
> il dit que non
> qu'on le veuille ou non…

Il peut aussi ne porter que sur un élément nominal de la phrase, mot, syntagme ou proposition nominalisée :
il agit non sottement
il agit, non dans son intérêt, mais pour la gloire
il a refusé le poste, non qu'il lui déplaise, mais par nécessité.
Il constitue aussi une sorte de préfixe, avec les substantifs, les adjectifs, les adverbes, fournissant ainsi l'idée contradictoire :
le non-genre
la non-violence
la littérature non-engagée.
Il n'a plus alors statut de mot.
De toute façon, il nie pleinement sur quoi il porte. L'adverbe *nullement* a à peu près le même statut, mais ne connaît pas l'emploi de préfixe.

[336] 2) NE. Il n'en va pas de même de la négation ténue, *ne*. Toujours associée au verbe, elle nie, non résultativement, mais opérativement, c'est-à-dire qu'elle traduit l'engagement de l'opération signifiée par le verbe dans un mouvement de négativation, allant du positif au négatif, sans que celui-ci soit nécessairement atteint. On peut figurer ainsi sa sémanthèse :

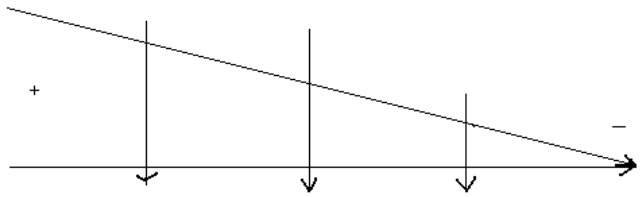

Le cinétisme qu'elle signifie peut être saisi, dans le discours, à différents moments de son développement, livrant des états de négativation plus ou moins avancés.
En interception précoce, on obtient les tours syntaxiques pour lesquels la grammaire traditionnelle parle, à tort, de « *ne* explétif ». Sa présence est facultative, mais ce n'est pas une raison pour dire qu'il ne signifie rien quand il est présent : il signifie minimalement et subtilement. Il en est ainsi,
a) dans les temporelles introduites par *avant que* :
dépêche-toi de partir avant qu'il n'arrive ;
il traduit une attitude de refus à l'égard de l'idée de la subordonnée ;

b) dans la complétive des verbes de crainte et d'empêchement :
je crains qu'il n'ait manqué le train
il faut empêcher qu'il ne parle ;
il rappelle la négativité inhérente aux idées regardantes de crainte et d'empêchement ;

c) dans les comparatives d'inégalité introduites par *que* dont le verbe est exprimé :
il s'amuse plus qu'il ne travaille ;
il traduit le signe «-» dont est affecté le second terme de la comparaison quand le premier est affecté du signe « + ». L'exemple n'implique pas qu'il ne travaille pas, mais que son travail est moindre que son amusement.

En interception médiane, la négativation assez avancée laisse encore place à un élément positif qui peut en être soustrait et confirmé dans sa positivité par une inversion du mouvement porteur. Le signe de cette inversion est la particule *que*, ouvrant une seconde tension exceptant un élément nominal de la négativité verbale, dans le tour : il *ne* boit *que* de l'eau. En figure :

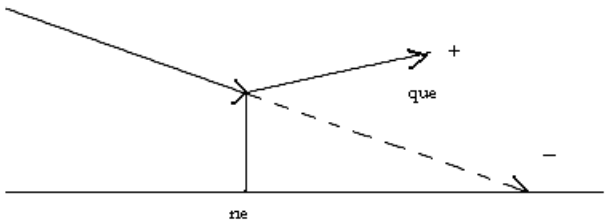

L'effet de sens final est l'idée d'une restriction : « il boit, restrictivement, à l'exclusion d'autre chose, de l'eau ».

En interception tardive, *ne* nie l'idée verbale, en fournit l'idée contradictoire, mais dans des conditions sémantiques particulières :
il peut s'agir, en proposition assertive, de verbes non pleinement thétiques, mais virtuels ou virtualisants, comme certains verbes modaux (puissanciels) : *je ne puis*, *je ne sais, je n'ose*, ou de sémanthèse critique : *il n'importe* ;
il peut s'agir de verbes ordinaires, mais dans des situations syntaxiques virtualisantes, comme en subordonnée hypothétique : *si je ne me trompe, il est en retard* ; ou en phrase interrogative : *qui ne voit qu'il se trompe ?*
Ces derniers types alternent, à une nuance fugace près, avec l'emploi de la négation bi-tensive.

Ne est soumis à la subduction ésotérique qui le montre sous trois états, selon le schéma connu :

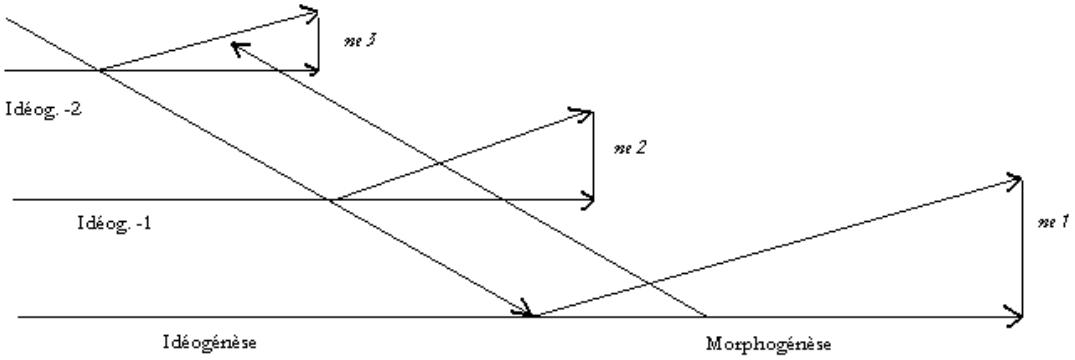

*ne*1 : je *ne* sais
*ne*2 : il *ne* boit que de l'eau
*ne*3 : je crains qu'il *ne* vienne ; viens avant qu'il *n*'arrive ; il s'amuse plus qu'il *ne* travaille.

[337] 3) PAS, etc. La négation verbale pleine s'obtient régulièrement, en français, par l'ouverture d'une seconde tension à la suite de celle que signifie *ne,* en d'autres termes, par transcendance de la négation immanente. Cette transcendance consiste en une inversion de signe, par laquelle la négativation obtenue au sortir de *ne* est orientée au large d'elle-même, positivée[140].
Les signes de la négation transcendante sont les adverbes *pas* et *point*.
En figure :

[140] Il ne s'agit pas ici d'une positivation au sens mathématique (+) qui impliquerait un retour au positif, mais bien d'une métapositivité +', d'une confirmation du mouvement de négativation. La négativation obtenue correspond à une négativation entérinée.

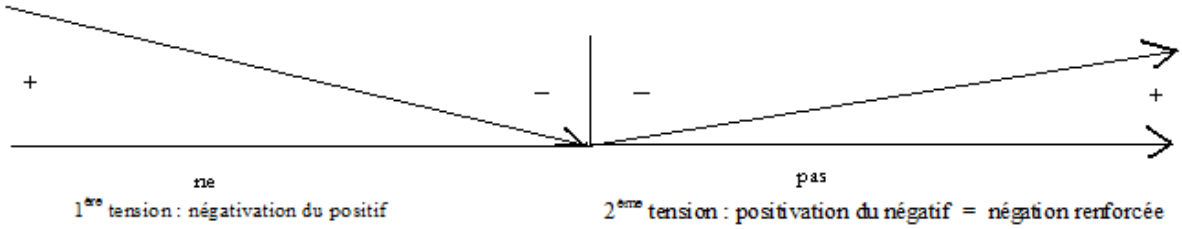

La seconde tension peut aussi être occupée par des termes porteurs de signification formelle : des pronoms, *personne, rien* ; des adjectifs : *aucun, nul* ; des adverbes : *guère, jamais*, *plus, nulle part, aucunement*, ou par l'idée d'une série négative signifiée par la conjonction *ni*. […][141]

La lecture de cette longue citation tirée de la *Systématique de la langue française* de Gérard Moignet, laisse entrevoir un système de la négation en français moderne fondé sur une première opposition : entre le morphème tonique *NON*, signe de la négation « résultative », et le morphème atone *NE*, signe de la négation « opérative ».

De même, le sous-système de la négation « opérative », se fonde de nouveau sur une seconde opposition : entre la négation simple signifiée par le morphème *NE*, négation immanente, et la négation composée (« bi-tensive ») signifiée par l'association du morphème *NE* avec un second terme négatif, négation transcendante.

Enfin, le sous-sous-système de la négation immanente se fonde quant à lui sur une troisième opposition entre les interceptions possibles du mouvement vers l'inexistant signifié par le morphème de la négation immanente *NE*, desquelles s'en dégagent trois successives qui correspondent à différents emplois de *ne* en discours : une saisie précoce, une saisie médiane et une saisie tardive.

Le système des signes grammaticaux de la négation en ancien-français dans la thèse sur *La négation en ancien français* d'Ambroise Queffélec

Dans sa thèse sur *La négation en ancien français*, Ambroise Queffélec adopte l'approche de la théorie psychomécanique pour son analyse du système de la négation en ancien français.

[141]MOIGNET Gérard, 1981, *Systématique de la langue française*, pp. 204-206

Se soutenant notamment de l'analyse de la négation de Gérard Moignet, il propose également une organisation du système des signes de la négation fondée sur l'opposition *NON* prédicatif *vs NE* non prédicatif :

> En ancien et moyen français, […] L'opposition *non*/*ne*, à peine inventée, ne s'articule pas sur la distinction d'une négation incidente à l'univers espace et d'une négation incidente à l'univers-temps, mais sur la division entre une négation prédicative (*non*) affectant toutes les parties de langue non prédicatives, et une négation non prédicative (*ne*), référée à toutes les parties de la langue prédicatives. Le distinguo est de taille car les deux séries de domaines ne se recoupent pas.[142]

Ambroise Queffélec distingue également une négation immanente (simple) d'une négation transcendante (composée) :

> Pour ce qui est de la négation, la langue applique également sur le résultat de ses opérations les opérations qui ont conduit à ce résultat et distingue au sein de la négation verbale un nouveau sous-système à deux tensions, l'une fermante, allant d'un plus de positivité à un moins de positivité (par déplétion du positif), l'autre ouvrante, allant d'un moins de négativité à un plus de négativité (par implétion du négatif). Le premier vecteur, exprimé par *ne*, correspond à un mouvement vers la négativité (adjonction d'une forme négativante à une matière positive) que confirme le second, signifié par *pas* (adjonction d'une forme positivante à une matière négativée)[143]

Toutefois, les différentes saisies du mouvement négatif signifié par *ne* qu'il distingue, si elles sont également au nombre de trois, s'éloignent quelque peu de celles que présente Gérard Moignet.

En effet, Ambroise Queffélec distingue bien une première saisie, précoce ; une seconde saisie, médiane ; et une troisième saisie, tardive. Mais il associe la saisie précoce à ce qu'il nomme « *ne* minimal », la saisie médiane à ce qu'il nomme « *ne* semi-négatif » et enfin, la saisie tardive, à ce qu'il nomme « négation pleine » :

> Chacun des vecteurs d'immanence et de transcendance définis en langue pourra faire l'objet d'interceptions plus ou moins précoces qui livreront en discours des valeurs négatives distinctes selon que le locuteur aura pris position sur l'un ou l'autre des vecteurs et selon que la saisie aura été effectuée à plus ou moins grande distance des

[142]QUEFFÉLEC Ambroise, 1985, *La négation en ancien français*, p. 43
[143]*Ibid*., p. 38

> limites aperturale et finale du vecteur choisi. La psychomécanique – linguistique de position – est ainsi amenée à sélectionner quelques saisies privilégiées […][144]
>
> En saisie initiale le *ne* exprime un engagement en négativité minimal (tendant vers zéro) mais réel, si tenu soit-il. Nous donnerons à ce *ne*, résultant d'une interception très précoce, le nom de *ne* minimal : il véhiculera un quantum de négativité extrêmement faible et son incomplétude en négativité sera très grande.
>
> En saisie médiane, le *ne* exprime un engagement en négativité beaucoup plus consistant, bien qu'il ne puisse traduire la négation totale. Comme son point de saisie se trouve à mi-chemin du positif et du négatif, il recevra la dénomination de *ne* semi-négatif.
>
> En saisie finale, le ne possède le degré de négativité maximal qu'il puisse atteindre par lui-même. Dans certaines circonstances, […] il peut signifier à lui-seul la négation pleinement opérante. Nous l'appellerons *ne* plein.[145]

0.3.1.2.3. <u>Synthèse</u>

Au travers des quelques citations des analyses de Gustave Guillaume, Gérard Moignet et Ambroise Queffélec, nous voyons comment l'approche de la théorie de la psychomécanique du langage, à travers sa description de l'organisation du système des signes grammaticaux de la négation en français, permet de dégager les mécanismes profonds sous-jacents à chacun des morphèmes négatifs ; elle est ainsi apte à éclairer notre étude de la négation simple et de la négation composée en français préclassique.

C'est pourquoi, lors de notre étude, même si nous nous référerons occasionnellement à d'autres approches linguistiques (notamment aux études de David Gaatone ou de Claude Muller sur la négation en français), nous adopterons essentiellement l'approche de la théorie guillaumienne en l'appliquant à notre période, afin de décrire au mieux le sémantisme profond de chacun des signes grammaticaux de la négation en français préclassique à l'origine des différents emplois attestés dans les textes, qui, par ailleurs, constituent le seul moyen d'accès à l'état de langue « morte » qu'est le français préclassique.

[144] *Ibid.*, pp. 39-40
[145] *Ibid.*, pp. 265-266

0.3.2. UN TRAVAIL SUR CORPUS

Comme l'objectif de notre travail consiste dans la description précise, rigoureuse et fidèle de l'usage de la négation simple et de la négation composée, et de l'organisation en système de leurs différents signes grammaticaux en français préclassique, il s'avéra nécessaire de constituer un corpus de textes contemporains de notre période allant de 1550-1630, afin de reconstituer la réalité linguistique de l'état de langue préclassique.

Par ailleurs, une fois ce corpus préclassique constitué, il nous a fallu en exploiter les données à travers un fastidieux travail de relevés et de classements d'occurrences.

0.3.2.1. Les textes comme seul point de rencontre avec la langue préclassique

Le fait de travailler sur un état de langue « mort » comme le français préclassique implique une double mise à distance du système institué en langue : une première mise à distance due à la définition même du langage (langage = langue + discours), et une seconde mise à distance résultant de la situation propre aux états de langue anciens, dont nous n'avons d'autres traces que les textes.

La première mise à distance, qui concerne tout état de langue (ancien ou contemporain), repose sur l'impossibilité d'atteindre le système institué en langue (dans le plan de puissance), par un truchement autre que les énoncés ressortant au plan de l'effet qu'est le discours, quelle que soit leur nature, écrite ou orale.

La seconde mise à distance, concerne uniquement les états de langue anciens comme le français préclassique, dont le système n'est accessible que par des énoncés, *a fortiori* écrits. En effet, nous ne disposons d'aucun énoncé oral ressortant à la période préclassique ; bien au contraire nous ne disposons que de textes écrits dont la forme renforce le caractère indirect du point de rencontre entre le locuteur contemporain et la langue préclassique.

Ainsi, le seul point de rencontre avec la langue préclassique consistant dans les énoncés écrits datés de cette période, le corpus de textes étudiés se devait d'être à la fois suffisamment représentatif de l'usage préclassique, et suffisamment cohérent, pour entrer en contact avec le plan de la langue, par le biais du discours tel qu'il est représenté dans et par les textes préclassiques.

0.3.2.2. Corpus d'étude : sélection et délimitation

La première étape de notre travail de recherche sur la négation simple et la négation composée en français préclassique, a consisté dans la sélection d'un ensemble de textes qui constitue à la fois un témoignage représentatif, par sa taille, de l'état de la langue préclassique mais qui respecte également, par sa composition, un certain nombre de conditions et de critères impliqués par les visées-mêmes de notre recherche.

Ainsi, à partir de ces divers critères de sélection, nous avons sélectionné et délimité trois corpus différents, plus ou moins larges, que nous avons exploités différemment.

0.3.2.2.1. Corpus de base

Nous avons sélectionné des textes datés entre 1550 et 1630 afin de former un premier corpus que nous appelons « corpus de base » et qui constitue, comme sa dénomination l'indique, le corpus de référence de notre étude, que nous avons consulté, « dépouillé » et analysé dans son intégralité.

Voici les critères de sélection des textes qui nous ont guidée pour mener à bien ce travail de délimitation et de constitution du corpus de base :

- Textes en prose uniquement afin d'éviter de traiter des faits de discours qui sont dus aux contraintes métriques de la versification et qui pourraient fausser les analyses. Par

conséquent, les passages versifiés des textes de notre corpus ont été exclus de nos relevés et de nos analyses

- Genres textuels différents afin de ne pas borner notre étude à tel ou tel genre, ce qui risquerait de nous faire passer à côté de certains phénomènes ; il fallait au contraire diversifier l'approche du texte en prose préclassique plus largement à travers des réalisations qui recourent à des contextes énonciatifs et à des moyens d'expression variés

- Genres textuels de degré de littérarité varié afin d'observer l'usage de la langue préclassique à travers des textes dont la visée stylistique est plus ou moins marquée (relative « objectivité » du texte scientifique par exemple, où la langue sert de médium à la transmission d'un savoir ; au contraire du récit fictionnel par exemple, où la langue est autant le médium que l'objet à transmettre)

- Préférence pour l'édition princeps soit originale, soit rendue indirectement par les éditions savantes (notamment celles de l'éditeur Droz), afin d'accéder au plus près et au plus vrai, d'un point de vue philologique, de l'usage de la langue préclassique

- Exclusion volontaire d'auteurs emblématiques de la période préclassique (François Rabelais, Michel de Montaigne, Marguerite de Navarre, Honoré d'Urfé) afin de ne pas intégrer dans nos analyses ce que Mireille Huchon qualifie d' « idiolectes » et qui nous éloignerait peut-être trop de « la langue du XVIe siècle » :

> Alors qu'il faudrait retrouver les invariants, la langue du XVIe siècle telle que la reflète l'image des manuels est une chimère composée des idiolectes de Marot, de Rabelais, de Montaigne, des poètes de la Pléiade. Rabelais et ses mots hippocentaures, Montaigne et son dictionnaire à part soi sont pourtant autant d'aberrations dans la reconstitution du lexique courant de leur époque[146].

Ainsi, à partir de ces différents critères, nous avons constitué le corpus de base suivant qui regroupe vingt-quatre auteurs (connus ou anonymes) originaires des quatre coins de la France et répartis sur les trois générations successives de notre période (début, milieu et

[146]HUCHON Mireille, 2002, *Histoire de la langue française*, p. 129

fin) ; il est composé de textes de genres divers (traités, essais et pamphlets, correspondances, mémoires et « récréations ») :

Traités

TRAITES SCIENTIFIQUES (alchimie, agriculture et médecine)

Ca 1550, ZECAIRE Denys, pseudonyme (1510-1556), *Opuscule tres-eccelent de la vraye philosophie naturelle des metaulx*, édition de 1999 établie à partir d'un manuscrit daté de 1560 disponible à la Bibliothèque Nationale de France, Paris-Milan, S.É.H.A. – ARCHÈ

1563, PALISSY Bernard (1510-1589), *Recepte véritable*, édition de 1988 établie par Keith Cameron à partir de l'édition de 1563, Genève, Droz

1585, PARÉ Ambroise (*ca* 1510-1590), *Des monstres et des prodiges*, édition critique de 1971 établie par Jean Céard à partir de la quatrième édition de G. Buon, Paris, 1585 [1573], Genève, Droz

1627, Louise Bourgeois (1563-1636), *Fidelle relation de l'accouchement, maladie et ouverture du corps de feue Madame,* Signé : Loyse Bourgeois, dite Bourcier, 8 juin 1627, Paris

TRAITES ET RECITS HISTORIQUES (récits historiques et de voyage)

1580, Jean de Léry (ca 1536-1613), *Histoire d'un voyage fait en la terre de Brésil,* deuxième édition de 1999 établie par Frank Lestringant à partir de la deuxième édition d'Antoine Chuppin, Genève, 1580 [1578], Paris, « Le livre de Poche »

1601, FAUCHET Claude (1530-1602), Fleur de la maison de Charlemaigne, qui est la continuation des Antiquitez françoises contenant les faits de Pepin et ses successeurs, depuis l'an 751 jusques à l'an 840 de Jesus-Christ, recueillie par M. le president F., Paris, J. Perier

1612, Anonyme, Les admirables et horribles signes apparus en plain jour sur la ville de Constantinople, le quinziesme d'octobre dernier 1612, Paris,Veuve P. Bertault

1615, Anonyme, Histoire veritable de ce qui s'est passé de nouveau entre les françois & portugais en l'Isle de Maragnan au pays des Toupinambous, Paris, Nicolas Rousset

1618, Anonyme, Advis envoyé de Constantinople, contenant la mort de Hacmet dernier empereur des Turcs, arrivee en novembre 1617. Ensemble le memorable advenement de Mustapha frere dudit Hacmet & I. du nom à l'empire turquesque, Paris, François Julliot

Essais et pamphlets (textes polémistes)

1561, ESTIENNE Charles (1504-1564), *Paradoxes*, édition de 1998 établie par Trevor Peach à partir de la dernière édition revue par Charles Estienne de 1561, Lyon, Jean Temporal [1553], Genève, Droz 1998

1562, CASTELLION Sébastien (1515-1563), *Conseil à la France désolée*, édition de 1967 établie par Marius F. Valkhoff à partir d'une édition datée de 1562 de lieu et de ville inconnus, Genève, Droz

Correspondances

1613, PASQUIER Estienne (1529-1615), *Lettres familières*, édition de 1974 établie par Dorothy Thickett à partir de lettres rédigées entre 1586 et 1613, Genève, Droz

1624-1627 BALZAC Jean Louis GUEZ de (1595-1654), *Les premières lettres* tome 1 (1624) et tome 2 (1627), éditions de 1933 [1624] et de 1934 [1627] établies par Henriette Bibas et Kathleen T. Butler à partir de lettres rédigées entre 1618 et 1627, Genève, Droz

1627-1630, MERSENNE le Père Marin, Minime (1588-1648), *Correspondance du P. Marin Mersenne, religieux minime* : tome 1 (1617-1627) et tome 2 (1628-1630), éditions de 1945 publiées par Mme Paul Tannery et éditées et annotées par Cornélis de Naard, Paris P.U.F.

Mémoires

1574-1587, L'ESTOILE Pierre de (1546-1611), Tomes 1 à 5 du *Registre-journal du regne de Henri III*, éditions de 1992 [1574-1575], 1996 [1576-1578], 1997 [1579-1581], 2000 [1582-1584] et 2001 [1585-1587], établies par Madeleine Lazard et Gilbert Schrenck, Droz, collection « Textes littéraires français »

Ca 1610, DE HARLAY SIEUR DE SANCY Nicolas (1546-1629), *Discours sur l'occurrence de ses affaires*, édition de 2000 établie par Gilbert Schrenck à partir de l'édition princeps publiée à la mort d'Henri IV, Paris, Champion 2000

1629, AUBIGNÉ Théodore Agrippa d' (1552-1630), *Sa vie à ses enfants*, édition critique de 2001 préparée par Gilbert Schrenck qui reproduit le *Manuscrit Tronchin* conservé à la Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève daté de 1629, Paris, Société des Textes Français Modernes (1ère édition, 1986)

« Récréations » : discours, contes et nouvelles

« DISCOURS RECREATIFS »

1556, Anonyme, *Discours non plus mélancolique que divers,* Poitiers, Enguilbert de Marnef

1568, A.D.V. (Antoine du Verdier ?), Questions énigmatiques, récréatives propres pour deviner & y passer le temps au veillées des longues nuicts, Avec les responses subtiles, & autres propos joyeux, Lyon, Benoist Rigaud

Ca 1616, BÉROALDE DE VERVILLE François (1556-1626), Le moyen de parvenir, œuvre contenant la raison de tout ce qui a esté, est & sera : avec demonstrations certaines et necessaires, selon la rencontre des effects de Vertu, Paris, A. Sauvage (première édition connue du Moyen de Parvenir conservée à la Bibliothèque municipale de Marseille)

CONTES ET NOUVELLES

1555, A.D.S.D., *Les comptes du monde adventureux*, Paris, Groulleau

1558, DES PÉRIERS Bonaventure (1510-1544 ?), *Nouvelles récréations et joyeux devis, I-XC*, édition de 2008 établie, introduite et annotée par Krystyna Kasprzyk à partir de l'édition princeps de R. Granjon parue à Lyon, Paris, Société des Textes Français Modernes (1ère édition, 1980)

1560, ANEAU Barthélémy (1505 ?-1561), *Alector ou le Coq : histoire fabuleuse*, tome 1, édition de 1996 établie par Marie-Madeleine Fontaine à partir de l'édition de 1560, Lyon, P. Fradin ; Genève, Droz

1579, ALCRIPE Philippe d' (1531-1581), *La nouvelle fabrique des excellents traicts de vérité*, édition critique de 1983 établie par Françoise Joukovsky sur l'édition princeps supposée de 1579, Genève, Droz, collection des « Textes Littéraires français »

0.3.2.2.2. Corpus élargi

Par ailleurs, nous avons sélectionné des textes datés entre 1550 et 1630 afin de former un second corpus que nous appelons cette fois « corpus élargi » et qui constitue le corpus que nous avons occasionnellement consulté et sondé lorsque les données récoltées du corpus de base ne suffisaient pas.

Les critères de sélection des textes que nous avons suivis pour sélectionner les textes de notre corpus élargi sont les mêmes que ceux du corpus de base. Nous avons ainsi constitué le corpus élargi suivant, composé de treize textes :

Traités

1558, BOAISTUAU Pierre, *Bref discours de l'excellence et dignité de l'homme*, édition critique de 1982, établie par Michel Simonin, à partir de l'édition princeps de 1558, Genève, Droz

1558, BOAISTUAU Pierre, *Le théâtre du monde*, édition critique de 1981, établie par Michel Simonin, à partir de l'édition originale de 1558

1564, ESTIENNE Charles (1504-1564) /LIÉBAULT Jean (1535-1596), *L'Agriculture et maison rustique*, Paris, J. Du Puis 1564

1587, TYARD Pontus de, *Mantice : discours de la vérité de Divination par astrologie*, édition critique établie par Sylviane Bokdam à partir de l'édition de 1558, Droz, Genève 1990 (1587, dernière édition connue)

1615, MONTCHRESTIEN Antoine de, *Traicté de l'oeconomie politique*, édition critique de 1999 établie par François Billacois, Droz, Genève

Essais et pamphlets (textes polémistes)

1623, GARASSE François (1585-1631), *La doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, Paris, S. Chappelet

Correspondances

1602-1637, PEIRESC Nicolas de (1580-1637), *Lettres à sa famille et principalement à son frère, 1602-1637*, édition de 1896 établie par Philippe Tamizey de Larroque ; Paris, Imprimerie Nationale

Mémoires

1594-1614 DE VALOIS Marguerite (1553-1615), *Mémoires & Discours*, édition de 2004 établie par Éliane Viennot à partir des manuscrits les plus anciens ; Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne

« Récréations » : discours, contes et nouvelles

1553, Claude de Taillemont, *Discours des champs faëz*, édition critique de 1991 établie par Jean-Claude Arnould à partir de l'édition de 1553, Lyon, Benoist Rigaud, Genève, Droz

1557, BRUÈS Guy de, *Les dialogues de Guy de Bruès contre les nouveaux académiciens, Que tout ne consiste point en opinion*, édition critique de 1953 établie par Panos Paul Morphos à partir de l'édition de 1557, Baltimore, The John Hopkins Press

1583, POISSENOT Bénigne, *L'Esté*, édition de 1987 établie, annotée et commentée par Gabriel-André Pérouse et Michel Simonin, à partir de l'édition de Claude Micard, 1583, Genève, Droz

1596, Péchon de Ruby (Pseudonyme – XVIème siècle), La vie généreuse des mercelots, bons compagnons & boesmiens , contenant leur façon de vivre, subtilitez et gergon, mis en lumière par Maistre Pechon de Ruby, gentil-homme breton, ayant esté avec eux en ses jeunes ans, où il a exercé ce beau mestier. Plus a esté adjousté un Dictionnaire en langage blesquien, avec l'explication en vulgaire, édition de 1999 établie par Romain Weber à partir de la première édition de 1596, Lyon, Jean Jullieron ; Paris, Allia

1623, SOREL Charles, *Les Nouvelles françaises où se trouvent divers effets de l'amour et de la fortune*, réimpression de l'édition de 1623, Genève, Slatkine reprints, 1972

0.3.2.2.3. Corpus exhaustif 1550-1630 de la base FRANTEXT

Enfin, nous avons sélectionné tous les textes datés entre 1550 et 1630, tous genres et tous auteurs confondus, disponibles sur la base de données textuelles FRANTEXT[147] afin d'accéder si nécessaire à un corpus extrêmement large composé de 195 textes (vers et prose) que nous nommons « corpus exhaustif 1550-1630 de la base FRANTEXT » et qui constitue le corpus que nous avons occasionnellement consulté et davantage sondé lorsque les données des corpus de base et élargi ne suffisaient pas, pour vérifier un fait ou pour corroborer une analyse.

[147] www.frantext.fr (accès payant)

De ce point de vue, la base de données textuelles FRANTEXT a été un outil plus que précieux pour la collecte et l'analyse des occurrences des morphèmes de la négation simple et de la négation composée, dans lesquelles a consisté notre travail sur corpus.

0.3.2.3. Le travail sur corpus

0.3.2.3.1. Le travail du relevé

Notre travail sur corpus a consisté comme nous l'avons précédemment dit, dans le dépouillement de l'intégralité de notre corpus de base. Ce travail de relevé systématique s'est fait soit manuellement (au crayon), soit à l'aide d'outils informatiques de traitement de données textuelles.

Le principal outil informatique que nous ayons utilisé au cours de notre travail de recherche est la base de données textuelles FRANTEXT dans laquelle étaient disponibles un certain nombre de textes de notre corpus de base et de notre corpus élargi.

Nous avons également eu recours aux contenus des Bibliothèques Virtuelles Humanistes[148] dont certains textes sont au format TEI (Text Encoding Initiative) d'où la possibilité de rechercher de manière informatisée les occurrences.

Toutefois, si les possibilités de recherche très pointues (recherche simple, recherche de cooccurrences, recherche de différentes flexion d'un même mot, etc.) permettent, outre de gagner un temps précieux, de manipuler un grand nombre de données, l'utilisation d'outils de sondage textuel informatisés ne remplacent pas la lecture et l'étude du texte dans son entier.

0.3.2.3.2. Le travail de classement de données

Consécutivement à ce travail de relevé, dans une deuxième phase, nous avons procédé à la longue tâche du classement des données. En effet, il nous a fallu identifier chaque

[148] www.bvh.univ-tours.fr (accès libre)

occurrence des morphèmes de la négation simple et de la négation composée de notre corpus de base préclassique, puis établir un classement au cadre à la fois suffisamment large et précis pour permettre une exploitation optimale des données récoltées au fil de notre travail de description et d'analyse de la négation simple et de la négation composée en français préclassique.

Second pan de notre travail de recherche, les phases d'analyse et de rédaction se sont construites autour du plan de notre étude, largement inspiré de l'analyse guillaumienne du système de la négation en français, qu'il nous faut à présent exposer, avant d'entamer le développement de notre étude.

0.3.3. PLAN

Comme nous avons fait de l'approche de la linguistique guillaumienne le modèle théorique de notre travail de recherche, le plan du développement de notre étude a été significativement déterminé par les fondements mêmes de l'analyse psychomécanique du système des signes grammaticaux de la négation.

De ce fait, nous consacrerons la première partie de notre thèse à l'étude des emplois du morphème prédicatif *NON* en français préclassique, à travers ses emplois de négation du non-prédicat de la forme nominale, de négation prédicative de la phrase elliptique du verbe, enfin, de négation de la forme verbale en français préclassique.

Nous consacrerons la deuxième partie de notre thèse à l'étude des emplois du morphème non prédicatif *NE* dans son emploi de négation du noyau verbal en français préclassique, à travers ses différentes valeurs.

Nous étudierons alors l'usage préclassique de *ne minimal* et de *ne semi-négatif*, puis l'expression de la négation pleine immanente (négation simple *ne*) et transcendante (négation composée du type *ne…pas*).

Enfin, nous consacrerons la troisième et dernière partie de notre thèse à l'étude des emplois des différentes auxiliaires de la négation en français préclassique : les auxiliaires de la négation pleine transcendante *pas*, *point* et leurs concurrents ; les auxiliaires de la négation du constituant (les semi-négations) ; et pour finir, l'auxiliaire de la négation exceptive *que* et les autres signes lexicaux et grammaticaux traduisant l'exception.

Ainsi, nous avons l'espoir qu'une fois l'intégralité du système des signes grammaticaux de la négation simple et de la négation composée parcourue, en partant du morphème de la négation prédicative *NON* pour aboutir au mécanisme du retour dans le champ de positivité signifié par le morphème de la négation exceptive *QUE*, en passant par les interceptions successives de la double tension ouverte par le morphème de la négation immanente *NE* et prolongée par les morphèmes de la négation transcendante, du noyau verbal (*ne…pas/point/*etc.) ou du constituant (morphèmes semi-négatifs), nous soyons alors en

mesure d'avoir une idée précise de l'entier du système des signes grammaticaux de la négation simple et de la négation composée en français préclassique tant à travers leurs différents emplois en discours, qu'à travers leurs différentes valeurs sémantiques résultant des mécanismes psychiques fondateurs dudit système.

Mais avant d'entamer notre étude de la négation simple et de la négation composée en français préclassique, il nous faut proposer en préambule, une rapide synthèse des étapes successives de l'histoire de la négation simple et de la négation composée du français, des « origines » à l'aube de notre période ; afin de saisir les différents phénomènes évolutifs à l'origine des signes grammaticaux de la négation du français préclassique.

PRÉAMBULE

La négation simple et la négation composée des « origines » à l'aube du français préclassique

DU LATIN AU FRANÇAIS : L'EMERGENCE DES AUXILIAIRES DE NEGATION

Dès ses origines, le latin emploie différents morphèmes négatifs formés autour de la racine indo-européenne **n*-. Figurent ainsi parmi les signes grammaticaux de la négation latine, le morphème *nē* spécialisé dans la négation des procès aux modes virtuels impératif et subjonctif ; le morphème *nōn*, résultat de la composition ancienne **nĕ-oinŏm* (*oinŏm* est la forme neutre archaïque de l'indéfini latin *unus*, « (l') un »), qui sert à nier tout élément phrastique ; enfin, les négations composées latines qui sont les résultats de l'association par coalescence morphologique de *nĕ* et d'un second lexème de sémantisme généralement indéfini : *nēmō*, « ne…personne » < *nĕ-hēmō* (*hēmō* est la forme archaïque de *hŏmō*, « homme, être humain »), *nihil*, « ne…rien » < *nĕ-hīlum* (*hīlĕ*, « petite ligne noire sur une fève », signifie par extension la quantité minimale), *nullus*, « ne…aucun » < *nĕ-ullus* (*ullus* « un certain, quelqu'un »), *numquam* (ou *nunquam*), « ne…jamais » < *nĕ-umquam* (*umquam*, « un jour »), nusquam, « ne…nulle part » < *nĕ-usquam* (*usquam*, « quelque part »), etc.

Le proto-français (IXème-XIème siècle) hérite du morphème latin *nōn* qui évolue progressivement en deux morphèmes négatifs distincts. Sous sa forme tonique, *nōn* latin donne le morphème prédicatif *non* en français, probablement le principal opérateur négatif de la période liminaire de l'histoire du français (la *lingua romana rustica* de la période gallo-romane, VIème-IXème siècle) ; tandis que sous sa forme atone, il s'affaiblit d'abord en *nen* (qui se retrouve dans l'ancienne variante de la réponse négative *nenny* < *nenil*), puis en *ne*.

En ancien français, le système des signes grammaticaux de la négation se bâtit alors sur la distinction d'un morphème négatif tonique (prédicatif) *non*, négation des éléments phrastiques non prédicatifs en eux-mêmes (mot, groupe de mots, verbes manquant de prédicativité, de l'énoncé averbal, etc.), et d'un morphème négatif atone (non prédicatif) *ne*, négation des éléments phrastiques prédicatifs (de l'énoncé verbal pleinement prédicatif). Ainsi, en ancien français, le morphème négatif non prédicatif *ne* est apte à nier le verbe conjugué et se suffit en général à lui-même.

Cependant a lieu, dès le stade de l'ancien français, un nouveau processus de renforcement de la négation, non plus par coalescence morphologique comme en latin, mais par l'association disjointe au premier terme *ne* ou *non*, d'un second élément qui signifie soit la quantité minimale, soit l'indéfinition (temporelle, quantitative).

Sont choisis comme auxiliaires négatifs, les lexèmes de la quantité minimale *pas (*< lat. *passu(m) : le pas)*, *point (*< lat. *punctum : le point)*, *mie (*< lat. *mica(m) : la miette)*, *goutte (*< lat. *gutta(m)* ; ou les lexèmes de l'indéfinition *onques* (< lat. *umquam*, « un jour, quelque fois ») ; *ja* (< lat. *jam*, « déjà ») ; *mais* (< lat. *magis*, « plus ») ; *personne* ; *rien* (< lat. *rem*, « chose ») ; *nul* ; etc.

L'ancien français correspond donc au moment de la naissance d'une négation composée, qui dans certains cas, s'articule sur l'association du morphème négatif prédicatif *non* et d'un auxiliaire de négation (*pas/mie/guères/ja*) pour nier un élément phrastique non prédicatif en lui-même ; et qui dans d'autres cas s'articule sur l'association du morphème négatif non prédicatif *ne* et d'un auxiliaire de négation dont la fonction est soit celle d'un des constituants de l'énoncé (le sujet (*rien/personne/nul…ne*), l'objet (*ne…rien/personne/nul*) ou le circonstanciel (*ne…ja/onques/plus/guères*/etc.)), soit uniquement celle de nier le noyau verbal de l'énoncé.

Mais lorsqu'il s'agit de nier le noyau verbal, l'ancien français construit son système sur une nouvelle distinction qui oppose une négation simple (immanente) *ne* préférant les énoncés mis sous virtualité, à une négation composée (transcendante) *ne…pas/point/mie/goutte* préférant les énoncés mis sous actualité, dont le second terme est postposé au verbe.

Postposition que commente Claude Muller dans son article « Sur quelques emplois particuliers de « pas » et « point » à l'aube du français classique », à travers lequel il évoque l'histoire des morphèmes de la négation du français ; qui estime que :

> La séparation par le verbe ne tient pas à la négation elle-même, elle semble plutôt le produit de l'évolution de l'ordre des mots en termes de recteur et de régi : la négation

> d'origine reste préverbale, alors que le renforcement adopte la position devenue habituelle des compléments, postverbale.[149]

Or, si dans les textes les plus anciens, les emplois de la négation composée demeurent assez rares, ils tendent à apparaître de plus en plus souvent pour être tout à fait usuels à partir du XIVème siècle.

En effet, en moyen français (XIVème-XVème siècle), le système des morphèmes négatifs fondé sur la double opposition, premièrement d'une négation prédicative *non* à une négation non prédicative *ne*, deuxièmement d'une négation simple (immanente) à une négation composée (transcendante), s'instaure durablement.

Comme en ancien français, la négation immanente du noyau verbal *ne* a tendance à se spécialiser dans la négation des énoncés virtuels ou virtualisants, tandis que la négation transcendante du noyau verbal *ne…pas/point/mie/goutte* a tendance à se spécialiser au contraire dans la négation des énoncés actuels ou actualisants.

Toutefois, le morphème négatif prédicatif *non* se développe en moyen français à travers un emploi de négation de la forme verbale en contexte non pleinement négatif, non attesté en ancien français, après un verbe de défense :

> *Arrêts d'Amour*, 138, 97 Et requeroit provision, au moins que pendant le procès luy fust defendu de non aller devers la dame.[150]

Ainsi, à l'aube de la période préclassique, le système des signes grammaticaux de la négation, hérité de l'ancien français, offre des possibilités d'emplois qui ne se retrouvent plus dans l'usage moderne. Ce qui pose la question de son évolution au cours de notre période.

---

[149]MULLER Claude, 2004, « Sur quelques emplois particuliers de « pas » et « point » à l'aube du français classique », *Langue française* n°143, p.19

[150] Cité par Robert Martin et Marc Wilmet, 1980, *Syntaxe du moyen français*, §13, p.21

L'ANALYSE DE CLAUDE MULLER :

LE STADE DE LA GRAMMATICALISATION DE *PAS* ET *POINT* A L'AUBE DU FRANÇAIS PRECLASSIQUE

Claude Muller, dans son ouvrage sur la *Négation en français*, repère dans l'histoire des signes grammaticaux de la négation du français, une période transitoire s'étalant du XIVème au XVIème siècle, à travers laquelle les morphèmes auxiliaires de la négation du noyau verbal *pas* et *point* passent progressivement du rôle d'auxiliaires du morphème négatif non prédicatif *ne*, auquel ils s'associent pour le renforcer (négation transcendante), à celui de morphèmes négatifs autonomes signifiant en eux-mêmes la négation, indépendamment du premier terme négatif *ne*, comme dans l'usage moderne[151].

Ainsi, le processus selon lequel s'adverbialisent et s'évident sémantiquement les lexèmes de la quantité minimale *pas* et *point* qui finissent par n'être plus que signes grammaticaux de la négation, correspond au processus dit « de grammaticalisation », phénomène récurrent et extrêmement productif dans l'histoire du changement linguistique du français.

Claude Muller distingue trois étapes majeures de ce processus de grammaticalisation, qui se succèdent en se recouvrant au cours de la période allant XIVème au XVIème siècle :

> 1°) *Pas*, *point*, *mie* sont des quantifieurs indéterminés : ils permettent de décrire de façon explicite la quantification associée au verbe, sur quoi porte la négation *ne*. C'est le statut de ces termes au Moyen-Âge.
> Étant des quantifieurs indéterminés, ils peuvent apparaître dans des contextes à polarité négative. […]
> De même, rien n'exclut leur emploi avec d'autres mots négatifs. […]

> 2°) *Pas*, *point*, *mie* deviennent des semi-négations […] : ces termes continuent d'avoir des emplois positifs, et d'être cumulables avec les indéfinis négatifs comme *nul*, *jamais*. Mais, en outre, ils peuvent être négatifs seuls, et réduisent d'autant le rôle de *ne*.

[151]L'usage moderne se passant du premier terme *ne* de façon saillante à l'oral (la norme étant la négation à deux termes dans l'usage écrit).

> Ce rôle est la suite logique du précédent. L'évolution de *pas*, *point*, est la même que celle de *personne* ou *aucun*. Les emplois sont ceux du paragraphe précédent, avec, en outre, la possibilité d'utiliser point comme réponse négative […]
>
> D'autres indices témoignent de ce nouveau statut. L'un est que les textes du XVIe siècle présentent les premiers emplois de *pas*, *point*, sans *ne*, dans les constructions verbales, et avec un sens négatif, comme en français oral et familier d'aujourd'hui […]. L'autre est dans l'évolution du sens de la question comportant *pas* ou *point* sans *ne* : au départ, cette construction est typiquement un cas d'emploi en contexte à polarité négative. La phrase est alors orientée vers une réponse négative […].
>
> Or dès l'époque du Moyen-Français, il y a eu confusion entre cet emploi et l'interro-négative [orientée vers une réponse positive] où *ne* serait absent. […]
>
> On peut donc dater ce tournant dans le sens et l'emploi de *pas*, *point* et *mie* de l'époque du Moyen-Français.
>
> 3°) *pas*, *point* deviennent des opérateurs de négation : leur emploi se généralise, pour devenir la norme à la fin du XVIe siècle. Cette généralisation reste évidemment possible dans le cadre d'une analyse comme semi-négation. Cependant, la prise de conscience qu'il s'agit là de mots négatifs va conduire aux restrictions d'emploi actuelles : les emplois à polarité (sans *ne*) disparaissent au XVIIe siècle ; un nouveau système se crée, dans lequel pas et point sont les mots négatifs principaux, incompatibles avec un autre mot négatif […] ou avec une construction à sens négatif (à négation explétive, […]).[152]

Ainsi, à l'aube du français préclassique, le processus de grammaticalisation en serait à son stade intermédiaire et le statut des morphèmes auxiliaires de la négation du noyau verbal *pas* et *point* oscillerait encore entre celui de termes semi-négatifs, dont la double polarité se manifesterait à travers leurs emplois tantôt positifs, tantôt négatifs ; et celui de morphèmes pleinement « opérateurs de négation », proche de leur statut moderne, consolidé au cours de la période postérieure à celle du français préclassique.

De fait, au cours de notre étude du système des signes grammaticaux de la négation simple et de la négation composée en français préclassique, nous serons amenée à décrire et à analyser l'étendue et l'évolution de ces différents emplois des morphèmes auxiliaires de la négation du noyau verbal *pas* et *point*, tels qu'ils apparaissent dans nos textes.

[152] MULLER Claude, 1991, *La négation en français : syntaxe, sémantique et éléments de comparaison avec les autres langues romanes*, pp. 224-226

LA THEORIE D'OTTO JESPERSEN :

L'HISTOIRE DES MORPHEMES NEGATIFS ET LE « CYCLE DE LA NEGATION »

Dans son ouvrage intitulé *La philosophie de la grammaire* (1924), le linguiste danois Otto Jespersen aborde la question de l'évolution des signes grammaticaux de la négation selon l'idée qu'il existe un « cycle des négations », dont les étapes se révèlent dans l'histoire de la morphologie de la négation et se répètent de façon cyclique :

> L'histoire de l'expression de la négation dans certaines des langues que nous connaissons le mieux présente d'étranges fluctuations. L'adverbe négatif est souvent inaccentué parce qu'un autre mot de la phrase porte l'accent principal. Mais, lorsque la négation inaccentuée en arrive à n'être plus qu'une syllabe proclitique et même à se réduire à un son unique, on ressent le besoin de la renforcer par l'adjonction d'un autre mot ; ce mot est à son tour perçu au bout d'un certain moment comme la négation elle-même et peut alors subir la même évolution que l'élément qui l'avait précédé. On obtient ainsi une perpétuelle oscillation entre l'affaiblissement et le renforcement de la négation […].[153]

Ainsi, à travers l'analyse d'Otto Jespersen, il apparaît que les morphèmes négatifs, en l'occurrence *ne*, « usés » et affaiblis par l'évolution phonétique, auraient besoin, de ce fait, d'être renforcés par des morphèmes auxiliaires, qui, à leur tour, se galvaudent du fait de l'usage et de l'évolution de la langue, faisant appel de nouveau à d'autres renforcements. Phénomène qui s'illustre à travers bien des langues, telles que le danois, l'allemand ou l'anglais.

Or, si nous considérons l'histoire de la négation en français, des origines latines à l'usage moderne, nous constatons effectivement que le **ne* indo-européen d'origine, correspondant alors, toujours d'après la théorie d'Otto Jespersen, à « l'interjection exprimant le dégoût et produite essentiellement par le mouvement facial qui consiste à contracter les muscles du nez[154] », a été renforcé par le terme archaïque latin désignant la quantité minimale **oinom*, ce qui par coalescence a donné *nōn* en latin, *nōn* qui s'est lui-même affaibli à travers

[153]JESPERSEN Otto, 1971, *La philosophie de la grammaire*, p.479
[154] *Ibid.*

son évolution atone en *nen* puis en *ne* (proclitique atone) en français, affaiblissement qui explique l'apparition de nouveaux renforcements morphologiques (*pas*, *point*, et autres quantités minimales), cette fois disjoints du premier terme *ne* auquel ils s'associent.

Le cycle se poursuivrait, avec la tendance dans l'usage actuel, à l'effacement complet de *ne* au profit de *pas*, et avec le recours aux renforcements lexicaux du type *du tout* (*pas* vs *pas du tout*).

Ainsi, semble-t-il qu'à travers son histoire, le système des signes grammaticaux de la négation du français se fonde sur l'opposition d'une négation incomplète, inaccomplie, « immanente » dans la théorie guillaumienne, et d'une négation complète, accomplie, « transcendante » dans la théorie guillaumienne, dont les signes respectifs en discours, ont évolué au fil des états de langue successifs, comme l'illustrent les analyses de linguistes tels que Claude Muller (qui n'adopte cependant pas les postulats de l'analyse guillaumienne[155]) ou Otto Jespersen et son prophétique « cycle de la négation ».

Aussi nous faut-il à présent décrire et analyser l'usage des morphèmes de la négation simple et de la négation composée en français préclassique, dont la période s'annonce comme une période clef dans l'histoire du système des signes grammaticaux de la négation du français.

[155] MULLER Claude, 1991, *La négation en français : syntaxe, sémantique et éléments de comparaison avec les autres langues romanes*, p. 226

1. PREMIÈRE PARTIE

LES EMPLOIS DE *NON*

EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE

Morphème tonique de la négation *non*, héritée du latin et issue d'une forme composée non attestée du latin ancien **n(e) oinon* (« pas un »), *non* représente à lui seul l'idée même de la négation, du mouvement de négativation arrivé à son terme (aspect accompli de la négation exo-sémantique).

Par conséquent signe prédicatif de la négation pleine, *non* s'intègre au système des signes grammaticaux de la négation en français à travers son opposition formelle et sémantico-syntaxique à *ne*, morphème atone de la négation, désigné au contraire, en tant que « forme ténue de la négation » ou « négation non prédicative », pour signifier l'idée du mouvement même de négativation (aspect inaccompli de la négation exo-sémantique).

Des spécificités formelles et sémantiques profondes de *non* découlent ses emplois en discours : *non*, morphème prédicatif de la négation, sert en effet, en français, à nier les éléments de langue ne constituant pas en eux-mêmes un entier de discours (un prédicat), ainsi que le décrit Gérard Moignet à travers son analyse de *non* et de ses emplois en français, dans *La systématique de la langue française*, ouvrage posthume largement inspiré de la linguistique guillaumienne :

> [335] 1) NON. *Non*, forme tonique pleine, peut faire phrase à lui seul, constituer l'entier d'un énoncé, au moins dans un certain contexte. Il sert à répondre négativement à une demande d'information, à poser l'idée contradictoire d'un énoncé positif, à confirmer un énoncé négatif, à traduire une attitude de refus, etc. Il a le fonctionnement d'un adverbe de phrase : c'est à l'entier d'une phrase, signifiée ou non, qu'il est incident.
>
> Il peut constituer une subordonnée :
> il dit que non
> qu'on le veuille ou non…
>
> Il peut aussi ne porter que sur un élément nominal de la phrase, mot, syntagme ou proposition nominalisée :
> il agit non sottement
> il agit, non dans son intérêt, mais pour la gloire
> il a refusé le poste, non qu'il lui déplaise, mais par nécessité.
>
> Il constitue aussi une sorte de préfixe, avec les substantifs, les adjectifs, les adverbes, fournissant ainsi l'idée contradictoire :
> le non-genre
> la non-violence
> la littérature non-engagée.
> Il n'a plus alors statut de mot.
>
> De toute façon, il nie pleinement ce sur quoi il porte.[156]

[156] MOIGNET Gérard, 1981, *Systématique de la langue française*, pp. 204-205

L'emploi de *non* est exclu avec la forme verbale en français moderne, ce qui d'ailleurs permet à Gérard Moignet d'opposer *non*, signe de « la négativation de ce qui est pensé sous forme nominale », à *ne*, signe de « la négativation de ce qui est pensé sous forme verbale[157]» ; mais tel n'en a pas toujours été le cas.

En effet, dans des états antérieurs du français, le morphème de la négation prédicative *non* était apte à nier la forme verbale. Ambroise Queffélec, dans sa thèse sur la *Négation en ancien français*, signale à ce propos, qu'en très ancien français, *non* (et ses variantes graphiques) était la « négation unique polyvalente[158] ».

Il en cite notamment deux exemples, tirés du « plus ancien de nos textes »[159], les *Serments de Strasbourg* (manuscrit daté de la fin du IXème siècle), rapportant les serments échangés le 14 février 842 entre deux petits-fils de Charlemagne, Louis le Germanique et Charles le Chauve, qui s'allient contre leur frère aîné Lothaire Ier et qui s'expriment chacun dans la langue de l'autre afin d'être compris par les troupes de son frère. Ainsi, Louis le Germanique prête serment en langue romane (*lingua romana*) devant les soldats de Charles le Chauve qui lui promettent en retour :

> *Serments*, 13 : .Si ioreturnar **non** lint **pois**.[160]
>
> *Serments*, 14 : neio neneuls cui eo returnar int pois. in nulla aiudha contra lodhu uuig **nun** li **iver**.[161]

Ce stade très ancien ne dure pas, puisque *non* connaît ensuite la rude concurrence de son double non prédicatif *ne*, attesté à partir du Xème siècle (*Sermon sur Jonas*) dans les textes :

> Depuis le *Sermon sur Jonas*, nous l'avons observé, *ne*, employé seul ou en alliance avec des auxiliaires, est devenu la négation pleine ordinaire du verbe de la phrase. […] Il subsiste cependant des contextes où *non* continue à s'employer comme négation verbale, que ce soit avec les modes nominaux ou avec les modes personnels.[162]

---

[157] *Ibid*., p. 204
[158] QUEFFÉLEC Ambroise, 1985, *La négation en ancien français*, p. 226
[159] *Ibid*., p. 56
[160] *Ibid*. (« si je **ne** l'en **puis** détourner »)
[161] *Ibid*., p. 57 (« ni moi ni aucun de ceux que j'en pourrai détourner, je **ne** lui **serai** d'aucune aide contre Louis »)
[162] *Ibid*., pp. 74-75

Voici quelques exemples de cet emploi de *non* comme négation verbale en ancien français, cités par Ambroise Queffélec dans sa thèse :

> *Troie*, *pr*., 57, 82, 41 : quar de grant povreté de sens vient a **non redouter** les choses qui peuent avenir.
>
> *Troie*, *pr*., 115, 144, 22 : …que grand corage vos vint de **non revenir** en la cité.[163]
>
> *C. Anjou*, 1538 : Mex me venist **non estre** né/ Que recouvrer si grosse perte/ Con ma fille sanz sa deserte.[164]
>
> *Trist. pr*., 64, 47, 7 : atant ez vos un home venir qui auques pres d'ilec s'asist, mes mot ne li dist, et **non fist** Sador a li.[165]
>
> *Helc*., 272, 223 : Et ceste requeste, si n'est mie villainne a vous et **non est** elle a li.[166]
>
> *Trist. pr*., 148,289, 14 : « En non Dieu, dit Tristranz, donc se puent il mout legierement aquiter ! » « **Non pueent**, dit li chevaliers, car… »[167]
>
> *Q.L.R.*, IV, IX, 11 : Respondi Hieu : « Bien le conoissies et ce k'il a parle saves ». E il disent : « **non savom**. »[168]
>
> *Helc*., 346, 298 : « Par foy, dist il, je ne croi mie que il soient chevalier terrien. – Sire, dist il, **non croi** je. »[169]
>
> *Rou*, II, 1870 : Retenez le chastel, jel vos doins et otroi,/ Nel porroie tenir, que je n'ai pas de quoi./ Flamenc sont me voisin, qui plus ne portent foi/ Que Sarrazins feroient (…)/ **Non tamez** ! dist li dus, j'en prendrai bien conroi.[170]

Ambroise Queffélec considère qu'en ancien et moyen français (à la suite de Gérard Moignet à travers son analyse de l'opposition *non*/*ne* en ancien français[171]) l'opposition *non/ne* ne repose pas tant, comme en français moderne, sur la distinction entre une négation de la forme nominalisée (*non*) et une négation de la forme verbale (*ne*) ; mais que l'opposition

---

[163] *Ibid*., p. 83 Édition de référence : CONSTANS (L.) et FARAL (E.), 1922, *Le Roman de Troie en prose*, Paris, Champion

[164] *Ibid*. Édition de référence : ROQUES (M.), 1931, *Le Roman du Comte d'Anjou de Jehan Maillart*, Paris, Champion

[165] *Ibid*., p. 101 Édition de référence : CURTIS (R. L.), 1963, *Le Roman de Tristan en prose*, Munich, M. Hueber

[166] *Ibid*., p. 102 Édition de référence : NIEDZIELSKI (H.), 1966, *Le Roman de Helcanus édition critique d'un texte en prose du XIIIe siècle*, Genève-Droz, Paris-Minard

[167] *Ibid*., p. 119 Édition de référence : CURTIS (R. L.), 1963, *Le Roman de Tristan en prose*, Munich, M. Hueber

[168] *Ibid*., p. 120 Édition de référence : CURTIUS (E. R.), 1911, *Li quatre livre des reis*, Dresde

[169] *Ibid*., p. 121 Édition de référence : NIEDZIELSKI (H.), 1966, *Le Roman de Helcanus édition critique d'un texte en prose du XIIIe siècle*, Genève-Droz, Paris-Minard

[170] *Ibid*., p. 133 Édition de référence : HOLDEN (A. J.), 1970-1973, *Le Roman de Rou de Wace*, Paris, Picard

[171] MOIGNET Gérard, 1988, *Grammaire de l'ancien français*, pp. 273-275

non/ne se fonde plutôt sur l'opposition d'une négation du non-prédicat (*non*) à une négation du prédicat (*ne*) :

> L'opposition *non*/*ne*, à peine inventée, ne s'articule pas sur la distinction d'une négation incidente à l'univers espace et d'une négation incidente à l'univers-temps, mais sur la division entre une négation prédicative (*non*), affectant toutes les parties de langue non prédicatives, et une négation non prédicative (*ne*), référée à toutes les parties de la langue prédicatives. Le distinguo est de taille car les deux séries de domaines ne se recoupent pas. Ainsi, la négation prédicative *non* pourra être incidente à des formes verbales manquant de prédicativité (comme les infinitifs ou le verbe suppléant *faire*) qui ne la tolèreraient pas en français moderne. De façon générale, il y a eu en F. Moderne progression du domaine d'emploi de *ne* au détriment de *non*.[172]

L'auteur précise d'ailleurs, qu'en moyen français, *non* est plus employé avec les formes verbales des modes quasi-nominaux qu'en ancien français. Cet usage de *non*, également évoqué par Rober Martin et Marc Wilmet dans leur *Syntaxe du moyen français*[173], a comme spécificité en moyen français par rapport à l'ancien français, de se manifester dans des constructions qui, soit requerraient le morphème *ne* dans son emploi semi-négatif (dit traditionnellement « explétif »), soit interdiraient tout morphème négatif.

Le français préclassique apparaît alors, comme une période de transition dans l'histoire des emplois de *non*. En effet, si l'usage de *non* en français préclassique semble plutôt proche de son usage moderne (négation de la forme nominalisée), il conserve toutefois certains de ses anciens emplois de négation de la forme verbale, qui se raréfient à partir des textes de la fin de notre période et qui ne se maintiendront guère bien au-delà.

Nous étudierons donc successivement les différents emplois de la négation prédicative du non-prédicat *non* en français préclassique, en commençant par ses emplois comme négation de l'élément nominal, puis en poursuivant avec ses emplois comme négation de l'élément ni strictement nominal, ni strictement verbal (la phrase elliptique du verbe), pour finir par ses emplois comme négation de l'élément verbal.

Nous aborderons tout d'abord ses emplois comme négation des formes nominales (c'est-à-dire, des formes non verbales), que *non* soit employé comme négation du mot (endo-sémantique), négation du syntagme (exo-sémantique), ou négation exo-sémantique de la proposition nominalisée.

---

[172] QUEFFÉLEC Ambroise, 1985, *La négation en ancien français*, p. 43 (nous soulignons)
[173] MARTIN Robert et WILMET Marc, 1980, *Syntaxe du moyen français*, pp. 21-22

Puis nous décrirons ses emplois comme négation de la proposition elliptique du verbe : comme réponse négative, en emploi absolu ou en emploi subordonné ; ou dans l'expression de l'alternative négative en emploi coordonné.

Enfin, nous aborderons la question de ses emplois comme négation de la forme verbale, dont nous constaterons qu'ils sont extrêmement limités, réservés à des formes verbales manquant morphologiquement ou notionnellement de prédicativité, et plus ou moins figés en français préclassique.

Notre approche se fera essentiellement dans la synchronie de la période préclassique. Toutefois, nous adopterons, lorsqu'il le sera nécessaire, le point de vue de l'approche diachronique, notamment dans la dernière partie de l'étude (sur les emplois de *non* comme négation de la forme verbale).

Nous suivrons également l'approche et le cadre de l'analyse d'inspiration guillaumienne, à la suite notamment de Gérard Moignet et d'Ambroise Queffélec, que nous avons déjà cités et dont les études respectives, quel que soit l'état de langue française sur lequel elles portent, ont significativement nourri et charpenté notre propre réflexion.

1.1. *NON* : NÉGATION DU NON-PRÉDICAT DE FORME NOMINALE

Signifiant à lui seul et endo-sémantiquement l'entier du mouvement de négativation, le morphème négatif prédicatif *non* s'emploie en français préclassique avec tout élément qui, inapte à former à lui seul un entier de discours, est considéré comme syntaxiquement non prédicatif (non-prédicat) ; cet élément non prédicatif peut être soit un élément nominal (lexème ou syntagme), soit une proposition nominalisée.

Négation de l'élément nominal (non verbal), *non* sert de préfixe ou de complément morphologique négatif pour inverser la valeur positive intrinsèque à un lexème (de diverses natures). Nous la qualifierons alors, sous l'angle de la théorie guillaumienne, de négation endo-sémantique[174], c'est-à-dire, que la négation porte, en le modifiant, sur le contenu sémantique intérieur au mot.

Dans un deuxième emploi assez proche du premier, *non* sert également à exprimer la négation contrastive par association morphosyntaxique à un syntagme. Mais cette fois, la négation signifiée par *non*, ne modifie pas la notion traduite par le mot, mais oriente négativement le syntagme construit autour de ce mot, en l'inscrivant dans un rapport contrastif, par opposition à un autre syntagme orienté positivement. Lorsque la négation opère ainsi extérieurement au mot, nous la qualifions, de nouveau sous l'angle de la théorie guillaumienne, de négation exo-sémantique[175].

---

[174] GUILLAUME Gustave, *Leçon du 19 novembre 1942, série B, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1942-1943, série B, Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française (I)*, pp. 15-16 : « L'entendement endo-sémantique, celui qui intéresse la sémantèse, est un moyen de tirer d'une base de mot des mots de sens différents. […] Un entendement endo-sémantique, modifiant la sémantèse du mot, se traduira, s'il survient une fois le mot clos, par un préfixe. Il y aura à partir d'un mot relativement simple, formation d'un mot composé comportant l'addition d'un préfixe ; par exemple, *maintenir* en regard de *tenir*. »

[175] *Ibid.*, pp. 16-17 : « L'entendement exo-sémantique, celui qui n'intéresse pas la sémantèse, <est> le moyen de catégoriser les mots différemment. […] Ainsi, la règle est posée que toute opération d'entendement appliquée à un mot clos, déjà catégorisé, produira un préfixe lié, si son effet est endo-sémantique, et un petit <morphème> accessoire antéposé et distinct, si son effet est exo-sémantique. »

Enfin, *non* est à ce point prédicatif qu'il peut à lui seul, introduire en la niant dans son entier, une proposition nominalisée par le biais de *que* (*non que*…), correspondant alors à la suite matrice *ce n'est pas (que*….).

Étudions à présent l'usage de *non*, négation du non-prédicat de forme nominale, en français préclassique, à travers l'ensemble des emplois que nous venons de présenter *supra*, et de façon transversale, à travers la concurrence entre la forme simple *non* et la forme composée *non* + morphème auxiliaire de négation (notamment avec *pas et point*), qui s'observe dans les textes de notre corpus et qui interroge quant au recours, bien attesté en français préclassique, à un renforcement négatif exo-sémantique d'une forme négative endo-sémantiquement pleine.

1.1.1. *NON* : NÉGATION ENDO-SÉMANTIQUE

En français préclassique, le morphème négatif prédicatif *non* sert de morphème préfixal négatif pour inverser le sémantisme d'un lexème, par le biais d'une composition coalescente ou disjointe.

Dans cet emploi, *non* se rapproche des autres préfixes négatifs *dé-*, *in-*, *a-*, *mé-*, etc., si ce n'est que, dans la majorité des cas, il apparaît en composition disjointe, ce qui ne l'empêche pas d'intervenir au niveau endo-sémantique du mot auquel il s'associe.

L'emploi préfixal de *non* reflète remarquablement son sémantisme profond. En effet, le fait que sa simple adjonction à un lexème de polarité positive (de signe +) suffise à inverser la polarité du lexème négativement (inversion du signe + en signe –), résulte de l'image en pensée à laquelle correspond le signe *non* et que nous proposons de figurer ainsi :

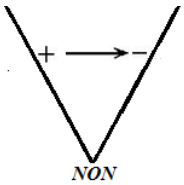

Le morphème négatif prédicatif *non*, qui « livre une négation *in esse*, achevée, complète[176] » pour reprendre les termes de Gustave Guillaume, qui traduit l'entier du « procès psychique inscrit entre l'existant et l'inexistant[177] » auquel correspond la négation, emporte avec lui l'entier sémantique du lexème auquel il s'associe endo-sémantiquement, dans ce mouvement négativant qui franchit le seuil de sa perfection.

Ce que nous proposons de rendre figurativement par le schéma suivant :

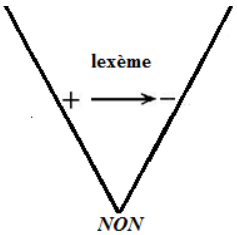

[176] GUILLAUME Gustave, *Leçon du 11 mars 1949, série C, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1948-1949, série C, Grammaire particulière du français et grammaire générale IV*, p. 135 (à propos de la négation transcendante signifiée par la négation composée *ne…pas/point*)
[177] *Ibid.*

Dans cet emploi négatif endo-sémantique, *non* n'est jamais en concurrence avec son double composé *non pas/point*, étant soudé aussi bien morphologiquement que sémantiquement au lexème qu'il inverse au travers de la composition lexicale.

L'emploi d'un renforcement rejetterait en effet le lexème à l'extérieur du spectre endo-sémantique négatif de *non*, et vice-versa ; faisant alors de *non* une négation exo-sémantique (que nous aborderons *infra* en 1.1.2.).

Processus de passage d'un niveau sémantique à l'autre, que nous figurons ainsi :

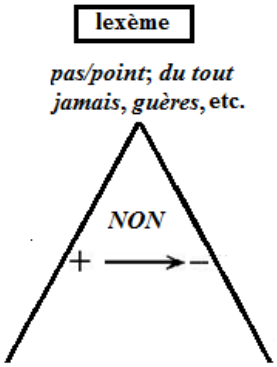

En français préclassique, le lexème endo-sémantiquement inversé par *non* peut être de natures grammaticales diverses : substantif, adjectif (adjectif qualificatif, participes présent ou passé employés comme adjectifs), ou adverbe.

De ce fait, nous présenterons l'emploi de *non* comme négation endo-sémantique en français préclassique, à travers sa composition avec des lexèmes ressortissant à l'ensemble de ces diverses catégories grammaticales, en nous penchant davantage sur certaines compositions *non*+lexème qui se démarquent dans nos textes par leur grande récurrence.

1.1.1.1. Négation endo-sémantique du substantif

Dans cet emploi préfixal, la négation endo-sémantique *non* peut inverser un lexème-substantif, et notamment des substantifs morphologiquement issus de formes verbales quasi-nominales (participes présents). En voici quelques exemples, dont le premier, *nonchalance*, toujours usité en français moderne, apparaît toujours morphologiquement coalescent dans nos textes préclassique.

1.1.1.1.1. *nonchalance*

Issue de la composition en ancien français de *non* et de la forme substantivée du participe présent du verbe *chaloir* (« porter de l'intérêt à, se préoccuper de [178]»), la création lexicale *nonchalance* semble bien intégrée en français préclassique qui l'emploie pour signifier l'idée d'un manque d'intérêt, d'une négligence, toute contraire à celle que traduirait *véhémence* :

> 1601, Fauchet, 3, 7, p. 213 Ceste grande compagnie, eut peu faire quelque bon exploit, si par **la nonchalance** des chefs qui la menerent trop lentement, Abunarman n'eut eu loisir de piller tout le territoire de Barcellonne, et de Geronde, …
>
> 1627, Mersenne, 1627, p. 544 jusques à ce que nous ayons par nos veilles retably ce que nous avons perdu par nostre **nonchalance**, …

Dans nos textes, la composition coalescente *nonchalance* est souvent associée (coordonnée) à un second lexème qui lui est sémantiquement très proche, pour former un doublet relativement lexicalisé : *nonchalance et paresse*, *nonchalance et couardise* :

> 1601, Fauchet, 1, 8, p.39: reprocha au duc qu'il connivoit aux troubles de Rome par sa **nonchalance et paresse** en son estat.
>
> *Ibid.*, 3, 8, p. 215 …et les lieutenants de l'armée, pour leurs fautes furent deposez de leurs estats et honneurs, comme ils avoient merité par leur **nonchalance et couardise**.
>
> 1613, Pasquier, II, II, *1560,* p. 25 : m'apporta contre tout ordre de nature une **nonchalance et paresse** qui est cause que (…)

[178] *Dictionnaire du Moyen français* (DMF), version 2012. ATILF CNRS – Université de Lorraine

1.1.1.1.2. *non savant, non médecin*

En français préclassique, *non* peut s'associer en l'inversant endo-sémantiquement, à un lexème substantif qui ressort au champ sémantique de l'érudition, pour en signifier l'antonyme :

> 1556, *Discours*, 15, f.64: Escrivons tous, **sçavans et non sçavans**[179].
>
> 1613, Pasquier, XIX, XVI, *1610,* p. 320 : mais sur toutes choses nul d'eux n'approuvant ceste maniere de faire en **un homme non medecin**.

1.1.1.2. Négation endo-sémantique de l'adjectif

La négation endo-sémantique *non* peut également inverser un lexème-adjectif, que l'adjectif soit un adjectif qualificatif ou une forme verbale ressortant aux modes quasi-nominaux (participe présent, participe passé) dans un emploi adjectival.

1.1.1.2.1. *non* + adjectif qualificatif

En français préclassique, du moins à travers notre corpus de textes, certaines compositions de forme *non* + adjectif qualificatif sont plus récurrentes que d'autres. C'est le cas notamment des compositions lexicales *non/moindre*, *non/content* et des compositions lexicales en *non*/adjectif doté du suffixe *–ble* .

non moindre

La composition lexicale adjectivale (épicène) inversée *non moindre* est toujours de forme disjointe, et antéposée au syntagme qu'elle détermine en français préclassique, ceci étant sûrement dû au fait que la version positive du lexème, *moindre*, est elle-même généralement en position antéposée depuis l'ancien français.

> 1556, *Discours*, 15, f.63: & **non moindre profit**
>
> 1585, Paré, XXXVIII, p. 148 comme Facellus escrit, qui l'a tresbien regardee, et **avec non moindre curiosité** descrite.

[179] Le lexème *savant* est la forme substantivée du participe présent du verbe *savoir*

1601, Fauchet, 1, 3, p.11 Ce que le pape ne refusa, ains luy mit la couronne sur la teste, devant l' autel de S Pierre et Sainct Paul, avec la joye, **et non moindre merveille**[180] de chacun, d' autant qu' il ne se trouva opposant.

non content

La composition lexicale *non/content* est très fréquemment usitée dans nos textes préclassiques. Il ressort de ces nombreuses occurrences que la graphie est loin d'être fixée, que ce soit dans l'alternance entre *–en–* et *–an–*, ou l'alternance entre les consonnes finales *–t* et *–s*.

Ces deux alternances graphiques sont peut-être dues à l'histoire du lexème *content*, issu du participe passé *contentus*, du verbe *continere* (« contenir ») qui a d'abord signifié « qui se contient », puis « qui se contente » et dont le suffixe *–tus* semble réapparaître dans la finale *–s* en français préclassique.

Pour ce qui est de l'alternance entre les graphies *–en–* et *–an–*, il semble qu'elle résulte de la double perception qu'il est possible d'avoir du lexème *content*, notamment dans son emploi avec la préposition *de*. En effet, soit *content (de)* est pleinement perçu sous sa polarité adjectivale issue du participe passé étymologique (« contenté de, par »), soit *content (de)* est perçu sous sa polarité verbale que concrétise le participe présent dans la glose « ne se contentant pas de ».

Nous voyons alors comment le français préclassique hésite encore entre chacune des polarités, qui apparaîtraient en discours à travers la simple distinction graphique *–en–* et *–an–*.

Mais si sa graphie est loin d'être fixée, l'emploi de *non content*, en revanche, paraît s'articuler selon la construction régulière *non content de* :

- tournure de reprise en début de proposition *Et/encores…non content de cela/ceux-ci* :

  1580, Léry, Appendice I, XXVbis, p. 572 : **Et non contant de cela**, il acheta encore de ses propres deniers,

  1601, Fauchet, 1, 3, p.11 : **Et** encores **non content de cela,** …

  Ibid., 1, 7, p.35 : **et encores**, les prestres et le peuple **non contens de cela,** apres l'avoir souffleté dans le palais de Lateran, le bruslerent au milieu du parvis :

[180] *emerveillement, surprise*

Ibid., 2, 7, p.117 : …: **encores les meurdriers non contens de cela,** le trainerent dans le temple prochain ;

Ibid., 2, 8, p.123 : … : **et le pape non content de celà,** pour d'aventage se justifier, tenant en sa main le texte des evangiles, monta en la haute chaire (…)

Ibid., 3, 15, p. 247 : **Non content de ceux-cy,** il en depescha d'autres, …

- *non content de* + syntagme nominal ou proposition substantivée :

1601, Fauchet, 2, 7, p.117 : **les romains** trop gras et à leur aise ne vouloient plus estre sujets du pape, **et non contens de l'estat present**, essayerent à recouvrer leur ancienne liberté malgré le pape mesmes.

Ibid., 3, 12, p. 236 : **Que non content de ce que** dessus, faict et advenu par sa negligence, et dont seroit ensuivy la perte et le deshonneur du royaume ; pour un comble de misere, il avoit assemblé tout son peuple pour se destruire l'un l'autre

1612, *Les admirables et horribles signes*, p.5 Depuis l'infidelle a si bien fait ses affaires, que **non contant de la Trace**, il nous a osté la meilleure partie de la Hongrie, prest de planter le Croissant en Allemaigne, si Dieu appaisé par nos larmes & par nos vœux ne retient sa rage.

- *non content(e)* :

1617-1627, Mersenne, t.1, 1627, p. 545 : elle fait un effet tout contraire et les y attache d'un lieu plus etroit et plus ferme qu' auparavant ; **et non contente**, leur soumet tyranniquement cette mesme raison, (…)

L'emploi de la composition lexicale *non content*, fondée sur l'association disjointe de *non* et du lexème adjectival *content*, est saillant dans nos textes préclassiques, au détriment des autres compositions préfixées *malcontent* (qui n'apparaît qu'en emploi « absolu ») et surtout, de *mécontent* dont l'emploi semble rarissime en français préclassique (une seule occurrence recensée dans le corpus exhaustif 1550-1630 de la base textuelle FRANTEXT, chez Honoré d'Urfé dans la quatrième partie de l'*Astrée* – 1627).

Le recours préféré au préfixe négatif *non*, s'explique peut-être, premièrement par le fait que ce n'est pas seulement le lexème adjectival *content* qui est inversé, mais l'ensemble du couple morphosyntaxique *content de,* ce qui implique l'emploi d'un morphème négatif sémantiquement plus fort (prédicatif, tonique) qu'un « simple » préfixe (*mé–* ; *mal–*) ; deuxièmement par l'origine étymologique du lexème, dont la polarité verbale (du participe

présent) se manifeste dans l'expression qui pourrait aisément se gloser par « ne se contentant pas de », plutôt que par « n'étant pas contenté par ».

non + lexème adjectival en *–ble*

Le français préclassique, d'une grande créativité lexicale, recourt très fréquemment à des compositions formées sur l'association morphologique endo-sémantique inversive de *non* et d'un lexème adjectival suffixé en *–ble*.

Le suffixe *–ble* (*–able*, *–ible*, *–uble)*, issu du suffixe latin *–a bilis* , *–i bilis*, *–u bilis*, traduit la possibilité : en s'associant notamment à un verbe il signifie pour le procès que signifie celui-ci la possibilité ou la capacité d'être réalisé et forme des lexèmes adjectivaux du type : mange*able* = qui peut être mangé, qu'on peut manger ; discut*able* = qui peut être discuté, qu'on peut discuter; convert*ible* = qui peut être converti, qu'on peut convertir ; etc. [181]

La production de lexèmes adjectivaux en *–ble* est très riche en français préclassique, et il semble par ailleurs, qu'elle l'est toujours en français moderne. Par conséquent, le français préclassique recourant également très facilement à la composition lexicale endo-sémantique inversive par le biais du morphème négatif *non*, construit moult compositions du type *non* + adjectif *–ble*, dont voici quelques exemples divers et variés (qui sauront justement être appréciés à leur juste valeur par qui s'intéresse quelque peu au lexique) :

- *non feusible* (*feusible*, « qui fond, qui peut être fondu » < lat. *fundere*, « fondre »[182])

1550, Zecaire, p.136 lequel les philosophes ont dict estre en deux sortes, l'un est facile à fondre de sa propre nature et l'autre est tant seulement congelé et **non feusible**.

Ibid., p.136 …afin qu'ilz fussent fondans, comme elle a composé les autres simples metaliques par l'action du soulphre **non feusible**, …

- *non feable* (*féable*, « fiable, à qui ou à quoi on peut se fier » < lat. *fidere* « faire/avoir confiance »)

Ibid., p.150 …il s'accompagna de divers et **non feables** estrangers.

- *non gueable* (création lexicale originale sur *gué*, *passer à gué*)

[181] Voir à ce sujet l'article de Danielle Leeman et de Serge Meleuc (1990) sur les « Verbes en tables et adjectifs en *–able* », *Langue française*, n°87, pp. 30-51

[182] *Dictionnaire du Moyen français* (DMF), version 2012. ATILF CNRS – Université de Lorraine

1558, Des Périers, 90, p.311 Quand ce fut à l'approche de la riviere, la mule commence de tout loing à sentir l'air de l'eau, et y tira tout droict, pour l'Ardeur qu'elle avoit de boire. Or les endroicts estoyent creux, et **non gueables**.

- *non valable* :

1579-1581, L'Estoile, *Janvier 1580*, p. 92 …comme de l'Edit des Estats d'Orleans et de toutes autres bonnes ordonnances faites en France: Apres trois jours, **non vallables**.

Non : négation endo-sémantique de tout autre lexème adjectival

En français préclassique, à travers cet emploi saillant dans nos textes comme négation endo-sémantique (comme préfixe coalescent ou disjoint, comme nous l'avons observé), *non* est apte à former une composition lexicale négative avec toutes sortes d'adjectifs qualificatifs, de toutes sortes de sémantismes.

Toutefois, avant d'en citer quelques exemples, nous tenons à aborder le cas de la composition non/pareille, dont l'emploi semble plus ou moins disparaître dans le courant de notre période.

- *non/pareil(le)*

Le cas de la composition *non/pareil(le)* a ceci de particulier que parmi nos textes nous n'en avons relevé que dans les *Paradoxes* (1561) de Charles Estienne. Après avoir cherché dans l'ensemble du corpus exhaustif des textes recouvrant la période 1550-1630 disponible avec la base textuelle FRANTEXT, il apparaît de fait, que la composition s'efface en français préclassique au profit de son synonyme *différent(e)*.

Par ailleurs, il semble que *non/pareil(le)* soit préféré en position antéposée au syntagme ainsi déterminé. Antéposition que nous interprétons, lorsqu'elle se manifeste, comme le résultat d'une certaine visée expressive (mise en relief) :

1561, Estienne, III, p.110 …la nouvelle academie des Intronati, qui par le moyen de leur tant favorable sottie font en temps de paix **choses de non pareille** en plaisance et recreation.

Ibid., VII, p.120 La vertu de laquelle, à la mienne volunté, que ce beau Pindarus eust autant congneue qu'a fait **ce non pareil poete heroïque**,

Ibid., XII, p.150 …congnoissans tant seulement alors sa divine et **non pareille bonté, grandeur et excellence.**

Ibid., XIV, p.161 d'autant luy faudroit il prendre **extreme labeur et nonpareille industrie** pour se faire valoir et acquerir bruit par dessus les autres.

Ibid., XVIII, p. 184 …monstra par ses parolles et divines exclamations **une saincteté nonpareille.**

Ibid., p.191 D'avantage qui desirera congnoistre que c'est d'obeissance inviolable, et bien estroite diligence incredible **et non pareille vigilance**, extreme promptitude de coeur, et force de corps inestimable, celuy là (…)

- *non* négation endo-sémantique de tout autre lexème adjectival :

1550, Zecaire, p. 103 …par plus forte raison, les metaux qui sont tous d'une mesme matiere et par ainsi **non contraires** aux qualitez, se convertiront l'un en l'autre.

1560, Aneau,t.1, XIIII, p. 93 je cognoy maintenant que à bon heur je vous ay icy rencontrée, et ce bon heur je ne vueil pas refuser et pource, pour la singuliere beauté et bonne grace que j'ay trouvée en vostre hautaine part, sans desdain de la basse et terrestre serpentine **non veneneuse**, je vous accepte pour mienne et vueil estre entierement vostre.»

1558, Des Périers, 16, p. 88 il se descouvre à un sien amy jeune homme marchand de draps de soye : et encores **non marié** demeurant en une maison que son pere luy avoit n'ha gueres laissée au bout du pont nostre dame.

1585-1587, L'Estoile, t.5, *Decembre 1585*, p. 68 : et où il justifieroit sa possession premiere, par contract ou autre memoire authentique, **non bastard**, ne faux, ne contrefait, ne supposé,…

1601, Fauchet, 2, 4, p.107 : despence **non excessive** pour si grand ouvrage…

1613, Pasquier, II, II, *1560,* p. 24 : et les autres les esprits gaillards et **non engourdis**.

1616, Béroalde, 12, f. 47 : il embrasse les mysteres approuvez de toute sciences, pour autant qu'il est la juste, solide & naïve interpretation de la pure cabale de valeur **non imaginaire.**

1.1.1.2.2. *non* + participe passé employé comme adjectif

À travers son rôle de négation endo-sémantique, le morphème négatif prédicatif *non* peut sans difficulté former une composition lexicale avec un verbe au mode quasi-nominal du participe passé, employé comme adjectif, dont il inverse négativement le sémantisme intérieur.

Parmi les occurrences de cet emploi négatif endo-sémantique de *non*, revient très souvent dans nos textes la composition lexicale *non accoutumé* (selon diverses graphies) que nous présenterons dans un premier temps, avant de proposer d'autres exemples de la composition non + participe passé employé comme adjectif.

non accoutumé

Le lexème composé *non accoutumé*, formé par la combinaison morphologique de non, négation endo-sémantique et de l'adjectif *accoutumé* qui correspond à l'emploi adjectival du participe passé du verbe *accoutumer* (« habituer »[183]), est très souvent employé en français préclassique pour signifier soit le fait de « ne pas être habitué », par le recours à la construction indirecte (*à/de*) :

> 1613, Pasquier, I, I, *1586,* p. 3 J'entreprens veritablement de publier mes Epistres, subjet **non accoustumé** à la France. Mais quoy ? Uns Erasme et Budé (lumière de nostre siecle), et devant eux un Politian, n'en ont-ils pas fait tout autant ?
>
> *Ibid.*, II, II, *1560,* p. 25 …je ne puis dire autre chose fors que luy et moy ressemblons les terres, luy celle qui est encore neufve, **laquelle non accoustumee de nourrir** dans son sein les semences, dès son premier depucelage rapporte à son laboureur un fruict avec une usure excessive, …

Soit le fait « d'être inhabituel », en construction absolue et régulièrement coordonné à un syntagme adjectival de sens similaire :

> 1560, Aneau, t.1, VIII, p.63 Ainsi, en terrible tourment d'esprit et de corps, avec impudique mouvemens de membres et propos d'infamie **non accoustumez et contrenaturelz**, criant horriblement de fois à autre, et en mortelle voix appellant Mammon, finalement mourut la miserable Thanaise,
>
> 1561, Estienne, III, p.85 Aussi à la verité, en matiere de guerre, nous voyons journellement avenir **nouveaux incidens, et ruses non accoustumées**, qui jamais ne furent enregistrées, ne mises en usages par les sçavans du passé.
>
> 1582-1584, L'Estoile, t.4, *Juing 1584*, p. 146 : Normans et Gascons ne sont pas aisés à ranger **choses nouvelles et non accoustumées** en leurs villes et gouvernemens.
>
> 1629, Aubigné, p. 52 Puis le fils ayant picqué pres du pere pour avoir veu à son visage une esmotion **non accoustumée**,…
>
> *Ibid.*, p. 170 pour s'excuser sur l'election **non accoustumée** et sur ce que la hayne de sa personne nuiroit aux affaires qu'on luy mettoit en mains,…

[183] *Dictionnaire du Moyen français* (DMF), version 2012. ATILF CNRS – Université de Lorraine

Ibid., Aubigné, p. 173 le Cardinal reçeut l'autre avec des caresses et baisements de jouë **non acoustumés**.

Non : négation endo-sémantique de tout autre verbe au participe passé, employé comme adjectif

En français préclassique, comme à travers la composition lexicale qu'il forme avec n'importe quel adjectif qualificatif dont il inverse le sémantisme, le morphème négatif prédicatif *non* est apte à se combiner avec toutes sortes de verbes au participe passé employé comme adjectif, de toutes sortes de sémantismes ; comme en témoignent les exemples suivants :

1560, Aneau, t.1, V, p.48 …au grand esbahissement de l'Archier, qui s'estoit relevé quasi tout transi de la paour qu'il avoit eüe soubz les pattes de la beste, et grandement esmerveillé du si prompt, soubdain et **non esperé** secours et de la vaillance de ce beau vieillard.

Ibid., t.1, IX, p.66 principalement l'amour **non assouvi** de la defuncte Thanaise, …

1560, Aneau, t.1, XXVI, p. 196 que son ame estoit presque hors de luy par la violance d'adventures tant inopinées, rencontres diverses, evenemens **non attenduz** et soubdains, repentines mutations de regret en espoir, d'espoir en travail et douleur, de travail en doubte, de doubte en craincte, de craincte en desesperée (…)

1561, Estienne, XII, p.153 des pays **non cultivez** et montaigneux, de Savoye, Daulphiné, Auvergne, Gascoingne, Limosin et Perigueux

1562, Castellion, p. 55 eux-mesmes qui enseignent persécution seroint espargnés et **non persécutés**, …

1563, Palissy, *R.V.*, p. 93 és hautes montagnes et lieux deserts et **non habitez**

1616, Béroalde, 21, f. 86 CORDUS. virgo est puella intacta; vierge est une fille à qui on n'a rien fait; mot à mot, une fille **non touchee**; ha ha, he, appelez vous cela intacta?

1624, Guez de Balzac, t.1, XIII, p.56 Que si esprit ne vouloit dire autre chose qu'une **substance simple et non composée**, cette inegalité ne se trouveroit pas parmy les Anges, puis qu'ils sont tous egalement simples, et esloignez de toute composition et meslange.

L'ensemble de ces exemples illustre une fois encore la grande créativité lexicale de notre période.

1.1.1.2.3. *non* + participe présent adjectivé

De même que *non*, négation endo-sémantique, s'emploie pour inverser au sein d'une composition lexicale, le sémantisme du verbe au participe passé en emploi adjectival, *non* peut opérer négativement sur l'autre forme verbale qui connaît l'emploi adjectival : la forme quasi-nominale en –ant, lorsqu'elle est adjectivée.

Dans ce cas, les compositions sont plus ou moins lexicalisées. En effet, si dans tous les cas, la forme lexicale composée de *non* + participe présent adjectivé a complètement quitté la sphère verbale (devenue adjectif à part entière, par dérivation impropre), elle apparaît plus ou moins « soudée » à *non* dans les textes, tantôt coalescente, tantôt disjointe :

> 1558, Des Périers, 6, p.41 pour ne sembler estre **nonchalant** de son inconvenient domestique,…
>
> 1561, Estienne, XII, p.154 nous en devenons **nonchalans**…

Notons, pour cet exemple, que nous avons rappelé *supra* (1.1.1.1.1) le sens du verbe chaloir (« porter de l'intérêt à, se préoccuper de [184]») et analysé à propos de la création lexicale *nonchalance* la composition en ancien français de *non* et de la forme substantivée du participe présent de ce verbe *chaloir*.

> 1629, Aubigné, p. 148 : Ces exemples (dit-il), Sire, sont beaux et inutiles pour vous; car les Princes que vous avez nommez estoient en estat paisible, non deschassez, **non errants** comme vous, de qui l'ame et l'estat n'ont support que la bonne renommée.

1.1.1.3. Négation endo-sémantique de l'adverbe

En français préclassique, dans son emploi préfixal, la négation endo-sémantique *non* peut occasionnellement inverser en s'associant à lui, un lexème adverbial. Mais cet emploi reste rare dans nos textes. En effet, lorsqu'il est associé à un lexème adverbial, *non* apparaît beaucoup plus souvent dans son emploi de négation exo-sémantique, que nous étudierons *infra* (en 1.1.2.).

Toutefois, afin de mieux illustrer la différence entre l'un et l'autre types de négation sémantique, nous en présenterons deux emplois que nous avons recensés dans les textes de

[184] *Dictionnaire du Moyen français* (DMF), version 2012. ATILF CNRS – Université de Lorraine

notre corpus préclassique : les emplois de *non* négation endo-sémantique associée à l'adverbe temporel *encore* et à l'adverbe quantitatif *seulement*.

1.1.1.3.1. *non* + adverbe temporel : *non encore*

En français préclassique, *non* s'associe endo-sémantiquement à un adverbe temporel pour inverser sa valeur sémantique. Afin d'illustrer ce type de composition, nous citerons les occurrences de la composition *non encore*, qui signifie « la prolongation de l'état négatif, en attendant la possibilité d'affirmer son changement en état positif [185]» et dont l'emploi apparaît régulièrement dans nos textes préclassiques.

Il sera porté attention au fait qu'en tant que composition lexicale adverbiale, *non encore* caractérise, cette fois exo-sémantiquement, un autre adverbe ou un adjectif :

> 1560, Aneau, t.1, XV, p.96 …vostre filz **non encore bien** formé …
>
> 1579, D'Alcripe, XXXV, p. 76 dedans laquelle estoit l'avoine semée, **non encore guere grande** comme commençant à lever.
>
> 1601, Fauchet, 3, 14, p. 244 : et **non encores privé** de ce tiltre…
>
> 1610, Sancy, 1590, p. 69 …il trouva moyen de passer au-dessus de Leccluse par **un destroict non encores pratiqué**, …
>
> 1613, Pasquier, VI, II, 1576, p. 75 …asseuré que nous enseigneriez plusieurs belles choses **non encores remarquees**, …
>
> *Ibid.*, Lettres inédites, 1582, p. 117 Je dirois presque, sur ce que me mandez, que la premiere a deu ressembler aux declamations des escoliers **non encores pratiques** ny appelez aux affaires, …

1.1.1.3.2. *non seulement*

Dans notre corpus de base, nous n'avons recensé qu'un emploi de *non*, négation endo-sémantique de l'adverbe quantitatif *seulement* :

> Honneur qui **non seulement** fait oublier toute la desfaveur de l'envie, honneur, dy-je, qui est l'ame des bons esprits et coeurs genereux.

[185] *Trésor de la Langue Française informatisé* (TLFi) ATILF CNRS – Université de Lorraine

Or, si la composition négative endo-sémantique est d'une grande rareté, son homonyme exo-sémantique s'avère au contraire très fécond dans nos textes préclassiques, à travers son emploi dans le tour contrastif hérité du latin (*non solum…sed etiam…* ; « non seulement…mais aussi… »)que nous aborderons lors de notre étude des emplois de *non* comme négation exo-sémantique.

1.1.1.4. Le cas de *non/obstant*

Le lexème concessif *non/obstant*, issu de l'association du morphème négatif prédicatif *non* et du participe présent du verbe *obster* (< lat. *obstare*) signifiant en moyen-français « faire obstacle à qqch.[186]», est selon Johannes Klare (cité par Olivier Soutet) :

> Très vraisemblablement […] d'abord un mode d'expression propre à la langue spécialisée du droit, créé suivant le modèle du latin des juristes et qui a peu à peu abandonné son milieu linguistique spécialisé pour pénétrer dans la langue écrite de façon générale.[187]

À travers son emploi, très fréquent dans nos textes préclassiques, *non/obstant* apparaît très souvent graphiquement disjoint (*non obstant*), ce qui témoigne du fait que le lexème n'est pas complètement perçu comme lexicalisé en français préclassique, contrairement au français moderne *nonobstant*, qui occulte l'origine verbale (*non* + *participe présent*) du terme.

Ceci est peut-être dû au fait que la création lexicale *non/obstant* n'en est encore qu'à ses débuts en français préclassique : dans son ouvrage sur *La Concession en français*, Olivier Soutet étudie l'emploi de *nonobstant*[188] et précise qu' « il semble […] difficile – sous réserve de découvertes de nouveaux textes – d'avancer les premières attestations [de *nonobstant* suivi d'un syntagme nominal] en-deçà du XIVe siècle »[189]. Le TLFi en atteste effectivement les premiers emplois dans des textes du milieu du XIVème siècle[190], ce qui se manifesterait à travers l'hésitation saillante dans les textes, entre la graphie coalescente *nonobstant* majoritaire (65%) et la graphie disjointe *non obstant* assez bien représentée (35%).

---

[186] *Dictionnaire du Moyen français*, version 2012. ATILF CNRS – Université de Lorraine
[187] SOUTET, Olivier, 1990, *La Concession en français, Des origines au XVIe siècle, Problèmes généraux – Les tours prépositionnels*, p. 159
[188] *Ibid.*, pp. 154-162
[189] *Ibid.*, p. 155
[190] *Trésor de la Langue Française informatisé* (TLFi) ATILF CNRS – Université de Lorraine

En français préclassique (comme en français moderne), selon la construction syntaxique dans laquelle elle s'insère, la composition lexicale concessive *non/obstant* classée par Olivier Soutet parmi les « constituants polyfonctionnels[191] », connaît différents emplois : un emploi adverbial, un emploi conjonctif et un emploi prépositionnel, dont nous citerons successivement quelques exemples tirés de nos textes, à des fins que nous reconnaissons ici, essentiellement descriptives.

1.1.1.4.1. Emploi adverbial

Dans son emploi adverbial, *nonobstant* recouvre le sens concessif de « néanmoins, cependant[192] » :

> 1558, Des Périers,73, p.264 Vray est que ces os luy crocquoyent par fois soubz les dentz, Mais ilz passoyent **nonobstant**. Quand il eut faict, on luy demande : « Et bien, messire Jehan, ces poys estoyent ilz bons ? » / « Ouy monsieur Dieu mercy et vous, mais ilz n'estoyent pas encores bien cuitz. »
>
> 1560, Aneau t.1, XVII, p. 115 Et **nonobstant**, ces tempestueux espritz aërins feirent tant d'effort sur luy qu'ils abbatirent ses ailes et les feirent baisser;
>
> *Ibid.,* p.126 Et le coeur me dict et les songes me presagissent que jamais ne vous ne luy je ne reverray. **Non obstant,** pource que je ne suis ignorante que hors la premiere enfance et la puerilité, (…)
>
> 1585-1587, L'Estoile, *Juillet 1587*, p.307 : …mais, **nonobstant**, la pluie recommença de plus belle, …
>
> 1629, Aubigné, p. 63 Il avoit faict son Cours de philosophye et des Mathematicques, et **nonobstant** sur l'ignorance de quelques dialectes de Pindare, on le remit au College, ayant esté deux ans des publicques à Orleans.
>
> *Ibid.,* p. 163 **Nonobstant**, ne voulant pas rompre un dessein qu'il avoit d'enpoigner le Comte, il voulut…

[191] SOUTET, Olivier, 1992, *La Concession dans la phrase complexe en français, Des origines au XVIe siècle,* p.104

[192] *Trésor de la Langue Française informatisé* (TLFi) ATILF CNRS – Université de Lorraine

1.1.1.4.2. Emploi prépositionnel

Dans son emploi prépositionnel, *nonobstant* se rapproche de la valeur concessive de « malgré » et s'accompagne soit d'un syntagme nominal (ou une proposition nominalisée), comme dans les exemples suivants :

> 1560, Aneau t.1, III, p. 35 Mais le vaillant Escuyer, agile et prompt à se destourner et à ferir, evitant tousjours ou reparant avec l'escu les furieux coups de pied, luy jecta au travers des ruades un coup de taille, d'ond **non obstant la durté de sa peau et le poil herissé** il luy trencha les nerfz des jarretz, descouvers jusques à l'os, qui encore en fut entamé.
> 1580, Léry, *Préface*, p. 91 il est certain en premier lieu, que **nonobstant ce qui leur est de particulier**, …
>
> 1582-1584, L'Estoile, t.4, *Sept. 1584*, p. 154 : non obstant un certain traitté ci-devant composé par F…
>
> 1585-1587, L'Estoile, t.5, *Oct. 1587*, p.318 : **nonobstant** les remonstrances de la dame de Maulevrier
>
> 1601, Fauchet, 1, 9, p.41: jaçoit que trop plus grande des sesnes, lesquels **nonobstant infinis traictez de paix et ostages baillées**, à la premiere occasion qui s'offroit,
>
> 1610, Sancy, *1590*, p. 71 : me presenter devant eux, **nonobstant les grandes plaintes** qui estoient publiées contre moy en tout leur Estat,

Soit *nonobstant* s'accompagne d'un terme démonstratif. Accompagné d'un terme démonstratif qui lui est antéposé ou postposé (*ce*, *cela*, etc.), il fonctionne alors au niveau transphrastique, comme un terme de liaison qui reprend un élément énoncé en amont et représenté anaphoriquement en général par le terme démonstratif seul, pour le nuancer concessivement :

> 1560, Aneau t.1,X, p.76 « Oste, oste. Tue, tue le meschant!» **Ce nonobstant**, il alloit à brave marche au Morirfault (ainsi estoit appellé l'Eschaufault de pierre de marbre rouge et noir, en la place du Marché, …
>
> 1601, Fauchet, 3, 17, p. 254 : **Ce nonobstant** l'empereur vint à Francfort, où il s'arresta :

Cette fonction de liaison peut renforcer le sens d'une liaison précédente, comme dans les exemples suivants :

> 1560, Aneau t.1, XXV, p.191 **mais nonobstant cela**, le feu celeste de la flesche qui s'estoit enprins au corps de Coracton ne laissa point de tousjours suyvre et brusler, (…)

> 1561, Estienne, VI, p.115 **Et nonobstant ce bel acte**, mon gentil-baron (dont plus me desplaisoit) faisoit profession de bigotage et devotion.
>
> 1580, Léry, XXII, p. 536 : **Cependant nonobstant ceste** soufferte et famine inexprimable,
>
> 1582-1584, L'Estoile, t.4, *Janvier 1583*, p. 66 mais que **nonobstant icelles** et leurs remonstrances par lui veues et meurement considerées, …

À propos des emplois de *nonobstant ce* et de *ce nonobstant* et de leurs dérivés conjonctifs et adverbiaux, Olivier Soutet signale que :

> structurellement, ces emplois ne sont pas différents de[s emplois de *nonobstant* suivi d'un syntagme nominal]. Ils sont cependant importants pour la saisie du double mécanisme de grammaticalisation qui conduira à la locution conjonctive *nonobstant ce que*, d'une part, à l'adverbe *nonobstant*, de l'autre.[193]

Dans son ouvrage consacré à la *Concession dans la phrase complexe en français*, il précise également :

> Il paraît raisonnable de penser que [l]es emplois adverbiaux sont dérivés des tours absolus ce nonobstant et nonobstant ce où le démonstratif fonctionnait comme anaphorique régime de préposition. Syntaxiquement, ce type de syntagme prépositionnel était assimilable à un adverbe comme *néanmoins* ou *toutefois*.[194]

1.1.1.4.3. Emploi conjonctif

Enfin, dans son emploi conjonctif[195], *nonobstant* forme une locution conjonctive avec le morphème *que* et se rapproche cette fois du sens concessif de « bien que ». Le mode de la proposition subordonnée conjonctive circonstancielle concessive introduite par *nonobstant que* est toujours le mode virtuel du subjonctif (expression de la non-effectivité du procès de la proposition concessive dont l'effet escompté ne s'est pas réalisé).

En voici deux exemples tirés de nos textes préclassiques :

---

[193] SOUTET, Olivier, 1990, *La Concession en français, Des origines au XVIe siècle, Problèmes généraux – Les tours prépositionnels*, p. 157

[194] SOUTET, Olivier, 1992, *La Concession dans la phrase complexe en français, Des origines au XVIe siècle,* p.105

[195] Cf. : *Ibid.*, pp. 205-206

1560, Aneau t.1, I, p.23 …et **non obstant qu'il feist** merveilleuse resistance au grand degast de ses ennemis, neantmoins la multitude l'oppressa tant et tant le chargea que son espée luy tomba de la main, laquelle un de ses freres Gratians print avec l'escu.

1601, Fauchet, 3, 18, p. 259 : Or **nonobstant que** l'empereur **fust** (ainsi que dit est) travaillé de maladie, …

1.1.1.5. Synthèse

Au travers de notre présentation des emplois de *non* comme négation endo-sémantique, il semble que le français préclassique recourt moins facilement que d'autres états de langue (antérieurs ou postérieurs), au moyen de création lexicale par le biais de la préfixation négative en *non*.

Les compositions lexicales que nous avons citées sont en effet héritées pour la plupart, du moyen-français et le français préclassique apparaît comme le moment de leur lexicalisation définitive (avec *nonchalance*, *non/obstant* notamment).

Néanmoins, lorsque *non* entre dans la composition d'un lexème adjectival, le français préclassique semble d'une créativité lexicale supérieure, quelle que soit l'origine morphologique de l'adjectif (c'est toujours le cas en français moderne ; pour preuve, la terminologie métalinguistique qui abonde de lexème préfixés par *non* : *non accompli*, *non animé*, *non prédicatif*, *non comptable*,[196] etc.).

Mais cette fécondité lexicale est bien peu de chose par rapport à la créativité qui se manifeste dans nos textes à travers l'autre emploi de *non* comme négation sémantique, dans son emploi de négation exo-sémantique.

[196] *Trésor de la Langue Française informatisé.* (TLFi) ATILF CNRS – Université de Lorraine

1.1.2. *NON* : NÉGATION EXO-SÉMANTIQUE DU SYNTAGME

En français préclassique, à travers son association morphosyntaxique généralement graphiquement disjointe dans les textes, avec un groupe de mots plus ou moins étendu (syntagme allant du simple lexème à la proposition subordonnée), le morphème négatif prédicatif *non* négation exo-sémantique, sert à nier un syntagme pour le mettre en contraste avec un autre syntagme explicite ou implicite, par le biais de la juxtaposition, de la coordination (*et*, *mais*) ou de la subordination (notamment avec le pivot comparatif nié *non plus que*…).

Dans cet emploi, *non* agit négativement au niveau exo-sémantique du groupe de mots auquel il s'associe. C'est-à-dire que ce n'est pas le contenu notionnel intrinsèque au noyau lexical d'un syntagme (syntagme nominal, nominal prépositionnel, adjectival ou adverbial) que modifie *non* par un processus d'inversion endo-sémantique pour créer un nouveau lexème ; mais c'est le syntagme dans son entier morphologique que modifie *non* en projetant sur le syntagme son spectre pleinement négatif, par un processus de négativation extérieure au contenu notionnel d'un lexème, de négation exo-sémantique pour signifier l'exclusion du syntagme par rapport à un autre.

Ce que nous proposons de représenter figurativement par le schéma suivant :

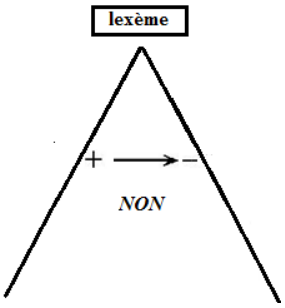

Le sémantisme pleinement négatif de *non* se projette sur le mot (ou sur le syntagme nominal), pour le nier et le rejeter, au profit d'une seconde entité au contraire affirmée et admise, qu'elle soit elle-même explicitement signifiée (constructions juxtaposées et

coordonnées) ou implicite (la négation exo-sémantique d'un syntagme présuppose l'affirmation d'un autre syntagme).

En français préclassique, cette mise en contraste de deux idées peut se manifester à travers des constructions syntaxiques de différentes sortes : coordination (*et*, *mais*), juxtaposition ou subordination, alors que dans certains cas, la mise en contraste entre deux idées (dont l'une rejetée par non) est implicite (l'idée affirmative résulte implicitement de la négation exo-sémantique de la première).

Par conséquent, nous examinerons successivement les différents types de tournures contrastives recourant à la négation exo-sémantique *non*. En regroupant d'une part, les constructions contrastives coordonnées et juxtaposées, dont nous observerons que la contrastivité qui s'y exprime peut correspondre à différentes visées expressives ; d'autre part, les associations morphosyntaxiques non+syntagme où le syntagme peut être de diverses natures : adverbial (notamment *non plus (que)*… ou prépositionnel (*notamment non sans*…).

Au travers de notre étude de la négation exo-sémantique *non*, nous observerons que celle-ci, en tant que négation extérieure au lexème, peut accepter sans difficulté un renforcement (renforcement lexical avec *du tout* ou renforcement morphosyntaxique avec les auxiliaires négatifs de la négation composée *pas*, *point*, *jamais*, etc.) en français préclassique.

1.1.2.1. La négation exo-sémantique *non* dans les constructions contrastives coordonnées ou juxtaposées

Dans les constructions contrastives, la négation exo-sémantique *non* met en contraste deux éléments phrastiques soit par le biais de la juxtaposition, soit par le biais de la coordination actuelle signifiée par le morphème coordonnant *et*, ou adversative signifiée en français préclassique par les morphèmes *mais* et *ains*.

Dans cet emploi contrastif, selon un mécanisme rectificatif (*non* X – Y), confirmatif (Y – *non* X), proportionnel (*non* X *ni* Y) ou concessif (Y *mais non* X), *non* rejette en s'y associant syntaxiquement, un élément phrastique (mot, groupe de mots) au profit d'un second élément de niveau syntaxique identique (de même composition et de même fonction) qui lui, est au contraire, attesté positivement par contraste avec le premier nié exo-sémantiquement par *non*.

Il apparaît à travers nos textes, qu'en français préclassique, la tournure contrastive se construit selon des mécanismes qui varient selon le type de relation entre les deux éléments (juxtaposés ou coordonnés), selon l'emploi de tel ou tel morphème coordonnant et selon l'ordre dans lequel sont placés les éléments.

Afin de mieux cerner cet emploi de *non* comme négation exo-sémantique, nous présenterons successivement les différentes combinaisons contrastives coordonnées et juxtaposées du français préclassique, telles que nous les avons observées dans nos textes.

1.1.2.1.1. Le mécanisme contrastif rectificatif (*non* X – *mais* (*ainz*) Y)

Le mécanisme contrastif rectificatif *non* X – Y voit se succéder deux tensions : la première, niée par la négation prédicative exo-sémantique *non*, rejette un premier élément en

dehors du champ de la positivité ; la seconde, coordonnée par le morphème adversatif *mais* ou *ainz*, remonte du champ de négativité vers celui de positivité en y projetant le second élément retenu (au contraire du premier).

Georges Kleiber, dans son article « Sur l'emploi adversatif de *mais* et de *ainz* (*ainçois*) en ancien français », analyse le trait sémantique « rectificatif[197] » de cette construction coordonnée selon les termes suivants :

> En prolongeant ~ p' par *mais* 2 q ou par *ainz* q[198], le locuteur apporte la justification positive de l'exclusion de p' : q constitue un substitut rectificatif de ~ p'. […]
>
> On comprend à présent pourquoi avec *mais* 2 et *ainz* il faut une phrase négative et pourquoi cette phrase négative doit être placée en première position. S'il n'y a pas de phrase négative il n'y a rien à rectifier, l'anomalie sémantique est évidente. Si la phrase négative est en seconde position, et la phrase positive en première […], il y a également incompatibilité sémantique, puisque c'est ~ p', la phrase négative donc, qui, par l'intermédiaire de *mais* 2 ou *ainz*, est présentée comme une rectification d'une phrase positive ![199]

Par ailleurs, nous proposons de figurer ce mécanisme sur le schéma suivant :

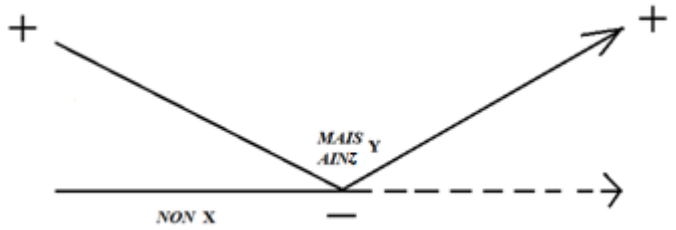

En discours, ce mécanisme psychique se réalise à travers des constructions phrastiques du type de celles qui apparaissent dans les exemples suivants, qui ne sont qu'un mince échantillon de la grande quantité de constructions de cette sorte que nous ayons relevées dans nos textes préclassiques :

> 1556, *Discours*, 14, f.55 en ce principalement, que celles là sont plaines par dedans, la ou les nostres sont creuses, plaines di je **non de moelle** comme cuideriés du sehu

---

[197] Georges Kleiber voit dans cet emploi de *mais* et *ainz* « un trait sémantique qu['il appelle] *trait rectificatif* » KLEIBER Georges, 1978, « Sur l'emploi adversatif de *mais* et de *ainz* (*ainçois*) en ancien français », p. 280

[198] 1) ~ p' = négation de la proposition p'

2) Dans son article, Georges Kleiber distingue deux sens de *mais* : *mais* 1 introduisant une opposition argumentative et *mais* 2, très proche de *ainz*, rectificatif. (*Ibid*., pp. 271-292)

[199] *Ibid*., pp. 280-281

mais du bois mesme, lequel est plus mol que le dehors de ladite Canne, d'autant qu'en icellui est contenu le jus, dont se fait le Sucre. Avés vous jamais rongé du jeune serment par les vignes, qui commançoit a estre un peu duret?

1560, Aneau,t.1, p.26 …je declare que je suys Alector, né de noble sang, filz du tresrenommé Prince Franc-Gal, dict le grand chevalier vieux, au cheval nageant et volant, assez cogneu par tout le monde, et de ma dame Priscaraxe, Royne de Tartarie. Ainsi je suys noble, **non incogneu estrangier** (comme ilz disent), **mais mondain et citoyen du monde**, Escuyer errant, pour cercher qui me puisse donner chevalerie et trouver adventures en tous lieux, et ne me tenant estrangier en nulle noble maison qui soit ouverte aux gens de bien, (…)

Ibid., XXIIII, p. 177 À l'opposite estoit l'Hippodrome, grande place egalle et uniforme, de la longueur de stade et demi, et de la largeur de demi stade, en figure quarrée **non equilateralle**, **ains plus longue beaucoup que large**, toute environnée de triples galleries levées l'une sur l'autre, (…)

1562, Castellion, p. 76 …la foy **non d'autruy mais la leur**…

1582-1584, L'Estoile, t.4, *Nov. 1583*, p.104 Il faut songner de la maison, **non de celle de Dieu**, comme faisoient ces bons evesques du temps passé, **mais de la nostre**.

1601, Fauchet, 2, 8, p.124 : si les roys s'enclinent, **non** pour luy baiser **les pieds**, **ains la croix** qu'il porte à sa pantoufle

1610, Sancy, 1590, p. 68 je pris cet argent que je creus m'estre envoyé de Dieu, non pour en user à mon profit particulier, mais pour le service du Roy et le bien de ma patrie.

1613, Pasquier, II, IV, *1560,* p. 33 : Vous estimerez doncques avoir en ceste lettre affaire **non a un Amphion ou Orphee**, qui par la douceur de sa voye vous veuille ramener en la ville, **ains à vostre frere chrestien**, lequel ayant compassion de vostre fortune vous veut remettre en meilleure voye, encores que ne la desirez.

1616, Béroalde, 34, f.156 …que je vous en donne **non** Ecclesiastiquement, ny chichement, ny Justinianiaisement, mais liberalement & et philosophiquement en charité.

1630, Mersenne, t.2, *1629*, p. 264 En effet on tient qu'il a esté ou à Geneve ou en Pologne, etc., pour prendre langue, **non** peut-estre **depuis peu**, **mais il y a longtemps**.

Dans l'exemple suivant, le mécanisme contrastif rectificatif est coordonné à l'autre type de mécanisme contrastif, à un mécanisme constratif confirmatif qu'il nous faut à présent aborder :

1585, Paré, XIX, p.62 …car nous voyons mesmes aux choses inanimees, comme d'un grain de forment, venir **non l'orge, mais le forment**, **et** du noyau d'abricot venir **un abricotier, et non le pommier**, par-ce que Nature garde tousjours son genre et espece.

1.1.2.1.2. Le mécanisme contrastif confirmatif (Y – *non* X)

Contrairement au mécanisme contrastif rectificatif qui rejette un élément phrastique avant d'en affirmer contrastivement un second, le mécanisme contrastif confirmatif projette un premier élément phrastique dans le champ de positivité au cours d'une première tension ; puis confirme le mouvement de cette première tension en excluant du champ de positivité un second élément supposé contradictoire au premier au cours d'une deuxième tension, recourant en discours au signe négatif prédicatif *non*, négation exo-sémantique du second élément du mouvement bi-tensif contrastif.

Nous proposons de figurer ce mécanisme sur le schéma suivant :

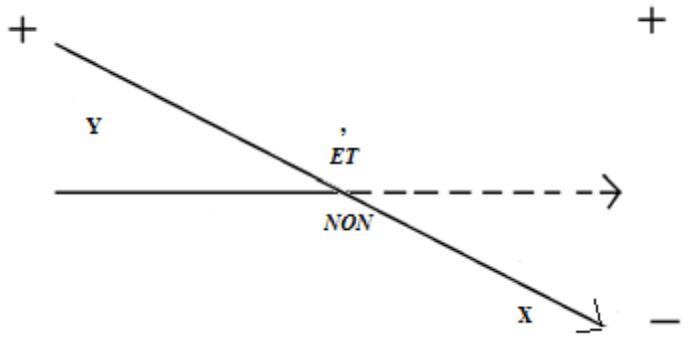

En discours, ce mécanisme psychique se réalise à travers des constructions phrastiques distinctes : les deux mouvements peuvent être soit juxtaposés, soit coordonnés par le morphème coordonnant actuel *et*.

Afin d'illustrer l'une et l'autre construction, voici quelques exemples :

X, *non* Y

La construction juxtaposée est très minoritaire en français préclassique lorsqu'il s'agit de signifier la contrastivité. Ceci s'explique peut-être par le fait qu'en tant que mouvement contradictoire, le mécanisme contrastif préfère en appeler à un signe morphologique de la

coordination, plutôt qu'à la « simple » juxtaposition jugée trop ténue par rapport au mouvement contradictoire qu'elle articule.

> 1556, *Discours*, 4, f.16 …au moien dequoy les Gregeois & Latins l'ont despuis apellee Pyrene ou mons Pyrenees, pour ce que diriés avoir là **plusieurs montagnes, non une seulle**.

Par conséquent, dans nos textes préclassiques, nous avons relevé un nombre bien supérieur de constructions contrastives confirmatives coordonnées par le morphème de la coordination actuelle, *et*.

X *et non* Y

> 1560, Aneau, t.1, XIX, p.135 Parquoy consyderant qu'il estoit seullement escuyer, à qui l'escu porter est licite comme armes **de defense et non d'offense**, et ignorant que les trophées fussent inviolables comme les sepulchres, (…)
>
> 1562, Castellion, p. 66 : lequel office appartient **à l'Eglise, et non au magistrat**.
>
> 1585, Paré, XXXIIII, p. 123 Or, les femelles sont plus faciles à prendre que les masles, pource qu'elles sont soigneuses de sauver leurs petits et s'amusent seulement **à les cacher, et non à s'eschapper.**
>
> 1601, Fauchet, 2, 4, p.103 …que Jesus-Christ en sa nature divine, estoit vray fils de Dieu, et en l'humaine **adoptif et non cupatif** :
>
> 1616, Béroalde, 29, f.123: leur viande est **visible, et non palpable** ;

1.1.2.1.3. Le mécanisme contrastif proportionnel (*non* X– *ni* Y)

Le mécanisme contrastif proportionnel est articulé en deux mouvements successifs : un premier mouvement négatif signifié par la négation prédicative exo-sémantique *non* qui s'associe à un premier élément phrastique, puis un second mouvement coordonné au premier par le morphème coordonnant virtuel *ne/ni* en français préclassique ; il met en contraste deux entités pour en révéler le rapport d'égale proportion négative.

En français préclassique, le tour adverbial comparatif coordonné *non plus ni moins* (*ni plus ni moins* en français moderne) ressortit à ce mécanisme contrastif bi-tensif de la proportion négative :

1550, Zecaire, p.142 afin que nostre divine oeuvre soit bien qualifiee et finablement faicte fixe pour pouvoir resister à la violence du feu, corruption de l'air, rouilleure de terre, gastement et pouriture de l'eau **non plus ne moins** que faict l'or mineral pour raison de sa grande perfection.

1556, *Discours*, 19, f.84 …**non plus ni moins longue**…

1.1.2.1.4. Le mécanisme contrastif concessif (X– *mais non* Y)

Le dernier type de construction contrastive requérant l'emploi de la négation prédicative exo-sémantique *non*, résulte, en discours, du mécanisme que nous nommons mécanisme contrastif concessif.

Le mécanisme contrastif concessif, de nouveau articulé en deux mouvements (deux tensions), introduit positivement un premier élément phrastique, dont il rejette immédiatement un des présupposés caractérisé négativement par *non* par le biais de la coordination adversative *mais*.

1560, Aneau, t.1, III, p. 36 …tant que finalement ce venteux esprit me a posé en un beau jardin d'un chasteau, assez près d'ici, où une jeune damoyselle, **telle que vous (mais non si belle**, et un peu plus eagée) m'a trouvé et, ayant entendu mon nom, m'a remonté d'un cheval, (…)

Dans cet exemple, le premier énoncé *telle que vous* présuppose, entre autres choses, que « la jeune demoyselle est aussi belle que vous » et c'est cette relation logique postulée que vient rejeter la négation exo-sémantique *non* (*non si belle*), introduite par le morphème coordonnant adversatif *mais* à travers un mouvement concessif (« elle est telle que vous, mais je reconnais qu'elle n'est pas aussi belle ») à la limite du métalinguistique (le locuteur désamorce la réaction négative présumée de son interlocuteur) :

En voici d'autres exemples :

1560, Aneau, t.1, XXV, p. 185 … luy faisant **plusieurs playes**, **mais non assez profondes** pour la durté de ses esquailles, (…)

1576-1578, L'Estoile, t.2, *Juillet 1577*, p. 126 duquel il avoit esté absous par **Arrest du Grand Conseil**, **mais non de celui de Dieu**, (…)

1613, Pasquier, XIX, XI, *1610,* p. 291 : Qui est en effect le subject de ceste lettre, auquel
peut-estre vous trouverez **l'estoffe bonne**, **mais non la façon** dont j'en use ;

1.1.2.2. La négation exo-sémantique du syntagme adverbial et du syntagme prépositionnel

En français préclassique, *non* s'emploie très fréquemment pour exprimer la négation exo-sémantique d'un syntagme adverbial ou prépositionnel.

Nous présenterons dans un premier temps l'emploi de *non* comme négation exo-sémantique de l'adverbe de comparaison en portant tout particulièrement notre attention sur les tours en *non plus…que*, puis nous aborderons l'emploi de *non* comme négation exo-sémantique de l'adverbe quantitatif *seulement* dans les tournures contrastives bi-tensives : *non seulement … mais ….*

Dans un second temps, nous nous pencherons sur les emplois de *non* comme négation exo-sémantique du syntagme prépositionnel et plus spécifiquement sur les tours exclusifs en *non sans … .*

1.1.2.2.1. *non* + adverbe de comparaison

Dans son usage préclassique de négation exo-sémantique, lorsque le syntagme rejeté par la complémentation négative signifiée par *non*, se construit autour d'un adverbe, *non* s'emploie le plus souvent pour nier l'adverbe de comparaison.

Le groupe *non*+adverbe de comparaison rejette l'idée du rapport signifié par l'adverbe, rapport d'égalité (*tant…que*) ou de disparité (*moins…que*, *autrement…que*, *plus…que*) supposé entre deux entités.

Ainsi, dans nos textes, nous avons recensé des constructions morphosyntaxiques comparatives diverses articulées autour des compositions exo-sémantiques comparatives négatives de types suivants :

- ***non tant…que*** :

1601, Fauchet, 3, 16, p. 252 : faisant dire des messes, par tous ceux qu'il peut trouver (ce passage peut servir pour monstrer que les messes ne se disoient pas lors seulement les dimanches et festes) **non tant** pour crainte de soy-mesme, **que** de l'eglise et du peuple qu'il avoit en sa charge.

1613, Pasquier, XXII, V, *ca 1610*, p. 398 Tous lesquels, avec un merveilleux art, apportent contentement **non tant à** leur maistresse, **qu'à** toute l'assistance qui ne se sent pas peu honorée d'avoir son entree en ce lieu.

- construction très active également, en ***non tant pour…que pour*** :

1561, Estienne, I, p. 71 Les Egiptiens l'ont blasmée **non tant pour** inutile **que pour** dangereuse et damnable.

1585-1587, L'Estoile, t.5, *Juing 1585*, p. 30 on proposa de fournir au Roy XV cens pionniers et 40 mil harquebuziers, soudoiés aux despens des bourgeois, que le Roy leur demandoit, **non tant pour** chose qu'il en eust affaire, **que pour** sonder la bonne volonté de ses Parisiens.

1601, Fauchet, 1, 1, p.4 Mais ceste remonstrance est suspecte : **non tant pour** le langage latin, plus net que le temps ne portoit : **que pour** ces mots, gaulois, et tous estats.

- ***non autrement…que*** :

1585, Paré, XXXVI, p. 141 : ou que les humeurs, en luy esmeus diversement selon la diversité de ses imaginations, representent diverses couleurs vers le cuir, **non autrement que** les pendans d'un coq d'Inde

- ***non moins …que*** :

1563, Palissy, *Appendice*, I, p. 233 Et, quant au pavement du dessoubz, je le vouldrois faire d'une invention toute nouvelle, **non moins admirable que** les aultres choses que dessus.

1574-1575, L'Estoile, t.1, Janvier 1575, p. 153 jusques aux femmes, **qui non moins courageusement et vaillamment que** les hommes combattoient à la bresche.

1582-1584, L'Estoile, t.4, *Juillet 1584*, p. 148 Telle fust la fin de la vie de ce prince, **non moins craint que** hay de l'Hespagnol et de ceux de la maison de Lorraine, …

1601, Fauchet, 2, 8, p.124 : ont escrit que les evesques ne voulurent souffrir que Leon se laissast juger par Charles, et se leverent pour l' empescher : jaçoit que nos **historiens non moins reverans la saincteté papale que** les italiens ; disent qu' il ne se trouva aucun accusateur.

- **L'expression de l'égalité proportionnelle négative : *non/plus…(que)***

Le couple *non plus (que)* a l'originalité d'être fondé sur l'association exo-sémantique de deux signes parfaitement opposés : – (*non*) et + (*plus*). Cette composition s'emploie en français préclassique, soit en construction comparative implicite (« non davantage, autant »), soit en construction comparative explicite (« non davantage que, autant que ») à travers des constructions différentes.

Elle est toujours employée après des énoncés sous-tendus négativement, sa polarité sémantiquement négative (– + = –) lui permettant de signifier par la négative, le rapport d'égalité de la proportion négative, entre deux idées : l'idée comparée n'est pas davantage/est autant niée que l'idée comparante, contrairement à ce qui pourrait être supposé ou attendu.

Dans nos textes, elle apparaît occasionnellement graphiquement coalescente et s'insère en français préclassique dans un grand nombre de constructions morphosyntaxiques exprimant implicitement ou explicitement la mise en contraste (la comparaison) entre deux entités, deux idées :

- En construction comparative implicite (« emploi absolu ») ***ne…non plus*** :

Lorsque la composition lexicale *non plus* s'emploie en dehors de toute construction comparative explicite (articulée par *que*) en s'insérant dans l'énoncé, après le syntagme verbal de forme négative, elle correspond à la glose « non davantage », proche de son emploi moderne de reprise comparative implicite dans les énoncés du type *Moi non plus.* (« moi, non davantage ») :

1558, Des Périers, 1, p.15 Et ne me venez point demander quelle ordonnance j'ay tenue. Car quel ordre fault il garder quand il est question de rire ? Qu'on **ne** me vienne **non plus faire** des difficultez : Oh ce ne fut pas cestuy cy qui fit cela : Oh, cecy ne fut pas faict en ce cartier la : je l'avoys desja ouy compter : cela fut faict en nostre pays : Riez seulement, et ne vous chaille si ce fut Gaultier ou si ce fut Garguille.

1574-1575, L'Estoile, t.1, *Decembre 1575*, p. 212 …qu'il estoit vraisemblable qu'**il ne seroit non plus espargné**, voire se retirast il dans la chambre et cabinet de Sa Majesté.

1576-1578, L'Estoile, t.2, *Juillet 1577*, p. 118 Or, comme les Huguenos, ses bons amis, l'eussent pasquillé plaisamment durant sa vie, et principalement à sa nouvelle election et creation, **ils ne le voulurent non plus oublier à sa mort** ; et desirans le canonizer à leur mode, publierent les Epitaphes suivans, (…)

1601, Fauchet, 1, 3, p.14 Que si quelqu' un disoit, qu' Astolf avoit refusé la paix au pape : il respondroit, que si Liutprand, à la requeste d' un maire du palais de France, avoit retiré son armée de devant Rome preste à se rendre ; qu' **Astolf ne contrediroit non plus à la volonté du roy françois,** s' il le requeroit de quelque chose**.**

1627, Guez de Balzac, t.2, XXIV, p.100 **Je ne reçoy point non plus de soulagement des nouvelles que** vous me mandez, et je suis asseuré de la constance de mon malheur, quelque changement qui se face dans le monde.

- En construction comparative adjectivale ***non plus* + adjectif + *que …*** :

1556, *Discours*, *Privilege du Roy*, f.1 v° : PAR privilege du Roy, donné a Enguilbert de Marnef, est permis d'Imprimer & vendre le present livre intitulé **le Discours non plus Melancolique que divers,** …

1580, Léry, XXI, p. 523 la graine ronde et **non plus grosse que celle de Genevre**,

1585, Paré, XXXIIII, p.109 : Il n'engendre point un animal, mais des oeufs, **non plus gros que ceux d'oye** ;

- En constructions comparatives subordonnées

Après une proposition régissante sous-tendue négativement, *non plus que* introduit une proposition subordonnée pour signifier, par la reprise du mouvement négatif de la proposition régissante (non-disparité, non-supériorité : *non plus*), un rapport d'égalité du degré de négativation entre deux procès subordonnés (l'un régissant-comparé, l'autre subordonné-comparant). Dans cet emploi, nous préciserions la glose de *non plus que* en « autant négativement que ».

Ainsi, le contraste repose sur l'idée rectificative que nous traduirions par : « X est négatif, et non [plus négatif que Y] (contrairement à ce qui pourrait être supposé) ».

L'emploi de *non plus* permet ainsi d'exprimer l'idée d'un rapport comparatif d'égalité (d'orientation sémantique positive), tout en conservant la polarité négative impliquée par la proposition régissante, ce qui évite de passer trop « brutalement » d'une idée négativement orientée (forme négative de la proposition régissante) à une idée positivement orientée (rapport d'égalité dans la proportion négative), que pourrait signifier aussi bien *autant (que)* dont le sémantisme éminemment positif créerait une trop grande discordance non admise par la langue préclassique, qui recourt par conséquent à la solution de la composition lexicale *non plus*.

La construction comparative subordonnée *non plus que* s'insère dans une proposition régissante sous-tendue négativement, soit par la négation simple verbale *ne*, soit par la négation composée verbale *ne…pas/point*, soit par la négation composée du constituant *ne…jamais*, *ne…rien*, *ne…aucun*, *personne…ne*, etc., soit par la négation exceptive *ne…que* ; et introduit des propositions subordonnées conjonctives circonstancielles comparatives reposant sur des configurations verbales différentes dont la longue série d'exemples *infra* rendra compte, nous semble-t-il, de la grande récurrence de la construction subordonnée introduite par *non plus que*, après une principale négative, en français préclassique :

***non plus que* + proposition elliptique du verbe** (reprise elliptique de verbe de la proposition régissante) ; construction la plus fréquente dans nos textes :

> 1558, Des Périers, 16, p.80 Car il n'estoit pas impossible que **le pere du jeune filz n'eust congneu la mere d'Auguste** : **nonplus** qu'Auguste celle du jeune filz.
>
> 1560, Aneau t.1, III, p.38 Estant donc dessus monté, avec congé prins de la Dame et promesse d'acomplir son commandement, et sur ce cheval depuys ledict lieu (car **mes autres chemins precedens je ne sauroie remarquer** ne recognoistre, **non plus que la voye de l'oyseau dans l'air, du serpent sur la pierre et de la nave en l'eau**), sur ce bon cheval (di je) j'ay esté apporté jusques icy sans trouver personne ne creature vivante à qui je peusse demander nouvelles de vous comme je desiroie en savoir, (…)
>
> 1562, Castellion, p.42 Mais **tels gens ne sont non plus à ensuivre que vous**, pour les causes que ci-dessus dict est.
>
> 1563, Palissy, *R.V.*, p.196 Vray est qu'**ils ne le tuerent pas non plus que Pilate et Judas Jesus Christ**, mais ils le livrerent entre les mains de ceux qu'ils savoyent bien qu'ils le feroyent bien mourir.
>
> 1576-1578, L'Estoile, t.2, *Febvrier 1577*, p. 102 La pluspart du peuple aussi, et la meilleure **ne la voulust signer**, **non plus qu'ès villes de Picardie et de Champagne,**

où ils ne la voulurent recevoir, congnoissans bien que tout cela ne tendoit qu'à tyrannizer et espuiser l'argent des (…)

1579, Alcripe, XCVI, p. 188 Jadis, un homme simple, **qui n'avoit rien non plus que moy**, alla une fois après disner, chercher des nids de cannes dans les troux des vieilles murailles d'un chasteau de longtems ruiné, où dedans l'un d'iceux, trouva cinq cannettes drues comme pere et mere.

Aussi, depuis ce temps-la **nous ne les avons non plus espargnez que ceux contre lesquels ils disoyent combatre**, ne vallans cependant pas mieux qu'eux. 1580, Léry, Appendice I, XXVbis, p. 588

1585, Paré, XXVI, p.83 Les actions de Satan sont supernaturelles et incomprehensibles, passans l'esprit humain, **n'en pouvant rendre raison non plus que de l'aimant** qui attire le fer et faict tourner l'aiguille.

1601, Fauchet, 1, 4, p.22 Toutesfois, jusques icy il ne me souvient d'avoir veu Charte, que porte ce tiltre ; **que son chancelier n'eust oublié**, **non plus que ceux de Charlemaigne** :

1610, Sancy, 1590, p. 66 …mais s'il donnoit son consentement à la dissiper, ils perdroient ceste opinion de lui, et voyant le royaume se desmembrer **n'auroient non plus d'interest d'estre subjets d'un autre que de lui**, qui seroit sa ruine dans peu de temps.

1616, Béroalde, 6, f. 19 Il en devint un peu fou, **sans que** pour cela les autres Cardinaux encourent note d'infamie, **non plus que pour la degradation d'un Ministre**.

1624, Guez de Balzac, XXVII, p.119 Je ne croy pas que cét object vous puisse donner beaucoup de contentement, non plus que celuy de ce grand peuple de Monseigneurs, Assistans, Participans, de l'une et de l'autre signature.

1629, Aubigné, p. 102 … luy tint ce langage, Vous avés donc, Sire, peu penser à la mort de celuy que Dieu a choisi pour instrument de vostre vie, **service que je ne vous reproche point, non plus que ma peau percée en plusieurs endroits,** mais bien de vous avoir servi, sans que vous ayez peu faire de moy ni un flatteur, ni un macquereau

Dans l'exemple suivant, l'ordre est inversé : la proposition subordonnée comparative de non-disparité (de non-supériorité) est placée avant la proposition régissante, selon une construction cataphorique :

1579-1581, L'Estoile, t.3, *Déc. 1581*, p. 169 À son mariage, **non plus qu'à celui du comte du Bouchage**, **ne fust faite aucune** somptueuse parade ni extraordinaire magnificence, (…)

non plus que* + *faire (recours au verbe vicaire pour reprendre le verbe nié de la proposition régissante) :

1550, Zecaire, p.151 Laquelle estoit prouveue de tout ce qu'il avoit besoing par le moyen d'un seul homme, scavoir du dict Prouvoyeur sans que personne **s'en print garde**, **non plus que le soultan Soliman ny ses gens souloient faire de l'avitaillement** qu'on faisoit inordinairement à Neapoli de Romanye, …

1561, Estienne, XII, p.150 Aux pays d'orient et des sauvages, l'on ne tient non plus compte d'or ne de pierres precieuses que nous faisons en ces quartiers du fer, du plomb, ou du cuyvre.

1563, Palissy, *R.V.*, p. 124 Parquoy, je conclus, que si on ne me donne meilleure raison, que celles que j'ay alleguees, **je ne saurois croire, que l'or seust restaurer un malade**, **non plus que feroit du sable dedans l'estomac**, et ce, d'autant qu'il est impossible à nul estomac, le pouvoir dissoudre.

1580, Léry, *Préface*, p. 93 Tellement que **je ne m'en donneray non plus de peine que je fais de ce qu'**on m'a dit qu'aucuns doutent de ce que j'ay escrit et fait imprimer par ci-devant du siege et de la famine de Sancerre :

[proposition comparée] *non plus que si* [proposition comparante hypothétique]

1561, Estienne, XV, p.165 Et pensez, là où ilz ont fait long sejour, l'amendement qu'ilz y laissent, et **s'il y arreste rien à l'entour, non plus que si la tempeste ou la gresle y avoit passé**, voyez comment voz serviteurs en deviennent mieux aprins, vostre menage mieux en ordre, et l'honnesteté de vostre logis mieux observée et entretenue.

1563, Palissy, p. 142 …je les feray coucher l'une sur l'autre d'une telle invention, qu'**il ne pleuvra aucunement dedans ledit cabinet, non plus que s'il estoit couvert d'ardoise**.

1574-1575, L'Estoile, t.1, Déc.1574, p. 102 Les nuits aussi elle en avoit des apprehensions (au dire de ses femmes de chambre) et se plaingnoit de ce que souvent elle le voioit, et ne le pouvoit oster et chasser de sa fantaisie; encores que dès qu'il fust mort, **on ne parla non plus du Cardinal de Lorraine que s'il n'eust jamais esté**, et en fist on moins de bruit à la Cour (ce qui est digne de remarque) qu'on n'eust fait d'un simple Protenotaire, ou Curé de village.

1579-1581, L'Estoile, t.3, *Juing 1579*, p. 32 Neantmoins, tout blessé qu'il estoit, de furie s'eslança de cul et de teste sur Dangeau [l.. d'Angeau], son ennemi sain et gaillard, et qui **n'en faisoit non plus de compte que s'il eust esté mort,** et lui donnant de l'espée au travers du corps, tua tout roide sur la place ledit Danjeau [l.. d'Anjeau] ;

1.1.2.2.2. Le tour contrastif *non seulement…mais …*

L'association exo-sémantique négativante de *non* avec l'adverbe quantitatif *seulement* (« rien de plus que ce qui est indiqué ; personne d'autre que celui qui est nommé[200] »), s'emploie très fréquemment en français préclassique (nous en avons recensé plus d'une centaine d'emplois dans notre corpus de base, régulièrement répartis dans les textes de toute la période) pour s'insérer dans le tour contrastif hérité du latin *non solum…sed etiam…* (« non seulement…mais aussi…»).

En français préclassique, le tour contrastif dont le premier mouvement est ouvert par *non seulement*, peut ouvrir son deuxième mouvement avec divers adverbes ou syntagmes adverbiaux quantitatifs, allant de la forme la plus réduite *mais* (< lat. *magis*, « plus ») aux formes les plus développées (« mais qui plus est »).

De même, si le rapport signifié entre les deux entités est toujours celui de la contrastivité, celle-ci peut néanmoins s'orienter selon différentes visées expressives allant de la simple addition (visée informative, descriptive) à la gradation (visée argumentative).

Le tour contrastif *non seulement…mais* … et ses variantes préclassiques

La tournure contrastive *non seulement …mais aussi…* se décline en français préclassique à travers de nombreuses variantes qui ont toutes en commun mettre en rapport, par le biais de la construction juxtaposée, deux éléments (syntagmes adjectivaux, nominaux, adverbiaux ; propositions ; phrases) en les inscrivant dans une relation de contrastivité quantitative.

La liste des différentes variantes que nous avons recensées au gré des textes de notre corpus, témoigne de la grande productivité de la tournure contrastive en français préclassique :

- ***non seulement* X *mais* Y**

  1558, Des Périers, 64, p.238 …et s'en departit le plus fasché que fut jamais homme, sans toutesfois se pouvoir departir d'alentour d'elle : fors qu'il s'absenta pour quelque temps de honte qu'il avoit **non seullement** devant elle, **mais** devant les gens : comme si tout le monde eust deu congnoistre ce qu'il luy estoit advenu.

[200] *Ibid.*

1561, Estienne, I, p. 72 …rend en fin les chasseurs **non seulement** bestes, **mais** cornuz[201] tout à droit ?

1580, Léry, II, p. 117 Les François soustenans le contraire, et qu'ils ont leur part en ces pays nouvellement cogneus, **non seulement** ne se laissent pas volontiers battre aux Espagnols, moins aux Portugais, **mais** en se defendant vaillamment rendent souvent la pareille à leurs ennemis :

1616, Béroalde, 7, f. 23: Il advint qu'apres quelques autres musquetades par circonstance de vent trop enfermé, Imperia fit un pet au naturel, **non seulement**, **mais** vray & substantiel…

- ***non seulement* X *mais beaucoup plus* Y**

1560, Aneau, t.1, XXIII, p.167 Le Potentat et tous les Magistratz furent esmerveilléz, **non seullement** de la brave hardyesse d'Alector (qui povoit naturellement venir du feu de l'eage), **mais beaucoup plus** de sa liberalle eloquence et raisonnable prudence avant l'eage où il estoit, encore qu'il fust beaucoup moins eagé qu'ilz ne pensoient.

- ***non seulement* X *mais encore* Y**

1561, Estienne, III, p.83 Ciceron (qui à bon droit merite estre appelé **non seulement** le pere d'eloquence, **mais encor** la fontaine de toute excellente doctrine …

1582-1584, L'Estoile, *Sept. 1584*, p. 155 il est permis (sous mesme cause et pretexte de sa religion) **non seulement** degrader et bannir son prince naturel et legitime, le despouiller de son Estat et absoudre ses subjets de leur devoir envers lui, **mais encores** les contraindre, par excommunications, refus d'absolution, prises de leurs personnes et biens, menasses et execution de mort ;

1601, Fauchet, 3, 15, p. 247 : où Gallon mena le fait si dextrement, que **non seulement** il reconcilia le fils au pere, **mais encores** obtint pardon pour luy-mesme…

1627, Mersenne, 1627, p. 577 Car entre vos vertus celle-là n'est pas des moindres, **non seulement** d'avoir peu de presomption, **mais encores** de n'avoir l'opinion de vous mesme que vous en devriez avoir, …

- ***non seulement* X *mais aussi* Y**

1556, *Discours*, 1, f.3 : lesquels entre autres bonnes choses, ont fait cela de galant, qu'ils ont tiré du sang de ces gentils de Troiens, voire maugré nature, **non seulement** les Françoys, qui ne sortirent de la Germanie, que mardi eut onze ans, **mais aussi** nos grans peres les Gaulois: comme que cela estoit autant bien convenant ausdits Gaulois & François, qu'aus Romains & autres, qui se ventoient par trop bravement, estre descendus du grand Dieu Jupiter, de la belle commere Venus, d'Enee & de tels autres.

[201] *cocus*

1560, Aneau, t.1, XV, p.97 Parquoy il est necessaire que demouriés icy en paix et seur repos, où avant que partir je vous feray avoir **non seullement** asseurance de vostre honneur et vie, **mais aussi** autorité et reverence à vostre personne.

1574-1575, L'Estoile, Janvier 1575, p. 153 La place rendue, **non seulement** fust desmantelée, **mais aussi** tous les forts rasés et la Tour de Mélusine ruinée, dont l'execution fut donnée à Chemeraud Gentilhomme du pays.

1601, Fauchet, 1, 4, p.21 …qu'Astolf renonceroit **non seulement** à l'exarquat et pantapole, **mais aussi** rendroit Comacle, jaçoit que l' ambassadeur grec s' en plaignit ;

- ***non seulement* X *mais qui plus est* Y**

1562, Castellion, p. 34 Et de fait Christ, qui est la vérité, la conferme, quand **non seulement** il nous défend de faire à autruy chose que nous ne voudrions qu'on nous fist, **mais, qui plus est,** nous commande de faire à autruy tout ce que nous voulons que l'on (…)

1580, Léry, XXII, p. 531 Et de faict, quand quelqu'un avoit prins un rat, l'estimant beaucoup plus qu'il n'eust fait un boeuf sur terre, **non seulement** j'en ay veu qui ont esté vendus deux, trois, et jusques à quatre escus la piece : **mais, qui plus est,** nostre barbier en ayant une fois prins deux tout d'un coup, l'un d'entre nous luy fit cest offre, que s'il luy en vouloit bailler un, qu'au premier port où nous aborderions il l'habilleroit de pied en cap :

1585, Paré, XXXVIII, p.149 Un peu de temps apres, le trou qui est au sommet de la montagne jetta trois jours consecutifs telle quantité de cendres, que **non seulement** ceste montagne en fut couverte, **mais qui plus est** elle s'espandit et fut chassee du vent jusques aux extremitez de ceste isle, voire, outre la mer,…

- ***non seulement* X *mais qui pis est* Y**

1580, Léry, *Préface*, p. 77 Dequoy neantmoins comme François naturel que je suis, jaloux de l'honneur de mon prince, il me fasche tant plus, que **non seulement** celuy dont je parle estant enflé du titre de Cosmographe du Roy, en tire argent et gages si mal employez, **mais, qui pis est,** qu'il faille que par ce moyen des niaiseries indignes d'estre couchées en une simple missive, soyent couvertes et authorisées du nom Royal.

1580, Léry, XXI, p. 507 …neantmoins voyant **non seulement** le peu, et presques point du tout de fidelité qui y reste, **mais, qui pis est,** les desloyautez dont on y use les uns envers les autres,…

- ***non seulement* X *ains* Y**

Il est possible de croiser l'outil coordonnant contrastif ains, usuel en ancien et moyen français, mais qui se raréfie quelque peu pendant la période préclassique :

1613, Pasquier, XIX, XI, *1610,* p. 299 : Quatrain qui fut très favorablement receu **non seulement dedans Paris**, **ains en plusieurs lieux de la France**, **mesme en la ville de Grenoble**, où Monsieur Langlois, Maistre des requestes estant, en voulut (…)

Les visées expressives du tour contrastif *non seulement…mais …*

Le rapport entre les deux entités X et Y signifié par le tour *non seulement…mais…*, est toujours celui de la contrastivité, mais cette mise en contraste est orientée par différentes visées expressives allant de la simple addition (visée informative, descriptive) à la gradation (visée argumentative).

La nature de la visée expressive dont résulte la construction contrastive, se manifeste en discours à travers le choix des deux termes, des deux entités (X et Y) mises en contraste. Par ailleurs, à la lecture des exemples cités *infra*, il apparaît que si dans la plupart des cas la distinction est assez saillante, dans d'autres emplois, elle est plutôt d'une grande subtilité.

- Le tour *non seulement…mais…*orienté par une visée descriptive

Lorsque la visée expressive qui oriente le tour contrastif *non seulement…mais…* est principalement descriptive, l'effet rendu en discours est celui d'une simple addition de deux éléments ressortissant au même niveau sémantique, que traduirait une formule du type *non seulement* X *mais* (X+Y) et qui se retrouve dans les exemples suivants :

1560, Aneau, t.1, XII, p.84 Autres aussi y adjoustoient Basme, Mirrhe, Encens et autres gommes aromatiques, **non seulement aydantes** à la resplendeur, **mais aussi laissans** une tresbonne et tresgracieuse odeur après l'extinction et offerte sacrée au temple, (…)

1561, Estienne, XX, p. 198 Car qui est celuy qui ne sçait la calamité des pauvres mariz, non seulement au moyen des enfans supposez, mais encor des mauvaises complexions, obstinations, menteries, vindications, caquet, baveries, et dix mil autres imperfections de leurs femmes, plus odieuses à souffrir qu'à les reciter et produire ?

1563, Palissy, *R.V.*, p.100 …non seulement la terre mais plusieurs autres choses…

1613, Pasquier, XIX, XI, *1610,* p. 298 Cest epitaphe estant sorty de mes mains courut **non seulement par Paris, mais** fut porté **jusques en Italie en la ville de Venise**, où Monsieur Audebert (depuis conseiller au parlement de Bretaigne) estant, en prit (…)

> 1629, Aubigné, p. 179 … il s'en revint tenant **non seulement ce grand desseing** pour vain, **mais encor la vie de ce pauvre Prince** condamnée de Dieu ;

Mais dans certains cas, le pas entre une addition descriptive et une addition argumentative est subtilement franchi.

> 1601, Fauchet, 3, 15, p. 250 Ces courses de pirates estoient lors si violantes, que **non seulement les comtes**, **mais aussi les evesques**, estoient contraints de prendre les armes pour resister aux sarrazins.

Dans cet exemple *comtes* s'ajoute à *evesques* selon un mécanisme additionnel, mais il est possible d'y déceler une certaine nuance argumentative dans l'idée que ce sont non seulement les personnes prenant les armes usuellement (les *comtes*) mais aussi les personnes ne prenant a priori jamais les armes (les *evesques*), qui prennent les armes compte tenu de la gravité de la situation (les *courses de pirates*) .

Mais si l'effet d'addition peut être ambigu quant à la visée expressive qui en oriente le mécanisme lexico-syntaxique, l'effet de gradation sémantique est toujours sous-tendu par une visée expressive argumentative :

- Le tour *non seulement…mais…* orienté par une visée argumentative

Lorsque la visée expressive qui oriente le tour contrastif *non seulement…mais…* est argumentative, l'effet rendu en discours est celui d'un renchérissement, d'une gradation sémantique qui fait passer d'un premier élément d'un certain degré à un deuxième élément de degré différent soit selon un rapport scalaire (le deuxième élément est sémantiquement d'un degré supérieur), soit selon un rapport d'antonymie (le deuxième élément s'oppose sémantiquement au premier).

RAPPORT SCALAIRE *NON SEULEMENT* X^0 *MAIS* Y^{+1}

La relation sémantique scalaire entre les deux éléments pourrait se traduire par une formule du type *non seulement* X^0 *mais* Y^{+1}, comme dans l'exemple suivant :

> 1580, Léry, XXII, p. 546 … **non seulement** de nous **retenir**, **mais aussi faire mourir et brusler** comme heretiques qu'il disoit que nous estions ;

Nous situons scalairement le premier élément X/*retenir* au niveau « neutre » 0 (par contraste avec Y/*faire mourir* et Y'/*et brusler*) :

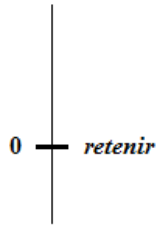

Et nous situons scalairement le deuxième élément Y/*faire mourir* à un niveau de degré supérieur (dans l'horreur, dans la cruauté) +1 (par contraste avec X/*retenir*) :

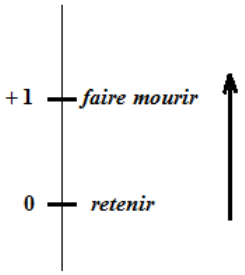

auquel s'ajoute, toujours selon un mécanisme sémantique de gradation, le troisième élément Y'/*et brusler* coordonné à Y/*faire mourir*, se plaçant encore un degré au dessus, au niveau +2 :

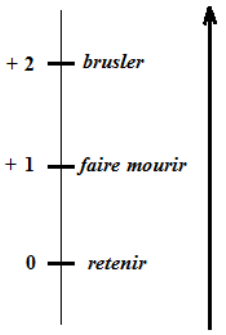

Nous voyons bien, à travers cet exemple, comment la visée expressive argumentative correspond à l'intention chez le « locuteur » (chez l'auteur, Jean de Léry) d'intervenir sur l'émotivité de son « interlocuteur » (chez le lecteur).

En voici d'autres exemples tirés de notre corpus de textes préclassiques :

> 1561, Estienne, X, p. 141 aussi par experience nous voyons le plus communement, dans un corps maladif et cassé, un excellent esprit et riche en toute noblesse, un courage magnifique et elevé propre (nonobstant la foiblesse de ce corps) **non seulement** de **commencer**, **mais** de **mettre à chef**[202] beaucoup de belles et honorables entreprinses.

> 1562, Castellion, p.44 Mais posons le cas que le bien qui s'en ensuit, fust **non seulement égal** au mal, **mais sans comparaison plus grand**, …

> 1580, Léry, XXII, p. 537 de façon que n'en jettant rien que les plumes, **non seulement le corps mais aussi les tripes, pieds, ongles et bec crochu** servirent à quelques miens amis et à moy de vivoter trois ou quatre jours :

> 1585, Paré, III, p. 6 …qui rendent la creature **non seulement monstrueuse**, **mais prodigieuse**…

> 1585-1587, L'Estoile, t.5, *Avril 1585*, p. 22 … au contraire pardonner , **non seulement sept fois, mais septante fois sept fois**…

RAPPORT CONTRADICTOIRE *NON SEULEMENT* X^+ *MAIS* Y^-

La formule *non seulement* X^+ *mais* Y^- traduirait quant à elle, la relation sémantique si ce n'est strictement d'antonymie, du moins contradictoire (ou supposée comme telle), entre les deux éléments, dont l'effet est d'englober tous les éléments qui se situent entre l'un et l'autre, c'est-à-dire la totalité des éléments ressortissant au même champ sémantique, afin de ne laisser « aucune chance » à la moindre échappatoire, comme dans l'exemple suivant :

> 1585, Paré, XXXVII, p.145… il vivifie tous les animaux, **non seulement** ceux qui sont **sus** la **terre, mais aussi** ceux qui sont au **profond** des **eaux**.

Nous situons scalairement le premier élément X/*sus la terre* au niveau « positif » 1 (par contraste avec Y/*au profond des eaux*) :

[202] *achever*

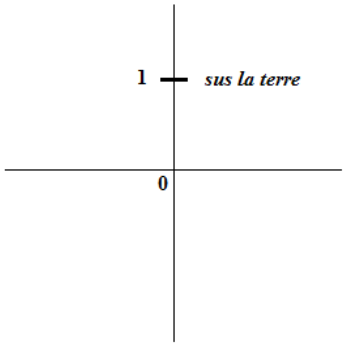

Et nous situons scalairement le deuxième élément Y/*au profond des eaux* au niveau symétriquement opposé – 1 (par contraste avec X/*sus la terre*) :

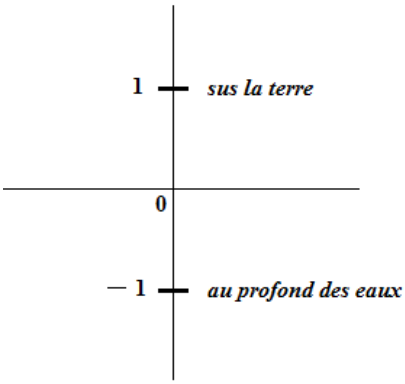

Ce qui fait que l'énoncé *il vivifie (tous les animaux)* englobe dans son champ d'application, tous les éléments situés scalairement entre les deux « antonymes » X et Y :

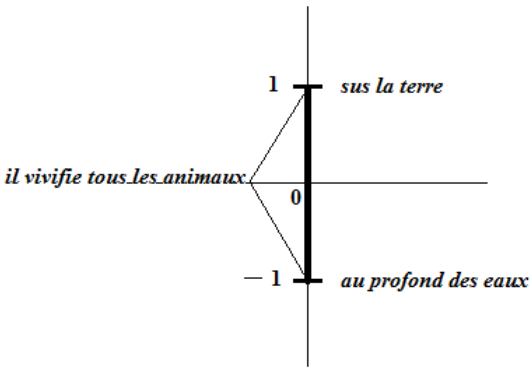

En voici d'autres exemples tirés de nos textes préclassiques :

1562, Castellion, p.61 …il punira **non seulement ceux qui n'auront pas faict ce qu'il a commandé**, **mais aussi ceux qui auront faict ce qu'il n'a pas commandé**, …

1580, Léry, XXII, p. 535 je diray ici en passant **avoir non seulement observé aux autres, mais moy-mesme senti** durant ces deux aussi aspres famines où j'ay passé qu'homme en ait jamais eschappé, que pour certain quand les corps (…)

1585-1587, L'Estoile, t.5, *Avril 1585*, p. 20 : laissant Antragues en plaine possession et jouissance de la ville et citadelle, apres les avoir bravés, et son maistre par consequent, **non seulement de paroles, mais aussi d'effect,** et ce en qualité de gouverneur d'une ville tenant le parti de la Sainte Union contre le service du Roy.)

1613, Pasquier, I, V, *ca1554,* p. 12 De ma part, je seray tousjours pour le mariage contre la vie celibe **non seulement parce qu'en general** c'est le moyen de nous perpetuer de l'un à l'autre en ceste humaine société, **mais aussi pour autant qu'en particulier**, lorsque nous n'avons plus affaire de femme, c'est lorsque nous en avons plus affaire.

1615, Histoire veritable, p. 4 Mais nous qui sommes nourris en une meilleure echole de la Religion Chrestienne sommes asseurez que tout ce qui se passe icy bas est conduic par la seule volonté de Dieu, **non seulement és affaires civiles**, mais aussi, & avec une remarque plus soudaine, **és combats** des hommes **& plus sanglantes batailles**, (…)

Nous pouvons constater au passage que la relation contradictoire est renforcée par le sémantisme des termes mis en opposition, qui forment des couples antithétiques (*pas faict et commandé / faict et pas commandé ; général /particulier ; affaires civiles / combats et batailles ; paroles / effect ; observé / senti*).

1.1.2.3. *Non* + syntagme prépositionnel : *non sans …*

En français préclassique, la négation exo-sémantique *non*, s'associe à un syntagme prépositionnel pour en inverser le contenu sémantique. Dans cet emploi, l'association la plus saillante dans nos textes est celle de *non* et du syntagme prépositionnel d'exclusion régi par *sans*, qui rejette l'idée d'exclusion (*non sans* ≈ *avec*) et qui s'intègre syntaxiquement soit par le moyen de la juxtaposition, soir par celui de la coordination.

Le lexème régi par *non sans*... est majoritairement soit un terme de sémantisme négatif (crainte, colère, etc.), soit le lexème *cause*, qui forme avec *non sans* une locution quasi lexicalisée, comme c'est peu ou prou le cas en français moderne qui use également de tours tels que *non sans cause*, *non sans raison* :

- ***non sans cause***

1563, Palissy, *R.V.*, p. 215 je m'asseuray deslors, que **non sans cause**, lesdites cornes avoyent esté formees:

1580, Léry, Appendice I, XXVbis, p. 577 disant à part soi, que **non sans cause** celui estoit ainsi craint et redouté de ses subjects, qui avoit eu le coeur de commettre une telle inhumanité :

1585-1587, L'Estoile, *Oct. 1587*, p. 317 …tellement qu'on eust opinion **(et non sans cause)** que Sa Majesté…

1610, Sancy, *1589*, p. 50 : ils demeurerent merveilleusement estonnez, **et non sans cause ;**

- ***non sans* + sémantisme négatif**

1560, Aneau, t.1, III, p.36 où nous entrasmes**, non sans grande craincte**, toutes espouventées du merveilleux combat,…

Ibid., t.1, XIII, p.88 …et par ainsi facilement je prevoioie tout le cours de ma peregrination, qui a esté jusques icy longue, durable et diverse par divers pays et regions du Levant et Ponant, Septentrion et Midi, **non sans souffrance** de plusieurs labeurs, travaux, fortunes et adventures estranges.

1585-1587, L'Estoile, *Decembre 1585*, p. 50 D'autres y en a de bons tenans, qui tiennent ferme, quittent et abandonnent tout, et suivant l'edit du Roy, se retirent, qui çà qui là, **non sans grandes peines**, **dangers et apprehensions**.

1601, Fauchet, 1, 9, p.43: La mesme année *Charles par le conseil des evesques ; **et non sans le courroux** de sa mere, repudia Hermangard fille de Disier roy de Lombardie :

1629, Aubigné, p. 55 L'inquisiteur l'interrogea à part, **non sans colere** de ses responces…

Ibid., p. 62 …et l'amena ainsi à contre poil**, non sans perte de bons hommes** vers le bourg pour ceste folie.

- ***non sans* + autres termes**

1601, Fauchet, 2, 7, p.121 Ainsi prist fin la guerre des avarrois, huict ans apres son commencement : **et non sans plusieurs et sanglantes batailles**, toutes à l'advantage des françois…

1613, Pasquier, XIX, XVI, *1610,* p. 321 : Quoy doncques, me dira quelqu'un, et par aventure **non sans propos,** ayant fait tous les discours que dessus, vous estes d'advis qu'il faut bannir la medecins (…)

1.1.2.4. Concurrence de *non* négation exo-sémantique avec les formes de la négation prédicative renforcées ou composées

Dans son emploi comme négation exo-sémantique, il arrive que la négation prédicative *non* soit en concurrence avec la forme lexicalement renforcée *non du tout* ou la forme morphosyntaxiquement composée *non pas/point/jamais/guères,* etc.

Ce phénomène interroge quant à la nécessité effective en discours, de recourir à la transcendance morphosyntaxique négative (négation composée) alors que *non*, négation prédicative, signifie déjà lexico-sémantiquement cette même transcendance.

Il nous faut dans un premier temps, présenter les cas où la négation composée exo-sémantique *non*+renforcement/auxiliaire peut se substituer à la négation simple exo-sémantique *non* avant d'en proposer plus loin, une analyse synthétique à la fin de notre étude sur le morphème de la négation prédicative *non*.

1.1.2.4.1. La négation prédicative renforcée : *non du tout*

En français préclassique, la négation exo-sémantique prédicative *non* fait parfois appel au renforcement lexical *du tout*, dont l'origine est substantive (*le tout*, *la totalité*[203]) et qui signifie comme en français moderne, « absolument, complètement ».

Associé lexicalement à *non*, *du tout* s'emploie adverbialement pour caractériser et emporter dans son spectre sémantique totalisant en l'étendant au maximum, l'application de la négation exo-sémantique à un élément phrastique, ce qui se gloserait par « non X, absolument pas, aucunement pas, nullement » et que traduirait la formule suivante :

$$\textit{non du tout } X = (\textit{non } \mathrm{X}) \times \textit{du tout} = \textit{non } \mathrm{X}^{\textit{du tout}}$$

Le plus souvent, l'élément nié par *non du tout* est un adjectif ou participe passé employé comme adjectif en français préclassique, comme en témoignent les exemples suivants :

> 1580, Léry, XX, p. 498 Au temps passé **imparfaict et non du tout accompli**.
>
> 1601, Fauchet, 1, 2, p.9 seulement pource qu'ils sont ramenteuz par des anciens autheurs, **non du tout ineptes ou ignorans** :
>
> 1601, Fauchet, 1, 4, p.21 Ceste responce ouye, les ambassadeurs grecss'en retournerent **non du tout esconduicts**, ce leur sembloit :
>
> 1613, Pasquier, XIX, IX, *1605,* p. 282 : J'estois lors encore foible, **et non du tout revenu,**…

Mais l'élément nié peut être d'une autre nature :

> 1560, Aneau, t.1, III, p.36 Ainsi le monstrueux biforme, frappé à mort, tomba à terre de tous les quatre piedz, se voultrant en son noir sang et jectant un dernier cry, **non du tout en parolle humaine**, mais entremeslé de l'un et de l'autre, comme d'un homme hennissant ou d'un cheval brutallement parlant, tant qu'il fust tout expiré.

[203] 1563, Palissy, *R.V.*, p.187 faire un bien petit narre, **non pas du tout, mais d'une partie** de …

1.1.2.4.2. La négation prédicative composée *non* + auxiliaire de négation

En français préclassique, la négation exo-sémantique prédicative *non* recourt régulièrement mais néanmoins dans un nombre minoritaire d'occurrences, aux auxiliaires de la négation composée du noyau verbal (*pas, point*) comme à ceux de la négation composée du constituant temporel ou quantitatif (respectivement *jamais* et *guère*), ce qui était déjà le cas en ancien et moyen français.

Afin d'évaluer l'état de ce phénomène de concurrence morphosyntaxique en français préclassique, nous présenterons succinctement tout d'abord les emplois de la négation prédicative exo-sémantique composée de *non* avec les auxiliaires de négation du noyau verbal *pas* et *point* ; puis avec les auxiliaires de négation du constituant temporel *jamais* ou quantitatif *guère*.

La négation prédicative exo-sémantique composée *non+pas/point*

DANS LES CONSTRUCTIONS CONSTRASTIVES COORDONNEES ET JUXTAPOSEES

La négation prédicative exo-sémantique composée *non+pas/point* s'emploie régulièrement en français préclassique à la place de la négation prédicative exo-sémantique *non*, dans toutes les sortes de constructions contrastives coordonnées et juxtaposées :

non pas/point X mais Y

> 1558, Des Périers, 16, p. 80 « dictes moy mon amy, vostre mere ha elle esté autrefoys en ceste ville ? » Le jeune filz, qui entendit ce qu'Auguste vouloit dire, « Sire, dit-il, **non pas ma mere** : elle n'y fut jamais que je sache : **mais mon pere** assez de foys. »

> 1561, Estienne, XXV, p.232 Considerons de bien pres les grands perilz ausquelz **non point une seule personne**, **mais quasi tout le pauvre peuple** est tombé par le moyen de ceux qui quelquefois se sont monstrez si hardiz.

> 1560, Aneau, t.1, XIX, p.134 Ayant donc ainsi enharnaché et bardé son cheval de ces belles peaux de loups-cerviers, il monta dessus et congé print de ses hostes, ayant entendu que j'avoie gaigné le hault, delibera pour me suyvre de remonter contremont la riviere impetueuse du Tygre, **non pas par le chemin ravissant** qui l'avoit apporté, **mais par le plus seur chemin de la terre**.

1561, Estienne, VIII, p.126 …et luy en donner **non pas une seule mais une douzaine** de telles.

1580, Léry, *Préface*, p. 98 J'enten toutesfois, **non pas de toute l'Amerique en general**, **mais seulement de l'endroit où** j'ay demeuré environ un an :

1615 *Histoires veritable*, p. 20 : …**non pas petite mais très grande**…

Y et non pas/point X

1550, Zecaire, p.145 Telles et semblables auctoritez doncq se doibvent entendre **selon le sens allegoricque et non poinct selon l'aparence de la lectre,** …

1563, Palissy, *R.V.*, p.186 …seulement **sur son peuple et non pas sur luy**…

1579-1581, L'Estoile, *Juillet 1581*, p. 147 lui dit gracieusement qu'il lui falloit **une damoiselle et non pas sa fille**

1582-1584, L'Estoile, *Mars 1583*, p. 78 : un Predicateur comme vous doit prescher **pour edifier**, **et non pas pour faire rire le Peuple**.

1616, Béroalde, 43, f. 209 Il n'est que ces bons compagnons qui sçavent la mignotise pour **s'en esbatre**, **& non point se faire payer** pour cela, comme ces entendus, qui à dire vray sont veaux de double pelisse:

1624, Guez de Balzac, t.1, XXI, p.96 c'eust esté **la sciatique** que les Martyrs eussent endurée pour la Religion, **et non pas le feu, et les morsures des bestes**.

1629, Aubigné, p. 174 : …ce que vous demandez **là, et non pas icy**.

Y, non pas/point X

1556, *Discours*, 6, f.22 : & l'ay translaté **du mieus que** l'ay peu entendre, **non pas si bien que j'eusse voulu.**

1558, Des Périers, 28, p.132 Vous debvriez **aller servir le Roy,** vous vous feriez incontinent congnoistre et seriez pour avoir charge et pour vous faire grand : **non pas vous amuser** es villes et par les chemins, et vous mettre en danger de vostre vie, et vous deshonnorer à jamais. »

Y, mais non pas/point X

1550, Zecaire, p.129 les premiers comme Aristote et plusieurs autres usent de raisons qui ont quelque peu **d'aparence mais non poinct veritables** ;

1558, Des Périers, 38, p.165 Le docteur, l'ayant ouye laissa un peu reposer les termes de la danse, entretenant neantmoins tousjours ceste dame d'aultres propos, **qui estoyent divers** : **mais non pas tant eslongnez, qu**'il n'y peust bien retomber quand il voudroit.

1585-1587, L'Estoile, *May 1585*, p. 27 Mais le Roy, qui y vouloit bien remettre **les Catholiques, mais non pas la Ligue**, envoia avec forces le duc Desparnon…

1624, Guez de Balzac, t.1, XLII, p.182 …et que je treuve bien icy de la finesse et de la dissimulation, mais non pas une vertu pure, ny veritable comme la sienne.

1629, Aubigné, p. 88 Monsieur de Guise, **disant** tout haut **que** pour ce coup il n'estoit pas bien catechisé, **les Princes** se mirent à rire**, mais non pas la Royne**, qui le fit espier de plus pres.

DANS L'EXPRESSION DE LA NÉGATION EXO-SÉMANTIQUE DU SYNTAGME ADVERBIAL

De même, la négation prédicative exo-sémantique composée *non+pas/point* s'emploie ponctuellement en français préclassique à la place de la négation prédicative exo-sémantique *non*, dans l'expression de la négation exo-sémantique du syntagme adverbial.

Toutefois, il apparaît que dans ce cas (négation exo-sémantique + syntagme adverbial) le français préclassique ne recourt que très sporadiquement au remplacement de la forme simple par la forme composée.

En effet, la substitution de *non pas plus* à *non plus* dans les constructions comparatives n'est attesté dans aucun de nos textes préclassiques, quand celle de *non pas/point…seulement* à *non seulement* dans le tour contrastif hérité du latin, n'en demeure pas moins marginale.

- ***non pas plus***

Nous n'avons relevé aucun emploi de la forme composée *non pas plus* dans notre corpus de base dans des constructions comparatives similaires à celles dans lesquelles s'emploie la négation exo-sémantique simple *non (plus que)* pour signifier le rapport d'égalité de la valeur négative entre deux énoncés.

De même, après une recherche dans les corpus élargis et exhaustifs de la base FRANTEXT sur la période 1550-1630, nous en avons recensé un nombre infime (trois) dont l'exemple suivant qui ne correspond pas à l'expression de la comparaison *stricto sensu*, mais à celle de la contrastivité « rectificative » tournée en *non pas* X *mais* Y:

1625, Jean-Pierre Camus, Palombe ou la Femme honnorable, 1, p. 17 :

Et c'est cela, reprit Siridon, que je redoute, **non pas plus que** de demeurer icy dans vous, **mais plus que** la mort.

Ce phénomène de non-concurrence entre la forme simple et la forme composée dans l'expression de la négation exo-sémantique du groupe adverbial comparatif *plus (que)* révèle qu'en français préclassique, l'adverbe comparatif de supériorité *plus* tend à fonctionner avec le morphème prédicatif *non*, comme l'adverbe semi-négatif de la négation du constituant quantativo-temporel *plus* (*ne…plus*) qui exclut la moindre insertion d'un auxiliaire de la négation du noyau verbal.

- **La concurrence *non* vs *non pas/point* dans le tour contrastif hérité du latin *non (pas/point) seulement…mais…***

En français préclassique, dans son emploi de négation exo-sémantique de l'adverbe *seulement* en construction contrastive *non seulement…mais…,* il arrive sporadiquement (à peine 3% des emplois du tour dans les textes préclassiques) que *non* soit concurrencé par la forme composée *non pas* ou *non point* :

- ***non pas…seulement…mais…***

1550, Zecaire, p. 139 Lesquels nous ont laissé par escript, **non pas** la theorique **seulement** de nostre science, **mais** la practique d'icelle, …

1558, Des Périers, 9, p.54 Conclusion, elle se fist achever cest enfant : dont le sire André s'acquitta gentiment, **non pas seullement** pour ceste foys là, **mais** y retourna assez souvent depuis.

1580, Léry, Appendice I, XXVbis, p. 591 Mais afin de renvoyer l'horrible cruauté en l'Amerique mesme, **non pas seulement exercée** par les naturels habitans les uns contre les autres, **mais** beaucoup plus detestablement par les Espagnols sur les miserables nations de ces païs-

- ***non point…seulement…mais…***

1561, Estienne, III, p.88 … je m'esbahi qu'en noz grosses villes et citez, les freres mendians ne les vont quester d'huis en huis, comme le pain de leur besace, car à la verité, elles rendent à la fin leurs fauteurs et sectateurs **non point** mendians **seulement**, **mais** du tout[204] miserables et tresmal contens.

[204] Sens positif de *totalement, entièrement, complètement*

> 1561, Estienne, XXV, p.232 Considerons de bien pres les grands perilz ausquelz **non point une seule** personne, **mais** quasi tout le pauvre peuple est tombé par le moyen de ceux qui quelquefois se sont monstrez si hardiz.

L'analogie au tour latin semble à ce point effective en français préclassique, que la négation simple prédicative *non* est de loin la négation exo-sémantique privilégiée pour l'expression de la contrastivité quantitative (97% des emplois du tour dans les textes préclassiques), au détriment de ses concurrentes composées *non pas/point*.

DANS L'EXPRESSION DE LA QUANTITE

Si le français préclassique refuse l'emploi de la négation exo-sémantique prédicative composée avec l'adverbe quantitatif en construction comparative *plus (que)*, et ne tolère que rarement celui avec l'adverbe quantitatif seulement dans l'expression du tour contrastif bi-tensif (*non seulement…mais…*), il y recourt occasionnellement avec d'autres adverbes quantitatifs qui ne s'inscrivent dans aucun rapport de comparaison explicite ou de contraste spécifique :

non pas trop :

> 1558, Des Périers, 76, p.270 Un legiste estudiant à Poictiers, avoit assez bien profité en sa vaccation de droict : et en sçavoit, **non pas trop** aussi : Et si n'avoit pas grand hardiesse, ny moyen d'expliquer son sçavoir.

non point de :

> 1579, D'Alcripe, II, p.17 « Monsieur, le bruit est par tout ce païs que vous estes celui entre tous les hommes qui aimez le mieux la Musique et la resonnance des instruments : et pour cette occasion je suis venu vers vous pour **sçavoir s'il vous plairoit que je vous feisse un beau jeu d'orgues**. **Non point de fonte, d'estain, de fer blanc, ny autre métal.** - Et de quoi doncques (dit le Gentil-homme) ?- De vostre bois (respondit l'Organiste), qui est icy planté ».

La négation prédicative exo-sémantique composée *non+ jamais* ; *non+guère*

En français préclassique, la négation prédicative exo-sémantique *non* s'associe également avec un morphème de la négation du constituant temporel *jamais* ou quantitatif

guère, pour signifier la fréquence zéro dans le cas de *non jamais* et la quantité minimale dans le cas de *non guère.*

Cependant, il apparaît que ces emplois de la négation prédicative exo-sémantique composée du constituant, restent limités. En effet, à travers nos textes, ils semblent préférer leur cooccurrence avec des termes précis dans des tournures *a priori* d'usage quasi figé en français préclassique.

NON JAMAIS : *NON JAMAIS OUÏE, CONNUE, ETC.*

> 1560, Aneau, t.1, XI, p.80 Ceste escripture prononcée et entendue, tous les assistans furent d'advis que la sentence en fust mise en effect, combien qu'ilz demourassent bien esbahiz de telles nouvelles **jamais par eux non ouyes,** de la tour ronde, des trois soeurs, de la vieille et de l'obscure et profonde prison, desquelles nous n'entendions point la substance, et encore ne faisons.
>
> 1580, Léry, *Préface*, p. 95 …comment croiront-ils ce qui non seulement ne se peut voir qu'à pres de deux mille lieues loin du pays où ils habitent, mais aussi choses si esmerveillables et **non jamais cognues**, moins escrites des Anciens, qu'à peine l'experience les peut-elle engraver en l'entendement de ceux qui les ont veuës ?
>
> *Ibid.*, Appendice I, XXVbis, p. 584 Il y a encores des milliers de personnes en vie, qui tesmoigneront de **ces choses non jamais auparavant ouïes,** entre peuples quels qu'ils soyent, et comme j'ai dit, les livres qui dés long temps en sont imprimez en feront foy à la posterité.
>
> 1601, Fauchet, 3, 11, p. 231 Toutesfois Lothaire les receut avec leurs presens : r' envoyant lesdits ambassadeurs chargez d'une plainte tragique, et **non jamais ouye en France** ; à sçavoir d' un pere roy, captif de ses enfans.
>
> *Ibid.*, 3, 11, p. 231 qui le chargerent de plusieurs crimes faux, et qui luy dirent et firent des vilenies, **non jamais ouyes**, **ne pratiquées** en la personne d'un tel prince.
> *Ibid.*, 3, 12, p. 236 qui estoit bien loing d'estre sa guide et conduite pour le sauver, quand Dieu, par un moyen **non jamais ouy**, et digne d'estre ramentu, à tiré son peuple de telle misere.

NON GUERE LOIN DE

Les auteurs préclassiques emploient régulièrement la tournure *non guère loin de*, notamment dans l'incipit des textes fictionnels (contes, nouvelles) pour situer géographiquement leur récit :

> 1555, *Comptes*, 16, f. 52r° En une petite ville de ce royaume, **non gueres loing de** Rouen, …
>
> *Ibid.*, 20, f. 62r° …s'en allerent en un logis champestre, **non gueres loing de** la ville.

Ibid., 45, f. 176v° Par traict de temps advint que **non gueres loing de** sa maison, demeuroit un jeune Abé bien nourry, aagé seulement de trente ans grand & fort de corps qui a sauter lutter & autres exercices, desquelz un moyne oyseux se peult acoustrer n'avoit jamais trouvé homme qui le peust vaincre.

1558, Des Périers, 5, p.34 …**non gueres loin de** la ville de Nantes…

Les auteurs préclassiques recourent également à la tournure synonymique concurrente *non fort loin de* :

1585, Paré, XXXVII, p. 147 au pays de Saxe, **non fort loin de** la ville de Witemberg, …

NON GUERE + SYNTAGME ADVERBIAL, ADJECTIVAL

1561, Estienne, XIX, p.186 orateurs de **non gueres moins de** doctrine que de bonne langue et faconde,

1613 Pasquier, XVIII, V, *1593*, p. 271 je crains que d'un vieillard **non gueres sage** n'ayez faict un fol enragé.

1.1.2.4.3. Synthèse

Au travers de cet état succinct des phénomènes de concurrence entre négation prédicative exo-sémantique prédicative et négation composée exo-sémantique prédicative, force est de constater que la forme simple *non*, négation exo-sémantique du syntagme domine largement en français préclassique.

En effet, nous aurons observé que si certaines concurrences se jouent parfois, dans certains cas, le recours à la forme concurrente composée est relativement rare voire non attesté dans nos textes.

Toutefois, il faut admettre que les phénomènes de concurrence entre l'une et l'autre forme de la négation exo-sémantique, résultent de mécanismes psychiques ou de visées expressives dont il nous faudra proposer une synthèse à la fin de notre étude des emplois du morphème prédicatif de la négation *non* en français préclassique.

Enfin, son dernier emploi de négation exo-sémantique, *non* connaît également une certaine concurrence avec la négation composée *non pas/point*, lorsque *non* est employé pour signifier la négation exo-sémantique de la proposition nominalisée introduite par *non que*, dont il nous faut à présent étudier l'emploi en français préclassique.

1.1.3. *NON* : NÉGATION EXO-SÉMANTIQUE DE LA PROPOSITION NOMINALISÉE

Le dernier emploi de *non* comme négation exo-sémantique ressortit à un niveau supérieur à celui du syntagme. En effet, lorsque le morphème négatif prédicatif *non* s'emploie pour signifier la négation exo-sémantique de la proposition nominalisée[205], il inscrit en le rejetant, le procès de la proposition nominalisée dans une relation transphrastique (contrastive, explicative ou concessive) avec un second procès implicite (présupposé) ou explicite (exprimé dans une autre proposition coordonnée à la première).

Nous présenterons l'emploi de *non* comme négation exo-sémantique de la proposition nominalisée à travers les différents types de relation transphrastique : la relation contrastive (dont le pivot syntaxique est le morphème coordonnant adversatif *mais*), la relation explicative (dont le pivot syntaxique est le morphème coordonnant explicatif *car*) et enfin la relation concessive (qui s'articule syntaxiquement par le biais de la subordination concessive signifiée par *non que* = « sans que »).

1.1.3.1. *Non* : négation exo-sémantique de la proposition nominalisée en construction contrastive

1.1.3.1.1. *Non que… (mais) …*

Lorsque le morphème négatif prédicatif *non* s'emploie pour signifier la négation exo-sémantique de la proposition nominalisée selon un rapport de constrastivité, il s'insère de nouveau dans un mécanisme de mise en contraste, mais cette fois entre deux propositions antithétiques, selon une organisation syntaxique telle que : *non que* P^x (*mais*) P^y ; syntaxiquement articulées explicitement par la coordination adversative traduite par le

[205] Nous reprenons les termes de l'analyse des emplois de *non* proposée par Gérard Moignet : MOIGNET Gérard, 1981, *Systématique de la langue française*, p. 204

morphème coordonnant *mais*, soit à l'intérieur d'une même phrase, soit au niveau transphrastique.

Le procès de la proposition nominalisée introduite par *non que* est toujours exprimé au mode virtuel du subjonctif, étant intégralement rejeté du côté du champ de négativité (virtuel) en étant « arraché » du champ de positivité et emporté dans son entier dans le spectre négativement parfait (complet, achevé) signifié par le simple morphème négatif prédicatif *non*.

Dans nos textes préclassiques, cet emploi de *non* est assez fréquent. Il faut préciser que si le verbe de la proposition nominalisée niée exo-sémantiquement par *non* (*non que* P^x) est toujours exprimé, il n'en va pas de même pour celui de l'autre proposition (P^y) qui, selon un mécanisme transpropositionnel ou transphrastique anaphorique, se passe parfois allégrement d'exprimer le verbe (proposition elliptique du verbe). Dans la majorité des cas, le verbe de la proposition P^y est le même que celui de la proposition nominalisée *non que* P^x selon un effet contrastif symétriquement opposé, quand au contraire, dans d'autres cas, le verbe de la proposition P^y est différent de celui de la proposition *non que* P^x, selon un simple effet contrastif.

En voici quelques exemples :

> 1558, Des Périers, 13, p.71 Voyla la cause pourquoy on voit aujourd'huy si peu d'Alquemistes qui parviennent à leurs entreprises : **non que la science ne soit** aussi vraye qu'elle fut onq, **mais les diables sont** ainsi ennemis de ce don de Dieu.
>
> 1560, Aneau, t.1, XII, p.82 Non qu'elle face aucune[206] force, violence ou extortion ny à Nature, ny à raison, mais pource que, par son seul regard, tout est conduict et reduict à son final et droict poinct d'eternelle ordonnance, duquel elle ne seuffre rien divertir, que incontinent n'y retourne inevitablement; tant grande est la puissance et autorité de celle ancienne dame Anange.
>
> 1585-1587, L'Estoile, *Decembre 1587*, p. 331 Le Roy se contenta, pour l'heure, de ce chastiment de paroles, **non qu'il ne sentist assez l'injure** qui lui estoit faite, laquelle meritoit bien une punition, et la jugeoit mesme tres necessaire, voiant à l'oeil que leur audace croissoit par l'impunité, et leur fureur par sa patience ; **mais**, estant d'un naturel fort mol et timide, **il en demeuroit là** :
>
> 1613, Pasquier, I, XV, *ca1555,* p. 19 **Non que je ne fusse bien asseuré que** dès l'entree de ceste lettre ne deussiez trouver fort estrange, voir m'imputer à grande legereté d'esprit, la hardiesse que j'en ay pris, n'ayant de vous aucune cognoissance

[206] Emploi positif : « la moindre »

que celle que j'en ay peu prendre par les discours qu'il m'en a fait. **Mais aussi m'asseure-je bien que** là où il y auroit aucune faute en cest endroit de ma part, trouvera ce neantmoins quelque excuse (…)

1.1.3.1.2. *Non pas que… (mais) …*

À travers cet emploi de *non* comme négation exo-sémantique de la proposition nominalisée, se joue en français préclassique, une « féroce » concurrence entre la forme simple *non que…(mais…)* et la forme composée *non pas que…(mais…)*.

En effet, la proportion de l'une et de l'autre frôle l'égalité parfaite dans notre corpus de base. En voici quelques exemples, tirés de nos textes préclassiques :

1550, Zecaire, p.145 **Non pas que pour cela il faille mectre** aucune chose venimeuse en nostre matiere, moins de la theriacle ny autre chose estrange comme aucuns ont pensé, s'arrestans à l'aparence de la lectre. **Mais fault estre** soigneux et vigilant pour ne passer poinct la propre heure de (…)

1558, Des Périers, 62, p.231 Et y firent tel guet, qu'elles le congneurent assez certainement : et commencerent à en murmurer si avant, que l'abbesse en fut advertie, **non pas qu'on luy dist que nomément** ce fust seur Thoinette. Car elle l'avoit mise là dedans, Et puis elle l'aymoit fort. Et ne l'eust pas bonnement creu. **Mais on luy disoit par parolles couvertes** qu'elle ne se fiast pas en l'habit, et que toutes celles de leans n'estoyent pas si bonnes qu'elle pensoit bien : et qu'il y en avoit quelqu'une d'entre elles qui faisoit deshonneur à la Religion :

Ibid., 13, p.71 tellement que quand il y en ha quelqu'un qui prend le bon chemin pour y parvenir, et que telle foys il ne luy fault quasi plus rien qu'il n'y touche, voicy un diablon qui vient rompre un alembic, lequel est plein de ceste matiere precieuse : et fait perdre en une heure toute la peine que le povre philosophe ha prise en dix ou douze ans : de sorte que c'est à refaire : **non pas que les pourceaulx y ayent esté, mais les diables** qui valent bien pis.

1613, Pasquier, XV, X, *1594*, p. 243 O que je serois (dy-je lors) heureux, si ce benefice tomboit dessus moy ! **Non pas que je le merite, mais parce que je le voudrois meriter**.

1616, Béroalde, 109, f. 576 Et de par sa mere, depuis que le Coloque a hanté les dames, on a parlé d'elles, **non pas que l'on dist qu**'elles fussent paillardes, **mais on disoit qu'**elles venoient comme des putains; c'est pitié cela, et encore plus que vous ne sçauriez dire.

1.1.3.1.3. *Non (pas) que… car …*

Lorsque le morphème négatif prédicatif *non* s'emploie pour signifier la négation exo-sémantique de la proposition nominalisée selon un rapport explicatif, il s'inscrit dans un mécanisme de mise en contraste, mais cette fois entre deux propositions complémentaires, selon une organisation syntaxique telle que : *non que* P^x (*car*) P^y ; syntaxiquement articulées explicitement par la coordination explicative traduite par le morphème coordonnant *car*, soit à l'intérieur d'une même phrase, soit au niveau transphrastique :

> 1580, Léry, XXI, p. 520 **Non toutesfois, que tous fussent si courageux**, **car** la plus part des mariniers s'attendans boire plus que leur saoul, tous esperdus apprehendoyent tellement la mort, qu'ils ne tenoyent conte de rien.

> 1613, Pasquier, I, I, *1586,* p. 1 Ce n'estoit point aux François (afin que sans me flater je descouvre ce que j'en pense) ausquels je devois adresser cet ouvrage, asseuré que dès l'entree un chacun, lisant le titre, comme trop bas le vilipendera à l'instant. **Non que je ne sçache bien que** toutes autres nations qui ont fait profession de bien dire, n'ayent grandement approuvé ceste façon d'exposer au public les lettres que les gens de marque s'entr'escrivoyent privément, **car encores** au regard des Grecs **nous ressentons-nous** de celles d'Hipocrate et Platon, et quant aux Romains de celles de Ciceron et de Pline Second, et sur le declin de l'Empire de Symmaque, Cassiodore, Sidonius et Ennodius, desquelles nous tirons quelque lumiere de l'ancienneté dans l'obscurité de leur siecle.

Dans cette construction, *non* comme négation exo-sémantique de la proposition nominalisée est de nouveau en concurrence saillante dans nos textes, avec la forme composée *non pas que… (car…)* :

> 1558, Des Périers 46, p.190 Comme l'aultre qui estoit si grand larron, que quand il ne trouvoit que prendre : il se levoit la nuict, et se desroboit l'argent de sa bourse. **Non pas que je veuille dire que les tailleurs soyent larrons**, **Car ilz ne prennent que cela** qu'on leur baille : non plus que les monniers :

> 1580, Léry, XXI, p. 520 **Non pas** cependant **que nous courussions la poste**, **car** à cause de nostre debilité, n'ayans pas la force de conduire les chevaux dont fusmes accommodez, ni mesme d'endurer le trot, **chacun pour mener le sien** tout bellement par la bride, **avoit un homme expres.**

1.1.3.1.4. *Non que = sans que*

En français préclassique, le morphème négatif prédicatif *non*, en tant que négation exo-sémantique de la proposition nominalisée, s'emploie pour exprimer la relation concessive entre deux propositions subordonnées.

En effet, dans cet emploi, il s'agit bien d'un mécanisme de mise en contraste, mais cette fois entre deux propositions syntaxiquement articulées par l'outil subordonnant *non que*, selon une organisation syntaxique telle que : P^y *non que* P^x; la valeur sémantique du mouvement signifié par *non que* est celle de la conséquence, à laquelle s'ajoute parfois une nuance concessive (cause/conséquence négative), et exprimée également en français par *sans que* :

> 1558, Des Périers, 6, p.39 …et s'estant assez bien trouvé d'elle, print envie de se marier en secondes nopces à une fille qui estoit belle et jeune et de bon lieu : **non toutesfois qu'elle fust sa pareille en biens, et moins encores en autres choses**.

> 1613, Pasquier, II, IV, *1560,* p. 35 Et tout ainsi que celuy qui est de son ordinaire nourry de viandes delicates et friandes, est quelque fois très content de laisser une perdris pour se prendre à du boeuf salé ou du lard, aussi ceux-ci et tous ceux qui les ressemblerent, par un attediement que leur apportoit l'accoustumance de manier les grandes affaires, se retiroient parfois aux champs, **non qu'ils ne s'estimassent beaucoup plus heureux de negocier dans les villes que de se rendre oiseux aux villages ;** par ainsi toute ceste vie rustique leur estoit tout ainsi qu'une parenthese.

1.1.3.2. Synthèse

L'emploi du morphème négatif prédicatif *non* comme négation exo-sémantique de la proposition nominalisée illustre de nouveau deux phénomènes.

En effet, la capacité du morphème négatif prédicatif *non* à rejeter à lui seul l'entier d'une proposition atteste une fois encore de sa grande charge négative dont résulte, en français préclassique, son emploi très actif dans les textes.

Toutefois, sa concurrence, très fréquente dans nos textes préclassiques, avec la forme composée *non pas*, attire l'attention sur la menace d'un possible évidement sémantique du morphème négatif prédicatif *non* : celui-ci serait perçu comme entaché d'un déficit de négativité, ce qui expliquerait le recours à la forme composée pour combler cet affaiblissement de la prédicativité de *non* dans ce type d'emploi, éminemment chargé expressivement.

1.1.4. SYNTHÈSE SUR LES EMPLOIS DE *NON* COMME NÉGATION DU NON-PRÉDICAT DE FORME NOMINALE

Notre étude des emplois de *non* comme négation du non-prédicat de forme nominale offre, nous semble-t-il, une bonne illustration de la langue préclassique.

En effet, la faculté que possède le morphème négatif prédicatif *non* d'inverser ou de rejeter n'importe quel élément ne traduisant pas un entier prédicatif en lui-même (lexème, syntagme, proposition), par le mécanisme de l'association endo-sémantique ou par celui de l'association exo-sémantique, se réalise pleinement en discours à travers une grande créativité lexicale et plus généralement, morphosyntaxique : elle se révèle comme une caractéristique propre à une période du français qui, fermant la longue période antérieure (ancien et moyen français) dont elle conserve les souvenirs, et ouvrant sur une période pleine de « promesses » normatives (français classique) qu'elle annonce dans son dernier tiers (premiers « grammairiens »), manifeste pleinement son statut de période charnière à travers l'emploi de *non* comme négation du non-prédicat de forme nominale. Cet usage correspond à la fois aux survivances d'emplois anciens et aux innovations morphosyntaxiques.

Il en ira de même avec l'emploi de *non* comme négation de la phrase elliptique du verbe et notamment à travers son emploi de réponse négative.

1.2. *NON* NÉGATION PRÉDICATIVE DE LA PROPOSITION ELLIPTIQUE DU VERBE

En tant que morphème éminemment prédicatif, *non* est syntaxiquement autonome et a la faculté en français préclassique de constituer à lui seul le support d'une proposition négative dans certaines conditions.

Peter Wunderli[207], cité par Ambroise Queffélec dans le paragraphe suivant, décrit bien cette particularité de *non* :

> P. Wunderli, qui a rédigé une étude très fine de *non* en français moderne, l'analyse justement comme une « prophrase négative minimale » sans contenu lexical précis autre que celui de négation. Négation à la fois « hétéronexe », c'est-à-dire se rapportant « à un dictum explicité dans le contexte de la proposition négative » et « nexuelle », c'est-à-dire se référant à la proposition dans sa totalité, le morphème *non* qui ne contient en langue que les marques « négation » et « phrase », tire en discours tout son sens du contexte et de la situation. Véritable « caméléon » selon les mots de P. Wunderli, *non* est la négation par excellence de la phrase sans verbe.[208]

Et en effet, à travers ce type d'emploi, dit « absolu », *non* peut suppléer à toute une proposition en faisant référence à un énoncé ou à une situation en contexte : c'est le cas lorsqu'il est employé soit pour exprimer la réponse négative, soit pour exprimer l'alternative négative dans des constructions syntaxiques elliptiques du verbe.

Nous nous pencherons successivement sur ces deux sortes d'usage de *non* en emploi absolu, en examinant ses diverses occurrences dans notre corpus de textes de la période préclassique.

[207] WUNDERLI Peter, 1974, « la syntaxe transphrastique : fr. *non* », *Studii si Cercetàri Linguistice*, XXV, 5, Bucuresti, Editura Academici Republicii Socialiste România, pp.461-487

[208] QUEFFÉLEC Ambroise, 1985, *La négation en ancien français*, Thèse de doctorat d'État, Université Paris IV-Sorbonne, p.137

1.2.1. *NON* RÉPONSE NÉGATIVE

Non prédicatif, signe de la négation pleine, s'emploie en français préclassique pour former le support nodal d'une réponse négative et s'inscrit, selon les mots de Claude Muller, dans le « système des particules de dialogue[209] » que composent le signe de la prédication impliquée négative *non* et les deux signes de la prédication impliquée positive *si* et *oui*.

Par définition, ce type d'emploi de *non* relève du discours, au sens large et selon la définition qu'en donne Émile Benveniste dans le premier tome de ses *Problèmes de linguistique générale* :

> Il faut entendre discours dans sa plus large extension : toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière. C'est d'abord la diversité des discours oraux de toute nature et de tout niveau, de la conversation triviale à la harangue la plus ornée. Mais c'est aussi la masse des écrits qui reproduisent des discours oraux ou qui, en empruntent le tour et les fins : correspondances, mémoires, théâtre, ouvrages didactiques, bref tous les genres où quelqu'un s'adresse à quelqu'un, s'énonce comme locuteur et organise ce qu'il dit dans la catégorie de la personne.[210]

Le discours recouvrant un vaste champ textuel (« la masse des écrits qui reproduisent des discours oraux ou qui, en empruntent le tour et les fins ») il nous faut donc repérer les différents types de textes (genres textuels) dans lesquels apparaît *non* réponse négative, mais également les différents contextes discursifs à partir de l'étude de nos textes de la période préclassique.

Par ailleurs, en tant que réponse négative, *non* peut assumer plusieurs rôles, du point de vue pragmatique : celui de répondre par la négative à une interrogation totale, celui de confirmer une assertion négative, celui de réfuter une assertion positive et enfin celui de rejeter une situation (un ordre par exemple).
C'est pourquoi, afin de cerner l'emploi de *non* réponse négative dans son ensemble en français préclassique, il nous faut étudier les occurrences de *non* à travers chacune de ces visées pragmatiques

---

[209] MULLER Claude, 1991, *La négation en français : syntaxe, sémantique et éléments de comparaison avec les autres langues romanes*, pp. 156-165
[210] BENVENISTE Émile, 1966, *Problèmes de linguistique générale*, t.1, pp.241-242

1.2.1.1. Répartition dans les textes préclassiques

Nous avons relevé un grand nombre d'occurrences de *non* prédicatif réponse négative, dans nos textes de la période préclassique.

En effet, nous en avons recensé 143 dans notre corpus de base, qui se répartissent ainsi :

Date, auteur ou *titre*	Genre textuel	Nombre d'occ. de *non* prédicatif employé comme réponse négative
1550, Zecaire	traité	0
1555, *Comptes*	**nouvelles**	**7**
1556, *Discours*	**discours récréatifs**	**2**
1558, Des Périers	**nouvelles**	**21**
1560, Aneau	**roman**	**11**
1561, Estienne	essai	0
1562, Castellion	**essai**	**5**
1563, Palissy	**traité**	**9**
1568, *Questions*	discours récréatifs	0
1574-1575, L'Estoile	**journal**	**2**
1576-1578, L'Estoile	**journal**	**1**
1579, D'Alcripe	**nouvelles**	**9**
1579-1581, L'Estoile	journal	0
1582-1584, L'Estoile	**journal**	**6**
1585, Paré	traité	0
1585-1587, L'Estoile	journal	0
1627, Bourgeois	traité	0
1580, Léry	**récit de voyage**	**2**
1601, Fauchet	récit historique	0
1610, Sancy	mémoires	0
1612, *Les admirables et horribles signes*	récit historique	0
1613, Pasquier	**correspondance**	**4**
1615, *Histoire veritable*	correspondance	0
1616, Béroalde	**discours récréatifs**	**45**
1617-1627, Mersenne	correspondance	0
1618, *Advis envoyé*	récit historique	0
1624, Guez de Balzac	**correspondance**	**2**
1627, Guez de Balzac	**correspondance**	**2**
1628-1630, Mersenne	correspondance	0
1629, Aubigné	**mémoires**	**3**

À la lecture de ce tableau, force est de constater que l'emploi de *non* prédicatif et réponse négative n'apparaît pas dans tous les textes de notre corpus ; bien plus, les textes où

apparaissent de telles occurrences appartiennent soit au genre fictionnel (1555, 1558, 1560, 1579 et 1616) ou « historique » (le *Registre-journal* de Pierre de l'Estoile et le récit de voyage de Jean de Léry) dans lesquels s'enchâssent des passages de discours rapporté ; soit ce sont des textes relevant de l'énonciation discursive dans lesquels l'auteur-narrateur « dialogue » avec son lecteur (les *Discours non plus mélancoliques que divers* (1556), le *Conseil à la France désolée* (1562) de Sébastien Castellion, la *Recepte veritable* (1563) de Bernard Palissy, les correspondances d'Estienne Pasquier et de Jean-Louis Guez de Balzac ou les mémoires de Théodore Agrippa d'Aubigné).

Dans notre corpus élargi, la répartition de la cinquantaine d'occurrences de *non* prédicatif réponse ou reprise négative recensées est identique à celle de notre corpus de base : sur 51 occurrences, 43 apparaissent dans des textes de genre fictionnel et 8 dans des textes relevant de l'énonciation discursive ou différée (correspondance, essai et traité).

Non prédicatif comme réponse négative, est donc employé dans notre corpus de textes de la période préclassique dans des textes de genres différents mais qui ont tous en commun de recourir aux procédés linguistiques d'un même contexte énonciatif, celui du discours, qu'il soit rapporté ou différé. Analysons à présent son emploi dans chacun de ces contextes énonciatifs.

1.2.1.2. Contextes énonciatifs

Comme en témoignent les textes de notre corpus, *non* en réponse négative se rencontre en français préclassique, soit dans le cadre de l'énonciation rapportée (en discours direct ou en discours indirect), soit dans celui de l'énonciation discursive ou différée.

Nous étudierons successivement les emplois de *non* en réponse négative dans l'un et l'autre de ces contextes énonciatifs.

1.2.1.2.1. *Non* réponse négative en discours rapporté

En français préclassique, *non* prédicatif est employé pour exprimer la réponse négative dans les passages de discours rapporté des textes narratifs (fictionnels ou historiques) et aussi bien en discours direct qu'en discours indirect. Toutefois, son emploi dans l'un ou l'autre type de discours n'implique pas les mêmes procédés linguistiques.

Non réponse négative en discours direct

En français préclassique, *non* prédicatif en réponse négative s'emploie majoritairement en discours direct, dans le cadre de passages dialogiques pour « constitue[r] le deuxième temps du couple question/réponse [211]» exprimé à travers les énoncés d'interlocuteurs fictifs (dans les nouvelles notamment) ou réels (dans les récits historiques par exemple). Et en effet, 63% de nos occurrences de *non* réponse négative, apparaissent dans ce type de contexte énonciatif.

En général, les marques du discours direct en contexte dialogique sont explicitement posées : chez les interlocuteurs, clairement identifiés (ou identifiables sans ambiguïté), l'un assume l'énoncé qui pose la question, et l'autre l'énoncé qui y répond *non* :

> 1558, Des Périers, 81, p.288 « Mon amy, dit il, si tu pensois à quoy il est bon, tu en serois esbahy. » « Et à quoy, dites le moy ? je vous en prie. » **«Ne le diras tu point ?»** dit le couppebourse. « **Non** dit le coultelier, Je le vous prometz. » Le couppebourse s'approche comme pour luy parler en l'oreille, et luy dit tout bas, « c'est pour coupper les bourses : »

> 1616, Béroalde, 23, f. 92 **O ho** luy dites vous, **as tu esté au commencement du sermon**, **non** dit il **Monsieur**; a ha repliquastes vous, si vous eussiez esté au commencement du sermon vous eussiez ouy, in *illo tempore*, c'est à dire en ce temps là, je preschois que cela se faisoit en ce là jadis, & non pour le present;

Non réponse négative en discours direct et en contexte discursif hétérogène

Mais dans certains cas, les marques du discours direct ne sont pas aussi explicites et nous parlerons alors d'un contexte pseudo-dialogique plutôt que d'un contexte dialogique

[211] GARAGNON Anne-Marie, CALAS Frédéric, 1998, « Fiche de syntaxe sur la négation (Corneille, *Nicomède*, Acte II, 3, v. 691-727) », *L'information Grammaticale* n°77, p. 9

stricto sensu. Dans ce genre de situation, il y a bien dialogue entre deux interlocuteurs, mais le cadre énonciatif n'est pas homogène, mêlant aussi bien le discours indirect au discours direct que le récit au discours direct.

Dans un premier cas, alors que le second énoncé exprimant la réponse négative par *non* prédicatif est toujours explicitement exprimé au discours direct, le premier énoncé qui « pose la question » est exprimé au discours indirect et peut être considéré comme « semi-explicite » :

> 1616, Béroalde, 15, f. 63 Huguette (c'estoit sa servante) allez apres, lui dit la Principale; on cria apres lui à la mode des marchands de Paris. Monsieur, Monsieur, il revint, & demanda à la Dame **si elle s'estoit ravisee**, **non**, dit-elle, mais voicy ma comere Laurence qui vous rendra content.

> 1629, Aubigné, p. 173 Ces deux ne furent pas plus tost assis que le Cardinal fit le pleureur sur les miseres de la Chrestienté, et demanda**, s'il n'y avoit point moyen de faire quelque chose de bon**. **Responce, Non:** car nous ne sommes pas bons. Demande, Monsr.., obligez la Chrestienté de faire quelque ouverture pour la mettre à un de tant de pernicieuses controverses qui mipartissent les esprits d'un chacun, les familles, et ensuite le Royaume et l'Estat. Responce, Monsr.., les ouvertures sont inutiles, là où la derniere piece que vous avez alleguée veust maistriser sur les doubtes des grands. Apres plusieurs tels exordes, (…)[212]

Dans un second cas, il peut être tout à fait « implicite » et présupposé par la situation et le contexte au sens large, tels qu'ils se laissent deviner à partir de l'énoncé qui précède la réponse négative et qui relève cette fois non plus du plan énonciatif du discours, mais de celui du récit. Ce premier énoncé n'est donc plus *stricto sensu* une « question » ni l'énoncé négatif qui s'inscrit en *non* une « réponse ». Ils fonctionnent plutôt comme un premier énoncé en récit qui rapporterait très indirectement les pensées (négatives en général) ou les propos (injonctifs dans la plupart des emplois) d'un premier pseudo-interlocuteur auquel répondrait en le contredisant, le second énoncé, négatif, formulé par *non* :

> 1558, Des Périers, 22, p.104 Ce pendant que le curé l'interrogoit ainsi avec ses « Or ça, » le bon homme de pere ne faisoit pas gueres bonne chere : et eut volentiers battu son filz : et **pensoit qu'il avoit perdu son argent**. Mais le curé **le voyant fasché,** luy dit : « **Non non** mon compere, il n'ha pas mal prouffité : je sçay bien qu'on luy ha ainsi montré comme il dict : Il ne respond pas trop mal. Mais il y ha latin et latin dea : Je sçay des motz dont ilz n'ouyrent jamais parler à Paris. Envoyez le moy souvent, je luy apprendray choses qu'il ne sçait pas encores.

[212] Cette dernière citation de Théodore Agrippa d'Aubigné témoigne d'une grande flexibilité dans l'emploi des marqueurs typographiques du discours direct : ici, l'auteur n'introduit pas les énoncés de discours direct uniquement avec des signes de ponctuation mais il délimite les questions et les réponses en employant les termes correspondants de « réponse » et de « demande » (*Demande, Monsr…, Responce, Monsr…*) qui fonctionnent comme des didascalies.

1574-1575, L'Estoile, t.1, Juing 1574, p. 61 Le jeudi Xè de ce mois, on y avoit mené le Comte de Montgommeri prisonnier, pour le monstrer au Seigneur Colombieres, **afin de l'induire à se rendre**, ce qu'aussi Mongommeri par l'induction de ceux qui le tenoient, tascha le plus qu'il peust de lui persuader. Mais l'autre sans s'estonner autrement, lui fist une response d'un capitaine resolu et determiné tel qu'il estoit: «**Non, non**, lui dist-il, mon capitaine, je n'ay point le coeur si poltron que de me rendre pour estre mené à Paris, servir à ce sot peuple de passe-temps et de spectacle en une place de Greve, comme je m'asseure qu'on vous y verra bien tost.

Non réponse négative en discours direct et en contexte monologique

Toujours en discours direct et dans un contexte dialogique large, *non* en réponse négative, connaît dans nos textes préclassiques un emploi à la limite du dialogique et du monologique. En effet, les deux énoncés de la paire question/réponse s'insèrent dans un « monologue » qui s'adresse lui-même à des allocutaires.

Dans ce cas, le locuteur est celui qui pose la question et qui y répond *non* selon une visée on ne peut plus argumentative :

1582-1584, L'Estoile, t.4, Nov. 1583, p.103 Ce qui fust trouvé aussi inepte et mal à propos, comme avoit esté trouvé bon ce qu'avoit dit nostre Me Poncet, preschant le quaresme dernier dans Nostre Dame, où estant tumbé sur le propos des evesques qui se demettoient de leurs charges sur d'autres, dist en ces termes : **Pensez-vous, Messieurs, qu'aux eglises cathedrales comme celle-ci, on baillast la chaire à des moines pour y prescher ? Non, non**, c'estoit l'evesque lui-mesmes qui en faisait l'office et qui y preschoit. Autrement, on eust tres bien deposé Monsr l'evesque comme indigne de sa charge et insuffisant. Mais allez dire et remonstrer aujourd'hui, je croi qu'ils vous renvoirront bien : ils sont bien empeschés ailleurs. Il faut songner de la maison, non de celle de Dieu, comme faisoient ces bons evesques du temps passé, (…)

1616, Béroalde, 60, f. 306 Mais pour vous rendre joyeux comme un asne qui a un bas tout neuf, je vous commenceray encores à vous dire qu'il y a icy plusieurs messieurs qui se faschent d'estre nommez, pource qu'ilz desdaignent la sotte gloire, & ne veulent pas qu'on estime qu'ils soient payez pour cela. **Pensez-vous que Ciceron soit aise qu'on dise de lui : Voilà des espistres qu'il a faites ? Non non**, il veut que l'on croye qu'il est avec une belle espee faisant le tiercelet d'Emperteur : ainsi plusieurs gentils-hommes portant les armes, tesmoignent par leurs escrits, que ce qu'ils font en vers ou en prose, n'est que pour dire que s'ils y prenoient autant de peine que treize, ils en tireroient quelque eschantillon.

Ibid., 104, f. 548 C'est bien dit aussi à dire vray, j'estois Vierge quand je dis ma quadrature du cercle, & si je fusse demeuré tel, j'eusse fait la pierre philosophale d'autant que pour y parvenir, il le faut estre, et immaculé. Vrament tu as dit vray, & **pensez vous qu'il faille estre si sage pour parvenir à quelque chose de bon ? non non**, ne vous mettez pas cela en la fantasie.

Ibid., 19, f. 81 Elle le laissa faire, & lui fit celeques ; il lui mit chair vivre en chair vive. **Mais encores, ô bon Lycurgus, est-ce peché de mettre chair vive en chair vive ? Non**, quand ce n'est point contre les loix ;

À la lecture de ces citations-exemples, nous voyons bien que les visées des locuteurs sont argumentatives dans chacune des quatre situations d'énonciation : un religieux « preschant » dans l'exemple tiré du *Registre-Journal* de Pierre de L'Estoile, et les personnages, participant au banquet « mythique » du *Moyen de parvenir*, argumentant par prises de parole successives et désordonnées, sur des thèmes divers (société, religion) et à travers de courts récits enchâssés (anecdotes, contes, nouvelles, etc.) dans les autres exemples.

Dans ce genre d'emploi, voici le schéma généralement suivi :

1) Prise à partie des allocutaires soit par la question directe : *pensez-vous ?*
   soit par l'emploi du vocatif : *ô bon Lycurgus*
2) Énoncé/question, soit à travers la proposition conjonctive qui complète le verbe d'appel (pensez) : *qu'aux eglises cathedrales comme celle-ci, on baillast la chaire à des moines pour y prescher ?*; *que Ciceron soit aise qu'on dise de lui : Voilà des espistres qu'il a faites ?*; *qu'il faille estre si sage pour parvenir à quelque chose de bon ?*
   soit directement : *est-ce peché de mettre chair vive en chair vive ?*
3) Énoncé/réponse négative *non (non)*
4) Énoncé « argument » : *c'estoit l'evesque lui-mesmes qui…* ; *il veut que l'on croye qu'il…* ; *ne vous mettez pas cela en la fantasie* ; *et quand ce n'est point contre les loix*

Le redoublement de *non* en discours direct

Dans un grand nombre de citations données *supra*, nous constatons un redoublement de *non* en *non non*. Et, en effet, dans nos textes, *non* en réponse négative et uniquement en discours direct, est très fréquemment doublé en *non non* : ces emplois représentent un tiers de nos occurrences de *non* réponse négative en discours direct, dont voici deux autres exemples :

1560, Aneau, t.1, XVI, p. 107 « Comment cela (dist l'Archier)? **Mourut donc ta Royne Priscaraxe en cest endroict? - Non**, **non** (respondit Franc-Gal), mais (comme j'ay sceu par un message et lettres qu'elle m'envoia depuys), après m'avoir suivy à

> l'oeil jusques à perdition de veüe, elle resta de regret et d'angoisse froide, roide et quasi transie, plantée au bort comme une statue de Pierre, tant que l'on vit la mer s'esmouvoir et boillonner, et du fond ressortir à fleur d'eau une grande trouppe de Phocques ou veaux marins.
>
> 1616, Béroalde, 64, f. 340 MADAME. Qu'est - ce là? **est-ce à bon escient? non non** ce n'est que pour rire, ne vous faschez pas, vous pensez à autre chose.

Dans ces deux exemples, nous expliquons ce procédé de redoublement de *non* prédicatif en réponse négative comme le moyen morphologique de combler, d'un point de vue pragmatique, un besoin d'expressivité augmenté et dû non seulement au contexte-même dans lequel s'inscrit l'énoncé négatif *non non*, mais aussi aux visées pragmatiques des locuteurs.

Le discours direct étant en soi un contexte à fort degré d'expressivité et de subjectivité (*ego*, *hic et nunc*), le redoublement de *non* semblerait intervenir à la fois pour compenser le degré d'expressivité de *non*, qui, employé seul et bien que prédicatif, ne serait pas assez significatif, et pour manifester la subjectivité du locuteur (son *ego*).

Le fait que nous n'ayons relevé aucune occurrence de *non* redoublé dans des contextes énonciatifs autres qu'en discours direct (ni en discours indirect, ni en discours différé) ni recensé aucun emploi où *non* redoublé ait besoin d'un quelconque renforcement morphologique supplémentaire (du type **non non pas* ou **non non dea*), corrobore, à notre avis, cette hypothèse.

C'est selon ce même principe de compensation d'un besoin accru d'expressivité que nous analysons l'emploi de *non* redoublé plutôt que celui de *non* seul dans les contextes pseudo-dialogiques hétérogènes faisant alterner récit et réponse/reprise négative (réfutation) en discours, ainsi que dans les contextes « monologiques ». Ces deux types de contextes, présentent comme caractéristique commune de ne pas inscrire la réponse négative dans le cadre strict du discours direct dialogique.

En effet, le redoublement de *non* constitue dans le premier cas, un moyen de réintroduire du discours après un passage en récit et d'affirmer et de confirmer l'acte d'énonciation du locuteur (*ego*) après réinterprétation de l'implicite locutoire contenu dans l'énoncé en récit. Dans le second cas, nous supposons que le redoublement de *non* est dû essentiellement aux intentions argumentatives : *non non* entérine la prise de position du locuteur.

Les renforcements de *non* réponse négative en discours direct

En français préclassique, *non* prédicatif réponse négative en discours, peut être renforcé : soit par un phénomène de redoublement (*non non*), ce qui représente la grande majorité des renforcements de *non* ; soit par l'adjonction d'un autre signe de la prédication impliquée.

Comme nous l'avons montré *supra*, le redoublement de *non* apparaît uniquement dans le contexte énonciatif du discours direct. C'est le type de renforcement de *non* prédicatif réponse négative le plus fréquent avec 68% d'occurrences sur le total d'occurrences recensées de *non* (réponse négative) renforcé dans notre corpus de base.

Dans nos textes, *non* peut également être renforcé par l'adjonction d'un autre signe (interjection, adverbe, locution) de la prédication impliquée :

- ***dea, da :***

> 1616, Béroalde, 31, f.128 Et bien mon fils mon ami voudrois tu bien avoir ta peau plaine descus ? **Non dea** si ce n'estoit celle de mon chien, ou la tienne quand je t'aurois achepté :
>
> *Ibid.*, 56, f.285 qui est-ce qui a parlé des putains ; c'est moi dit Alcibiades, vous estes, lui dit elle, aussi un vray ruffien. Maudites sont ces sottes qui le prestent aux causeurs, si j'en avois cent je n'en presterois pas la moitié d'un à telles gens : **non da** vous le presteriés tout entier ; mais je ne parle pas de vous, vous estes Tourangelle.

Dea ou *da* (< lat. *dicere*, « dire » [213]) est à l'origine une interjection employée par adjonction à un autre terme pour « confirmer » une affirmation, *oui da* et, adjointe à *non*, une assertion négative comme le décrit Jean Nicot (1583) à travers la définition qu'il en donne :

> Dea est une interjection laquelle enforce la diction où elle est apposée, comme Non déa, ouy déa […] mais en telles manières de parler on use plustost de Deá, faict dudict deá par contraction ou syncope, & dict-on non dâ, ouy dâ.[214]

Pierre Richelet (1680) l'associe au registre de langue familière et n'en donne que sa forme « contractée » *da* :

> DA. Sorte d'interjection qui n'a lieu que dans le stile le plus simple, ou dans la conversation familière. Elle est toujours jointe à quelque autre mot, soit adverbe ou particule, & sert à affirmer.[215]

---

[213] *Dictionnaire du Moyen français* (DMF), version 2012. ATILF CNRS – Université de Lorraine
[214] NICOT Jean, 1583, *Dictionnaire francois-latin*, p.191
[215] RICHELET Pierre, 1701 (1ère éd. 1680), *Dictionnaire françois*, p. 249

La remarque de Pierre Richelet ne peut s'appliquer que partiellement, nous semble-t-il, à l'emploi de *non dea* dans nos textes préclassiques. En effet, les occurrences que nous avons relevées dans notre corpus apparaissent il est vrai, dans le *Moyen de parvenir* qui relève, comme le montrent les exemples cités *supra*, d'un registre de langue plutôt « fleuri », mais c'est surtout son emploi en contexte conversationnel et dialogique qui caractérise le mieux *non dea* : nous n'en avons relevé aucun emploi dans d'autres types de discours (indirect ou différé).

Enfin, Frédéric Godefroy (1881), qui tire ses exemples d'un recueil de textes des XVème et XVIème siècles, explicite sa fonction de renforcement en rapprochant *dea* de l'adverbe *certes* :

> Quelque fois il n'est pas une exclamation, mais une affirmation, et il équivaut à peu près à *certes*.[216]

Autre marqueur d'insistance et de renforcement de l'assertion négative, le « juron » *de par dieu* mis sur le même plan par juxtaposition que *non dea* dans notre exemple :

- ***de par dieu :***

> 1616, Béroalde, 82, f.439 : Va va & ny retourne plus, & ne sois plus larron; il ne l'appela pas larron; **non dea, non de par dieu**, il s'en garda bien, d'autant qu'ayant cognoissance de beaucoup d'honneur (…) (confirmation d'une assertion négative

- ***certes :***

> 1553, Taillemont, p.140 Car pour n'estre les deux qu'un, il faut necessairement que chacun d'eulx soit ce mesme que l'autre est, ce qu'il ne peult, estant contraire et autre. Qu'ainsi ne soit, une femme honneste et vertueuse, peult-elle estre le mari vicieux et meschant ? Un homme de mauvaise vie est-il la femme sage et bien née ?**non certes**.
>
> 1557, Bruès, 2, p. 190 RONSARD Aubert n'approuvera pas ta diffinition, attendu qu'il n'a point opinion qu'il n'y ait quelque vertu. NICOT Il peut estre qu'à la fin il changera d'avis. AUBERT Non feray pas si tu ne fais d'autre sorte. NICOT Nous ne faisons que commencer. AUBERT **Non certes**, et toutefois par ce que tu as desjà dit, tu nous fais bien entendre qu'autresfois tu as estudié aux livres des vieux sophistes nominaux, car tu parles tousjours par imagination : toutefois tu te trompes si tu penses que je veuille faire ainsi.
>
> 1557, Bruès, 3, p. 272 NICOT Et pourquoy ? ne cognoit-il pas mieux que le medecin ce qui luy est bon, et ce qu'il pourroit bien manger ? AUBERT **Non certes**.

[216] GODEFROY Frédéric, 1881, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle*, t.2, p. 431

1613, Pasquier, II, IX, p.50 Vous mocquez vous, me direz-vous ? **Non certes** et si je ne le vous mande à autre intention, sinon afin que vous en mocquiez.

À la lecture de ces exemples, force est de constater que *certes* est un adverbe de la prédication impliquée qui, dans cet emploi, marque une insistance sur la véracité de l'assertion négative en contexte dialogique ou monologique et en discours direct ou différé.

Marc Wilmet le classe dans la catégorie des modulateurs de vérité[217]. La traduction latine qu'en donne Jean Nicot (1583) illustre bien ce trait sémantico-pragmatique : « Non certes, Non sanè [218]», *sane* signifiant ici *réellement, vraiment* ; tout comme les synonymes que propose Pierre Richelet (1680) de *certes* : *en vérité*, *assurément*, *à n'en point mentir*, *certainement*[219].

- ***vraiment, vrament*** :

1616, Béroalde, 107, f. 466 & il demande à parler à quelque Apostre, s'il y en a ceans; **vrament_ non** , dismes nous, il n'y en a point icy, ils nous empescheroient de faire bonne chere, & puis ils auroient honte_de l'ordre hierarchique, & du criblement_des ministres :

1616, Béroalde, 81, f. 433 : **vrament ce cul coupé n'eut pas lors serré** les fesses de peur de peter: **vrament non**, non plus que Margot de chez nous, […]
pas du tout :

Comme *dea* et *certes*, *vraiment* insiste sur la vérité de ce qui est asserté négativement lorsqu'il est adjoint à *non* en contexte dialogique et au discours direct. En effet, nous avons trouvé comme définition de *certes* employé pour renforcer une affirmation les synonymes *en vérité*, *franchement*, *sans mentir* dans le *Dictionnaire du Moyen français*[220] (synthèse de Robert Martin).

Cependant, nous n'en avons recensé que très peu d'emplois dans nos textes : deux occurrences dans le *Moyen de parvenir* (les deux exemples cités *supra*). *Non vraiment* n'est d'ailleurs pas signalé dans le dictionnaire de Jean Nicot (1583). La tournure ne semble s'instaurer réellement qu'en français classique : lors d'une recherche rapide sur un vaste corpus d'environ sept-cents textes répartis entre 1630 et 1750[221], nous avons recensé 34

[217] WILMET Marc, 2007, *Grammaire critique du français*, chapitre sur les circonstanciels transprédicationnels de l'énonciation (pp. 575-581), p.576
[218] NICOT Jean, 1583, *Dictionnaire francois-latin*, p.113
[219] RICHELET Pierre, 1701 (1ère éd. 1680), *Dictionnaire françois*, p. 201
[220] *Dictionnaire du Moyen français* (DMF), version 2012. ATILF CNRS – Université de Lorraine
[221] Nous avons effectué ce sondage sur la base de données FRANTEXT.

occurrences de *non vraiment* en réponse négative réparties et en contexte dialogique (notamment dans les pièces de théâtre versifiées[222]) entre 1663 et 1747.

Autre circonstanciel transprédicationnel de l'énonciation : la locution *pour vray* qui sert également de modalisateur modulateur de vérité:

> pour vray :
>
> 1563, Palissy, R.V., p. 71 Cuides-tu que les escorces de chesne eussent vertu d'empescher la putrefaction desdites peaux, sans qu'il y eust du sel esdites escorces? **Non pour vray**, et si ainsi estoit que l'escorce eust ceste vertu, elle pourroit servir plusieurs fois, mais dés qu'elle a servi une fois, l'humidité de la peau a fait attraction, et a dissout le sel qui estoit en l'escorce, et l'a prins et attiré à soy, pour se fortifier et endurcir.

- ***hélas* :**

> 1558, Des Périers, 68, p.251 […] et le firent confesser par un qui fit le prebstre, luy firent faire son testament, et en fin luy donnerent à entendre qu'il estoit mort: et le creut, par ce principalement qu'en l'ensevelissant ilz disoyent : « he le povre maistre Berthaud, il est mort. Jamais nous ne le verrons : **helas non** : » Et le mirent en une charrette qui revenoit à la ville, chantans tousjours Libera me domine sus le corps de maistre Berthaud, qui faisoit le mort au meilleur escient qu'il eust.

La marque de prédication impliquée *hélas,* circonstanciel transprédicationnel de l'énonciation modalisateur appréciatif, modalise *non* en apportant une « coloration » subjective à la réponse négative (affliction, douleur, regret, etc.).

Nous avons recensé une occurrence où *pas du tout* est adjoint à *non* en réponse négative mais nous ne nous permettons pas de l'interpréter comme un renforcement de la réponse négative *non* dans cet emploi :

> 1616, Béroalde, 82, f. 301 Le prieur adjousta qu'il eust bien voulu qu'on y eust mis du safran : bien, dit le medecin ; mais il n'y en faut guere : non, respondit le prieur, il me feroit mal : & de fait, je vis un jour un cheval qui en estoit trop chargé ; il en devint fou. » Marot. Estimez-vous pour cela que ce seigneur fust fol ? **Non pas du tout**, mais il tenoit un peu de la febve […] je ne sçay pas quel fou estoit cest Abbé ; mais j'ay retenu de luy des maximes notables.

En effet, *non pas du tout* est coordonné par l'adversatif *mais* à un autre quantifiant, *un peu*, ce qui laisse penser que *pas du tout* ne modalise pas *non* mais qu'à l'inverse, il s'inscrit

[222] En faisant une recherche sur tous les textes (proses et vers) disponibles sur la base FRANTEXT répartis sur notre période entre 1550 et 1630 (195 textes), nous n'avons recensé aucun emploi de *non vraiment* en réponse négative.

dans sa portée. Nous le paraphraserions par : « il n'était pas complètement fou, mais un peu »[223].

L'emploi de ces renforcements morphosyntaxiques s'observe aussi dans l'emploi des autres signes de la prédication impliquée positive : *ouy*, et sous certaines conditions, *si* (qui n'apparaît dans nos textes en emploi absolu qu'en discours indirect et donc sans renforcement).

Nous en avons relevé un certain nombre dans nos textes, dont voici des exemples:

> 1558, Des Périers, 9, p.55 « Allez allez, dit il, que vous estes folle : les enfans se font ilz sans oreille ? » « **Ouy dea**, ilz s'y font, dit elle ; »
>
> 1558, Des Périers, 21, p.102 Je vous prie, Monsieur le curé de l'interroguer un tout petit pour sçavoir comme il ha employé le temps. » « **Ouy dea** mon compere, dit le curé : Je le feray pour l'amour de vous. »
>
> *Ibid.*, 23, p.111 « Mon amy, dict maistre Pierre, ne me feras tu pas bien une paire de botes pour demain au matin. » « **Ouy dea** monsieur, » dit le cordouannier.
>
> 1616, Béroalde, 90, f. 488 Estant devant monsieur, il lui demanda humblement l'aumosne. **Ouy da**, dit il, vous l'aurez pere Moustache ;
>
> 1558, Des Périers, 44, p.182 Le bastard ne luy respond autre chose sinon, « Qu'en avez-vous affaire d'ou je vien ? » « **Si ay dea**[224], j'en ay affaire, dit le Prevost, …
>
> 1624, Guez de Balzac, t.1, LXI, p.235 […] il est certain qu'en ce qu'il entreprend il paroist tousjours quelque chose de plus grand que la prudence des hommes. **Ouy certes**, Monseigneur, après …

Non réponse négative en discours indirect

En français préclassique, à côté de ses emplois en discours direct, *non* prédicatif réponse ou reprise négative s'emploie aussi bien dans l'autre type de discours rapporté, en discours indirect et plus précisément en discours indirect conjonctif pur.

---

[223] Nous avons relevé un autre énoncé de ce type dans un texte postérieur à notre période datant de 1663 (base FRANTEXT) où *non pas du tout* en réponse négative à une interrogation totale était coordonné à *mais quelque chose approchant*.

[224] *Si* est renforcé par *dea* en réponse négative uniquement lorsqu'il est accompagné par un verbe de reprise (avoir, être, faire).

Dans ce cas, il est employé soit dans des contextes énonciatifs homogènes : énoncé-question/énoncé-réponse relevant l'un et l'autre du discours indirect, comme dans l'exemple suivant :

> 1582-1584, L'Estoile, t.4, *Nov. 1584*, p. 158 Le Roy lui-mesme le voulust ouïr, et **lui demanda si** la religion, dont il faisoit profession, le dispensoit de mesdire de son Roy et de son prince ; **et si** lui ou autre de ceux de sa religion pouvoient prendre juste occasion de ce faire, pour quelque injure ou autre mauvais traittement qu'ils eussent reçeu de lui. **À quoi ledit gentilhomme respondit que non.**

Soit dans des contextes énonciatifs hétérogènes : énoncé-question formulé au discours direct/énoncé-réponse formulé au discours indirect, comme dans l'exemple suivant :

> 1558, Des Périers, 40, p.171 Un jour il confessoit un povre homme manouvrier auquel il demandoit. « Or ça mon amy, **es tu point ambitieux ?** » Le povre homme **disoit que non.**

À la lecture de ces deux exemples, nous voyons que *non* réponse négative en discours indirect (DI), en tant que signe de la prédication impliquée, peut sans difficulté constituer à lui seul une proposition conjonctive pure par simple mécanisme anaphorique, sans avoir à réexprimer le moindre élément du contexte auquel il est fait référence.

Cette proposition conjonctive pure est introduite par la conjonction *que* et complète des termes recteurs de sémantisme différent.

Dans nos textes préclassiques, *non* réponse ou reprise négative en discours indirect peut être introduit par les termes suivants :

1) « verbes de parole » (65% de nos occurrences de *non* réponse/reprise négative en DI)

- *répondre que non*

> 1558, Des Périers, 5, p.35 Quand vous faisiez vos estatz, vous ne songiez pas en eulx. N'est il pas vray ? » Elles **respondirent** toutes trois en soubzriant **que non.**

> *Ibid.*, 78, p.278 Il respondit qu'il ne la congnoissoit que de veue, et qu'il voudroit bien la congnoistre mieux. S'il vouloit dire ou maintenir qu'elle fust aultre que femme de bien ? **Respondit que non**. S'il estoit pas vray qu'un tel soir il l'eust baisée ? **Respondit que ouy**.

> 1560, Aneau, t.1, X, p. 71 Mammon en cheminant **demanda** à Desalethès **s'il** n'avoit pas veu les deux Faees Calandre et Clarence, et entendu leurs presages sur luy. Desalethes **respondit** fort simplement **que non.**

1629, Aubigné, p. 111Et de fait, huit ans apres, Aubigné trouvant La Magdelaine à Montauban avec une espée et cheminant fort roide, luy envoya Frontenac **sçavoir s'il estoit assez bien gueri pour tirer des armes,** dont il faisoit grande profession. **Ayant respondu que non**, Frontenac vint querir son homme qui l'attendoit hors la ville, ce desseing contre les conseils de Reniers et Favast; mais ce qui le mouvoit à cest exces, c'estoit la grande reputation de son ennemi qui avoit tué huit Gentilshommes sans perdre une goutte de sang.

- *dire que non*

1558, Des Périers, 40, p.171 Un jour il confessoit un povre homme manouvrier auquel il demandoit. « Or ça mon amy, **es tu point ambitieux ?** » Le povre homme **disoit que non**.

1562, Castellion, p.25 Mais qu'est-il besoing de responce ; on sçait bien que vostre conscience **dist que non**, voire si vivement que le plus hardi de vous ne l'oseroit nier.

1576-1578, L'Estoile, t.2, *Mars 1578*, p. 179 …et quand elle repliqua **s'ils le tenoient point prisonnier**, puisqu'il ne venoit au devant d'elle, **dirent en riant que non**, mais qu'il ne se pouvoit soustenir.

1616, Béroalde, 83, f.451 La mere de la nouvelle mariee **lui demanda** un jour, comme elle s'en trouvoit, & **si son mari avoit fait ouverture à sa nature** : Elle lui **dit que non**.

- *gager que non*

1579, D'Alcripe, XVI, pp.43-44 « je gageray contre vous autres que je mangerois bien cette longe de veau ainsi tournant en la broche à belles dents, et sans y mettre les mains. - Vrayment (dit l'un d'entre eux) **je gageray le contraire**. - Je renie le diable (dit le Soldat) **je gage que si** - **Que non** (dit l'un de ses cousins) et si je mettray un teston qu'**il ne vous est pas possible**. - Et moy un, dit le Soldat - Et moy aussi - **Non, dit le Soldat,** qui avoit fait autrefois de semblables desgaignades, **je la mangeray en tournant jusqu'aux os**, **que non**, que si, **que non**, que si, **que non**, que si, **que non**, que si, **que non**. »

2) *penser que non* (10% de nos occurrences de *non* réponse/reprise négative en DI)

1558, Des Périers, 79, p.281 Je dy donc qu'en la ville de Thoulouze fut pris l'un de ces bons marchans dont nous parlons : je **ne sçay pas s'il estoit des plus fins d'entre eulx**, mais **je penserois bien que non**, puis qu'il se laissa prendre, et puis pendre, qui fut bien le pire : mais la cruche va si souvent à la fontaine qu'à la fin elle se rompt le col.

1616, Béroalde, 17, f. 73 Mais à sçavoir **s'il y a honte ou non** ? **je pense que non.**

3) *savoir que non* (5% de nos occurrences de *non* réponse/reprise négative en DI)

1563, Palissy, *R.V.*, p.176 car je fay des actes que nul ne sauroit faire, et je vous demande, **sauriez-vous conduire un bastiment en une place biaise ? Et on sait bien que non,** et vous ne servez, ni ne savez rien faire sinon un mestier comme le cul :

4) *voir que non* (5% de nos occurrences de *non* réponse/reprise négative en DI)

1563, Palissy, *R.V.*, p.191 Quoy voyant, il s'en retourna és prison, pour **savoir si quelqu'un de ses compagnons auroit limé ses fers** : **mais voyant que non,** il les consola, (…)

5) termes à « polarité argumentative » (15% de nos occurrences de *non* réponse/reprise négative en DI)

- *tenir que non*

1562, Castellion, p.56 et sur cette question a ces ans passés esté et disputé et escript des livres, **les uns tenans** que ouy, **les autres que non**.

- *amener les raisons que non*

1562, Castellion, p.64 Sur cela, **ils** ameinent leurs raisons que si, **et les autres que non**, …

- *démontrer que non*

1616, Béroalde, 17, f. 73 : **il demonstra que non**, disant…

1.2.1.2.2. En discours différé

En français préclassique, *non* prédicatif est également employé pour exprimer la réponse ou la reprise négative dans les passages de discours différé ou « d'énonciation discursive », qui ont ceci de particulier qu'à travers eux, c'est l'auteur-narrateur lui-même qui crée un pseudo-dialogue avec son lecteur qu'il interpelle soit en décrochant du récit pour rejoindre le moment de l'énonciation, c'est le cas par exemple, dans les textes narratifs des *Discours non plus mélancoliques que divers*, 1556 ou des *Nouvelles Récréations*, 1558 ; soit que le texte ressorte à un genre discursif, c'est le cas du plaidoyer de Sébastien Castellion

(*Conseil à la France désolée*, 1562), du traité de forme dialogique de Bernard Palissy (*Recepte veritable*, 1563), et bien sûr, des correspondances d'Estienne Pasquier et de Jean-Louis Guez de Balzac ou des mémoires de Théodore Agrippa d'Aubigné destinés à ses enfants.

Si le discours différé ne relève pas, du point de vue énonciatif, du même niveau que le discours rapporté direct, il en prend néanmoins en partie les mêmes procédés morphosyntaxiques : question directe/ réponse ou reprise négative *non*.

Mais il s'en éloigne du point de vue de son insertion dans le contexte. En effet, le discours rapporté recourt à des procédés morphosyntaxiques (incises, informations « didascaliques ») et à des signes de ponctuation divers et variés, qui, loin d'être normés en français préclassique, permettent de dinstinguer les passages au discours direct de ceux ressortissant au récit ; dans le discours différé, en revanche, « lieu » énonciatif dans lequel se « situe » le narrateur au moment de l'énonciation, le discours rapporté et le récit ne correspondent qu'à une seule et même voix, celle du narrateur.

De fait, les exemples suivants illustrent ce « fondu » énonciatif qui résulte du statut particulier du discours différé à travers lequel se manifestent l'*ego* du narrateur/locuteur et le *tu* du lecteur/interlocuteur :

> 1556, *Discours*, 12, f.52 Mais qui a apprins a Virgile, que telle estoit la quantité de ces deus syllabes? **est ce point** le poëte Lucrece ou Enne, qu'il lisoit tant, ou quelque autre de devant luy**? Non**, c'est nature (**ne me venés icy sophistiquer sur ce mot de nature, je vous prie**).

> 1558, Des Périers, 74, pp. 267-268 « Vrayement je t'en sçay bon gré, dit le pere. Tu l'as donc tourné, et qu'as tu trouvé povre homme ? » « Monsieur, dit il, je l'ay tourné en beaucoup de sortes, mais je n'en ay trouvé que deux qui soyent bonnes : J'ay trouvé Janin Godé et **Angin** d'oye. » « Vrayement, dit son pere, Je t'en croy : tu n'ha pas perdu ton temps, va. » / N'estoit ce pas la un gentil filz ? Bohemiennes luy pourroyent bien dire, « Vous estes d'un bon pere et d'une bonne mere : mais l'enfant ne vault gueres. »
> Quelqu'un **me** dira, « Voyre mais **nous n'escripvons pas engin par, a** : » **Non.** Mais que voulez **vous** ? Qu'un homme perde une si belle devise comme celle la, pour le changement d'une seule lettre ?

> 1563, Palissy, *R.V.*, p. 71 **Cuides-tu** que les escorces de chesne eussent vertu d'empescher la putrefaction desdites peaux, sans qu'il y eust du sel esdites escorces ? **Non pour vray**, et si ainsi estoit que l'escorce eust ceste vertu, elle pourroit servir plusieurs fois, mais dés qu'elle a servi une fois, l'humidité de la peau a fait attraction, et a dissout le sel qui estoit en l'escorce, et l'a prins et attiré à soy, pour se fortifier et endurcir.

Ibid., p. 102 On fera bouillir l'eau qui aura passé par la terre salpestreuse, et par les cendres : **est-ce pourtant à dire,** que toute ladite eau se convertisse en salpestre ? **Non**.

1613, Pasquier, I, XV, *1556,* p. 17 Autre chose de nouveau et dont vous ne serez marry : j'ay fait mon premier coup d'essay à la Cour. **En chose peut-estre triviale (direz-vous) et dont il ne falloit laver que ses mains? Non**, ains en une cause toute publique, qui concernoit la generale reformation du college des Dormans, que l'on appelle de Beauvais, avec grande assistance d'escoliers qui desiroient de sçavoir quelle fin prendroit ceste affaire, mais elle fut apointee au Conseil.

Ibid., XXI, VII, *1613,* p. 387 Mais à quel propos tout cecy ? Par vostre foy, **toutes ces particularitez mises ensemble ne sont-elles suffisantes pour** infatuer un vieillard et le faire pavonesquement mirer en ses plumes ? **Non, ce n'est pas cela**. **Au contraire**, je vous veux dire que j'ay failly, vous en avez esté cause : d'autant que **vous autres Messieurs** vous estants tant oubliez de me solemniser sous faux gages, Dieu pour vanger ce mensonge, a voulu que je vous aye oublié, et neantmoins je veux maintenant reparer ma faute et la couvrir de cest ancien formulaire : sit erranti medicina confessio.

1624, Guez de Balzac, XV, p.70 **Faudroit-il laisser perdre** l'Estat pour ne le pouvoir pas sauver par les formes ordinaires? **Non, Monseigneur**, il ne le faudroit pas.

1627, Guez de Balzac, III, p.30 **Que faut-il que je vous die davantage ? Pensez-vous que** je sois assez delicat pour condamner le goust de cette grande multitude, qui vous va escouter tous les matins ? **Vous imaginez-vous, que** moy et le peuple ne puissions jamais estre de mesme advis, et que je vueille m'opposer à la creance des gens de bien, à l'approbation des Docteurs, et à l'authorité de ceux qui sont au dessus des autres ? **Non, mon Pere**, **je ne donne pas tant de liberté à mon esprit :** Asseurez-**vous** que je vous estime comme je doy : Je louë vostre zele, et vostre doctrine,…

Ibid., V, p.36 De vous supplier aussi de vous souvenir que l'orage ne m'a pas empesché de m'embarquer où m'appelloit mon inclination, et que j'ay servy M.. vostre pere, lors que ses serviteurs estoient en danger d'estre ses Martyrs, **il sembleroit peut-estre** que j'eusse besoin de la memoire du passé, et que je fisse venir mes bonnes oeuvres afin de les faire peser davantage que mes pechez. **Non**, **Monseigneur**, **je n'ay garde de me servir de ce qui n'est plus pour justifier les choses presentes**, et je sçay qu'il n'y a point de femme impudique qui n'ayt esté vierge, ny de criminel qui ne puisse alleguer quelque temps qui a precedé sa mauvaise vie.

1.2.1.3. Visées pragmatiques

À travers la lecture des nombreux exemples de l'emploi de *non* comme réponse ou reprise négative en français préclassique cités *supra*, force est constater que l'emploi de *non*

comme réponse ou reprise négative en français préclassique correspond, comme en français moderne, à des visées expressives ou visées pragmatiques particulières.

En effet, le locuteur qui use du signe de la dénégation *non*, selon un mécanisme anaphorique de réponse[225] à une question explicite ou à un contexte implicite, s'il manifeste toujours pleinement son *ego* vis-à-vis de son interlocuteur (ou lecteur comme nous l'avons vu dans le cas du discours différé), n'oriente pas toujours son usage de la dénégation *non* selon la même visée.

Dans sa *Grammaire critique du français*, Marc Wilmet propose trois types de visées pragmatiques desquelles résulte l'emploi de la « phrase à prédication impliquée » *non* en les décrivant avec les termes suivants :

> En tant que phrase à prédication impliquée, *non* (et *nenni*, connoté de style « féminin ») complète le système de *oui* et *si* :
> 1° il confirme une prédication négative (les conditions anaphoriques et cataphoriques sont celle de *oui* confirmant une prédication positive)…
> 2° il infirme une prédication positive (les conditions anaphoriques et cataphoriques sont celles de *si* infirmant une prédication négative)…
> 3° il repousse l'énonciation en évitant de prendre position vis-à-vis de l'énoncé.[226]

En confrontant l'usage de la réponse ou reprise négative *non* qui se manifeste dans nos textes préclassiques à l'analyse de Marc Wilmet, il nous semble retrouver sans difficulté, l'expression de ces trois visées pragmatiques chez nos auteurs de la période préclassique.

1.2.1.3.1. Confirmation d'une prédication négative

La confirmation d'une prédication négative peut se manifester soit explicitement en dialogue, soit implicitement en contexte.

Par ailleurs, la reprise négative est assumée soit par un locuteur qui confirme la prédication négative implicitement exprimée ou supposée, de son interlocuteur :

> 1629, Aubigné, p. 121 Le Roy de Navarre, passant à Cadillac, pria le grand François de Candalle, assez cognu par ce nom, de luy faire voir son excellent Cabinet: ce qui fut accepté, **à la charge qu'il n'i entreroit point de morgueurs. Non, mon oncle, dit le Roy,** je n'i meneray aucun qui ne soit plus capable de le voir que moy.

[225] Nous reprenons les termes de « signe de la dénégation » et « mécanisme anaphorique de réponse » de notre lecture de la *Syntaxe du français* d'Olivier Soutet (SOUTET Olivier, 2005, *La syntaxe du français*, p.74)
[226] WILMET Marc 2007, *Grammaire critique du français*, p.552

Soit par un locuteur qui confirme sa propre prédication négative, selon un procédé emphatique :

1556, *Discours*, 17, f.73 Et la Galoche pourquoy viendra elle plus tost du Grec *Calopus* que du Latin *Gallica*? duquel vous parle Gelle au Chapitre *20*, du livre *13*, de ses nuits Attiques? **Feu**, qui brule, **ne vient point du Grec *pyr***, **non, mais** de *Focus* **plustost**: ni coint d'alheurs que de *comptus*.

1616, Béroalde, 47, f. 233 …**je ne dirai pas tout**, **non** je ne veux que reprendre ceux...
Ibid., 62, f. 323 **N'ayez point ceste peur**, **non** jamais on ne s'en faschera, …
Ibid., 81, f. 433 : …**vrament ce cul coupé n'eut pas lors serré** les fesses de peur de peter: **vrament non**, non plus que Margot de chez nous,…

Ibid., 43, f. 208 BATILE. Vrament SAPHO vous avez tort, vous estes bien salaude, **jamais vous ne direz rien de net, Non, dit - elle,** non plus que la Soldee ne peut jamais faire de beurre net.

1.2.1.3.2. <u>Infirmation d'une prédication positive</u>

La prédication positive peut être explicitement formulée en dialogue :

1558, Des Périers, 33, p.152 Je sçay bien que les aultres Curez chantent la passion tout aultrement : Je la chanterois bien comme eulx si je voulois. Mais ilz n'y entendent rien. Car **appartient il** à ces coquins de Juifz de parler aussi hault que nostre Seigneur **? Non non ma dame**, asseurez vous qu'en ma parroisse je veulx que Dieu soit le maistre. Et le sera tant que je vivray. Et que les aultres facent en leur parroisse comme ils l'entendront. »

Ibid., 21, p.103 Or çà, **comment** est ce en latin du feu **?** » l'enfant respond : « ***Ignis***. » « **Non non** dict le Curé, **C'est *Gaudium***. Car le feu resjouit :

1560, Aneau, t.1, V, p.50 - Bien soit (dist l'Archier), mais qui sont ces fatalitez et destinées d'ond tu parles? **Sont ce quelques puissances de Fortune (qui est nulle, comme je croy)?** / - **Non, non** (dist Franc-Gal). J'appelle fatalitez les infallibles immuables ordonnances de Dieu, le souverain qui tout régit par sa providence.

Ibid., t.1, XIII, p.86 - Où est il donc (dist l'Archier)? **L'as tu desjà offert?** Ou **s'il te est estainct et failli par la voie? - Non, non** (respondit le Franc-Gal), car s'il fust estainct, je fusse mort. / - Monstre le moy donc (dist l'Archier), pour en veoir sa façon.»

1579, D'Alcripe, II, p.17 Le Gentil-homme, estimant que cestuy fut fol, lui dit : « **je pense,** bon homme, **que tu as le cerveau blessé, ou que tu sois yvre** : veu ton sot propos. **- Non, Monsieur** (répliqua-il) **je dy verité**, et, s'il vous plaist, je le vous feray veoir.

De même qu'elle peut être implicitement supposée en contexte :

> 1558, Des Périers, 22, p.104 Ce pendant que le curé l'interrogoit ainsi avec ses « Or ça, » le bon homme de pere ne faisoit pas gueres bonne chere : et eut volentiers battu son filz : et **pensoit qu'il avoit perdu son argent**. Mais le curé le voyant fasché, luy dit : « **Non non mon compere**, **il n'ha pas mal prouffité** : je sçay bien qu'on luy ha ainsi montré comme il dict : Il ne respond pas trop mal. Mais il y ha latin et latin dea : Je sçay des motz dont ilz n'ouyrent jamais parler à Paris. Envoyez le moy souvent, je luy apprendray choses qu'il ne sçait pas encores.

1.2.1.3.3. <u>Rejet de l'énonciation</u>

Le rejet de l'énonciation peut se manifester selon plusieurs visées en discours. En effet, soit le locuteur refuse de prendre position vis-à-vis de l'énoncé (refus de répondre à la question posée explicitement ou implicitement) :

> 1558, Des Périers, 49, p.200 Il s'en va incontinent à Chichouan, et luy faict sa plaincte : luy remonstrant qu'il avoit grand tort de l'avoir faict adjourner, **et qu'il ne sçavoit pourquoy c'estoit.** « **Non non** dit Chichouan, **je le vous diray en jugement**. » Et n'en eut aultre chose, tellement qu'il fallut aller à la court. Quand ilz furent devant le Juge, voicy Chichouan qui proposa sa demande luymesme.

> 1616, Béroalde, 48, f. 241 …quoy? qui frere Lucas qui avoit mal au chose & on le lui coupa? si que le cas lui estant osté il n'estoit plus que Frere Lu? **non ce n'est pas cela je parle d'un bien autre doqueteur**, c'est de celuy qui à ma reception me prit par la main & me dit, mon frere mon ami, doctissime bacalaure, j'ay une parole de consequence à vous dire, c'est que l'on dit que vous sentez mal de l'heresie:

Il est intéressant de noter que dans l'exemple suivant, le refus de l'énonciation est plus qu'explicite :

> 1616, Béroalde, 57, f. 292 …pourquoi avez vous parlé des femmes de Prestres? est-ce pour desplaire à quelqu'un? **non** ou je me contamine, je mabomine, je deteste, je trante mille, je precipite, j'horrible, je: **ô taisez, taisez vous,** faictes le boire qu'il ne soit enragé, **ne blasphemez point** pour vous fascher sans qu'aucun s'en soucie, parlez amiablement.

Soit le locuteur refuse de se soumettre à la situation implicite présupposée par le contexte en réfutant l'énonciation contextuelle de son interlocuteur :

> 1560, Aneau, t.1, VI, p.53 - Je te regracie de ton humanité (respondit le Franc-Gal), mais autant que ta condoleance m'est consolatoire, la commemoracion m'en seroit douloureuse. **Parquoy mieux me vault soubz silence presser en coeur transi profonde douleur.**
> - **Non, non** (dist l'Archier)! **Ainsi ne te fault faire**, **ains au contraire** soulager ton

coeur par communication de ton grief à celluy qui sans en sentir charge t'en allegera de la moytié, et paraventure du tout.

1563, Palissy, *R.V.*, p. 180 Et je dis lors, Tu es bien meschant, et tu fais de l'hypocrite devant tes freres les autres Chanoines, qui pensent que tu soutienes, et que tu croyes directement les statuts de l'Eglise Romaine. Non, non, dit-il, il n'y en a pas un de mes compagnons, qui ne confesse la vérité, ne seroit la crainte de perdre leur revenu :

1574-1575, L'Estoile, *Juing 1574*, p. 61 …le jeudi Xè de ce mois, on y avoit mené le Comte de Montgommeri prisonnier, pour le monstrer au Seigneur Colombieres, afin de l'induire à se rendre, ce qu'aussi Mongommeri par l'induction de ceux qui le tenoient, **tascha le plus qu'il peust de lui persuader**. Mais l'autre sans s'estonner autrement, lui fist une response d'un capitaine resolu et determiné tel qu'il estoit: «**Non, non,** lui dist-il, **mon capitaine**, **je n'ay point le coeur si poltron que de me rendre pour estre mené à Paris**, servir à ce sot peuple de passe-temps et de spectacle en une place de Greve, comme je m'asseure qu'on vous y verra bien tost.

1613 Pasquier, XVIII, III, *1593*, p. 236 Vous appellez (dit ce gentilhomme en se sousriant) singularitez aux dames ce que je nomme singeries. Car ostez d'elles les singeries, vous ostez tout ce que pensez estre de singulier en elles. À ce mot, chacun de nous commença aucunement de **murmurer, comme estant une nouvelle heresie qu'il vouloit semer au desadvantage des femmes**. Mais luy, d'une chere hardie : «**non, non** (poursuit-il), **ne vous estonnez de cette mienne premiere desmarche**, mais suspendez vostre jugement jusques à la fin de mon discours.

1.2.1.3.4. Dénégation métalinguistique

Dans l'exemple suivant, le locuteur commente sa propre prédication et se corrige lui-même, par l'expression de la dénégation métalinguistique, afin de reprendre le fil de son récit dont il s'était éloigné :

1616, Béroalde, 19, f. 79 …puis estant delà l'eau, le poulce contre la jouë, la main en aisle, fit la quine-mine à son maistre, lui criant tout haut; j'en sçavon bien d'autres. Et là là, Mundus, caro daemonia, le monde n'a cure de Moines. CUJAS. Ceste belle arquemie de bran nous a fait perdre la pierre à casser les oeufs. **Non a non, j'y suis: Il y avoit pres sainct Yves** un jeune gentilhomme logé en chambre garnie, seul en sa chambre; (…)

1.2.1.4. Les concurrents de *non* en réponse négative

Dans nos textes, *non* prédicatif apparaît comme le morphème par excellence de la réponse négative. Cependant, la langue préclassique lui substitue parfois un autre morphème : principalement *nenny* et extrêmement minoritairement *point*.

1.2.1.4.1. ***Nenny***

Non n'est que moyennement concurrencé par *nenny* ou *nenni* dont nous n'avons recensé que 25 occurrences en réponse négative dans notre corpus de base[227] ainsi réparties :

Année, auteur	Nombre d'occurrences de *nenny*	
1558, Des Périers	2, p.20	7
	8, p.50	1
	9, p.62	1
	11, p.62	2
	37, p.163	1
	40, p.172	7
1562, Castellion	1	
1579, D'Alcripe	3	
1580, Léry	1	
1613, Pasquier	1	

et dont voici quelques exemples :

> 1558, Des Périers, 2, p.20 « Venez ça, ha ce esté vous ? » Et mon page de nier comme un saint
> Pierre. « **Nenny**, monsieur, ce n'ha pas esté moy ».
>
> *Ibid.,* 2, p.20 Et voyant qu'ilz disoient tous **nenny**, quand on luy demandoit, « Ha ce point esté
> cestuicy ? » « **Nenny** », disoit Caillette.
>
> *Ibid.,* 8, p.50 « Or ça mamie, disoit-il, ne vous ha il point encores dit pourquoy il
> vous ha prise ? » « **Nenny**, dit elle : mais ma mere m'ha bien dit que je le servisse bien, et que
> je retinse bien ce qu'on me diroit : et que je n'y perdrois rien. »
>
> 1562, Castellion, p.31 […] je vous laisse penser s'il vous sera permis ou enchargé de bastir
> atout vos mains sanglantes le temple spirituel. **Nenni** pour certain, il faut que ce soit un
> Salomon, c'est-à-dire gens de paix, qui bastiront le temple du Seigneur.

[227] Par ailleurs, nous n'en avons relevé qu'une dans les textes de notre corpus élargi chez Claude de Taillemont, *Discours des champs faëz*, 1553 p.210

1579, D'Alcripe, XV, p.42 Comment (repliqua l'un d'eux) ne le croyez-vous pas ?

–**Nenny, nenny** (dit le Tavernier) je ne le croy point.

1580, Léry, XXI, p. 518 En quel grenier tien-je ces choses à ton advis ? en donnerois tu bien la raison ? **nenni**, il ne t'est pas possible, tu n'es pas assez sçavant.

1613, Pasquier, XIX, 1610, p.308 Suis-je doncques du tout denué de mémoire ? **Nenny**, car les impressions que j'ay de mes maximes et de leurs circonstances m'apprennent tout le rebours ;

Nous notons que la majorité des occurrences de *nenny* ou *nenni* se trouvent dans les *Nouvelles récréations et joyeux devis* (1558) de Bonaventure des Périers qui contiennent un grand nombre de dialogues enchâssés dans de courts récits.

En effet, dans les nouvelles 2 (*Des troys folz, Caillette, Triboulet et Polite*) et 40 (*Du prestre, et du masson qui se confessoit à luy*), les sept occurrences relevées dans chacune de ces nouvelles, apparaissent sur une seule page, à travers un jeu de *question/réponse* anaphorique sur la structure : *question/nenny ; question/nenny* ; etc. Ce procédé stylistique explique en partie le nombre d'occurrences de *nenny*.

Ajoutons à cela, pour affiner quelque peu notre analyse, que les personnages répondant « nenny » dans ces deux nouvelles appartiennent à un « milieu populaire » (un « marginal » et un artisan), ce qui expliquerait l'emploi de *nenny* plutôt que celui de *non* dans la mesure où chez Des Périers, les personnages d'un rang social élevé (hommes et femmes de la noblesse), religieux (prêtres, curés) ou dotés de qualités intellectuelles et artistiques, emploient « non » dans des contextes similaires (dialogues, discours direct ou indirect, *question/réponse*). Nous en avons relevé un nombre à peu près égal d'occurrences (20 occurrences).

Cette dernière remarque va dans le sens de celle de Ferdinand Brunot, qui à propos de *nenny* précise ceci :

> *Nenny* est encore fréquent dans la première moitié du siècle ; […].
> Il sort ensuite peu à peu de l'usage, ou du moins devient très familier. Palsgrave (146) le donne ainsi que Meigret (128r°), Pillot (71v°), Garnier (90), Cauchie (1570, p.194), R. Estienne (77), Ramus (119). Mais Henri Estienne l'ayant rencontré dans Cauchie, le qualifie de « plebeium » (*Hyp*., 210).

Il se conserve çà et là dans les textes de la fin du siècle […].[228]

Quelques années après Ferdinand Brunot, Albert Dauzat propose une analyse similaire de l'usage de *nenny* dans son *Histoire de la langue française* (1930) :

(la combinaison *nen-il* > *nenni*, parallèle à *oïl* > *oui*, sortie de l'usage au 17e siècle, est devenue rurale)[229]

Par ailleurs, à la lecture de ces quelques exemples, nous remarquons que *nenny* s'emploie aussi bien au discours direct – dialogue enchâssé dans un récit ou énoncés relevant de l'énonciation « discursive » où le narrateur-auteur s'adresse à son lecteur (citation tirée de l'essai de Sébastien Castellion *Conseil à la France désolée* (1562) et la citation tirée des *Lettres familières* (1613) d'Estienne Pasquier) – qu'au discours indirect.

Enfin, avant de conclure notre analyse de l'emploi de *nenny* en français préclassique, nous souhaitons évoquer les deux derniers cas où nous avons relevé quelques occurrences de ce terme.

Premièrement, nous avons recensé dans le chapitre XX de l'*Histoire d'un voyage fait en la terre de Brésil* (1580, 1ère éd. 1578) de Jean de Léry, intitulé *Colloque de l'entrée ou arrivée en la terre du Bresil, entre les gens du pays nommez Toüoupinambaoults, et Toupinenkins en langage sauvage et François* des occurrences qui témoignent de la concurrence entre *non* et *nenny*.

En effet, dans ce chapitre où dialoguent, comme l'indique le titre, des locuteurs de « langage sauvage » et des locuteurs de « langage François », Jean de Léry rédige les échanges en traduisant systématiquement les énoncés de chacune des langues dans l'autre langue. Ainsi, pour traduire *erimen* en français, l'auteur propose les deux morphèmes négatifs :

1580, Léry, XX, p.482 *Toüoupinambaoult. – Ai pogno* ? Est-ce tout ?
François. – *Erimen*. **Non, ou Nenny**.

Quelques pages plus tard et à deux reprises (p.488 et p.494), il traduira le même mot *erimen* uniquement par *nenny* :

1580, Léry, XX, p.488 *Toüoupinambaoult*. – *Erimen*. **Nenny**.

[228] BRUNOT Ferdinand, 1927, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, t. II (*Le Seizième Siècle*), p.379 Pour les références des auteurs cités par Ferdinand Brunot, voir la bibliographie pp. V-XXXI
[229] DAUZAT Albert, *Histoire de la langue française*, 1930, p. 393

Deuxièmement, nous avons relevé dans *Les lettres familières* d'Estienne Pasquier un emploi substantivé de *nenny* coordonné à celui de son correspondant positif, *ouy* dans un tour déjà signalé par Georges Gougenheim[230], « l'ouy et le nenny », pour exprimer l'indécision :

> 1613, Pasquier, XV, *ca 1593*, p.249 Avant que la puissiez, je ne diray digerer, ains gouster, bon Dieu que je ly en vostre visage de renfrognemens, et en vostre ame de traverses **entre l'ouy et le nenny** !
>
> *Id.*, XIX, *1605*, p.287 Vous me direz que la resolution n'en est encores par vous prise et que balancez **entre l'ouy et le nenny**, par le poeme que m'avez envoyé ;

1.2.1.4.2. ***Point***

Nous n'avons relevé qu'une seule occurrence où *non* était remplacé par le morphème négatif *point* dans notre corpus, dans le *Moyen de parvenir* (1616) de Béroalde de Verville :

> 1616, Béroalde, 17, f.73 BRUTUS. Comment vous parlez au desavantage des Dames?
> **Point**, dautant que cela ne les touche aucunement.

L'usage de *poin*t en réponse négative ne semble en effet s'affirmer qu'à la période classique comme le signalent Jacqueline Picoche et Christiane Marchello-Nizia dans leur *Histoire de la langue française* : « Aux XVIIe et XVIIIe s. *point* peut avoir le même usage [que *non* comme pro-phrase de réponse négative] (*Etes-vous fâché ? Point*)[231]».

[230] Georges Gougenheim cite l'exemple du titre d'une des épigrammes de Clément Marot : *De ouy et de nenny*. (GOUGENHEIM Georges, 1974 *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, p. 238) déjà cité par Ferdinand Brunot dans son *Histoire de la langue française*, 1927, t.2, p.379

[231] PICOCHE Jacqueline et MARCHELLO-NIZIA Christiane, 1994, *Histoire de la langue française*, p. 291

1.2.2. *NON* : NÉGATION DE LA PHRASE ELLIPTIQUE DU VERBE DANS LES CONSTRUCTIONS COORDONNÉES OU JUXTAPOSÉES

En français préclassique (comme en ancien et moyen français, ou en français moderne), dans certaines constructions, il apparaît que l'emploi de la forme verbale conjugué est considéré en discours comme explétif ou redondant, et que le simple morphème négatif prédicatif *non* peut constituer à lui seul l'énoncé auquel il se substitue, de même que lorsqu'il signifie à lui seul la réponse ou la reprise négative.

C'est le cas des énoncés phoriques alternatifs coordonnés ou juxtaposés (X *ou* nonX ; *soit* X, *soit* non X ; *l'un* X *l'autre*, nonX), ou de forme interrogative (X *pourquoi* nonX ?), qui opposent à un premier énoncé positif, un second énoncé symétrique opposé négatif ; en reprenant le contenu formel et sémantique du premier énoncé explicitement ou implicitement signifié en amont.

Ces énoncés alternatifs sont considérablement amputés en n'exprimant généralement pas le verbe du procès symétrique positif auquel ils se réfèrent, et ne retiennent le plus souvent que le mouvement négatif qui les définit, signifié par *non*, sur le modèle de la construction alternative suivante :

$$P^{+} \textit{ ou } P^{-} = P^{+} \textit{ ou non.}$$

Les auteurs préclassiques recourent régulièrement à ce genre de constructions, comme en témoignent les exemples suivants, que nous présenterons en les classant en fonction des trois principaux types de ce qu'Ambroise Queffélec qualifie de « phrase à alternatif du positif et du négatif[232] » : l'expression de l'alternative par le biais du morphème coordonnant *ou* ; l'expression de l'alternative par le biais de tours juxtaposés tels que *soit…, soit…* et que *les uns…, les autres…* ; l'expression de l'alternative juxtaposée hypothétique par le biais du

[232] QUEFFÉLEC Ambroise, 1989, « La négation et l'exception dans l'*Yvain* de Chrétien de Troyes », *L'Information Grammaticale*, n°41, p. 22

morphème hypothétique *si* ; enfin, l'expression de l'alternative transphrastique suggestive par le biais de l'interrogation introduite par *pourquoi (?)*.

1.2.2.1. L'expression de l'alternative coordonnée : X *ou non*.

L'expression de l'alternative coordonnée X *ou non*, peut traduire différentes valeurs sémantiques : la valeur alternative, la valeur alternative concessive ou la valeur alternative interrogative.

1.2.2.1.1. La valeur alternative de l'expression de l'opposition coordonnée X *ou non*

L'expression de l'alternative coordonnée X *ou non*, confronte selon l'axe de symétrie opposée signifié par le morphème coordonnant alternatif *ou*, deux procès, dont le premier est positif et dont le second, où l'entier est contenu uniquement dans le morphème négatif prédicatif *non* faisant phrase à lui seul, n'est que la version négative du premier.

Ce que nous figurons sur le schéma suivant :

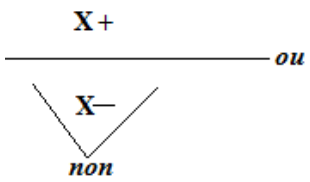

Et qui s'illustre à travers les exemples suivants tirés de nos textes préclassiques à travers lesquels nous constatons l'emploi d'un terme (selon que, adverbe de lieu, jamais) dont le contenu notionnel (éventualité, lieu, temps) orientera l'expression en X *ou non*, dont le seul contenu sémantique est celui de l'alternative opposée:

> 1560, Aneau, t.1, XXIIII, p.176 et un Garde des seaux, qui les chancelloit ou seelloit, **selon qu'il les jugeoit legitimes ou non.**

1558, Des Périers,79, p.281 Et par ce que le butin estoit bon, ilz commencerent à se tenir pres les uns des autres : car **c'estoit là** qu'ilz devoyent entendre, **ou ailleurs non** : et se mirent à presser ce curé de plus pres qu'ilz peurent : lequel estoit jaloux de sa gibeciere, comme un coquin de sa poche.

1624, Guez de Balzac, t.1, XXVI, p.117 **Il est temps**, Monsieur, **ou jamais non**, que je domte ce meschant esprit, et que le vieil *Adam obeïsse à l'autre.

Ibid., XLIV, p.188 : Toutesfois **il est temps ou jamais non**, que vous rentriez en vostre bon sens, et que vous finissiez vostre Comedie.

1.2.2.1.2. La valeur concessive de l'expression de l'alternative coordonnée (*que*) X *ou non*

Dans la majorité des emplois, la valeur concessive de l'expression de l'alternative est signifiée par la construction coordonnée X *ou non,* parfois introduite par *que* ; elle est traduite par l'opposition signifiée par *[vouloir]* conjugué au mode subjonctif, compte-tenu de son orientation virtuelle concessive*;* l'expression constitue le plus souvent une incise dans la phrase:

1560, Aneau, t.1, XV, p.95 Parquoy, estant une fois necessaire la separation de nous - **vueillons ou non -,** il m'a semblé meilleur de la faire voluntaire entre nous vivans, en plene convalescence, bonne santé et parfaicte amytié, …

1561, Estienne, XV, p.165 (**vueillons ou non**)

1562, Castellion, p.25 …qu'elle vous contrainct, **veuilles ou non**, de confesser, …

1579, D'Alcripe, III, p. 20 s'entonna dans leurs habits, **que vousissent ou non**, les éleva

1629, Aubigné, p. 153 quand il s'en veit sur le bord de si pres, **que vousist ou non**, il luy falut donner de l'esperon et hasarder tout.

Mais il est possible de trouver dans les textes tous types de syntagmes verbaux opposés selon une orientation sémantique concessive :

1550, Zecaire, p.138 les matieres que nous pourrions mesler ensemble, **feussent elles metaliques ou non**, …

Dans tous les cas, l'expression sert à traduire la non-incidence du procès, qu'il soit sous-tendu positivement ou négativement en pensée.

1.2.2.1.3. La valeur interrogative de l'expression de l'alternative coordonnée *si* X *ou non*

Dans nos textes préclassiques, la valeur interrogative de l'expression de l'alternative signifiée par la construction coordonnée est traduite par l'opposition signifiée par la proposition interrogative indirecte totale introduite par *si* X *ou non*.

Cette construction permet de proposer simultanément l'alternative positive et négative de la réponse à une question en *si… ?*, en rejetant toute possibilité de réponse ambiguë : les seules réponses acceptables sont effectivement l'affirmative *oui*, ou la dénégative *non* :

> 1558, Des Périers,28, p.134 Le medecin m'ha dit que je voy. » Pensez que c'estoit un fin homme, de se rapporter au medecin **s'il voyoit ou non**. Mais il ne se rapportoit pas si voulentiers au dire des prisonniers pour leur faict propre, comme il faisoit au medecin pour le sien.
>
> *Ibid.*, 59, p.219 Mais ce medecin faisoit bien plus, car il devinoit qui estoit son pere, et sa mere, **s'il estoit marié : ou non.** Et depuis quel temps, et combien il avoit d'enfans.
>
> 1560, Aneau, t.1, III, p.40 Et pource, de ce qui fut faict entre eulx, comme je n'en voulu rien savoir, aussi rien je n'en say, sinon que en mon dormant (ne say **si je songeoie ou non**) me sembla ouyr quelques douces plainctes de ma dame, entremeslées de joye;
>
> *Ibid.*, t.1, XXV, p. 186 Parquoy, ne sachans **si ces playes estoient mortelles ou non,** demouroient doubteux entre craincte et esperance.
>
> 1580, Léry, *Préface*, p. 88 Ainsi donc, pour conclure ce propos, que Thevet responde, s'il en a envie, **si ce** que j'ay dit contre luy **est vray ou non** :
>
> *Ibid.*, XXI, p. 515 estant en incertitude **si on pourroit passer outre ou non.**
>
> 1613, Pasquier, XXI, VI, *1613,* p. 382 qui ne jurera s'il y eu de la bien- ou malseance en l'autheur, la faisant imprimer, ainsi **si l'ouvrage est de merite ou non.**
>
> 1615, *Histoire veritable*, p.6 : ce que toutesfois ne sçauions **si nous le devions croire ou non,** …

1.2.2.2. Les expressions de l'alternative juxtaposées

En français préclassique, les deux principales expressions de l'alternative juxtaposées sont d'une part, la tournure bi-tensive parallèle en *soit que ...., soit que non* ; d'autre part la tournure bi-tensive oppositive *l(es) un(s)…, l(es) autre(s) non*.

Elles partagent peu ou prou le même fonctionnement et les mêmes valeurs que l'expression de l'alternative coordonnée X *ou non*. D'ailleurs, il est possible de rencontrer des cas où les deux expressions se fondent en une :

> 1616, Béroalde, 10, f. 33 …**soit que vous le lisiez ou non**, ou que vous…

1.2.2.2.1. *soit que …., soit que non*

> 1562, Castellion, p.72 Car **soit que** en celle parabole **il parle des hérétiques**, **soit que non** (ce que je dy à cause qu'on en débat), tant y a que le cas est semblable ;

1.2.2.2.2. *l(es) un(s)…, l(es) autre(s) non*

> 1560, Aneau, t.1, XIIII, p.90 Parquoy, le plus promptement qu'il me fut possible, je prins provision de vivres suffisante à quelques jours pour moy et aucuns des miens, qui furent les plus habiles à monter avec moy sur mon Hippopotame, par la prediction que je leur annonçay du torrent que je voioie venir, d'ond **les uns me creurent et gaignarent les montaignes**, **les autres non**, et se trouvarent enclos dans les flotz.

> 1562, Castellion, p.64 Et s'ils disent qu'ils en veulent **suivre une partie et l'autre non**, …

> 1579, D'Alcripe, LXXXVI, p. 162 et de humer et de pucher le brouet et d'avaller porée et de manger poisson, les uns à des escuelles, les autres ainsi qu'ils puchoient, autres avec leurs mains et sans ordre comme porcs ; **aucuns**[233] **mangeoyent du pain avec qu'ils avoient questé** ; **autres non**, combien qu'il fut delivré d'arrivée à chacun trois livres de pain blanc et quatre livres de bis ; mais ils n'avoient loisir de tailler.

On peut trouver, au lieu du pronom *les autres*, l'adverbe *autrement* ; l'alternative reste exprimée de la même façon.

> 1560, Aneau, t.1, XX, p.138 Bien vray est que j'ay prins l'escu qui m'a semblé beau, et à moy et mon corps necessaire, et là sur un arbre demourant inutile, lequel

[233] Sens positif : « les uns, certains »

neantmoins **je suys prest à rendre à qui justement me sera monstré appartenir; autrement, non**, car il me duyct.

1.2.2.3. La valeur hypothétique de l'expression de l'alternative juxtaposée *si non*.

Dans nos textes préclassiques, la possibilité d'exprimer l'alternative hypothétique se réalise par le biais du morphème hypothétique *si*, qui suppose et propose une alternative négative à un énoncé hypothétique positif :

> 1562, Castellion , p.37 Ainsi ce pouvre homme **s'il faict ce que vous voulés**, il se damne, faisant contre sa conscience ; **si non,** il perd biens ou vie, chose pesante à toute créature. Que luy conseillés-vous icy ?
>
> 1627, Mersenne, t.1, 1625, p. 209 Lesquelles je vous envoye, **si tant est que vous en vueilliez servir ; si non,** je scai où je m'en pourrai servir assez à propos.

L'alternative hypothétique ainsi formulée produit l'effet d'une exception. Notons que le morphème hypothétique *si* et le morphème négatif *non*, morphologiquement associés par coalescence, forment la conjonction exceptive *sinon* qui s'emploie régulièrement en français préclassique en corrélation avec le morphème négatif non prédicatif *ne* pour traduire l'exception en interceptant un élément du premier mouvement de négativation pour le renvoyer du côté du positif[234] :

> 1560, Aneau, t.1, p. 19 …par la remuante legiereté de l'Escuyer, sur lequel on **ne** pouvoit asseoir juste visée **sinon** à l'adventure, …
>
> 1601, Fauchet, 1, 4, p. 20 Car le grand Constantin, **n**'avoit mené en Bisance une peuplade de romains, **sinon** afin que de ce boulevard basty contre les scythes et les forces d'orient ;

[234] Voir *infra* : 3.3.2.1.1.

1.2.2.4. L'expression de l'alternative transphrastique suggestive *pourquoi non (?)*

En français préclassique, l'alternative peut être introduite par l'adverbe interrogatif *pourquoi*, directement (*pourquoi…?*) ou indirectement (*pourquoi…*).

Par le biais de cette expression dans laquelle *non* constitue à lui seul l'entier de l'énoncé virtualisé par pourquoi, il est possible de proposer, de suggérer, l'alternative positive (la réponse positive) en remettant littéralement en question (*pourquoi ?*) l'alternative négative (la réponse négative, *non*) attendue ou supposée émanant de l'interlocuteur.

Le locuteur, d'un point de vue allocutif, « désamorce » en quelque sorte, la réponse négative présupposée de son interlocuteur :

> 1558, Des Périers, 38, p.166 « Et donc **dict le docteur**, un morceau de boys persé et une seille estouppée de parchemin par les deux boutz, **ont ilz tant de puissance que de vous faire trouver bonne une chose qui de soy sent la follie ?** »
> « **Et pourquoy non ? dit elle.** Ne sçavez vous pas bien de quelle puissance est la musique ? Le son des instrumens entre dedans l'esprit de la personne : Et puis l'esprit commande aulx corps : lequel n'est pour aultre chose que pour montrer par signes et mouvemens la disposition de l'ame à joye ou à tristesse.
>
> 1558, Des Périers, 64, p. 241 « Mais si nous le mettions coucher en nostre lict : **dit la dame**, à ton advis ? » **La chambriere** se print à rire, « **Et pourquoy non ?** Il n'ha garde de nous deceler s'il ne sçait dire aultre chose. »
>
> 1616, Béroalde, 25, f.104 il s'apperçeut que nous le regardions, alors approchant, le Fouilloux, luy demanda, mon maistre mon amy, nestes vous point parent de ce Ministre qui fut deposé à l'autre Sinode? adoncques sans s'esmouvoir il dit, c'est moy qui suis celuy que vous dites: **& pourquoy, & comment est il advenu qu'aujourd'huy vous estes marchand de lanternes? o hoo dit il et pourquoy non?** je les vous ay autrefois preschees, maintenant je les vous vends;

1.2.3. SYNTHÈSE SUR LA NÉGATION DE LA PHRASE ELLIPTIQUE DU VERBE : *NON*

Cette étude des emplois du morphème négatif prédicatif *non* comme négation de la phrase elliptique du verbe, qu'il constitue à lui seul la réponse (ou la reprise) négative, ou qu'il exprime à lui seul l'alternative négative d'une proposition positive, confirme tout d'abord que le français préclassique, connaît peu ou prou, les mêmes emplois que les états de langue française qui lui succéderont.

Ensuite, elle montre que l'emploi du morphème négatif prédicatif *non* comme négation de la phrase elliptique du verbe résulte de la saisie en pensée la plus pleinement prédicative du morphème et qu'il est par conséquent le morphème préféré (il ne connaît en effet quasiment pas de concurrence) pour la traduction de la visée expressive argumentative (dénégation ou alternative) que manifeste en discours le locuteur vis-à-vis de son interlocuteur ; *non* en devient de fait la négation « reine » du niveau allocutif en français préclassique.

Enfin, si *non* s'épanouit pleinement dans son emploi pleinement prédicatif de l'énoncé averbal en français préclassique, il en va autrement de son emploi de négation de la forme verbale, qui entonne quelque peu son chant du cygne au cours de notre période.

1.3. *NON* NÉGATION DE LA FORME VERBALE EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE

Dans la conclusion de son étude des emplois de « la négation prédicative *non* et ses concurrents » en ancien français, Ambroise Queffélec signale déjà à propos de l'emploi de *non* comme négation de la forme verbale ces quelques éléments (nous soulignons) :

> Son usage comme négation verbale semble avoir plus de difficultés à se maintenir : l'ancien français évite de nier directement les modes quasi-nominaux en dehors de quelques formules en voie de nominalisation (*nonchaloir*, *nonsavoir*, *nonpooant/nonpuissant*, *non veant*, non *savant/non sachant*) et de l'infinitif de défense qui, assimilé à un impératif, recourt à la négation non prédicative *ne*. Seule la langue savante qui négative infinitifs et participes en préférant *non* à *nient* annonce le développement de *non* devant ces modes en moyen français. Mieux instaurés en langue paraissent être les emplois de *non* avec les verbes subductifs, spécialement *faire*, lorsque ceux-ci jouent un rôle de suppléants. Cependant la possibilité de transformer ces verbes vicaires (par eux-mêmes incomplets notionnellement) en entiers de discours prédicatifs par la simple adjonction d'un élément de rappel du verbe suppléé, nuit considérablement à l'extension de *non* qui n'est véritablement fréquent que devant *faire* et, secondairement, *être* et *avoir*.[235]

Ainsi, depuis l'ancien français, il semble impossible pour *non* de négativer la forme verbale conjuguée, excepté celle des verbes touchés par la subduction ésotérique, c'est-à-dire que le lexème verbal se dévide de son sémantisme et finit par ne plus être qu'un outil morphosyntaxique (auxiliaires *être* et *avoir*, verbe suppléant *faire*) et par accéder au statut de morphème.

Et au cours de la période du moyen français, l'emploi de *non* comme négation des formes verbales quasi-nominales (infinitif et participes inaccompli/–ant ; et accompli/passé) semble plus étendu qu'il ne l'était en ancien français.

Or, les conclusions d'Ambroise Queffélec soulèvent inévitablement la question, selon l'orientation de l'approche diachronique, de l'emploi de *non* comme négation de la forme verbale en français préclassique ; période qui succède à celle du moyen français, période préclassique qui semble conserver un certain nombre d'emplois anciens (nous l'avons vu à travers notre étude des emplois de non comme négation endo-sémantique, exo-sémantique et

[235] QUEFFÉLEC Ambroise, 1985, *La négation en ancien français*, Thèse de doctorat d'État, pp. 227-228

de la phrase elliptique du verbe *supra*), période préclassique enfin, qui apparaît paradoxalement comme la période de mise en place du système moderne des emplois de *non* (ses emplois comme négation exo-sémantique et de la phrase averbale, en sont une bonne illustration).

Il s'avère donc nécessaire d'étudier à présent les emplois de *non* comme négation de la forme verbale attestés dans nos textes préclassiques, sous l'angle conjoint des approches synchronique et diachronique ; ainsi pourrons-nous replacer la période préclassique dans le long processus de changement linguistique que constitue l'évolution de l'emploi du morphème négatif prédicatif *non*, que Gérard Moignet qualifie de négation de « la forme nominale[236] » (exclue du verbe) en français moderne.

Nous étudierons donc successivement les emplois de *non* en français préclassique, comme négation de la forme verbale aux modes conjugués (modes personnels), puis comme négation des verbes aux modes quasi-nominaux, selon une approche essentiellement descriptive et en conservant toujours à l'esprit notre réflexion diachronique.

[236] MOIGNET Gérard, 1981, *Systématique de la langue française*, p. 204

1.3.1. *NON* : NÉGATION DE LA FORME VERBALE AUX MODES PERSONNELS

Dans nos textes, il apparaît qu'en français préclassique, le morphème négatif prédicatif *non* peut encore (par rapport aux états du français antérieurs) s'associer à la forme verbale aux modes personnels pour la négativer dans son entier.

Toutefois, si cet emploi est bien attesté dans nos textes, il n'en demeure pas moins sur le déclin dans notre période. En effet, son emploi est non seulement extrêmement réduit : *non* peut nier uniquement la forme verbale aux modes personnels des verbes subductifs *être*, *avoir* et *faire* ; mais également relativement défectif : son emploi est limité aux réponses ou reprises négatives, les verbes subductifs sont de moindre valeur sémantique et la négation simple prédicative *non* est sérieusement concurrencée dans cet emploi, par la forme composée (*non pas/point*).

1.3.1.1. *Non*, négation du verbe subductif

L'aptitude de la négation prédicative *non* à négativer la forme verbale aux modes personnels est limitée, nous l'avons dit, aux verbes subductifs : aux auxiliaires *être* et *avoir*, et au verbe suppléant *faire*.

Les exemples cités *infra* illustrent bien ce phénomène, déjà « d'actualité » en moyen français comme le signalent Robert Martin et Marc Wilmet dans leur *Syntaxe du Moyen français* (nous soulignons) :

> Les verbes *faire*, *avoir*, *être*, employés comme « verbes vicaires », c'est-à-dire se substituant à un verbe exprimé par ailleurs et n'atteignant pas eux-mêmes, de ce fait, le sémantisme de verbes pleins, appellent en principe la négation prédicative *non*.[237]

1.3.1.1.1. *être*

1579, D'Alcripe, XX, p. 50 Les femmes de Beauficel et de la Barre les descogneurent, de façon qu'il y eut entre elles bien grand estrif. L'une disoit, « **voici la mienne** ». L'autre, « **voici les nostres**. » **- Non est, c'est à moy** », disoit une autre, « tu

[237] MARTIN Robert et WILMET Marc, 1980, *Syntaxe du moyen français*, §7, p. 17

as menty. - Aussi as tu, je cognois bien les miennes. – Aussi fay-je moi. La mienne a le cul blanc. - Les nostres sont baillettes ». Somme qu'enfin elles s'entrebattirent très bien, et sans Martin le Siffleur qui les accorda, il y eust bien eu de la folie.

1616, Béroalde, 43, f. 211 HESIODE. Vous vous estes trompé du lieu, **cestui-là estoit de Mermoutier**, c'est à dire, de la mer des moustiers. **Non estoit** : **si estoit**. Vous avez menti bien humblement. C'est vous, si je puis. Mais bien vous, sans vous faire tort. Mais vous sans peché, comme disoit mon compere Guillaume.

Ibid., 77, f. 409 Mon amy dit-elle **vous estes fascheux**. **Non suis**, le pied à terre, je le veux.

1.3.1.1.2. av*oir*

1616, Béroalde, 37, ff.170-171 Thibaut qui ouit ces mots, […] vint vers le lieu où il ouyoit ceste voix, & faisant le fendant respond, toy, **tu l'auras toy**, pance de boeuf, **non auras pargoy**: **si auray**, dit Quenaut: tu auras menti par la double teigne qui te puisse coiffer: mais toy, ou le Diable t'emportera; j'ay bonne espee: **si ay bien moy**.

1.3.1.1.3. Le verbe suppléant *faire*

L'association négativante de *non* avec la forme aux modes conjugués du verbe suppléant *faire*, s'avère être la plus saillante dans nos textes parmi les trois verbes vicaires.

En effet, nous en avons recensé un nombre d'emplois non négligeable, à travers les textes de notre corpus dont voici un nombre suffisant pour apprécier au mieux cet emploi attesté en français préclassique :

1558, Des Périers, 97, p.299 *De la pie, et de ses piauz* « Mes enfans, dit elle, allez vous en par les champs : vous estes assez grans pour chercher vostre vie : ma mere me laissa que je n'estois pas si grande de beaucoup que vous estes. » « Voire mais, disoyent ilz, que ferons nous ? **Les arbalestiers nous tueront**. » « **Non feront, non,** disoit la mere : il fault du temps pour prendre la visée, quand vous verrez qu'ilz leveront l'arbaleste, et qu'ilz la mettront contre la joue pour tirer, fuyez vous en. »

1560, Aneau, t.1, IX, p.70 «Mammon, homme de bien, **tu me lairras icy ensevely plustost que né**. / - **Non feray**, mon cher filz (dist Mammon). **Non feray vrayement**.»

1579, D'Alcripe, XCIII, p.182 Pourtant **nous vous prions** dès maintenant **de commencer et par mesme moyen souhaiter quelque estat honorable**, pour vous entretenir en credit et estime, car avec les biens que possederez (après la mort de nostre pere) vous serez de tous voulu et honoré. - **Non feray** (respondit-il), je ne

souhaiteray autre chose sinon que je souhaite que nostre veau guarisse des dartres tous ceux qui luy mettront le doigt au trou du cul :

1616, Béroalde, 10, f. 39 Ho meschant qui abuses les officiers du Roy, **vien** hardiment; **non feray**, dit-il, **je ne suis plus courcé**, je ne vous veux mie tuer.

Ibid., 21, ff. 87-88 …la pauvre fille qui ne sçavoit ou la prendre, s'en alla pleurant & se mit sous un arbre; ainsi qu'elle musoit trop, sa mere dit au valet, Jean va t'en querir ceste fille va, il y alla & la trouva, luy dit Michelle reviens à la maison ta mere le dit; **non feray**, **vien vien aga**, **non feray**, **je n'iray pas** (…)

Ibid., 15, f. 66 Elle s'achemine, & ainsi qu'elle est dans ceste forest de moulins à vent, voicy sur la brune son fessé avec sa soultanne qui lui vint à la rencontre & sur cela belle chose, & grand pitié, pleurez vieilles, pleurez, mais **non faites**, dautant qu'il n'y a point de rime sur vieille, & j'en depite tous les Poëtes, fussent ils autant sçavans que Chosé.

1.3.1.2. Emploi défectif

À la lecture des exemples *supra*, force est de constater, comme annoncé, que l'emploi de *non* comme négation de la forme verbale aux modes conjugués, déjà limité aux trois verbes vicaires parmi lesquels il semble préférer de loin, le verbe suppléant *faire*, semble relativement défectif dans nos textes préclassiques.

1.3.1.2.1. Limité aux réponses/reprises négatives

Tout d'abord, l'emploi de *non* comme négation de la forme verbale aux modes conjugués des verbes vicaires *être*, *avoir* et surtout *faire*, n'apparaît en français préclassique, compte tenu du sémantisme de suppléance (remplacement, reprise du contenu notionnel d'un énoncé) des verbes vicaires, qu'en contexte dialogique, en réponse ou en reprise négative du type de l'exemple suivant :

1616, Béroalde, 21, f. 88 Or ça dit-il je le disois bien, **o vien à ceste heure**; **non feray,** & vien Michelle vien, tue moy donc encores un coup, c'est donc ainsi que tu ferois, si tu as si bons reins je le quite, ne sçay - je pas faire de la poudre à grimper?

1.3.1.2.2. Verbes évidés notionnellement

Ensuite, toujours compte tenu du sémantisme, ou sémantisme lacunaire, des verbes vicaires, il apparaît que la négation prédicative *non* n'est pas apte à négativer un verbe de sémantisme plein.

Par ailleurs, à la lecture des exemples, force est de constater également que le sujet du verbe n'est jamais exprimé, ni aucun complément de quelque sorte que ce soit ; si, par ailleurs, l'un de ces éléments phrastiques vient à être exprimé, le morphème prédicatif *non* est *de facto* exclu de tout emploi possible, relayé alors par la négation non prédicative du noyau verbal signifiée par *ne…(pas/point)* :

> 1556, *Discours*, 17, f.75 Il y aura deus mots, qui se commanceront par mesme lettre, qui auront deus ou trois lettres semblables, **& je diray que** l'un est fils de l'autre tout incontinant? **& non feray**: **Je ne seray point, si songe-creus, beausire**, de paour qu'on ne s'en moque.

1.3.1.2.3. Concurrence avec la négation prédicative composée (renforcement)

Enfin, dans son emploi de négation de la forme verbale aux modes personnels des verbes vicaires, *non* est en concurrence avec la négation composée prédicative *non…pas/point*, dont la valeur négative d'un degré supérieur serait peut-être requise par la précarité avérée de la négation simple *non* comme négation de la forme verbale, ainsi que l'attestent les exemples suivants :

> 1558, Des Périers, 59, p.217 « Monsieur vous soyez le bien venu, » Et se met à deviser avec luy : Auquel en suivant propos il eschappa quelques motz qui appartenoyent à la medecine, ainsi qu'un homme d'estude et de jugement ha tousjours quelque chose à dire en toutes professions. Quand l'apothicaire l'eut ouy parler, Il luy dit : « Monsieur **vous estes doncq medecin**, à ce que je puis congnoistre. » « **Non suis point** aultrement, dit il, **Mais** j'**en** ay bien veu **quelque chose**. » / « Je pense bien dit l'apothicaire, que vous ne le voulez pas dire : Par ce que vous n'avez pas proposé de vous arrester en ceste ville, Mais je vous asseure bien que vous n'y feriez pas mal vostre prouffit. Nous n'avons point de medecin pour le present, Celuy que nous avions, n'ha gueres est mort riche de quarante mille francs. … »
>
> *Ibid*., 3, p. 26 « Oste nous ces potages bassecontre, et nous apporte les nostres. » « Ce sont bien les vostres», dict il. « Les nostres ! **non sont pas.** » « **Si sont bien**, dit il à l'un, voila vos naveaux,» à l'autre, « voila vos choux», à l'autre, « voilà voz porreaux.»

1.3.2. *NON* : NÉGATION DE LA FORME VERBALE AUX MODES QUASI-NOMINAUX

En français préclassique, *non* comme négation de la forme verbale est apte à négativer la forme verbale aux modes quasi-nominaux : aussi bien au mode quasi-nominal infinitif, qu'aux modes quasi-nominaux participiaux.

Nous présenterons successivement les emplois de *non* comme négation de la forme verbale au mode quasi-nominal infinitif puis aux modes quasi-nominaux participiaux, en portant tout particulièrement notre attention sur les emplois ressortant au premier mode quasi-nominal.

En effet, le français préclassique fait preuve, semble-t-il, d'originalité quant à son emploi de *non* comme négation de la forme verbale au mode quasi-nominal infinitif, notamment dans les constructions dites « explétives ».

1.3.2.1. *Non* : négation de la forme verbale au mode quasi-nominal infinitif

Dans ses emplois de négation de la forme verbale au mode quasi-nominal infinitif, le morphème *non* a d'une part, la faculté en français préclassique, d'intervenir au niveau sémantico-syntaxique du syntagme, en tant que négation exo-sémantique ; d'autre part, la possibilité d'intervenir au niveau syntaxique de la phrase, à travers des emplois dits « explétifs », dans les constructions subordonnées des verbes exprimant l'ordre négatif de la défense ou de l'interdiction, ou dans les constructions comparatives de disparité.

Toutefois, la grande régularité de l'emploi de *non (pas)* + infinitif dans les tours comparatifs de disparité (*plus…que… ; moins…que…* ; etc.) révèle une certaine perception propre, semble-t-il, au français préclassique, du mécanisme comparatif de disparité.

1.3.2.1.1. La locution *fin de non recevoir* : *non* négation endo-sémantique de la forme verbale au mode quasi-nominal infinitif

En français préclassique, la locution héritée du moyen français et formée de l'expression du but signifié par *fin de* et de sa complémentation infinitive inversée par la négation endo-sémantique *non*, *non recevoir*, qui sert à exprimer le refus indirect de satisfaire à une demande en ne la recevant pas, semble bien lexicalisée :

> 1576-1578, L'Estoile, *Juillet 1577*, p. 125 Comoedians d'Italie, apres avoir presenté à la Cour de Parlement les lettres patentes par eux obtenues du Roy, afin qu'il leur fust permis de jouer leurs comoedies, non obstant les defenses de la Cour, **furent renvoiés par fin de non recevoir** et defenses à eux faites de plus obtenir et presenter à ladite Cour telles lettres, sur peine de (…)

> 1585-1587, L'Estoile, Oct. 1586, p. 205 Sur quoi ceux de la Ligue aians pris alarme, comme s'il eust voulu changer de religion, attendu mesmes qu'il en avoit escrit lettres particulieres à ceux du Clergé, de la Noblesse et du Tiers Estat, publient force escrits, au contraire, **tendans à fin de non recevoir**.

Son emploi dans la locution *fin de non recevoir*, témoigne de la faculté du morphème prédicatif négatif *non* de porter endo-sémantiquement sur le contenu notionnel d'un lexème verbal au mode quasi-nominal infinitif.

Toutefois, en français préclassique, dans son emploi de négation endo-sémantique de la forme verbale au mode quasi-nominal infinitif, *non* ne paraît plus productif et ne se maintient plus que dans des constructions héritées de compositions anciennes (comme *non/chaloir*), semblant plus actif dans son emploi de négation exo-sémantique.

1.3.2.1.2. *Non* : négation exo-sémantique de la forme verbale au mode quasi-nominal infinitif

En français préclassique, le signe négatif prédicatif *non* s'emploie pour signifier la négation exo-sémantique de la forme verbale au mode quasi-nominal infinitif en constructions contrastives coordonnées, directement :

> 1560, Aneau, t.1, XXIIII, p.178 …et adviser ce qu'il seroit bon **à faire**, **ou non faire**, pour l'utilité de la Republique (…)

> 1562, Castellion, p.40 …il le deüst **punir**, **et non récompenser.**

Ibid., p. 75 : …j'ay monstré que la cause de ton mal, ô France, est forcement de consciences et que les remèdes qu'on y cherche, tant d'un costé que d'autre, sont faux et pour **engreger non guarir** la maladie, joints qu'ils sont contre Dieu et raison, …

Ou indirectement :

1585, Paré, XXXIIII, p. 123 Or, les femelles sont plus faciles à prendre que les masles, pource qu'elles sont soigneuses de sauver leurs petits et **s'amusent** seulement **à les cacher**, **et non à s'eschapper**.

Mais dans cet emploi, le maintien de la négation prédicative simple *non* s'avère fragilisé. En effet, dans ce type de construction, la négation prédicative composée *non pas/point* s'y substitue régulièrement :

1558, Des Périers, 28, p.132 **Vous debvriez aller servir** le Roy, vous vous feriez incontinent congnoistre et seriez pour avoir charge et pour vous faire grand : **non pas vous amuser** es villes et par les chemins, et vous mettre en danger de vostre vie, et vous deshonnorer à jamais. »

1601, Fauchet, 3, 18, p. 263 : Que si les parens de tels prelats sont pauvres **il leur convient faire du bien** comme à des pauvres : **et non pas employer les biens** donnez au commun des autres pauvres de leur eglise, à leurs parens seuls

1616, Béroalde, 43, f. 209 Il n'est que ces bons compagnons qui sçavent la mignotise **pour s'en esbatre**, **& non point se faire payer** pour cela, comme ces entendus, qui à dire vray sont veaux de double pelisse:

1.3.2.1.3. *Non* : négation « semi-négative » de la forme verbale au mode quasi-nominal infinitif

Le français préclassique substitue le morphème de la négation prédicative *non* au morphème de la négation non prédicative *ne* dans sa valeur semi-négative[238], c'est-à-dire avec sa valeur négative non pleine, pour nier la forme verbale au mode quasi-nominal infinitif complément de l'expression de la défense ou de l'interdiction après les expressions du désir négatif (défense, interdiction), et dans le second membre d'une construction comparative de disparité.

[238] Nous consacrerons la première sous-partie de la deuxième partie de notre thèse aux emplois de *ne* minimal et de *ne* semi-négatif en français préclassique.

Non : négation « semi-négative » de la forme verbale au mode quasi-nominal infinitif complément de l'expression de la défense ou de l'interdiction

L'emploi de *non* comme négation « semi-négative » de la forme verbale au mode quasi-nominal infinitif complément de l'expression de la défense ou de l'interdiction, est l'héritage d'un emploi propre au moyen-français, qui ne survit que dans les textes des premières années de notre période :

> 1563, Palissy, *à MONSEIGNEUR LE MARESCHAL DE MONTMORANCY*, p. 49 Je me fusse tresbien donné garde de tomber entre leurs mains sanguinaires, n'eust esté que j'avois esperance qu'ils auroyent esgard à vostre oeuvre, et à l'imitation de Monseigneur le Duc de Montpensier, lequel me donna une sauve-garde, **leur interdisant de non cognoistre ni entreprendre sur moy**, **ni sur ma maison**, sachant bien que nul homme ne pourroit achever vostre oeuvre que moy.
>
> *Ibid.*, *Appendice*, II, p. 237 **Interdisant** au Seneschal de Xaintonge, et autres officiers royaulx, **de non me perturber**, ne toucher à mon oeuvre.
>
> 1556, *Discours*, *Privilege du Roy*, f.1 v° & **defenses** a tous autres **de non en vendre ni imprimer autres** que ceus imprimés par ledit de Marnef, jusques au temps de cinq ans, a compter du temps qu'ils seront parchevés d'Imprimer:

Cet emploi « semi-négatif » est très surprenant. En effet, il est difficile de comprendre comment le signe de la négation pleine résultative peut se substituer au signe de la négation opérative de valeur semi-négative (négativement incomplète).

Mais plus surprenant encore est l'emploi de non comme négation « semi-négative » de la forme verbale au mode quasi-nominal infinitif, dans le second membre d'une construction comparative de disparité, où il apparaît majoritairement renforcé de l'auxiliaire négatif de la négation du noyau verbal *pas/point*.

Non : négation « semi-négative » de la forme verbale au mode quasi-nominal infinitif dans les constructions comparatives de disparité

Contrairement à l'emploi de *non* comme négation « semi-négative » de la forme verbale au mode quasi-nominal infinitif complément de l'expression de la défense ou de l'interdiction, qui n'est qu'une survivance du moyen français, l'emploi de *non* comme négation « semi-négative » de la forme verbale au mode quasi-nominal infinitif, dans le

second membre d'une construction comparative de disparité est fréquent dans nos textes préclassiques jusqu'à la toute fin de la première moitié de notre période.

Dans ce type de construction, le français préclassique emploie quasi systématiquement la forme composée de la négation prédicative *non pas* :

> 1558, Des Périers, 1, p. 16 Car s'ilz sont telz que je les vous veulx donner, c'est à dire pour vous recreer **n'ayje pas mieux faict d'en prendre** les instrumens que nous avons à nostre porte, **que non pas les aller emprunter** si loing ?
>
> *Ibid.*, 5, p.35 Si j'eusse esté de la nature de ces peres rigoureux, je vous heusse desavouees pour filles, et jamais n'eussiez amendé de mon bien. Mais **j'ay mieulx aymé prendre peine** une bonne fois pour raccoustrer les choses, **que non pas vous mettre** toutes trois en desespoir, et moy en perpetuel regret pour vostre follie. Je vous ay icy amené à chascune un mary :
>
> 1563, Palissy, *R.V.*, p.178 …et je luy remonstray lors qu'il se damnoit, et **qu'il valoit mieux estre pauvre**, **que non pas d'estre** damné :

Plus généralement, le français préclassique recourt à l'emploi du morphème négatif prédicatif *non*, très majoritairement en corrélation avec *pas* (*non pas*) dans le second membre elliptique du verbe d'une construction comparative :

> 1558, Des Périers, 90, p.308 Plusieurs ont esté d'opinion, que quand une femme fait faulte à son mary, il s'en doibt **plustost** prendre **à elle**, **que non pas à celuy** qui y ha entrée : disant que qui veult avoir la fin d'un mal, il en fault oster la cause
>
> *Ibid.*, 54, p.209 Tandis qu'il jouoit ses jeux voicy Clairet venir selon sa coustume, et se mit à faire à la porte « hap : hap. » Mais on ne luy ouvrit pas combien que la dame en eut bien entendu quelque chose : Mais elle ne pensoit jamais que ce fust luy. Il jappe encores une fois, dont la dame commença à soupsonner je ne sçay quoy, et mesmement par ce que celuy qui estoit avec elle luy **sembloit avoir une aultre guise et un(e) aultre maniement que non pas Clairet.**
>
> 1563, Palissy, p.137 …et aussi les colomnes faites d'arbres seront trouvees tousjours **plus rares et excellentes**, **que non pas celles** des pierres :
>
> *Ibid.*, *Appendice*, II, p. 253 resemblans plus à metal ou à cuyvre, que non à autre chose.
>
> 1579-1581, L'Estoile, t.3, *Sept. 1581*, p. 162 …le Roy son frere ne lui avoit voulu aider ne d'hommes ne de deniers, qui eussent toutefois esté **mieux emploiés à une telle affaire, que non pas à des nopces** d'un tel Mignon que D'Arques.

L'emploi de *non* s'explique par l'idée négative sous-jacente à la construction comparative de disparité. En effet, la mise en rapport de disparité entre deux entités revient à établir une comparaison par la négative :

plus/mieux/autre/plutôt X que *non pas* Y = Y non égal à X

Employé dans le second membre, *non (pas)* traduit alors à travers sa valeur semi-négative, le mécanisme négatif inscrit dans la construction comparative de disparité lorsque son second membre est elliptique du verbe. Ce qui explique l'emploi de *non pas* avec l'infinitif, non perçu comme pleinement verbal (mode quasi-nominal).

Par contre, lorsque le verbe conjugué apparaît dans le second énoncé de la construction comparative de disparité, en proposition subordonnée conjonctive circonstancielle de comparaison, le français préclassique fait appel à la négation non prédicative du noyau verbal *ne* semi-négatif que nous aborderons dans la deuxième partie de notre thèse.

1.3.2.2. *Non* : négation de la forme verbale aux modes quasi-nominaux

En français préclassique, *non* comme négation de la forme verbale est apte à négativer la forme verbale aux modes quasi-nominaux : aussi bien au mode quasi-nominal inaccompli en –ant (« participe présent »), qu'au mode quasi-nominal accompli (« participe passé).

Nous présenterons succinctement les emplois de *non*, comme négation de la forme verbale aux modes quasi-nominaux ressortant à l'un et l'autre aspect (inaccompli, accompli).

1.3.2.2.1. *Non* : négation de la forme verbale au mode quasi-nominal inaccompli (en –ant)

En français préclassique, *non* comme négation de la forme verbale est apte à négativer la forme verbale au mode quasi-nominal inaccompli en –ant (« participe présent ») dans son emploi adjectival de polarité verbale.

En voici quelques exemples qui témoignent en passant, de la non-fixation de l'emploi du participe présent (qui peut encore s'accorder avec le syntagme nominal qu'il caractérise, tout en conservant ses prérogatives verbales) :

> 1562, Castellion, p.20 Et de faict, si l'Edict de janvier eust esté faict sur une matière **non concernante la religion**, je croy bien que les Evangéliques (et eux-mesmes, ce croy-je, me le confesseront bien) n'eussent esté si prompts et diligens à faire une esmute si grande et dangereuse.

> 1585, Paré, VI, p.24 un trou en forme de vulve, **toutes fois non penetrant au dedans du corps**, et d'iceluy ne sort urine ne semence.

> 1601, Fauchet, 1, 1, p.4 Car il ny a celuy, tant fust-il despourveu de sens, **non entendant autre chose,** qui ne jugeast le plus suffisant devoir estre preferé à celuy qui estoit inutile.

1.3.2.2.2. *Non* : négation de la forme verbale au mode quasi-nominal accompli (participe passé)

De même, *non* comme négation de la forme verbale est apte en français préclassique à négativer la forme verbale au mode quasi-nominal accompli du « participe passé » dans son

emploi adjectival de polarité verbale lorsque celle-ci s'inscrit dans une construction passive et que le verbe *être* est implicite :

> 1616, Béroalde, 60, f. 313 …aupres des freres qui les attendoient, **non touchez de l'infirmité naturelle** …

Par ailleurs, il semble que *non* soit également apte à négativer la forme verbale au mode quasi-nominal accompli lorsque celle-ci est le pivot d'une construction participiale circonstancielle, et que le verbe *être* est de nouveau implicite ; notamment avec le verbe *comprendre* (dans le sens de « prendre avec, compter » comme dans l'expression moderne « tarif tout compris ») :

> 1563, Palissy, *R.V.*, p. 93 Il n'y a homme au monde, ni esprit si subtil, qui seust nombrer la grande quantité de pierres qui sont journellement dissoutes et pulverisees par l'effet des gelees, **non comprins un nombre infini d'autres accidents**, qui journellement gastent, consument, et reduisent les pierres en terre.

> 1563, Palissy, *Appendice*, II, p. 241 Premierement le bastiment contient quarante pieds de long, vingt pieds de large, et dix pieds de hault, **non compris l'arc des voultes**, dont le pan et entrée du portal est enrichi de plusieurs figures de termes, si pres approchans de la forme humaine, (…)

1.3.3. SYNTHÈSE SUR L'EMPLOI DE *NON* COMME NÉGATION DE LA FORME VERBALE EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE

Suite à notre étude de l'emploi de *non* comme négation de la forme verbale en français préclassique, force est de constater la marginalité, au cours de notre période de cet usage de *non* comme négation prédicative de la forme verbale manquant de prédicativité, si l'on compare à ses emplois de négation du non-prédicat de forme nominale ou de négation de la phrase elliptique du verbe.

En effet, fragilisé dans cet emploi dès l'introduction de la négation non prédicative *ne* en français (très ancien français), il semble que *non* achève de se spécialiser dans la négation de la forme nominale au cours de notre période (*non* n'apparaît plus guère dans cet emploi au-delà de notre période).

Ainsi, comme en témoigne sa concurrence avec la forme prédicative composée *non pas/point*, n'étant plus perçu comme suffisamment prédicatif, le morphème négatif *non* tend à être interdit de verbe (le français moderne emploie la négation non prédicative transcendante *ne…pas* avec l'infinitif).

1.4. CONCLUSION

Concluons à présent notre étude des emplois de *non* en français préclassique, tant à travers une synthèse de son usage préclassique, qu'à travers sa concurrence avec la négation prédicative transcendante *non pas/point*.

1.4.1. L'USAGE DE *NON* EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE : SYNTHÈSE

À l'issue de notre étude, force est d'admettre les divergences d'usage de *NON* dans les périodes préclassique et moderne, même si le signe de la négation prédicative *non*, se manifeste globalement dans son emploi « moderne » de négation de la forme nominale, par opposition à la négation de la forme verbale *ne*, tout autant à travers ses emplois de négation endo-sémantique, de négation exo-sémantique ou de négation de la phrase averbale (en réponse ou en reprise négative).

De fait, en français préclassique, *non* survit dans son emploi « ancien » de négation prédicative de la forme verbale non-prédicative, avec la forme verbale manquant formellement (modes quasi-nominaux) ou notionnellement (verbes subductifs) de prédicativité, dans ce qui nous semble des contextes ou des constructions très limités, voire figés.

Au cours de notre période, la survie de *non* dans cet emploi de négation prédicative du non-prédicat s'avère menacée, notamment par la concurrence de la forme prédicative composée ou renforcée *non* + *auxiliaire négatif* qui se substitue régulièrement à la forme simple prédicative *non* pour exprimer la négation exo-sémantique ou la négation des formes verbales, et de façon quasiment exclusive dans le deuxième segment d'une construction comparative d'inégalité.

1.4.2. LA CONCURRENCE *NON* VS *NON PAS/POINT*

L'emploi de la négation prédicative *non* en construction composée, renforcée par un auxiliaire de la négation pleine transcendante du noyau verbal *pas/point* étant saillant dans nos textes préclassiques, nous nous interrogeons sur la concurrence entre les deux constructions (simple *vs* composée) : Existe-t-il une explication au choix de l'une ou l'autre construction ?

Nous avons deux explications à proposer pour expliquer la préférence accordée à l'une ou l'autre construction.

Nous avons trouvé une première piste d'explication d'ordre purement esthétique, dans les *Nouvelles Remarques* (1640) de Vaugelas :

> *Pas* se supprime tres élégamment quand il est au milieu de *non* et de *par*. Exemple, *Je ne le veux point voir*, *non pas par haine que je luy porte, mais par une rasion que je ne puis dire*. Qui ne voit qu'en cet exemple il sera beaucoup mieux dit *non par haine*, que si on mettait *non pas par haine* ? et cela non seulement à cause de la cacophonie de *pas* et de *par*, qui toutefois est une raison suffisante pour supprimer *pas*, mais aussi parce qu'après *non* la suppression de *pas* ou de *point* est bien souvent élégante. Car si au lieu de *par* vous mettez *pour*, et que vous disiez *non pas pour haine*, il n'y aura plus de cacophonie : et néanmoins il sera plus élégant de dire *non pour haine*.[239]

La remarque de Claude Favre de Vaugelas s'illustre assez bien à travers nos corpus. En effet, nous avons relevé un plus grand nombre d'emplois de la tournure *non pour* (64% des occurrences de *non (pas) pour*) :

> 1560, Aneau, t.1, II, p.27 Protestant devant vous que pour nulle occasion, sinon par espoir de venger ma Noemie, je ne defens icy ma cause et ma vie, **non pour** plaisir ou desir que j'aye plus à vivre en ce monde, desirant plus d'estre avec elle, où qu'elle soit, que d'icy languir après elle morte, mais pour (avant que mourir) la venger cruellement du traistre meurtrier, par la mesme sagette d'ond il transpersa son noble coeur, (…)
>
> 1563, Palissy, p.189 Cela faisoit-il pour le guain, et **non pour** le zele de la Religion.
>
> 1613, Pasquier, II, II, *1560,* p. 27 lequel fut grandement estimé entre les siens pour les espistres qu'il fit en son vulgaire, **non pour autre raison**, que pour ces belles pointes

[239] VAUGELAS Claude Favre de, 1690 (ouvrage posthume), *Nouvelles Remarques sur la langue française*, p.179

qui sont si familieres à Ardivilliers, que malaisement sçaurions-nous trouver son semblable.

1616, Béroalde, 23, f. 92 je preschois que cela se faisoit en ce là jadis, & **non pour le present** ;

Nous avons également relevé une majorité écrasante d'emplois de la tournure *non par* (88% des occurrences de *non (pas) par*) :

1560, Aneau, t.1, XIX, p.135 «Qui es tu, qui te ris et mocques de moy à cachetes comme d'un lourdault, pour estre tombé, **non par foiblesse ou mal'adresse**, mais par la desrobée du cheval me soustenant?

1576-1578, L'Estoile, *Juillet 1576*, p. 49 …par le Chancelier et **non par elle**…

1601, Fauchet, 1, 3, p.20 …estans venus en Italie **non par convoitise** de commander, ains pour garder le droict à qui il apartenoit, et faire oeuvres de pieté :

Tandis que les occurrences du type de celles des exemples suivants (*non pas par/pour*) restent minoritaires dans nos textes :

1560, Aneau, t.1, XIX, p.134 Ayant donc ainsi enharnaché et bardé son cheval de ces belles peaux de loups-cerviers, il monta dessus et congé print de ses hostes, ayant entendu que j'avoie gaigné le hault, delibera pour me suyvre de remonter contremont la riviere impetueuse du Tygre, **non pas par** le chemin ravissant qui l'avoit apporté, mais par le plus seur chemin de la terre.

1580, Léry, XXI, p. 516 …moyennant toutesfois que tout cela soit tenu pour seconde cause, et **non pas pour supreme** comme font les Atheistes.

Mais si la *Remarque* de Claude Favre de Vaugelas s'illustre dans nos textes, elle n'en demeure pas moins à un niveau superficiel, d'effet et de visées stylistiques, et n'explique en rien les opérations sous-jacentes à l'emploi de l'une ou l'autre construction.

Par conséquent, notre deuxième explication, qui relève plus d'une intuition, repose sur l'hypothèse que *non* en construction composée corrélé à un auxiliaire négatif de la négation transcendante du noyau verbal, nie plus fortement qu'en construction simple.

Cependant, *non*, contrairement à *ne* discordantiel atone, est prédicatif et tonique, signifiant *in se* la négation pleine, ce qui justifie moins le recours à un renforcement.

Dans ses emplois de négation exo-sémantique en constructions contrastives, tels que nous les avons décrits, *non* endosse une valeur argumentative en discours, et c'est à partir de cette idée, que nous justifions le recours à un auxiliaire négatif de la négation transcendante

du noyau verbal qui, toujours selon une visée pragmatique (visée d'expressivité), entérine la « prise de position » du locuteur qui oppose en contraste l'idée négative à une idée symétrique positive.

Enfin, l'adjonction à *non* d'un auxiliaire négatif de la négation transcendante du noyau verbal (*pas*) dans le second membre d'une construction comparative, laisse entrevoir deux phénomènes.

Nous conjecturons tout d'abord que pendant notre période préclassique, *non* peut être intercepté précocement pour traduire une négation pleine amuïe, comme c'était le cas en moyen français après les expressions de défense et d'interdiction avec les verbes au mode quasi-nominal infinitif, pour signifier la valeur semi-négative.

Ensuite, nous constatons qu'en tant que négation du membre de phrase elliptique du verbe, *non* exprime à lui seul le procès négatif (dont le contenu notionnel est à rechercher en amont dans le contexte ou dans le cotexte), tandis que l'auxiliaire de négation *pas* accuse l'idée négative impliquée par la mise en contraste comparative de disparité.

En d'autres termes, *non*, déjà employé comme morphème prédicatif de reprise du contenu notionnel du verbe de l'idée comparée (X que non^X), transmet le relais à son renforcement *pas*, qui reflète la discordance établie entre l'idée comparée et l'idée comparante.

Ce que nous figurons à travers le schéma suivant :

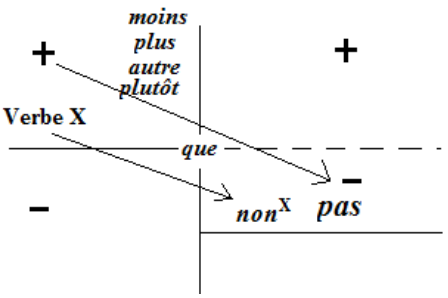

Cela attesterait de la valeur pleinement négative de *pas*, au contraire de *point*, encore perçu comme la signification d'un minimum de positivité proche de zéro, qui n'apparaît pas dans ce type de construction à travers nos textes préclassiques.

En conclusion, le français préclassique s'illustre comme le moment où le morphème négatif prédicatif *non* se spécialise définitivement dans son emploi moderne de négation de la forme nominale (négation endo-sémantique, négation exo-sémantique, négation de la phrase averbale), qu'il soit employé seul (négation prédicative simple) ou en corrélation négative avec un auxiliaire négatif de la négation transcendante du noyau verbal *pas/point* (négation prédicative composée) ; il laisse alors le champ de la négation de la forme verbale à son pendant non prédicatif (forme subduite) *ne* dont il nous faut à présent étudier les emplois en français préclassique.

2. DEUXIÈME PARTIE

LA NÉGATION DU NOYAU VERBAL EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE

Nous employons les termes de « négation du noyau verbal » pour désigner, d'un point de vue grammatical, la négation qui sert à nier le prédicat verbal. Or, en français préclassique (comme dans les états du français antérieurs ou postérieurs), le système des morphèmes négatifs se construit de telle manière que se manifestent en discours plusieurs moyens morphosyntaxiques d'exprimer la négation du noyau verbal, simples ou composés.

Ainsi, la négation du noyau verbal peut s'exprimer par la combinaison d'un noyau verbal avec *ne* non prédicatif seul, avec l'association disjointe de *ne* non prédicatif avec un morphème négatif auxiliaire (*pas*, *point* par exemple), ou encore avec l'auxiliaire négatif employé seul.

Mais chacune de ces configurations morphosyntaxiques résulte en discours d'une certaine représentation de la négation préexistante en pensée et plus largement de l'articulation du système de la négation, tel qu'il est institué en langue et qui repose sur des mécanismes psychiques précis, ainsi que le postule l'approche de la psychomécanique du langage.

Dans sa description du système de la négation en français[240], la théorie psychomécanique voit deux saisies possibles dans ce cheminement de l'existant vers l'inexistant qu'est le mouvement de négativation ($+\rightarrow -$) : la première livre une négation en devenir, inachevée et incomplète ; la deuxième livre une négation complète, achevée, qui aboutit à la nullité, transcendance du mouvement d'approche de zéro.

Ainsi, la négation du noyau verbal peut correspondre en pensée, soit à une première saisie, immanente au procès de négation qui est signifiée en discours par la négation simple *ne* non prédicatif (employé seul) ; nous inspirant des figurations guillaumiennes[241], nous figurons la négation immanente par le schéma suivant :

---

[240] Voir entre autres :
GUILLAUME Gustave, *Leçon du 25 février 1949, série C, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1948-1949, série C, Grammaire particulière du français et grammaire générale IV*, pp.117-125
Ibid, *Leçon du 11 mars 1949,* pp. 135-142
MOIGNET Gérard, 1981, *Systématique de la langue française*, pp.204-206
QUEFFÉLEC Ambroise, 1985, *La négation en ancien français*, pp. 31-44
SOUTET Olivier, 2005, *La syntaxe du français*, pp. 83-85

[241] GUILLAUME Gustave, *Leçon du 25 février 1949, série C, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1948-1949, série C, Grammaire particulière du français et grammaire générale IV*, p. 124

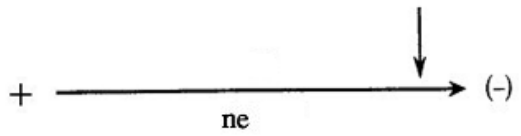

Soit à une deuxième saisie transcendante, qui outrepasse le procès de négation et qui est signifiée en discours par la négation composée de *ne* non prédicatif associé à un morphème négatif (comme *pas*) qui a alors comme seule fonction d'entériner le mouvement négatif[242] conduit par *ne* ; négation transcendante que nous figurons, toujours d'après la figuration guillaumienne[243], par le schéma suivant :

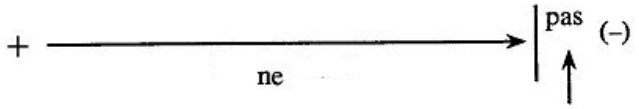

Dans la *Leçon du 11 mars 1949*[244], Gustave Guillaume réunit les deux saisies successives ainsi représentées :

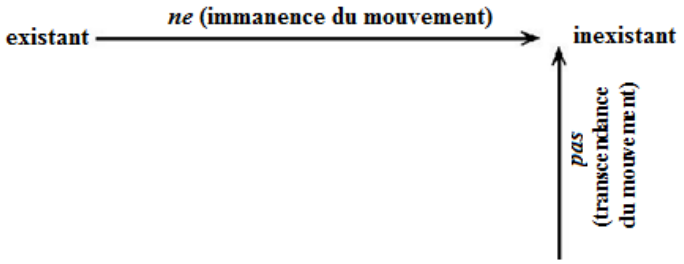

Dans sa *Systématique de la langue française*, Gérard Moignet, qui adopte ouvertement l'analyse guillaumienne, inscrit les deux saisies du mouvement négatif sur le schéma guillaumien du tenseur binaire radical, qui voit se succéder deux tensions, la première fermante (qui va du large à l'étroit), la deuxième ouvrante (qui va de l'étroit au large), et dont le point de fermeture de l'une et de l'ouverture de l'autre correspond à un seuil inversif, sorte d'axe de quasi-symétrie opposée.

Dans le schéma de Gérard Moignet, la première saisie (négation immanente) correspond à une première tension signifiée par *ne* ; la deuxième saisie (négation

[242] Contrairement aux autres morphèmes négatifs de la négation transcendante, ceux de la négation du constituant, qui sont dotés d'un sémantisme propre (temporel, quantitativo-temporel, etc.) et qui ont une fonction syntaxique dans l'énoncé négatif. La troisième partie de notre thèse sera consacrée à la négation du constituant en français préclassique.
[243] GUILLAUME Gustave, *Leçon du 25 février 1949, série C, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1948-1949, série C, Grammaire particulière du français et grammaire générale IV*, p. 124
[244] *Ibid.*, *Leçon du 11 mars 1949,* p. 137

transcendante) correspond à « l'ouverture d'une seconde tension à la suite de celle que signifie *ne*[245]» qui transcende la négation immanente pour orienter la pensée vers la confirmation du négatif, de signe + dans le schéma[246] du linguiste :

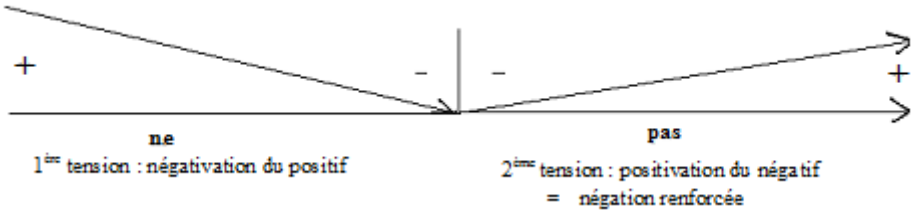

Cette notion de confirmation, de validation du mouvement négatif, fait donc voir dans la négation transcendante une « métapositivité » (qui diffère de la positivité initiale et que nous inscrivons sous le signe +').

Lorsqu'il s'agit de l'aspect immanent de la négation signifié par *ne* non prédicatif (employé seul), le mouvement négatif, envisagé en cours de développement et avant complétude, implique de nouveau plusieurs saisies possibles en langue, toutes signifiées en discours par le morphème négatif *ne*.

En effet, suivant que l'interception en pensée de ce mouvement négatif, qui va de l'existant (+) vers l'inexistant (−), est plus ou moins tardive, le sémantisme de *ne* apparaît plus ou moins négativement chargé en discours.

Trois interceptions du mouvement négatif (+) → (−) sont alors possibles et décrites, entre autres, par Ambroise Queffélec :

> en saisie S1 opérée très précocement sur le vecteur d'immanence signifié par *ne*, la négativité obtenue est très faible et ce *ne* qui correspond à notre *ne* minimal peut facilement alterner avec le positif (c'est-à-dire avec ø)
>
> en saisie S2, le processus de négation est plus nettement engagé : le *ne* semi-négatif ne peut signifier la négation pleine mais n'alterne que difficilement avec ø
>
> en saisie S3 opérée au terme du mouvement exprimé par *ne*, la négativité pleine est atteinte sous certaines conditions […][247]

[245] MOIGNET Gérard, 1981, *Systématique de la langue française*, p. 206
[246] *Ibid.*
[247] QUEFFÉLEC Ambroise, 1989, « La négation et l'exception dans l'*Yvain* de Chrétien de Troyes », *L'Information Grammaticale*, n°41, pp. 26-27

À partir de la description que propose Ambroise Queffélec de ces trois saisies (plus ou moins tardives) du mouvement négatif signifié par *ne*, nous pouvons faire figurer *ne minimal* (S1), *ne semi-négatif* (S2) et *ne* de la *négativité pleine* (S3), sur le schéma suivant :

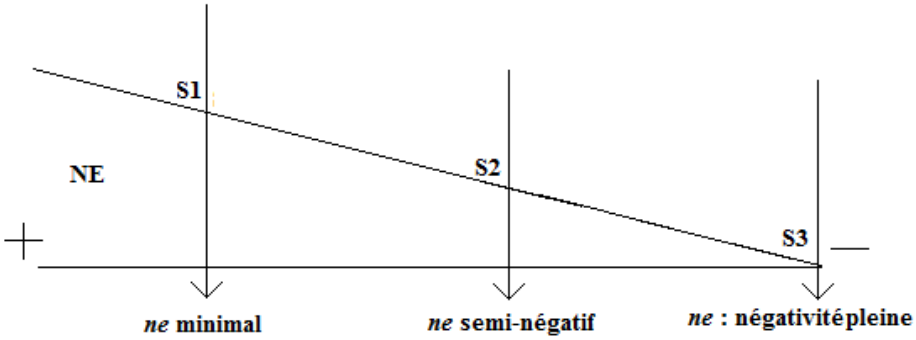

Au-delà du seuil que constitue la troisième saisie, s'ouvre alors la deuxième tension, celle de la négation transcendante, négation pleine signifiée par la négation composée de *ne* non prédicatif associé à un auxiliaire de la négation du noyau verbal.

À travers cette deuxième partie, consacrée à la négation du noyau verbal en français préclassique, et selon une approche essentiellement synchronique, nous traiterons l'ensemble des différentes saisies de la négation immanente et de la négation transcendante.

Nous aborderons tout d'abord les deux premières saisies du cinétisme négatif initié et signifié par *ne* non prédicatif : *ne* minimal et *ne* semi-négatif, dont nous verrons que la description traditionnelle les réunit généralement sous une seule et même dénomination (celle de « *ne* explétif »).

Puis nous étudierons l'expression de la négation pleine, signifiée soit par la négation immanente *ne* non prédicatif seul (négation simple), soit par la négation transcendante (négation composée). Nous porterons particulièrement notre attention sur la façon dont se répartissent les emplois de l'une et l'autre négation (immanente *vs* transcendante).

2.1. L'USAGE DE *NE* MINIMAL ET *NE* SEMI-NÉGATIF EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE

Lorsqu'elles se penchent sur l'étude des emplois du morphème négatif *ne* non prédicatif, la plupart des descriptions de la grammaire traditionnelle distinguent un certain type d'emploi de *ne* qu'elles nomment le plus souvent « négation explétive[248] » et dans lequel, *ne* non prédicatif ne conserve qu'une faible trace de sa valeur négative.

Mais dès qu'il s'agit d'approfondir la description, une telle dénomination embarrasse rapidement le linguiste : comment expliquer par exemple, que dans certains cas, « *ne* explétif » ne tolère aucun auxiliaire de négation quand dans d'autres cas, l'usage de ce qui serait une « négation composée explétive » s'avère possible en discours ? De même, comment justifier que dans certains cas « *ne* explétif » paraît assez facile à supprimer, tandis que, dans d'autres cas, sa suppression, sans être impossible, semble toutefois plus difficile ? Est-il alors aussi dépourvu de signification que le laisserait croire cette dénomination qui le qualifie de « superflu » ?

La difficulté inhérente à la dénomination de « négation explétive » provient de ce que les descriptions réunissent sous une seule et même dénomination, deux types différents de *ne* non prédicatif qui ont leurs propres spécificités sémantiques, leur propre mécanisme, et qui peuvent être identifiés et définis grâce au cadre d'analyse de la linguistique de position que constitue la psychomécanique du langage.

L'analyse guillaumienne de la négation dite « explétive » : *ne* minimal et *ne* semi-négatif

Ces deux différents *ne* correspondent en langue, selon la théorie psychomécanique, à deux saisies plus ou moins tardives de l'axe de la négation immanente signifiée par *ne* : une saisie initiale et une saisie médiane.

Ambroise Queffélec, dans sa thèse sur *La négation en ancien français*, présente avec précision ces deux saisies successives :

[248] « Ou encore *discordantiel* (Damourette et Pichon), *modal* (Brunot), *abusif* (Vendryes), *pléonastique* (Martinon) »
GAATONE David, 1971, *Étude descriptive du système de la négation en français contemporain*, p. 81, n. 11

> En saisie initiale, le *ne* exprime un engagement en négativité minimal (tendant vers zéro) mais réel, si ténu soit-il. Nous donnerons à ce *ne*, résultant d'une interception très précoce, le nom de *ne* minimal : il véhiculera un quantum de négativité extrêmement faible et son incomplétude en négativité sera très grande.
>
> En saisie médiane, *ne* exprime un engagement en négativité beaucoup plus consistant, bien qu'il ne puisse traduire la négation totale. Comme son point de saisie se trouve à mi-chemin du positif et du négatif, il recevra la dénomination de *ne* semi-négatif.[249]

En système, sur le schéma figurant le mouvement de négativation (première tension, négation immanente) signifiée par *ne* non prédicatif, la *saisie initiale* (*ne* minimal) correspond donc à la saisie S1 et la *saisie médiane* (*ne* semi-négatif) correspond à la saisie S2 :

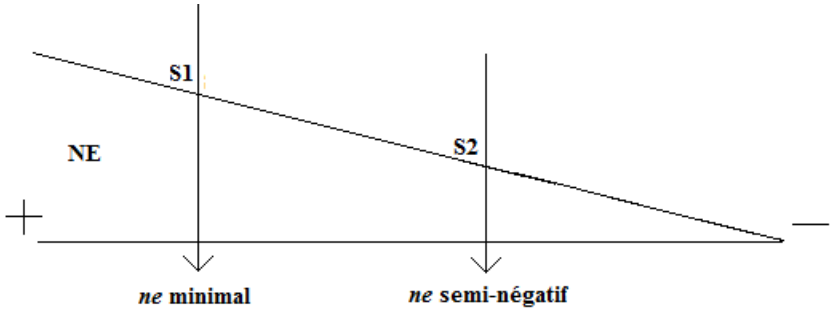

Or, si l'analyse guillaumienne, à travers son approche psychomécanique, distingue sous l'étiquette de « négation explétive » les deux premières saisies d'un mouvement allant du positif (+) au négatif (–), l'analyse de Robert Martin, qui s'inscrit dans son prolongement en adoptant les idées du cinétisme négativant et de la saisie précoce, soumet quant à elle, l'hypothèse sémantico-logique d'une saisie précoce émanant de la contradiction profonde entre les deux valeurs « potentiellement vrai » *vs* « potentiellement faux » d'un procès, envisagées simultanément.

L'analyse de Robert Martin : « Pour une approche sémantico-logique du *ne* dit "explétif" »[250]

Dans son article intitulé « Pour une approche sémantico-logique du *ne* dit "explétif" » (1984), Robert Martin propose de définir les emplois de la négation dite « explétive » à travers le cadre de sa théorie sémantico-logique des « mondes possibles (m) » et des « univers

[249] QUEFFÉLEC Ambroise, 1985, *La négation en ancien français*, pp. 265-266
[250] MARTIN Robert, 1984, « Pour une approche sémantico-logique du ne dit "explétif"», Revue de linguistique romane, t. 48, pp. 99-121

de croyance (U) » telle qu'il l'expose notamment à travers son ouvrage au titre évocateur : *Pour une logique du sens*[251] (1983).

Prenant comme point de départ la théorie de Jacques Damourette et d'Édouard Pichon, et plus précisément leur idée selon laquelle *ne* « explétif » serait le signe d'une *discordance*, d'une contradiction, impliquée par la crainte, par exemple, qu'ils décrivent comme « une attitude psychologique dans laquelle il y a discordance entre ce que le sujet désire et ce qui lui semble probable »[252], Robert Martin réinterprète l'hypothèse de la *discordance* selon son approche sémantico-logique et définit « *ne* explétif » comme « le signe que la proposition où il fonctionne appartient à deux *mondes* distincts, avec des valeurs contradictoires »[253].

Les « deux *mondes* distincts » en question, correspondent d'une part, à un premier *monde* où la proposition *p* est évoquée comme vraie et que l'auteur nomme *monde évoqué* ; d'autre part, à un second *monde* supposé qui constitue l'alternative du premier, qui lui est symétriquement opposé en tant que la proposition *p* y est fausse, et que l'auteur nomme *monde alternatif*.

Cette notion de différents *mondes*, s'inscrit directement dans la théorie sémantico-logique de Robert Martin articulée autour du concept d'*univers de croyance* qu'il définit « comme l'ensemble des propositions qu'au moment où il s'exprime le locuteur tient pour vraies (et conséquemment celles qu'il tient pour fausses) ou qu'il cherche à accréditer comme telles »[254], au sein duquel il discerne plusieurs *mondes* :

> – les mondes possibles (m) sont subordonnés aux univers de croyance ; de même que le vrai et le faux, le possible est, dans le langage naturel, pris en charge par un locuteur ;
> – les mondes contrefactuels ($\overline{m}$) sont des mondes contradictoires avec le monde réel (m_o) dans le même univers ; ils ne peuvent être assumés, polémiquement, que dans un univers distinct ;
> – le monde m_o est un monde possible privilégié : celui du réel.[255]

Or, dans son analyse du *ne* « explétif », Robert Martin précise que le *monde évoqué* peut être soit un *monde possible (m),* soit un *monde contrefactuel ($\overline{m}$)* tandis que le *monde*

---

[251] Id., 1983, Pour une logique du sens (notamment pp. 29-40)

[252] DAMOURETTE Jacques et PICHON Édouard, 1911-1940, Des mots à la pensée. Essai de grammaire de langue française, §2195 (cités par Robert Martin : 1984, « Pour une approche sémantico-logique du ne dit "explétif"», Revue de linguistique romane, t. 48, p. 99)

[253] MARTIN Robert, 1984, « Pour une approche sémantico-logique du ne dit "explétif"», Revue de linguistique romane, t. 48, p. 106

[254] Id., 1987, Langage et croyance. Les univers de croyance dans la théorie sémantique, p. 10 (cité par Olivier Soutet : 1988, « Robert Martin, Langage et croyance. Les univers de croyance dans la théorie sémantique, Bruxelles, P. Mardaga, 1987 », L'Information Grammaticale, Vol. 39, n°1, p. 47)

[255] *Ibid*., p. 107

alternatif ne peut être qu'un *monde possible (m)*, *réel* (m_o) ou non, et en aucun cas *contrefactuel* ; ce que l'auteur synthétise par la formule suivante :

On en arrive donc à formuler ainsi l'hypothèse sur *ne* explétif :

> 1. Ce *ne* est le signe d'une contradiction entre le monde où p est évoqué – où p est vrai et un monde alternatif – où p est faux.
> 2. Le monde alternatif est un monde possible (et non contrefactuel)[256]

Ainsi, Robert Martin parvient à rejoindre l'hypothèse guillaumienne de la saisie précoce du mouvement de négativation en la situant dans le cadre de l'analyse sémantico-logique et plus précisément de la sémantique véri-conditionnelle, sans toutefois reprendre la distinction entre une saisie *initiale* (*ne* minimal) d'une seconde saisie, *médiane* (*ne* semi-négatif).

Ce qu'il présente à la fin de son article dans les termes suivants :

> Tout bien pesé, on peut donc considérer que le *ne* explétif représente bien une saisie précoce sur le cinétisme qui mène du plus au moins, du vrai au faux, si l'on préfère. Cette saisie est commandée par un élément qui induit l'idée d'un monde alternatif, distinct de celui où p est évoqué comme vrai. Ce monde est un monde possible où p est faux.
>
> Ainsi, la saisie précoce se distingue nettement d'autres plus tardives, où p est déclaré faux dans le monde actuel m_o (et du même coup vrai dans quelque monde contrefactuel $\overline{m}$). Soit en résumé :

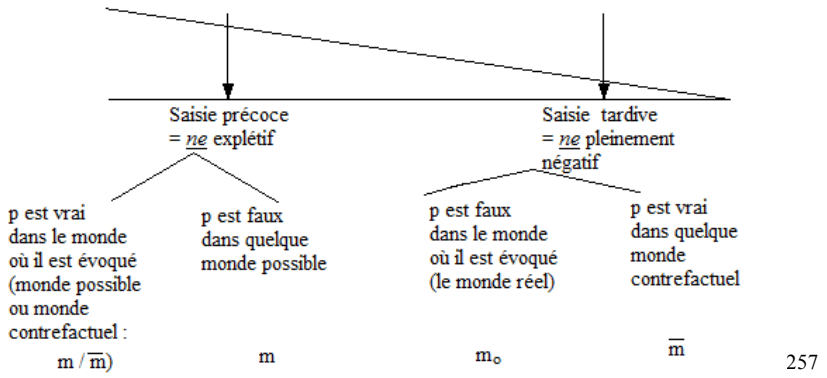

[257]

[256] *Ibid.*, p. 108
[257] *Ibid.*, p. 119

En conclusion, nous avons pris le parti de laisser de côté la dénomination de « négation explétive » qui, bien que souvent usitée, ne nous paraît pas satisfaisante, d'un point de vue descriptif et explicatif, pour notre étude des morphèmes négatifs de la négation du noyau verbal en français préclassique ; nous avons donc choisi d'adopter, à la suite entre autres[258] d'Ambroise Queffélec pour sa description de *La négation en ancien français*[259], les deux dénominations de l'approche psychomécanique que sont « *ne* minimal » et « *ne* semi-négatif », que nous étudierons successivement afin de présenter leur usage dans notre période, tout en nous référant régulièrement à l'approche de Robert Martin dont l'hypothèse sémantico-logique constitue également un outil d'analyse précieux pour nos emplois préclassiques.

[258] Voir également les analyses de Robert Martin, Gérard Moignet, André Joly ou Claude Buridant
[259] QUEFFÉLEC Ambroise, 1985, *La négation en ancien français*, pp. 260-552 (Seconde partie)

2.1.1. L'USAGE DE *NE* MINIMAL EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE

Première saisie possible du mouvement de négativation, *ne* minimal présente en discours des spécificités sémantico-syntaxiques dues à sa position dans le système de la négation préexistant et institué en langue.

Présentons dans un premier temps les spécificités sémantico-syntaxiques de *ne* minimal, pour en étudier dans un second temps les manifestations à travers les emplois de *ne* minimal, puis à travers la concurrence qui se joue entre l'emploi et le non-emploi (ø) de *ne* minimal en français préclassique.

Nous reprendrons dans notre étude, en les adaptant bien sûr à notre période, d'une part le cadre et une partie des termes de l'analyse psychomécanique du langage proposée par Ambroise Queffélec dans son étude de la *Négation en ancien français* et dans ses articles[260], d'autre part l'analyse sémantico-logique proposée par Robert Martin dans son article sur « Le *ne* dit "explétif" »[261], que nous citerons régulièrement afin de rendre compte au mieux de l'usage préclassique de *ne* minimal.

2.1.1.1. Les spécificités sémantico-syntaxiques de *ne* minimal

Caractère facultatif et suppression possible de *ne* minimal

Une des spécificités de *ne* minimal réside dans le caractère facultatif de son emploi. En effet, ne gardant qu'une trace ténue de la valeur négative, *ne* minimal peut ne pas être

[260]QUEFFÉLEC Ambroise, 1985, *La négation en ancien français*, pp. 260-552 (Seconde partie)
Id., 1989, « La négation et l'exception dans l'*Yvain* de Chrétien de Troyes », *L'Information Grammaticale*, n°41, pp. 22-27
Id., 1990, « Coordonnants actuels et coordonnant virtuel en ancien français », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 19, n°1, pp. 57-75
[261] MARTIN Robert, 1984, « Pour une approche sémantico-logique du ne dit "explétif"», Revue de linguistique romane, t. 48, pp. 99-121

exprimé et alterner sans difficulté avec ø, sans que le sens de l'énoncé ne soit alors explicitement modifié.

Le linguiste guillaumien André Joly, cité par Ambroise Queffélec, illustre bien cette spécificité de *ne* minimal dont la saisie a lieu en système immédiatement après la limite entre positif et négatif :

> A. Joly montre par un schéma très clair qu'entre une saisie en limite interne P1 (présence de *ne*) et une saisie en limite externe P – 1 (absence de négation), des deux côtés de la limite P séparant le positif du négatif, il n'y a qu'une différence qualitativement importante en langue mais quantitativement négligeable en discours :

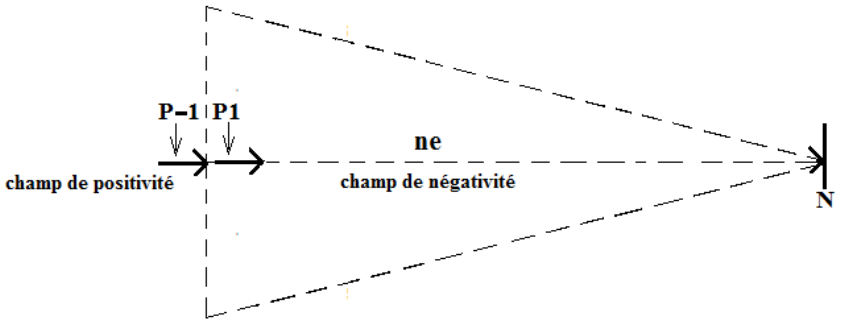

[262]

Mais *ne* minimal n'est pas aussi dépourvu de signification que le laisserait croire cette caractéristique. Saisie la plus précoce du mouvement de négativation, *ne* minimal marque la discordance[263] à travers laquelle il y a décrochage du positif pour passage au négatif, et reflète l'attitude négative exprimée dans la proposition régissante ou de l'éventualité négative exprimée dans la proposition subordonnée.

Incompatibilité de *ne* minimal avec les auxiliaires de la négation composée

L'emploi de *ne* minimal est incompatible avec celui d'un des auxiliaires de la négation composée (*pas*, *point* ou *jamais*, *personne*, *rien*, etc.) sans que la signification rendue par l'énoncé n'en soit inversée.

En témoigne cette citation de Guez de Balzac (1624) qui coordonne un premier énoncé comportant *ne* minimal à un second énoncé comportant une négation composée (*ne…rien*) :

---

[262] QUEFFÉLEC Ambroise, 1985, *La négation en ancien français*, pp. 266-267

[263] Cette valeur négative de *ne* minimal est à rapprocher de celle du *ne* discordantiel dans la théorie de Jacques Damourette et d'Édouard Pichon, qui, dans leur ouvrage intitulé *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française* (1911-1940), proposent une théorie de la morphosyntaxe de la négation et analysent le morphème *ne* proclitique atone comme la marque d'une discordance, d'où sa dénomination de « *ne* discordantiel ».

1624, Guez de Balzac, VI, p. 24 et je n'ay que faire de vous dire que c'est le plus malheureux homme du monde qui vous honore, de **peur que** vous **ne** rejettiez mon affection comme une chose funeste, **et qu**'il **ne** me serve de **rien** de vous protester que je suis, MONSEIGNEUR, Vostre tres-humble et tres affectionné serviteur, BALZAC.

Le premier énoncé (*de peur*) *que vous ne rejettiez mon affection,* minimalement négatif, peut alterner sans problème avec un énoncé elliptique de *ne* minimal ; alors que le second énoncé (*de peur*) *qu'il ne me serve de rien de vous protester que je suis*, etc. est, au contraire, pleinement négatif.

Les exemples suivants semblent être également une parfaite illustration de l'incompatibilité de *ne* minimal avec un morphème auxiliaire de négation, quel que soit l'auxiliaire de la négation composée employé :

- **auxiliaires de la négation composée du noyau verbal *pas, point* :**

1555, *Comptes*, 31, 109v° m'est prins une envie naturelle & si grande d'aller voir ma femme, que n'eust esté (=s'il n'y eut été) la promesse que je vous avois faite, & craignant que ne tombissiez en danger, **peu s'en est fallu que ne** m'ayez **point** retrouvé.

1558, Des Périers, 19, p. 97 Tantost il **craignoit de n**'avoir **pas** bien caché ce pot et qu'on le luy desrobast.

1558, Des Périers, 68, p. 252 …d'ont il n'osoit pourtant faire semblant, **de peur de n**'estre **pas** mort : et mesmes luy faschoit bien quelques foys de retirer un peu la cuisse quand …

1624, Guez de Balzac, XI, p. 47 Je vous dis cecy sur le suject de nostre amy, dont **j'ay peur que** la fin **ne** sera **pas** naturelle, s'il ne meurt bien tost de sa quatriesme verolle.

Ibid., XII, p. 52 Mais j'**ay peur que** pour ceste fois vous **ne** ferez **point** de party, qui soit suivy de tant de gens que la Ligue, …

1630, Mersenne, 1628, p. 105 Mais **craignant qu**'ilz **ne** vous ayent **pas** esté rendus, j'ay creu qu'il n'estoit pas à propos d'attendre plus longtemps pour vous faire responce.

- **auxiliaires de la négation composée du constituant** :

1555, *Comptes*, 45, f. 178v° Vallor incontinent **douta** ce vol pres des boys **n**'estre entreprins **que** pour voller sur sa terre :

1560, Aneau, t.1, XV, p. 107 …de telle heure que oncques puys je ne la vi, et **suys en doubte que jamais ne** la verray.

1601, Fauchet, 2, 14, p. 155 car **ne doutez que** cét autheur **ne** l'alegue **que** pour bien receu.

1624, Guez de Balzac, XXIII, p. 107 Veritablement si je ne suis cause que vous aymiez nostre langue, et que vous en faciez plus de cas que de ses voisines, j'**ay grand peur que** ce **ne** sera **pas** pour l'amour des autres que vous vous revolterez de l'Empire Romain et **que** vous **ne** changerez **jamais** l'histoire de Saluste et de Tite-Live pour …

Ce phénomène d'inversion sémantique trouve une fois de plus son explication en langue : la cooccurrence de *ne* et d'un morphème auxiliaire négatif correspond, en système, à une autre saisie de *ne* non prédicatif que celle à laquelle correspond *ne* minimal.

En effet, *ne* ne correspond plus dans ce cas, à la saisie précoce de *ne* non prédicatif, au plus près du « champ de positivité », signifiée par *ne* minimal ; mais à la saisie la plus tardive signifiée par la négation transcendante, pleinement négative, ce dont la compatibilité avec le mode indicatif (actuel) est un indice.

Cooccurrence privilégiée de *ne* minimal avec les opérateurs de la coordination actuelle *et*, *ou*

En tant que saisie la plus précoce du mouvement de négativation, à la frontière entre positif et négatif, *ne* minimal s'emploie plus souvent avec les conjonctions de coordination actuelles *et* et *ou*, qu'avec la conjonction de coordination virtuelle aux graphies variables *ne/ny/ni.*

C'était déjà le cas en ancien français, comme le signale Ambroise Queffélec dans sa thèse sur *La négation en ancien français* (1985) ainsi que dans plusieurs de ses articles[264] ; et c'est encore le cas en français préclassique.

En effet, nous n'avons relevé dans nos textes aucun emploi où *ne* minimal était employé avec l'opérateur de la coordination virtuelle *ne*/*ny/ni* ; tandis que nous en avons relevé un grande nombre où *ne* minimal était employé avec un des opérateurs de la coordination actuelle :

[264] Voir notamment :
QUEFFÉLEC Ambroise, 1989, « La négation et l'exception dans l'*Yvain* de Chrétien de Troyes », *L'Information Grammaticale*, n°41, pp. 22-27
QUEFFÉLEC Ambroise, 1990, « Coordonnants actuels et coordonnant virtuel en ancien français », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 19, n°1, pp. 57-75

- ***et*** :

1562, Castellion, p. 71 …je **crain** fort **que n**'ayons ensuivi nos pères **et** fait des nouveaux martyrs, qui seront honorés de nos enfans.

1580, Léry, Préface, p.65 Les Sauvages irritez de telle tragedie, **peu s'en fallut qu**'ils **ne** se ruassent sur nous, **et** missent à mort le reste, …

1610, Sancy, p.87 Le Roy **craignant que** la prise de ceste place **ne** fust suivie de plusieurs autres **et que** les grandes villes de Picardie **ne** fussent diverties de se mettre soubs son obeissance, …

1624, Guez de Balzac, VI, p. 26 Et cela estant, **qui doute qu**'il **ne** fallust faire des prieres generales pour une santé si necessaire et si precieuse que la vostre, **et que** vostre vie **ne** vous doive estre chere, dans laquelle vous avez à conserver la gloire de vostre siecle ?

1624, Guez de Balzac, XV, p. 70 … **il n'y a point de doute que** vous **ne** trouviez generalement favorables les esprits que vous avez domptez, **et que** vos propositions **ne** soient receües de tout le monde comme des conquestes asseurées.

- ***ou*** :

1561, Estienne, VIII, p. 131 …nous voyons maintenant les enfans tant desobeissans, menteurs, taverniers, joueurs, jureux, et pour conclusion, ennemis capitaux de toute vertu, et **ne fais doute, que** le bon Democrite **n**'ait imaginé ceste herbe, en songeant à quelque autre chose, **ou** bien **qu**'il **ne** l'ait veu et cognu depuis qu'il …

Emploi exclusif en proposition subordonnée

Compte-tenu du fait que *ne* minimal est le reflet en discours de la valeur sémantique négative contenue dans un énoncé, il ne peut s'y insérer que selon le rapport de dépendance sémantico-syntaxique de la subordination.

De valeur minimalement négative, lorsqu'il est associé au verbe conjugué, *ne* minimal ne s'emploie donc qu'en proposition subordonnée, comme en témoignent ses emplois en français préclassique.

2.1.1.2. Les emplois de *ne* minimal

En français préclassique, *ne* minimal s'emploie exclusivement en proposition subordonnée et dans des contextes sémantico-syntaxiques bien délimités, moins nombreux qu'en français moderne.

Dans nos textes, nous l'avons relevé dans les propositions subordonnées conjonctives pures introduites par des expressions de crainte et d'inquiétude, par des expressions de doute et par des tournures impersonnelles de sémantisme négatif.

2.1.1.2.1. L'emploi de *ne* minimal en proposition subordonnée conjonctive pure des expressions de crainte et d'inquiétude

Le français préclassique utilise *ne* minimal dans les propositions subordonnées conjonctives pures introduites par un terme recteur exprimant la crainte ou l'inquiétude.

Dans ce contexte sémantico-syntaxique, *ne* minimal est le signe en discours de l'orientation négative sous-jacente signifiée par le désir négatif ou l'incertitude qu'exprime positivement l'expression régissante : *craindre = souhaiter que ne pas/se demander si ne pas*[265].

C'est d'ailleurs le sentiment de Laurent Chiflet, qui en en propose l'analyse suivante dans son *Essai d'une parfaite grammaire de la langue françoise* (1ère éd. 1649) :

> 7. Après ces Verbes, *je crains, j'ay peur* parlant d'un effet, dont vous desirez le contraire, mettez *ne*, sans mettre *pas*, comme, *je crains que vous ne fassiez cela*. C'est-à-dire, *je desire que vous ne fassiez pas*. Mais si au contraire vous desirez que la chose soit, ou qu'elle se fasse, il faut mettre *pas*, & dire ; *je crains que vous ne fussiez pas cela*. Vous voyez que l'adjonction de *pas*, après ces Verbes, fait un sens directement opposé à celuy où il n'est pas exprimé. Ainsi une Femme infidelle à son mari, dit ; *Je crains que mon Mari ne vienne*. Et une Femme de bien dit ; *Je crains que mon Mari ne vienne pas*.[266]

[265] Paraphrases proposées par Claude Muller (MULLER Claude, 1991, *La négation en français : syntaxe, sémantique et éléments de comparaison avec les autres langues romanes*, pp. 409-410)
[266] CHIFLET Laurent (Père-), 1680, 6ème édition, [1ère éd. 1659], *Essai d'une parfaite grammaire de la langue françoise*, IV, 7, pp. 137-138

Inscrit dans le cadre de l'analyse sémantico-logique de Robert Martin[267], en termes de mondes possibles et d'univers de croyance, cet emploi de *ne* minimal s'interprète comme le signe de la contradiction entre le monde possible (m) où le procès de la proposition subordonnée conjonctive est évoqué, où ce procès est vrai et constitue *de facto* l'objet de la crainte ; et le monde possible alternatif ($\overline{m}$) correspondant, où le procès est faux et constitue au contraire, l'objet d'un souhait.

Ce que nous traduisons par la formule suivante :

$$[\text{craindre que } (p = \text{vrai})^{m}] > ne < [\text{souhaiter que } (p = \text{faux})^{\overline{m}}]$$

En français préclassique, il existe plusieurs moyens lexicaux (verbes, locutions, etc.) pour exprimer la crainte ou l'inquiétude, dont certains sont très bien représentés dans les textes de notre corpus :

- ***craindre, crainte***

  - *CRAINDRE QUE*

1555, *Comptes*, 2, f.10v° Le Gentilhomme (…) **craignant que** ceste execution, ou par quelque grossesse, ou autre inconvenient, **ne** vint a la cognoissance des hommes dont …

1560, Aneau, t.1, III, p. 35 Parquoy, **craignant que** son cheval **ne** luy fust tué, mist pied à terre et s'adreça au monstre par merveilleuse hardiesse ;

1563, Castellion, p. 62 Je me déporte maintenant de respondre au long à ceux qui **craignans qu**'ils **ne** pourroient autrement persuader aux princes de faire mourir les hérétiques, ont osé escripre que les hérétiques pèchent contre leur conscience, …

1574-1575, L'Estoile, *Aoust 1574*, p. 72 Ouïe laquelle response, le dit Seigneur Mareschal, **craignant que** pis **ne** lui advinst, ne bougea de la ville de Turin auprès du Duc …

1585-1587, L'Estoile, *Dec. 1587*, p. 332 …mais qu'il craignoit qu'ils ne fussent assez forts enfin pour le garantir des mains de ses ennemis, auxquelles plustost que de tumber, il aimoit mieux mourir avec son espée au poing, …

1601, Fauchet, 3, 4, p. 196 En ce temps, l'empereur fut conseillé de se marier : car plusieurs au moyen de sa vie paisible et devote, **craignoient qu**'il **ne** quistast l'administration de l'empire :

[267] MARTIN Robert, 1984, « Pour une approche sémantico-logique du ne dit "explétif"», Revue de linguistique romane, t. 48, pp. 106-109

1613, Pasquier, IX, XI, *ca 1585*, p. 164 Ma femme n'a encore faict qu'une moitié de son mesnage ; ses vins sont aux cuves, sur le point d'estre pressurez, les miens cuvent dans ma teste **; je crains** seulement **que** je **ne** m'en enyvre, tant est le plaisir doux que je prends à nourrir icy mes pensées, …

- *CRAINTE QUE*

1555, *Comptes* 31, f.112v° le picquant de cy pres, que luy (qui n'estoit des plus sotz) cogneut qu'on avoit pesché du poisson en son vivier. Le Gentilhomme voyant sa colere, de **crainte qu**'il **n**'offensast celle qui estoit l'ocasion du bancquet, l'avertist …

1580, Léry, XXI, p. 512 ce qui nous donna **grande crainte qu**'il **n**'y en eust à fleur d'eau, contre lesquels nostre vaisseau se fust peu froisser, et nous, si cela fust advenu, quittes d'en tirer l'eau.

1616, Béroalde, 46, f. 226 Il est vray, ouy, je ne dis point comme les autres fois, quand je mentois par ouy dire, Je l'ay veu : c'est que pour **crainte que** cela **n**'avint, plusieurs ont fait faire des calleçons, ou brides à fesses, afin de se garentir ;

Ibid., 75, f. 402 On courut aux remedes, Medecins, Chirurgiens, Apoticaires, Alquemistes, Empiriques, Sorciers, Charlatans, Secretaires & Bimblotiers de drogues furent appelez, mais on n'y pouvoit remedier, déjà l'areste ainsi passee l'ulceroit, & y **avoit crainte qu**'elle **n'**en mourut avec douleurs.

- *CRAINDRE*/*CRAINTE* (*DE*) + *NE* MINIMAL + INFINITIF

1555, *Comptes*, 48, f.202 Mais pour tout le mal qu'il enduroit (tant estoit fier de penser avoir fait un enfant) qu'encores cryoit apres eux de se donner bien garde d'empescher sa femme jusques à ce que son envie fust passée, pour **crainte de ne faire** perdre son fruit : tellement qu'entre tous les assistans ne se trouva qu'entiere ocasion de rire.

1579, Alcripe, XCII, p. 178 L'escollier, **craignant n'estre** bien **addressé**, fut long temps coy, mais entendant enfin un soupir provenant d'un triste ceur, recommença et dict : …

- <u>locutions avec *peur*</u>

- *DE PEUR QUE*

1550, Zecaire, p. 142 Ce qui se faict par nostre continuelle decoction dans nostre vaisseau sans jamais l'ouvrir **de peur que** noz elemens **ne** soient gastez et ne s'envollent en fumee.

1555, *Comptes*, 6, f. 21r° mais donnes toy garde de parler ou remuër tant soit peu, **de peur qu**'elle **ne** te cognoisse, car tu serois a jamais perdu.

1579, Alcripe, XLI, p. 86 Où estant arrivée, la lia à un posteau **de peur qu'**elle **ne** fist la farouche (comme les nouvelles mariées).

1580, Léry, VI, p. 171 Mais **de peur que** l'indigence de cercher nos necessitez, **ne** nous face trebuscher en peché par defiance de ta bonté, plaise toy pourvoir à nostre vie, et nous entretenir en …

1585, Paré, XXXIIII, p. 111 … et ainsi le suspendent quelque peu en l'air **de peur qu'**il **ne** se jette contre-eux et ne les devore.

1601, Fauchet, 2, 12, p. 143 nous commandons que le plustost que faire se pourra, ils le facent amender selon droict et justice ; **de peur que** par dilation, plus grand dommage **n**'en puisse croistre.

1616, Béroalde, 31, f. 129 ARISTOTE. il ne faut pas dire les secrets **de peur qu**'estans publiez on **n**'en recognoisse la vanité ;
Ibid., 33, f. 150 il n'y a philosophe qui le peut deviner, sinon qu'il sceut l'intention de ce Prince, qui alloit ainsi seul, **de peur que** par le mouvement de la trouppe, les atomes de Democrite **ne** se vinssent unir à la cire de ses yeux, pour y engendrer quelques Roitelets guespins.

1629, Aubigné, p.79 Ce qu'estant advoué, il poursuit ainsi, Ces papiers que vous avez bruslez **de peur qu**'ils **ne** vous brulassent, m'ont eschauffé à vous dire que je vous desire pour mon fils.

- *AVOIR (GRAND) PEUR QUE*

1616, Béroalde, 55, f. 278 voila pourquoi ayant tant de majesté en ceci, lui en donnant davantage, j'**ay** grand **peur que** ceci **ne** soit si difficile, que chacun le cachera, de peur aussi que les secrets ne soient divulguez, …

- **<u>autres expressions exprimant la crainte en français préclassique</u>**

- *DOUTER QUE*

Nous avons relevé quelques emplois de *douter que* dans le sens de *redouter que*, lorsqu'il introduit une proposition subordonnée conjonctive pure, au mode virtuel subjonctif et comportant le plus souvent *ne* minimal.

Mais cet emploi de *douter que*, d'usage fréquent en ancien et moyen français, tend à disparaître au cours de la période préclassique. Nous n'en relevons plus à partir des textes de la seconde moitié de notre période.

> 1560, Aneau, t.1, III, p. 32 Lequel interpretant au pis, et **doubtant que** le malheur **ne** tombast sur sa maison ou sur ceux qui estoient dedans, …
>
> 1579, Alcripe, XXXI, p. 69 **Doubtant qu**'il **ne** fust mort, le poussa du genouil pour le verser à terre.
>
> 1582-1584, L'Estoile, Avril 1583, p. 88 et **doutant qu**'il **n**'eust à mourir des coups qu'il lui avoit donnés, pource qu'il estoit tousjours sur ses pieds, reculant et parant aux coups incessament, il le poursuivist…

- *DOUTE DE* + *NE* MINIMAL + INFINITIF

Dans cet emploi, *doute* a également le sens de *crainte* :

> 1555, Comptes, 13, f. 45 v° Les pauvres mineurs (…) ne peurent assez tost eschaper les mains de telz courtisans pour **doute de n**'estre quittes à si bon marché :

- *DANGER QUE NE*

> 1601, Fauchet, 1, 8, p. 36 Car il y avoit **danger que** dilayant d'aventage, ceux qui estoyent accoustumez au pillage **n**'entreprinssent quelque nouveauté :
>
> 1613, Pasquier, VII, XII, *1583*, p. 99 …et me chargeant de les luy envoyer avecques vos remonstrances, il y a grand **danger que** craignant de perdre l'un, je **ne** soustraye vos lettres, ne me voulant frustrer du fruit de vostre beau labeur.
>
> *Ibid.*, XXII, X, *1613*, p. 408 Et y a grand **danger qu**'il **ne** se trouve en vous avéré ce vieux proverbe : tel refuse qui après muse.

2.1.1.2.2. L'emploi de *ne* minimal en proposition subordonnée conjonctive pure des expressions dubitatives

Le français préclassique emploie *ne* minimal dans les propositions subordonnées conjonctives pures introduites par un terme recteur, virtualisé (négatif ou interrogatif) exprimant le doute.

Dans ce contexte sémantico-syntaxique, *ne* minimal est le signe en discours de l'orientation négative impliquée par le doute (si infime soit-il) que « laisse planer[268] », pour reprendre les mots de l'analyse de Marc Wilmet, la négation ou l'interrogation du doute exprimée dans l'expression régissante.

De même, l'interprétation sémantico-logique de Robert Martin[269] adopte cette idée d'une remise en question possible du non-doute et considère que l'emploi de *ne* minimal « apparaît ici à la faveur d'un changement d'univers »[270].

En effet, dans ce cas précis, s'oppose à l'univers du locuteur (que nous nommons, à partir des termes de Robert Martin, U_{loc}) dans lequel le monde évoqué est un monde possible (m) où le procès *p* de la proposition subordonnée conjonctive est vrai (puisqu'il n'est pas mis en doute), une version alternative de ce même univers (que nous nommons, à partir des termes de Robert Martin, U'_{loc}) présupposée voire sous-entendue par la négation du doute et dans laquelle au contraire, le procès *p* de la proposition subordonnée conjonctive est faux dans le monde réel (m_o) appartenant à U'_{loc} (puisqu'il est mis en doute).
Ce que nous résumons par la formule suivante :

$$[(p = \text{vrai}) \in m \in U_{loc}] > ne < [(p = \text{faux}) \in m_o \in U'_{loc}]$$

Dans nos textes préclassiques, plusieurs moyens lexicaux (verbes, locutions, etc.) sont d'usage pour exprimer le doute :

- EXPRESSION DUBITATIVE NEGATIVE : *NE (PAS/POINT) DOUTER QUE*

La tournure, héritée de l'expression dubitative du latin *non dubito quin* (*je ne doute pas que…ne…*), est d'un usage très fréquent en français préclassique.

Dans nos textes, elle se présente à travers ses diverses variantes telles que ***ne (pas/point) douter que*** :

> 1550, Zecaire, p.106 Desquelz je **ne doubte point que ne** soye aigrement reprins et taxé pour avoir publié mon present opuscule, disant que je fais une grande folie de publier ainsi mon œuvre mesme en langaige vulgaire, …

[268] WILMET Marc, 2007, *Grammaire critique du français*, §636, p. 556
[269] MARTIN Robert, 1984, « Pour une approche sémantico-logique du ne dit "explétif"», Revue de linguistique romane, t. 48, p. 110
[270] *Ibid.*

1555, *Comptes*, 31, f. 111v° Il ne m'en chault (dit Marquet) de sçavoir qui elle est, puis que c'est vostre Dame, je **ne doute point qu**'elle **ne** soit bien choisie.

1563, Palissy, p. 203 Je **ne doute pas qu**'elle **ne** soit tormentee : cela nous doit estre tout resolu, puis qu'il est escrit : mais ce ne sera pas selon la mesure et desir de ses ennemis.

1576-1578, L'Estoile, Juillet 1576, p. 38 …pource qu'entre tant de peuple, il se trouveroit possible quelque coquin, qui, faisant semblant de viser ailleurs, lui donneroit à la teste, dont il **ne doute point que** son Excellence **ne** fust fort marrie ; mais cependant le Prince de Condé seroit mort, et le coquin seroit pendu, possible avec deux ou trois autres.

1580, Léry, Préface, p. 84 Tellement que, m'estant advis que, comme un Goliath me maudissant par ses dieux, je le voye desja monter sur ses ergots, je **ne doute point**, quand il verra que je luy ay un peu icy descouvert sa mercerie, **que** baaillant pour m'engloutir, mesme employant les Canons du Pape, il **ne** fulmine à l'encontre de moy et de mon petit labeur.

1613, Pasquier, XXII, X, 1613, p. 408 **Ne doutez que** pensant ce temps, elle **n**'ait, avec l'air de Paris, imprimé une volonté de ne s'en esloigner.

1624, Guez de Balzac, I, p. 7 Je **ne doute point que** le bon droict et la puissance se rencontrant du mesme costé, l'evenement des choses **ne** soit celuy que nous desirons :

1630, Mersenne, 1628, p. 105 …sans oublier les vostres, **ne doutant pas qu**'ilz **ne** soient excellents, veu le recit que Msr Boutard et Msr Joly m'ont fait de vostre grande capacité, …

En combinaison avec la tournure impersonnelle, ***il ne faut (pas/point) douter que*** :

1580, Léry, VI, p. 191 …le firent peindre tout nud, au dessus du renversement de la grande marmite, eurrsent esté advertis de ceste belle robbe, **il ne faut point douter que** pour joyaux et ornemens, ils **ne** luy eussent aussi bien laissée qu'ils firent sa croix et son flageolet pendus à son col.

1585, Paré, XXXIIII, p. 102 **Il ne faut douter qu**'ainsi qu'on voit plusieurs monstres d'animaux de diverse façon sus la terre, aussi qu'il **n**'en soit en la mer d'estrange sorte, desquels les uns sont hommes depuis la ceinture en haut, nommez Tritons, les autres gemmes, nommees Serenes, qui sont …

1601, Fauchet, 1, 1, p. 3 Car **il ne faut doubter que** Pepin **ne** cherchast tous les advantages, pour rendre plus auguste et agreable l'eslection de sa personne :

Ou encore avec la négation du constituant (sujet), ***personne ne doute que*** :

1601, Fauchet, 2, 8, p. 125 à ceste cause, **personne ne doutoit que** s'il y avoit quelqu'un digne du tiltre d'empereur, **que** ce **ne** fust Pepin, et apres sa mort Charles son fils ;

1624, Guez de Balzac, XV, p. 70 et **personne ne doute que** la tromperie **ne** soit juste, quand elle reüssit au bien, et à l'advantage de ceux qu'on trompe.

1627, Guez de Balzac, IV, I, p. 23 …**personne ne doute que** quoy qu'il face, vous **ne** soyez un des principaux instrumens de ce qu'il fera, et que la paix et la guerre n'ayent esgalement besoin de vostre conduitte.

- EXPRESSION DUBITATIVE INTERROGATIVE : *DOUTER QUE…?*

Nathalie Fournier propose d'interpréter ces emplois comme l'expression d'une interrogation rhétorique dénégative (*doutez vous ?* = « vous ne pouvez pas douter »)[271] :

1580, Léry, III, p. 130 **doutez-vous qu**'ils **n**'en leichassent bien leurs doigts **?**

1624, Guez de Balzac, VI, p. 26 Et cela estant, **qui doute qu**'il **ne** fallust faire des prieres generales pour une santé si necessaire et si precieuse que la vostre, **et que** vostre vie **ne** vous doive estre chere, dans laquelle vous avez à conserver la gloire de vostre siecle **?**

- EXPRESSION DUBITATIVE INTERROGATIVE : *FAIRE DOUTE QUE…?*

1561, Estienne, XXIV, p. 226 …et s'il est vray ce que dict Aristote, que les personnes composées de chair plus noble et delicate sont de meilleur esprit que les autres, **qui faict doute que** la charnure de la gemme **ne** soit plus tendre et mollette que celle de l'homme **?**

- EXPRESSIONS DUBITATIVES NEGATIVES :

  NE FAIRE DOUTE QUE, N'Y AVOIR DOUTE QUE, ETC.

1561, Estienne, I, p. 74 Car **ne fay aucun doubte** (puissant Roy) **que** si le feu d'amour gaigne sur luy ainsi qu'il a ja commencé, il **ne** luy face endurer et sentir trop plus cruelle punition que …

Ibid., I, p. 75 …et ne **se trouvera un tout seul qui face doubte qu**'elles **ne** servent d'amorse et aliment perpetuel à toutes meschantes operations.

Ibid., IX, p. 134 Et **ne fais doute que** plusieurs **ne** desirent jouyr de ce beau privilege, pour espargner les despens, et se delivrer de plusgrandes fascheries, car …

[271] FOURNIER Nathalie, 2004, « Approches théoriques, valeur en langue et emplois du *ne* dit 'explétif' en français classique », *Langue française* n°143, p. 65

1580, Léry, XI, p. 294 si en diligence je n'eusse eu recours à l'un de nos Apothicaires […] **il n'y a point de doute que** le venin **ne** se fust incontinent espanché par tout le corps.

1613, Pasquier, VI, XIII, p. 88 Et **ne fais nulle doute que** les choses **ne** se passent au contentement de tous et de leurs amis communs.

Ibid., VII, I, ca 1583, p. 92 Je **ne fais point de doute qu**'il **n**'y en ait d'autres qui vous font pareille requeste, mais non qui ayent tant d'envie de vous faire service que moy.

1627, Mersenne, 1625, p. 253 Et les sciences mesmes, […] **ne font point de doute que** comme celuy qui par la tige sacrees des roys de Navarre tirez vostre origine du grand et renommé Hercule, le donteur des monstres, vous **ne** preniez courageusement leur deffence contre leurs plus mortels ennemis, …

- *NE METTRE EN DOUTE QUE*

1610, Sancy, p. 119 Personne **met en doute que** je **n**'aye presté pendant les guerres, lors que les affaires estoient en tel estat, qu'il n'y avoit que moy en toute la France qui y voulusse hazarder librement son bien. Si je l'ay fait en ce miserable temps, pourquoy ne voudra on croire que je l'aye fait encores lors que les affaires ont esté en meilleur estat et qu'il y a eu plus d'apparence que je serois payé de ce que je prestois ?

Compte-tenu du contexte, nous interprétons la séquence *personne met en doute que* comme une négation pleine : *personne ne met en doute que*.

2.1.1.2.3. L'emploi de *ne* minimal en proposition subordonnée conjonctive pure régie par une tournure impersonnelle de sémantisme négatif

En français préclassique, *ne* minimal s'emploie dans les propositions subordonnées conjonctives pures régies par une tournure impersonnelle dont le sémantisme négatif se reflète dans l'emploi de *ne* minimal.

Nous classons parmi ces emplois les tournures impersonnelles de l'imminence contrecarrée *peu s'en falloir que*, de l'impatience *tarder à quelqu'un que*, et de la factitivité virtualisée *ne (pas/point) tenir à…que* et *ne tenir qu'à…que* ; elles ont en commun en effet la

non-réalisation du procès signifié dans la proposition subordonnée conjonctive pure qu'elles régissent et qui comporte *ne* minimal.

peu s'en falloir que : expression de l'imminence contrecarrée

En français préclassique, *ne* minimal s'emploie systématiquement dans les propositions subordonnées conjonctives pures d'imminence contrecarrée introduites par le tour impersonnel *peu s'en falloir que* :

> 1555, *Comptes*, 14, f.48r° …de façon que **peu s'en fallust que** plusieurs foys il **ne** renversast selle & Chevalier par terre.
>
> *Ibid*., 22, 74v° Larron abuseur, **peu s'en fault que ne** te face perdre la vie de ceste hallebarde, rens la toille meschant que tu as desrobée en ma maison, ou t'asseure de mourir.
>
> 1560, Aneau, t.1, XVII, p.115 d'ond il devint (selon son naturel que dict est) beaucoup plus dangereux, furieux, intractable et perilleux, tellement que à force de vistes virades, rudes ruades, promptes petarrades et saulx soubzlevans, **peu s'en faillit qu**'il **ne** nous abysmast au goulphe Ambracien.
>
> 1561, Estienne, IV, p. 98 Qu'en advint il au bon Psalmiste, quand pour avoir veu Bersabée, il fut tellement espris de frians et lascifs regards d'elle, que **peu s'en fallut qu**'il **n**'encourust danger de mort ?
>
> 1563, Palissy, p.179 Mais au contraire, vous avez prins une verdugale, pour dilater vos robes, en telle sorte, que **peu s'en faut, que** vous **ne** monstriez vos honteuses parties.
>
> 1579, Alcripe, LXVII, p. 135 Deux marchands estrangers raconterent l'autre jour que, sortant de Rouen, ils avoient veu, sur le Mont de Sainte-Catherine, quatre chiens qui de vistesse poursuivoyent un grand lievre, lequel après avoir longuement couru print son chemin vers la vallée, où bien **peu s'en fallut qu**'il **ne** fust arresté.
>
> 1601, Fauchet, 1, 8, p.37 Et Launus son chappellain evesque d'icelle, poursuivit de si pres Hunauld fuyant devant luy, que **peu s'en falut qu**'il **ne** le prist.

La non-réalisation de l'événement exprimé dans la proposition subordonnée, introduite par *peu s'en falloir que* et conjuguée au mode subjonctif (virtuel), justifie l'emploi de *ne* minimal qui reflète en discours l'idée négative sous-jacente.

Et une fois encore, l'approche sémantico-logique de Robert Martin[272] permet d'affiner l'interprétation de cet emploi, comme l'illustre la citation suivante :

[272] MARTIN Robert, 1984, « Pour une approche sémantico-logique du ne dit "explétif"», Revue de linguistique romane, t. 48, p. 108 et p. 111

> *Il s'en est fallu d'un rien qu'il ne l'ait dit*. Le monde évoqué est celui qui a failli être, où p est vrai. Ce monde est un monde contrefactuel (il aurait pu se faire – on en était tout près – qu'il le dise). On déduit de cette phrase que dans m_o p est faux. C'est le monde m_o qui joue le rôle de monde alternatif. Donc $p \in \bar{m}$.[273]

Ainsi, c'est la contradiction entre le monde évoqué, monde contrefactuel $\bar{m}$, où le procès de la proposition subordonnée conjonctive (p) est vrai ; et le monde alternatif, monde réel m_o, où le procès de la proposition subordonnée conjonctive est faux (puisqu'il n'a pas eu lieu).
Ce que nous traduisons par la formule suivante, en reprenant une partie des termes de Robert Martin :

$$[(p = \text{vrai})^{\bar{m}}] > ne < [(p = \text{faux})^{m_o}]$$

Notons qu'en ancien-français, les tournures impersonnelles du type *peu s'en falloir que*, introduisaient dans la grande majorité des cas une proposition subordonnée conjuguée au mode indicatif (et non au subjonctif comme en français préclassique) incluant un morphème négatif *ne* pleinement négatif, comme le signale Gérard Moignet dans sa *Grammaire de l'ancien-français* :

> On trouve presque constamment construits avec l'indicatif les tours qui signifient qu'un procès n'a pas eu lieu, mais de justesse : *a poi que*, *a petit que*, *faut petit que*, etc. La complétive comporte la négation *ne* :
>
> *Gormond*, 398 A bien petit que il *ne chiet*.
> *Brut*, 11433 N'an faut gaires qu'il ne m'*a morte*.
> *Troie*, 26111 faut en petit
> Que il meïsme *ne s'ocit*.
> *Renart*, 10988 A pou que li cuers *ne* me *faut*.
>
> La négation de la subordonnée a valeur pleine et nie l'idée du verbe : « c'est de peu qu'il ne tombe pas ».[274]
>
> Il est très rare de trouver le subjonctif après les tours du type *a poi que* :
> *Chev. Char.*, 6918 a bien petit qu'il ne *desvoit*.[275]

Il semblerait donc que l'expression régissante du type *peu s'en falloir que* soit progressivement devenue plus virtualisante qu'actualisante, d'où l'emploi du subjonctif dans la proposition subordonnée conjonctive pure dont le procès n'est plus simplement envisagé dans son actualité comme « n'ayant pas eu lieu », mais davantage envisagé dans sa virtualité comme « ayant failli être ».

[273] *Ibid.*, p. 108
[274] MOIGNET Gérard, 1988, *Grammaire de l'ancien français*, p. 219
[275] *Ibid.*, p. 222

tarder à quelqu'un que : expression de l'impatience

L'emploi de *ne* minimal après la tournure impersonnelle (*il) tarde à quelqu'un que* s'explique par le sémantisme négatif de *tarder* qui dans cette construction, sert à « marquer l'impatience de faire quelque chose ou de voir se produire quelque chose »[276].

Selon son hypothèse sémantico-logique, Robert Martin analyse cet emploi dans les termes suivants :

> p se trouve dans le champ d'un verbe marquant l'impatience :
> Il me tarde qu'elle ne rentre[277].
> Un tel verbe évoque aussi un monde où p est vrai. Mais l'impatience ne va pas sans la crainte d'un possible contraire, c'est-à-dire d'un monde possible où p est faux.[278]

Une fois encore, s'opposent deux mondes où les valeurs de vérité (vrai/faux) du procès de la proposition subordonnée conjonctive pure sont contradictoires ; contradiction à l'origine de l'emploi de *ne* minimal :

[(p = vrai) dans monde évoqué] > *ne* < [(p = faux) dans monde alternatif]

Dans cet emploi, la proposition subordonnée conjonctive pure est toujours au mode virtuel subjonctif, compte tenu de la non-réalisation du procès qu'elle exprime et qui est à l'origine du sentiment d'impatience, d'un désir non-satisfait :

> 1558, Des Périers, 48, p. 197 Et **luy tarda qu**'il **ne** fust hors de là, pour en aller faire le compte à ceulx qu'il avoit laissez : Auquelz il dit : …
>
> 1560, Aneau, t.1, XXI, p. 152 …et **luy tardoit qu**'ilz **ne** fussent jà encasez.
>
> 1629, Aubigné, p. 125 Bougoin embrassé et remercié le messager, **luy tardoit** bien **qu**'il **n**'eust executé selon son advis le compromis fait.

L'expression de la factitivité virtualisée

- *NE (PAS/POINT) TENIR A … QUE* : FACTITIVITE NEGATIVE

---

276 Dictionnaire du Moyen français, version 2012. ATILF CNRS – Université de Lorraine (synthèse de Robert Martin)

277 MULLER Claude, 1978, « La Négation explétive dans les constructions complétives », *Langue française*, t. 39, p.79 et 80. Robert Martin ajoute cette précision : « Exemples uniquement dans Stauf 1927, mais anciens ».

278 MARTIN Robert, 1984, « Pour une approche sémantico-logique du ne dit "explétif"», Revue de linguistique romane, t. 48, p. 111

L'emploi de *ne* minimal dans la proposition subordonnée conjonctive pure introduite par *ne pas tenir à…que* se justifie par le sémantisme négatif de la tournure impersonnelle négative *ne pas tenir à* qui signifie alors : « cela ne dépend pas de… (ce n'est pas grâce à… / ce n'est pas à cause de…) que ».

C'est l'efficacité du rapport sémantico-logique de factitivité entre la proposition principale et sa subordonnée qui est niée par la tournure, et l'idée négative de cette inefficacité est rendue en discours par *ne* minimal.

Ce que vient préciser, une fois encore, l'analyse sémantico-logique de Robert Martin :

> Il ne tient pas à moi qu'il ne le fasse.
> Il est donc possible qu'il le fasse : p est vrai dans ce monde possible évoqué. Mais comme ce faire est indépendant de moi, l'idée naît d'un monde où il ne le ferait pas.[279]

Compte tenu de la non-réalisation du procès qu'elle exprime, la proposition subordonnée conjonctive pure est toujours au mode virtuel subjonctif :

> 1550, Zecaire, p. 114 Il me rescripvit qu'**il ne tint point à faulte d'argent que** je **ne** demourasses encores ung an à Paris, actendu que j'avois trouvé ung tel commancement, lequel il estimoit fort grant contre mon opinion, pour ce que …
>
> 1613, Pasquier, IX, IIII, ca 1585, p. 151 Monsieur le Lieutenant general m'asseura dernierement qu'**il ne tenoit à luy ny aux juges que n**'eussions la vuidange du procez.
>
> 1627, Guez de Balzac, XXIII, p. 97 **Il ne tient pas à moy que** je **ne** change toute vostre douceur en bile, **et que** je **ne** face un plaideur et un quereleux de l'esprit le plus moderé que la Philosophie ait jamais receu de la Nature.

- *NE TENIR QU'A…QUE* : FACTITIVITE RESTREINTE

En français préclassique, *ne* minimal apparaît également dans la proposition subordonnée conjonctive pure introduite par *ne tenir qu'à…que*. Cet emploi résulte, comme pour *ne pas tenir à…que*, du sémantisme négatif de la tournure impersonnelle négative *ne tenir qu'à* qui signifie dans ce cas : « cela ne dépend que de…que ».

L'efficacité du rapport sémantico-logique de factitivité entre la proposition principale et sa subordonnée, sans être niée, est mise en doute puisqu'elle demeure virtuelle (« c'est la seule condition pour que »), et l'idée négative de cette efficacité tenue en suspens est rendue en discours par *ne* minimal.

[279] *Ibid.*

La non-réalisation du procès qu'exprime la proposition subordonnée conjonctive pure fait de nouveau appel au mode virtuel subjonctif :

> 1555, Comptes, 30, f. 106v° Et beau sire, s'**il ne tient qu'à cela que** ma galle **ne** s'en aille, je vous asseure maistre Jean mon amy que j'en suis tant desplaisante pour l'amour de tant de gens de bien qui me regardent & me font si grand honte, que je ne craindray à faire cent fois d'avantage.

2.1.1.2.4. Synthèse

Les emplois de *ne* minimal, tels que nous les avons présentés, témoignent du fait que l'usage de *ne* minimal est relativement bien « actif » en français préclassique.

Toutefois, il apparaît que, contrairement à des états de langue antérieurs ou postérieurs à la période préclassique, l'emploi de *ne* minimal semble rarissime dans les propositions subordonnées conjonctives circonstancielles temporelles d'antériorité introduites par *avant que*, *au paravant que*, *ains que*, etc. :

> 1550, Zecaire, p 133 Mais ils y seroient encores et y seront tousjours s'ilz ne corrigent leurs faultes **avant qu**'ilz parviennent à la faction de nostre divine œuvre.

> 1580, Léry, VI, p. 180 Surquoy aussi à fin de ne taire non plus ce qui estoit louable que vituperable en Villegagnon, je diray en passant, qu'à cause de certains Normans, lesquels dés long temps **au paravant qu**'il fust en ce pays-là, s'estoyent sauvez d'un navire qui avoit fait naufrage, et estoyent demeurez parmi les sauvages, où…

> 1601, Fauchet, 3, 6, p. 205 Mais **avant qu**'ils fussent à Rome, Jean evesque de Nova-Villa, et Benedic archediacre du siege romain, ambassadeurs du pape arriverent en cour ;

> 1629, Aubigné, p. 74 Là il faisoit valoir sa faute d'avoir osé commander **avant que** l'aage luy eust donné autorité.

Il apparaît que c'était déjà le cas en ancien français, comme l'attestent les exemples cités par Gérard Moignet dans sa *Grammaire de l'ancien français* :

Roland,	1690	Einz que il *moergent* se vendrunt mult cher.
Benoit, *Chron*.,	16233	Ainceis que li gal *fust* chantant, Vindrent a Corci dreit errant.
Guill. Lorris,	2303	Or irai, plus nou lesserai, ja més a aise ne serai devant qu'aucune enseigne en *oie*.

[…]
Mort Artu, 44, 39 Et messire Gauvain sala avec eus et dist qu'il ne se partiroit jamés de lor compaignie devant qu'il *avroient trouvé* Lancelot.[280]

De même qu'en moyen français, comme l'illustrent les exemples suivants tirés de la *Syntaxe du moyen français* de Robert Martin et Marc Wilmet :

> Allon, devant qu'il soit plus tard ; … (Vieil Testament, I, 4352)
> Bref je le tueré / Ains qu'il soit plus tart. (Vieil Testament, I, 2640-2641)[281]

Cela semble également être le cas en français classique comme le signale Nathalie Fournier :

> Remarquables également sont les cas de non-emploi de *ne*, dans des contextes où il est usuel en français moderne, derrière *avant* :
> avant que V[282]

Et l'emploi de *ne* minimal dans les subordonnées introduites par *avant que* paraît ne s'instaurer qu'en français moderne qui, pour reprendre les termes de Christiane Marchello-Nizia, « l'utilise assez volontiers[283] » (à partir de la fin du XVIIIème siècle dans les textes de la base FRANTEXT).

Enfin, si *ne* minimal s'emploie régulièrement en français préclassique dans les contextes sémantico-syntaxiques que nous avons évoqués, apparaissent un certain nombre d'emplois où *ne* minimal, ayant la faculté d'alterner avec ø, n'est pas exprimé.

C'est ce phénomène de concurrence entre *ne* minimal et ø qu'il nous faut à présent étudier, et interroger quant à une possible régularité d'emploi.

2.1.1.3. Concurrence de *ne* minimal avec ø

Comme nous l'avons observé dans nos textes, *ne* minimal s'emploie régulièrement en français préclassique dans des contextes sémantico-syntaxiques précis : en propositions subordonnées conjonctives pures régies par des termes signifiant la crainte, l'inquiétude, le doute, l'imminence contrecarrée, l'impatience ou encore la factitivité virtualisée.

---

[280] MOIGNET Gérard, 1988, *Grammaire de l'ancien français*, p. 236
[281] MARTIN Robert et WILMET Marc, 1980, *Syntaxe du moyen français*, §389, p. 235
[282] FOURNIER Nathalie, 2004, « Approches théoriques, valeur en langue et emplois du *ne* dit 'explétif' en français classique », *Langue française* n°143, p. 62
[283] PICOCHE Jacqueline et MARCHELLO-NIZIA Christiane, 1994, *Histoire de la langue française*, p. 293

Mais, compte-tenu de la faculté de *ne* minimal d'alterner avec ø sans modifier effectivement le sens de l'énoncé dans lequel il apparaît, nous avons relevé un certain nombre d'occurrences où *ne* minimal n'est pas exprimé au profit de ø :

> 1563, Palissy, p.188 Par ce moyen, aucuns desdits Moines estoyent contrains de s'en fuyr, s'exiler, et se desfroquer, **craingnans qu'on les feist mourir de chaud**.
>
> 1601, Fauchet, 2, 1, p.89 Lors Aregise **de crainte que Benevent fist le semblable** l'abandonna ;
>
> 1630, Mersenne, 1629, p.205 Je **doute** neantmoins **que ce soit** ce qui suit et si je propose autre chaose, je le prie de m'en dire aussi son advis :

Mais, si l'alternance de *ne* minimal avec ø semble d'une grande liberté, comme en témoigne l'exemple suivant qui juxtapose deux phrases construites avec *peur que*, l'une employant *ne* minimal, l'autre pas :

> 1616, Béroalde, 75, f. 400 Appelez-vous cela des paroles couvertes ? je croy qu'il les faut servir à couvert, **de peur qu'elles ne s'esventent** ; si vous **avez peur qu'elles s'esventent** avalez-les vistement, & faites comme en Italie, baillez-leur du plat de la langue.

dans les textes, ce phénomène de concurrence tend à présenter une certaine régularité dans l'usage qu'en font nos auteurs de la période préclassique.

2.1.1.3.1. La concurrence de *ne* minimal avec ø dans les constructions avec *que* + proposition subordonnée conjonctive pure

Le sémantisme de l'expression régissante : orientation positive et orientation négative

En français préclassique, l'orientation sémantique signifiée par l'expression régissante semble influer sur l'emploi, ou le non-emploi de *ne* minimal.

En effet, comme le montrent les emplois de *ne* minimal, les expressions régissantes dont l'orientation sémantique est négative (expressions du désir négatif avec *craindre que*,

(de) peur que, *(re)douter*) ont la possibilité de faire appel à *ne* minimal dans leur subordonnée :

> 1555, *Comptes*, 30, f. 107 r° & **de peur que** les habillements **ne** fussent mouillez ou gastez les met & attache en un petit pacquer dessus la mulle :
>
> 1556, *Discours*, 16, p. 68 & luy dirent, que **la chose de ce monde qu'ils craignoient le plus, estoit, que** le ciel **ne** tombast sur eus.
>
> 1579, Alcripe, XXXI, p. 69 **Doubtant qu**'il **ne** fust mort, le poussa du genouil pour le verser à terre.
>
> 1616, Béroalde, 55, f. 279 …& oster de la bouche du peuple ce beau langage, **de crainte que** ces bonnes & meilleures doctrines **ne** viennent à tomber entre les mains du populaire qui advenant tel cas feroit aussi aisement la pierre philosophale que les doctes, …

Claude Muller, cité par Nathalie Fournier, les qualifie dans son étude sur « l'association négative inverse : les négations explétives »[284], de négatifs inverses :

> Muller les considère comme des négatifs inverses, c'est-à-dire « des mots qui combinent un noyau positif à une négation dépendante, selon une relation X = Y(NEG), où Y est paraphrasable de façon naturelle par Y(NEG) », et en propose les paraphrases suivantes, qui en font apparaître le sens négatif :
> *Craindre* = souhaiter que ne pas/ se demander si ne pas ; […] *de peur (que)* = pour que ne pas, en sorte que ne pas ;[285]

Au contraire, lorsque les expressions régissantes relèvent d'une orientation sémantique positive, elles ne font jamais appel à *ne* minimal dans leur subordonnée en français préclassique.

C'est le cas de certaines expressions (qui autoriseraient *ne* minimal en français moderne) qui, en français préclassique, semblent plus correspondre à des expressions « d'opinion traduisant une appréciation d'ordre moral ou affectif[286] » quant à l'événement signifié dans la subordonnée, qu'à des expressions d'orientation sémantique négative (*craindre = désirer que ne pas*).

---

[284] MULLER Claude, 1991, *La négation en français : syntaxe, sémantique et éléments de comparaison avec les autres langues romanes*, Chapitre VIII (pp. 357-443)

[285] FOURNIER Nathalie, 2004, « Approches théoriques, valeur en langue et emplois du *ne* dit 'explétif' en français classique », *Langue française* n°143, p. 63

[286] QUEFFÉLEC Ambroise, 1989, « La négation et l'exception dans l'*Yvain* de Chrétien de Troyes », *L'Information Grammaticale*, n°41, p. 24 (à propos de l'emploi de *criembre* en ancien français)

Ainsi, si le sémantisme préclassique de ces expressions se rapproche de celui d'expression d'opinion, le non-emploi de *ne* minimal s'expliquerait alors par le fait que cette orientation sémantique positive n'implique qu'un seul monde, un monde évoqué (possible), sans impliquer parallèlement de monde alternatif.

En effet, selon l'hypothèse sémantico-logique de Robert Martin, l'apparition d'un monde alternatif au sein d'un univers de croyance est soumise à certaines conditions :

> Rappelons enfin les conditions pour qu'apparaisse un monde alternatif : il faut que la subordonnée soit dans le champ de certains éléments négatifs (crainte, empêchement, impatience…) […]
> On pourrait penser que le souhait par exemple (*Je souhaite que p*) s'accompagne aussi de la crainte que ~ p. Ce serait se méprendre : le souhait a une valeur positive. Ainsi il n'entraîne pas l'idée d'un monde alternatif.[287]

Nous avons relevé par exemple, le cas d'*appréhender que* et *appréhension que* :

> 1576-1578, L'Estoile, *Nov. 1577*, p. 147 Ce que aiant entendu, la Roine-Mere entra incontinent **en fraieur et apprehension que ce fust elle** :

> 1610, Sancy, *Mai 1598*, p. 115 Sa Majesté apprehendoit que les places de Rochefort et Ancenis sur la riviere de Loire luy empeschassent son chemin à Nantes, où il …

> 1629, Aubigné, p. 135
> Et puis quand il arriva au païs, il partagea la joye de sa venuë à sa femme par deux billets, l'un de dix lieues, **apprehendant que d'une prompte joye on peut mourir**.

De même, avec *avoir soupçon que* :

> 1585, Paré, XXII, p. 72 ce que mondict frere apperceut, et par ainsi **eut soupçon que ce fust quelque fausseté et imposture**.

Ou encore *soupçonner que*, dont l'orientation positive (*soupçonner que* = « penser avec un jugement négatif que ») se confirme par l'emploi du mode indicatif dans la proposition subordonnée, comme dans l'exemple suivant :

> 1601, Fauchet, 1, 6, p. 31 Je ne puis oublier qu'un autheur du temps, ayant dit que le parlement de Bourges fut tenu en la campaigne à la mode des françois, **faict soupçonner que c'estoit pour tant plustost expedier les affaires**, à cause de l'incommodité des logis.

[287] MARTIN Robert, 1984, « Pour une approche sémantico-logique du ne dit "explétif"», Revue de linguistique romane, t. 48, p. 116

Enfin, l'incompatibilité avec *ne* minimal d'*avoir suspicion*, pressenti dans notre période comme un verbe d'opinion d'orientation sémantique positive (« penser que »), est illustrée par l'exemple suivant, où *ne* non prédicatif est employé seul avec l'infinitif derrière *avoir suspicion de* correspond à la négation pleine :

> 1561, Estienne, VIII, p. 130 Que pourroit l'on dire de Lotaire, filz d'un Roy Loys, lequel **ayant suspicion de n'estre tant aymé** que Charles son frere, trouva moyen d'emprisonner son pere ?
>
> (Lotaire *trouva moyen d'emprisonner son père* parce qu'il le suspectait de ne pas l'aimer autant que son frère).

Le mouvement de pensée sous-tendant la phrase : négation et interrogation

Pour certaines des expressions qui peuvent faire appel à *ne* minimal en français préclassique, le mouvement de pensée sous-tendant la phrase (assertive, négative ou interrogative) peut parfois avoir des conséquences sur l'emploi ou le non-emploi (ø) de *ne* minimal.

De fait, le mouvement de pensée sous-tendant les phrases négatives ou interrogatives, n'a parfois aucune conséquence sur l'emploi ou le non-emploi (ø) de *ne* minimal, comme dans l'exemple suivant où *ne pas avoir peur que* introduit une première subordonnée sans *ne* minimal, à laquelle sont coordonnées deux autres subordonnées avec *ne* minimal :

> 1627, Guez de Balzac, XVI, p. 63 Cela estant, **n'ayez pas peur que je vous espargne**, **et qu**'aux grandes choses je **ne** me serve de vostre affection, **et qu**'aux petites je **n**'en abuse.

Ce que Robert Martin analyse de la façon suivante :

> Au lieu de porter sur l'idée de crainte, la négation prend alors pour champ la phrase entière, préalablement construite, où *ne* a sa place selon le mécanisme décrit. Soit :
> […]
> NEG (crainte que p) ⟶ *ne* possible
> où p peut comporter *ne* [288]

[288] *Ibid.*, p. 109

Mais le mouvement de pensée sous-tendant les phrases négatives ou interrogatives, peut dans certains cas interdire l'emploi de *ne* minimal dans la proposition subordonnée, comme si la négativation de l'énoncé recteur annulait le recours à l'emploi de *ne* minimal dans un souci de juste équilibre de la charge négative (saturation de la valeur négative) ; au contraire dans d'autres cas, il l'implique, comme si la négativation de l'énoncé recteur apportait une valeur sémantique négative supplémentaire se reflétant dans l'emploi de *ne* minimal.

- LE MOUVEMENT DE PENSEE SOUS-TENDANT LES PHRASES NEGATIVES INTERDIT L'EMPLOI DE *NE* MINIMAL

En français préclassique, lorsque les expressions se construisant avec *craindre que* et autour de *crainte que,* sont virtualisées négativement (de forme négative), elles refusent l'emploi de *ne* minimal dans leur subordonnée :

> 1561, Estienne, IV, p. 98 Premierement ils n'ont besoing de lunettes pour voir choses petites, ne de faux yeux en voyageant en temps venteux, et s'il neige **ils ne doivent craindre que la trop grande blancheur offence leur veuë**.
>
> 1580, Léry, VI, p. 193 **si nous n'eussions craint que monsieur l'Amiral**, lequel sous l'auctorité du Roy (comme j'ay dit du commencement) l'avoit envoyé, et qui ne le cognoissoit pas encore tel qu'il estoit devenu**, en eust esté marry**, avec quelques autres respects que nous eusmes, il y en avoit qui empoignans ceste occasion pour se ruer sur luy, avoyent frande envie de le jetter en mer, …
>
> 1613, Pasquier, XVIII, VII, *1608*, p. 276 mais maintenant j'en suis asseuré et **ne craindray qu'elles reçoivent un desmenti** de quelque plume que ce soit, estants assistees d'un si bon parrein.
>
> 1624, Guez de Balzac, I, p.8 Vous avez possedé les bonnes graces des Roys, comme des biens qui se peuvent perdre, et **n'avez pas craint que leur passion deust plus durer** que vostre innocence.

Robert Martin évoque ce type d'emploi dans son article sur « Le *ne* dit "explétif" »[289] et en apporte l'explication suivante, avec les termes de son cadre d'analyse sémantico-logique :

> […] sous la négation, le verbe de crainte n'appelle pas *ne* dans la subordonnée (je ne crains pas qu'il vienne). Cela se conçoit. Niée, la crainte n'est plus un facteur induisant le monde alternatif qui appelle *ne*. […]
> Soit :

[289] *Ibid.*

$$\underbrace{\text{NEG (crainte que) p}}_{\text{= non-crainte}} \longrightarrow \text{pas de } ne$$ [290]

- LE MOUVEMENT DE PENSEE SOUS-TENDANT LES PHRASES NEGATIVES ET INTERROGATIVES IMPLIQUE L'EMPLOI DE *NE* MINIMAL

Au contraire, lorsque les expressions se construisant avec *douter que* et autour de *doute que* sont virtualisées négativement (de forme négative) ou par l'interrogative, elles impliquent très majoritairement l'emploi de *ne* minimal dans leur subordonnée :

> 1556, *Discours*, 3, p. 13 Je **ne doute point que** nostre More & le Moro des Espagnols **ne** soit venu de ce Maurus, mais si en abusons nous, toutesfois et eus aussi.
>
> *Ibid*., 4, p. 18 Vous **ne doutés point que** plusieurs autres telles galhardes prouesses **n**'aie fait ce gentil Hercules, aveque sa riboule, je di encores en nostre Gaule :
>
> 1561, Estienne, XXIV, p. 226 …et s'il est vray ce que dict Aristote, que les personnes composées de chair plus noble et delicate sont de meilleur esprit que les autres, **qui faict doute que la charnure de la gemme ne soit plus tendre et mollette que celle de l'homme ?**
>
> 1613, Pasquier, XXI, II, p. 362 Comme **nul ne fait doute** en quelque pays que ce soit **qu'il n'ait esté par moy composé** ;
>
> 1627, Guez de Balzac, IV, p. 78 **Ne doutez pas qu'il ne leur reste du sentiment des choses de ce monde,** et qu'au milieu de la gloire et des contentemens qu'ils possedent, le soin de vivre tousjours en la souvenance des hommes ne leur dure encore.

Le mode du verbe conjugué de la proposition subordonnée : indicatif et subjonctif

- VERBE CONJUGUE AU MODE ACTUEL (INDICATIF)

En tant que signe en discours de la mise sous virtualité en pensée (*mouvement allant à l'inexistant* chez Gustave Guillaume, *discordance* chez Jacques Damourette et Édouard Pichon), la saisie précoce de *ne* minimal n'est pas suffisamment négative ou négativante pour être compatible avec le mode actuel indicatif.

[290] *Ibid.*

L'emploi du mode indicatif situe l'énoncé de la proposition subordonnée du côté positif. Avec les expressions de crainte ou de doute, il signifie que l'énoncé subordonné envisagé par l'expression régissante, est considéré comme certain.

> 1555, *Comptes*, 12, f. 43r° & duquel je **crains qu**'ilz rendront mauvais compte.
>
> *Ibid*., 5, f. 19r° si je les traite mal me monstrant ingrat du bien qu'ay d'eux receu, je **ne doute qu'enfer sera ma maison**.
>
> 1562, Castellion, p. 29 **il est à craindre que** si vous venés au dessus de vos attentes, **vous userés d'une tyrannie aussi grande** que vos ennemis ont usé.
>
> 1613, Pasquier, XIV, III, ca 1591, p. 210 je le veux, mais je **ne fais aucun doute qu'il adviendra**, si usez de la medecine que j'entends vous donner.
>
> 1624, Guez de Balzac, XLI, p. 179 Et s'il est certain que la verité mesme ne seroit pas assez forte contre vous, **il n'y a point de doute que le party** dont vous serez tous deux, **doit estre suivy de tout le monde**.
>
> 1627, Guez de Balzac, IV, II, p. 26 C'est pourquoy **j'ay grand peur que je vous devray toute ma vie tout le bien** que m'avez faict, **et que ce sera seulement dans mon cœur, que** je seray aussi liberal que vous.

Dans l'emploi suivant, nous avons relevé une occurrence avec le conditionnel temps :

> 1560, Aneau, t.1, X, p. 76 …**ne faisant point de doubte qu**'après sa mort on le **deifieroit**, et le **mettroit** on au catalogue des Heroes, au ciel de Mercure, […] et que encore de ses hautes louanges seroit composée une nouvelle Odyssée.

- VERBE CONJUGUE AU MODE VIRTUEL (SUBJONCTIF)

S'il n'est en aucun cas lié au mode indicatif, l'emploi de *ne* minimal est, de par sa signification profonde, intimement lié à celui du mode virtuel subjonctif. Nathalie Fournier décrit ainsi le mécanisme qui relie *ne* minimal au mode subjonctif :

> […] il ne peut y avoir expression d'une discordance, qui est une attitude psychologique du sujet face à son énoncé, que si cet énoncé n'est pas asserté mais envisagé et est ainsi disponible pour une pesée critique.[291]

Et en effet, ils semblent représenter en discours et dans la proposition subordonnée, ce même décrochage en pensée, du positif (ou du réel), vers le négatif (ou le virtuel) :

[291] FOURNIER Nathalie, 2004, « Approches théoriques, valeur en langue et emplois du *ne* dit 'explétif' en français classique », *Langue française* n°143, p. 65

1550, Zecaire, p. 142 Ce qui se faict par nostre continuelle decoction dans nostre vaisseau sans jamais l'ouvrir **de peur que** noz elemens **ne** soient gastez **et ne** s'envollent en fumee.

1556, *Discours*, 8, p. 34 Quant est du premier, Regle, je **ne doute point que** ce **ne** soit Regula des Latins, un peu desguisé, pour lequel les Gregeois ont Canon :

1558, Des Périers, 48, p. 197 Et **luy tarda qu'**il **ne fust** hors de là, pour en aller faire le compte à ceulx qu'il avoit laissez : Auquelz il dit : …

Ibid., 38, p.167 mais il fut environné de femmes qui le mirent à se taire, **craignant qu**'à un besoing elles **ne l'eussent pris** pour le mener danser.

1560, Aneau, t.1, XXI, p. 152 …et **luy tardoit qu'**ilz **ne fussent** jà encasez.

1580, Léry, II, p.115 Le dimanche suyvant ayans rencontré deux navires, marchans d'Angleterre, qui venoyent d'Espagne, apres que nos Matelots les eurent abordez, et veu qu'il y avoit à prendre dedans, **peu s'en fallut qu'**ils **ne les pillassent**.

1601, Fauchet, 1, 8, p. 36 Car il y avoit **danger que** dilayant d'aventage, ceux qui estoyent accoustumez au pillage **n'entreprinssent** quelque nouveauté :

1624, Guez de Balzac, XIV, p. 60 **Il n'y a point de doute que** la verité **ne fût** beaucoup plus forte que toute seule et desarmée, qu'elle n'est avec l'assistance que ce pauvre homme luy veut donner **et que ce ne soit** abandonner la cause de Dieu, de la laisser soustenir à des mains si foibles et si mauvaises.

Mais si l'emploi du mode subjonctif est nécessaire à celui de *ne* minimal, néanmoins il n'en est pas une condition suffisante, comme l'attestent les nombreux exemples suivants :

1558, Des Périers, 39, p. 168 Premierement, que la nuict elles tiennent leur couvrechief à deux belles mains, **de peur que** leur mary les **descoiffe** :

1558, Des Périers, 61, p. 229 Voyla toute la recompense qu'eut le povre petit, excepté que le Prevost le fit despendre : **de peur qu**'il en **fust** nouvelles.

1582-1584, L'Estoile, Febvrier 1583, p. 73 Dequoi ledit Rose fist quelque difficulté, **craingnant qu**'on le **voulust** maltraitter, comme il en avoit senti quelque propos.

1601, Fauchet, 1, 5, p. 24 Aventin dit, que Tassillon n'avoit que douze ans, lors que son père **craignant qu**'il **suivist** mauvais conseil, l'envoua en la cour de Pepin, ou il demoura long temps :

1616, Béroalde, 10, f. 34 Mais celle qui l'aura se dilatant en grandeur, jamais n'en permettra la veuë, **de crainte qu**'on **voye** son ignonimie.

1629, Aubigné, p. 48 et ayant trouvé Neuvy trop attaché à son Tacite, et **craignant que** ce courage eslevé **prinst** l'essort, il l'admonnestoit qu'il cerchast quelque vie d'un sien compagnon.

La virtualisation du procès de la proposition subordonnée peut également (mais très rarement dans nos textes préclassiques) être signifiée par le conditionnel mode, sans pour autant entraîner nécessairement l'emploi de *ne* minimal :

> 1613, Pasquier, p. 117 D'esperer de ce costé la plus grand fame de vostre part, je **crains que ce seroit errer**.

Synthèse

Nous proposons le tableau suivant qui établit la synthèse des faits que nous avons observés en discours dans notre corpus, et dont nous considérons qu'il peut offrir une représentation fiable quant à l'emploi de *ne* minimal et sa concurrence avec ø, en français préclassique (dont notre corpus n'est certes, qu'un mince échantillon) :

La concurrence de *ne* minimal avec ø dans les constructions avec …*que* + verbe conjugué			
	Verbe conjugué au **mode subjonctif**		Verbe conjugué au **mode indicatif**
	***ne* minimal**	**Ø**	
craindre que	72%	28%	**Ø**
ne craindre que	–	100%	
crainte que	69%	31%	
de peur que	78%	22%	
avoir peur que	14%	86%	
danger que	100%	–	
(re)douter que	100%	–	
ne (pas/point) douter que, personne ne doute que, etc.	96%	4%	
n'y a doute que, ne faire doute que, etc.	100%	–	
douter que… ?, doute que… ?	100%	–	
douter que	–	100%	
doute que	20%	80%	
tarder que	100%	–	Expressions toujours suivies du mode subjonctif
ne (pas/point) tenir à…que	100%	–	
ne tenir qu'à…que	100%	–	
peu s'en falloir que	100%	–	

À la lecture de ce tableau, nous voyons tout d'abord que se dessinent sinon des régularités, au moins des tendances dans l'emploi de *ne* minimal ou son non-emploi (ø) selon les critères qui se dégagent dans les textes et que nous avons présentés : emploi exclusif de *ne* minimal avec le mode virtuel subjonctif ; influence du sémantisme et de la forme (positif vs négatif) de l'expression régissante et de l'idée regardante en pensée qu'elle traduit, sur l'emploi de *ne* minimal ou de ø.

Nous constatons également qu'en français préclassique, il n'y a guère de réelle concurrence de *ne* minimal avec ø (avec des constructions régissantes similaires), qu'avec les expressions de crainte signifiées par *craindre que*, *de crainte que* et *de peur que*, où l'emploi de *ne* minimal est majoritaire dans nos textes (73%) mais laisse parfois la place à ø :

1579-1581, L'Estoile, Janvier 1579, p. 13 Les Huguenots, tousjours soubçonneux et plains de desfiance, principallement depuis la S. Berthelemi, **craignoient que** ce **fust** quelque stratagesme nouveau pour les attraper.

1610, Sancy, Mai 1589, p.50 Je me resolu de porter à Berne en toute diligence ceste resolution ainsi signée, **de peur que** si je leur donnois loisir d'y songer, ils **fissent** desdire leurs gens et s'opposassent à nostre desseing.

1613, Pasquier, 1582, p. 114 Je **crains que** vous ayant changé de lieu, **mancquiez** d'advocatz particuliers qui puissent honorer vostre barreau.

1616, Béroalde, 62, f. 323 J'**ay peur qu**'on **se fasche**, pource qu'il y a un peu du Prestre, & un ministre me l'a appris.

1627, Guez de Balzac, IV, p. 84 Vous considererez, que quand nous vous estimions heureux, vous estiez en un lieu d'où il n'y a personne qui ne soit tombé, et que la fortune envieuse de vostre bien vous avoit tiré de la vie douce et paisible que vous aviez commencée, **de peur que** vous y **pussiez** conserver vostre vertu, **ou** y **esviter** votre ruyne.

Il faut noter également la concurrence quasi inexistante, mais tout de même possible dans nos textes préclassiques, de *ne* minimal avec ø, avec *ne (pas/point) douter que, personne ne doute que, etc.* (écrasante majorité d'emploi de ne minimal) ; ou avec *doute que* et *avoir peur que* qui préfèrent ne pas faire appel à l'emploi de *ne* minimal dans leur proposition subordonnée (83%).

Enfin, les données du tableau *supra* témoignent de la capacité des expressions construites autour de *douter/doute* à faire dans certains de leurs emplois, majoritairement (voire exclusivement) appel à l'emploi de *ne* minimal dans leur subordonnée (ou nous le verrons, avec le mode infinitif), alors que dans leurs autres emplois, elles font majoritairement (voire exclusivement) appel à ø.

Tentons à présent de dégager une synthèse sur cette spécificité des expressions construites autour *douter/doute*.

2.1.1.3.2. Synthèse sur *douter/doute*

Le sémantisme de *douter* recouvre des orientations diverses, de par la construction morphosyntaxique de *douter/doute* (négative, assertive, non réfléchie, réfléchie) et à travers son histoire.

En effet, son orientation sémantique peut être soit négative, dans un sens qui ne se rencontre plus en français moderne de crainte (*redouter* en français moderne) ; soit positive, dans son sens (toujours actuel) d'opinion et de jugement, selon des degrés de certitude variables.

Ainsi, les expressions se construisant avec *douter/doute* auront la possibilité de faire appel à l'emploi de *ne* minimal en fonction du sémantisme profond qu'elles impliquent et qui se reflète généralement dans le mode (indicatif ou subjonctif) de la proposition subordonnée et parfois en *ne* minimal.

Orientation sémantique négative de *douter/doute*

L'orientation sémantique de *douter/doute* est négative lorsque *douter que* a le sens de « redouter, craindre ». Dans ce sens, *douter que* est toujours suivie dans nos textes de l'emploi de *ne* minimal :

> 1560, Aneau, t.1, III, p. 32 Lequel interpretant au pis, et **doubtant que** le malheur **ne** tombast sur sa maison ou sur ceux qui estoient dedans, …

Mais l'emploi de *douter que* dans ce sens, n'apparaît plus à partir des textes de la seconde moitié de notre période. De fait, dans son *Dictionnaire du français classique*, Gaston Cayrou l'évoque d'ailleurs en ces termes (à la forme non réfléchie *douter*) :

> Ce verbe s'était dit longtemps aussi, avec un complément de personne ou de chose, en parlant de ce qu'on redoute, de ce qu'on craint. « Va à Dieu, va ! écrit Froissart, je te *doute* autant mort que vif ! » Il n'a plus ce sens dans la langue classique, mais les mots « doute », « douteux », ont parfois encore le sens correspondant.[292]

Nous avons relevé, en effet, un emploi de doute dans le même sens :

[292] CAYROU Gaston, 1924, *Dictionnaire du français classique, La langue du XVIIe siècle*, p. 282 (nous soulignons)

1555, Comptes, 13, f. 45 v° Les pauvres mineurs (…) ne peurent assez tost eschaper les mains de telz courtisans pour **doute de n**'estre quittes à si bon marché :

Orientation sémantique positive de *douter/doute*

- FORME ACTUALISEE (ASSERTIVE)

Au contraire, lorsque *douter que* signifie « juger incertain, indécis que », son orientation sémantique est positive car dans ce cas, son sens est celui d'un verbe d'opinion, qui certes entraîne toujours le mode subjonctif dans la proposition qui lui est subordonnée, mais qui n'a pas la possibilité de faire appel à *ne* minimal :

1579-1581, L'Estoile, May 1580, p. 99 Le mercredi 4e May, le Roy **aiant doute que M. le Duc son frere, sceust quelque chose des causes de ce remuement d'armes** que faisoit le Roi de Navarre en Gascongne et le Prince de Condé en Picardie, …

1630, Mersenne, 1629, p. 202 Je **doute** neantmoins **que ce soit ce** qui suit et si je propose autre chose, je le prie de m'en dire aussi son advis : (…).

- FORME VIRTUALISEE (NEGATIVE, INTERROGATIVE)

Sous sa forme virtualisée négative, *douter que* ou *doute que* peut signifier de façon différente, soit la certitude « assumée » par le locuteur avec le mode indicatif dans la proposition qui lui est subordonnée et sans aucun recours possible à *ne* minimal :

1613, Pasquier, XIV, III, ca 1591, p. 210 je le veux, mais **je ne fais aucun doute qu'il adviendra**, si usez de la medecine que j'entends vous donner.

1624, Guez de Balzac, XLI, p. 179 Et s'il est certain que la verité mesme ne seroit pas assez forte contre vous, **il n'y a point de doute que le party** dont vous serez tous deux, **doit estre suivy de tout le monde**.

Soit au contraire, la certitude « subie » par le locuteur avec le mode subjonctif dans la proposition qui lui est subordonnée et dont la coloration sémantique négative (le locuteur n'assume pas lui-même le jugement mais le subit) se reflète très majoritairement dans l'emploi de *ne* minimal en français préclassique :

> 1613, Pasquier, VII, XII, 1583, p. 98 …d'autant que je **ne doute point que ne** les ayez basties à fin de pourchasser un repos entre les sujets du Roy et encores pour les rendre gens de bien, …
>
> 1580, Léry, III, p. 130 **doutez-vous qu**'ils **n**'en leichassent bien leurs doigts **?**
>
> 1624, Guez de Balzac, XXXVI, p. 158 …et qui soustiendroit que Madame la Contesse de Soissons n'est pas chaste, et que Monsieur le Cardinal de Richelieu n'est pas habile homme, **il n'y a point de doute qu'on ne criast contre luy**, comme s'il vouloit introduire un schisme, ou renverser les anciennes loix de la patrie.

Dans leur analyse de cet emploi de *ne (pas/point) douter que*, Jacques Damourette et Édouard Pichon considèrent que ce *ne* minimal (*discordantiel*) traduit « l'expression du regret intime que l'on a de devoir reconnaître un fait qu'on aurait consciemment ou inconsciemment désiré n'avoir pas eu lieu[293]».

Finalement, il semblerait que *ne* minimal soit le signe en discours de l'idée regardante quasi-concessive dans la construction *ne (pas/point) douter que* suivie du mode subjonctif (et de *ne* minimal).

Avec *ne (pas/point) douter que* suivie du mode indicatif et refusant *ne* minimal, l'idée regardante est celle d'une pleine certitude (« être certain que ») ou « certitude + » ; avec *ne (pas/point) douter que* suivie du mode subjonctif et *ne* minimal, l'idée regardante décroche de la certitude pleine (« admettre que, concéder que ») pour passer à une « certitude – ».

Nous voyons alors comment *ne* minimal est employé de nouveau pour signifier en discours le passage du positif au négatif, ce que nous figurons par le schéma suivant :

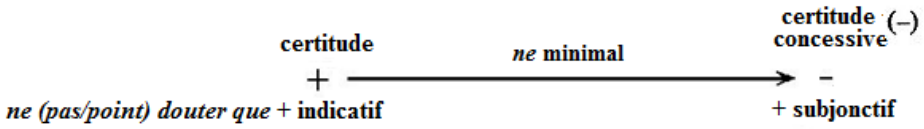

Beaucoup plus rare en français préclassique, la subordonnée introduite par *ne (pas/point) douter que* se passe de l'emploi de *ne* minimal :

> 1580, Léry, XXII, p. 532 **ne doutez pas** si nous eussions eu des herbes vertes, voire du foin, ou des fueilles d'arbres (comme on peut avoir sur terre) **que tout ainsi que bestes brutes nous les eussions broutées.**

[293] DAMOURETTE Jacques et PICHON Édouard, 1911-1940, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de langue française*, § 2214 (cité par Nathalie Fournier, « Approches théoriques, valeur en langue et emplois du *ne* dit 'explétif' en français classique », *Langue française* n°143, p. 65)

1585-1587, L'Estoile, Mars 1587, p. 288 (comme **je ne doute point que** cest article **soit** la principale cause de sa mort)

- LA FORME REFLECHIE *SE DOUTER QUE*

Sous sa forme réfléchie *se douter que*, l'orientation sémantique, est positive en français préclassique où *se douter que* est un verbe d'opinion qui signifie « penser qu'il est probable que ».

Mais tel n'a pas toujours été le cas comme l'illustre ce dernier exemple de *se douter* en construction prépositionnelle, *se douter de*, où nous retrouvons le sens qui n'apparaît pas ailleurs dans nos textes, de *se méfier de*, *être incertain de* :

1574-1575, L'Estoile, Mars 1575, p. 157 Le jeudi 3è Mars vinrent les nouvelles de la mort de Selim, Empereur des Turqs, auquel succeda Amurath son fils, lequel **se doutant de ses deux freres puisnés**, les avoit fait estrangler.

De sémantisme positif, *se douter que* exclut de ce fait tout emploi de *ne* minimal dont la mise sous virtualité qu'il signifie, franchissement de la limite entre positif et négatif, du côté négatif, est incompatible avec l'idée de probabilité (du côté du positif).

Pour preuve de cette incompatibilité sémantique profonde entre *ne* minimal et *se douter que*, l'occurrence suivante où *ne* non prédicatif employé seul, traduit une négation pleine :

1556, *Discours*, 19, p. 83 …mais l'obelisque je **me doute qu**'il **n'avoit** ces degrés.

La probabilité s'exprime avec le mode indicatif car, d'après l'analyse guillaumienne, le probable étant « un possible qui a plus de chances d'être que de ne pas être[294] », *inclut l'actualité*, et par conséquent l'emploi du mode indicatif (actuel) :

1560, Aneau, t.1, XXVI, p. 197 …et entendu en privé ses propos, **se douta bien qu'il estoit outre**.

[294] GUILLAUME Gustave, 1984 [1ère éd. 1929], *Temps et Verbe, Théorie des aspects, des modes et des temps*, p.32

1579, Alcripe, LVII, p. 117 Advint qu'un bourgeois entre les autres, homme fin accort, **se douta qu'on alloit sus ses marches**.

1580, Léry, XV, p. 373 …quoy qu'elle n'eust point entendu ce colloque, **se doutans** bien néantmoins **que nous le leur voulions enlever d'entre les mains**,…

1613, Pasquier, VII, XII, 1583, p. 99 D'ailleurs, **je me doute que**, contre mon naturel, **elles me feront faulsaire ou larron**, parce qu'ayant escrit lettres à Monsieur de Montelon, conseiller, et me chargeant de …

Avec le conditionnel temps (« futur dans le passé ») :

1580, Léry, XVI, p. 397 Et parce que je vis dix ou douze de ces messieurs les Caraibes qui s'estoient rangez avec les hommes, **me doutant bien qu'ils feroyent quelque chose d'extraordinaire**, je priay instamment mes compagnons que …

Ou avec le mode subjonctif qui, dans le cas d'une « subordination critique[295] » reflète l'appréciation subjective portée par l'idée regardante (signifiée dans la proposition régissante) sur le degré de probabilité de l'idée regardée, notamment lorsque l'orientation du mouvement sous-tendant *se douter que* est négative :

1601, Fauchet, 2, 13, p. 149 et **ne se doutant point que ses ennemis eussent moyen de l'a traverser au dessus**, tant à cause de la difficulté des chemins, que pour n'estre la riviere gueable en ces endroits.

Dans l'exemple suivant, remarquable par sa marginalité, nous interprétons le subjonctif comme le signe du sentiment négatif (regret ?) que provoque chez le locuteur l'énoncé de la subordonnée introduite par se douter que :

1561, Estienne, VIII, p. 130 Mais je **me doute que ceste herbe soit perdue**, car qui est celuy des plus sçavans et diligens herbiers de nostre temps qui l'ait congnuë ?

[295]SOUTET Olivier, 2005, *La syntaxe du français*, p. 106 : « La notion [métalinguistique] de « subordination critique » permet de justifier, contextuellement, des subjonctifs que l'élément régissant strictement la subordonnée ne justifie pas lui-même : ainsi dans les conjonctives pures qui dépendent d'un verbe de croyance sous négation, hypothèse ou interrogation, de verbes ou locutions verbales à valeur appréciative […], ou bien encore dans les concessives. »

2.1.1.3.3. La concurrence de *ne* minimal avec ø dans les constructions avec (*de/à*) + infinitif

Le dernier cas d'emplois concurrents de *ne* minimal et de ø, correspond au cas où l'expression régissante introduit directement ou prépositionnellement (avec *de* ou *à*) un verbe à la forme nominale de l'infinitif.

Or, dans ce type de construction, le français préclassique n'emploie que de façon très sporadique *ne* minimal devant l'infinitif, dont voici des exemples (nous n'en relevons plus à partir des textes de la seconde moitié de notre période) :

> 1555, *Comptes*, 48, f.202 Mais pour tout le mal qu'il enduroit (tant estoit fier de penser avoir fait un enfant) qu'encores cryoit apres eux de se donner bien garde d'empescher sa femme jusques à ce que son envie fust passée, pour **crainte de ne faire** perdre son fruit : tellement qu'entre tous les assistans ne se trouva qu'entiere ocasion de rire.
>
> *Ibid.*, 13, f. 45 v° Les pauvres mineurs (…) ne peurent assez tost eschaper les mains de telz courtisans pour **doute de n**'estre quittes à si bon marché :
>
> 1579, Alcripe, XCII, p. 178 L'escollier, **craignant n'estre** bien **addressé**, fut long temps coy, mais entendant enfin un soupir provenant d'un triste ceur, recommença et dict : …

Pour preuve, le tableau suivant dont les données récoltées dans les textes de notre corpus livrent un verdict sans appel :

La concurrence de *ne* minimal avec ø dans les constructions avec …ø/*de/à* + infinif		
	***ne* minimal**	**ø**
craindre de	–	100%
ne (pas/point) craindre de	–	100%
de crainte de	20%	80%
de peur de	–	100%
avoir peur de	–	100%
n'avoir peur de	–	100%
douter de	–	100%
ne (pas/point) douter de	–	100%
douter de… ?	–	100%
doute de	25%	75%
tarder à, ne laisser de, ne faillir de, etc.	–	100%

Voici quelques exemples d'omission de *ne* minimal devant un verbe à l'infinitif :

> 1555, *Comptes*, 5, f.18r° Le pitault **craignant d'estre surprins** ne fit faute de comparoir le curé present :
>
> *Ibid.,* 30, f. 106 r° Le maistre clerc, pour ne voulloir declarer le secret de son mal) met toutes les peines, à luy possibles de s'excuser & couvrir son inconvenient, **de peur d'estre descouvert** d'une chose, qui peult estre, ne luy eust esté agreable.
>
> *Ibid.*, Comptes, 36, f.136 v° Mais sur tout je vous suplie, au nom de ceste inviolable amytié (…) **n'avoir doute ou soucy de cognoistre** d'ou vient ce plaisir, vous asseurant qu'en meilleur endroit ne pouvez estre receu,
>
> 1616, Béroalde, 6, f. 17 …ce qu'au temps passé ils n'eussent osé, **de peur de se pocher** les yeux qu'ils y ont.

2.1.1.4. Synthèse sur *ne* minimal en français préclassique

Suite à cette étude de l'usage de *ne* minimal en français préclassique, il nous est possible de tirer plusieurs constats.

Contrairement à ce que laisserait supposer la dénomination traditionnelle de « *ne* explétif » dont il représente une partie des emplois, l'emploi de *ne* minimal n'est ni superflu, ni fortuit, ni encore moins « décoratif », mais résulte dans le plan de l'effet (en discours) de mécanismes psychiques profonds, à l'œuvre dans le système institué dans le plan de puissance (en langue), dont l'approche de la psychomécanique guillaumienne permet de rendre compte et que l'hypothèse sémantico-logique de Robert Martin permet d'éclairer davantage.

En français préclassique, l'emploi de *ne* minimal semble plus restreint qu'il n'apparaît en français moderne et contemporain[296], ce qui prouve qu'il ne résulte pas d'un quelconque archaïsme, vestige d'un état de langue morte mais qu'il correspond bien à un besoin d'expressivité (ou visée d'effet[297]) réel ; le recours à cet emploi s'amplifie dans les périodes postérieures comme en témoignent son maintien attesté ou son développement en français moderne, par exemple dans les propositions subordonnées conjonctives circonstancielles temporelles d'antériorité introduites par *avant que*.

L'observation sémantico-syntaxique que nous avons faite de l'usage de *ne* minimal dans nos textes, confirme que *ne* minimal est bel et bien un des éléments constitutifs du système de la négation en français préclassique, dont il est la saisie précoce, de valeur moins négative que celle de la seconde saisie qui correspond à *ne* semi-négatif, dont il nous faut à présent décrire l'usage.

---

[296] GAATONE David, 1971, *Étude descriptive du système de la négation en français contemporain*, pp. 81-100
MULLER Claude, 1991, *La négation en français : syntaxe, sémantique et éléments de comparaison avec les autres langues romanes*, Chapitre VIII (pp. 357-443)

[297] « Le discours répond à une visée d'effet : engager une opération de discours, c'est de toute évidence vouloir agir, produire un effet sur quelqu'un. En l'absence d'une telle visée, pas de discours : la pensée reste, si l'ont peut s'exprimer ainsi, silencieuse. » (Gustave Guillaume, *Leçon du 13 janvier 1944, série A*)
VALIN Roch (dir.), 1973, *Principes de linguistique théorique de Gustave guillaume*, p. 157

2.1.2. L'USAGE DE *NE* SEMI-NÉGATIF EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE

Deuxième saisie possible sur l'axe qui correspond au mouvement de négativation, *ne* semi-négatif présente en discours, comme *ne* minimal, des spécificités sémantico-syntaxiques dues à sa position dans le système de la négation institué au niveau du plan de puissance (en langue).

Nous présenterons dans un premier temps ces spécificités sémantico-syntaxiques, puis nous en observerons les manifestations à travers les emplois de *ne* semi-négatif en français préclassique.

De nouveau, nous reprendrons, en les adaptant à notre travail, le cadre et certains termes de l'analyse psychomécanique du langage qu'emploie Ambroise Queffélec à travers sa description de *ne* semi-négatif en ancien français[298], ainsi que ceux de l'hypothèse sémantico-logique de Robert Martin, auxquelles nous nous référerons régulièrement, afin de rendre compte au mieux de l'usage préclassique de *ne* semi-négatif.

[298]QUEFFÉLEC Ambroise, 1985, *La négation en ancien français*, pp. 260-552 (Seconde partie)
Id., 1989, « La négation et l'exception dans l'*Yvain* de Chrétien de Troyes », *L'Information Grammaticale*, n°41, pp. 22-27
Id., 1990, « Coordonnants actuels et coordonnant virtuel en ancien français », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 19, n°1, pp. 57-75

2.1.2.1. Les spécificités sémantico-syntaxiques de *ne* semi-négatif

Deuxième saisie possible du mouvement de négativation, *ne* semi-négatif se distingue en discours sémantiquement et syntaxiquement de *ne* minimal consécutivement à sa position dans le système de la négation institué en langue.

En effet, tandis que *ne* minimal se situe à l'ouverture du « champ de négativité », *ne* semi-négatif occupe quant à lui, une position médiane entre positif (P) et négatif (N), ce que nous figurons sur le schéma suivant (en reprenant le modèle du schéma d'André Joly) :

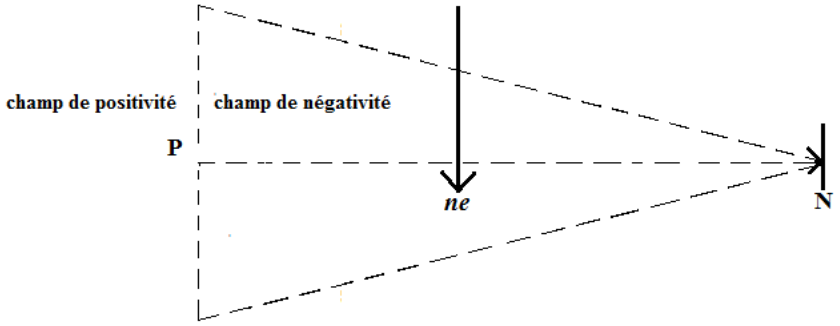

La double polarité de *ne* semi-négatif, dont la valeur est autant de polarité positive que de polarité négative, se manifeste en discours à travers les différents emplois de ne semi-négatif à l'orientation sémantique tantôt de polarité positive, tantôt de polarité négative.

Situé, comme *ne* minimal, en deçà du seuil de négativité pleine, *ne* semi-négatif partage en discours certaines de ses spécificités sémantico-syntaxiques avec *ne* minimal. Toutefois, plus proche du seuil de négativité pleine que ne l'est *ne* minimal, *ne* semi-négatif présente en discours des spécificités sémantico-syntaxiques qui lui sont propres.

Caractère facultatif et suppression rare de *ne* semi-négatif

Comme pour *ne* minimal, une des spécificités de *ne* semi-négatif consiste dans son caractère facultatif. En effet, bien que signifiant une charge négative plus forte que celle de *ne* minimal, *ne* semi-négatif n'atteint pas le seuil de la négation pleine ; aussi peut-il être omis, sans que le sens de l'énoncé ne semble explicitement modifié. Toutefois, étant sémantiquement plus marqué, son alternance avec ø s'avère limitée à de très rares emplois.

Compatibilité de *ne* semi-négatif avec les auxiliaires de la négation composée

Contrairement à *ne* minimal, l'emploi de *ne* semi-négatif est compatible avec celui d'un des auxiliaires de la négation composée (*pas*, *point* ou *jamais*, *personne*, *rien*, etc.) sans que la signification rendue par l'énoncé ne soit inversée.

En effet, compte tenu de leur double polarité commune, les signes semi-négatifs peuvent associer leur valeur +/ – sans risquer de changer le signe :

[+/ –] + [+/ –] = +/ –

Cooccurrence privilégiée de *ne* semi-négatif avec l'opérateur de la coordination virtuelle *ne/ny*

Situé entre le minimalement négatif (*ne* minimal) et le pleinement négatif (négation pleine), *ne* semi-négatif correspond à une charge intermédiaire de négativité de double polarité +/ –.

Par conséquent, le degré négatif de *ne* semi-négatif, lorsqu'il est plutôt de polarité négative, en fonction du contexte, se reflète en discours dans la préférence pour la cooccurrence de *ne* semi-négatif avec la conjonction de coordination virtuelle *ne/ny* en français préclassique :

> 1563, Palissy, p. 200 Il **estoit defendu** aux Hosteliers **de ne tenir** jeux, **ni** de donner à boire et à manger à gens domiciliers, à fin que les hommes desbauchez se retirassent en leurs familles.

Tandis que lorsqu'il est plutôt de polarité positive, le degré négatif de *ne* semi-négatif se reflète en discours dans la préférence pour la cooccurrence de *ne* semi-négatif avec les conjonctions de coordination actuelles *et* et *ou* en français préclassique :

> 1561, Estienne, IV, p. 95 L'aveuglement **n'empescha onc** Didime alexandrin, **qu**'il **n'apprit** tres bien les langues grecque et latine, **et** qui plus est (chose paravanture incredible) **qu**'il **ne devint** excellent es sciences mathematiques. Estre aveugle **n'empescha aucunement** Claude Appius (quoy qu'il fust bien vieil et cassé) **qu**'il **ne se trouvast** journellement au conseil du Senat de Romme, **et** trespreudemment **ne deliberast** des affaires publiques, et qu'il ne gouvernast bien à droict une tresgrande famille.

Emploi exclusif en proposition subordonnée

Comme *ne* minimal, n'étant pas pleinement négatif (et donc pas suffisamment autonome) *ne* semi-négatif s'emploie pour refléter en discours le sémantisme négatif traduit par une expression régissante à laquelle il se rattache par le biais syntaxique de la subordination.

De ce fait, lorsqu'il est associé au verbe conjugué, *ne* semi-négatif ne s'emploie qu'en proposition subordonnée, mais contrairement à *ne* minimal, il ne s'emploie ni exclusivement en proposition subordonnée conjonctive pure, ni exclusivement avec le mode virtuel subjonctif, comme en témoignent ses emplois en français préclassique.

2.1.2.2. Les emplois de *ne* semi-négatif

En français préclassique, *ne* semi-négatif est employé exclusivement en proposition subordonnée et dans des contextes sémantico-syntaxiques précis.

Voici ce que révèlent ses occurrences dans nos textes : *ne* semi-négatif s'emploie dans les propositions subordonnées conjonctives pures introduites par des expressions qui traduisent différentes nuances sémantiques (l'empêchement, la précaution, l'interdiction ou encore la dénégation), dans les propositions subordonnées conjonctives circonstancielles d'exclusion ou dans les propositions subordonnées conjonctives circonstancielles comparatives de disparité.

2.1.2.2.1. L'emploi de *ne* semi-négatif en proposition subordonnée conjonctive pure

Le français préclassique emploie *ne* semi-négatif dans les propositions subordonnées conjonctives pures qui sont régies soit par une expression signifiant l'empêchement

(*empescher*[299]*que*), la précaution (*garder/...garde que*) ou l'interdiction (*défendre que*) ; soit par une tournure qui exprime la dénégation (*nier que*).

Dans ces contextes sémantico-syntaxiques, tout comme *ne* minimal, *ne* semi-négatif traduit en discours l'idée regardante négative sous-jacente portée sur le procès de la subordonnée et signifiée par le désir négatif ou l'affirmation négative (dénégation) qu'exprime l'expression régissante de forme positive : *empêcher = faire en sorte que ne pas* ; *garder = faire attention que ne pas* ; *défendre = ordonner que ne pas* ; *nier = affirmer que ne pas*[300].

Ainsi, pour reprendre les termes de l'analyse sémantico-logique de Robert Martin[301], ces expressions régissantes impliquent deux mondes possibles (désir négatif) voire deux univers de croyance (dénégation) contradictoires quant à leur valeur de vérité : un premier monde possible ou univers de croyance évoqué, où le procès de la proposition subordonnée conjonctive est vrai, et un second monde possible ou univers de croyance alternatif, présupposé voire suggéré par le sémantisme ou le mouvement de pensée sous-tendant la phrase (négatif ou interrogatif), où, au contraire, le procès de la proposition subordonnée conjonctive est faux.

L'emploi de *ne* semi-négatif s'interprète alors comme le signe de cette contradiction profonde.

Présentons maintenant l'emploi de *ne* semi-négatif en combinaison avec chacune de ces expressions en français préclassique, afin d'observer comment se manifestent ses spécificités (suppression rare, compatibilité avec un auxiliaire négatif, etc.) en discours.

L'emploi de *ne* semi-négatif en proposition subordonnée conjonctive pure des expressions d'empêchement

Avec l'expression de l'empêchement, *ne* semi-négatif est massivement employé en français préclassique dans la proposition subordonnée conjonctive pure introduite par *empescher que* (94% des emplois d'*empescher que* dans nos textes).

---

[299] Dans la mesure où nous n'avons relevé qu'une quantité infime de la graphie moderne *empêcher*, nous préférons restituer la graphie préclassique (quasi-exclusive dans nos textes) qui ne figure pas l'accent circonflexe, *empescher*.

[300] Paraphrases proposées par Claude Muller (MULLER Claude, 1991, *La négation en français : syntaxe, sémantique et éléments de comparaison avec les autres langues romanes*, pp. 403-409)

[301] MARTIN Robert, 1984, « Pour une approche sémantico-logique du ne dit "explétif"», Revue de linguistique romane, t. 48, p. 99-121

Que le mouvement de pensée sous-tendant l'énoncé recteur soit celui d'un énoncé assertif :

> 1555, *Comptes*, p.4 Je vous prometz estre trop foible pour **empescher qu**'un souspeçon, ou de Jalousie, ou d'une oubliance de moymesmes **n**'engendre quelque malcontentement, …
>
> 1558, Des Périers, 38, p. 167 « […] Mais c'est pour **empescher qu**'on **n**'en prenne trop. »
>
> 1579-1581, L'Estoile, *Juillet 1581*, p. 146 …prindrent les armes **pour empescher qu'on ne les forceast**, où il fut combattu de part et d'autre de telle animosité, que ledit jeune seingneur de Thevales y fut tué.
>
> 1580, Léry, XXII, p. 527 de maniere que **cela empescha, qu'en tout ce temps**, et à nostre grande necessité, **nous ne peusmes pescher un seul poisson** : somme nous voilà derechef tout à coup en la famine jusques aux dents, …
>
> 1585, Paré, XXXI, p. 94 Il y en a qui **empeschent que l'homme ne rende** son urine, ce qu'ils appellent cheviller.
>
> 1601, Fauchet, 2, 9, p. 130 puis la peste qui vint en autonne, **empescha qu'on ne se resjouyst** de la paix à lors universelle.
>
> 1624, Guez de Balzac, XXXI, p. 134 je vous diray seulement qu'à la porte il y a un bois, où en plein midy il n'entre de jour que ce qu'il en faut pour n'estre pas nuict, et **pour empescher que toutes les couleurs ne soient noires**.

Que le mouvement de pensée sous-tendant l'énoncé recteur soit celui d'un énoncé négatif :

> 1563, Palissy, p. 68 Et qui plus est, je t'ose dire, que s'il n'y avoit du sel és fruits, qu'ils n'auroyent ni saveur, ni vertu, ne odeur, et **ne pourroit-on empescher qu**'ils **ne** fussent putrefiez :
>
> 1580, Léry, Appendice I, XVbis, p.581 Mais **cela n'empeschera pas qu'il ne** crie perpetuellement vengeance à Dieu, lequel ayant pronounce qu'il requerra le sang humain des animaux mesmes, …
>
> 1601, Fauchet, 3, 17, p. 257 …respondit : je ne porte envie à mes enfans, et ne veux **empescher qu'ils ne** soient honorablement traitez : mais je sçay bien que …
>
> 1624, Guez de Balzac, L, p. 204 Tout l'esprit et toute la science du monde ne luy servant de rien en cét estat-là, et à moins que changer de sexe, elle ne sçauroit **empescher qu'on ne** la haïsse.

1627, Guez de Balzac, IV, p. 83 mais permettez que sa Mere le voye, permettez qu'il ne luy refuse pas une faveur, de laquelle il ne sçauroit **empescher que quelquefois ses ennemis ne** jouïssent.

1629, Aubigné, p. 67 tous ces maux ne **l'empeschoyent point qu'il ne** tournast le visage, quand il voyoit passer ses cousins bien montez, craignant leurs reproches.

Ou que le mouvement de pensée sous-tendant l'énoncé recteur soit celui d'un énoncé interrogatif :

1561, Estienne, XV, p. 165 **Peut empescher le petit logis ou estroite maison que** nostre esprit librement et à son aise **ne** face son discours par toutes les plaisances celestes, et autres amenitez que l'on sçauroit souhaiter en ce monde, sans estre aucunement tenu aux inconcenienc, ausquelz sont subjetz les havitans des grans palais et logis seigneuriaux **?**

Le procès de la proposition subordonnée étant non réalisé (parce qu'« empêché »), ressortit au plan du virtuel. Par conséquent, le mode du verbe conjugué du procès introduit par *empescher que* est toujours celui du subjonctif (mode virtuel), quel qu'en soit le paradigme, en français préclassique, comme l'illustrent les exemples cités *supra* et comme le confirment les exemples suivants :

1585, Paré, XXXI, p. 95 « Faites le retirer, **empeschez qu'il n'entre**, ou bien luy ostez la chaisne qu'il a au col. »

1601, Fauchet, 3, 17, p. 257 Et pource l'evesque prioit le roy de vouloir remedier a tels inconveniens, et à ceste fin venir luy-mesme bien tost en Aquitaine, à fin **d'empescher que plusieurs** qui bransloient**, ne fussent** entachez de ceste rebellion.

1610, Sancy, p. 86 …il s'en alla trouver le comte Charles, qui avoit lors le gouvernement des Païs-Bas, avec lequel il se resolut que pour relever le courage de ceux de son party et **empescher que les villes de Pic**ardie, qui toutes bransloient, **ne suivissent** l'exemple de Paris, il estoit necessaire de se mettre en campagne et assieger quelque place de celles qui …

1624, Guez de Balzac, XVII, p. 81 …et que partant, me mettant en devoir, si les intentions de ceux de la Rochelle sont bonnes, **d'empescher que l'evenement n'en soit mauvais, …**

1629, Aubigné, p. 161 Les coleres que le Roy prenoit de telles choses **n'empescherent point qu**'estant mis sur le bureau, où logeroit le Cardinal de Bourbon, **le Roy declaré de la Ligue**, et qui battoit monoye en France, soubs le tiltre de Charles dixieme, **qu'on ne l'ostast de Chinon** à M..de Chavigny pour le mener à Maillezais.

Robert Martin, dans son article sur « Le *ne* dit “explétif” », toujours à travers le cadre de sa théorie des mondes possibles et des univers de croyance, interprète cet emploi dans les termes suivants :

> p se trouve dans le champ d’un verbe d’empêchement […] : le monde évoqué est un monde possible où p est vrai ; mais le verbe principal induit l’idée d’un monde alternatif, également possible, où p est faux.[302]

De nouveau, la contradiction entre le monde évoqué et le monde alternatif (vrai >< faux) entraîne *de facto* l’emploi de *ne* semi-négatif.

Or, si l’emploi de *ne* semi-négatif est largement dominant dans la proposition subordonnée conjonctive pure introduite par *empescher que*, il peut très sporadiquement être en concurrence avec ø en français préclassique (6% des emplois d’*empescher que* dans les textes de notre corpus).

Les exemples suivants, tirés du récit historique de Claude Fauchet[303] (1601) sont quelques-uns de ces rares cas d’omission de *ne* semi-négatif après *empescher que* :

> 1601, Fauchet, 1, 11, p. 58 …Sigebert dict : qu’il sembla lors tant aux payens que à ceux du chasteau, que deux jouvenceaux vestus de blanc **empeschoyent que le feu y prist.**
>
> 1601, Fauchet, 2, 5, p. 108 mais pour le regard de la reverence que les françois ont faite aux images, voicy ce qui en est : nos anciens evesques, plus que les moines, **ont bien longuement empesché qu’elles fussent tant communes, principalement sur les autels** : car…
>
> 1601, Fauchet, 2, 15, p. 157 Du costé du soleil levant, y a une levee naturelle, saoigneusement entretenuë : appellee li agini de neuf lieuës de long, en façon d’arc, qui **empesche que les tempestes de la mer poussent le sable dans la rondeur de ce marets :**

De façon certes tout aussi marginale mais attestée en français préclassique (3% des emplois d’*empescher que* dans les textes de notre corpus), *ne* semi-négatif peut s’associer avec un auxiliaire de la négation composée sans que le sens de l’énoncé n’en soit inversé puisque *ne* semi-négatif, en tant que saisie médiane sur l’axe qui représente le mouvement allant du positif au négatif, est de valeur suffisamment négative pour accepter un auxiliaire négatif, comme dans l’exemple suivant avec *pas* :

---

[302] MARTIN Robert, 1984, « Pour une approche sémantico-logique du ne dit “explétif”», Revue de linguistique romane, t. 48, p. 110

[303] *Fleur de la maison de Charlemaigne, qui est la continuation des Antiquitez françoises contenant les faits de Pepin et ses successeurs, depuis l’an 751 jusques à l’an 840 de Jesus-Christ, recueillie par M. le president F.*

> 1580, Léry, V, p. 157 Toutesfois nos matelots en grande diligence ayans jetté une autre ancre, que Dieu voulut qui tint ferme, cela **empescha que nous ne fusmes pas portez sur certains rochers d'une de ces isles de Maq-hé**, lesquels sans nulle doute et sans aucune esperance de nous pouvoir sauver (tant la mer estoit haute) eussent brisé entierement nostre vaisseau.

Enfin, la cooccurrence de *ne* semi-négatif avec les morphèmes coordonnants actuels *et* et *ou* domine largement dans nos textes lorsque *ne* semi-négatif est employé après *empescher que* :

> 1561, Estienne, IV, p. 95 L'aveuglement **n'empescha onc** Didime alexandrin, **qu**'il **n'apprit** tres bien les langues grecque et latine, **et** qui plus est (chose paravanture incredible) **qu**'il **ne devint** excellent es sciences mathematiques. Estre aveugle **n'empescha aucunement** Claude Appius (quoy qu'il fust bien vieil et cassé) **qu**'il **ne se trouvast** journellement au conseil du Senat de Romme, **et** trespreudemment **ne deliberast** des affaires publiques, et qu'il ne gouvernast bien à droict une tresgrande famille.

> 1624, Guez de Balzac, XIV, p. 59 …elle **empescheroit** encore **que** les fols **ne remplissent** le mode de leurs mauvais Livres, **et que** les fautes des Maistres d'Escole **ne fussent** aussi publiques que celles des Magistrats et des Generaux d'armée.

En constructions coordonnées, il apparaît dans nos textes préclassiques que la coordination d'une première proposition subordonnée avec *ne* semi-négatif, à une deuxième (voire plus) proposition subordonnée après *empescher que*, entraîne parfois l'omission de *ne* semi-négatif (ø) dans la seconde proposition coordonnée :

> 1576-1578, L'Estoile, *Mai 1577*, p. 114 La Charité faite à leur desavantahe, et de tant de gentilshommes et braves capitaines tués aux approches et assaults de ces deux villes, ne purent **estre** retenus ni **empeschés qu**'ils **ne pillassent et brulassent** la ville, voire **et tuassent** inhumainement tout ce qui se trouva devant eux, sans discretion.

Ce qui est également le cas en français classique, d'après l'analyse suivante de Nathalie Fournier :

> La coordination de complétive peut entraîner la non-répétition du discordantiel [*ne* semi-négatif], soit le schéma *V que ne V et que V*, en concurrence avec le schéma *V que ne V et que ne V*[304]

[304] FOURNIER Nathalie, 2004, « Approches théoriques, valeur en langue et emplois du *ne* dit 'explétif' en français classique », *Langue française* n°143, p. 66

L'emploi de *ne* semi-négatif en proposition subordonnée conjonctive pure avec des expressions de précaution

Avec l'expression de la précaution signifiée par l'emploi du verbe *garder que* et des locutions substantives construites autour de *garde que*, le recours à l'emploi de *ne* semi-négatif dans la proposition subordonnée conjonctive pure introduite par ces expressions est plus que dominant (92% des emplois de *garder/garde que* dans les textes de notre corpus), lorsque ces expressions sont sous-tendues par un mouvement de pensée positif (assertion) :

> 1550, Zecaire, p. 134 Il fault donc dire que leur humidité est meslee avec autre matiere qui les retient sur le feu et **garde qu**'ilz **ne** soient convertiz en fumee par la violence d'icelluy.
>
> 1561, Estienne, XXIV, p. 226 **Prenons bien garde que** de ceste fragilité **ne** soit cause la douceur de leur noble sang et singuliere affection ou bien la gentillesse de leur cœur, qui les faict si aisément flechir aux prieres de leurs favoriz, …
>
> 1563, Palissy, p. 146 Il se trouve souvent és ports et havres de ceste mer Oceane, plusieurs pierres diverses, que les marchans d'estranges pays apportent au fons de leurs navires, pour **garder qu'**il ne soit trop leger :…
>
> 1613, Pasquier, XXII, X, *1613*, p. 410 Pour fin et conclusion de cette lettre, **prenez garde que** pendant que refusez celuy qui vous recherche et recherchez ceux qui pensent à vous, **ne** tombiez en l'inconvenient du vers porté dans Martial : /« Dum qui sis dubitas, jam potes esse nihil. »
>
> 1627, Guez de Balzac, IV, p. 81 Neantmoins, vous me pardonnerez si je vous dy que vous devez bien **prendre garde qu**'en pensant affermir cette authorité, vous **n**'en abusiez au prejudice de vostre conscience, …

Mais occasionnellement (8% des emplois de *garder/garde que* dans nos textes), l'emploi de *ne* semi-négatif est omis dans la proposition subordonnée conjonctive pure, lorsque celle-ci est au mode indicatif (actuel), qui exclut *de facto* tout emploi de *ne* semi-négatif :

> 1563, Palissy, p. 211 Ayant donc prins affection de contempler de bien pres ces choses, **je prins garde, qu'il y avoit un nombre infini de poissons**, qui estoyent si foibles de leur nature, qu'il n'y avoir aucune apparence de vie fors qu'une forme de liqueur baveuse, …

En effet, en français préclassique, le verbe de la proposition subordonnée conjonctive pure régie par *garder/garde que*, peut être conjugué soit au mode indicatif, soit au mode subjonctif, selon le sémantisme de *garder/garde* dont l'orientation est aussi bien positive que négative.

Lorsque la signification de *garder/garde* se rapproche de celle de son dérivé *regarder* et traduit l'idée de *porter son attention sur le fait que*, *prêter attention à ce que*, *se rendre compte que*, *surveiller que*, etc., l'idée regardante de l'énoncé recteur sur sa subordonnée, est orientée positivement dans la mesure où le procès de la proposition subordonnée conjonctive pure doit être considéré en pensée comme actualisé pour être « regardé » (observable).

Par conséquent, le verbe conjugué appartient au mode indicatif ce qui exclut mécaniquement l'emploi de *ne* semi-négatif qui partage le sémantisme de virtualisation du subjonctif :

> 1558, Des Périers, 5, p. 32 Car la plus aagee, qui estoit meure et drue, **ne se print garde que le ventre luy leva** : dont elle fut un peu estonnee.

> *Ibid*., 45, p. 187 Mais **il ne se print garde qu**'en tirant le vin **le fausset luy eschappa dedans le pot**, le voyla puny à toutes rigueurs : Car le vaisseau estoit si estroit qu'il ne pouvoit mettre la main dedans.

> 1601, Fauchet, 1, 14, p. 72 mais outre la lourderie de ce livre, sa menterie est evidente, en ce que celuy qui la **forgé n'a pris garde que Turpin estoit mort devant**[305] **Charles**, et dans ceste fable il fait vivre l'evesque apres l'empereur.

Dans ce cas, la négation combinée avec le mode indicatif dans la proposition subordonnée conjonctive pure introduite par *garder/garde que*, correspond à une négation pleine, qu'elle soit simple (*ne* non prédicatif employé seul) :

> 1580, Léry, XVI, p. 386 Et parce qu'ils s'esmerveilloyent bien fort de voir que nous n'en estions point assaillis, quand nous leur disions que telle exemption venoit du Dieu duquel nous leur parlions si souvent, lequel, estant sans comparaison beaucoup plus fort qu'Aygnan, **gardoit qu'il ne nous pouvoit molester ny mal faire** : il est advenu quelques fois, qu'eux se sentans pressez preomettoyent d'y croire comme nous : mais suyvant le proverbe qui dit, que le danger passé on se moque du sainct, si tost qu'ils estoyent delivrez, ils ne se souvenoyent plus de leurs promesses.

ou composée (*ne* non prédicatif + auxiliaire négatif) :

> 1630, Mersenne, *1628*, p. 105 …affin que vous les reteniez, s'ilz vous sont agreables, **sans prendre garde qu'ilz ne sont pas dignes de vous**, et avec un livret et une lettre pour Msr Amama.

Notons qu'avec cette signification, l'expression construite autour de *garder/garde que* est souvent la régissante d'une proposition interrogative indirecte en français préclassique :

> 1624, Guez de Balzac, XXXV, p. 153 Que s'il semble à vos amis que j'en tire quelques-unes de loin, **prenez** bien **garde si** c'est de mon suject qu'elles sont esloignées, ou de leur conception, **et si** je m'esgare, ou s'ils me perdent de veuë.

[305] *devant = avant*

Lorsque l'acception de *garder/garde* est celle de la précaution voire de l'empêchement, et traduit l'idée de *faire attention que ne pas*, *faire en sorte que ne pas, éviter que*, *empêcher que*, etc., l'idée regardante de l'énoncé recteur sur sa subordonnée, nous l'avons déjà explicité, est orientée négativement dans la mesure où le procès de la proposition subordonnée conjonctive pure doit être considéré en pensée comme non-actualisé (virtuel) pour être « empêché ».

Par conséquent, le verbe conjugué appartient cette fois au mode subjonctif ce qui autorise (voire, requiert) mécaniquement l'emploi de *ne* semi-négatif qui partage le même sémantisme de virtualisation que celui du subjonctif (actuel→virtuel) :

> 1558, Des Périers, 5, p. 32 Car il n'y avoit moien de se tenir couverte : d'autant qu'en un lieu où il n'y a point de mere, lesquelles **se prennent garde que leurs fille ne soient trop tost abusees,** ou bien elles sçavent remedier aux inconveniens quand il leur est advenu quelque surprise.
>
> 1613, Pasquier, VI, XIV, p. 89 **Prenez garde** seulement **que ne vous rendiez mal à propos caution pour celuy** qui pourra faire faillite.
>
> 1613, Pasquier, XXI, I, *ca 1612*, p. 344 **Prenez garde** je vous prie, **qu**'ayant gaigné sur moy avec importunité que je vous fasse par de cette histoire, **je ne vous sois maintenant ennuyeux la vous recitant**.

Mais lorsque les expressions comportant *garder/garde que* sont sous-tendues par un mouvement de pensée négatif (virtualisé par la négative), l'emploi de *ne* semi-négatif dans la subordonnée est exclu en français préclassique.

En voici quelques exemples, tirés des *Nouvelles récréations et joyeux devis* de Bonaventure Des Périers (1558) :

> 1558, Des Périers, 3, p. 26 mais ilz attendoyent chascun que leur potage vinst, **sans prendre garde qu'ilz les heussent devant eux**.
>
> *Ibid*., 19, p. 98 Mais il l'approcha trop pres : et **ne se print garde qu'**en le frayant contre sa gorge, **il se couppe le gosier de ce trenchet** qui estoit si bien affilé.

Dans ce cas, il semble que la négativation de l'énoncé recteur construit avec *garder/garde que*, signifiant alors la « non-précaution », implique sémantiquement que l'idée regardante n'envisage plus le procès comme « devant <u>ne pas</u> se réaliser », mais comme « se réalisant ou pouvant se réaliser indépendamment de toute précaution » ; ce qui annule *de facto*

le recours à l'emploi du *ne* semi-négatif dont le rôle consiste à signifier la négativation de la réalisation possible du procès de la subordonnée.

Comme si la visée d'effet (en langue) ne tolérait pas en discours le dépassement d'un certain degré de la valeur négative, arrivée à saturation. Ce « trop plein » de sémantisme négatif serait alors perçu comme un déséquilibre entre la visée d'effet et l'opération de discours.

Ce que nous figurons avec les deux schémas suivants :

- Expression de la précaution :

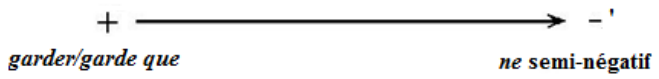

- Expression de la non-précaution :

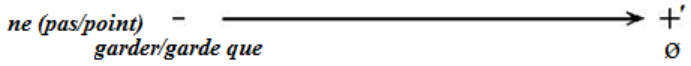

Dans les deux cas, l'équilibre est conservé : le degré de la valeur négative est le même ([+ –'] = [– +']), que la valeur négative se déverse dans la proposition subordonnée ou qu'elle se manifeste explicitement dans la proposition régissante ; toutefois, la négation signifiée par *ne* semi-négatif n'est pas pour autant pleinement négative (ce que nous figurons sous le signe « –' »), ni l'assertion signifiée par ø pleinement assertive (ce que nous figurons sous le signe « +' »).

Enfin, il apparaît dans nos textes préclassiques que la cooccurrence de *ne* semi-négatif avec les morphèmes coordonnants actuels *et* et *ou* domine lorsque *ne* semi-négatif est employé après *garder/garde que* :

> 1624, Guez de Balzac, LIII, p. 209 …et si vous luy permettez le reste, **donnez-vous garde qu**'en songeant **il ne vous prenne** pour son ennemy, **et qu**'au lieu de vous embrasser **il ne vous estouffe** (…)

L'emploi de *ne* semi-négatif en proposition subordonnée conjonctive pure des expressions de défense

En français préclassique, l'emploi de *ne* semi-négatif en proposition subordonnée conjonctive pure des expressions de défense articulées autour de *défendre/défense que*, est communément d'usage. En effet, nous n'avons relevé aucun emploi de *défendre/défense que* de forme assertive sans *ne* semi-négatif dans les textes de notre corpus (corpus de base).

Mais dans cet emploi, *ne* semi-négatif apparaît plutôt sous sa polarité négative que sous sa polarité positive, au contraire de son emploi avec les expressions d'empêchement ou de précaution. Polarité négative de *ne* semi-négatif qui se laisse deviner à travers plusieurs indices en discours.

Tout d'abord, en français préclassique, *ne* semi-négatif est majoritairement (la totalité des emplois de *défendre/défense que* de notre corpus de base) associé à un auxiliaire de la négation composée sans que le sens de l'énoncé n'en soit inversé :

> 1558, Des Périers, 34, p. 154 Le Curé en print une de vingt ans, et l'aultre de trente. L'evesque voyant que c'estoit une erreur pejor priore, **luy deffendit qu'il n'en eust point du tout.** A quoy le Curé fut contraint d'obeir, au moins, il en fit semblant.
>
> *Ibid*., 34, p. 155 « Et pourquoy monsieur ? Dit le Curé. **Vous m'avez deffendu que** je **n'eusse point** de chambriere : il faut bien que je me serve moymesmes, Car je n'ay plus de linge blanc. »
>
> *Ibid*., 77, p. 274 Il avoit les yeux bordez de fine escarlatte : et un jour qu'il avoit mal, sa femme luy fit **deffendre** par un medecin d'eau douce **qu'il ne beust point** de vin :
>
> 1580, Léry, VI, p. 192 luy là-dessus, nous pensant bien fort estonner, voire faire mourir de faim s'il est peu, **defendit qu'on ne nous baillast plus** les deux gobelets de farine de racine, lesquels comme j'ay dit ci-devant, chacun de nous avoit accoustumé d'avoir par jour.
>
> 1580, Léry, VI, p. 193 Et de faict, pour tenter s'il en pourroit venir à bout, ainsi qu'un nommé Jean Gardien et moy fusmes un jour de retour de terre ferme (où nous demeurasmes ceste-fois là environ quinze jours parmi les sauvages), luy feignant ne rien savoir du congé, qu'avant que partir nous avions demandé à monsieur Barré son lieutenant : prétendant par la que nous eussions transgressé l'ordonnance qu'il avoit faite, **portant defense que nul n'eust à sortir de l'isle sans licence**, non seulement à cause de cela il nous voulut faire apprehender, mais qui pis estoit, il commandoit que, comme à ses esclaves, on nous mist à chacun une chaine au pied.
>
> 1601, Fauchet, 3, 15, p. 247 Si releva l'empereur les preud'hommes, qui avoient esté mal menez et grevez à tort par ses enfans, qu'il blasma et reprist des griefs par eux

> faits à ceux qui devoient estre par eux gardez : et **leur deffendit que plus ne le fissent**, s'il ne vouloyent desobeyr à son commandement : autrement qu'ils l'amendroient selon droict jugement, qui sont les mots de ladite grand'chronique.

Dans sa *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, Georges Gougenheim signale également cet emploi de *ne* semi-négatif (« *ne* modal » chez l'auteur) et cite quelques exemples de *défendre*/*défense que* + *ne semi-négatif* + *auxiliaire* tirés des œuvres de Clément Marot et de Marguerite de Navarre[306].

Autre indice de sa polarité négative, après *défendre que*, *ne* semi-négatif semble préférer sa cooccurrence avec le morphème coordonnant virtuel *ne/ny* plutôt qu'avec les morphèmes de la coordination actuelle (*et/ou*), comme en témoigne cet exemple avec *défendre de* suivi de l'infinitif[307] :

> 1563, Palissy, p. 200 Il **estoit defendu** aux Hosteliers **de ne tenir** jeux, **ni** de donner à boire et à manger à gens domiciliers, à fin que les hommes desbauchez se retirassent en leurs familles.

Il semble qu'en français préclassique (comme en ancien et moyen français), l'expression de la défense correspond à une volonté négative à ce point affirmée (rappelons-nous la paraphrase qu'en donne Claude Muller : *ordonner que ne pas*) qu'elle est obligée de recourir à un signe suffisamment négatif pour traduire cet écart maximum entre le degré positif de la proposition régissante exprimant la volonté hyper-affirmée (ordre) et le degré négatif de la proposition subordonnée conjonctive pure, dont le procès (toujours exprimé au mode subjonctif) est envisagé comme ne devant absolument pas se réaliser (défendu).

L'emploi de *ne* semi-négatif et de son renforcement (négation composée) dans la majorité des cas (c'est également le cas avec l'emploi de la négation prédicative *non* à la place de *ne* semi-négatif devant le verbe à l'infinitif), parvient donc en discours à rééquilibrer « la balance » de la pesée négative portée sur le procès par l'idée regardante en pensée, ce que l'omission de *ne* semi-négatif (ø) ne parviendrait pas à signifier (sous forme méta-assertive +').

Ce que nous proposons de schématiser ainsi :

---

[306] GOUGENHEIM Georges, 1974, *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, pp. 243-244

[307] Nous reviendrons sur ces emplois dans notre synthèse sur les emplois de *ne* semi-négatif associé au verbe à l'infinitif

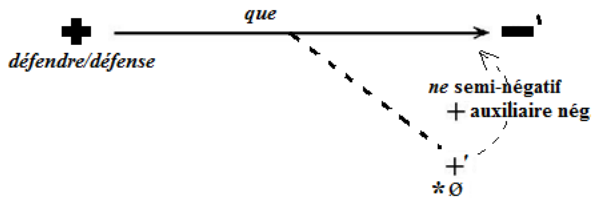

Par ailleurs, l'approche sémantico-logique de Robert Martin[308] nous permet d'affiner quelque peu notre analyse. En effet, en étudiant sous l'angle de la théorie des mondes possibles cet emploi préclassique de *ne* semi-négatif, accompagné ou non, d'un auxiliaire de la négation composée dans la proposition conjonctive pure introduite par l'expression de la défense, nous considérons que *ne* semi-négatif est ici le signe de la contradiction entre un premier monde possible évoqué où le procès de la proposition subordonnée conjonctive est vrai, et un monde alternatif, impliqué par l'expression régissante de la défense, où ce même procès est faux.

C'est cette même interprétation que propose Robert Martin dans son article sur « Le *ne* dit "explétif" » dans son analyse des emplois de *ne* dans les propositions introduites par les verbes d'empêchement[309]. L'auteur y signale également l'association possible en français moderne de *ne* « explétif » avec un auxiliaire de négation après *prendre garde que* ainsi qu'après les verbes d'empêchement du type *éviter que* :

> En principe le *ne* explétif fonctionne seul, sans forclusif. Mais ne pas n'est pas exclu du même usage : il lui arrive aussi de n'avoir pas d'incidence sur le signe de la proposition qui le comporte. Ainsi derrière *prendre garde* :
> Prends garde de tomber = Prends garde de ne pas tomber
> Prends garde qu'il ne tombe = Prends garde qu'il ne tombe pas
> ou derrière les verbes d'empêchement : le type *pour éviter qu'il ne tombe pas*, attesté en fr. classique, n'est pas non plus sans exemple dans la langue d'aujourd'hui ; […][310]

Or, s'il est plutôt aisé d'expliquer ce phénomène après *prendre garde que* dont le procès de la proposition subordonnée conjonctive pure correspond soit à ce qui doit être évité (*ne* seul), soit à ce qui doit être visé (*ne* + auxiliaire de négation)[311], il nous semble moins évident de le justifier après l'expression de la défense.

---

[308] MARTIN Robert, 1984, « Pour une approche sémantico-logique du ne dit "explétif"», Revue de linguistique romane, t. 48, pp. 99-121
[309] *Ibid*., p. 110
[310] *Ibid*., p. 101
[311] Nous reprenons ici l'analyse de Maurice Grevisse citée par Robert Martin dans son article (p. 101 en note de bas de page).

La réponse se trouve peut-être dans le sémantisme de *défendre*/*défense*. En effet, la volonté négative étant fortement marquée, la contradiction entre le monde évoqué (où le procès de la subordonnée conjonctive est vrai) et le monde alternatif (où le procès de la subordonnée conjonctive est faux) l'est d'autant plus, ce dont l'association de *ne* semi-négatif, sous sa polarité négative, et d'un auxiliaire de négation serait le signe.

Un fait est patent : l'emploi de *ne* semi-négatif après les expressions de la défense disparaît des textes de la période classique comme le précise Nathalie Fournier (elle signale qu'« au XVIIe siècle, l'usage standard est de dire *défendre que V*[312]») pour ne plus être employé en français moderne, selon les termes de Claude Muller attestant sans équivoque, qu'« On ne construit plus, aujourd'hui *défendre* avec *ne* explétif.[313] »

À la suite de ce constat sans appel, Claude Muller formule explicitement le désarroi que peut susciter un tel phénomène :

> Les raisons de cette disparition ne sont pas claires : pourquoi le mécanisme autorisant l'occurrence de ne aurait-il disparu dans ce seul cas, alors qu'on est forcé de constater une stabilité remarquable dans les constructions à négation explétive ?[314]

Pour notre part, à la suite de Robert Martin[315], nous chercherions une tentative d'explication de l'évolution de l'emploi de *ne* semi-négatif après *défendre/défense que*, dans le sémantisme-même de *défendre/défense* plutôt que dans la valeur de *ne* semi-négatif.

En effet, peut-être qu'en discours, l'expression articulée autour de *défendre/défense que* ne recourt-elle plus à l'emploi de *ne* semi-négatif pour ces deux raisons : son orientation sémantique profonde négative est perçue « hyper-positivement » (ordre, volonté) indépendamment de tout complément subordonné et, d'autre part, le procès de la subordonnée est envisagé uniquement comme « ne devant pas se réaliser ». Par conséquent, le monde évoqué ne s'oppose plus à aucun monde alternatif, ce qui interdit l'emploi de *ne* semi-négatif après l'expression de la défense.

---

[312] FOURNIER Nathalie, 2004, « Approches théoriques, valeur en langue et emplois du *ne* dit 'explétif' en français classique », *Langue française* n°143, p. 62

[313] MULLER Claude, 1991, *La négation en français : syntaxe, sémantique et éléments de comparaison avec les autres langues romanes*, p. 372

[314] *Ibid.*

[315] MARTIN Robert, 1984, « Pour une approche sémantico-logique du ne dit "explétif"», Revue de linguistique romane, t. 48, p. 115 : « il faudrait, pour en rendre compte, une analyse détaillée de l'évolution sémantique de ce verbe. »

L'emploi de *ne* semi-négatif en proposition subordonnée conjonctive pure avec des expressions de dénégation

Associé à l'expression de la dénégation (*nier*), l'emploi préclassique de *ne* semi-négatif dans la proposition subordonnée conjonctive pure apparaît quasiment exclusivement lorsque la tournure est sous-tendue par un mouvement de pensée virtualisant, négatif ou interrogatif, comme c'est d'ailleurs le cas dans l'emploi de *ne* minimal régi par les expressions dubitatives négatives (*ne (pas/point) douter*, etc.), « à la faveur d'un changement d'univers »[316], pour reprendre les termes de l'article de Robert Martin qui en donne l'interprétation suivante :

> Pierre ne nie pas qu'il ne l'ait dit.
> *Ne* apparaît ici à la faveur d'un changement d'univers.
> Si Pierre ne nie pas que p, c'est donc que, dans son univers (appelons-le « U_{il} »), p est au moins possible. Le monde évoqué est ainsi, dans U_{il}, un monde possible où p est vrai.
> Mais *ne pas nier que p* laisse entendre aussi qu'il aurait pu se faire que Pierre nie que p, c'est-à-dire qu'il tienne p pour faux. Ainsi s'évoque un état au moins envisageable de l'univers de Pierre (appelons-le « U'_{il} »), où p est faux (dans m_o appartenant à U'_{il}).
> Ainsi s'opposent :
> – un monde évoqué tel que : $p \in m \in U_{il}$
> – un monde alternatif tel que : $\sim p \in m_o \in U'_{il}$[317]

L'EMPLOI DE *NE* SEMI-NEGATIF EN PROPOSITION SUBORDONNEE CONJONCTIVE PURE DES EXPRESSIONS DE DENEGATION DE FORME NEGATIVE

Ainsi, dans la proposition subordonnée conjonctive pure introduite par la tournure dénégative de forme négative *ne (pas/point) nier que*, *ne* semi-négatif s'emploie dans les textes de notre corpus préclassique, dans 84% des emplois de la tournure selon la construction *ne (pas/point) nier que ne SV*[318], comme dans les exemples suivants :

> 1558, Des Périers, 79, p. 280 **ne voulant nier** toutefois **qu**'ilz n'en facent bien d'aussi bon, voire de meilleurs quant il y affiert.

> 1562, Castellion, p. 30 Car de vray vous **ne pouvés nier que** nous **n**'ayés les mains pleine de sang, laquelle chose est si très vraye qu'il …

[316] MARTIN Robert, 1984, « Pour une approche sémantico-logique du ne dit "explétif"», Revue de linguistique romane, t. 48, p. 110
[317] *Ibid.*
[318] SV : syntagme verbal

1563, Palissy, p. 119 **Nous ne pouvons nier, que** l'argent, l'estain, le plomb, et le fer, **ne** tiennent la plus grand part de la couleur et du poids de l'argent vif.

1585, Paré, XXXIII, p. 100 Car celuy qui en use **ne peut nier qu'il ne** soit violateur de la loy de Dieu et de Nature, d'empescher la loy de Mariage ordonné de Dieu.

1585-1587, L'Estoile, *Dec. 1587*, p. 330 …leur disant davantage **qu'ils ne pouvoient nier qu'ils ne** fussent notoirement malheureux et damnés par deux moiens : l'un pour avoir publiquement …

1624, Guez de Balzac, XI, p. 49 Il est vray qu'il a des qualitez qui ne sont pas absolument mauvaises, et **je ne nie pas que je n**'aye pris plaisir à sa liberté, lors qu'elle ne se proposait que les hommes pour object, et qu'elle pardonnoit aux choses sainctes :…

Toutefois, il est possible d'omettre *ne* semi-négatif après *ne (pas/point) nier que*, mais ce type d'emploi reste extrêmement marginal en français préclassique (4% des emplois de *ne (pas/point) nier que* dans les textes de notre corpus de base) comme en témoigne le commentaire de Vaugelas à propos de nier :

Quand la négative *ne* est devant nier il la faut encore répéter après le même verbe, par exemple : *je ne nie pas que je ne l'aie dit* et non pas *je ne nie pas que je l'aie dit.* Ce dernier néanmoins ne laisse pas d'être français, mais peu élégant : l'autre est beaucoup meilleur ; [319]

En voici un des rares exemples que nous ayons relevés dans nos textes :

1585, Paré, XXVIII, p. 86 Sainct Augustin **n'a pas du tout nié que** les Diables, transformez en forme d'homme ou de femme, **puissent exercer** les œuvres de Nature et avoir à faire avec les hommes et femmes pour les allecher à …

Enfin, dans le dernier cas d'emploi de la tournure dénégative de forme négative *ne (pas/point) nier que* (12% d'occurrences dans les textes de notre corpus de base), lorsque le mode de la proposition subordonnée conjonctive pure est celui de l'indicatif, l'emploi de *ne* semi-négatif devient mécaniquement impossible, compte tenu de la valeur sémantique virtualisante de *ne* semi-négatif à l'origine de son incompatibilité sémantico-syntaxique avec le mode actuel (indicatif) :

1585-1587, L'Estoile, *Mars 1587*, p. 283 …lui presenterent les lettres d'Antoine Babingthon, les verifierent par ses secretaires Gilbert et Naw, par lesquelles **elle ne peust nier que** non seulement **elle avoit recherché**, par l'aide du roi d'Hespagne et

[319] VAUGELAS Claude Favre de, 1647, *Remarques sur la langue française*, p. 60

autres grands de la France, ses alliés, de sortir de prison ; **mais aussi qu'elle avoit conspiré** …

1627, Guez de Balzac, IV, p. 71 c'est la coustume du pays où nous vivons qui les a mises en usage avec si peu de certitude et de raison, que vous **ne voudriez pas nier que** le temps les **a** souvent **changées**, selon la diversité des occasions, …

L'EMPLOI DE *NE* SEMI-NEGATIF EN PROPOSITION SUBORDONNEE CONJONCTIVE PURE DES EXPRESSIONS DE DENEGATION DE FORME INTERROGATIVE

En français préclassique, le mouvement de pensée sous-tendant la proposition régissante interrogative *nier que… ?* ou interro-négative *ne (pas/point) nier que… ?* implique massivement l'emploi de *ne* semi-négatif dans la proposition subordonnée conjonctive pure introduite par la tournure dénégative virtualisée et au mode virtuel (subjonctif).

En effet, dans les textes de notre corpus préclassique, *ne* semi-négatif s'emploie dans la totalité de ces occurrences de *nier que*, selon la construction (*ne (pas/point)) nier que ne SV*… ?, comme dans les exemples suivants :

- à la forme interrogative :

1561, Estienne, VI, p. 116 Aussi à la verité, **qui seroit celuy qui me vouldroit nier que** telz actes et façons de vivre, **ne fussent** assez suffisantes pour provoquer l'ire de Dieu à l'encontre de nous, et faire que les seigneuries par long espace de temps, des aucuns occupées et possedées, soient en un instant ailleurs transportées **?**

1563, Palissy, p. 45 Si donques il a pleu à Dieu de me distribuer de ses dons en l'art de terre, **qui voudra nier qu**'il **ne soit** aussi puissant de me donner d'entendre quelque chose en l'art militaire, […] **?**

Ibid., p. 124 …**pourquoy est-ce que tu me voudrois nier, qu**'ils **ne puissent** avoir erré, en parlant de l'or ?

Ibid., Palissy, p. 176 **Me sauroit-on nier, que** ce que je dis **ne soit** vray ?

- à la forme interro-négative :

1561, Estienne, XVII, p. 175 Car **qui sera celuy qui ne pourra nier que** ceste espece de bestial **n'endure** patiemment toute molestie et ennuy que l'on luy sache donner **?**

EMPLOI DE *NE* SEMI-NEGATIF EN PROPOSITION SUBORDONNEE CONJONCTIVE PURE AVEC DES EXPRESSIONS DE DENEGATION ET FAITS DE COORDINATION

Dans son emploi en proposition subordonnée conjonctive pure avec des expressions de dénégation de forme virtualisante (négative ou interrogative), ne semi-négatif semble préférer le morphème de la coordination actuelle *et* :

> 1627, Guez de Balzac, IV, XXII, p. 95 À la verité **je ne sçaurois nier que** je **n**'aye donné l'alarme à quelques marys, **et que** vos visites **ne puissent** estre suspectes à ceux qui ne vous connaissent pas.

LE NON-EMPLOI DE *NE* SEMI-NEGATIF EN PROPOSITION SUBORDONNEE CONJONCTIVE PURE AVEC DES EXPRESSIONS DE DENEGATION DE FORME ASSERTIVE

En français préclassique, le mouvement de pensée sous-tendant la proposition régissante assertive *nier que*, contrairement aux mouvements de pensée virtualisants (négatif et interrogatif), exclut massivement l'emploi de *ne* semi-négatif dans la proposition subordonnée conjonctive pure introduite par la tournure dénégative actualisée.

En effet, dans les textes de notre corpus préclassique, nous n'avons relevé aucun emploi de *ne* semi-négatif après la formulation assertive de *nier que*. La construction en usage en français préclassique semble être par conséquent *nier que SV*, comme dans l'exemple suivant :

> 1563, Palissy, p. 103 **Je te nie à présent, qu'il y aye aucun**[320] **sel aux caillons**, et te prouveray le contraire, par certains argumens, que tu m'as cy devant baillez.

Notons que dans notre corpus de base, l'emploi de *nier que* sous-tendu par un mouvement de pensée assertif représente à peine 4% des emplois de *nier que* (tous emplois confondus).

Cela donne à penser qu'en français préclassique l'expression dénégative *nier que* semble privilégiée sous sa forme virtualisée aux dépens de sa forme actualisée. Et pour l'expliquer, une fois encore nous recourrons à l'approche de la linguistique guillaumienne, plus précisément à travers la question du mode de la subordonnée introduite par *nier que* traitée par Gustave Guillaume dans une de ses *Leçons de linguistique*.

[320] Dans cet exemple, l'emploi d'*aucun* est à analyser comme l'emploi positif du semi-négatif *aucun*, qui dans cet emploi signifie *le moindre* (quantité minimale indéterminée).

Dans sa *Leçon du 3 mai 1945*[321], Gustave Guillaume aborde la question du mode employé dans la proposition subordonnée conjonctive pure introduite par *nier que* et notamment, ce que signifie l'emploi tantôt de l'indicatif, tantôt du subjonctif (nous soulignons) :

> Le verbe *nier* employé en proposition principale comme idée regardante permet assez librement dans la subordonnée contenant l'idée regardée l'emploi du subjonctif et de l'indicatif. L'alternance des deux modes repose sur une nuance que les Français ayant un juste et délicat sentiment de leur langue perçoivent, mais qui n'en est pas moins dans la plupart des cas fugace.

Gustave Guillaume voit dans « l'alternance des deux modes », deux façons différentes d'envisager la (dé)négation signifiée par *nier*. Soit « de près » avec le mode indicatif, soit « de plus loin » avec le mode subjonctif :

> Le verbe *nier* présente cette particularité, […] que la négation du possible entraîne la négation du réel. Il suit de là qu'ayant à nier le réel on peut ou bien l'attaquer de près, en quelque sorte, en faisant usage du mode indicatif, ou bien l'attaquer de plus loin en faisant usage du subjonctif. Le résultat final sera le même, mais d'un emploi à l'autre l'impression produite ne sera pas tout à fait la même. […]

Deux manières de saisir, d'envisager le procès introduit par *nier que* en pensée se manifestent ainsi en discours selon une distinction (« nuance ») qui relève de l'allocutivité[322]:

> La nuance qui sépare les deux emplois, est, pour partie, allocutive. Il s'agit d'une manière de s'adresser à la personne. Le mode subjonctif, tout en repoussant une opinion qui pourrait trouver créance, invite l'interlocuteur à « reconsidérer » la question, et à cet effet il la porte sur le plan critique, c'est-à-dire là où elle peut être librement examinée de nouveau, de part et d'autre. Le subjonctif apparaît ainsi une marque d'égard à l'endroit de l'interlocuteur en même temps qu'une défense que le locuteur se fait à lui-même de trop marquer dès l'abord la confiance qu'il a dans son opinion personnelle.
> Autrement dit, le mode indicatif après le verbe nier dénonce une négation impérative, tandis que le subjonctif attribue à la négation un caractère discussif plus aimable. […]

[321] GUILLAUME Gustave, *Leçon du 3 mai 1945, série A, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1944-1945, série A et B, Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française III* et *Sémantèmes, morphèmes et systèmes*, publiées par Roch Valin, Walter Hirtle et André Joly, Québec, Presses de l'Université Laval, et Paris, Klincksieck, 1991, p. 49

[322] BOONE Annie et JOLY André, 2004, *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, p.45 : **Allocutivité, allocutif** : « tout ce qui a trait à l'allocution, couramment définie comme "l'acte par lequel un locuteur s'adresse à quelqu'un d'autre" (*Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse*) »

> le français étant une langue où l'on tient toujours grand compte de la susceptibilité présumée de l'interlocuteur, il va de soi que c'est pour l'ordinaire le subjonctif que l'on rencontre après le verbe *nier*.

Dans l'analyse de Gustave Guillaume, l'emploi de l'un ou l'autre mode correspond donc à la manière dont le locuteur envisage, vis-à-vis de l'allocutaire, le fait-même de nier : lorsque le locuteur nie frontalement, il recourt au mode indicatif qui actualise pleinement la dénégation ; lorsqu'au contraire, le locuteur nie « poliment », il recourt au mode subjonctif, qui en virtualisant l'objet de la dénégation, traduit une prise de distance du locuteur vis-à-vis de l'acte de nier, ce qui rapproche ici le mode subjonctif du mode conditionnel et de son emploi « de politesse », qui vise à adoucir la requête qu'il exprime en la mettant sémantiquement à distance (*je veux une baguette* vs *je voudrais une baguette*, *j'aurais voulu une baguette*).

Gustave Guillaume évoque également le cas où un mouvement de pensée négatif sous-tend l'expression *nier que* :

> On remarquera que le mode subjonctif est plus sujet à se laisser substituer le mode indicatif là où le verbe *nier* est employé négativement. La raison très apparente est qu'une négation prise négativement prend aisément le caractère positif d'une affirmation forte. […]
> Le plus souvent il n'est pas fait état en pensée de cette équivalence de la négation niée et de l'affirmation, et le verbe *nier* même employé négativement se fait suivre du mode subjonctif, ce qui montre combien forte est la tendance du français à porter la question en cause sur le plan critique partout où se dessine un motif de le faire.

Ce dernier extrait qui aborde plus ou moins directement notre question de l'emploi de *ne* semi-négatif après *nier que*, apporte certaines lumières pour notre analyse.

L'EXPRESSION DE LA DENEGATION EN FRANÇAIS PRECLASSIQUE A TRAVERS L'ANALYSE GUILLAUMIENNE

En appliquant l'interprétation guillaumienne à notre étude et à notre période et en essayant de prolonger modestement sa réflexion, nous trouvons une possible interprétation non seulement de la rareté de l'emploi à la forme assertive de *nier que*, mais aussi de la grande fréquence de son emploi à la forme négative, ou encore du recours à *ne* semi-négatif dans la proposition subordonnée conjonctive pure introduite par *nier que* en français préclassique.

Gustave Guillaume repère dans le sémantisme du verbe dénégatif *nier*, l'idée regardante d'une « attaque » du réel, que cette attaque soit « de près » (mode indicatif) ou « de loin » (mode subjonctif).

L'image sémantique d'une « attaque » du réel par le locuteur se confirme dans l'histoire-même du mot *nier*. En effet, *nier* est issu du latin, *nego(-are)* construit sur la négation latine *ne*, qui signifie « dire non » et qui s'oppose à *aio* qui signifie « dire oui ». À l'origine, *nier* était donc un verbe de sémantisme performatif (la performativité se définissant comme l'occasion de la pleine expression de l'*ego* du locuteur qui agit par le fait même de son énonciation[323]).

Or, en adoptant le jugement du linguiste (sur le français moderne) selon lequel « le français [est] une langue où l'on tient toujours grand compte de la susceptibilité présumée de l'interlocuteur », nous pouvons tenter d'interpréter la rareté de l'emploi de *nier* à la forme assertive (par rapport à celui à la forme virtualisée) comme la préférence du français préclassique dont témoignent nos textes, pour les formes d'orientation sémantiquement positives et moins sémantiquement marquées (verbe recteur de déclaration), du type *dire (que ne pas)* :

> 1550, Zecaire, p. 124 Semblables excuses a faict Geber en sa Somme au chappitre de l'administration de la medecine solaire, **disant qu'il ne** fault poinct que les enfans de doctrine s'esmerveillent s'ilz ont parlé couvertement d'Hermes, car …
>
> 1558, Des Périers, 1, p. 16 Sinon que vous me vueillez **dire que** les nouvelles **ne** sont pas comme les marchandises : et qu'on les donne pour le pris qu'elles coustent.
>
> 1580, Léry, XVIII, p. 465 J'en veux un plus beau : ce que sans repliquer luy ayant presenté, il **dit qu'il ne** vouloit point encore de cestuy-là.
>
> 1613, Pasquier, XIX, XVI, p. 308 Je passeray outre et **diray que je ne** voy la mémoire faire ses fonctions en moy, sinon ès points que j'au pour plus recommandez et que de plus près approchent de mes premieres notions.

Les tournures déclaratives du type *dire (que ne pas)* s'emploient certes comme l'expression dénégative *nier que* pour signifier l'attaque du réel par l'infirmative ; mais l'idée regardante positive qu'elles traduisent, en projetant la négation sur l'idée regardée (sur la proposition subordonnée conjonctive pure niée pleinement), n'attaque le réel qu'indirectement (conjonctionnellement).

[323] Comme dans le cas célèbre de l'énoncé *oui* ou *je le veux* de la célébration d'un mariage.

L'aspect indirect de « l'attaque du réel » sied alors mieux, selon nous, à la prise en considération « de la susceptibilité présumée de l'interlocuteur » qui s'en trouve épargnée, d'un point de vue allocutif.

Et cette même idée –lorsqu'il s'agit d'imposer un jugement, le locuteur a tendance si ce n'est à éviter la confrontation allocutive, du moins à l'atténuer – nous donne une clef d'interprétation de la préférence du français préclassique pour les affirmations par la négative *ne (pas/point) nier que*, plutôt que par l'affirmative *affirmer que* (bien moins représenté dans nos textes) à travers laquelle l'*ego* du locuteur s'exprime pleinement.

En effet, s'il est vrai « qu'une négation prise négativement prend aisément le caractère positif d'une affirmation forte » qui fait appel au mode indicatif dans sa subordonnée, lorsque nous portons notre attention sur les emplois de *ne (pas/point) nier que* suivi d'une subordonnée au mode subjonctif dans nos textes préclassiques, nous interprétons la dénégation négative non plus comme une « affirmation forte », mais comme une affirmation indirecte, « polie ».

La prise de distance du locuteur vis-à-vis de l'affirmation est double : la première consiste dans le fait d'affirmer par la négative, ce qui crée, comme l'expression de la certitude pseudo-concédée avec *ne (pas/point) douter que*, l'effet en discours d'une affirmation « subie », pseudo-concessive, où *ne (pas/point) nier que* se rapprocherait du sens concessif d'*admettre que* ; la seconde prise de distance, corollaire à la première, consiste dans l'emploi du mode subjonctif, « qui montre combien forte est la tendance du français à porter la question en cause sur le plan critique partout où se dessine un motif de le faire, et qui rejette le procès de la proposition subordonnée au-delà du réel, du côté du possible.

Remarquons par ailleurs la propension du français préclassique à augmenter d'un niveau la mise à distance du locuteur vis-à-vis de l'affirmation, en modalisant très souvent la tournure *ne (pas/point) nier que* par le recours aux verbes modaux *savoir*, *pouvoir*, *vouloir*, selon une construction du type *ne (pas/point) Vmod nier que* :

> 1563, Palissy, p. 202 Et qu'ainsi ne soit, tu **ne peus nier, que** depuis ces troubles, ils **ne se soyent** totalement **appliquez** à rabaisser, ruyner, et anichiler, enfoncer et abysmer la petite nasselle de l'Eglise reformee.
>
> *Ibid*., p. 202 savoir est, des ennemis de la Religion, et disoyent ainsi, les Ministres font des prieres, que nous **ne pouvons nier qu**'elles **ne soyent** bonnes : pourquoy est-ce que vous ne faites le semblable ?
>
> 1580, Léry, *Préface*, p. 92 …il est certain en premier lieu, que nonobstant ce qui leur est de particulier, il **ne se peut nier qu**'eux estans hommes naturels, **n'ayent** aussi

ceste disposition et inclination commune à tous : assavoir d'apprehender quelque chose plus grande que l'homme, dont…

Ibid., Appendice I, XVbis, tellemens qu'allans de mal en pis, quand ce vint aux troisiemes et depuis (nommément lors qu'ils se meslerent parmi vous autres en matiere de Religion) je ne **veux pas nier que plusieurs incorrigibles ne soyent** devenus comme Diables**.**

1585, Paré, XXV, p. 80 **Or nul ne peut nier,** et n'en faut douter, **qu'il n'y ait** des sorciers : car cela se preuve par authorité de plusieurs Docteurs et expositeurs …

Ibid., XXXIII, p. 100 Car celuy qui en use **ne peut nier qu'il ne soit** violateur de la loy de Dieu et de Nature, d'empescher la loy de Mariage ordonné de Dieu.

1624, Guez de Balzac, LIX, p. 225 Au moins **ne sçauroit-on nier qu'il n'ayme** bien la Reyne, puis qu'il se reserve la vengeance de toutes ses injures, et qu'il ne veut rien laisser dans le monde qui luy soit desagreable.

Enfin, si Gustave Guillaume n'aborde pas directement dans sa *Leçon* la question de l'emploi de *ne* semi-négatif après l'expression de la dénégation négative, son propos fournit une piste pour tenter d'y répondre.

En effet, l'idée « qu'une négation prise négativement prend aisément le caractère positif d'une affirmation forte », soulève indirectement la question de l'orientation sémantique profonde de l'idée regardante traduite dans le procès recteur (*ne (pas/point) nier que* vs *nier que*) qui nous fait passer, nous semble-t-il, du plan allocutif au plan préexistant de puissance, en pensée, et de ses représentations (plan de puissance).

Nous l'avons dit, *nier que* signifie implicitement un mouvement négativant, celui d'une orientation sémantique négative, qu'illustre bien d'ailleurs, son étymon performatif *negare* (lat., *nego*, *negare*, « dire non ») ; alors que la proposition subordonnée conjonctive pure introduite par *nier que*, au mode virtuel subjonctif, est syntaxiquement de forme positive (assertive).

Nous pourrions considérer de ce fait, que l'idée regardante est sémantiquement de signe – alors que l'idée regardée est syntaxiquement de signe +'[324].

Ce qui correspondrait au schéma suivant :

[324] Nous préférons le signe +' au signe +, car le procès de la proposition subordonnée est envisagé sous couvert de la négation signifiée par le terme recteur, ce qui ne rend pas l'image sémantique d'une réelle positivité.

Dans la mesure où l'expression de l'affirmation par la négative *ne (pas/point) nier que*, *nier que* exprime explicitement un mouvement négativant, celui de l'orientation syntaxique négative (qui correspond en pensée au mouvement sous-tendant la phrase négative), ce qui inverse logiquement son signe :

[orientation sémantique (–) + orientation syntaxique (–)] = +

L'idée regardée (en subordonnée) ne peut alors plus conserver son signe positif si elle veut conserver l'équilibre (+–), et résout ce problème en langue par le recours à la saisie médiane du mouvement négatif que nous connaissons : *ne* semi-négatif, de signe –'[325].

Ce qui correspondrait au schéma suivant :

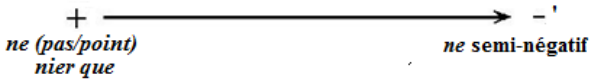

Une fois encore, l'emploi de *ne* semi-négatif dans la proposition subordonnée conjonctive pure permet de conserver l'équilibre des forces négatives/positives en présence, mises en rapport par l'outil conjonctif *que*, indispensable, semble-t-il, en pensée.

[325] De même, en tant que morphème non pleinement négatif, *ne* semi-négatif ne correspond pas strictement au signe de la négativité.

2.1.2.2.2. L'emploi de *ne* semi-négatif associé au verbe à l'infinitif complément des expressions d'empêchement, de défense, de précaution et de dénégation

Comme à travers son emploi dans les constructions conjonctives, l'emploi de *ne* semi-négatif associé au verbe à l'infinitif complément des expressions d'empêchement, de défense, de précaution et de dénégation varie selon le type d'expression et selon d'autres facteurs tels que le mouvement de pensée sous-tendant l'énoncé.

Mais en règle générale, dans ce type de constructions, *ne* semi-négatif n'est quasiment pas employé devant l'infinitif complément ; le seul cas d'emploi régulier attesté de *ne* semi-négatif devant l'infinitif complément étant celui qui se rencontre avec l'expression de la défense (*défendre de*) sous certaines conditions.

Enfin, il apparaît quant aux faits de coordination, que la majorité de ces expressions (*défendre de*, *garder/garde de*, *nier ø/de*) recourent de préférence à la coordination virtuelle pour coordonner leurs compléments, ce qui, en discours, provient de leur orientation sémantique profonde. Nous relèverons toutefois, la préférence de l'expression d'empêchement (*empescher de/à*) pour la coordination actuelle.

LE NON-EMPLOI USUEL DE *NE* SEMI-NEGATIF ASSOCIE AU VERBE A L'INFINITIF COMPLEMENT DES EXPRESSIONS D'EMPECHEMENT, DE PRECAUTION ET DE DENEGATION

En français préclassique, *ne* semi-négatif n'est quasiment jamais employé après les expressions d'empêchement (*empescher de/à* + infinitif), de précaution (*garder/garde de* + infinitif) et de dénégation (nier ø/de + infinitif).

En effet, dans nos textes, se présentent massivement des constructions du type de celles qui sont employées dans les exemples suivants :

> 1550, Zecaire, p. 148 …car c'est la seule raison qui **m'a empesché de practiquer**, pour estre enfermé ceans.
>
> 1558, Des Périers, 2, p. 20 Tant qu'il n'en resta plus qu'un : lequel **n'avoit garde de dire** ouy apres tant d'honnestes gens qui avoient tous dict nenny :

1561, Estienne, XII, p. 151 …qui **les empeschent à faire** leurs divines operations.

1580, Léry, V, p. 150 …outre que nous tendions ailleurs, nous **n'avions garde de nous arrester** là.

1601, Fauchet, 3, 6, p. 205 parce que le pape **nia fermement estre** consentant du faict.

1610, Sancy, p. 118 …n'oublierent aucun artifice pour **m'empescher d'y retourner.**

1629, Aubigné, p. 80 L'amour et la pauvreté **ayant empesché Aubigné de se jetter** dans la Rochelle, le Chevalier Salviaty …

Néanmoins, nous avons recensé une occurrence d'*empescher à* + infinitif, dans laquelle *ne* semi-négatif est employé en combinaison avec un auxiliaire de la négation composée :

1558, Des Périers, 30, p. 143 **Etre empesché à ne** dire **guères** bien.

De même, il nous est arrivé de rencontrer dans les textes préclassiques de la fin de notre période, l'emploi d'un auxiliaire semi-négatif[326] (en l'occurrence, de *jamais*) de la négation composée employé seul avec l'infinitif complément du tour articulé autour de *avoir/se donner garde de* :

1624, Guez de Balzac, XII, p. 52 Je **n'ay garde de m'offenser jamais** contre un homme qui me flatte, et en l'amour que je me porte à moy-mesme, je souffriray tousjours un rival avec contentement.

Ibid., XLIV, p. 188 Au moins, **donnez-vous bien garde de reparer jamais** la perte que vous venez de faire ; et imaginez-vous qu'il n'y a personne au monde qui merite de vous posseder tout seul.

1629, Aubigné, p. 114 …parole qui luy cousta bien cher, quand Pardillan dit au Roy de Navarre qu'il **se donnast bien garde de donner jamais** gouvernement à cest esprit audacieux.

Ces dernières occurrences attestent que très sporadiquement, le français préclassique peut recourir à l'emploi d'un terme semi-négatif (*ne* ou semi-négation) devant le verbe

[326] Nous aborderons la question de l'emploi des termes semi-négatifs dans la troisième partie de notre thèse, consacrée à la négation du constituant en français préclassique.

complément à l'infinitif dans ce type de constructions, pour apporter une nuance sémantique supplémentaire (celle de *guères*, de *jamais*) au procès subordonné.

L'EMPLOI DE *NE* SEMI-NEGATIF ASSOCIE AU VERBE A L'INFINITIF COMPLEMENT DE L'EXPRESSION DE LA DEFENSE

Le seul cas où *ne* semi-négatif peut s'employer devant le verbe à l'infinitif, c'est celui de l'expression de la défense (*défendre de*). En effet, dans nos textes, *ne* semi-négatif apparaît dans quasiment la moitié des occurrences de *défendre de* + infinitif :

- employé seul :

1560, Aneau, t.1, IIII, p. 43 advertir et **defendre de ne jecter** sentence capitalle sur ce jeune estrangier autre que celle …

1563, Palissy, p. 48 Jesus Christ nous a laissé un conseil escrit en Sainct Matthieu, chapitre 7, par lequel il nous **defend de ne semer** les marguerites devant les pourceaux, de peur que se retournans contre nous, ils ne nous deschirent :

1580, Léry, XVI, p. 397 leur **eurent** estroitement **défendu de ne sortir** des maisons…

1613, Pasquier, IX, XIII, *ca 1585*, p. 167 aussi les vostres de medecine **defendent de n'estre** le medecin et le malade tout ensemble.

- ou avec un auxiliaire de la négation composée :

1550, Zecaire, p. 143 qui **defendent** nommement **de ne poinct gaster** les simples en leur separation, …

1561, Estienne, IX, p. 136 il **defendit** […] **de ne se travailler aucunement** de son retour, aymant beaucoup mieux…

Mais devant l'infinitif complément du tour *défendre de*, *ne* semi-négatif n'est pas nécessairement employé.

Il en est ainsi avec l'autre moitié des énoncés assertifs construits avec *défendre de* que nous avons recensés dans nos textes :

1550, Zecaire, p. 134 …qui **defend de s'entremectre** de la practique d'icelle …

1579-1581, L'Estoile, Oct. 1579, p. 70 …leur **defendant de desemparer** la Ville de Paris avant qu'ils aient parlé à la Roine sa Mere, …

1601, Fauchet, 2, 13, p. 148 …il luy **fut deffendu d'y aller** en personne.

1624, Guez de Balzac, XXIV, p. 111 …et qu'il **est deffendu de douter** de la certitude de vostre prudence, …

Mais surtout avec la totalité des énoncés virtualisés, négatifs ou interrogatifs, construits avec *défendre de* dans nos textes :

1558, Des Périers, 90, p. 309 il semble qu'il n'y ait pas grand raison de tancer ny **de deffendre** à sa femme **d'aymer** un homme …

1562, Castellion, p. 62 …et pourtant **defend-il d'y ajouter ou oster**, et ceux qui …

1580, Léry, XVII, p. 427 …quand mesme **il ne seroit point defendu** de Dieu **de prendre** plus d'une femme, …

Il apparaît donc qu'en français préclassique, l'emploi de *ne* semi-négatif devant l'infinitif complément de *défendre de*, fonctionne peu ou prou comme son emploi avec le verbe conjugué de la proposition subordonnée conjonctive pure introduite par *défendre/défense que*.

Nous préciserons toutefois, que *non* peut se substituer à *ne* semi-négatif devant l'infinitif complément de *défendre de*. Mais ce type d'emploi, qui disparaît au début de notre période, sera abordé *infra* dans notre analyse des cas de substitution de *non* à *ne* semi-négatif dans nos textes préclassiques.

FAITS DE COORDINATION ET EXPRESSIONS D'EMPECHEMENT, DE PRECAUTION, DE DENEGATION ET DE DEFENSE

Dans nos textes préclassiques, les expressions de précaution, de dénégation et de défense complétées directement ou indirectement d'un verbe au mode nominal infinitif, bien que ne recourant pas toutes à l'emploi de *ne* semi-négatif devant le verbe complément à l'infinitif, semblent recourir de préférence à la coordination virtuelle signifiée par *ne/ni* en

français préclassique, qui reflète l'orientation sémantique négative portée sur le verbe complément par l'expression régissante :

> 1558, Des Périers, 60, p. 224 Mais **gardez vous bien de** faire la borgne, **ny** la boiteuse ;
>
> 1563, Palissy, p. 78 Et sur toutes choses, qu'on **se donnast bien garde de** les froisser, **ni** fendre en les couppant.
>
> 1563, Palissy, p. 200 Il **estoit defendu** aux Hosteliers **de ne** tenir jeux**, ni de** donner à boire et à manger à gens…
>
> 1583-1584, L'Estoile, *Janvier 1583*, p. 68 Lesquels **nierent** le fait (comme tous vilains cas sont reniables,) **ni d**'avoir jamais donné conseil ;

Mais dans le cas de l'expression de l'empêchement, *empescher de/à* + infinitif préfère au contraire, recourir aux morphèmes coordonnants actuels *et/ou* :

> 1558, Des Périers, 74, p. 266 Un jour que son pere **estoit empesché à** escripre **ou à** estudier, …
>
> 1561, Estienne, XIX, p. 186 …la multitude des argumens de laquelle je ne vueil point pour le present **m'empescher à** confuter **ou** reprendre, …
>
> 1561, Estienne, p. 241 …ne **s'empesche à** poursuyvre **et** soliciter le droict qu'il pretend, …
>
> 1601, Fauchet, 1, 2, p. 8 ce qui ne **l'empescha de** passer outre, **et de** tirer jusques à Pavie, …

SYNTHESE

Avant de conclure notre présentation de l'emploi de *ne* semi-négatif avec le verbe infinitif complément d'une expression d'empêchement, de précaution, de dénégation ou de défense dans nos textes préclassiques, nous proposons de synthétiser l'ensemble de nos observations et de nos remarques sous la forme du tableau suivant :

Les emplois de ne *semi-négatif* dans les constructions avec …ø/*de/à* + infinif : concurrence de *ne* semi-négatif avec ø et faits de coordination

	***ne* semi-négatif**	**ø**	**coordination *ne/ny/ni***	**coordination *et/ou***
empescher de/à	–[1]	100%	–	+
défendre de	46%	54%	+	–
ne (pas/point) défendre de	–	100%	–	+
défendre de … ?	–	100%	–	+
garder/garde de	–[2]	100%	+	–
nier ø/ de	–	100%	+	–

[1]**une seule occurrence** dans nos textes : 1558, Des Périers, 30, p. 143 **Etre empesché à ne** dire **guères** bien.

[2]**trois occurrences** avec *jamais* : 1624, Guez de Balzac, XII, p. 52 Je **n'ay garde de m'offenser jamais** contre un homme qui me flatte, … / *Ibid.*, XLIV, p. 188 Au moins, **donnez-vous bien garde de reparer jamais** la perte que vous venez de faire ; / 1629, Aubigné, p. 114 … Pardillan dit au Roy de Navarre qu'il **se donnast bien garde de donner jamais** gouvernement à cest esprit audacieux.

À la lecture de ce tableau, force est de constater tout d'abord, la grande régularité d'emploi/non-emploi de *ne* semi-négatif avec le verbe infinitif complément des expressions d'empêchement, de précaution, de dénégation ou de défense ; ensuite, la rareté de l'emploi de *ne* semi-négatif avec le verbe infinitif, qui n'apparaît guère, à quelques très rares exceptions près, qu'après les tours avec *défendre/défense de* + infinitif ; enfin, la préférence de *ne* semi-négatif pour sa cooccurrence avec les signes de la coordination virtuelle.

Cet état de l'emploi de *ne* semi-négatif avec le verbe infinitif complément des expressions d'empêchement, de précaution, de dénégation ou de défense, préfigure celui de la

période classique dans lequel, ainsi que le signale Nathalie Fournier, *ne* semi-négatif est « exclu avec l'infinitif[327]».

[327] FOURNIER Nathalie, 2004, « Approches théoriques, valeur en langue et emplois du *ne* dit 'explétif' en français classique », *Langue française* n°143, p. 65

2.1.2.2.3. L'emploi de *ne* semi-négatif en proposition subordonnée conjonctive circonstancielle d'exclusion

Le français préclassique emploie *ne* semi-négatif dans les propositions subordonnées conjonctives circonstancielles qui traduisent la nuance sémantique d'exclusion et qui sont introduites soit par la locution conjonctive *sans que*, soit par le simple morphème conjonctif *que* qui est à ce point « chargé » sémantiquement, qu'il recouvre à lui seul diverses nuances d'exclusion.

Nous évoquerons tout d'abord les très rares emplois de *ne* semi-négatif dans les propositions subordonnées conjonctives circonstancielles introduites par sans que, pour étudier ensuite les emplois de *ne* semi-négatif dans les propositions subordonnées conjonctives circonstancielles introduites par le morphème conjonctif *que*, dont nous supposons que le couple sémantico-syntaxique (corrélationnel) qu'il forme avec *ne* semi-négatif se manifeste dans cet emploi, à son degré maximum.

L'emploi de *ne* semi-négatif en proposition subordonnée conjonctive circonstancielle d'exclusion introduite par *sans que* en français préclassique

Dans les propositions subordonnées conjonctives pures circonstancielles introduites par *sans que*, *ne* semi-négatif ne s'emploie que très rarement en français préclassique, qui semble largement préférer son omission.

En effet, dans une grande majorité (58%) de ses occurrences, *sans que* n'implique pas l'emploi de *ne* semi-négatif, ni d'aucun autre morphème semi-négatif, dans la proposition subordonnée conjonctive circonstancielle :

> 1550, Zecaire, p. 134 Mais pour ce que nous voyons qu'il y a des humiditez en iceulx qui son consummez par le feu **sans que** pour cela **ilz soient** consummez comme l'experience nous monstre en leur purgation, …
>
> 1563, Palissy, p. 95 mais l'un et l'autre se reduisoyent en pierre, **sans que** lesdites coquilles **perdissent** leur forme.

1601, Fauchet, 3, 15, p. 250 ce qui empescha la vuidange de ce differend, **sans que** les autheurs **alleguent** autre raison :

1624, Guez de Balzac, XIV, p. 58 Je vous l'ay dit mille fois : je me contente que le serein me face mal aux yeux, **sans qu'il faille** que j'aille voir des laides, et que je lise des sottises.

Tandis que l'emploi de *ne* semi-négatif après *sans que* ne représente que 2% des occurrences de *sans que* dans les textes de notre corpus et semble se manifester de préférence lorsque la proposition régissante est sous-tendue par un mouvement de pensée négatif :

1563, Palissy, Appendice, II, p. 239 Lesquels argolets **ne laissent passer** une sepmaine **sans qu**'ils **ne facent** quelque brizure, ou ouverture de nuict es granges et hasteliers, où est vostre dicte besongne.

1613, Pasquier, XV, VII, p. 239 et je **ne tourne jamais** mon penser vers vous **sans que** soudain je **ne** transforme mon plaisir en desplaisir.

En voici un autre exemple, tiré de notre corpus élargi :

1557, Brués, 1, p.132 comme si leurs propres qualitez **ne pouvoient estre aucunement** remises, ou altérées, **sans que** leurs formes mesmes **ne** se changeassent ?

En revanche, le français préclassique emploie usuellement un autre morphème semi-négatif que *ne* semi-négatif dans la proposition subordonnée conjonctive circonstancielle d'exclusion introduite par *sans que*.

En effet, dans plus d'un tiers (40%) des occurrences de *sans que* de notre corpus, la langue recourt en discours à l'emploi sous polarité négative d'un morphème semi-négatif de la négation du constituant (*jamais*, *rien*, *personne*, *aucun*, etc.).

Sans entrer dans le détail de ces emplois que nous étudierons de façon plus précise dans la troisième partie de notre thèse, nous en donnerons toutefois quelques exemples afin de mieux illustrer notre propos :

1560, Aneau, t.1, XX, p. 143 aussi eussent elles toy, **sans que** pour **nulle** force ou hardiesse tu te fusses peu sauver, …

1580, Léry, Car comme j'ay touché en nostre embarquement pour le retour, Villegagnon, **sans que** nous en sceussions **rien**, …

1585, Paré, XXXIIII, p. 111 Jean de Lery, au chapitre 10 de son histoire de la terre du Bresil, dit que les sauvages mangent les Crocodilles, et qu'il en a veu apporter de

petits aux sauvages, tous en vie, en leurs maisons, à l'entour desquels leurs petits enfans se jouent **sans qu**'ils leur facent **aucun** mal.

1601, Fauchet, 2, 7, p. 119 …il fut occis de coups de flesches, avec deux autres qui le suivoient ; **sans que jamais** on peut sçavoir qui avoit faict le coup.

1624, Guez de Balzac, XXVI, p. 117 …et j'ay receu cent lettres de mes amys, **sans que** j'y aye fait **aucune** response.

1629, Aubigné, p. 124 …je vous ouvriray un moyen de vous desfaire de luy, **sans que personne** s'en puisse plaindre.

L'orientation sémantique d'exclusion, éminemment négative, de la préposition *sans* s'illustre dans son étymon latin *sine* dont la racine *–ine*[328] est à rapprocher du préfixe privatif *in–* ; celui-ci n'est autre que la forme affixale du morphème négatif latin *ne* qui lorsqu'il « se lie à un autre mot[329], devient (i)n au degré zéro et est un véritable privatif[330] », et il s'emploie dans des compositions en français telle qu'*insensible* (« qui n'est pas sensible, qui manque de sensibilité »), *immortel* (« qui n'est pas mortel »), *inapte* (« qui n'est pas apte »), *inabordable* (« qui n'est pas abordable »), etc.

C'est l'implication du sémantisme pleinement négatif de *sans que* dans la proposition subordonnée conjonctive circonstancielle, qui explique à la fois l'emploi d'un morphème semi-négatif de la négation du constituant et celui du morphème de la coordination virtuelle *ne/ny/ni*.

Le morphème semi-négatif est employé sous sa polarité négative pour apporter une nuance supplémentaire (temporelle avec *jamais*, quantité minimale animée avec *personne*, quantité minimale inanimée avec *aucun*, etc.) à la proposition subordonnée, et forme avec *sans* une sorte de corrélation négative, une « négation composée du constituant conjonctive » : *sans (que) jamais*, *sans (que) personne*, *sans (que) rien*, etc.

De même, la proposition subordonnée conjonctive circonstancielle introduite par *sans que* préfère l'emploi du morphème de la coordination virtuelle *ne/ny/ni* qui est le simple reflet de la polarité négative impliquée par le terme recteur *sans*, pour coordonner deux constituants

---

[328] MARTIN Fernand, 1941, *Les mots latins*, p.242 : « **s-ine, sans**, abl. ; *la* **R.**[acine] *se retrouve, sans* **s** *initial, en grec, et en all.* ohne (sans), *et, avec* **s** *initial, en all.* sondern *et angl.* sunder (séparer), *all.* sonder *et angl.* – sun-der *dans* a-sunder (à part). »

[329] *Ibid.*, p. 163 : « (i)n. **in-** *privatif s'emploie devant les adjectifs, mais non devant les substantifs et les verbes :* **in-scius**, qui ne sait pas, *en face de* **ne-scire** [ne pas savoir] ;

[330] *Ibid.*, p. 163

de la proposition subordonnée ou pour coordonner une première proposition subordonnée à une autre sans répéter le terme privatif recteur (*sans que ...ni que...)* :

> 1563, Palissy, p. 207 or cela dura assez long temps, **sans que** les peres **ni** les meres, y missent aucune police.
>
> 1579, Alcripe, XXIX, p. 64 voici le plancher de dessoubs nous qui s'en va tomber au fond du cellier et nous dessus (cela se doit entendre) **sans qu**'aucun s'en apercust **ny** doubtast.
>
> 1613, Pasquier, VIII, I, 1582, p. 127 me jouant diversement de mon esprit, **sans que** le plaisir m'ait jamais faict mettre en oubly ce qui estoit de mon estat, **ny** que l'exercice de mon estat m'ait faict oublier rien du contentement que je prens à …
>
> 1624, Guez de Balzac, XIX, p. 88 et on a fait un exemple d'une Reyne, **sans que** l'image de Dieu, qu'elle portoit sur la face, **ny** sa naissance, qui la mettoit au dessus des loix, **ny** la reverence de la posterité, que devoit craindre son ennemye, l'ait peu empescher de luy donner une mort sanglante, …
>
> 1627, Mersenne, 1627, p. 574 Car il tend à son centre et va fondre dans une mer de perfections, comme le moindre ruisseau qui s'y puisse joindre **sans qu**'il la fasse enfler, **ny** qu'on s'apperçoive qu'on y ait rien ajousté.

Il semble donc, qu'en français préclassique, le sémantisme privatif, d'orientation négative, de *sans* soit à ce point perçu comme négatif qu'il ne requiert l'ajout d'aucune charge négative dans la proposition conjonctive circonstancielle qu'il introduit.

En effet, l'introduction de *ne* semi-négatif ne satisferait pas au besoin de conserver l'équilibre de la pesée négative en langue, de l'équilibre entre les forces négatives en présence (*–/+ ')*.

Le mécanisme psychique auquel correspond selon nous, la construction conjonctive articulée autour de *sans que* en français préclassique pourrait se figurer selon le schéma suivant :

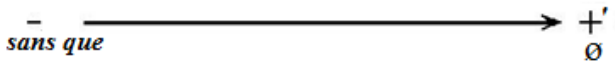

Ce même mécanisme pourrait expliquer l'emploi (rare) de *ne* semi-négatif dans la proposition subordonnée conjonctive circonstancielle introduite par *sans que* lorsque la proposition régissante est sous-tendue par un mouvement de pensée négatif : la « double

négation » (négation pleine du verbe de la proposition régissante + négation sémantique de *sans*) contenue dans la proposition régissante inverse sa valeur négative (– – = +), et c'est cette inversion logique du signe de la principale qui mécaniquement fait appel à la mise sous polarité négative de la proposition subordonnée qu'elle régie. Cette mise sous polarité négative se fait à travers le morphème *ne* semi-négatif :

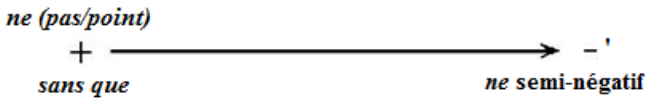

Nous avons trouvé dans le *Dictionnaire critique de la langue française* (1787-1788) de Jean-François Féraud, une remarque sur *sans* qui fait écho, nous semble-t-il, à notre analyse :

> *Sans* renferme un sens négatif : ainsi l'on ne doit pas le faire suivre de la particule *ne* […] Le P. *Grifet* dit aussi : « On ne peut tourmenter les membres, sans que le chef ne soufre. *Ann. chrét*. Ici la particule *ne* est convenable, parce que la phrâse est négative. Ainsi l'on dira : « Les Magistrats *ne peuvent* être négligens, *sans que* le public *ne* soufre de leur négligence.[331]

L'emploi de *ne* semi-négatif dans la proposition subordonnée conjonctive circonstancielle d'exclusion introduite par *sans que* n'est pas non plus d'usage en français classique, comme le signale Nathalie Fournier, alors qu'il est « devenu usuel en français moderne[332] ».

Cette évolution s'explique peut-être par un évidement sémantique du morphème *sans*, signifiant toujours l'exclusion mais plus suffisamment perçu négativement, ce qui implique un recours plus fréquent à *ne* semi-négatif qui vient compenser la perte de la valeur pleinement négative de *sans*, en la reportant dans la proposition subordonnée conjonctive circonstancielle d'exclusion : *sans que…ne*.

Dans son article sur « Le *ne* dit "explétif" », Robert Martin en propose l'analyse sémantico-logique suivante :

> q, sans que p
>
> Dans son propre monde, p est envisagé comme vrai ; mais dans le monde de q, il est faux, sous peine de contradiction. Ici cependant une lecture transparente de sans que

[331] FÉRAUD Jean-François, 1787-1788, *Dictionnaire critique de la langue française*, p. C521b
[332] FOURNIER Nathalie, 2004, « Approches théoriques, valeur en langue et emplois du *ne* dit 'explétif' en français classique », *Langue française* n°143, p. 68

> conduirait à envisager p comme faux dans le monde évoqué. C'est peut-être la cause des réticences que manifestent les grammairiens puristes. Cas limite qui s'est sans doute développé, comme le suggère D. GAATONE[333], à la faveur des forclusifs qui fréquemment apparaissent dans l'orbite de *sans que*.[334]

Enfin, si les emplois de *ne* semi-négatif dans la proposition subordonnée conjonctive circonstancielle d'exclusion introduite par *sans que* sont d'une rareté remarquable en français préclassique, c'est peut-être dû à leur présence au contraire systématique dans la proposition subordonnée conjonctive circonstancielle d'exclusion introduite par le simple morphème conjonctif *que*, avec lequel *ne* semi-négatif forme une association sémantico-syntaxique indivise.

L'emploi de *ne* semi-négatif en proposition subordonnée conjonctive circonstancielle d'exclusion (adversation restrictive) introduite par *(ne…)que* en français préclassique

En français préclassique, à la croisée de ses identités conjonctive et adverbiale (d'inverseur), le morphème conjonctif virtualisant *que* s'emploie sans terme-support pour introduire une proposition subordonnée conjonctive circonstancielle d'exclusion et marquer à lui seul les nuances d'antériorité (traduite par la locution conjonctive *avant que*), d'exclusion (traduite, nous l'avons vu, par la locution conjonctive *sans que*) et de la condition restrictive (traduite par la locution conjonctive *à moins que* qui exprime l'hypothèse d'une exception contraire à l'hypothèse soutenue dans le procès recteur) ; il est toujours employé avec une proposition régissante sous-tendue négativement et en corrélation avec le morphème semi-négatif *ne* (dans la proposition subordonnée), indispensable dans cet emploi.

Dans cette construction, le morphème conjonctif *que* est le pivot d'une relation sémantico-syntaxique exclusive entre deux propositions. La première proposition, de forme négative majoritairement transcendante de la négation du noyau verbal ou du constituant ; alors que sa négativation semble avoir atteint son terme et sa complétude, elle est partiellement interceptée par *que* juste avant l'ultime moment de sa négativation, et redirigée vers le positif, avec le sens adversatif restrictif de : « mais seulement » que Gérard Moignet

[333] GAATONE David, 1971, *Étude descriptive du système de la négation en français contemporain*, p. 93
[334] MARTIN Robert, 1984, « Pour une approche sémantico-logique du *ne* dit "explétif"», *Revue de linguistique romane*, t. 48, p. 112

repère dans la construction exceptive de saisie « très très tardive [335]» du mouvement négativant, signifiée par *ne…pas/point/rien/personne que….*

Toutefois, le positif vers lequel l'idée est redirigée, ne correspond pas au positif de départ, avant la mise sous négativation, mais à un positif de virtualité : un possible positif est extrait du posé négatif ; dont nous supposons que *ne* semi-négatif est le reflet.

Ce que nous figurons à travers le schéma suivant :

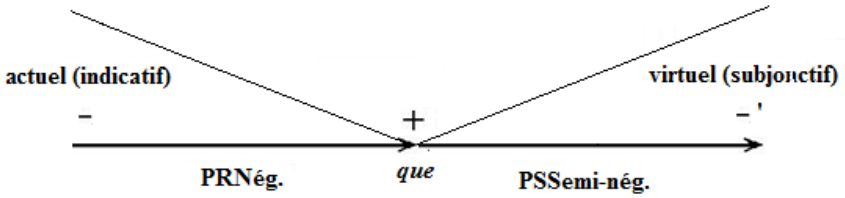

Placé sous l'angle de l'approche sémantico-logique de Robert Martin[336], *ne* semi-négatif apparaît ici comme le signe d'une contradiction entre le monde possible évoqué (où le procès de la proposition subordonnée conjonctive circonstancelle d'exclusion est vrai et où celui de la proposition régissante est faux) et son alternative où au contraire, le procès de la proposition subordonnée est faux et où celui de la proposition régissante est vrai.

Dans nos textes, nous avons relevé un grand nombre d'occurrences de la construction exclusive PRNég.[337] *ne…que…ne*, à travers lesquelles nous observons que la corrélation *que…ne*, si elle traduit toujours l'exclusion, se révèle apte à rendre en discours différentes nuances sémantiques très proches (puisque toutes adversatives et exclusives) parmi lesquelles il est parfois malaisé de trancher.

C'est pourquoi nous avons classé les occurrences suivantes en fonction de leur nuance en contexte – précisons toutefois que ce classement n'est que le reflet de notre lecture personnelle et qu'il peut varier d'un lecteur à l'autre.

[335] MOIGNET Gérard, 1973, *Les signes de l'exception dans l'Histoire du français,* p. 13
[336] MARTIN Robert, 1984, « Pour une approche sémantico-logique du *ne* dit "explétif"», *Revue de linguistique romane*, t. 48, p. 112 (sur « q, *à moins que* p », « q, *avant que* p » et « q, *sans que* p »)
[337] PRNég. = proposition régissante négative

L'EXPRESSION DE LA CONSEQUENCE NIEE : *NE…QUE…NE = SANS QUE*

1550, Zecaire, p.109 Mais **je ne partits pas de Bordeaux que je ne prinse acoinctance** avecques d'autres escoliers qui avoient divers libvres de receptes ramassees de plusieurs, lesquelz me furent familiers pour ce que mon maistre s'entremesloit d'y travailler.

1560, Aneau, t.1, XII, p. 82 …duquel **elle ne souffre rien divertir, que** incontinent n'y retourne inevitablement.

Ibid., t.1, XV, p. 97 mon Hippopotame Durat, qui, oultre tout cela, de son naturel **ne porte poit femelle qu'il ne la precipite et noye**, et avec elle toute sa charge ;

1585, Paré, XVI, p. 57 **Je ne puis encore passer que ne recite ceste histoire** prise aux Chroniques de Monstrelet, d'un franc-Archer de Meudon pres de Paris, qui estoit …

Ibid., XXV, p. 80 Et **nul ne peut estre sorcier que premierement n'aye renoncé Dieu** son createur et sauveur, et prins volontairement l'alliance et amitié du diable, pour le recognoistre et advouër, au lieu du Dieu vivant, et s'estre donné à luy.

1585-1587, L'Estoile, *Sept. 1585*, p. 41 …qu'**elle ne pouvoit deliberer sur icelle, que premierement le Pape ne fist apparoir du droit** qu'il pretendoit en la translation des roiaumes establis et ordonnés de Dieu, …

1558, Des Périers, 82, p. 290 Ou **il ne demeura gueres que son proces ne fust faict et parfaict** : par lequel il fut sommairement conclud à la mort, pour les cas enormes par luy commis et perpetrez.

Ibid., 6, p. 40 **l'un desquelz ne se peut plus tenir qu'il ne le luy vinst dire** :

1610, Sancy, p. 72 **Les affaires du Roy ne pouvoient estre en bon estat que les leurs ne fussent de mesmes**, …

1558, Des Périers, 37, p. 163 qui picquoit d'une telle colere, qu'**ilz ne le peurent oncques atteindre qu'ilz ne fussent à Narbonne**.

1613, Pasquier, I, XI, *ca 1554*, p. 13 de ma part j'estime estre une regle generale que nul mariage ne peut estre en paix ou repos que la femme ne ploye aux commandemens de son mary ou le mary aux volontez de sa femme.

1624, Guez de Balzac, XX, p. 93 Je ne disne point que je ne noircisse de la neige dans du vin de Naples, et que je ne la face fondre sous des melons.

L'EXPRESSION DE L'HYPOTHESE RESTRICTIVE : *NE…QUE…NE = A MOINS QUE*

1550, Zecaire, p. 133 sans jamais y toucher que nostre decoction ne soit parfaicte.

Ibid., p. 145 Parquoy je conseillerai avec Rasis, que personne ne s'entremecte de la practique en nostre science que ne congnoisse premierement tous et chacuns regimes du feu pour ce qu'ilz sont grandement divers, …

1558, Des Périers, 31, p. 146 et **ne le perds point que tu ne saches** ou il entrera :

Ibid., 74, p. 267 ne s'osant trouver devant son pere que ce nom ne fust tourné.

1580, Léry, IX, p. 251 neantmoins ne mangeans jamais qu'ils n'ayent appetit, …

Ibid., XIX, p. 470 …on ne luy en donnera jamais qu'il n'en demande :

1585-1587, L'Estoile, *Sept. 1587*, p. 316 Le general des Alemans **ne vouloit faire effort qu'il n'eust un prince de sang en teste**, comme on lui avoit promis ;

1601, Fauchet, 1, 1, p. 3 (entendez tousjours par ce mot de françois les nobles : car alors et long temps depuis **aucun ne portoit ce nom qu'il ne fust exempt d'imposts**)

Ibid., 1, 16, p. 82 ayans les quatre chefs arresté entr'eux de **ne charger point les sesnes que ils ne fussent par eux assaillis**, afin que chacun peust mieux ayder à son compagnon.

1613, Pasquier, VII, II, p. 93 L'obligation nouvelle qu'avez acquise sur moy est de tel effect et merite, que **je ne seray jamais à mon aise que je ne m'en sois revengé**.

1629, Aubigné, pp. 104-105 Or ce Capitaine avoit fait serment de ne retourner à la Cour qu'il n'eust aidé une fois à battre les ennemis.

Dans cet emploi, la proposition subordonnée conjonctive circonstancielle est toujours au mode virtuel (subjonctif). L'idée regardée signifiée dans la proposition subordonnée est projetée dans le plan virtuel par le morphème conjonctif *que* qui traduit, dans l'analyse guillaumienne, le mouvement en pensée allant du supposé (*si*) au posé (*que* actualisant), mouvement qui peut être intercepté en pensée et dont la saisie implique le sémantisme virtualisant de *que* (*que* virtualisant).

Dans la longue citation suivante[338] (nous soulignons), extraite de sa *Leçon du 7 juin 1945*, Gustave Guillaume explique, à travers le cadre de sa linguistique de position, les deux saisies du mouvement allant du supposé au posé signifié par le morphème conjonctif *que*, qui impliquent en discours les différents emplois conjonctifs de *que*, qui est :

> Le signe d'un mouvement, lequel se développe entre l'idée de supposition représentée dans la langue par *si* et celle de position représentée par *que*. La conjonction *que* recouvre l'intervalle existant entre le mot *si*, qui suppose, et le mot *que*, qui pose. Soit figurativement :

[338] Nous avons tenu à restituer l'extrait de la *Leçon* à travers cette longue citation qui permet selon nous, de rendre compte au mieux du développement de la réflexion du linguiste et d'en apprécier davantage la puissance herméneutique.

```
                    |
        que         | maximum d'éloignement
si ————————————>    | du supposé
                    | accession catégorique
                    | au posé
                    |
```

C'est parce que la conjonction *que* signifie non pas la position extrême marquant l'abandon total de la signification *si*, mais le mouvement même d'abandon de cette signification qu'il lui est possible, à la faveur d'une interception précoce du mouvement que dans la langue elle symbolise *in extenso*, de signifier « si » […] Ce qui revient à dire que, pour revenir du posé qu'indique *que*, au terme de sa course, au supposé antécédent qu'on entend accidentellement lui faire signifier, on a eu recours à une opération de pensée consistant à remonter la chronogénèse. Cette remontée de la chronogénèse, ramenant l'esprit de l'indicatif au subjonctif, annule le pas de trop qu'on avait fait lexicalement, par souci d'expressivité, en employant *que* pour signifier « si ».

Une remontée semblable de la chronogénèse a lieu avec les locutions conjonctives contenant que là où l'expression introduisant *que* constitue par sa nature en-deçà de la position finale signifiée par le mot *que*. Il en résulte comme chaque fois, que, tout en se servant de *que*, on revient en deçà de la position finale que cette conjonction indique, l'emploi du mode subjonctif.

Les locutions conjonctives virtualisantes exigeant après elles l'emploi du mode subjonctif sont toutes celles qui, par l'expression dont elles font précéder *que*, signifient que la position finale indiquée par ce mot n'est pas atteinte. […]

Rentrent dans le groupes des conjonctions virtualisantes celles indiquant, relativement à *que*, l'antécédence (*avant que*), l'absence (*sans que*), l'attente, l'expectative (*jusqu'à ce que*), la tendance, l'intention, le dessein (*afin que*, *pour que*), la supposition retenue (*en cas que*), la supposition écartée (*loin que*), la condition opérante (*à condition que*, *pourvu que*), la condition restrictive (*à moins que*), la condition inopérante (*quoique*, *bien que*, *encore que*, etc.).[339]

Ainsi, en français préclassique, le morphème *que* d'orientation sémantique virualisante, a la faculté d'introduire sans aucun pivot sémantico-syntaxique « en amont » (dans la proposition régissante) une proposition subordonnée circonstancielle d'exclusion ; toutefois il lui faut être associé « en aval » (dans la proposition subordonnée) au morphème virtualisant *ne* semi-négatif qui lui sert de pivot sémantico-syntaxique en confirmant la projection (signifiée par *que* virtualisant) du procès subordonné dans le plan virtuel.

Cet emploi préclassique de *ne* semi-négatif, déjà attesté en ancien français[340], est un indice de sa valeur négative qui, sans atteindre le seuil de la négativité pleine, atteint à travers la signification de la mise sous virtualité son degré maximal de polarité négative.

[339] GUILLAUME Gustave, *Leçon du 7 juin 1945, série A, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1944-1945, série A et B, Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française III* et *Sémantèmes, morphèmes et systèmes*, pp. 79-85

[340] MOIGNET Gérard, 1988, *Grammaire de l'ancien français*, p. 252

2.1.2.2.4. L'emploi de *ne* semi-négatif en proposition subordonnée conjonctive circonstancielle comparative de disparité

Le français préclassique, comme le français moderne, emploie *ne* semi-négatif dans les propositions subordonnées conjonctives circonstancielles comparatives de disparité :

1555, *Comptes*, 4, f.15r° : tu auras **autant & plus** des aumosnes du peuple pour acomplir ton voyage **que le mauldit ennemy ne t'en a getté devant les yeux** pour en la cupidité de les retenir injustement te conduyre à perdition.

Ibid., 5, f.19v°3 : & je vous asseure que le sens & le pouvoir ne seroit espergné à le faire trouver **beaucoup plus grand & bon que je n'ay fait** à raconter leurs veritez.

1558, Des Périers, 90, p. 309 il semble qu'il n'y ait pas grand raison de tancer ny de deffendre à sa femme d'aymer un homme **plus aymable qu'il n'est**.

1560, Aneau, t.1, IX, p. 69 « Enfant Desalethès (ainsi auras tu nom, pour estre nourri sans laict, comme né sans terme), je te presage que tu seras le plus grand menteur du siecle, simulateur et dissimulateur en faictz et en dictz, et en toutes faulses œuvres et parolles, soubz apparence et couleur de verité aimable, et **tout autre en pensée couverte que tu ne seras en parolle ouverte**, comme tes membres exterieurs sont beaux, et les interieurs laidz et villains. »

1561, Estienne, XV, p. 164 Qu'il est **moins subject** aux dangers des larrons **que ne sont** les vagues et spacieux palais, entourez de parcs, grandes courtz, basses et hautes offices, escuiries, venneries, chenils, heronnieres, fauconnieres, et autres delices superflues.

Ibid., p. 170 Et nous souviendra de faire noz bastimens comme les hommes mortelz doivent faire, non pas comme s'il nous y convenoit loger perpetuellement, esperant un jour apres ce petit voyage de ce monde heriter et avoir part en un autre logis **basty de meilleure façon et ordonnance que ne sont ceulx** que dressent les morelles et caduques mains des hommes.

1563, Palissy, p. 254 Qu'ainsi soit, je te demande, as-tu pas veu certaines villes desquelles les murailles sont de bricques cuictes, lesquelles murailles **resistent mieux** au canon **que ne font celles** de pierres ?

1574-1575, L'Estoile, *Sept*. 1574, p. 80 … leur en donnoit liberalement, voire **plus qu'ils ne lui demandoient**, …

1579-1581, L'Estoile, *Juing* 1580, p. 103 et à eux aussi parla le seingneur Stroszi, leur disant et declarant que si le Roy d'Hespagne ou les siens faisoient au seingneur de La Noue **mal ou traittement autre que ne merite un gentilhomme guerrier**, brave capitaine et vrai prisonnier de guerre que il estoit, il escorcheroit autant d'Hespagnols qui lui en pourrait tumber entre les mains.

1580, Léry, XVII, p. 437 Vray est que j'ay opinion qu'elles les divertissent, et ont une **autre façon** de se purger **que n'ont celles** de par-deçà : …

> 1601, Fauchet, 3, 18, p. 262 …fors qu'il croyoit ses conseillers **trop plus qu'il ne convenoit** :
>
> 1613, Pasquier, VIII, V, ca 1590, p. 138 Je recognoistray que ma response devoit estre plus promptement faite, mais **pour ne me faire plus grave que je ne suis**, je vous advise que je ne suis pas maistre de mon esprit, il est mon maistre, et ne fais que ce qu'il luy plaist, et …
>
> 1624, Guez de Balzac, XXI, p. 96 et quoy que **je sois en un estat de santé beaucoup moins parfaict que ne sont ceux** qui se portent bien, toutesfois le mesurant par la proximité du mal que j'ay eu, et la comparaison des peines que j'ay souffertes, je me loüe bien fort de ma fortune presente, et je …

Dans cet emploi, *ne* semi-négatif « traduit le signe " – " dont est affecté le second terme de la comparaison quand le premier est affecté du signe " + " »[341], pour reprendre les termes de Gérard Moignet. Ainsi, *ne* semi-négatif reflète l'idée négative contenue dans la construction comparative de disparité (de supériorité, d'infériorité ou d'altérité) qui oppose deux idées, l'une positive et l'autre négative, à travers le rapport de non-proportion qu'implique l'inégalité.

Ce que nous traduisons par la formule suivante :

X *plus*/*moins*/*mieux*/*meilleur(e)(s)*/*autre(s)*/etc. *que*…*ne* Y = Y non-égal à X

En proposition subordonnée conjonctive circonstancielle comparative de disparité, l'emploi de *ne* semi-négatif s'interprète donc simplement comme le signe de l'inégalité impliquée syntaxiquement par ce type de construction.

C'est d'ailleurs l'analyse qu'en propose David Gaatone dans son *Étude descriptive du système de la négation en français contemporain* : « l'emploi de *ne* est lié à une certaine structure syntaxique plutôt qu'appelé par une discordance entre deux parties de l'énoncé »[342].

De même, à travers son approche sémantico-logique, Robert Martin ne considère pas ce *ne* comme le signe d'une contradiction profonde entre deux mondes (évoqué et alternatif), mais comme la marque d'un accord syntaxique induit syntaxiquement par la comparaison d'inégalité :

> En comparative d'inégalité où il est quasiment obligatoire (*Elle est plus intelligente qu'elle n'est belle*), il ne semble pas que *ne* soit justiciable de la même interprétation. Certes, dans l'inégalité positive (*plus intelligente que belle*), assimilant le pôle négatif de l'inégalité à une proposition négative, on peut considérer que là où q est vrai (*elle est intelligente*), p est faux (*Elle n'est pas aussi belle qu'elle est intelligente*). Mais

[341] MOIGNET Gérard, 1981, Systématique de la langue française, §336, p. 205
[342] GAATONE David, 1971, *Étude descriptive du système de la négation en français contemporain*, p. 96

> cette assimilation serait erronée dans l'inégalité négative (*Elle est moins intelligente qu'elle n'est belle*) : la proposition p est vraie même là où q est vrai. Pourtant *ne* y est tout aussi fréquent. De même son emploi n'est pas compromis par la négation de la principale : *Elle n'est pas plus intelligente qu'elle n'est belle* ; *Elle n'est pas moins intelligente qu'elle n'est belle*. Bref, il y suffit de l'inégalité, qu'elle soit niée ou non, qu'elle aille dans un sens ou dans l'autre.
>
> Il paraît donc difficile d'évoquer comme précédemment deux mondes distincts (celui de p, celui de q). Les deux propositions p et q s'inscrivent en fait en m_o et elles appellent l'une et l'autre le mode indicatif. Elles viennent d'une vision symétriquement inverse du réel, et tout donne ainsi à penser que *ne* s'explique sans plus par un phénomène d'accord, comparable à celui qui entraîne les forclusifs (*plus belle que jamais*). R.-L. Wagner et J. Pinchon parlent d'un *ne* de négation « implicite ». Il semble bien que ce soit sans plus un cas d'harmonie syntaxique.[343]

Cette idée d'une « négation implicite », avancée par Robert Léon Wagner et Jacqueline Pinchon dans leur *Grammaire*, accuse la polarité négative de *ne* semi-négatif de façon significative :

> Nous proposons de lui reconnaître une valeur négative dans les propositions comparatives du type : *il se porte moins bien* (ou *mieux* ou *plus mal*) *que je ne pensais*. *Ne*, en effet, ne s'y oppose pas à *ne…pas* ; il a même pu, à l'époque classique, alterner avec *ne…pas*. Il évoque à n'en pas douter, une négation implicite et sa présence s'explique par l'influence d'une phrase négative telle que : *je ne pensais pas qu'il se portât moins bien*.[344]

Nous en retrouvons également la trace dans l'analyse que donnent Robert Martin et Marc Wilmet à propos de l'emploi de *ne* en système comparatif de disparité en moyen français. En effet, ceux-ci attestent que « le second membre s'interprète aussi bien positivement que négativement (FM[345] : je l'estime plus qu'il *ne* m'estime « il m'estime moins/ il ne m'estime pas autant ») »[346].

De fait, en français préclassique, la polarité négative de *ne* semi-négatif employé dans le deuxième membre d'une construction comparative de disparité, paraît à ce point accentuée que la négation composée *ne…pas/point* se substitue régulièrement à la négation simple *ne* semi-négatif[347] :

---

[343] MARTIN Robert, 1984, « Pour une approche sémantico-logique du *ne* dit "explétif"», *Revue de linguistique romane*, t. 48, pp. 112-113

[344] WAGNER Robert Léon et PINCHON Jacqueline, 1962, *Grammaire du français classique et moderne*, §481, p. 396 (cités par Robert Martin dans son article sur « Le *ne* dit "explétif" », p. 113)

[345] FM = « français moderne »

[346] MARTIN Robert et WILMET Marc, 1980, *Syntaxe du moyen français*, §16, p. 23

[347] Emploi également signalé par Georges Gougenheim (GOUGENHEIM Georges, 1974, *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, p. 244) et déjà attesté en moyen français (MARTIN Robert et WILMET Marc, 1980, *Syntaxe du moyen français*, §17, 2°, p. 23). Il est cependant d'une extrême rareté en ancien français (QUEFFÉLEC Ambroise, 1985, *La négation en ancien français*, pp. 490-491).

1558, Des Périers, 21, p. 103 Le curé pour donner entendre au père qu'il sçavoit **bien plus qu'ilz ne sçavoyent pas** à Paris, dit au jeune filz. « …

1624, Guez de Balzac, XXVIII, p. 123 Et neantmoins vous sçavez bien que L.. L.. L.. L.. s'en trouvera **beaucoup mieux que je ne feray pas** et que …

Ibid., p. 124 …ils eussent touché à des choses si funestes avec **plus de** scrupule, **et de** crainte **qu'ils ne faisoient pas**.

Cet emploi se maintient jusqu'à la fin de la première moitié du XVIIème siècle, comme le souligne Nathalie Fournier : « Encore défendu par Oudin (1640 : 285-291), il est fermement condamné par Vaugelas (1647 : 405); on ne le trouve guère au-delà de 1660 »[348].

2.1.2.3. Concurrence de *ne* semi-négatif avec *non*

Comme nous l'avons observé lors de notre étude des emplois de *non* en français préclassique[349], le morphème de la négation prédicative *non* se substitue à *ne* semi-négatif devant l'infinitif dans seulement deux types d'emplois. Le premier qui n'est qu'un souvenir de l'état de langue antérieur, correspond à l'emploi de *non* devant l'infinitif complément d'un verbe de défense ou d'interdiction ; le deuxième, consiste dans l'emploi de *non* devant le verbe à l'infinitif dans les constructions comparatives de disparité.

Dans les expressions de la défense, de l'interdiction

Nous ne considérons pas cet emploi comme relevant de l'état de langue préclassique, mais comme la survivance d'un emploi qui relève d'un état de langue antérieur qui disparaît au tout début de notre période. En effet, cet emploi de la négation prédicative *non* était encore « actif » après les expressions de la défense, de l'interdiction ou du refus, au cours de la période qui précède la nôtre, c'est-à-dire en moyen français, comme le signalent Robert Martin et Marc Wilmet dans leur *Syntaxe du moyen français*[350].

[348] *Ibid*., p. 55
[349] Voir *supra*, Première partie
[350] MARTIN Robert et WILMET Marc, 1980, *Syntaxe du moyen français*, §13, p. 21

LE PRIVILEGE DU ROY : LE CAS DE *DEFENSE DE NON* + INFINITIF

Avec *défendre de* et dans une seule tournure bien précise, la négation prédicative *non* se substitue à *ne* semi-négatif devant le verbe infinitif complément, seulement toutefois dans les tout premiers textes de notre corpus.

Au tout début ou à la toute fin d'un ouvrage, les imprimeurs de la période préclassique (et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime) font figurer le « Privilège du Roy » qui correspond à la permission officielle qui leur a été délivrée par la censure royale (sorte de comité de relecture), qui après avoir relu l'ouvrage, en autorise l'impression et ce, de façon exclusive ; l'imprimeur se trouve ainsi protégé des reproductions frauduleuses (comme le font nos « droits d'auteur » modernes).

En tant que texte officiel, le Privilège du Roy se compose de formules relativement figées parmi lesquelles, celle qui emploie *défenses à…de non* + infinitif pour exprimer l'interdiction de reproduire l'ouvrage sans permission préalable :

> 1555, *Comptes*, *Privilege du Roy,* f. 246v° Avons donné & donnons par ces presentes, privilege, conge, licence, & permission d'imprimer ou faire imprimer & mettre en vente ledit livre cy dessus mentionné, avec inhibitions & **desfenses** à tous autres Libraires & Imprimeurs, & autres qu'il apartiendra, **de non imprimer ou faire imprimer & mettre** en vente ledit livre, sans le gré & consentement dudit supliant, jusques au temps & terme de dix ans entresuyvans & consecutifz, …
>
> 1556, *Discours*, *Privilege du Roy*, f.1 v° & **defenses** a tous autres **de non en vendre ni imprimer autres** que ceus imprimés par ledit de Marnef, jusques au temps de cinq ans, a compter du temps qu'ils seront parchevés d'Imprimer:

En effet, par la suite, c'est *ne* semi-négatif qui est employé après *défendre de* :

> 1612, *Les admirables et horribles signes*, *Extraict du privilege du Roy*, p.15 **Et deffences sont faictes** à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes de quelques qualitez & conditions qu'ils soient **de n'imprimer ou faire imprimer**, **vendre ne distribuer** autres que ceux que ladicte veusve Bertault aura faict imprimer & ce durant le temps & espace de trois ans finis & accomplis, …

INTERDIRE DE NON + INFINITIF

> 1563, Palissy, *à Monsieur le duc de Montmorancy*, p. 49 …et à l'imitation de Monseigneur le Duc de Montpensier, lequel me donna une sauve-garde, **leur**

interdisant de non cognoistre ni entreprendre sur moy, **ni** sur ma maison, sachant bien que nul homme ne pourroit achever vostre œuvre que moy.

Ibid., *Appendice*, II, p. 237 **Interdisant au Seneschal** de Xaintonge, et autres officiers royaulx, **de non** me perturber, ne toucher à mon œuvre.

Dans le deuxième membre d'une construction comparative de disparité

En français préclassique, de même que la négation composée *ne…pas/point* peut apparaître dans le deuxième membre propositionnel d'une construction comparative de disparité, la négation prédicative composée *non pas* s'emploie régulièrement dans le deuxième membre nominal (groupe nominal, pronom, proposition conjonctive, verbe à l'infinitif, etc.) d'une construction comparative de disparité (supériorité, infériorité ou altérité)[351] :

1563, Palissy, p. 120 Je crois **plustost**, que la teinture de l'or seroit venue **de l'antimoine que non pas du souphre** :

1580, Léry, III, p. 133 … sans m'arrester à ce que d'autres pourroyent avoir escrit au contraire, je pense **plustost que** les marsouins, comme les truyes, portent leurs ventrées, **que non pas qu**'ils multiplient par œufs, comme font presque tous les autres poissons.

1610, Sancy, *1596*, p. 105 Je lui fis response […] qu'il me seroit **plus** pardonnable, **à moy** qui estois pauvre gentilhomme, de m'accomoder au temps et fleschir sous les volontez de mon maistre, **que non pas eux** ;

Cet emploi de *non pas*, nous l'analysons comme le signe de l'inégalité syntaxiquement exprimée par la construction comparative de disparité dont le deuxième membre est interprété négativement de façon explicite.

Même s'il n'apparaît pas dans la synchronie de l'ancien français[352], cet usage est attesté également en moyen français[353], est relativement bien représenté dans les textes préclassiques de la première moitié de notre période mais tend à disparaître au-delà.

[351] Voir *supra* : Première partie
[352] QUEFFÉLEC Ambroise, 1985, *La négation en ancien français*, p. 491
[353] MARTIN Robert et WILMET Marc, 1980, *Syntaxe du moyen français*, §17, p. 23

2.1.2.4. Synthèse sur l'usage de *ne* semi-négatif

Suite à cette étude de l'usage de *ne* semi-négatif en français préclassique, force est de constater qu'à l'instar de l'emploi de *ne* minimal, contrairement à ce que laisserait supposer la dénomination traditionnelle de « *ne* explétif » dont il représente une partie des emplois, celui de *ne* semi-négatif n'est pas laissé au hasard mais résulte dans le plan de l'effet (en discours) de mécanismes psychiques profonds, à l'œuvre dans le système institué dans le plan de puissance (en langue) ; les approches de la théorie psychomécanique guillaumienne et de l'hypothèses sémantico-logique de Robert Martin permettent d'en rendre compte.

2.1.3. SYNTHÈSE SUR L'USAGE DE *NE* MINIMAL ET DE *NE* SEMI-NÉGATIF EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE

Notre étude de l'usage de *ne* minimal et de *ne* semi-négatif en français préclassique, témoigne du fait que l'emploi préclassique du morphème négatif non prédicatif *ne* à valeur non pleinement négative en proposition subordonnée, de par sa fréquence et sa régularité, n'est en rien fortuit ou « explétif », mais relève d'un subtil mécanisme de dosage et de rééquilibrage sémantique, voire sémantico-logique.

De fait, dans cet emploi, le recours à *ne* minimal ou semi-négatif en proposition subordonnée semble dû au mécanisme psychique profond de discordance impliqué sémantiquement ou syntaxiquement entre l'idée regardante (régissante) et l'idée regardée (subordonnée). Ce serait alors cette discordance, cette contradiction (au sens de Robert Martin), ce déséquilibre des forces positives et négatives en présence difficilement supportables en langue, que viendrait refléter l'emploi du signe *ne* non effectivement négatif (en discours), mais potentiellement ou virtuellement négatif (en langue).

Par ailleurs, l'usage de *ne* minimal et de *ne* semi-négatif en français préclassique reflète bien l'écart de valeur négative entre les deux premières saisies (précoce et médiane) du mouvement de négativation signifié par *ne*, dont la valeur négative est proportionnelle au degré de discordance impliquée entre l'idée regardante (régissante) et l'idée regardée (subordonnée).

En effet, *ne* minimal, saisie précoce au plus près du champ de positivité, s'emploie en proposition subordonnée avec des expressions qui sont orientées négativement soit endo-sémantiquement (*craindre* < lat. *tremere*, « trembler » ; *peur* ; *tarder*), soit exo-sémantiquement (*ne (pas/point) douter*[354]), qui, d'autre part, coïncident avec le sentiment

[354] *douter* < lat. *dubitare*, « etre hesitant », construit sur la même racine que *duo*, « deux », *dubius*, « hesitant entre deux directions »

d'impuissance du locuteur subissant l'idée regardante négativement orientée sur l'idée regardée exprimée dans la subordonnée, avec *ne* minimal.

Au contraire, *ne* semi-négatif, saisie médiane et de valeur négative supérieure, s'emploie en proposition subordonnéee avec des expressions qui sont orientées négativement, soit à la fois endo-sémantiquement et morphologiquement, comme les verbes *défendre*, *nier* et *empêcher*, morphologiquement plus impliqués dans l'orientation négative, comme en témoigne leur étymologie : *empêcher* < bas lat., *impedicare* « prendre au piège, entraver » (dérivé de *pedica*, « entrave qui était mise aux pattes (*pedes*, « pieds ») des bovidés pour les empêcher de s'echapper) ; *défendre* < lat. *defendere*, « frapper pour repousser » (racine *–fen–* « frapper, tuer » qui se retrouve dans le terme grec *phonos*, « meurtre ») ; *nier* < lat. *negare*, « dire non ».

Soit syntaxiquement, en opposant deux idées, l'une positive ou actuelle et l'autre négative ou virtuelle, c'est le cas des emplois de *ne* semi-négatif en proposition circonstancielle d'exclusion introduite par *que*, qui oppose une idée actuellement négative à une idée virtuellement positive ; ou dans les occurrences de *ne* semi-négatif en proposition comparative de disparité entre une première idée positive et une seconde idée négative.

Ainsi, que cela soit par le biais d'une implication affirmée[355] du locuteur dans le procès de l'idée regardante négative (ordre négatif) ou par le biais d'une discordance plus forte entre champ de positivité et champ de négativité, le français préclassique fait appel à l'emploi de *ne* semi-négatif en proposition subordonnée, dès que l'idée régissante est plus fortement engagée dans la négativité.

En conclusion, les emplois préclassiques du signe du mouvement de négativation *ne* de valeurs minimale et semi-négative, exclusivement en proposition subordonnée, correspondent bien, en langue, dans le plan de puissance, à la nécessité de conserver un certain équilibre dans les rapports sémantico-logiques entre idée regardante et idée regardée, qui relèvent en profondeur de subtils mécanismes psychiques[356].

[355] L'engagement et la prise de position du locuteur sont par ailleurs morphologiquement marqués par les préfixes traduisant un mouvement *–em* (< lat. *in*) et *–dé* (< lat. *de*).
[356] Nous estimons que le choix du mode (indicatif ou subjonctif) du verbe de la proposition subordonnée ressort aux mêmes types de mécanismes, de jeu d'équilibre entre virtualité et actualité.

À côté de ses valeurs minimale et semi-négative, une fois franchi en langue le seuil de sa valeur pleinement négative, employé pour nier le noyau verbal effectivement, le morphème négatif non prédicatif *ne* correspond en discours à la négation pleine immanente du noyau verbal, et se distingue en français préclassique, de la négation pleine transcendante du noyau verbal *ne…pas/point*, de nouveau à travers un jeu subtil d'opposition sémantique grammaticale profonde.

2.2. L'EXPRESSION DE LA NÉGATION PLEINE DU NOYAU VERBAL : NÉGATION IMMANENTE ET NÉGATION TRANSCENDANTE

En français préclassique, comme en ancien et moyen français, le morphème négatif non prédicatif *ne*, lorsqu'il est saisi au plus près du terme du mouvement de négativation (+→–) qu'il traduit, s'emploie seul pour signifier la négation pleine du noyau verbal.

Toutefois, et ce dans une large proportion des emplois recensés dans nos textes, l'expression de la négation pleine du noyau verbal s'opère également par le recours à la forme composée de la négation *ne…pas*/*point*.

Il apparaît alors que dans l'usage préclassique, l'expression de la négation pleine fluctue de façon saillante entre les deux formes de la négation pleine du noyau verbal, la négation simple *ne* et la négation composée *ne…pas*/*point*, dont nous savons qu'elle apparaît dès les premiers textes de langue française ; pour autant aucune « règle » n'est alors dégagée dans le choix de l'une ou l'autre forme, comme en témoigne la synthèse des différentes remarques des premiers grammairiens de la langue française, qu'établit Sven-Gösta Neumann sur « La doctrine des grammairiens du XVIe siècle à l'égard de cette concurrence » dans la partie de son travail de *Recherches sur le français des XVe et XVIe siècles et sur sa codification par les théoriciens de l'époque*, consacrée à « La négation. La concurrence entre *ne* et *ne…pas (point)* à l'époque de Palsgrave ».

La concurrence entre négation simple et négation composée dans les commentaires des grammairiens préclassiques

Sven-Gösta Neumann cite notamment le grammairien anglophone John Palsgrave qui dans *Lesclaircissement de la langue francoyse*[357] (1530), hésite entre un emploi de la négation

[357] PASLGRAVE John, 1530, *Lesclaircissement de la langue francoyse*, Londres, John Hawkins, publié par François Génin, 1852, Paris, Imprimerie Nationale

composée *ne…pas/point* pour l'expression de la négation pleine du noyau verbal, dont la tendance serait obligatoire (nous soulignons) :

> For, where as they put *ne* before theyr verbes, so often as they expresse negation, like as we use "nat" in our tong after our verbes. They put also after theyr verbs *pas*, *point* or *mýe*, whiche of theymselfe signifye nothing, but onely be as signes of negation. […] in maner [dans l'usage] there is no verbe that hath *ne* afore hym, but he must have eyther [le verbe doit comporter d'autre part] *pas*, *point* or *mýe* after hym [après lui][358].

Et un emploi qui, loin d'être obligatoire, serait requis pour signifier une négation plus expressive et de préférence avec certains contextes, comme avec un verbe exprimé à la fin de la phrase et au mode indicatif (nous soulignons) :

> […] the frenche tonge removeth the negacion [*ne*] and putthet hym byfore the verbe, and immediately after the verbe putteth *pas*, *poynt* or *mye*, especially if the verbe be indycatyve, and the laste worde in the sentence. So that *pas*, *poynt* or *mye* be used for a more clere expressing of negacion, and as though the speker wolde byde by the thing whiche he denyeth: in so moche that, if the speker do but faintly denye a thing, they use than to leave out *pas*, *poynt* or *mye* […] But herin also is requyred a farther judgement than can be given by any rule.[359]

Nous notons, comme Sven-Gösta Neumann, l'incapacité assumée du grammairien anglophone à proposer une règle précise : « But herin also is requyred a farther judgement than can be given by any rule ».

De même, Sven-Gösta Neumann relève l'idée d'une négation composée plus expressive que la négation simple, chez Jacques Dubois, dit Jacobus Sylvius (1531) :

> Jacques Dubois (1531) cite quelques mots (avec leur étymologie) qui peuvent renforcer la négation ne (Passus : pas ; Punctus : poînt ; Granum : graîn ; etc. »). Il continue : « Haec sermoni vernaculo addimus ad maiorem negationem, ut : *il n'i est pas*, vel *poînt* ; etc. »[360].
> Comme Palsgrave, Dubois constate que *ne…pas (point)* a la fonction de donner de l'emphase à la négation (« ad maiorem negationem »).[361]

[358] PASLGRAVE John, 1530, *Lesclaircissement de la langue francoyse*, p. 110
[359] *Ibid*., p. 405 (3ème livre rédigé d'après Sven-Gösta Neumann, « quelques années plus tard »)
[360] DUBOIS (SYLVIUS) Jacques, 1531, *In linguam gallicam Isagωge*, p. 83
[361] NEUMANN Sven-Gösta, 1959, *Recherches sur le français des XVe et XVIe siècles et sur sa codification par les théoriciens de l'époque*, p. 188 (nous soulignons)

Comme dans le *Tretté de la Grammęre Françoęze* (1550) de Louis Meigret, qui évoque des termes qui (nous soulignons) :

> […] denotet vehemęncę : comme *tant*, *fort*, *par trop*, *bien*, *toutallement*, *point*, *pas* : Ny ne sey pourqoę infiniz de no' Françoęs rebuttet çę' deu' dęrniers, lęs ęstimans supęrflus ęn notre lange. […] Finablemęnt nous auons infiníes façons de parler qi se trouueroęt bien froędes, si nou' leur' retrançhions *pas*, ou *point* : come, *il n'*[a] *diz ans*, pour : *il n'a pas diz ans*. *Il n'a arjęnt*, pour : *il n'a point* ; *il n'y va*, pour : *il n'y va pas* ; […] Somme qe qi voudra casser *pas*, ę *point*, de notre lange, aora aosi bone ręzon de casser *aocunement*, *nullement*, *toutallement* : come, qi sont tous de męme sinificaçíon : ny ne sont point de melłeur'raçe ne source qe *pas*, ę *point* : lęqels sont d'auantaje deçharjez de multitude de syllabes, ę plus familiers a la prononçíaçíon.[362]

Par ailleurs, comme le souligne Sven-Gösta Neumann, le « plaidoyer de Meigret en faveur de *ne…pas (point)* [363]» est une preuve de la concurrence manifeste entre la négation simple *ne* et la négation composée à l'aube de la période préclassique.

C'est de nouveau l'idée d'une négation composée plus expressive que la négation simple, que trouve Sven-Gösta Neumann à travers la remarque de Robert Estienne sur la concurrence entre négation simple et négation composée du noyau verbal, dans sa *Grammatica gallica* (1557), qui estime que la négation composée est fréquemment employée en discours pour rendre une négation plus forte (nous soulignons) :

> Adiicimus saepenumero sermoni nostro aliquam ex his voculis [*âme*, *goutte*, *pas*, vel *point*, etc.], ad vehementiorem negationem, ut : *Il n'y est pas*, vel *point* :[364]

Certes tous les grammairiens contemporains du début de la période préclassique s'accordent donc à souligner que la négation composée s'emploie pour traduire une négation plus fortement marquée que la négation simple afin, comme le décrit Sven-Gösta Neumann, de « donner de l'emphase à la négation [365]», ou encore de rendre une « négation plus véhémente » selon les mots de Robert Estienne cités *supra* ; tous cependant échouent à énoncer, si ce n'est une règle, du moins une tendance dans le choix de l'une ou l'autre forme dans un contexte donné, excepté John Palsgrave, qui suggère une préférence pour la négation composée avec le verbe à l'indicatif et en position (phrastique) finale.

---

[362] MEIGRET Louis, 1888 [1550], *Le Tretté de la Grammęre Françoęze*, pp. 174-175
[363] NEUMANN Sven-Gösta, *op. cit.*, p. 189
[364] ESTIENNE Robert, 1557, *Grammatica gallica*, p. 107
[365] NEUMANN Sven-Gösta, *op. cit.*, p. 190

En ce qui concerne les théoriciens contemporains de la fin de notre période, nous avons repéré dans les *Remarques sur la langue française* de Claude Favre de Vaugelas (1647), dans sa Remarque sur *Pas&point*, un passage où sont proposés certains contextes qui recommandent de préférence le choix de la négation simple (nous soulignons) :

> On les[366] supprime d'ordinaire avec le verbe pouvoir, comme il ne le peut faire, il ne pouvoit mieux faire, il ne peut marcher. Ce n'est pas que l'on ne peut dire. Il ne le peut pas faire, il ne pouvoit pas mieux faire. Il ne peut pas marcher. Mais il est incomparablement meilleur et plus élégant sans pas.
> On les supprime encore avec le verbe *savoir* quand il signifie *pouvoir*, comme *il ne scauroit faire tant de chemin en un jour*, *il n'eust sçeu arriver plustost*. On y pourroit mettre *pas*, mais l'autre est beaucoup meilleur.
> Et avec le verbe *oser*, comme *il n'oseroit avoir fait cela*, *il n'oseroit dire mot*. Rarement il se dit avec *pas*, surtout au participe, ou au gérondif, comme *n'osant luy contredire en quoy que ce fust*. Même quand il y a un autre gérondif devant avec *pas*, comme *ne voulant pas le flatter*, et *n'osant le contredire* ; car si l'on disait et *n'osant pas luy contredire*, ce ne serait pas si bien dit, il s'en faudrait de beaucoup.[367]

Or, s'il est vrai que l'élégance et les exigences du « bon usage » constituent pour Claude Favre de Vaugelas, comme pour les autres remarqueurs du début de la période classique, le principal argument et la principale motivation pour le choix de l'une ou de l'autre forme de la négation du noyau verbal ; la Remarque sur *Pas&point* a toutefois le mérite d'évoquer des contextes précis qui préfèrent la négation simple *ne* et qui se rapprochent par le statut lexico-sémantique du verbe nié : *pouvoir*, *savoir* et *oser*, tous trois de valeur modale ou aspectuelle.

En conclusion, au-delà de l'hésitation manifeste dans le choix de la négation simple ou de la négation composée pour l'expression de la négation du noyau verbal, aisée à déduire des quelques remarques des locuteurs et observateurs immédiats de la langue préclassique précédemment citées, se dessine non seulement une opposition perçue par tous les grammairiens, entre une négation disons « faible » et une négation plus forte ; mais se fait jour aussi une certaine préférence pour l'une ou l'autre forme de la négation en fonction des contextes : préférence pour la négation simple avec les verbes modaux ou aspectuels *pouvoir*, *savoir* et *oser*, chez Claude Favre de Vaugelas (1647), préférence pour la négation composée avec le verbe au mode indicatif et en position finale chez John Palsgrave (1530).

---

[366] Les auxiliaires de négation *pas*, *point*
[367] VAUGELAS Claude Favre de, 1647, *Remarques sur la langue française*, pp. 233-234

Ainsi la concurrence entre la négation simple *ne* et la négation composée *ne…pas/point* ne fluctuerait-elle pas de façon si aléatoire en français préclassique mais en réalité elle reposerait plutôt sur des jeux d'opposition subtils dont l'origine se trouverait non pas en discours, mais dans le système-même des signes de la négation institué en langue, tel que l'approche de la théorie psychomécanique du langage le donne à concevoir.

La concurrence entre négation simple et négation composée dans la théorie guillaumienne : négation virtualisée *vs* négation actualisée

L'analyse guillaumienne du système de la négation en français, comme nous l'avons déjà évoqué *supra*, discerne deux saisies successives du mouvement négatif allant de l'existant à l'inexistant (+ → –) :

- la première, signifiée par la négation simple *ne*, est immanente au mouvement de négativation et peut nier pleinement le noyau verbal lorsqu'elle intervient à la toute fin du cinétisme négativant
- la deuxième, signifiée par la négation composée *ne…pas* (et ses équivalents), est transcendante au premier mouvement de négativation (signifié par *ne*) qu'elle entérine en ouvrant un second mouvement négatif (– →+')[368], et nie pleinement le noyau verbal

Ce que Gérard Moignet exprime dans la citation suivante, tirée de la *Systématique de la langue française* :

> [337] 3) PAS, etc. La négation verbale pleine s'obtient régulièrement, en français, par l'ouverture d'une seconde tension à la suite de celle que signifie *ne*, en d'autres termes, par transcendance de la négation immanente. Cette transcendance consiste en une inversion de signe, par laquelle la négativation obtenue au sortir de *ne* est orientée au large d'elle-même, positivée.
>
> Les signes de la négation transcendante sont les adverbes *pas* et *point*.
>
> En figure :

[368] La négation composée est également qualifiée de *négation bi-tensive* car elle signifie la double tension allant du positif au négatif (*ne*) puis du négatif à la confirmation +' de ce négatif (*pas*).

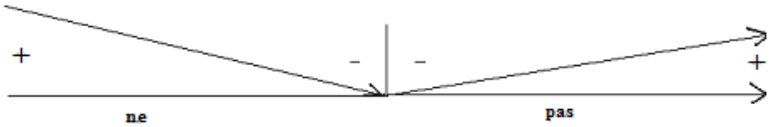

[369]

Ainsi, la négation pleine immanente de forme simple *ne*, dans la mesure où elle correspond au cinétisme de négativation (+ → –) en cours de développement, signifie une négation pleine inaccomplie, encore virtuelle. C'est pourquoi, elle peut être facilement interrompue par le morphème exceptif *que* qui réoriente le mouvement vers l'existant (+).

La négation pleine transcendante de forme composée *ne…pas* (et ses équivalents), puisqu'elle confirme, en l'outrepassant, le cinétisme de négativation, signifie quant à elle une négation pleine accomplie, complètement actualisée grâce à l'auxiliaire de négation. De fait, il devient très difficile de réorienter le mouvement vers le positif une fois que ce stade est atteint.

Selon l'approche psychomécanique de la négation en français, nous distinguons donc, d'une part, une négation verbale pleine virtuelle ou virtualisée (*ne*)[370], d'autre part, une négation verbale pleine actuelle ou actualisée (*ne…pas*). Nous notons par ailleurs, que cette distinction profonde opérée en langue vient conforter l'intuition linguistique de l'opposition entre une négation « faible » et une négation « forte » évoquée par les grammairiens préclassiques.

Reste à savoir comment cette dichotomie (négation virtualisée *vs* négation actualisée) se manifeste à travers l'expression de la négation pleine du noyau verbal en français préclassique.

Dans leur description de la concurrence entre négation pleine verbale immanente (*ne*) et négation pleine verbale transcendante (*ne…pas/point*) en ancien français, Gérard Moignet[371], comme Ambroise Queffélec[372], repèrent une préférence certaine de la négation

[369] MOIGNET Gérard, 1981, *Systématique de la langue française*, p. 206
[370] Robert Martin et Marc Wilmet la qualifient également de « négation de virtualité » (MARTIN Robert et WILMET Marc, 1980, *Syntaxe du moyen français*, p. 22)
[371] MOIGNET Gérard, 1988, *Grammaire de l'ancien français*, pp. 278-280
[372] QUEFFÉLEC Ambroise, 1985, La négation en ancien français, Troisième partie sur « La négation non prédicative pleine ne et ses concurrents », t. III et IV, pp. 553-953
Id., 1989, « La négation et l'exception dans l'Yvain de Chrétien de Troyes », L'Information Grammaticale, n°41, pp. 25-26

virtualisée *ne* pour les contextes sémantico-syntaxiques virtuels ou virtualisants, par exemple, avec les verbes modaux, avec le mode subjonctif, avec les substantifs virtualisés par l'omission de l'article, etc.

Ambroise Queffélec discerne également certains contextes sémantico-syntaxiques actuels ou actualistants, comme avec les verbes conjugués à un temps accompli de l'indicatif, avec les verbes thétiques, dans les constructions contrastives, etc., qui appellent plus fréquemment la négation actualisée *ne…pas* (et ses équivalents).

Or, cette tendance semble se prolonger en moyen français. En effet, dans leur description des emplois de *ne*, « négation de virtualité » niant pleinement le verbe, Robert Martin et Marc Wilmet[373] dégagent également un certain nombre de contextes sémantico-syntaxiques dont la virtualité est jugée nécessaire à l'emploi de *ne* seul, quand par ailleurs, « la substitution de *ne… pas* (*point…*) à *ne* seul est toujours possible quel que soit le contexte »[374].

L'usage préclassique de la négation immanente *ne* et de la négation transcendante *ne…pas* semble, quant à lui, s'inscrire dans la continuité de celui des périodes précédentes.

En effet, notre étude des différents contextes sémantiques, syntaxiques ou énonciatifs, dans lesquels apparaissent les négations simples (immanentes) *ne* ou les négations composées (transcendantes ou bi-tensives) *ne…pas/point* de nos textes préclassiques, fait apparaître une certaine régularité dans la répartition des emplois de l'une ou l'autre négation, selon que le contexte soit virtualisant ou actualisant.

Ainsi, dans certains contextes sémantico-syntaxiques la négation pleine immanente *ne* s'emploie majoritairement – avec certains verbes modaux, par exemple, comme l'avait suggéré Vaugelas[375] – alors que d'autres contextes (sémantiques, syntaxiques ou énonciatifs) impliquent l'emploi de la négation pleine transcendante *ne…pas/point* qui domine dans les textes de notre corpus préclassique.

Par conséquent, à la suite entre autres, de Gérard Moignet, d'Ambroise Queffélec, de Robert Martin ou encore de Marc Wilmet que nous avons cités *supra*, nous interprétons cette spécialisation de chacune des deux négations pleines du noyau verbal pour certains contextes sémantico-syntaxiques, comme la manifestation en discours de la valeur en langue de l'une et

[373] MARTIN Robert et WILMET Marc, 1980, *Syntaxe du moyen français*, pp. 24-26
[374] *Ibid.*, §18, p. 26
[375] VAUGELAS Claude Favre de, 1647, *Remarques sur la langue française*, pp. 233-234

l'autre négation pleine (virtuelle *vs* actuelle), telles qu'elles sont analysées à travers la psychomécanique du langage guillaumienne.

Cette interprétation nous a conduite à mener notre analyse de l'expression de la négation pleine du noyau verbal en deux étapes : nous étudierons tout d'abord l'usage préclassique de la négation immanente *ne*, négation virtualisée, puis celui de la négation transcendante *ne…pas/point*, négation actualisée.

Dans les deux cas, nous nous pencherons plus spécifiquement sur les différents contextes sémantiques, syntaxiques voire énonciatifs, qui favorisent l'emploi de l'une ou de l'autre négation.

2.2.1. LA NÉGATION PLEINE IMMANENTE *NE* : NÉGATION DU VIRTUEL

Les textes de notre corpus témoignent du fait qu'en français préclassique, la forme simple de la négation immanente *ne* suffit à nier dans plus de contextes qu'en français moderne, même si elle a tendance à perdre du terrain au profit de sa concurrente de forme composée *ne…pas*, comme en témoigne la remarque de Georges Gougenheim qui, dans sa *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, signale d'une part que l'édition des *Essais* de Montaigne de 1595 « ajoute des *pas* au texte de 1588 »[376], d'autre part qu' « on trouve même *pas* ou *point* dans des expressions qui aujourd'hui se construisent avec *ne* seul : *Quiconque est vertueux n'a point faute de bien* (R. Garnier, *Bradamante*, V, 3, v. 1596) »[377].

De fait, nous observons qu'en tant que négation virtualisée, qui ne va pas au-delà du seuil limite du mouvement de négativation du positif, la négation pleine immanente *ne* apparaît majoritairement dans des contextes, parfois voire souvent mêlés, qui sont eux-mêmes porteurs d'une certaine virtualité permettant à *ne* de signifier la négation pleine en s'y associant.

Ce qu'Ambroise Queffélec explique à propos de l'ancien français, à travers le cadre de la théorie psychomécanique, dans les termes suivants :

> Pour atteindre la complétude négative, le morphème *ne* doit, selon nous, trouver, en dehors de lui-même, le complément de non-théticité[378] qui lui fait défaut. Ce quantum de non-théticité qui lui permet de franchir le seuil décisif de la négativité pleine, *ne* peut le trouver de plusieurs façons.
> - Il peut lui être fourni par l'atmosphère virtuelle du contexte que le morphème affecte. Il suffit que l'énoncé nié présente quelque indice de non-théticité, aussi ténu soit-il, pour que la négation simple apparaisse, et ce, avec une fréquence d'autant plus élevée que le contexte est davantage virtuel. […]
> - Il peut lui être procuré par des signes spécifiques porteurs par eux-mêmes de virtualité comme les forclusifs *onc*, *ja*, *rien*, etc…[379] ou le coordonnant *ne*. Dotés d'un cinétisme à l'étroit qui les oriente vers le virtuel, ces signes apportent facilement à *ne*

[376] GOUGENHEIM Georges, 1974, *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, p. 240
[377] *Ibid.*
[378] *Non-théticité* : non-actualité, virtualité
[379] Cf. *infra* : Troisième partie consacrée à la négation du constituant en français préclassique

> l'élément indispensable de non-théticité dont celui-ci a besoin pour signifier en discours la négation pleine.[380]

Cette « atmosphère virtuelle » nécessaire à *ne* pour signifier seul la négation pleine, peut s'exprimer tantôt sémantiquement, il nous faudra alors étudier la cooccurrence de *ne* seul avec certains verbes ou certaines tournures ; tantôt syntaxiquement, selon la nature de la proposition niée ou le type de rapport coordonné dans lequel s'insère le verbe nié.

2.2.1.1. Préférence pour les contextes sémantiques virtualisants

En français préclassique, les contextes sémantiques qui font majoritairement appel au signe de la négation virtualisée *ne* impliquent eux-mêmes un certain de degré de virtualité.

Il s'agit d'une part de verbes dont le sémantisme est partiellement incomplet (les verbes auxiliaires modaux ou aspectuels ainsi que certains verbes suivis de l'infinitif), d'autre part de tournures plus ou moins figées, incluant une part d'indéfinition.

2.2.1.1.1. Les verbes de sémantisme virtualisant

Nous regroupons parmi les verbes de sémantisme virtualisant, d'une part les verbes semi-auxilaires *pouvoir*, *savoir*, *devoir*, *vouloir* et *cesser*, d'autre part les verbes *oser* + infinitif, *daigner* + infinitif et *sembler* + infinitif.

Les verbes semi-auxiliaires : *pouvoir*, *savoir*, *devoir*, *vouloir* et *cesser*

En français préclassique, la négation pleine immanente *ne* est très fréquemment employée pour nier les verbes auxiliaires de modalité *pouvoir*, *savoir*, *devoir*, *vouloir* et le verbe auxiliaire aspectuel *cesser*. En effet, dans leur emploi d'auxiliaire de modalité (suivi d'un infinitif), ces verbes sont sémantiquement virtualisants dans la mesure où ils sont vidés d'une partie de leur contenu notionnel (*verbes subductifs* ou *puissanciels* dans la théorie

[380] QUEFFÉLEC Ambroise, 1985, La négation en ancien français, pp. 946-947

guillaumienne) pour ne signifier que leur valeur de semi-auxilaire (modalisation assertive, par exemple, dans le cas de *savoir* +infinitif).

Toutefois, s'il est vrai que dans nos textes ces verbes font tous majoritairement appel à la négation du virtuel *ne*, au détriment de la négation de l'actuel *ne…pas* (et ses variantes), nous remarquons néanmoins que cette tendance se manifeste à travers des proportions d'emplois variables d'un semi-auxiliaire à l'autre et parfois d'une construction à l'autre.

Nous étudierons donc successivement la cooccurrence dominante de chacun de ces verbes auxilaires de modalité avec la négation pleine immanente *ne* lorsque ceux-ci sont niés dans les textes de notre corpus préclassique. Nous aurons également l'occasion de nous pencher sur leur cooccurrence avec *ne* seul lorsque ces verbes sont employés négativement avec leur sens plein.

L'AUXILIAIRE DE MODALITÉ *POUVOIR*

La négation pleine immanente *ne* apparaît dans la quasi-totalité des emplois de l'auxilaire de modalité *pouvoir*, suivi de l'infinitif, lorsqu'il est nié (dans 95% de nos occurrences) et ce, quel que soit le contexte syntaxique dans lequel il s'insère :

> 1550, Zecaire, p. 147 Car d'autant qu'il n'y a simples au monde differentz en tous et contraires en qualités qui puissent estre conjoinctz et meslez parfaictement ensemble, nostre divine œuvre pour estre faicte du seul argent vif animé **ne peult endurer** estre meslé avec le soulfre qui a demouré aux metaux par faulte de digestion comme nous avons monstré cy dessus.
>
> 1555, *Comptes*, 23, f. 76r° Ce fratre **ne peult tant argumenter** contre son corps que par ses argumens il peust vaincre ceste passion :
>
> 1556, *Discours*, 15, p. 63 Escrivons tous, sçavans & non sçavans : mais en ceste intention, de profiter & si d'avanture nous autres sçavons si peu, que n'escrivons rien qui valhe, notre intention pour le moins **ne peut estre** blasmee, & si servira encores le papier de nos livres, soient escrits ou imprimés, aus damoiselles qui vendent les senteurs a Petit pont.
>
> 1580, Léry, V, p. 152 À l'endroit de ces Basses, nous descouvrismes et vismes bien à clair une terre plaine, laquelle l'environ quinze lieues de longueur, est possedée et habitée des Ouetacas, sauvages si farouches et estranges, que comme ils **ne peuvent demeurer** en paix l'un avec l'autre, aussi ont-ils guerre ouverte et continuelle, …
>
> 1613, Sancy, p. 42 Mais je voy bien que faute d'estre entendus, ils **ne peuvent faire** l'effect que je desire.

1627, Bourgeois, pp. 3-4 …d'autant que l'arriere-faix n'est qu'une chair mollasse, comme un sang caillé, qui **ne peut si fixement s'attacher & coller** contre les paroirs de la matrice, **&** la **s'endurcir** de telle sorte, (…) qu'il la faille separer avec peine, & par le rasoir, comme on a fait.

Cette préférence de *pouvoir* pour la négation pleine immanente *ne* en construction négative, se manifeste dans les mêmes proportions lorsqu'il s'emploie avec son sens plein d'expression de la capacité :

- suivi d'un complément d'objet direct (proposition subordonnée relative substantivée) :

1613, Pasquier, XVIII, III, p. 264 Engravons cette regle stable dans nos cœurs, que qui **ne peut ce qu'il veut**, il faut qu'il veuille ce qu'il peut.

- suivi d'une proposition subordonnée conjonctive pure introduite par *que* dans la tournure du type *ne pouvoir que…ne* (« ne pas pouvoir ne pas… ») :

1561, Estienne, V, p. 101 …aussi celuy qui se veut en ce monde quelquefois si bien desguiser et masquer de sottie, que l'on n'y apperçoive rien moins que le naturel, **ne peut** en ce faisant **qu'il ne participe des heureuses conditions et parties du sot**, …

1624, Guez de Balzac, VIII, p. 33 …que puis que de vostre advis depend celuy de la posterité, et que toute la Cour attend de vous ce qu'elle doit croire, ou ne croire pas, **je ne puis**, Monseigneur, **qu'au milieu de mes maux je ne m'estime fort heureux**, si vous me continuez tousjours la faveur de vostre jugement avec l'honneur de vos bonnes grâces.

- ou en emploi « absolu » (<u>infinitif sous-entendu</u>) :

1568, *Questions*, p. 22 (Quel est l'office d'un sage homme ?) De ne nuyre quand il se peut bien venger, au contraire c'est à un fol de vouloir <u>nuyre</u> quand **il ne peut**.

1613, Pasquier, XX, III, p. 335 À quoy le Roy se sousriant luy dit : « que de luy <u>trouver</u> lors argent, il **ne pouvoit**, et qu'il aimeroit beaucoup mieux luy livrer encores une bataille à Yvry. »

En français préclassique, la négation pleine immanente *ne* apparaît dans la quasi totalité des emplois négatifs (96,5% des emplois de nos textes) de l'auxiliaire de modalité *savoir* construit avec l'infinitif :

> 1555, *Comptes*, 32, f. 115v° mon compere mon amy, **ne sçauriez vous trouver** moyen de me faire eschaper si cruel jugement par prieres, jeusnes, aumosnes, & autres biensfaitz ?
>
> 1562, Castellion, p. 40 …bien souvent comme à un enfant, lequel voulant faire comme un homme qui manie une espée et qui le sçait faire, blèce soy, ou un autre, à cause qu'il est un enfant, et **ne sçait manier** une espée, …
>
> 1585, Paré, XXXIIII, p. 120 J'ay souvenance d'avoir veu à Lyon en la maison d'un riche marchant une teste d'un grand poisson, lequel avoit les dents semblables à ceste description, et **ne sceu sçavoir** le nom de ce poisson.
>
> 1627, Guez de Balzac, II, p. 26 Aussi croy-je que **vous ne me sçauriez refuser** de l'affection, puis que c'est la meriter que d'estre passionnément, comme je suis, MONSIEUR, Vostre tres-humble et tres-fidelle serviteur, …

C'est également le cas lorsque *savoir* s'emploie négativement avec son sens plein et qu'il introduit une proposition subordonnée interrogative indirecte (94% des cas) :

> 1555, *Comptes*, 24, f. 81r° Il y a des hommes qui **ne sçavent pourquoy sont mis au monde**, …
>
> 1556, *Discours*, 2, p. 12 Mais leur Mardi Dingsdach, & leur Mercredi Goedsdach, **je ne sçay, sil y a Alemant, qui puisse aujourdui dire** dont ils sont composés.
>
> 1610, Sancy, *Fév.-Juill. 1589*, p.43 Je partis de Blois le troisiesme dudit mois de febvrier et laissé le Roy reduit en tels termes qu'il n'estoit pas en seureté dans ladite ville de Blois mesmes, et **ne sçavoit où se retirer en telle nessecité**, qu'il n'avoit pas de quoy payer le regiment de ses gardes.
>
> 1615, *Histoire veritable*, pp. 5-6 Mais la fortune qui guide tous nos desseins n'a pas voulu permettre l'issüe de nostre retour, veu que la veille de nostre despartement toutes nos hardes estant embarquees nous entendismes pour certain que Messieurs les Portugais nous estoient venus voir ayant tiré force coups de canon à leur venuë, ce que toutesfois **ne sçavions si nous le devions croire ou non**, attendu que …

Dans cet emploi, *savoir* apparaît très souvent dans les tournures lexicalisées d'indéfinition du type *Je ne sais qui*, *je ne sais quoi*, etc. :

1555, *Comptes*, 35, f. 130v° Dequoy jeune Princesse estonnée, se sentant **frapée de je ne sçay quelle sotte gloire** (…) commença à croire une partie de la farce :

Ibid., 14, f. 46r° …les Italiens **ont je ne sçay quoy** de plus spirituel que les autres nations, …

1556, *Discours*, 3, p. 14 Les grans peres de ceus qui ont escrit les par trop veritables histoires de Fierabas, d'Artus de Bretaigne, de Valentin & Orfon, des quatres fils Aimon (qui fut leur père ?) & telles aultres, **ont jasé merveilhe d'un je ne sçai qui**, qu'ils appellent Hercules …

1585-1587, L'Estoile, May 1587, p. 296 Qu'il y avoit à craindre une sedition, criant le peuple tout hault, qu'on lui voloit son bien **pour donner à je ne sçais quels mignons**, vraies sangsues et pestes du roiaume.

Dans les autres constructions du verbe *savoir*, la tendance plus que marquée en français préclassique en faveur de l'usage de la négation pleine immanente *ne* en construction négative est cependant moins saillante.

En effet, lorsque *savoir* se construit négativement, dans son sens pleine, avec un complément d'objet direct, la négation pleine immanente *ne* apparaît, comme dans les exemples suivants, dans 69,5% des cas :

1580, Léry, II, p. 121 Les especes estoyent, Dorades, Chiens de mer, et autres de plusieurs sortes dont nous **ne savions les noms** :…

1585, Paré, XXVI, p. 83 Et ne se faut opiniastrer contre la verité. quand on voit les effects, et qu'on **ne sçait la cause** ; …

1601, Fauchet, 1, 4, p. 23 Qu'il dit depuis avoir esté approprié aux festes des apostres, par ignorance de ceux, qui **ne sçavoyent la cause de la composition** : …

Laissant un peu plus de marge d'emploi à sa concurrente transcendante :

1616, Béroalde, 5, f. 13 Et pource que l'on n'osoit pas en praoles vulgaires prophaner ce digne & excellent sujet, on le taisoit, & faisoit on accroire aux bonnes gens, qui **ne sçavent pas les mysteres mysterieux du vin**, comme nous autres philosophes, …

1624, Guez de Balzac, p. 253 Car de me persuader que dans les promenoirs de Duretal, où tous vos moments sont chers, et toutes vos heures precieuses, il y ayt du temps pour moy, et pour mes ouvrages, ce seroit **ne sçavoir pas les divertissemens** qui vous y attendent, ny la compagnie qui vous y doit aller voir.

Enfin, les occurrences de nos textes préclassiques révèlent que lorsque *savoir* se construit négativement avec son sens plein en introduisant une proposition subordonnée

conjonctive pure, la proportion d'emploi de la négation pleine immanente *ne* est peu ou prou égale à celle de la négation pleine transcendante *ne…pas* (et ses variantes).
En voici quelques exemples :

> 1561, Estienne, XX, p. 193 Qui ne sçait que les mieux aymantes sont coustumierement les plus souspeçonneuses ?
>
> 1563, Palissy, p. 175 Ne sait-on pas, que tous les soumiers, poutres, et traverses, ne pourroyent estre assises à leur devoir sans moy ?
>
> 1580, Léry, XX, p. 485 Ce sont les villages du long du rivage entrant en la riviere de Genevre du costé de la main senestre nommez en leurs propres noms ; et **ne sache qu'ils puissent avoir interprétation selon la signification d'iceux**.
>
> 1624, Guez de Balzac, XXVIII, p. 123 Chacun apporte differemment son opinion sur ceste grande nouvelle ; mais quoy qu'on puisse dire, je m'asseure qu'il n'est rien arrivé à ce Seigneur à quoy il ne se preparast tous les jours, et qu'il a trop vescu pour **ne sçavoir pas que la fortune prend plaisir de se joüer des affaires de France, et qu'elle a choisi de tout temps nostre Cour pour estre le theatre de ses folies**.

S'il est difficile d'expliquer l'emploi de l'une ou l'autre négation avec *savoir* + *que* + conjonctive pure à partir du sémantisme verbal, moins virtualisant que lorsque le verbe *savoir* se construit avec l'infinitif (évidement sémantique du semi-auxiliaire) ou lorsqu'il introduit une proposition interrogative indirecte elle-même porteuse d'une part de virtualité (procès sous-tendu par le mouvement de pensée interrogatif), nous pouvons néanmoins en chercher la justification dans le contexte sémantico-syntaxique.

En effet, il apparaît dans nos textes par exemple, que les interrogations directes du type *Ne savez-vous/sais-tu* <u>*pas bien*</u> *que* + conjontive pure *?* induisent la négation pleine transcendante (100% des emplois de la construction), à cause, peut-être, de la cooccurrence de l'adverbe *bien*, sur lequel porte l'interrogation, avec l'auxiliaire de la négation transcendante *pas*[381] :

> 1555, Comptes, 24, f. 82v° Sa femme fort desgoutée respond : **ne sçavez vous pas bien qu'à ce matin m'avez mandé qu**'aviez des seigneurs à disner **?**
>
> 1563, Palissy, p. 175 Ne sait-on pas bien, que plusieurs ingenieux se sont servis de moy, en faisant leurs mines, tranchees, et en braquant leurs furieux canons ?

[381] Nous reviendrons sur ces questions dans notre étude des contextes d'emplois de la négation de l'actuel *ne…pas* (et ses variantes).

Contrairement aux autres auxiliaires de modalité *pouvoir* et *savoir*, la préférence de l'auxiliaire de modalité *devoir* (+ infinitif) pour la négation du virtuel *ne* seul en énoncé négatif ne prédomine pas avec une si grande netteté : dans l'ensemble de notre corpus de base, nous n'avons relevé la cooccurrence de *ne* seul avec *devoir* + infinitif qu'à travers une courte majorité d'emplois (55,5 % d'emplois) relevant de tous types de contexte :

> 1556, *Discours*, 21, p. 97 … lequel nom de Lyra **ne se doit prononcer** comme faisons communement *lira*, ains *lura*,…
>
> 1563, Palissy, p. 65 Et voila pourquoi je dis, que les fumiers **ne doivent estre mis** à la [merci] des pluyes, parce que les pluyes en passant par lesdits fumiers, emportent le sel, qui est la principale substance et vertu du fumier.
>
> 1574-1575, L'Estoile, *Avril 1575*, p. 162 Le samedi 23è, Le Roy escrivist de sa main à M.. de la Noue pour la paix, et à cest effait de le venir trouver, dont il disoit qu'il **ne devoit faire** difficulté, veu qu'il sçavoit qu'il lui avoit sauvé la vie.
>
> 1601, Fauchet, 1, 5, p. 27 …que si aucun conferant les miennes avec celles-là, y trouve quelque chose d'avantage que aux autres, il **ne les doit** pour cela **rejetter** : car j'ay prins de plusieurs autheurs et livres, tant imprimez qu'escrits à la main ;
>
> 1613, Pasquier, XIV, III, *ca. 1591*, p. 210 Quant il auroit passé outre et qu'avec une penitence condigne il changeroit maintenant d'opinion pour vous rendre l'obeissance qu'il doit, **ne le devriez-vous embrasser** de mesme devotion que devant ?
>
> 1616, Béroalde, 40, ff. 191-192 Quoy dit cestuy-cy, ce compagnon là **ne devroit bouger** de l'Eglise on ne peut servir à deux maistres, à Dieu & au diable. »

Nous supposons que cet état de fait est dû à la signification de *devoir* et à l'orientation sémantique qu'il implique dans certains contextes. En effet, la part de virtualité de l'auxiliaire de modalité *devoir* qui oriente vers le choix de la négation du virtuel *ne* seul, semble souvent outrepassée par la valeur thétique (actualisante) de sa signification lorsque l'auxiliaire *devoir* suivi de l'infinitif exprime l'obligation marquée. Dans ce type d'emploi, *devoir* a alors tendance à préférer la négation pleine transcendante *ne…pas* (et ses variantes).

C'est le cas par exemple, lorsqu'il est conjugué au présent gnomique (« à valeur de vérité générale ») :

> 1555, *Comptes*, 43, f.166r° **On ne doit** donc **point trouver** estrange qu'un malade (quelquefoys abandonné des medecins) par un soudain plaisir de rire, sortant du

meilleur de l'interieur, ne puisse tellement s'esmouvoir, que par ceste joye inopinée la maladie ne soit contrainte de changer son cours, …

1562, Castellion, p.42 Mais vous sçavés bien, ou pour le moins devés sçavoir, que **nous ne devons pas suivre** nostre bonne intencion, mais le commandement de Dieu, comme il dict luy mesme.

1627, Bourgeois, p. 16 J'ai leu dans Pau Aeginete en sa chirurgie, que **le Medecin ne doit pas s'estonner**, si une femme n'a pas vuidé son arrie-faix, …

Ou lorsqu'il apparaît dans le contexte énonciatif du discours rapporté :

- direct :

1555, *Comptes*, 6, f. 22r° …il me semble que **ne devez point** tant **faire** le courroucé, veu que l'avez si bien gaigné : Je ne sçay que gibet aviez mangé, ceste nuyt vous estiez enragé.

1616, Béroalde, 102, f. 542 **Vous ne devez pas dire cela** ; s'il y a quelque sergent qui ait fait quelque chose, ou mesme cettui-ci, donnez-le a qui vous voudrez, & n'impugnez rien …

- indirect :

1558, Des Périers, 88, p. 304 A ceste cause quelques uns d'entre eulx blasmerent fort ce magister, luy remonstrans qu'il deshonoroit toute la nation par ceste folle entreprise : et **qu'il ne devoit point s'addresser** à monsieur l'Abbé pour l'abuser, et que quand il seroit venu à la congnoissance du Roy : on luy feroit un mauvais party.

1601, Fauchet, 3, 17, p. 257 Aymar dit, **qu'on ne devoit pas croire**, que l'empereur par cruauté, chassast d'Aquitaine Pepin son petit fils ; …

1610, Sancy, p. 57 …mais ils ne disent et ne sçavent pas en quelle façon ceste question fut agitée, ny les propositions qui y furent faites. Il s'y en fait plusieurs dansgereuses, et la principale fut celle que fit monsieur le mareschal de Biron ; que l'on devoit considerer (…) et **que nous ne devions point franchir** le sault jusques apres sa conversion.

- ou différé :

1624, Guez de Balzac, LI, p. 206 Et certes, il me semble que **vous ne devez point y apporter** de difficulté.

1627, Guez de Balzac, X, p. 50 …et me contente de vous dire, que pourveu que vous ayez de vostre costé ceste justice premiere, et immuable, et telle que la Nature l'a faicte, **vous ne devez pas vous soucier** si fort de celle que les hommes ont inventée, et qui…

Enfin, nous observons que plus d'un tiers des cooccurrences (41%) de la tournure *devoir* + infinitif avec la négation pleine transcendante *ne…pas* (et ses variantes), apparaît dans les tout derniers textes de notre corpus, à partir de 1624, Guez de Balzac, *Les Premières lettres* : t.1., alors que la cooccurrence de devoir + infinitif et de la négation pleine immanente *ne* y devient extrêmement minoritaire (6%).

Il semble donc que la tendance en faveur de l'emploi de *ne* seul avec l'auxiliaire de modalité *devoir* suivi de l'infinitif se maintienne moyennement en français préclassique (66,5% des emplois relevés dans notre corpus de base de *devoir* + infinitif entre 1550 et 1618), mais qu'elle s'inverse à la fin de la période au profit de la négation pleine transcendante.

L'AUXILIAIRE DE MODALITÉ *VOULOIR* + INFINITIF

De même qu'avec *devoir*, la négation pleine immanente *ne* n'est préférée à sa concurrente transcendante pour nier l'auxiliaire de modalité *vouloir* suivi de l'infinitif, que dans une majorité d'emplois relative (66%) :

> 1555, *Comptes*, 6, f. 21r° parce que ta maistresse (craignant qu'il ne survint quelque ennuyeuse fortune) **ne** me **voudroit donner** congé, au moyen de ce qu'elle est jeune, craintive de nuit, & **ne veult coucher** seule :
>
> 1556, *Discours*, 21, p. 111 Je **ne veus estre** icy trop long, **ne fere** paour aus simples aveque les rondelles, escus, (…) sans lesquelles personne n'auze sortir dehors au païs de Geometrie.
>
> 1580, Léry, *Préface*, p. 93 …et n'as pas tenu à moy qu'il n'y en ait davantage, mais l'Imprimeur **n'a voulu** pour ceste fois **fournir** à tant de frais qu'il eust fallu faire pour la taille d'icelles.
>
> 1585, Paré, XXXI, p. 95 …au reste, qu'il avoit esté jetté au corps de ce gentilhomme par un quidam qu'il **ne vouloit nommer**, et qu'il y avoit entré par les pieds, se rampant jusques au cerveau, et qu'il …
>
> 1601, Fauchet, 1, 9, p. 45 Adrian envoye des ambassadeurs à Disier, qui n'eurent autre responce, sinon qu'il vint trouver le roy prest de luy faire raison. à quoy le pape **ne vouloit obeïr** : les lombards se jettent en la Pantapole, et gasterent le païs :
>
> 1616, Béroalde, 67, f. 372 Il y a des femmes qui sont enclines à faire la pauvreté par nature qui les induit vivement à la contenter, qui au reste sont les plus justes & aimables du monde, & **ne voudroient endommager** autruy.

> 1629, Aubigné, p. 154 Le Roy, au commencement de sa blessure, resjouy de ceste action voulut voir le prisonnier, mais Aubigné quoy que son Maistre luy eust commandé, **ne voulut faire** (comme il disoit) le charlatan.

Il semble donc que l'apparition de la négation transcendante soit favorisée par certains facteurs contextuels qui éloignent l'auxiliaire de modalité *vouloir* de son sémantisme virtualisant en lui conférant le degré d'actualisation propice à l'emploi de la négation de l'actuel *ne…pas* (et ses variantes).

C'est le cas, par exemple, lorsque *vouloir* traduit une volonté marquée, exprimée soit directement à la première personne, du singulier ou du pluriel (40% des emplois de *ne…pas/point/*etc. avec *vouloir* suivi de l'infinitif) :

> 1580, Léry, *Appendice* I, XVbis, p. 587 …tellement qu'allans de mal en pis, quand ce vint aux troisiemes et depuis (nommément lors qu'ils se meslerent parmi vous autres en matiere de Religion) **je ne veux pas nier** que plusieurs incorrigibles ne soyent devenus comme Diables.

> 1613, Pasquier, II, II, p. 26 **Je ne veux point** icy vous **ramentevoir** l'aage de nos peres ; nous vismes en nostre enfance uns Longueil, Contarein, Bembe, Pole, Bonamie et plusieurs tels…

> 1624, Guez de Balzac, XI, p. 48 **Je ne veux pas entreprendre** sur la Cour de Parlement, ny prevenir ses Arrests par mon opinion.

> 1629, Aubigné, p. 164 On m'a voulu desbaucher de parler à toy, comme employé pour me tuer, **je n'ay pas voulu rompre** nostre entreprise, mais purger ce soupçon par la voye de l'honneur.

Soit à une troisième personne qui représente l'autorité (Dieu, le Seigneur, le Roi, la Reine, le Pape, l'Evêque, etc.) :

> 1576-1578, L'Estoile, *Juillet 1576*, p. 38 … **M.. le Prince de Condé**, qui l'avoit tousjours accompagné, **n'y voulust point entrer**, quelque priere et instante requeste que Monsieur lui en fist, …

> 1579-1581, L'Estoile, *Juing 1579*, p. 33 Lesquels enfin, apres que **le Roy** leur eust declaré qu'il **ne s'en vouloit point aider** et que sa volonté estoit seulement qu'ils le fissent publier et homologuer pour estre restitués, le firent simplement registrer en leur greffe, et rien autre chose.

1601, Fauchet, 3, 13, p. 240 Lors ceux qui demourerent avec **le vieil empereur**, luy conseillerent de reprendre ses ornemens imperiaux ; mais jaçoit que injustement il eut esté privé de la communion de l'eglise, comme dessus dit a esté, si **ne voulut-il pas obeyr** à sa delivrance tant soudaine : …

1610, Sancy, p. 104 **Le Roy**, à cinq cens pas de là, n'estant qu'à une lieue de Noyon, demanda son cheval, **ne voulant pas entrer** en carrosse dans la ville.

1629, Aubigné, p. 85 …dès ce temps il dressa le project de la Circé, que **la Royne mere ne voulut pas executer** pour la despence : et despuis le Roy Henri troisiesme l'executé aux nopces du Duc de Joyeuse.

L'exemple suivant, dans lequel se manifeste simultanément l'emploi de l'une et de l'autre négation (immanente et transcendante), illustre bien l'ambiguïté du sémantisme de l'auxilaire *vouloir*, tantôt virtualisant, tantôt actualisant ; aussi laisse-t-il perplexe l'observateur de la langue préclassique :

1585-1587, L'Estoile, *Mars 1585*, p. 16 Temporisations du Roy, qui **ne veut croire** ce qu'il **ne veut point voir**.

Peut-être faut-il interpréter « ne veut croire » comme l'expression de la volition atténuée (l'idée de non-agrément)[382], de sémantisme virtualisant, et « ne veut point voir » comme une réelle volonté négative (refus) proche du sens plein de *vouloir*, de sémantisme actualisant.

Enfin, contrairement à son usage d'auxiliaire de modalité, en emploi négatif avec son sens plein d'expression de la volition, le verbe *vouloir* tend plutôt à se construire (64,5%) avec la négation pleine transcendante *ne…pas* (et ses variantes) en français préclassique. Mais, de nouveau, ne voyons là qu'une tendance car l'emploi de la négation bi-tensive peut être dû à d'autres facteurs contextuels.

Dans nos textes, c'est le cas par exemple, avec la construction du type *vouloir* en emploi transitif direct introduisant une proposition subordonnée conjonctive pure (60% des emplois négatifs de la construction conjonctive) :

1550, Zecaire, p. 120 … mais ma fortune qui m'a esté jusques à present enuyeuse **n'a poinct voulu que j'eusse ce bien de pouvoir conferer avec vous le proffict** que je

[382] Cf. : MOIGNET Gérard, 1981, Systématique de la langue française, p. 278 (passage sur les verbes puissanciels, §486 et suivants)

pense avoir faict par la resolution que j'ay peu faire de la lecture des œuvres des philosophes …

1562, Castellion, p. 33 « Si j'estoy adultère, je **ne voudroi pas qu'on me punist** ; mais il ne s'ensuit pas pourtant, si je suis juge, que je ne doibve punir un adultère. »

1580, Léry, VI, p. 167 Semblablement quand le sermon fut achevé, Villegagnon faisant tousjours du zelateur, se levant debout et allegant que les capitaines, maistres de navires, matelots et autres qui y ayant assitez n'avoyent encores fait profession de la Religion reformée, n'estoyent pas capables d'un tel mystere, les faisant sortir dehors **ne voulut pas qu'ils vissent administrer le pain et le vin**.

1616, Béroalde, 45, f. 234 Mais, pource que ce nom est rude, les filles ont inventé de dire coüillaux, comme celle qui disoit qu'elle **ne vouloit pas que l'on tournast son nom**, de peur que …

1624, Guez de Balzac, IX, p. 41 Ces montagnes qui **ne veulent pas que la France et l'Espagne soient à un seul**, et au dessous desquelles la pluye et le tonnerre se forment, me paroistront plus grandes qu'elles ne firent.

Ou de *vouloir* en emploi transitif indirect (*vouloir de*/*en vouloir*), qui fait appel à la négation transcendante *ne…pas*, et en très grande majorité à *ne…point*, dans 95% de ses emplois négatifs :

1558, Des Périers, 43, p. 181 Mais elle n'avoit point du tout tort, de **n'en vouloir point**, Car …

1580, Léry, XVIII, p. 465 J'en veux un plus beau : ce que sans repliquer luy ayant presenté, il dit qu'il **ne vouloit point** encore **de cestuy-là**.

1616, Béroalde, 108, f. 578 En conscience nostre Jardiner qui estoit un beau jeune homme, **n'en voulut poinct**, il se maria avec une belle jeune fille, qu'il fit femme, dieu mercy & vous :

Ibid., 110, f. 597 …faictes ce que monsieur commande, **il ne veut point de ceremonies** :…

L'AUXILIAIRE ASPECTUEL *CESSER DE* + INFINITIF

Dans nos textes préclassiques, le verbe aspectuel conclusif *cesser de* suivi de l'infinitif, lorsqu'il est nié, s'emploie presque exclusivement (96,5% des emplois) avec la négation pleine immanente *ne* et ce, quel que soit le mode ou le temps auquel il est conjugué ou la nature de la proposition dans laquelle il s'insère :

1555, *Comptes*, 6, f. 23v° Mais ou ce malheureux vice prend une foys racine il **ne cesse de pousser** jusques à ce qu'il ayt engendré en noz cueurs une tige si puante & infecte que le fruit n'en vault jamais rien.

1558, Des Périers, 74, p. 267 « Monsieur, vous me distes lundy que j'allasse tourner mon nom : Je **n'ay cessé d'y travailler** depuis : mais à la fin j'en suis venu à bout. »

1579, Alcripe, XXXII, p. 70 Maistre Regné nous a recité que quelque jour, venant d'Outreboscz à Mortemer, **n'avoit cessé de plouvoir**, et fut bien si mouillé, qu'il estoit percé jusques à la chair.

1580, Léry, VI, p. 163 Mais durant iceluy, Villegagnon, entendant exposer ceste matiere, **ne cessant de joindre** les mains, de lever les yeux au ciel, de faire de grands soupirs, et autres semblables contenances, faisoit esmerveiller un chacun de nous.

1601, Fauchet, 3, 17, p. 256 Durant cela, les normands **ne cessoient de piller** la coste de Frize, Holande et Zelande : levans tribut de Uvalachrie : jusques à ce que l'armée envoyée par l'empereur contre eux, leur eut fait abandonner ceste isle.

Dans l'exemple suivant, nous relevons l'emploi de *ne* seul avec *cesser de* + infinitif, bien que la proposition dans laquelle il apparaît soit coordonnée à une première proposition niée par la négation transcendante *ne…aucunement* :

1585, Paré, XXXI, p. 94 Plusieurs Medecins, luy ayans touché le pouls, ayant recogneu la chaleur extraordinaire qui estoit en luy, avec une seicheresse et noirceur, de laquelle jugerent qu'il avoit la fièvre, et d'autant **qu'il ne reposoit aucunement et qu'il ne cessoit de resver**, le jugement hors du sens.

Enfin, voici le seul exemple relevé dans notre corpus de base, de l'emploi de *cesser de* + infinitif avec la négation pleine transcendante du noyau verbal *ne…pas*, qui s'explique probablement par la valeur adversative de *pourtant*, inséré entre le verbe *cesser* et l'auxiliaire de négation *pas* :

1562, Castellion, p. 73 Que si estans excommuniés, ils **ne cessent pourtant pas d'enseigner**, qu'on défende au peuple de les escouter, …

Les verbes *oser*, *daigner* et *sembler* suivis de l'infinitif

En français préclassique, les verbes *oser*, *daigner* et *sembler* suivis de l'infinitif, lorsqu'ils sont niés, recourent majoritairement à la forme de la négation pleine immanente *ne*.

De fait, leur sémantisme virtualisant, à savoir l'idée de réserve d'*oser*, l'idée de concession de *daigner* et l'idée d'incertitude de *sembler*, confère à *ne* seul le complément de virtualité dont il a besoin pour signifier pleinement la négation du noyau verbal.

Cette tendance toutefois se vérifie moins avec leurs autres constructions. En effet, alors que le verbe *oser* préfère la négation pleine immanente *ne* à la négation pleine transcendante *ne…pas* (et ses variantes) dans la globalité de ses emplois, les verbes *sembler* et *vouloir* semblent limiter cette préférence à leur emploi avec l'infinitif.

LE VERBE *OSER* + INFINITIF

Le verbe *oser* suivi de l'infinitif se rencontre dans une très large majorité de ses emplois négatifs (85% des emplois) avec la négation pleine immanente *ne* :

> 1555, *Comptes*, 11, f.39r° Ce pauvre homme ainsi mocqué é delaissé, **n'osant retourner** en la ville pour la crainte du bourgeoys, (…), delibera de suyvre son dernier mestier.
>
> *Ibid*., 50, f. 211 elle obtint consentement de luy livrer son enfant en eschange du petit Lorris, la priant le nourrir comme le sien propre : ce que la pauvre Constance de crainte d'estre dechassée n'ayant lieu seur de retraite, pour n'entrer en sa mauvaise grace **n'ausa contredire**.
>
> 1561, Estienne, XXIV, p. 228 Combien y en a il en la court de France que les plus doctes hommes du pays, je ne diray pas en theologie, mais aux sciences humaines, **n'oseroyent attendre** ne contredire en propos ?
>
> 1563, Palissy, p. 46 Ma petitesse **n'a osé prendre** la hardiesse de desdier mon œuvre au Roy, sachant bien qu'aucuns voudroyent dire que j'aurois ce fait, tendant à fin d'estre recompensé :…
>
> 1627, Guez de Balzac, VIII, p. 45 De vous dire là-dessus de quel transport, et de quel excés de joye j'ay esté surpris, je **n'oserois le faire**, de peur de vous monstrer que j'ay plus de vanité qu'une femme, et que …

Nous avons constaté une fréquence non négligeable de la tournure de réserve à la première personne du singulier *Je n'ose* + infinitif et notamment de *Je n'ose dire* (et équivalents) :

> 1574-1575, L'Estoile, *Sept*. 1574, p. 85 Mais aussi il y a de la verité beaucoup. **Je n'ose dire**, comme l'autre, qu'il n'est que trop vrai.

1601, Fauchet, 2, 18, p. 173 de sorte que non seulement les milites militum, que **je n'ose apeler** chevaliers des chevaliers (pource que je ne sçay s'il y en avoit lors) : mais encores leurs serviteurs, et tous autres qui avoient à faire au palais, …

1613, Pasquier, XXII, V, *ca*. 1610, p. 395 …qu'au travail des meres, on y appelle des sages femmes pour les secourir, en cestuy-cy, les sages n'ont voix deliberative au chapitre, et n'y a que les jeunes (**je n'ose dire** les plus folles) qui s'en fassent croire.

1616, Béroalde, 24, f. 95 Or bien je leur pardonne ces privileges ; mon Chapitre donc devoit un certain service de consequence abondant & parfait, & le failloit expressement effectuer, pardonate mi, **je n'ose parler** en termes episcopaux, à cause de la compagnie qu'il ne faut pas ennuier, …

Ibid., 54, f. 275 Mais encor, mamie, qui vous a appris toutes ces gentillesses ? Madame, dit-elle, c'est une damoiselle avec laquelle j'ay demeuree quelques annees. Comment la nommoit-on ? Excusez moy, madame, **je ne vous l'oserois dire**.

Par ailleurs, lorsqu'il est employé avec son sens plein, *oser* se recontre tout autant avec la négation pleine du virtuel *ne* :

1616, Béroalde, 65, f. 346 Maistre Mathurin fait venir son crediteur devant le juge : ces deux ayans propose leur fait, & dit ouy & non, & vere, le juge fit jurer maistre Nicolas pour sçavoir la verité, ce pauvre bonne personne d'homme **n'osoit** & se faignoit ;

LE VERBE *DAIGNER* + INFINITIF

Le verbe *daigner* suivi de l'infinitif, lorsqu'il est nié, s'emploie exclusivement (dans 100% des cas) dans notre corpus préclassique avec la négation pleine immanente *ne* :

1561, Estienne, XX, p. 194 …s'il la prend sage et prudente, bien peu souvent avient qu'avec ce beau tiltre de sagesse elle luy apporte grans biens, joint qu'en presumant de son sçavoir et singulier esprit, estant de luy appellée et requise, elle **ne luy daignera tenir** propos, et le tiendra pour fin de beste.

1613, Pasquier, XV, XII, ca. 1593, p. 249 Quoy ? que je vous aye escrit une grande feuille de papier, que je sçay vous avoir esté rendue, et que **ne m'ayez daigné mander** l'avoir receue ?

LE VERBE *SEMBLER* + INFINITIF

Le verbe d'état *sembler* suivi de l'infinitif recourt majoritairement (82% des emplois négatifs de *sembler* + infinitif dans notre corpus de base) à la négation pleine immanente *ne* :

1558, Des Périers, 6, p. 41 Toutesfois, pour **ne sembler estre** nonchalant de son inconvenient domestique, lequel …

1561, Estienne, VIII, p. 127 … et ne voyant aucun enfans trotter parmy la maison, s'esmerveilla bien fort et le reprint un peu rudement de ce qu'il **ne** luy **sembloit se soucier** d'avoir lignée.

1585, Paré, XXXI, p. 96 Plusieurs Poëtes anciens escrivent que tels sorciers faisoyent passer les fruicts de champ en champ et de jardin en jardin, ce qui **ne semble estre** fabuleux, d'autant que la Loy des douze tables constitue et ordonne certains supplices à tels Charlatans et forfantes.

L'étude de la cooccurrence de la négation pleine immanente ne avec les verbes auxiliaires de modalité *pouvoir*, *savoir*, *devoir* et *vouloir*, l'auxiliaire aspectuel *cesser*, et les verbes *oser*, *daigner* et *sembler* se contruisant avec l'infinitif, atteste bien la préférence de *ne* seul, négation du virtuel, pour les verbes de sémantisme virtualisant en français préclassique.

Cette préférence pour les contextes sémantiques virtualisants se manifeste également à travers la cooccurrence de *ne* seul avec certaines tournures sur lesquelles il nous faut à présent nous pencher.

2.2.1.1.2. Les tournures virtualisantes

En français préclassique, la négation pleine immanente du noyau verbal *ne*, négation virtualisée, s'emploie très régulièrement avec des tournures impliquant en elles-mêmes une orientation sémantique virtualisante qui apporte à *ne* seul l'élément de virtualité complémentaire qui lui est nécessaire pour signifier la négation pleine.

Ces tournures, qui recourent majoritairement à la négation immanente *ne* depuis l'ancien français[383], ont en effet toutes en commun de comporter une part d'indéfinition, contenue dans l'un des termes qui les composent, la plupart semblant relativement bien figées dans l'usage préclassique.

[383] Cf. : MOIGNET Gérard, 1988, *Grammaire de l'ancien français*, p. 280 et MARTIN Robert et WILMET Marc, 1980, *Syntaxe du moyen français*, pp. 25-26

Les locutions verbales construites avec *avoir* + complément virtualisé

En français préclassique, les locutions verbales qui se construisent autour du verbe *avoir* complété d'un élément virtualisé comme un substantif indéterminé (*avoir crainte*, *avoir peur*, *avoir cure*, *avoir souci (de)*, *avoir garde (de)*) ou une proposition relative substantive indéfinie (*avoir que faire (de)*), recourent lorsqu'elles sont niées, à la négation pleine immanente *ne* selon des proportions d'emplois variables.

En effet, quand la négation de certaines de ces locutions verbales (*n'avoir cure (de)*, *n'avoir souci (de), n'avoir garde (de)*, *n'avoir que faire (de)*) semble bien figée avec *ne* seul dans nos textes ; la négation d'autres de ces locutions verbales (*n'avoir (pas/point (de)) crainte*, *n'avoir (pas/point (de)) peur*) oscille plus sensiblement entre l'emploi de *ne* seul et celui de la négation transcendante *ne…pas* (et ses variantes).

LES LOCUTIONS FIGEES *N'AVOIR CURE (DE)*, N'*AVOIR SOUCI (DE), N'AVOIR GARDE (DE)*, *N'AVOIR QUE FAIRE (DE)*

Les locutions *n'avoir garde (de)*, *n'avoir cure (de), n'avoir souci (de)* et *n'avoir que faire (de)*, construites avec la négation pleine immanente *ne*, sont relativement bien figées dans nos textes préclassiques :

- *n'avoir garde (de)*

1563, Palissy, p. 118 Or est-il ainsi, que si tu tastes un verre à la langue, tu **n'as garde de** le trouver salé, combien que ce ne soit la plus grande partie que sel :…

1580, Léry, X, p. 269 Partant nous, qui ayans eu l'une de nos peur, **n'avions garde de** courir apres, en louant Dieu qui nous avoit delivrez de ce danger, nous passasmes outre.

1616, Béroalde, 67, f. 368 Le voila tout esgaré, il leve les yeux à mont, & s'esguisant la veuë, tasche de trouver des estoilles ; mais **il n'avoit garde**.

1624, Guez de Balzac, XXXIII, p. 141 Et si Dieu fit mourir subitement une femme, pour ce qu'elle devoit se mettre en la place qu'il destinoit à ceste grande Princesse, il **n'a garde de** laisser long-temps vivre celuy qui l'a offensée.

- *n'avoir cure (de)*

1560, Aneau, t.1, p. 10 … depuys ce temps là, avec l'antique mémoire du passé, je **n'ay eu** plus grande **cure** en pensée que **de** povoir un jour monstrer envers vous quelque apparent simulacre de recognoissance pour les obligations susdictes.

1616, Béroalde, 26, f. …pour donner le reste, **dont** il **n'avoit cure**, aux pauvres.

Ibid., 66, f. Si ce n'eust esté un prestre qui venoit de confesser un minime, il estoit en danger de perir ; mais il estoit en trop bon estat : le diable **n'en avoit** encore **cure**.

- *n'avoir souci (de)*

1555, *Comptes*, 33, ff. 120r°-v° **N'ayez soucy** (dist frere Anthoine) à qui elle soit, dites seulement combien elle peult valloir.

Ibid., 39, f. 148v° Je **n'ay soucy** (dist la Dame) **de** telz propos, qui ne m'aportent proffit ou dommage :

1561, Estienne, V, p. 106 Pourquoy penseriez vous que ce fust, si ce n'est pource qu'ilz ne se donnent aucune melancolie, et n'entreprennent jamais proces, debats, ne querelles, et **n'ont soucy de** chose publique ou privée ?

Ibid., IX, p. 135 L'on n'oyt[384] point les differens des paisans entre-eux ; l'on n'est point mis aux empruns ; l'on **n'a soucy des** querelles et envies des voysins.

- *n'avoir que faire (de)*

1562, Castellion, p. 68 (comme font toutes gens de mauvaise vie, lesquels le confessans de bouche le renient par œuvres, lesquelles œuvres sont manifestes et **n'ont que faire de** tesmoings)

1580, Léry, XX, p. 481 Si tu en as deux, tu **n'as que faire d'**en nommer quatre ou cinq.
1613, Pasquier, II, II, p. 26 …mon advis estoit qu'il se mit à tracer des lettres françoises, non toutesfois à l'imitation de ceux qui ne nous discourent que les affaires de leurs maisons, **dont** nous **n'avons que faire**, mais envoyant ses lettres ou feignant de les envoyer aux uns et autres …

1627, Guez de Balzac, XXXI, p. 136 … mais afin de vous convier d'y venir, je pense qu'il me suffit de vous dire que Virgile, et moy, vous y attendons, et que si vous vous accompagnez en ce voyage de vos Muses, et de vos papiers, nous **n'aurons que faire**, pour nous entretenir, **des** nouvelles de la Cour, **ny des** troubles d'Allemagne.

[384] « l'on n'écoute point » (verbe *ouïr* conjugué au présent de l'indicatif, troisième personne du singulier)

Contrairement aux autres locutions verbales construites avec *avoir* complété d'un substantif indéterminé (sans article), les locutions *avoir crainte* et *avoir peur* oscillent de façon saillante dans les textes de l'ensemble des corpus (de base, élargi et exhaustif de la base Frantext 1550-1630) entre l'emploi de *ne* seul et celui de la négation composée *ne…pas* (et ses variantes) lorsqu'elles sont niées.

En effet, il semble que les tours négatifs *n'avoir crainte* et *n'avoir peur* ressortissent en français préclassique à un certain registre littéraire. De fait, ils sont préférés dans les textes versifiés (ceux du corpus exhaustif de la base frantext) dans lesquels ils apparaissent en grande majorité et dont voici quelques exemples :

> 1578, Pierre de Ronsard, *Le Second livre des amours*, I, XCII, p. 119[385]
> Puis elle s'escria : mon mignon mon nepveu, / fuyez, et ne bruslez mes ondes, je vous prie./ Ma tante, dit Amour, **n'ayez peur de** mon feu, / je le perdis hier dans les yeux de Marie.
>
> 1585, Robert Garnier, *La troade*, II, p. 48[386]
> **N'ayez crainte de** luy, nostre malheur cruel / Luy a filé bien jeune un trespas casuel : …
>
> 1585, Robert Garnier, *Bradamante*, II, III, p. 145[387]
> **N'ayez peur**, mon amour, **que** sur nos ages vieux/ Un voyage si long nous soit laborieux : / **N'ayez peur, n'ayez peur qu**'il nous ennuye en Grece,/ Nous aurons mille fois plus qu'ici de liesse, /…
>
> 1601, Antoine de Monchrestien, *Les Lacènes ou la constance*, IIII, p. 136[388]
> Donc ton cœur aussi grand que petit est ton corps, / **N'a crainte de** la mort au milieu de ces morts ?

Au contraire, dans les autres textes, ces locutions verbales ont tendance à se construire négativement avec la négation transcendante *ne…pas/point* :

> 1580, Léry, XVIII, p. 453 Toutesfois luy là dessus m'ayant dit que je **n'eusse point de crainte**, et que ce n'estoit pas à nous à qui on en vouloit : …
>
> 1616, Béroalde, 102, f. 552 Et bien, m'amie, bien, mourez en paix, & **n'ayez pas de crainte**, ne vous espouventez point comme …

[385] Éd. 1951, Genève, Droz
[386] Éd. 1952, Paris, Les Belles lettres
[387] Éd. 1949, Paris, Les Belles lettres
[388] Éd. 1943, Philadephia, University of Pennsylvania Press

1627, Guez de Balzac, XVI, pp. 62-63 Cela estant, **n'ayez pas peur que** je vous espargne, et qu'…

Les tournures incluant une part d'indéfinition

L'usage préclassique de la négation du virtuel *ne* seul s'inscrit dans le prolongement de celui du moyen français, décrit notamment par Robert Martin et Marc Wilmet dans leur *Syntaxe du moyen français*[389], lorsqu'il s'agit de nier des tournures incluant une certaine part d'indéfinition.

Cette part d'indéfinition, dûe à l'un des termes de la tournure, peut être impliquée par la caractérisation d'un substantif opérée par *un(e) seul(e)* ou par *autre… (que)*, dont le sémantisme virtualisant appelle majoritairement la négation pleine immanente *ne* ; ou par la virtualisation d'un des termes insérés dans le champ du verbe nié, généralement son complément, dont l'indéfinition s'associe préférement à la négation du virtuel *ne* seul.

UN SEUL

En français préclassique, la négation du virtuel *ne* seul a tendance à être employée (dans 62,5% des cas) pour nier le noyau verbal dont un des compléments est affecté par le caractérisant indéfini de la quantité minimale *un(e) seul(e)*. Il semble en effet, que le sémantisme virtualisant (indéfinition + quantité minimale) du caractérisant *un(e) seul(e)* le rapproche, d'un point de vue opératif, des auxiliaires de la négation transcendante :

1555, Comptes, 18, 59r° & pour tout cela je **ne reçois une seule partie de plaisir**.

Ibid., 54, 244r° lequel transporté d'ayse de se veoir ainsi amoureusement cherché d'une tant favorable veusve, s'efforça mieux que jamais d'employer ses dons & prodigalitez envers tous les siens de sorte qu'il **n'y avoit un seul de ses domestiques jusques au plus petit**, qui ne fust merveilleusement content d'aller en l'abaye, en laquelle fut ce jour, fait un magnifique festin dedans la salette du reverend, …

1558, Des périers, 20, p. 100 Car ilz **ne sçavoyent un seul mot de latin**.

1580, Léry, Ap I, XVbis, p. 573 … comme il fit à Leontarium, où il **ne reschapa une seule ame vivante**, de manière qu'il s'y trouva bien six mille corps morts, …

[389] MARTIN Robert et WILMET Marc, 1980, *Syntaxe du moyen français*, pp. 25-26

1601, Fauchet, 2, 13, p. 148 Car il **ne s'en trouva une seule du costé des françois**, qui de ce jour demourerent maistres de ceste mer, ou les maures soulloient commander comme les plus forts.

1601, Fauchet, 3, 4, p. 197 si… qu'il sembla **n'y en estre demeuré un seul**.

1613, Pasquier, X, II, *ca 1588*, p. 179 ils **n'y oublieront un seul point de leur devoir**.

L'exemple suivant atteste de l'emploi simultané des deux signes de négation (transcendante puis immanente) dans des tournures quasiment identiques comportant l'une et l'autre le même complément caractérisé par *un seul* :

1562, Castellion, p. 36 Si vous dites que vous le faites par le commandement de Dieu, je vous demande où c'est qu'il l'a commandé, car en toute la Bible **je n'en trouve pas un seul mot**, voire en la loy de Moyse, laquelle est autrement assés rigoureuse, veü qu'elle vient jusques à commander en quelque endroit de meutrir et massacrer hommes et bestes et villes des idolâtres, toutefois **il ne s'en trouve un seul mot** qu'on doive contraindre les consciences.

De fait, comme l'illustre ce dernier exemple, on constate éventuellement l'emploi de la négation transcendante en cooccurrence avec un complément caractérisé par *un(e) seul(e)* en français préclassique (dans 37,5% des emplois des textes de notre corpus de base) :

1563, Palissy, p. 171 mais quand j'en eu escrit un grand nombre, je ne sceu jamais trouver fin à mon escrit, et ayant tout considera, je trouvay qu'il **n'y en avoit pas un seul**, qui se peust exercer sans le bois, et que…

1580, Léry, IX, p. 240 qu'ils n'en espanchassent pas un seul brin.

1624, Balzac, XLIV, p. 188 Dernierement il **n'y avoit pas une seule partie de vostre corps**, qui ne fust à un autre : …

1627, Balzac, IV, p. 33 Puis que le malheur de ce siècle est si general qu'il **ne laisse pas une seule maison sans deuil**, ny une seule partie de l'Europe sans trouble, et que …

Enfin, nous notons l'emploi préclassique de la négation pleine immanente *ne* avec le syntagme indéfini *un tout seul*, dont le sémantisme virtualisant est proche de celui de l'indéfini *quelqu'un* ou de son équivalent semi-négatif *personne* (*ne… un tout seul* = « ne… personne ») :

1561, Estienne, I, p. 75 et **ne se trouvera un tout seul** qui face doubte qu'elles ne servent d'amorse et aliment perpetuel à toutes meschantes operations.

1613, Pasquier, XXI, I, *ca 1612*, p. 350 il **n'y en avoit un tout seul** qui eust peu aprofondir ceste cause comme je fis.

AUTRE + SUBSTANTIF (*QUE*)

De même qu'avec le substantif caractérisé par *un(e) seul(e)*, le syntagme verbal nié fait majoritairement appel à la négation du virtuel *ne* lorsqu'il comporte un substantif caractérisé par l'adjectif indéfini *autre… (que)* :

1560, Aneau, t.1, III, p. 32 … jusques au retour du Seigneur Spathas, qui **ne rapporta** de caloier **autre response sinon** un tel aenigne assez obscur, mais depuys trouvé véritable :

1561, Estienne, I, p. 66 Puis doncq' que ces riches gens sont tant assotez de leurs chevaux, puis qu'ils **ne cerchent autre passetemps** en ce monde, jusques à les envoyer recouvrer à Naples, …

1562, Castellion, p. 47 … tellement que vous ne faites qu'engendrer haines mortelles et faire des Chrestiens faintifs et hypocrites, qui **ne pensent et ne taschent** puis après **à autre chose qu**'à ruiner ce à quoy ilz ont esté contrains, …

1580, Léry, Préface, p. 77 … et en luy respondant je **ne** luy **baille** ici **autre titre que** de cordelier : …

1613, Pasquier, I, I, p. 2 Mesmement que je m'asseure que plusieurs, lisant ceste excuse, **ne la digereront d'autre sorte que** comme d'un honneste pretexte que chacun faict contenance de se forger, …

Balzac, 1627, XVII, p. 67 et qu'ils **n'ont d'autre advantage sur moy**, qui suis malade, **que** celuy de la santé, s'ils se portent bien.

Le sémantisme d'indéfinition de *autre… (que)* est par ailleurs très souvent renforcé par le substantif *chose*, signifiant lui-même l'indéfini inanimé, et il semble qu'un tel degré de virtualisation implique systématiquement l'usage de la négation pleine immanente *ne* (100% des emplois de *ne... autre chose* de notre corpus de base) :

1550, Zecaire, p. 111, …et moy **ne desirois autre chose que** avoir le moyen pour continuer.

1558, Des Périers, 20, p. 100 Et conclurents ensemble que par tout ou ilz se trouveroyent et à toutes sortes de gens ilz **ne parleroyent autre chose que** leur latin : …

1560, Aneau, t.1, IIII, p. 45 Le Potentat, voyant que **autre chose ne s'en trouvoit**, estoit allé, …

1563, Palissy, p. 88 …qu'il y a certains metaux, qui **ne sont autre chose que** sel : …
1580, Léry, VIII, p. 223 (comme il **ne** leur **sert à autre chose**)

1585-1587, L'Estoile, Mars 1587, p. 270 … et que la Roine Angloise **ne l'avoit fait mourir pour autre chose que** pour sa religion, …

1630, Mersenne, 1629 p. 202 je **n'attendois autre chose** pour vous faire part du livre de l'harmonie lequel ne vous sera peut estre pas desagreable, …

Enfin, même si le cas ne se produit que très minoritairement en français préclassique, il est toujours possible de relever des emplois de la négation transcendante avec *autre… (que)* :

1558, Des périers, 2, p. 19 Car il **n'avoit point d'autre apprehension**, sinon qu'il …

1624, Balzac, p. 249 Je vous declare d'abord que je **n'ay point d'autre opinion de vous que** celle que vous me donnez vous-mesme, et …

1627, Balzac, XI, p. 54 et qu'en faisant l'amour elles **n'ont point d'autre dessein que** de faire des serviteurs à Dieu.

VIRTUALISATION D'UN TERME DANS LE CHAMP DU VERBE NIÉ

Nous avons très fréquemment relevé dans nos textes préclassiques, des emplois de la négation pleine immanente *ne* au sein de tournures dans lesquelles apparaît, dans le champ du verbe nié, un terme marqué d'indéfinition.

Il s'agit notamment de tournures dont un substantif n'est pas actualisé par un déterminant. En effet, le déterminant ou l'article, permet d'actualiser le substantif qu'il accompagne, alors que son non-emploi empêche cette actualisation, comme l'explicite Gustave Guillaume dans sa *Leçon du 7 mars 1957* :

> L'article est un agent-moteur de cette transformation selon laquelle le virtuel regardant est promu à la réalité du regardé. L'article est dans le langage humain un petit mot réalisateur dont, conséquemment, le non-emploi est un facteur d'irréalisation.[390]

Par conséquent, la virtualisation du substantif indéterminé se combine aisément depuis l'ancien français[391], avec la virtualité négative impliquée par *ne* seul pour signifier la négation pleine.

Or, si dans les tout premiers textes de notre corpus préclassique, l'emploi de *ne* seul peut apparaître avec n'importe quel verbe suivi d'un terme indéterminé :

> 1555, *Comptes*, 7, f. 24r° Un paysant natif d'un village du meilleu de la beausse, **ne trouvant moyen suffisant de vivre**, voulut aprocher la bonne ville de Paris, …
>
> *Ibid*., 20, f. 66r° Je **ne cognois plus forte passion que** celle qu'amour met aux espritz de ceux, qui luy obeyssent :
>
> *Ibid*., 27, f. 96v° la rigueur des peres, qui **ne donnent loysir** à la jeunesse de leurs filles de juger la liberté que nature permet au mariage :
>
> 1558, Des Périers, 41, p. 174 … ausquelz on **ne treuve**[392] **remede** pour purgation qu'on leur puisse donner.
>
> 1560, Aneau, t.1, III, p. 31 « Seigneur Dioclès, tresillustre Potentat, devant lequel les plus asseurez redoubtent, pour reverence de vostre Judicialle severité, qui **ne reçoipt faveur**, **flatterie, ne mensonge**, je vous proteste dire …
>
> 1561, Estienne, III, p. 91 …à peine a il ouvert la bouche, qu'on l'appelle ou magister de village, ou pedagogue de college, qui **ne sont paroles de moindre efficace**[393] (au rapport mesme de ceux qui les proferent) que si on les appeloit pauvres et miserables.

il semble que celui-ci se raréfie au fil des textes pour ne subsister que dans un nombre restreint de tournures plus ou moins figées, dont l'usage est relativement fréquent en français préclassique.

Parmi ces tournures, le substantif indéterminé de certains énoncés se rapproche sensiblement des auxiliaires de la négation transcendante qui sont eux-mêmes, à l'origine, des substantifs indéterminés (*pas* < *un pas* ; *point* < *un point* ; *personne* < *une personne*, etc.).

---

[390] GUILLAUME Gustave, *Leçon du 07 mars 1957, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1956-1957, Systèmes linguistiques et successivité historique des systèmes II,* p. 137

[391] Cf. : QUEFFÉLEC Ambroise, 1985, *La négation en ancien français*, p. 944, et MARTIN Robert et WILMET Marc, 1980, *Syntaxe du moyen français*, pp. 25-26

[392] « on ne trouve »

[393] « efficacité »

C'est le cas de la tournure du type *ne dire mot*, où *mot* évoque non seulement la quantité minimale mais aussi l'indéfinition du complément des verbes de « parole » :

> 1558, Des Périers, 2, p. 19 Et le povre Caillette demeuroit là, et **ne disoit mot** :
>
> 1560, Aneau, t.1, XVII, p. 117 Mais il **ne** me **respondit mot**, ains tourna la teste vers l'Occident, et …
>
> 1585-1587, L'Estoile, Mars 1586, p. 177 À quoi les gens du Roy **ne dirent mot** : dont le Roy, adverti, fut mal content.
>
> 1616, Béroalde, 43, f. 218 Mais encores, messieurs les sçavans, sçavez vous bien les sept merveilles du monde ? Vous **ne dites mot**, je vous feray sçavoir de belles choses si je veux.

D'un intérêt manifeste, se trouve également dans nos textes la tournure du type *ne tenir compte (de)*, plutôt bien figée en français préclassique et qui se construit avec *ne* seul :

> 1561, Estienne, V, p. 105 D'avantage, le sot **ne tient compte des** honneurs et dignitez mondaines, …
>
> 1580, Léry, XVI, p. 385 …et au contraire que celles des effeminez et gens de neant, qui **n'ont tenu conte de** defendre la patrie, ….
>
> 1601, Fauchet, 2, 18, p. 174 Il **ne tenoit compte des** vestements estrangers quelques beaux qu'ils fussent : …
>
> 1616, Béroalde, 25, f. 103 … mais je hay ces paraphrases, il faut donner dedans, il commit daultere, ce qu'estant cognu du Consistoire, il fut corrigé & averty fraternellement, **dont** il **ne tint conte**, parce qu'il continua, …

toutefois il est toujours possible de voir apparaître la négation transcendante, *a fortiori* lorsque *compte* est caractérisé (par *grand*) :

> 1601, Fauchet, 1, 16, p. 81 … jaçoit que le duc retourné en son pays **ne tint pas grand compte** de son serment.
>
> 1610, Sancy, p. 107 … mais comme elle croyait qu'il n'y avoit aucun lieu d'appointement entre le Roy et le Roy d'Espagne, elle **n'en tint pas grand compte**, …

Enfin, la tournure construite avec le tour impersonnel *(il) n'y avoir* complété par un élément sémantiquement indéfini a un très grand nombre d'emplois dans nos textes

préclassiques. Recourant généralement à la négation pleine immanente *ne*, elle se décline à travers diverses constructions :

- *(il) n'y avoir* $X^{\text{indéterminé}}$ (+ proposition relative déterminative)

1550, Zecaire, p. 106 … disant que je fais une grande folie de publier ainsi mon œuvre mesmes en langaige vulgaire, actendu qu'**il n'y a science qui** soit aujourd'huy tant haye du commun populaire que ceste cy.

1558, Des Périers, 5, p. 33 Car il sçavoit bien que de les bailler à ses voisins, **il n'y avoit ordre** : d'autant que …

1579, Alcripe, LXXI, p. 140 « Mon frere (respondit-il) je vous promets que vous en aurez en bref, car **il n'y a garçon de ma sorte** en la forest **qui** ait meilleur moyen d'en recouvrer que moy. »

1580, Léry, VIII, p. 222 … **n'y ayant plumassier** en France **qui** les sceust gueres mieux manier, ny plus dextrement accoustrer, vous jugeriez que …

1585, Paré, XXXIIII … et **n'y a baume qui** ait plus grande puissance de ce faire.

1613, Pasquier, I, V, p. 8 toutesfois quelque peu après l'advancement et progrez de nostre christiansime, il **n'y eut pays au monde qui** produisit de plus grands docteurs de l'Eglise que celuy-là, …

1624, Guez de balzac, XXI, p. 98 **Il n'y a partie de son corps qui** ne soit honteuse : et neantmoins …

1629, Aubigné, p. 191 et **il n'y avoit Assemblée où** il n'escrivist ce que le long usage luy avoit appris.

- *(il) n'y avoir homme … (qui)*

Dans nos textes, le terme complément signifie souvent l'indéfini animé-humain (*homme*). Dans cet emploi *homme* peut se rapprocher dans son fonctionnement, nous semble-t-il, de l'auxiliaire de la négation transcendante de l'animé humain *personne* :

1563, Palissy, p. 87 mais de croire qu'il y aye du sel aux pierres et métaux, **il n'y a homme, qui** me le seust faire croire.

1580, Léry, Préface, p. 76 … **il n'y a homme** entre nous, **qui**, comme le Pape, de puissance absolue puisse faire telle chose.

1613, Pasquier, XIX, XVI, *ca. 1610*, p. 304 **Il n'y a homme plus idolastre** des medecins que moy quand je suis malade, **ni qui** estime leur art plus douteux lorsque je suis sain.

- construction coordonnée :

  (il) n'y avoir $X^{indéterminé}$, $X'^{indéterminé}$, *ni* $X'''^{indéterminé}$ (+ proposition relative déterminative)

> 1580, Léry, XIII, p. 308 …parce que **n'y ayant chevaux, asnes, ni autres bestes** pour porter, charrier ou traisner les fardeaux en ce pays-là, il faut …
>
> 1616, Béroalde, 26, f. 110 … par là **il n'y auroit Evesque, Prestre, ny Clerc**, **qui** ne fut de ce beau mestier,…
>
> 1624, Guez de Balzac, XXX, p. 130 … il est certain que je ne voudrois pas vivre apres un si sensible desplaisir, et qu'**il n'y a bannissement, naufrage, ny mauvaise fortune, que** je ne prie Dieu de m'envoyer plustost qu'une telle perte.

- *(il) n'y avoir celuy qui*

La tournure *(il) n'y avoir celuy* complétée d'une relative substantive indéfinie est héritée du démonstratif de l'ancien français *cil (qi)* (« celui », « celui qui »). Elle est déjà signalée en moyen français par Robert Martin et Marc Wilmet, est bien représentée dans l'ensemble des textes de notre corpus préclassique :

> 1561, Estienne, p. 245 Et si les medecins eussent escript leurs onces, drachmes, et scrupules par lettres communes, **il n'y eust eu celuy qui** n'eust voulu anticiper sur leur estat, et se mesler d'assommer à traictz de plume.
>
> 1563, Palissy, p. 180 … et qu'ainsi ne soit, **il n'y a celui, qui** ne mange de la chair en Caresme aussi bien comme moy, …
>
> 1579, Alcripe, III, p. 20 … et **n'y avoit celle qui** n'eust la raye du cul avallée.
>
> 1580, Léry, VI, p. 165 … **il n'y eut celuy de nous qui**, par maniere de dire, outre ses forces ne s'employast allegrement l'espace d'environ un mois, à faire ce mestier, …
>
> 1601, Fauchet, 2, 8, p. 125 avec ce qu'**il n'y avoit celuy qui** trouvast bon qu'une femme commendast, et eust le gouvernement de l'empire romain.
>
> 1613, Pasquier, *Lettres inédites B.*, *1582*, p. 112 Il me souvient qu'en la commission de Provence, au commencement que je vins au Palais, **il n'y eut celluy qui** s'en mesla qui ne feut promeu à plus haulte dignité qu'il n'estoit.

Nous noterons néanmoins que la tournure en *(il) n'y avoir* encourt dans nos textes préclassiques la concurrence de celle construite avec la négation transcendante *n'y avoir point de* :

1558, Des Périers, 41, p. 175 Car **il n'y avoit point de chambre haulte**.

1627, Guez de Balzac, XXX, p. 113 …et qu'avec une si puissante assistance **il n'y a point d'ennemys que** je doive craindre.

Les tournures impersonnelles lexicalisées

En français préclassique, les tournures impersonnelles lexicalisées ((*Il*) *n'en déplaise à*, *à Dieu ne plaise,* (*Il*) *n'importe*) sont de sémantisme virtualisant dans la mesure où, pour reprendre les termes de Robert Martin et Marc Wilmet, « le sujet, vide de contenu, situe de tels emplois sous le signe de la virtualité »[394].

Elles se sont donc figées avec la négation du virtuel *ne* seul qui trouve alors un complément de virtualité suffisant, à la fois dans la virtualisation du sujet impersonnel mais aussi dans l'emploi du mode virtuel (subjonctif) dans le cas des tournures optatives, pour signifier la négation pleine :

LES TOURNURES OPTATIVES (*IL*) *N'EN DEPLAISE À*, *À DIEU NE PLAISE*

1561, Estienne, III, p. 85 …quand l'ont voit pour le jourdhuy en ceste court et ailleurs plusieurs bonnes et honnestes meres de famille, qui de leur vie ne furent aux estudes à ces belles universitez, si bien dresser et entretenir un mesnage, voire de cent, et de deux cens personnes, que **n'en desplaise à** Aristote, ou **à** Xenophon, elles leur en pourroient faire lecture et les en rendroyent confus, ….

1580, Léry, XIV, p. 341 …ains tous nuds qu'ils sont, ils les enfonçent, et tirent si droit et si soudain, que **n'en desplaise aux** Anglois (estimez neantmoins si bons archers), nos sauvages, …

1616, Béroalde, 71, f. 391 …il n'est que de faire grand chere, & se resjouïr, c'est vivre cela, & **n'en desplaise à** ces coüillasses de predicateurs, qui se crevent tous les jours de la sepmaine, pour jeusner la nuict, comme bons catholiques, …

La tournure lexicalisée *à Dieu ne plaise* est très fortement concurrencée par sa variante *Ja à Dieu ne plaise*. Il faut en effet attendre 1627 (Guez de Balzac) dans les textes de notre corpus de base, pour en relever une occurrence :

1627, Guez de Bazac, VII, p. 20 Et cela estant, **à Dieu ne plaise**, que par l'estat de vostre santé je veuille juger de celuy de vostre condition, et que …

[394] MARTIN Robert et WILMET Marc, 1980, *Syntaxe du moyen français*, p. 26

(*IL*) *N'IMPORTE*

1616, Béroalde, 10, f. 33 Doncques soit que vous les lisiez ou non, ou que vous commenciez icy ou là, **n'importe**, ce livre est, par tout, plein de fidelles instructions & sens parfait, tellement que c'est tout un par où vous le lisiez.

Ibid., 109, f. 589 Vous n'avez point parlé de l'odeur du vin ? **N'importe**, pource qu'il ne peut faillir de sentir bon.

1630, Mersenne, 1628, p. 155 Je vous cotteray icy les livres que j'ay de luy, affin que Msrs les Elzevirs ou Msr Le Maire, à qui j'en parlé aussy et qui me promit de me les envoyer, me les envoyent, **n'importe qui**, pourveu qu'ilz ne les envoyent deux fois, …

Les tournures hypothétiques lexicalisées

De même que les tournures impersonnelles lexicalisées, les tournures hypothétiques tout à fait lexicalisées en français préclassique (*si je ne m'abuse*, *si ce n'est* (*que*) et *n'eût été*), dont le sémantisme est éminemment virtualisant (hypothèse), comportent la négation pleine immanente *ne* :

SI JE NE M'ABUSE

1562, Castellion, p. 18 (car cela, Dieu mercy, **si je ne m'abuse** bien lourdement, m'est assés facile)

1613, Pasquier, VI, II, 1576, p. 75 … asseuré que nous enseigneriez plusieurs belles choses non encores remarquees, mesme d'où sont procedees ces lettres que nous appellons du propre mouvement ? qui est, **si je ne m'abuse**, non une invention françoise, ains italienne, ….

SI CE N'EST (*QUE*)

1558, Des Périers, 30, p. 141 Et ne veulx plus jouer **si ce n'est** en quelque belle moralité, ou il y ayt quelques grands personnages comme Roys, princes, seigneurs.

1560, Aneau, t.1, II, p. 25 … tellement qu'elle s'estoit venue faire miserablement tuer entre ses bras et ne savoit on par qui, **si ce n'estoit** par luy mesme, sui la tenoit saisie et l'avoit tuée, comme il estoit vraysemblable.

1561, Estienne, V, p. 106 Pourquoy penseriez vous que ce fust, **si ce n'est** pource qu'ilz ne se donnent aucune melancolie, et ….

1601, Fauchet, 2, 5, p. 108 En fin le roy prie l'assemblee de luy permettre se servir d'Alcvin et autres : mais je ne puis deviner pourquoy il faisoit telle requeste, **si ce n'est qu**'estant ecclesiastique, il le voulust exempter de la servitude claustrale, pour le tenir pres de soy ; …

1624, Balzac, XXVII, p. 121 Ils n'avoient point encore de Dieux d'or, ny de vaisselle d'argent ; Ils estoient ignorans en toute sorte de science, **si ce n'est** en celle de faire la guerre, et de commander aux hommes.

N'EÛT ÉTÉ

La tournure hypothétique lexicalisée *n'eût été* atteint sémantiquement un degré de virtualité maximum à travers l'emploi du subjonctif plus-que-parfait (irréel du passé) :

1550, Zecaire, p. 151 … avec les gens de l'Empereur qui le suyvoient de pres pour garder et defendre par ce moyen son arriere garde qui estoit foible, **n'eust esté** ung ruisseau qui luy fut favorable.

1563, Palissy, p. 49 Je me fusse tresbien donné garde de tomber entre leurs mains sanguinaires, **n'eust esté** que j'avois esperance qu'ils auroyent esgard à vostre œuvre, et à l'imitation de Monseigneur le Duc de Monpensier, lequel …

1579, Alcripe, LXXXIII, p. 157 Tous ceux de leans furent si estonnez de cette adventure, que la voyant ne le pouvoient croire, **n'eust esté** qu'ils mangerent le lievre, dorelot.

1630, Mersenne, *1630*, p. 483 Monsieur, il y a longtemp que je vous eusse rescrit, **n'eust esté** que j'ay esté pressé de partir pour faire un long voyage, …

La combinaison des tournures hypothétiques lexicalisées avec la négation du virtuel, offre une illustration de la préférence de *ne seul* pour les contextes syntaxiques virtualisants comme, entre autres, la proposition subordonnée hypothétique.

2.2.1.2. Préférence pour les contextes syntaxiques virtualisants

Dans l'usage de la langue française préclassique, les contextes syntaxiques qui ont tendance à recourir au signe de la négation pleine immanente *ne,* plutôt qu'à la négation transcendante, comportent une certaine part de virtualité qui est dûe soit à la nature-même de la proposition dans laquelle s'insère le verbe nié, soit à la nature du rapport de coordination au sein duquel apparaît le verbe nié.

Nous présenterons donc successivement les différents faits de subordination, puis de coordination, qui sont favorables en français préclassique à l'emploi de la négation du virtuel *ne* seul, compte tenu de leur orientation sémantico-syntaxique virtualisante, plutôt qu'à celui de sa concurrente transcendante (*ne…pas/point*, etc.).

Il sera constaté au fil des exemples cités que ces différents contextes peuvent bien évidemment se combiner, favorisant alors d'autant plus l'occurrence de la négation pleine de forme simple *ne*.

2.2.1.2.1. Les propositions virtualisantes

En français préclassique, l'emploi de la négation pleine immanente *ne* se manifeste davantage au sein de propositions dont l'orientation sémantico-syntaxique est virtualisante. Ces propositions peuvent être virtualisées soit par l'idée regardante virtualisante impliquée par la proposition régissante, c'est le cas des propositions subordonnées conjuguées au mode virtuel (subjonctif), soit par l'idée regardante virtualisante impliquée par la proposition subordonnée-même, c'est le cas de la proposition subordonnée hypothétique ou de la tournure interro-exclamative introduite par *que*.

Les propositions subordonnées conjuguées au mode virtuel

L'usage préclassique s'inscrit dans le prolongement de celui des états de langue antérieurs (ancien et moyen français), en recourant préférement à la négation simple du noyau verbal *ne* dans les propositions conjuguées au mode virtuel subjonctif, au détriment de

la négation composée *ne…pas* (et ses variantes) dont l'emploi reste néanmoins toujours possible.

C'est le cas en proposition principale ou indépendante dont le verbe nié est conjugué au mode virtuel (subjonctif), notamment dans les tournures optatives impersonnelles lexicalisées que nous avons déjà évoquées *supra* :

> 1616, Béroalde, 10, f. 37 Cependant je vous advertis, & **ne** vous en **desplaise**, un sage conseille bien un fou, il ne faut pas tousjours dire ces parties-la honteuses, …

dans les tournures injonctives au subjonctif :

> 1601, Fauchet, 2, 12, p. 143 … mais celle qui justement et raisonnablement sera requise en mariage par homme de sa sorte, et il luy plaise de vivre mariée, que telle vie **ne** luy **soit desniée** par ses freres ; …

ou encore dans le tour figé *je ne sache* (« je n'ai pas connaissance ») :

> 1561, Estienne, XXIV, p. 226 Quant à moy, **je ne sache** avoir congneu ne ouy parler de femme qui volontairement, et sans avoir esté solicitée, se soit adonnée à homme vivant.
>
> 1630, Mersenne, *1629*, p. 270 **Je ne sçache** icy rien de nouveau.

Mais dans la majorité des cas, *ne* seul s'emploie dans des propositions subordonnées, conjuguées au mode virtuel et de différentes natures. En effet, nous avons relevé l'emploi très fréquent de *ne* seul en proposition subordonnée relative virtualisée, en proposition subordonnée conjonctive pure, en proposition subordonnée conjonctive circonstancielle de conséquence régie par une principale négative ou encore, en proposition subordonnée conjonctive circonstancielle de but.

EN PROPOSITION SUBORDONNÉE RELATIVE VIRTUALISÉE

Dans nos textes préclassiques, la négation pleine immanente *ne* s'emploie couramment dans les propositions relatives dont l'antécédent est virtualisé, qu'il soit indéfini, indéterminé

(sans article), négatif ou sous-tendu par un mouvement de pensée interrogatif ; ces relatives se conjuguent *de facto* au mode virtuel du subjonctif :

> 1550, Zecaire, p. 117 … mais telle que je lisois **rien** en tous les libvres **qui ne s'adaptat** fort bien à mon opinion ;
>
> 1560, Aneau, t.1, XV, p. 95 « **Il n'est** si belle et bonne **compaignie** (ô ma treschere Priscaraxe) **qui** en fin finalle **ne se departe**[395], ou par mort ou autrement.
>
> *Ibid.*, XXII, p. 161 … car **quelle chose** luy pourriez vous offrir **qui ne soit sienne**, duquel le throne est le ciel, et la terre est l'escabelle de ses piedz **?**
>
> 1561, Estienne, V, p. 107 Où trouvez vous aujourd'huy **un poëte qui ne participe** de la sottie **?**
>
> 1562, Castellion, p. 62 … il **ne** leur feroit **rien qu**'eux mesmes **n'ayent faict** à autruy.
>
> 1580, Léry, IV, p. 139 … il **n'y avoit** si bon **cœur qui n'**en **crachast** :…
>
> 1601, Fauchet, 1, 1, p. 4 Car il **ny a celuy**, tant fust-il despourveu de sens, non entendant autre chose, **qui ne jugeast** le plus suffisant devoir estre preferé à celuy qui estoit inutile.
>
> 1610, Sancy, p. 115 Le roy, qui **n'**avoit **plus personne** en son royaume **qui ne** le **recogneust**, horsmis monsieur de Mercoeur, s'achemina en Bretagne pour le ranger par la force ou par composition en son devoir.
>
> 1613, Pasquier, I, IX, p. 13 Il **n'y a femme** si belle soit elle, **qui ne soit** indifferente à un homme quand ils ont couché ensemble un an, …
>
> 1624, Guez de Balzac, VI, p. 26 Je **ne** dis **rien**, Monseigneur, **dont** je **ne face** des sermens pour preuve de ma creance, **et que** je **ne confirme** par le propre tesmoignage de vos ennemis.

EN PROPOSITION SUBORDONNÉE CONJONCTIVE PURE AU MODE VIRTUEL

En proposition subordonnée conjonctive pure, l'emploi du mode virtuel est motivé par l'idée regardante virtualisante impliquée par le verbe ou la locution verbale de la proposition régissante (expression de la volonté, de la nécessité, de la prière, du souhait, de l'ordre, etc.); ou par la virtualisation d'une idée regardante actualisante (négative, interrogative, hypothétique, appréciative, etc.) et il s'agira alors d'un rapport de *subordination critique*, selon les termes de l'analyse guillaumienne[396].

---

[395] « ne se sépare » (*se departir*)

[396] Voir entre autres : SOUTET Olivier, 2005, *La syntaxe du français*, p. 106 (« La notion de « subordination critique » permet de justifier, contextuellement, des subjonctifs que l'élément régissant strictement la

Ainsi, dans ce type de proposition, il est très fréquent en français préclassique de relever l'emploi de la négation du virtuel *ne*, éminemment compatible avec « la virtualité temporelle que signifie le subjonctif »[397] :

> 1550, Zecaire, p. 148 Laquelle me faict **trouver estrange que n'ayez practiqué** vostre resolution à Paris, …
>
> 1555, *Comptes*, 4, f. 16v° (comme celuy qui peult estre **eust** bien **voulu que** ces deniers **n'eussent trouvé** maistre)
>
> 1561, Estienne, XII, p. 151 Les corps en sont à lors plus sains et alaigres, d'autant qu'**il est besoing** tremper le vin et **que** l'on **ne mange** le froument si pur qu'il puisse engendrer opilations de foye, ne d'autres parties.
>
> 1562, Castellion, p. 70 Mais il faut (…) **aviser que**[398] le remède ne soit pire et plus dommageable au pacient que le mal auquel on veut remédier.
>
> 1585-1587, L'Estoile, *Juillet 1585*, p. 36 … **manda** au seingneur de Mandelot, gouverneur de la ville de Lyon, **qu'**il **ne** le **laissast passer** plus avant ; …
>
> 1610, Sancy, p. 104 … mais qu'il **ne pouvoit qu**'il **ne louast** le courage que j'avois de m'opposer à son dessein, qui seroit la ruine du Roy et du royaume, …
>
> 1613, Pasquier, VII, XII, 1583, p. 102 **Ne pensez pas que** je **ne sois** quelquefois tombé sur ce mesme discours avec Monsieur de Pibrac, non pas si ample que cestuy, …
>
> *Ibid.*, XVIII, III, p. 267 …ores que[399] je **m'asseure que n'**en **ayez affaire**, pour sçavoir ceste leçon de vous-mesme, …

EN PROPOSITION SUBORDONNÉE CONJONCTIVE CIRCONSTANCIELLE CONSÉCUTIVE CORRÉLATIVE RÉGIE PAR UNE PRINCIPALE NEGATIVE

---

subordonnée ne justifie pas lui-même : ainsi dans les conjonctives pures qui dépendent d'un verbe de croyance sous négation, hypothèse ou interrogation, ou de verbes ou locutions verbales à valeur appréciative (regretter, être juste, etc.), ou bien encore dans les concessives ».)

[397] MOIGNET Gérard, 1988, *Grammaire de l'ancien français*, p. 220 (sur la « Subordination critique : mode subjonctif »)

[398] « veiller que, faire en sorte que » (*Dictionnaire du Moyen français*, Synthèse de Pierre Cromer)

[399] « maintenant que » (Voir : GOUGENHEIM Georges, 1974, *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, p. 203)

Lorsque la proposition subordonnée conjonctive circonstancielle consécutive corrélative (*si/tel/tellement/tant…que*) est régie par une proposition principale syntaxiquement ou sémantiquement négative, c'est l'opérativité-même du rapport de causalité qui est niée. La virtualisation par la négative du rapport de causalité implique alors l'emploi du mode virtuel (subjonctif) dans la proposition subordonnée et la préférence pour le recours à la négation pleine immanente *ne*, plutôt qu'à la négation transcendante :

> 1558, Des Périers, 3, p. 25 Ilz luy promirent, mais ilz **ne** furent **pas si mal songneux**, quand ce vint le jour assigné, **qu**'ilz **ne fissent** faire leur cuisine ordinaire chascun chez soy, …
>
> *Ibid*., 6, p. 40 Mais quand il fut apart soy, il songea bien ce qui en estoit : qu'il estoit **hors de sa puissance de nettoyer si bien un tel affaire**, **que** les taches **n**'en **demeurassent** tousjours ou long temps.
>
> 1562, Castellion, p. 21 (et de faict le monde **n'**est **pas si très bon qu**'on **n'**ait cause de s'en douter)
>
> *Ibid*., p. 34 … il **n**'y a homme **tant dénaturé**, **ny tant loing** de toute discipline et enseignement, **que** incontinant qu'elle luy est proposée, **ne confesse** qu'elle est droite et raisonnable, dont il est aisé à juger que quand la vérité nous jugera, elle nous jugera selon ceste reigle.
>
> 1580, Léry, Préface, p. 72 … ce neantmoins nous **ne** nous sommes **point tellement** asseurez d'eux **que** nous **n'ayons** en toute diligence **enquis et sondé** par les actions et deportement d'un chacun ce qu'il avoit au cœur.
>
> 1585, Paré, XXII, p. 72 … le ladre **ne** put **si long temps** demeurer **qu**'il **ne desserrast** sa lisiere, pour reprendre un peu son haleine : …
>
> 1613, Pasquier, XXI, VII, 1613, p. 386 …ausquels je dy qu'à la verité je luy avois beaucoup d'obligation, mais **non telle que** je **ne cognusse** fort bien en luy plus du sage-mondain que d'amy.
>
> 1624, Guez de Balzac, XL, p. 172 Tant y a que les Medecins **ne** vous ont **point tant** espuisé, **qu**'il **ne** vous **reste** encore assez de sang pour en faire part à vostre maistresse, et remplir le monde de vos pechez.

EN PROPOSITION SUBORDONNÉE CONJONCTIVE CIRCONSTANCIELLE DE BUT

En français préclassique, la virtualité du mode subjonctif employé en proposition subordonnée conjonctive circonstancielle de but dont le procès, en tant que finalité, reste non-actualisé, s'associe régulièrement à la négation du virtuel *ne* seul :

- Finalité introduite par *afin que* :

1550, Zecaire, p. 118 … mesmes ay faict des digressions en ceste premiere partie de mon opuscule, qui seront descouvertes à l'advenir, **affin que ne fusse congneu** par ceulx qui veiront et lyront icelluy, pendant ma vie, en nostre pays de France.

1560, Aneau, t.1, V, p. 51 Et ainsi l'a voulu la divine providence, **affin que l'homme ne fust surprins** au despourveu et ne mourust brutallement.

1580, Léry, XI, p. 283 … qu'**afin que** les serpens **ne mangent** leurs œufs ils font leurs nids à une branche d'arbre, …

1585, Paré, XXXIIII, p. 122 … et luy servent de guide pour monstrer le chemin, **à fin qu**'elle **ne se heurte** contre les rochers.
1601, Fauchet, 2, 17, p. 170 … fut assis dans une chaire, ayant sur la teste d'une couronne attachée à une chaine d'or, **affin qu**'elle **ne cheut**[400].

1610, Sancy, p. 51 de ce que j'avois emprunté sur mes bagues pour la payer, **afin que** faute de payement elle **ne se desbandast**.

- Finalité introduite par *à ce que* :

1561, Estienne, IX, p. 134 … et ignorant du grand nombre de privileges qu'ont les banniz en leur exil, lesquelz en bref je vous veil reciter, **à ce que n'ayez** occasion de vous emerveiller, si plusieurs des anciens ont de leur bon gré choisi l'exil, …

1601, Fauchet, 1, 14, p. 71 Toutes-fois **à ce que** sa venuë **ne fut** plus[401] cause d'irriter les autres sarrazins, que profitable aux chrestiens, qui habitoyent ceste province, il envoya secours de gens au roy d'Asture et de Galice, …

Nous notons, à la suite de Georges Gougenheim, la quasi-totale absence d'emploi de la locution conjonctive finale *pour que* en français préclassique :

On le trouve occasionnellement chez Montaigne : A celle fin que le dormir mesme ne m'eschapat ainsi stupidement, j'ay autresfois trouvé bon qu'on me le troublat pour que je l'entrevisse (Montaigne, éd. Strowski, t. III, p. 425). Il n'entrera en français que vers le milieu du XVIIe siècle, soutenu par l'autorité du cardinal de Richelieu.[402]

[400] « tomba au sol » (*choir*)
[401] Ici, *plus* est adverbe comparatif (*plus cause d'irriter* (…) *que profitable*)
[402] GOUGENHEIM Georges, 1974, *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, p. 223 (l'auteur cite en référence le travail de « N.S. Bemont, *The early history of French* pour que, Romance Philology, IX (1956), pp. 429-435 »)

La proposition subordonnée hypothétique

L'usage préclassique emploie massivement la négation du virtuel *ne* seul en proposition subordonnée hypothétique, et ce très régulièrement dans l'intégralité de notre corpus. Il semble donc que l'usage des états de langue antérieurs (ancien et moyen français[403]) se prolonge durablement au cours de notre période (usage qui se prolongera au-delà, en français classique[404]).

Dans ce type de proposition, le degré de virtualité impliqué par la nature-même de l'hypothèse introduite par *si*, permet à *ne* seul de signifier la négation pleine en s'y associant, quelle que soit la valeur hypothétique :

- valeur hypothétique du potentiel :

1550, Zecaire, p. 106 Mais pour leur respondre, je veulx premierement qu'ilz scachent **s'**ilz **ne** l'**ont** encore **congneu**, que ceste divine philosophie n'est poinct en la puissance des hommes.

1560, Aneau, t.1, XV, p. 97 … c'est l'enfant par moy en vous engendré, qui sera (**si** mon augure **ne** me **deçoit**) preux, hardi et liberal.

1562, Castellion, p. 19 Dieu face que ce soit à sa louange, et à ton profit, car je sçay bien que **s'**il **n'**y **met** la main, c'est à moy et à tout homme peine perdue.

1613, Pasquier, *Lettres inédites*, 1582, p. 122 Celluy qui luy succede a une si bonne peut de mal faire que je m'assure qu'il ne fera jamais mal, **si** ceste volonté **ne** luy **change**.

- valeur hypothétique du potentiel ou de l'irréel (du présent) :

1558, Des Périers, 68, p. 253 « (…) Par dieu **si** je **n'estois** philosophe, je te romprois la teste : Gros sot que tu es. »

1580, Léry, XI, p. 286 … ayant le bec et le gosier tousjours ouvert, **si** on **ne** l'**oyoit**[405] et voyoit par experience, on ne croiroit jamais que d'un si petit corps il peust sortir un chant si franc et si haut, …

[403] Voir pour l'ancien français : MOIGNET Gérard, 1988, *Grammaire de l'ancien français*, p. 279
Et pour le moyen français : MARTIN Robert et WILMET Marc, 1980, *Syntaxe du moyen français*, §18, pp. 24-25

[404] Voir entre autres : SANCIER-CHATEAU Anne, 2005 *Introduction à la langue du XVIIe siècle, 2. Syntaxe*, p. 97

[405] « l'entendait » (*ouïr*)

1624, Guez de Balzac, V, p. 23 … et **si** vous **n'aviez** des thresors de neige, et des salles de marbre, pour vous deffendre du Ciel, j'aymerois autant estre condamné au feu que demeurer au lieu où vous estes…

1627, Mersenne, 1627, p. 574 Car le sens et l'experience nous apprennent que sans cette conjonction toutes choses seroient egales, ou plustost unes, **si** elles **n'augmentoient** par le concours de leurs semblables **et ne se separoient** par leur dissemblance.

- valeur hypothétique de l'irréel (du passé) :

Le français préclassique emploie majoritairement le mode de la virtualité temporelle (subjonctif plus-que-parfait) dans la proposition subordonnée et dans la proposition principale du système hypothétique à valeur d'irréel du passé :

1558, Des Périers, 9, p. 55 Et **s'**il **ne** la m'**eust achevée**, pensez que j'eusse fait un bel enfant : »

1560, Aneau, t.1, III, p. 35 L'hippocentaure l'oyant[406] et le voyant venir à bride avallée, l'espée au poing, luy lascha une sagette, d'ond il l'eust persé de part en part **s'**il **ne se fust couvert** de son impenetrable escu.

1585, Paré, XXVII, p. 85 … et **si** ce Baillif **n'eust** diligemment **sceu** la verité, un bon et honneste personnage eust esté emprisonné et gesné.

1624, Guez de Balzac, XXVIII, p. 123 **S**'il **n'eust esté pourveu** du Gouvernement de ceste ville, quand le roy luy commanda de se retirer, sa cheute eust esté plus grande qu'il ne l'a pas faicte.

La négation du virtuel ne seul apparaît également régulièrement dans la proposition subordonnée de l'alternative hypothétique (*soit que… soit que…)* :

1562, Castellion, p. 38 « Je suis angoissée de toutes pars, car **soit que** je le face, je suis morte, **soit que** je **ne** le **face**, je n'eschapperay point de vos mains. »

de même que dans la proposition subordonnée hypothétique introduite par *au cas où* ou par *quand* (dans le sens de « au cas où ») :

1558, Des Périers, 3, p. 24 « et **quand** chapitre **n'auroit** la commodité de te recompenser, lui disoyent ilz, je t'en bailleray plustost du mien. »

[406] « l'entendant »

1560, Aneau, t.1, II, p. 29 Et **quand** en la court je **n'eusse trouvé** empesche[407], une seulle goutte de sang n'eust esté par moy espandue en la maison hospitalle.

1585-1587, L'Estoile, Nov. 1585, p. 48 …ains seulement avoit declaré qu'**au cas où** ils **n'eussent satisfait** à ses edits dedans le temps prescript, leurs biens seroient saisis et à lui acquis et confisqués.

La tournure interro-exclamative *que…ne*

Un autre emploi, assez fréquent dans les textes de notre corpus, est celui de l'interrogation ou de l'exclamation négative introduite par l'association de la conjonction *que* et de la négation simple *ne*, dans le sens de *pourquoi ne pas,* exprimant ainsi le souhait ou le regret dont l'orientation virtualisante s'associe de manière figée avec *ne* seul :

1555, Comptes, 45, f. 185v° **Que n'ay-**je maintenant une hache pour combatre & frotter mes amoureux.

1558, Des Périers, 30, p. 142 « Vrayement, dist maistre Jehan du Pontalais, Vous avez raison, et le meritez. Mais **que ne** m'en **advisiez** plustost ?

1558, Des Périers, 44, p. 184 « Ah vous me vouliez pendre, on vous en heust faict souvenir Par Dieu monsieur le Prevost. Mais **que ne** le **laissois** tu faire, » dit il au Rouergueys, en se faschant.

1560, Aneau, t.1, I, p. 22 « Traistre Sagittaire, meurtrier de pucelles, où es tu ? **Que ne** te **presentes** tu à moy (lasche couard et traistre) affin de me faire acompaigner la plus indigne mort qui fust en vie, ou que …

1561, Estienne, III, p. 91 **Que ne fait** on une ordonnance, que quiconque parlera des lettres soit griefvement puny et corrigé ?

1616, Béroalde, 10, f. 36 Qu'est-ce, qu'est-ce ? je le diray à Madame, Madame se revirant dit, je l'entens bien, vous estes une sotte, **que ne** le **cachez** vous ?

Il arrive également de relever en français préclassique, l'occurrence de la négation du virtuel *ne* en tournure interro-exclamative introduite par *pourquoi* :

1560, Aneau, t.1, XXI, p. 151 Ô cieux ! Ô dieux ! **Pourquoy ne** vous **contentez** vous de permettre les defortunes nous advenir, sans en outre nous en envoyer les prodiges et signifiances affin de doublement nous tormenter…

[407] « obstacle » (fém.)

2.2.1.2.2. L'opérateur de la coordination virtuelle *ne*/*ny*

Le dernier contexte syntaxique au sein duquel le français préclassique préfère employer la négation pleine immanente *ne* plutôt que la négation bi-tensive *ne… pas* (et ses variantes), relève d'un fait de coordination.

En effet, le mouvement de négativation virtualisée signifié par *ne* seul s'associe davantage, en construction coordonnée de toute sorte, avec l'opérateur de la coordination virtuelle (négative) *ne*/*ny* pour traduire la négation pleine du noyau verbal :

> 1558, Des Périers, I, p. 15 Il **n'**y fault **ny** vocabulaire **ne** commentaire.
>
> 1561, Estienne, IV, p. 93 … par ce que leur lumiere (…) **n'**est çà **ne** là desordonneement transportée.
>
> 1562, Castellion, p. 50 ... qui jura et fit veu à Dieu qu'il **n'**entreroit en sa maison **ni ne** monteroit sur son lit **ni ne** laisseroit dormir et reposer ses yeux qu'il n'eust trouvé lieu et maison au Dieu de Jabcob.
>
> 1579, Alcripe, XIII, p. 39 …ainsi tous deux aculez[408] l'un devant l'autre, commencerent à eux entreregarder sans rire si tres-ententivement et sans ciller ne parler, qu'il **ne** souvenoit au regnard[409] de fuir **ny** au chien de courir après, …
>
> 1585, Paré, XIX, p. 68 … lesquels sont si hideux et abominables (…) que pour leur grande detestation **ne** les ay voulu reciter, **ne** faire portraire.
>
> 1601, Fauchet, 3, 11, p. 230 Ces parolles rendirent confus l'empereur, qui **n'**attendoit estre chargé de ce costé, **ne** tel reproche luy estre faict en si grande compagnie.
>
> 1613, Pasquier, XXI, I, *ca 1612*, p. 350 Comme aussi est-ce la verité que quand la cause fut plaidée, **ni** Maffee, **ni** Ribadeneire **n'**avoient escrit la vie de Loyola, **ny** leurs constitutions **n'**estoient cogneues en ceste France.
>
> 1630, Mersenne, 1628, p. 153 Ce qui me fait croire que vous **n'**aurez reçeu **ny** l'une **ny** l'autre, que le Sr Cramoisy a pourtant envoyée par le messager ordinaire.

[408] « assis »
[409] « renard »

2.2.1.3. Synthèse sur les emplois préclassiques de la négation du virtuel *ne*

Après cette description des emplois de la négation pleine immanente *ne* pour exprimer la négation du noyau verbal, nous pouvons conclure que la capacité de *ne* à exprimer seul la négation du noyau verbal est bien active en français préclassique.

Néanmoins, en tant que négation du virtuel, son emploi reste fortement conditionné par le degré de virtualité des contextes dans lesquels elle apparaît, et le nombre de ces contextes sémantico-syntaxiques, tend à se réduire au fil de nos textes.

En effet, le français préclassique emploie également la forme composée de la négation pleine transcendante *ne…pas/point* (et autres variantes) pour exprimer la négation du noyau verbal, dont les contextes d'emploi sont en partie liés à la signification profonde *ne* la négation transcendante qui correspond au mouvement de la négativation actualisée.

2.2.2. LA NÉGATION TRANSCENDANTE *NE…PAS* (ET SES VARIANTES) : NÉGATION DE L'ACTUEL

Au cours de son histoire, le morphème négatif de la négation immanente *ne* s'est adjoint les morphèmes auxiliaires négatifs *pas* et *point*. Dans son article sur « l'emploi de la négation dans *Yvain* de Chrétien de Troyes », Ambroise Queffélec expose ce rappel historique :

> Les négations composées de type *ne...pas* sont presque totalement lexicalisées au XII s. alors qu'elles n'apparaissent pas dans les premiers textes. Les particules *pas, mie, point*, à l'origine substantifs, ont été d'abord utilisées en contexte négatif parce qu'elles exprimaient des quantités minimales dans différents domaines : mouvement (*pas*), nourriture (*mie*), espace (*point*). Cependant, à force d'être employées en association avec *ne*, elles se sont progressivement grammaticalisées et ont subi une opération de dématérialisation plus ou moins forte qui s'est accompagnée d'un changement de catégorie grammaticale. La langue les a évidées sémantiquement et n'a retenu de leur sens primitif que le sème « quantité minimale» en les rendant aptes à figurer dans n'importe quel contexte négatif ; simultanément elle a fait de ces substantifs des adverbes.[410]

Nous pouvons qualifier la négation ainsi exprimée à la fois de transcendante et d'actuelle. Transcendante parce qu'elle dépasse le seuil de la négation pleine à la différence de *ne* seul, négation immanente, qui ne va pas au-delà de ce seuil. Actualisée aussi dans la mesure où l'emploi des auxiliaires négatifs entérinent le mouvement de négativation initié par le signe de la négation immanente *ne*.

Par conséquent, en français préclassique, la négation pleine transcendante *ne…pas* (et ses variantes) a tendance à préférer les contextes qui présentent une valeur actualisante et qui s'avèrent de différentes natures (contextes énonciatifs, syntaxiques ou sémantiques). Cette tendance s'inscrit dans le prolongement de celle d'états de langue antérieurs. En effet, dans sa thèse sur la *Négation en ancien français*, Ambroise Queffélec indique que la négation de forme composée s'emploie en ancien français :

[410] QUEFFÉLEC Ambroise, 1989, « La négation et l'exception dans l'*Yvain* de Chrétien de Troyes », *L'Information Grammaticale*, n°41, p. 26

> comme négation des syntagmes verbaux dépourvus de virtualité : les énoncés négatifs sous-tendus par un mouvement de pensée ouvrant (proposition assertive), échappant à toute visée critique (verbe au mode actuel ; proposition indépendante ou principale) et surtout à une mise sous condition (phrase non hypothétique) sont spécialement accueillants à l'égard de *ne…pas*, surtout lorsque par eux-mêmes ils sont chargés de théticité. Cette théticité peut être liée à la présence dans l'entourage verbal d'un participe passé ou d'une forme en *–ant* marquant l'accompli ou l'accomplissement (forme verbale composée ; périphrase du type *aller* + *–ant*). Elle peut être consécutive aussi à l'emploi de syntagmes dépendants thétiques comme une complétive introduite par que ou un substantif objet actualisé (pourvu de déterminant(s) ou de caractérisant(s)). Enfin elle peut être due à la sémantèse verbale qui pose l'existence du procès dans son actualité (verbe fondamental *être*, verbes puissanciels exprimant la volonté comme *voloir* ou la nécessité comme *devoir*, *covient*, *estuet*).[411]

Néanmoins, comme nous l'avons observé à travers l'étude des emplois de la négation du virtuel *ne* seul, la négation pleine transcendante du noyau verbal du type *ne…pas* se montre à même de nier n'importe quel verbe dans n'importe quel contexte, ce d'autant plus qu'elle se développe et récupère progressivement les emplois de la négation immanente *ne* au cours de notre période.

En effet, les textes de notre corpus ressortissant au dernier tiers environ de notre période (1610-1630), à savoir le *Discours sur l'occurrence de ses affaires* de Nicolas de Harley de Sancy (1610), *Les admirables et horribles signes apparus en plain jour sur la ville de Constantinople* (1612), les *Lettres familières* d'Estienne Pasquier (1613), l'*Histoire veritable de ce qui s'est passé de nouveau entre les françois & portugais en l'Isle de Maragnan au pays des Toupinambous* (1615), le *Moyen de Parvenir* de François Béroalde de Verville (1616), la *Correspondance* du Père Marin Mersenne (1617-1630), l' *Advis envoyé de Constantinople* (1618), les *Lettres* de Jean Louis Guez de Balzac (1624-1627), la *Fidelle relation de l'accouchement, maladie et ouverture du corps de feue Madame* de Louise Bourgeois (1627) et la *Vie à ses enfants* de Théodore Agrippa d'Aubigné (1629), recourent bien davantage à l'emploi de la négation transcendante *ne.. .pas* (et ses variantes) au détriment de la négation pleine immanente *ne* seul, à tel point que nous y avons relevé près de la moitié (48%) des occurrences de la négation composée du type *ne…pas* rencontrées dans l'ensemble des textes de notre corpus préclassique ; cette caractéristique préfigure d'ailleurs ce qui sera l'usage des états de langue postérieurs (classique et moderne).

Pour notre étude de l'emploi de la négation de l'actuel *ne…pas* (et ses variantes) en français préclassique, nous présenterons successivement les différents contextes actualisants

[411] Id., *La négation en ancien français*, pp. 944-945

(énonciatifs, syntaxiques et sémantiques) qui s'y associent préférement, avec d'éventuelles combinaisons entre eux.

2.2.2.1. Préférence pour les contextes énonciatifs « actualisants »

Nous entendons par « contextes énonciatifs actualisants », les contextes énonciatifs au sein desquels s'actualisent pleinement l'*ego* du locuteur et la visée pragmatique qu'il implique. Figurent parmi ces contextes énonciatifs les trois différents types de discours rapporté suivants : discours direct, discours indirect ou discours différé[412], à travers lesquels s'instaure plus ou moins directement, une situation allocutive (rapport entre un locuteur et un allocutaire).

Or, il apparaît que dans ces différents contextes énonciatifs « actualisants », l'emploi de la négation pleine transcendante du noyau verbal du type *ne…pas* (et ses variantes) domine dans l'ensemble des textes de notre corpus préclassique, plutôt que celui de la négation de forme simple *ne* seul. Ainsi, la négativation actualisée que traduit la négation bi-tensive, s'accorderait davantage, d'un point de vue pragmatique, avec la visée d'effet (ou de discours)[413] elle-même actualisée qu'impliquent ces contextes énonciatifs.

Nous présenterons donc successivement les emplois de la négation de l'actuel *ne…pas* (et ses variantes) à travers les différents types de discours rapporté en français préclassique, en étudiant plus spécialement leur cooccurrence saillante dans nos textes avec certains marqueurs morpho-syntaxiques ressortissant à ces contextes énonciatifs : avec les pronoms de l'allocution (*je*, *tu*, *nous*, *vous*), avec le mode impératif, avec les constructions interrogatives directes et indirectes, et enfin, avec les constructions subordonnées du discours indirect (conjonctives pures).

[412] En contexte pseudo-dialogique dans lequel le narrateur/auteur s'adresse directement à son lecteur.
[413] Voir entre autres : VALIN Roch (dir.), 1973, *Principes de linguistique théorique de Gustave guillaume*, pp. 146-252

2.2.2.1.1. Les pronoms de l'allocution (*je*, *tu*, *nous*, *vous*)

Dans nos textes préclassiques, la négation pleine transcendante du noyau verbal *ne…pas* (et ses variantes) apparaît fréquemment en cooccurrence avec les déictiques personnels *je*, *tu*, *nous* et *vous*, en discours direct ou différé.

Ainsi, la négativation actualisée signifiée par la négation bi-tensive *ne…pas* (et ses variantes) préférerait s'associer aux pronoms déictiques personnels *je* et *tu*, qui assument l'acte de langage (locuteur/*parlant* ou allocutaire/*écoutant*), en l' « actualisant » selon nous, dans la mesure où ils ressortissent « à l'acte de langage lui-même » comme le soutient Gustave Guillaume dans sa *Leçon du 14 mai 1948* :

> […] la personne parlante et la personne écoutante sont des personnes appartenant, en réalité, à l'acte de langage lui-même, pris comme contenant, et indépendamment de son contenu. […]
> La 1re personne et la 2e personne réunissent en effet dans un même nœud un donn[é] vécu, concret, de l'acte de langage, et un donn[é] abstrait, appartenant à son contenu, issu de la langue.[414]

Et il en est de même avec leurs correspondants pluriels vous et nous qui sont des « extension[s] allocutive[s] des premières personnes :

> *Vous* est un substitut allocutif de *tu*, *nous* est un substitut allocutif de *je*. *Vous*, extension allocutive de *tu* ; *nous* extension allocutive de *je*.[415]

De fait, nous avons relevé un grand nombre de cooccurrences de ce type à travers les textes de notre corpus, comme en témoignent les exemples suivants :

COOCCURENCE DE *NE…PAS* (ET SES VARIANTES) AVEC *JE*

> 1550, Zecaire, p. 133 **Je ne ignore poinct** qu'il n'y ayt d'entre eulx quelqu'ung qui lisoit les libvres, …
>
> 1562, Castellion, p. 30 (ce que toutesfois **je ne confesse pas**)

[414] GUILLAUME Gustave, *Leçon du 14 mai 1948, série C, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1947-1948, série C, Grammaire particulière du français et grammaire générale III*, pp. 205-206
[415] *Ibid.*, p. 211

1563, Palissy, p. 101 …car **je ne t'ay point dit**, que tout l'eau qui passoit à travers des terres, se convertissoit en pierre, mais seulement une partie :…

1579, Alcripe, p. 11 Allez, allez, laissez-moy faire : **je n'engendre point**, qui n'en voudra qu'il le laisse.

1616, Béroalde, 105, f. 564 Confessez-vous m'amie, vous n'avez plus qu'une heure à vivre, j'ay pitié de vostre ame, **je ne veux pas** tout perdre.

1624, Guez de Balzac, I, p. 10 Dépuis ce temps-là **je n'ay pas changé** d'avis, …

COOCCURENCE DE *NE…PAS* (ET SES VARIANTES) AVEC *TU*

1555, *Comptes*, 33, f. 121 r° Mon filz (replique le penitencier) **tu ne crois pas** le grand heur que tu merite de rendre tout à l'eglise :

1558, Des Périers, 2, p. 21 Et povre maistre, **tu n'avoys pas** besongne **faicte**.

1563, Palissy, p. 106 … mais quant est des cailloux, qui sont faits de petites pieces, **tu ne** m'**as pas dit** la cause, ne l'origine de l'essence.

1580, Léry, XXI, p. 518 En quel grenier tien-je ces choses à ton advis ? en donnerois-tu bien la raison ? nenni, il ne t'est pas possible, **tu n'es pas** assez sçavant.

1624, Guez de Balzac, LV, p. 214 … et prie-le de ma part, si **tu ne le connois pas**, d'employer le credit qu'il a au Ciel pour nous faire venir le beau temps.

1629, Aubigné, p. 90 … car il se mesle d'un mestier que **tu ne sçais pas**, mais il ne mangera jamais de mon pain.

COOCCURENCE DE *NE…PAS* (ET SES VARIANTES) AVEC *NOUS*

1550, Zecaire, p. 112 Et **nous ne travaillasmes poinct** en la matiere deue, …

1562, Castellion, p. 63 Car afin que vous l'entendiés, **nous ne sommes pas** soubs Moyse mais soubs Christ, …

1580, Léry, XXII, p. 530 …lequel nous causa une telle froidure que durant plus de quinze jours **nous n'eschauffasmes aucunement**.

1610, Sancy, p. 91 … je jugeay que nous **n'en pouvions pas** estre à plus de deux cens pas.

1616, Béroalde, 44, f. 228 Alors je dis à mon Medecin, il faut que je le vous declare pour vous oster de songerie, c'est signe que **nous ne mourrons pas** en la peau de veau, comme vous autres.

1580, Léry, XVI, p. 411 Petites canailles, retirez-vous, car **vous n'estes pas** dignes de vous approcher de gens ici : …

1616, Béroalde, 41, f. 210 Mais **vous ne dites pas** que celuy qui voulut servir de secretaire à nostre Prelat, & il avoit nom Meusnier…

1624, Guez de Balzac, III, p. 16 Et quand **vous ne m'avoüeriez pas** ceste proposition, vous avez tousjours fait si peu d'estat de la mort, que …

1627, Bourgeois, p. 10 Si vous eussiez esté bien fidelles & bien entendus a faire un rapport, avec un bon dessein de faire cognoistre la verité, **vous n'eussiez point obmis** les remarques necessaires dans un rapport, ny inseré des faussetés…

2.2.2.1.2. Le mode impératif

Le mode impératif traduit, d'un point de vue pragmatique, un très haut degré d'expressivité, en tant qu'il n'est, selon l'analyse de Gustave Guillaume, « qu'un mode de parole »[416]. La visée d'effet à laquelle son emploi correspond, est donc pleinement actualisée en discours et s'associe régulièrement en français préclassique à la négation de l'actuel *ne…pas* (et ses variantes) pour l'expression de l'interdiction (injonction négative) :

1555, *Comptes*, 45, f. 180v° au moins contez à ma Dame des nouvelles de la guerre, & **ne faites pas** à la mode de beaucoup d'autres qui dont profession des armes.

Ibid., 31, f. 109r° Marquet, je te prie attends moy icy & **ne m'habandonne point**, car je t'asseure que tu seras content de moy & reviendray tout au plustost.

1558, Des Périers, 5, p. 37 Et **ne respondez pas** trop tost, …

1560, Aneau, t.1, XIX, p. 135 **Ne ri point** et **point ne te mocque**, mais vien seullement te presenter en place, et tu seras bien hault monté si je ne te metz bas tresbuché à plat trop plus rudement que je ne suys tombé ! »

1562, Castellion, p. 26 … que si vous ne vous amendés, **n'attendés pas** qu'il retire sa main estendue pour fraper.

[416] GUILLAUME Gustave, *Leçon du 26 avril 1945, série A, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1944-1945, série A et B, Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française III* et *Sémantèmes, morphèmes et systèmes*, p. 44

1580, Léry, II, p. 96 Mais si sous ce pretexte ils peuvent mettre le pied dans le bord de leurs voisins, **ne demandez pas** si pour empescher le vaisseau d'aller en fond, …

1585-1587, L'Estoile, *Febvrier 1587*, p. 265 **Ne temporizez point** davantage, de peur de tumber à la fin sous les pattes de ceux qui ont fait le serment au prince de Bearn, desquels ceste ville est remplie ; …

1616, Béroalde, 40, f. 201 Tout beau **ne meslons point** le sainct avec le prophane.

1624, Guez de Balzac, IX, p. 36 Mais **ne prenez pas** ce que je vous escris pour une marque de mon humilité, …

2.2.2.1.3. Les constructions interrogatives directes et indirectes

La négation pleine transcendante du noyau verbal *ne…pas* (et ses variantes) apparaît fréquemment dans nos textes préclassiques au sein des constructions interrogatives directes et indirectes qui révèlent *de facto*, explicitement ou implicitement, l'*ego* d'un locuteur et la visée d'effet assumée par ce même locuteur qui « v[eut] agir, produire un effet sur quelqu'un »[417], en l'occurrence, obtenir si ce n'est toujours une réponse, du moins une réaction, de la part d'un ou de plusieurs allocutaire(s).

Nous considérons donc que l'association fréquente des constructions interrogatives avec la négation de l'actuel en français préclassique, repose sur des motivations d'ordre pragmatique liées à la valeur en langue de la négation bi-tensive. En effet, l'actualisation de l'*ego* du locuteur et de l'expressivité induite par l'interrogation, s'affirme davantage encore grâce à l'emploi de la négation accomplie *ne…pas* (et ses variantes), que la construction soit directe ou indirecte.

L'interrogation directe

La négation transcendante est très fréquemment employée en construction interrogative directe, que la question porte sur le noyau verbal (interrogation totale) ou sur un des constituants (interrogation partielle) :

[417] VALIN Roch (dir.), 1973, *Principes de linguistique théorique de Gustave guillaume*, p. 157

1555, *Comptes*, 41, f. 160 r° **ne voulez** vous **pas** vous confesser à luy, & demander pardon de tant d'argent mal despendu, & qui feroit bien besoin à noz enfans **?**

1556, *Discours*, 9, p. 34 …**viendroit** il **point** de *Quadrus*, qui est a dire, quarré, dont est le verbe *Quadrare*, qui signifie en ma parroisse esquarrer, la ou l'on appelle Esquarre, l'Esquierre ou Esquerre de France **?**

1558, Des Périers, I, p. 14 **Ne vault** il **pas** mieux se resjouir, en attendant mieux : que se fascher d'une chose qui n'est pas en nostre puissance **?**

1561, Estienne, IV, p. 98 L'evangile nous enhorte[418] de nous arracher les yeux s'ils nous scandalisent ou offencent, mais **quand est-ce qu**'ils **ne** nous **scandalisent point ?**

1568, *Questions*, p. 9 **Qu'est-ce qui n'a point** de dents & ronge les os **?**/ Le chancre.

Ibid, p. 16 **Quelle** joye de ce monde **n'a point perdu** l'aveugle **?**/ C'est, bien boire : …

1585, Paré, XXXI, p. 96 Je vous prie, **n'est-**ce **pas** une vraye superstition de dire que celuy qui porte le nom des trois Roys (…) est guari de l'epilepsie **?**

1616, Béroalde, 32, f. 142 **Ne sçais**-tu **point** que depuis que le vin a joinct l'espigllotte, il n'est plus favorable, …

1624, Guez de Balzac, XV, p. 69 … **ne seroit-**ce **pas** resister à la volonté de Dieu, et combattre sa Providence, si on se lassoit si tost de bien faire, et si (…) **?**

L'interrogation indirecte totale

Il en est de même dans nos textes, en construction interrogative indirecte portant sur le noyau verbal (interrogation totale) et introduite par *si* :

1560, Aneau, t.1, XXIII, p. 166 Lequel appelé en jugement, l'interrogea Dioclès **s'**il **ne** luy **souvenoit pas** de la condemnation au combat du serpent, à quoy il avoit esté jugé, et s'il ne se disposoit pas de subir la sentence.

1562, Castellion, p. 33 Je vous demande **si** on **ne peut pas** par la mesme raison ainsi dire : …
1574-1575, L'Estoile, *Appendice I*, p. 251 … luy demanda **s'**il **n'estoit pas** possible que luy et tant d'autres grands medecins qu'il y avoit en son Royaume, luy peussent donner quelque allegement de son mal : …

1580, Léry, *Appendice I*, XVbis, p. 590 Mais après l'avoir empeché, lui demandant **s'**il **ne** me **cognoissoit pas**, à quoy il respondit qu'ouy …

[418] « nous incite à » (*enhorter*)

1627, Guez de Balzac, XII, p. 55 … pour sçavoir **si** je **ne serois point** coupable de quelque faute, …

1629, Aubigné, p. 225 Arrivé à Geneve, apres avoir rendu compte à son pere de sa charge, enquis plusieurs fois **s'**il **n'avoit point passé** dans Paris, et l'ayant nié avec toutes sortes de serments, …

1630, Mersenne, 1630, p. 484 … par laquelle il me mande que le frere dudit Beecman luy a demandé, **si** je **n'avois pas receu** une lettre de luy depuis peu.

2.2.2.1.4. Les constructions du discours indirect

Dans nos textes préclassiques, la négation pleine transcendante du noyau verbal *ne…pas* (et ses variantes) est très régulièrement employée en construction du discours indirect. En effet, la proposition subordonnée conjonctive pure ou le syntagme verbal complément à l'infinitif, qui rapporte indirectement les paroles d'un locuteur, actualise dans une certaine mesure la visée d'effet assumée par ce locuteur et trouverait un degré d'actualisation complémentaire, voire supplémentaire, dans l'emploi de la négation de l'actuel :

1550, Zecaire, p. 132 … nous **conseillant** que si nous ne les congnoissions tres bien **de ne** nous **entremectre poinct** à travailler à nostre divine œuvre, disant que …

1555, Comptes, 14, f. 49r° **Concluons** donc (mes Dames) **que** le païs **ne fait pas** le bon esprit des hommes, …

1558, Des Périers, 34, p. 158 Quand l'Evesque veid que ses proces s'en alloyent ainsi à neant, il s'en vint au Roy, le **suppliant** à jointes mains **qu**'il **ne** les luy **ostast pas** tous, Et qu'il …

1561, Estienne, p. 247 … chascun **pretend** en son heritage, **que** les testes qui luy accroissent **ne sont point** testes venimeuses, comme celles de ce serpent qu'il dit, mais tresutiles et fructueuses pour les parties, …

1579, Alcripe, p. 9 Aussi comme dict l'autre, il ne faut que deux mots et qui servent, et pourtant je **dy** briefvement **qu**'il **n'**y **a pas** encore droictement cent et demi d'ans, qu'estant à Lion en chair et en os…

1580, Léry, XVI, p. 389 …les **prioyent qu**'à fin que cela ne les empeschast de ressuciter ils **ne** les **escartassent pas** de ceste façon :

1610, Sancy, p. 108 Cependant le Roy (…) prit la place par composition, et me **manda** par monsieur de Lomenie, devant que de s'esloigner de Boulongne, **que** je **ne partisse pas** si tost d'Angleterre, parce qu'il vouloit faire …

1624, Guez de Balzac, LII, p. 208 Pour toute response elle leur **a dit qu**'elle **n'avoit pas achevé** encore, et qu'elle …

1629, Aubigné, p. 95 … Fervacques **dit qu**'il **n'a point commis** contre moy la trahison que vous avez declarée, et qu'il vous combattra la dessus.

Ces différents contextes énonciatifs actualisants recourent à un certain nombre d'outils (constructions interrogatives directes et indirectes, constructions du discours indirect) qui relèvent eux-mêmes pour la plupart, de contextes syntaxiquement actualisants ; ces derniers s'associent préférémment avec la négation transcendante *ne…pas* (et ses variantes) dans les textes de notre corpus préclassique, et il nous faut maintenant les présenter.

2.2.2.2. Préférence pour les contextes syntaxiques actualisants

En français préclassique, la négation pleine du noyau verbal transcendante de forme composée *ne…pas* (et ses variantes) peut s'employer, nous l'avons vu, dans tout type de contexte syntaxique, qu'il soit d'orientation actualisante ou virtualisante :

- au sein d'une proposition relative au mode virtuel (subjonctif) dont l'antécédent est indéfini :

1550, Zecaire, p. 150 … le voulant faire retirer dedans quelque fort qui fust digne de luy, **où** il **n'endurast pas** si grand chault.

- au sein d'une proposition virtualisante hypothétique :

1558, Des Périers, 4, p. 30 … mais se faudroit bien plus esmerveiller **s'**il **ne** l'**estoit point**.

1624, Guez de Balzac, VIII, p. 32 … **si** je **n'avois point** de presomption, il faudroit que je n'eusse point de memoire.

- au sein d'une proposition circonstancielle de but au mode virtuel :

1624, Guez de Balzac, LIX, p. 225 Et pour cét effect je m'enyvre tous les matins : mais **afin que** vous **n'ayez pas** mauvaise opinion de moy, je vous declare que …

1630, Mersenne, 1629, p. 208 … **affin que** vous **n'ayez point** la peine de luy communiquer vostre lettre.

- ou encore au sein d'un rapport de coordination virtuelle :

1563, Palissy, p. 68 Vray est, que tous les sels **n**'ont **pas** une mesme saveur, **ni** une mesme vertu, …

1610, Sancy, p. 123 … je tesmoignay que la disgrace **ne** m'avoit **point** avily le courage, **ny** levé l'affection que j'ay tousjours eue de …

Toutefois, force est de constater à la lecture des textes de notre corpus préclassique, que la négation bi-tensive du noyau verbal du type *ne…pas* domine assez largement au sein des contextes syntaxiques actualisants, au détriment de sa concurrente de forme simple *ne* qui préfère, rappelons-le, les contextes offrant un élément virtuel ou virtualisé.

Ces contextes syntaxiques sont actualisants en ce qu'ils présentent un degré suffisant d'actualisation impliqué soit par le mouvement de pensée et la nature de la proposition, soit par la nature de l'opérateur de coordination.

Nous aborderons donc ces différents faits de subordination, puis de coordination et d'articulation logique, tels qu'ils apparaissent dans nos textes préclassiques en cooccurrence avec la négation de l'actuel *ne…pas* (et ses variantes).

2.2.2.2.1. <u>Les propositions actualisantes</u>

Les propositions qui préfèrent l'emploi de la négation transcendante du type *ne…pas* plutôt que celui de la négation pleine immanente *ne* seul, sont d'orientation actualisante et sont de diverses natures : indépendantes ou principales sous-tendue par un mouvement de pensée assertif ou subordonnées conjuguées au mode actuel (indicatif).

Les propositions indépendantes ou principales sous-tendues par un mouvement de pensée assertif

La négation pleine transcendante du noyau verbal *ne...pas* (et ses variantes) se rencontre fréquemment dans nos textes préclassiques, au sein de propositions indépendantes ou principales actualisées par le mouvement de pensée assertif qui les sous-tend :

> 1555, *Comptes*, 19, f. 65r° Messieurs, le seigneur **ne** veult **pas** la mort du pecheur, ne qu'ayons vengeance de noz ennemys :
>
> 1561, Estienne, XVII, p. 178 Quant au pauvre bastard, il **ne** se trouve **aucunement** en coulpe[419] et n'a commis aucun erreur contre les sainctes loix touchant sa naissance.
>
> 1562, Castellion, p. 27 Les innocens **ne** s'offenseront **point** de mon dire ; je ne parle pas à tous, je parle à ceux qui sont telz, et leur dy ainsi : …
>
> 1579, Alcripe, LXIX, p. 137 Ce **n'**est **point** fable, plusieurs l'ont veu.
>
> 1580, Léry, II, p. 114 Ainsi (…) les canonnades, trompettes, tabours, fifres, et autres triomphes accoutumez de faire aux navires de guerre qui vont voyager, **ne** manquerent **point** en nostre endroit.
>
> 1601, Fauchet, 2, 17, p. 171 Et comme les grands sont sujects aux calomnies, et leurs actions (…) bien souvent publiées ; il **n**'a **pas** esté exempt de censure en ses moeurs domestiques, …
>
> 1613, Pasquier, II, II, *1560*, p. 26 Ceste manière de faire **n**'a **pas** pleu eu bon homme Erasme, qui ne veut…
>
> 1615, *Histoire veritable*, p. 3 Ce **n**'est **pas** d'aujourd'huy que les hommes plus resolus & mieux advisez se sont trompez en leurs desseins.

Les propositions subordonnées conjuguées au mode actuel (indicatif)

En proposition subordonnée, la négation de l'actuel du type *ne...pas* s'emploie très régulièrement dans les propositions elles-mêmes conjuguées au mode actuel, c'est-à-dire au mode indicatif, auquel correspond « l'image du temps en être (« in esse ») […] actuelle »[420] selon l'approche guillaumienne et les termes de Gérard Moignet.

Ces propositions subordonnées sont de natures diverses : conjonctives pures, conjonctives circonstancielles (causales, consécutives, temporelles) ou relatives, comme en témoignent les exemples *infra*.

---

[419] « faute »
[420] MOIGNET Gérard, 1981, *Systématique de la langue française*, pp. 63-64

La négation bi-tensive du type *ne...pas* signifiant le mouvement de négativation actualisé, est préférée à sa concurrente de forme simple *ne* de façon saillante dans nos textes préclassiques, pour nier le noyau verbal des propositions subordonnées conjonctives pures conjuguées au mode actuel, introduites par le morphème conjonctif *que* et régies par des idées regardantes actualisantes « qui impliquent position de faits : celles que traduisent les verbes [et les locutions conjonctives] d'existence, d'événement, de perception, de connaissance, d'énonciation »[421] :

> 1550, Zecaire, p. 130 … **monstrant** assez par cela **que** tous les quatre elemens **ne sont poinct** evidens en nostre divine œuvre comme plusieurs ont faulcement estimé, …
>
> 1558, Des Périers, I, p. 14 Et vous **asseurez que** je **ne fais pas** peu de chose pour vous, en vous donnant dequoy vous resjouir : …
>
> 1560, Aneau, t.1, IX, p. 66 … il va soubdainement **imaginer**, **voire persuader** à soy mesme, **que** Thanaise **n'estoit point** morte, mais tombée en lethargie par la force de son Philtre, et que…
>
> 1561, Estienne, VI, p. 114 … mais **il advient** le plus du temps, **qu**'ils **ne choisissent pas** le meilleur.
>
> 1563, Palissy, p. 209 Brief, toutes telles Villes sont mal designees, **attendu que** les membres **ne sont point** concathenez avec le corps principal.
>
> 1580, Léry, VII, p. 205 …qu'il **sache que** ce **ne sont pas** tous les erreurs que j'y ay remarquez : …
> 1585-1587, L'Estoile, Nov. 1586, p. 207 … il **apparoissoit** assez **que** ledit Breton **n'avoit pas** la teste bien faite, ne le cerveau bien rassi, …
>
> 1601, Fauchet, 1, 16, p. 80 Qui est un **argument que** les papes **n'estoyent pas** lors souverains de Rome, ne des terres du patrimoine, qu'ils apellent de S Pierre : …
>
> 1610, Sancy, p. 76 … et **sachant que** je **n'avois pas** forces suffisantes pour resister à celles de Savoye, …
>
> 1615, Histoire veritable, p. 9 D'autre part ils disent qu'il **croyoient que** nous **n'estions point** tant de monde comme nous estions, …
>
> 1627, Bourgeois, p. 13 … **soustenant** en presence de tous, **que** ce qu'ils dechiroient avec les ongles & le rasoir, **n'estoit point** de l'arriere-faix, ains portion de la membrane charnuë, & interieure de la matrice, …

[421] MOIGNET Gérard, 1988, *Grammaire de l'ancien français*, p. 218

Il faut ajouter à la liste de ces exemples, les occurrences de la négation transcendante en proposition subordonnée conjonctive pure introduite par un verbe de parole et conjuguée au mode actuel, que nous avons citées *supra* en 2.2.2.1.4.

EN PROPOSITION SUBORDONNÉE CONJONCTIVE CIRCONSTANCIELLE DE CAUSE

La situation est la même en proposition subordonnée conjonctive circonstancielle de cause dont le procès ressortissant à l'actuel (idée de cause), est conjugué à l'indicatif et fait majoritairement appel à la négation transcendante *ne…pas* (et ses variantes) dans sa forme négative :

> 1550, Zecaire, p. 121 … lesquels **pour ce qu**'ilz **n'ont point** le moyen, scavoir la veue, pour en juger, ne pouroient estre persuadez qu'il y eust diversité de couleurs.
>
> 1560, Aneau, t.1, VI, p. 53 Et **pource que** le chemin aux Arenes où tu pretendz aller, **n'est pas** si court que paraventure il te pourroit bien sembler, mais assez loing d'icy …
>
> 1561, Estienne, XVI, p. 171 … **par ce qu**'ilz **ne consideroyent pas** que de toutes les playes il n'y en a jamais qu'une seule mortelle.
>
> 1580, Léry, III, p. 130 Au surplus, **parce que** ce poisson albacore **n'est nullement** visqueux, ains au contraire s'esmie[422] et a la chair aussi friable que la truite, …
>
> 1610, Sancy, p. 57 … **puisqu**'il **n'estoit pas** catholique, **et que** nous **ne devions point** franchir le sault jusques apres sa conversion.
>
> 1616, Béroalde, 56, f. 294 … **pour autant qu**'**il n'appartient pas** à des coqus d'avoir autant de plaisir & si souvent que les honestes gens.
>
> 1624, Guez de Balzac, XXXV, p. 151 Mais si les perles ne sont pas belles **à cause qu**'elles **ne naissent pas** au bord de la Seine, …

EN PROPOSITION SUBORDONNÉE CONJONCTIVE CIRCONSTANCIELLE DE CONSÉQUENCE

Dans nos textes préclassiques, le noyau verbal de la proposition subordonnée conjonctive circonstancielle de conséquence conjugué au mode actuel, fait généralement

[422] « s'émiette » (*émier*)

appel au mouvement de négativation actualisé signifié par la négation bi-tensive du type *ne…pas* lorsqu'il est nié :

> 1555, *Comptes*, 5, f. 18r° …la raison est **telle que** mon asne quand il va boire à la riviere & en pleine eau, il **n'**en **prend point** plus que sa nature peult porter, …
>
> 1560, Aneau, t.1, XX, p. 143 … je les ay faict precipiter et ruyner par divers moyens, (…), **tellement qu'**ilz **ne retournoient pas** une autrefois à le vouloir despendre, car je le te gardoie.
>
> 1561, Estienne, VIII, p. 126 … ele s'en enfle de **telle** sorte **qu**'il **ne** luy **est pas** advis qu'elle soit femme et compagne tant seulement, mais vraye dame et maistresse en sa maison et famille.
>
> 1563, Palissy, p. 142 … je les feray coucher l'une et l'autre d'une **telle** invention, **qu**'il **ne pleuvra aucunement** dedans ledit cabinet, non plus que s'il estoit couvert d'ardoise.
>
> 1580, Léry, XXI, p. 520 … nous employans de toutes nos forces d'en tirer l'eau, nous fismes **tant que** elle **ne** nous **surmonta pas**.
>
> 1601, Fauchet, 1, 1, p. 2 Toutesfois, la vaillance et bonne conduicte des trois premiers nouveaux princes fut **telle**, **que** noz peres de ce temp-là, **n'eurent pas** grande occasion de regretter leurs anciens seigneurs, …
>
> 1610, Sancy, p. 43 Je partis de Blois le troisiesme dudit mois de febvrier et laissé le Roy reduit en **tels** termes **qu**'il **n'estoit pas** en seureté dans ladite ville de Blois mesme, …
>
> 1624, Guez de Balzac, XL, p. 172 **Tant** y a **que** les Medecins **ne** vous **ont point** tant **espuisé**, qu'il ne vous reste encore assez de sang pour …

EN PROPOSITION SUBORDONNÉE CONJONCTIVE CIRCONSTANCIELLE TEMPORELLE AU MODE ACTUEL

L'usage préclassique recourt à l'emploi de la négation de l'actuel *ne…pas* (et ses variantes), en proposition subordonnée conjonctive circonstancielle temporelle dont le procès correspondant à une image du temps *in esse*, est de ce fait conjugué au mode actuel :

> 1555, *Comptes*, 44, 172v° car **quand** il sera de retour **& ne trouvera point** sa femme à grand peine se doutera qu'elle ai esté enlevée de ceste façon, pource qu'il nous aura toujours acompagné de pres :
>
> 1558, Des Périers, 6, p. 40 Ce **pendant que** son mary **ne s'**en **advisoit pas**, ou paraventure si bien : …
>
> 1580, Léry, XVI, p. 395 … cela monstre assez **quand** les hommes **ne cognoissent pas** leur createur, que cela procede de leur malice.

1616, Béroalde, 84, f. …ont de beaux jeunes hommes à la maison qui font ce qui est à faire, **cependant que** Monsieur **n**'y **est pas** ; …

1627, Guez de Balzac, III, p. 29 Je n'ay point senty l'esmotion que j'ay tesmoignée, et toute ma cholere estoit artificielle, **lors que** quelques unes de mes paroles **ne** vous **estoient pas** avantageuses.

EN PROPOSITION SUBORDONNÉE RELATIVE

Dans les textes de notre corpus préclassique, alors que la proposition subordonnée relative conjuguée au mode virtuel (subjonctif) préfère recourir à l'emploi de la négation pleine immanente *ne*, la proposition subordonnée relative conjuguée au mode actuel (indicatif) recourt, au contraire, davantage à la négation de l'actuel du type *ne...pas*, qu'elle soit déterminative (ou explicative) et qu'elle caractérise un antécédent actualisé (que nous soulignons dans les citations *infra*) :

1558, Des Périers, 5, p. 32 … d'autant qu'il estoit de ceste bonne paste de gens **qui ne prennent point** trop les matieres à cueur.

1562, Castellion, p. 41 C'est ce fils de Dieu, **qui ne permit point** à ses disciples de faire descendre le feu du ciel à l'exemple d'Elie, leur disant …

1579, Alcripe, XXXVI, p. 79 Il m'en donna une que je nourris encore à présent dans une petite vage, avecque une alouette, **laquelle ne se mouche pas** du pied ; elle triomphe de parler, elle appelle les gens larrons.

1615, Histoire veritable, p. 15 … c'estoit un brave Gentilhomme **qui ne manquoit pas** de courage, …

1616, Béroalde, 97, f. 532 Il y a plusieurs pauvres & quelques jeuneurs[423] d'amour ou de force, **qui ne boivent point**, & d'autres boivent pour eux, …

ou qu'elle soit substantive :

1558, Des Périers, 6, p. 38 Car il aprenoit les nouvelles aupres de la verité. **Ce qu**'on **ne fait pas** quand on n'escoute.

1560, Aneau, t.1, XIX, p. 136 (**ce qui ne** luy **estoit pas** nouveau)

[423] « qui font le jeûne »

1562, Castellion, p. 61 … mais aussi ceux qui auront fait **ce qu**'il **n'a pas commandé**, …

1580, Léry, XVIII, p. 466 … m'advertissant de **ce que** je **n'entendois pas**, me dit : …

1613, Pasquier, VIII, I, *1582*, p. 127 … **ce que** je **n'envie point** à ceux qui liberalement le recognoissent, …

2.2.2.2.2. Les opérateurs de la coordination d'orientation actualisante et leurs variantes adverbiales

Nous avons relevé dans les textes de notre corpus préclassique, un grand nombre de cooccurrences de la négation pleine transcendante *ne…pas* (et ses variantes) avec certains opérateurs de la coordination d'orientation actualisante et avec leurs variantes adverbiales de l'articulation logique.

Parmi ces opérateurs de la coordination d'orientation actualisante figurent les conjonctions *car*, *or* et *mais*, que nous rapprochons de certains adverbes dits « de phrase », dans la mesure où les fonctionnements de l'une et l'autre catégorie se rapprochent sensiblement, d'un point de vue sémantico-syntaxique, ainsi que le soutient Gérard Moignet dans sa *Systématique de la langue française*, lorsqu'il constate :

> le peu de distance qu'il y a, tant dans le fonctionnement que dans les effets de sens obtenus, entre certains de ces adverbes et ces termes réputés purement grammaticaux que sont les conjonctions de coordination.
> Il n'y a guère qu'une différence de densité expressive, par exemple, entre *car* et *en effet*, entre *donc* et *en conséquence*, entre *or* et *d'autre part*, entre *mais* et *au contraire*, *en revanche*, etc. La série *car*, *or*, *donc*, *mais* n'est faite que d'adverbes transcendants, et n'a pas beaucoup de rapport avec la série des conjonctions proprement dites : *et*, *ou*, *ni*.[424]

Ou lorsqu'il atteste que :

> Ce qu'elles coordonnent, c'est l'articulation du discours, selon une logique simple, qui retient les opérations discursives d'opposition (*mais*), de démonstration (*car*), de

[424] MOIGNET Gérard, 1981, *Systématique de la langue française*, §356, p. 215

> diversion (*or*), de conclusion (*donc*). […] Leur fonctionnement est celui des adverbes de phrase, et c'est leur situation liminaire, que justifie leur qualité regardante à l'égard de ce qui suit, qui les fait passer pour des termes de liaison.[425]

Aussi présenterons-nous les emplois très fréquents en français préclassique, de la négation de l'actuel *ne…pas* (et ses variantes) avec les opérateurs de la coordination d'orientation actualisante : d'une part avec l'opérateur de la coordination de démonstration *car* ; d'autre part avec les opérateurs préclassiques de la coordination adversative *ains*, *mais*, *or*, et certaines de leurs variantes adverbiales de l'articulation logique.

L'opérateur de la coordination *car*

Dans nos textes préclassiques, la négation pleine transcendante du type *ne…pas* s'emploie régulièrement pour nier le noyau verbal de l'énoncé coordonné par l'opérateur de la coordination démonstrative *car*, qui envisage le procès de cet énoncé comme attesté, existant, actuel :

> 1556, *Discours*, 10, p. 37 Il n'i a eu frere *Calepinus auctus & recognitus, Cornucopia, Catholicum magnum & parvum*, ou je ne l'aye cherché : mais pour neant, **car** il **n**'i estoit **pas**.
>
> 1560, Aneau, t.1, II, p. 28 **Car** estant logé en leur maison (…), je **n'estimay point** la chambre de Noemie m'estre interdicte, …
>
> 1568, *Questions*, p. 13 Dequoy est-ce qu'il y a plus de maistres que d'utils[426] ? C'est de trompeurs : **car** il **n'**y a **pas** tant de trompettes que de trompeurs.
>
> 1579-1581, L'Estoile, *Juillet 1580*, p. 106 La contagion et mal furent grands et plus effroiables toutefois que dangereux : **car** il **ne** mourust **point** à Paris et aux fauxbourg, en tout ledit an 1580, plus de 30 mil personnes.
> 1585-1587, L'Estoile, Mars 1587, p. 286 … ce seroit un pecché tres odieux et un damnable sacrilege, **car** les Roys **ne** respondent **point** à autre ressort qu'à celui de la justice de Dieu.
>
> 1613, Pasquier, XV, II, *1592*, p. 231 He vrayement, si le roy avoit beaucoup de telles Amazones, il ne luy faudroit rechercher secours estranger. **Car** quant à moy, je **ne** pense **point** que nostre siege de Rouen porte plus grand guerrier que vous.
>
> 1624, Guez de Balzac, XXXVI, p. 156 Au lieu où tu es, il ne faut pas perdre les momens, **car** les occasions **ne** durent **pas** davantage, et resous-toy de faire mille voyages inutiles en la chambre de ton Maistre, pour en faire un qui te reüssisse.

[425] *Ibid.*, §420, p. 245
[426] « outils »

Les opérateurs de la coordination adversative *ainz*, *mais*, *or* et leurs variantes adverbiales *si* et *toutefois*

De même, la négation bi-tensive *ne…pas* (et ses variantes) s'emploie de façon saillante en français préclassique, pour nier le noyau verbal au sein d'un énoncé contrastant avec un autre énoncé par le biais des opérateurs de la coordination adversative *ainz*, *mais*, *or* et de leurs variantes adverbiales, notamment *si* et *toutefois*.

Cette tendance, déjà observée en ancien français par Ambroise Queffélec dans sa thèse sur la *Négation en ancien français*[427], s'expliquerait par le degré d'expressivité élevé de la négation transcendante du type *ne…pas*, signe de l'actualisation pleinement accomplie du mouvement de négativation, compatible *de facto* avec le haut degré d'expressivité impliqué par la construction adversative qui oppose frontalement deux énoncés, dont l'un nié pleinement par *ne…pas* (et ses variantes).

L'OPÉRATEUR DE LA COORDINATION ADVERSATIVE *AINZ*

En français préclassique, l'opérateur de la coordination adversative *ainz* s'emploie, selon Georges Gougenheim, « essentiellement pour opposer la réalité à une notion erronée que l'on vient de nier »[428]. De fait, il apparaît majoritairement en cooccurrence avec la négation transcendante *ne…pas* (et ses variantes) employée pour nier cette « notion erronée » :

> 1558, Des Périers, 28, p. 132 Je **ne** vous veux **pas** faire du tort de vostre privilege : **ains** vous en voudrois advertir quand vous n'y penseriez pas.
>
> 1560, Aneau, t.1, IIII, p. 44 (qui **ne** demandoit **point** la mort de ce bel Escuyer, **ains** luy portoit tacite faveur et espoir de quelque merveilleuse aventure du combat, telle que advint)
>
> 1562, Castellion, p. 50 … veü que vostre guerre **n'**est **pas** comme sont communément les autres, **ains** est une guerre obstinée et tendante à la toutale destruction de l'adverse partie, …
>
> 1580, Léry, IX, p. 246 … que les hommes d'entre eux ne se meslent **nullement** de faire la farine, **ains** en laissent toute la charge à leurs femmes, …

[427] QUEFFÉLEC Ambroise, 1985, *La négation en ancien français*, p. 943
[428] GOUGENHEIM Georges, 1974, *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, p. 148

1601, Fauchet, 3, 13, p. 241 … la ou au contraire les fidelles à l'empereur, temeraires et sans ordre, au moyen de leur grande multitude, **ne** s'entr'entendoient **pas**, **ains** s'entrequerelloient.

1613, Pasquier, XXII, XI, *1613*, p. 413 Si vous en croyez vostre frere, qui est fort bon mesnager, mais auquel rien n'est impossible, il **ne** vous faut **point** marchander, **ains** passer outre ;

L'OPÉRATEUR DE LA COORDINATION ADVERSATIVE *MAIS*

Il en est de même avec l'opérateur de la coordination adversative *mais*, à travers divers types de construction, comme l'illustrent les exemples suivants :

1550, Zecaire, p. 151 Lesquelles compaignies feirent si bien leur debvoir qu'il n'y eut aucune des autres qui feussent occis, (…) mesmes il y en eut quelques unes d'abatues qui furent rellevees par la prouesse et valentise des autres. **Mais** l'escheveau **ne** se desmesla **pas** ainsi.

1558, Des Périers, 2, p. 21 A l'entrée de Rouan, je **ne** dy **pas** que Rouan entrast, **mais** l'entrée se faisoit à Rouan : …

1562, Castellion p. 64 De différer sentence, nous nous y accordons, et sur cela alléguons la très raisonnable loy des crédences, **mais** les persécuteurs **ne** s'y accordent **pas**.

1563, Palissy, p. 102 Pareillement, toute l'eau qui passe à travers des terres, **ne** se convertist **pas** en pierre, **mais** une partie : …

1582-1584, L'Estoile, 1582, p. 42 La Cour **n'**y marcha **pas** en corps, **mais** tous les Presidens et Conseillers, lors estant à Paris, y assisterent en robbes noires, precedés de douze ou quinze maistres des Requestes.

1601, Fauchet, 3, 7, p. 213 Et que depuis le jour de pasques fleuries, l'eglise chante devant la croix : et avant que r'entrer en l'eglise fermée : **mais** nous **ne trouvons point** que l'empereur fut ceste année audit païs.

1610, Sancy, p. 56 Tout le monde loue le service que j'ay fait au Roy de luy avoir amené en ceste cecessité des Suisses et des reistres, **mais** ils **ne** sçavent **pas** les circonstances, qui sont plus à considerer que la conduitte de l'armée.

1624, Guez de Balzac, XXI, p. 98 Vous pouvez vous souvenir que l'un s'appelle A. et l'autre B. **Mais** il **ne** suffit **pas** de sçavoir leur nom, il est besoin que je vous die un mot de leur taille.

L'OPÉRATEUR DE LA COORDINATION ADVERSATIVE *OR*

Le français préclassique recourt régulièrement à l'emploi de la négation de l'actuel *ne…pas* (et ses variantes) en cooccurrence avec l'opérateur coordonnant de diversion *or* :

> 1558, Des Périers, 16, p. 84 … tant qu'en moins de rien, par frequens messages des yeulx, ilz s'entredonnerent signe de leurs mutuelles volontez. **Or** le mary sachant que c'estoit de vivre, **ne** se monstroit **point** avoir de froit aux piedz : …
>
> 1580, Léry, V, p. 146 …nous eusmes la veuë de l'Inde Occidentale, terre du Bresil, quarte partie du monde, et incogneuë des anciens : autrement dite Amerique, du nom de celuy qui environ l'an 1497, la descouvrit premierement. **Or ne** faut-il **pas** demander si nous voyant si proche du lieu où nous pretendions, (…) nous en fusmes joyeux, …
>
> 1585, Paré, XXV, p. 80 …par-ce que les loix ont estably des peines contre telles manieres de gens ; **or** on **ne fait point** de loy d'une chose qui jamais ne fut veuë, ny cogneuë : …
>
> 1601, Fauchet, 3, 3, p. 189 **Or**, Estienne pape retourné à Rome, **ne** la **fit pas** longue : car il mourut trois mois apres son retour ;
>
> 1617-1627, Mersenne, *1627*, p. 165 En effet est-il pas tres constant qu'estant tous morts, (…) leurs escrits et leurs livres, quoyque remplis de blasphèmes horribles (…) treuvent neantmoins tous les jours un merveilleus accueil parmy une cabale de jeunes gens addonnez à leurs sens (…). **Or** cette honte **n'**a **pas** esté peu puissante en mon âme pour l'obliger à faire quelque effort qui peust lever cet opprobre de nos jours, …

L'ADVERBE ADVERSATIF *TOUTEFOIS*

Variante adverbiale des opérateurs de la coordination adversative, *toutefois* s'emploie fréquemment en cooccurrence avec la négation de l'actuel *ne…pas* (et ses variantes) :

> 1550, Zecaire, p. 129 …actendu mesmement qu'il me semble avoir declairé les plus difficiles et malaisez à souldre qu'on ayt acoustumé de faire. **Toutesfois**, je **ne** veulx **pas** oublier en cecy l'auctorite d'Avicenne, lequel …
>
> 1558, Des Périers, 47, p. 193 … dont la plus fascheuse pour les povres moines estoit qu'il les faisoit jeusner. Ce qu'ilz **ne** prenoyent **point** en gré **toutesfois**, et s'en plaignirent à tant de gens, et en tant de lieux : que …
>
> 1574-1575, L'Estoile, Oct. 1575, p. 206 Il dit, mourant, que c'estoit le baron de Viteaux, qui estoit à Monsieur, qui l'avoit tué ; **toutefois** cela **ne** fust **point** averé, encores que la presumption en fust grande, …

1585, Paré, XXVII, p. 85 … laquelle il luy tordit en telle sorte, que le devant estoit droittement derriere, et **n**'en mourut **pas toutesfois**, …

1601, Fauchet, 1, 9, p. 48 **Toutesfois** les allemands **ne** veulent **pas** confesser que les lombards ayent pris leur nom des longues barbes qu'il portoyent, …

1624, Guez de Balzac, XXV, p. 113 Je **ne** voy **pas** si clairement dans l'avenir que je puisse respondre de ce qui arrivera : **Toutefois** puis que l'ordre des saisons s'est changé pour faciliter nostre passage, …

L'ADVERBE ADVERSATIF SI

Enfin, l'adverbe *si* (souvent précédé de la conjonction de coordination actuelle *et*), qui traduit l'opposition et qui « a le sens de "pourtant" »[429], est régulièrement employé en français préclassique en cooccurrence avec la négation de l'actuel *ne…pas* (et ses variantes). Par ailleurs, Georges Gougenheim précise dans sa *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, que « souvent il marque une opposition après une subordonnée »[430], ce qui est effectivement le cas dans nos textes préclassiques :

1550, Zecaire, p. 118 Si j'en fut bien aise, Dieu le scait, **si ne** m'en vantis je **pas** pour cela.

1558, Des Périers, 7, p. 48 **Et si ne** cuidoit[431] **point** qu'il fust possible de trouver homme si fidelle enseigneur, et qui luy sceust si bien montrer comme celuy de sa paroisse qui le luy avoit appris.

Ibid., 19, p. 98 **Et si n'**osoit **pas** faire mal à ce singe par crainte de son maistre.

1562, Castellion, p. 33 **Et si ne** faut **pas** qu'icy vous vous escusés, disans comme faisoit une fois un : …

1563, Palissy, p. 200 … il mettoit bien souvent son disner sur une chemise, parce qu'il y avoit peu de riches, qui fussent de nostre assemblée, **et si n'**avions **pas** dequoy luy payer ses gages.

1585-1587, L'Estoile, Mars 1587, p. 17 (se moquans de lui, **et si ne** le conoissoient **pas**)

1610, Sancy, p. 91 Car encores que ceste laye de la forest estoit assez droitte, **si ne** l'est-elle **pas** tant qu'il n'y ait divers coudes de cent pas en cent pas ou environ, qui empeschent de s'entreveoir.

[429] *Ibid.*
[430] *Ibid.*
[431] « ne s'imaginait point » (*cuider*)

2.2.2.3. Préférence pour les contextes sémantiques actualisants

La négation pleine transcendante du noyau verbal est apte, nous l'avons vu, à nier dans n'importe quel type de contextes sémantique. Toutefois, il apparaît dans nos textes préclassiques que les contextes sémantiques qui font généralement appel au signe de la négation actualisée du type *ne…pas* induisent une certaine part d'actualité.

Il s'agit non seulement des verbes de sémantisme actualisant (verbes de sémantisme plein et des verbes dits « thétiques »), mais aussi de tournures dont un des termes est caractérisé par un adverbe.

2.2.2.3.1. Les verbes de sémantisme actualisant

Les verbes de sémantisme plein

Comme nous l'avons constaté à travers les multiples exemples cités lors de notre étude de l'occurrence de la négation de l'actuel au sein de contextes énonciatifs et syntaxiques actualisants, la négation transcendante *ne…pas* (et ses variantes) a la capacité, en français préclassique, de nier le contenu sémantique actualisé de n'importe quel verbe de sémantisme plein, comme en témoignent par ailleurs les exemples suivants :

> 1550, Zecaire, p. 111 … m'en allay à Cahors où je fus six moys, durant lesquelz je **n'oubliay pas** à continuer mon entreprinse.
>
> 1558, Des Périers, 5, p. 35 Quand vous faisiez vos estatz, vous **ne songiez pas** en eulx.
>
> 1561, Estienne, XXII, p. 209 Et toutesfois il est certain que la maison **n'annoblit pas** l'homme, si la vertu n'y donne ayde.
>
> 1585, Paré, XXVI, p. 83 Parquoy il nous faut prier Dieu, qu'il **ne permette point** que nous soyons induits aux tentations de Satan.
>
> 1601, Fauchet, 1, 6, p. 28 … et **ne s'apercevant pas** qu'en se despouïllant le premier, il donnoit occasion d'entrer plus avant.

1610, Sancy, p. 61 La neccessité leur fit prendre ce conseil, qui faillit de perdre le Roy quelques jours apres à Dieppe, mais c'est trop sur ce subject, puisque je **n'escris pas** l'histoire.

1627, Bourgeois, pp. 10-11 … ou vous **ne cognoissez pas** la couleur & consistence naturelle des parties, pour discerner le changement ; ou bien cela faisoit contre vous, pour **ne point advouër** l'inflammation & gangrene des visceres.

Les verbes thétiques

D'autre part, le mouvement de négativation actualisé signifié par la négation pleine transcendante du type *ne…pas* a tendance, dans les textes de notre corpus préclassique, à s'associer préférement au sémantisme actualisant de certains verbes, dits « thétiques », en ce que leur « sémantèse verbale […] pose l'existence du procès dans son actualité »[432].

Il s'agit du verbe thétique *être*, du verbe traduisant la nécessité *falloir*, du verbe *faire* ou encore des verbes d'opinion actualisants *croire* et *penser*, majoritairement employés avec la négation de l'actuel *ne…pas* (et ses variantes) plutôt qu'avec la négation pleine immanente *ne* seul lorsqu'ils sont niés.

LE VERBE THÉTIQUE *ÊTRE*

Le verbe thétique *être*, dont le sémantisme d'état, d'existence ou de situation, est éminemment actualisant, recourt majoritairement à la négation transcendante du type *ne…pas* lorsqu'il est nié, plutôt qu'à la négation du virtuel *ne* seul, dans nos textes préclassiques :

1555, *Comptes*, 35, f. 132v° & pource que ce **n'est pas** raison qu'il vienne au monde comme les autres hommes pecheurs, par l'inspiration du seigneur me fault aller à Rome vers le Pape,…

1558, Des Périers, 9, p. 55 Le mari **ne fut pas** content de ces nouvelles.

1560, Aneau, t.1, XIX, p. 136 (ce qui **ne** luy **estoit pas** nouveau)

1568, *Questions*, p. 18 Qui est celuy qui a un chapeau rouge, & **n'est point** Cardinal, a barbe, & **n'est point homme**, les esperons, & **n'est point** Chevalier, sonne & se leve de grand matin & **n'est point** Secretain ?/ Le coq.

[432] QUEFFÉLEC Ambroise, 1985, *La négation en ancien français*, p. 945

1585-1587, L'Estoile, *Juillet 1586*, p. 195 À quoi le Roy fit responce que ceste remise **ne** lui **estoit aucunement** agreable, et que …

1601, Fauchet, 2, 6, p. 114 (ce **n'est pas** celle de Bourgongne)

1613, Pasquier, XXI, VII, *1613*, p. 387 Non, ce **n'est pas** cela.

1629, Aubigné, p. 92 Les choses trop particulieres qui **n'estoyent pas** dignes de l'Histoire, sont celles-ci : …

LE VERBE DE LA NÉCESSITÉ *FALLOIR*

Lorsqu'elle est niée, la tournure impersonnelle traduisant la nécessité *il faut* et qui pose le procès qu'elle introduit comme devant nécessairement être actualisé recourt très majoritairement à la négation de l'actuel *ne…pas* (et ses variantes) en français préclassique, comme en témoignent les citations suivantes tirées de notre corpus :

1550, Zecaire, p. 121 Aristote au premier libvre de sa Phisique nous a tres bien aprins qu'**il ne fault poinct** disputer contre ceulx qui nyent les principes de la science, mais contre ceulx qui les confessent.

1555, *Comptes*, 8, f. 25v° … **il ne fault point** penser que l'habit diminuë rien de tout cela, mais souvent y est cachée une extreme concupiscence.

1558, Des Périers, I, pp. 15-16 Et puis j'ay voulu faindre quelques noms tout expres pour vous monstrer qu'**il ne faut point** plorer de tout cecy que je vous compte :…

1580, Léry, *Préface*, p. 88 … **il ne faudra pas** traverser jusques en l'Amerique pour faire juger à chacun quels ils sont.

1601, Fauchet, 1, 15, p. 73 … et **ne faut pas** trouver estrange si l'autheur nomme ceste ville la premiere : …

1624, Guez de Balzac, XV, p. 68 Mais **il ne faut pas** qu'on s'imagine que la victoire et la paix soient deux choses contraires, encore qu'elles soient différentes : …

LE VERBE *FAIRE*

Le verbe *faire*, dont le sémantisme est d'orientation actualisante en ce qu'il factualise son complément, qu'il soit employé dans son sens plein (avec un complément nominal), en construction factitive (avec un complément infinitif) ou en tournure plus ou moins lexicalisée

(du type *faire semblant*), s'emploie régulièrement en français préclassique avec la négation de l'actuel *ne…pas* (et ses variantes) :

> 1550, Zecaire, p. 131 … nous ne scaurions faire qu'elle fust fixe et permanente au feu, si nous **ne faisions pas** une admirable, voire supernaturelle conjonction que le fixe retienne le volatil, …
>
> 1555, *Comptes*, 31, f. 110v° Sachez mon grand amy que je n'ay jamais sceu trouver moyen de l'amener, si **ne** l'**ay point fait** par tromperie, ne pour vous frustrer du bien promis.
>
> 1558, Des Périers, 8, p. 49 La vieille, qui entendit bien que vouloyent dire ces parolles, **n'**en **fit pas** pourtant grand semblant.
>
> 1562, Castellion, p. 39 Car les exemples **ne font pas** commandement, …
>
> 1579, Alcripe, LVIII, p. 120 Mais c'est vous qui **ne faites point** bonne chere, sauf vostre grace ; …
>
> 1585-1587, L'Estoile, *Mars 1586*, p. 182 … le Roy **ne fist point** aller par la ville de Paris la procession des Poenitens, …
>
> 1610, Sancy, p. 78 … ledict de Milleron **ne fit pas** son devoir : il abandonna son retranchement.
>
> 1628-1630, Mersenne, *1630*, p. 151 … car je **ne fais pas** amitié à demy avec ceux qui m'honorent de la leur.

LES VERBES D'OPINION ACTUALISANTS *CROIRE* ET *PENSER*

Enfin, il apparaît que les verbes d'opinion actualisants *croire* et *penser* sont également employés de façon régulière dans nos textes préclassiques, avec la négation bi-tensive du type *ne…pas* :

> 1555, *Comptes*, 33, f. 121v° Mon filz (replique le penitencier) tu **ne crois pas** le grand heur que tu merite de rendre tout à l'eglise :
>
> *Ibid.*, 31, f. 109v° Comment je **ne pensois point** que tu fusse marié.
>
> 1562, Castellion, p. 66 … je croy bien que nous **ne croirions pas** à luy-mesme, …
>
> 1580, Léry, X, p. 258 Et de faict, ceste peau ainsi seichée et accoustrée est si dure, que je **ne crois pas** qu'il y ait flesche, …
>
> 1610, Sancy, p. 55 Le Roy approuva ce conseil, mais **ne croyant pas** que j'eusse assez de creance parmy ces gens-là pour les faire resouldre si promptement, il donna charge…

1613, Pasquier, VII, XII, p. 104 … je **ne pense pas** qu'il doive passer, car …

1624, Guez de Balzac, LXI, p. 229 Or afin que vous **ne pensiez pas** que je sois menteur, et que je veuille couvrir d'un pretexte honneste une oysiveté blasmable, …

2.2.2.3.2. Les tournures actualisantes

Les tournures actualisantes qui emploient davantage la négation pleine transcendante du noyau verbal *ne…pas* (et ses variantes), plutôt que la négation du virtuel *ne* seul, dans les textes de notre corpus préclassique, sont les tournures dont un des termes (noyau verbal, adjectif, adverbe) est actualisé par un morphème de la caractérisation adverbiale :

1550, Zecaire, p. 110 Je **ne** fus **pas si** paresseux que je laissasse une seule feuille à doubler tous les libvres que je pouvois recouvrer.

1555, *Comptes*, 14, f. 48v° … à ce que je voys le danger de la tempeste **n'**est **pas seulement** en la mer, mais aussi en la terre :

1558, Des Périers, 9, p. 52 Vray est qu'il **ne** leur advient **pas souvent**.

1560, Aneau, t.1, IIII, p. 43 Mais il **ne** cacha **point si bien** le meurtre du sainct homme que, an et jour après, horrible vengence du crime public n'en apparust.

1562, Castellion, p. 77 … et qu'ils **n'**eussent **pas plus** de crédit vers le peuple et les princes.

1574-1575, L'Estoile, *Sept. 1574*, p. 86 Croi moi, Montagne, que les memoires des Huguenos **ne** sont **pas tousjours bien** certains.

1579-1581, L'Estoile, May 1580, p. 99 …toutefois ledit seigneur Duc **ne** fist **pas autrement** grand compte, …

1585, Paré, XXXV, p. 128 …graine de lierre, qui **n'**est **pas moins** chaude que le poivre.

1624, Guez de Balzac, XVI, p. 72 …elle juge à propos pour le bien de son service que je **ne** quitte **point encore** ceste frontiere.

1629, Aubigné, p. 88 Monsieur de Guise, disant tout haut que pour ce coup il **n'**estoit **pas bien** catechisé, les Princes se mirent à rire, …

2.2.2.4. Synthèse sur les emplois préclassiques de la négation de l'actuel *ne…pas* (et ses variantes)

À la lecture de cette présentation des emplois de la négation pleine transcendante du noyau verbal *ne…pas* (et ses variantes) dans les textes de notre corpus, manifestement, la négation de forme composée est susceptible de nier n'importe quel verbe en français préclassique, dans n'importe quel contexte (énonciatif, syntaxique ou sémantique), au détriment de la négation pleine immanente de forme simple *ne*.

Toutefois, en tant que signe du mouvement de négativation pleinement actualisé, il apparaît dans nos textes que la négation du type *ne…pas* s'emploie davantage encore dans des contextes impliquant un degré d'actualité élevé, prolongeant ainsi une tendance déjà attestée dans des états de langue antérieurs tels que l'ancien français[433].

Ainsi, elle s'emploie de façon saillante à travers notre corpus préclassique, dans les contextes énonciatifs à haut degré d'expressivité (discours rapportés), dans les contextes syntaxiques actualisants (conjugués au mode actuel, sous-tendus par un mouvement de pensée assertif ou articulés logiquement par des connecteurs d'orientation actualisante) ou dans les contextes sémantiques actualisants (tant avec les verbes thétiques ou de sémantisme plein, qu'au sein de tournures dotées d'un terme caractérisé) ; et bien souvent, ces contextes se combinent ce qui augmente d'autant plus le degré d'actualité, comme en témoigne la citation suivante tirée du *Conseil à la France désolée* de Sébastien Castellion (1562) dans laquelle *ne…pas* s'insère dans une proposition conjonctive pure de discours indirect, conjuguée au mode actuel indicatif et de surcroît, à la forme accomplie du passé composé, en cooccurrence avec l'opérateur de la coordination adversative *mais* :

> 1562, Castellion, p. 20 J'entend bien qu'aucuns Evangéliques vont **disant qu**'ilz **n'ont pas prins** les armes pour la religion, **mais** pour faire maintenir ledit édit.

[433] Voir la thèse d'Ambroise Queffélec : QUEFFÉLEC Ambroise, 1985, *La négation en ancien français*, Troisième partie.

2.2.3. SYNTHÈSE SUR L'EXPRESSION DE LA NÉGATION PLEINE DU NOYAU VERBAL EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE

L'usage préclassique des différents morphèmes négatifs pour l'expression de la négation pleine du noyau verbal, tel qu'il se manifeste du moins à travers les textes de notre corpus de base (1550-1630), illustre bien selon nous la fluctuation entre l'emploi de la forme de la négation pleine immanente *ne* et celui de la forme de la négation pleine transcendante du type *ne…pas*, soulignée à travers les commentaires des grammairiens de la période préclassique.

Mais un examen plus approfondi révèle que cette fluctuation entre l'emploi de l'une et de l'autre forme de la négation pleine du français ne s'opère pas au hasard mais reflète en surface, c'est-à-dire en discours, les valeurs sémantiques profondes inscrites en langue des différents signes de la négation et décrites dans l'analyse guillaumienne du système de la négation en français.

En effet, nous constatons à travers notre étude des emplois de la négation pleine immanente *ne* et de ceux de la négation pleine transcendante du type *ne…pas*, que l'une et l'autre forme de la négation, simple *ne* et composée *ne…pas* (et ses variantes) se spécialisent respectivement dans la négation du noyau verbal en contexte virtualisant et dans la négation du noyau verbal en contexte actualisant.

Ainsi, dans nos textes préclassiques, manifestement la négation pleine immanente *ne*, traduisant le mouvement de négativation virtualisé qui reste suspendu en amont du seuil de confirmation du négatif, s'associe préféremment avec des contextes impliquant eux-mêmes une part de virtualité, soit sémantiquement (verbes et tournures de sémantisme virtualisant), soit syntaxiquement (constructions subordonnées et coordonnées virtualisantes).

Tandis qu'au contraire, la négation pleine transcendante du type *ne…pas*, traduisant le mouvement de négativation arrivé à son terme et actualisé par le second mouvement de positivation du négatif signifié par les auxiliaires *pas*, *point* (et leurs variantes), va plutôt de pair avec des contextes impliquant eux-mêmes une part d'actualité, soit énonciativement (en contextes énonciatifs « actualisants » des différents discours rapportés), soit syntaxiquement

(constructions indépendantes, principales, subordonnées et coordonnées actualisantes), soit sémantiquement (verbes et tournures de sémantisme actualisant).

Néanmoins, cette « répartition » qui s'inscrit dans le prolongement de l'usage d'états de langue antérieurs à celui sur lequel porte notre étude, ne constitue pas une règle d'emploi *stricto sensu* mais plutôt une tendance, qui rivalise, de fait avec la tendance de la négation bi-tensive *ne…pas* (et ses variantes) à récupérer progressivement une partie des emplois de sa concurrente de forme simple *ne* ; par conséquent le champ d'emploi de cette dernière se réduit au fil des textes de notre corpus (près de la moitié des emplois de la négation transcendante apparaissent dans les textes du denier tiers de notre période) et *a fortiori* au cours de la période préclassique.

En conclusion, la période préclassique semble constituer un moment charnière dans l'expression de la négation pleine du noyau verbal, en ce que s'y dessine en filigrane ce qui deviendra l'usage moderne, à savoir une domination saillante de la négation de forme composée (*ne…) pas* et un champ d'emploi assez restreint de la négation de forme simple *ne*, limitée à l'expression de la négation de quelques verbes et de quelques expressions virtualiants ou virtualisés.

2.3. CONCLUSION

Concluons à présent notre étude de la négation du noyau verbal en français préclassique en proposant de reconstruire l'entier du système de la négation du noyau verbal, à travers le cadre de l'analyse guillaumienne (analyse psycho-mécanique du langage) et tel qu'il se manifeste à travers les textes de cette période.

Première saisie (S1) du mouvement de négativation (+ → –)signifié par le morphème négatif *ne*, opérée au plus près du champ de positivité, *ne* minimal, nous l'avons vu, s'emploie en français préclassique pour nier le noyau verbal de procès subordonnés, non pas effectivement (sa suppression, rappelons-le, est toujours possible sans changer le signe du procès) mais sémantiquement ou logico-sémantiquement, en reflétant la discordance impliquée par le rapport de subordination. Son emploi est bien représenté dans nos textes préclassiques et s'avère d'une assez solide stabilité avec certains verbes ou expressions.

Deuxième saisie (S2) du mouvement de négativation signifié par le morphème négatif *ne*, opérée à mi-chemin entre champ de positivité et seuil de la négation pleine, *ne* semi-négatif s'emploie comme *ne* minimal en français préclassique pour nier le noyau verbal de procès subordonnés, non pas effectivement mais sémantiquement ou logico-sémantiquement, en reflétant une discordance plus fortement marquée et impliquée par le rapport de subordination. Sa double polarité (positive et négative) lui permet parfois de se rapprocher de la valeur pleinement négative, sans l'atteindre toutefois (notamment dans les propositions subordonnées comparatives au sein desquelles il s'associe régulièrement avec un morphème auxiliaire de négation). Son emploi est également bien représenté dans nos textes préclassiques.

Troisième saisie (S3) du mouvement de négativation signifié par le morphème négatif *ne*, opérée au terme du mouvement, *ne* négation pleine immanente s'emploie en français préclassique pour nier le noyau verbal du procès principal ou subordonné, effectivement (sa suppression inverserait le signe du procès) mais de préférence au sein de contextes offrant un élément virtualisant ou virtualisé auquel s'associe *ne*, négation virtualisée, pour nier pleinement le noyau verbal. Son emploi est régulier dans les textes de notre corpus

préclassique mais tend à se réduire, notamment dans les textes du dernier tiers de notre période (environ1610-1630).

La quatrième saisie (S4) s'opère quant à elle au-delà du seuil de négativité pleine, au-delà du terme du premier mouvement de négativation signifié par *ne*, et ouvre de ce fait un second mouvement, une seconde *tension*, de positivation du négatif (+'). Cette deuxième tension signifiée par l'auxiliaire de négation du noyau verbal *pas* (et ses variantes) permet à la négation de forme composée, transcendante ou bi-tensive, de nier pleinement et effectivement tout type de verbe ou d'expression en français préclassique. Toutefois, en tant qu'actualisation du mouvement du négativation, elle s'emploie davantage encore dans des contextes offrant un élément actualisé ou actualisant dans nos textes préclassiques.

Ces quatre différentes saisies ainsi délimitées, nous pouvons reconstituer l'entier du système de la négation du noyau verbal en recourant aux méthodes de représentation de la linguistique de position (linguistique guillaumienne), à travers le schéma suivant :

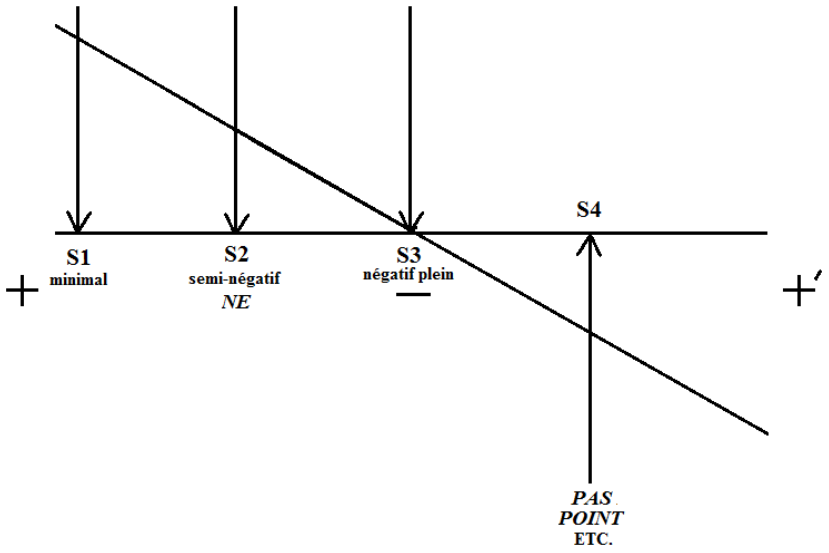

À la lecture de ce schéma, force est de constater que les emplois en discours des différents morphèmes négatifs de la négation du noyau verbal (*ne* et *ne…pas/point*/etc.) sont subtilement induits par les différentes valeurs que ces morphèmes revêtent en langue.

Enfin, d'un point de vue diachronique, nous constatons à travers notre étude de la négation du noyau verbal, que l'usage préclassique s'inscrit dans la continuité de celui des états de langue antérieurs (ancien et moyen français) tout en annonçant dans une certaine mesure l'usage moderne à venir.

En effet, si les emplois de *ne* minimal et de *ne* semi-négatif, déjà attestés en ancien et moyen français, se maintiennent plutôt régulièrement tout au long de notre période, les emplois de la négation pleine immanente *ne* perd sensiblement du terrain au profit de la négation pleine transcendante *ne…pas* (et ses variantes) au fil de nos textes, préfigurant de ce fait, l'usage futur, qui ira jusqu'à omettre régulièrement le premier morphème négatif *ne* pour ne plus employer que le second terme de la négation composée[434], l'auxiliaire de la négation du noyau verbal *pas*.

Or, à présent que nous avons abordé les emplois des morphèmes de la négation prédicative *non* (en première partie de notre travail) et de la négation non prédicative *ne* à travers leurs divers emplois et constructions, il est maintenant temps d'aborder avec plus de précision les différents morphèmes auxiliaires de la négation du français préclassiques : ceux de la négation transcendante du noyau verbal (*pas*, *point* et leurs concurrents), ceux de la négation du constituant (semi-négations) ou le morphème *que* exceptif.

[434] En français contemporain, suppression régulière à l'oral de ne dans l'expression de la négation du noyau verbal du type : **Je mange pas* ou **Il est pas venu aujourd'hui*

3. TROISIÈME PARTIE

LES AUXILIAIRES DE LA NÉGATION EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE

Nous employons les termes d'« auxiliaires de la négation » pour désigner l'ensemble des morphèmes employés en corrélation avec le signe non prédicatif de la négation *ne*, qu'il s'agisse des auxiliaires de la négation transcendante du noyau verbal *pas* et *point* ; des auxiliaires de la négation transcendante du constituant *jamais*, *onques*, *ja*, *guère*, *personne* et *rien* ; ou de l'auxiliaire de la négation exceptive *que*.

Certes, nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer les auxiliaires de la négation à travers les deux premières parties de notre travail ; il est toutefois nécessaire de leur consacrer la troisième et dernière partie de notre thèse, afin de mieux cerner leurs différents emplois en français préclassique, en corrélation avec *ne* ou en dehors, lorsqu'ils sont employés seuls, ou à travers les jeux de concurrence éventuels dans notre période entre certains auxiliaires et leurs variantes lexico-syntaxiques, voire entre certains auxiliaires.

Pour ce faire, nous avons organisé cette étude de la manière suivante : après avoir vu les auxiliaires de la négation transcendante du noyau verbal *pas*, *point* et leurs concurrents, dans un second temps, nous nous pencherons sur les auxiliaires de la négation du constituant que sont les semi-négations du français préclassique ; nous aborderons en dernier lieu la question de l'emploi préclassique de l'auxiliaire de la négation exceptive *que* et de ses variantes lexico-syntaxiques, dont le mécanisme consiste à nous faire quitter le champ de négativité pour nous réorienter vers celui de la positivité.

Notre approche, essentiellement descriptive et synchronique, sera guidée par les méthodes d'analyse et les théories de la linguistique guillaumienne, tout en s'inscrivant dans les perspectives de la linguistique diachronique afin de discerner les spécificités de l'usage préclassique par rapport à celui des états de langue qui lui sont antérieurs ou ultérieurs.

3.1. LES AUXILIAIRES DE LA NÉGATION TRANSCENDANTE DU NOYAU VERBAL *PAS, POINT* ET LEURS CONCURRENTS EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE

Les principaux auxiliaires de la négation transcendante du noyau verbal du français préclassiques sont les deux adverbes de négation d'origine substantive, *pas* et *point* dont l'indétermination (employés sans article) permet leur dérivation, comme le décrit Gustave Guillaume dans sa *Leçon du 25 février 1949* que nous avons déjà eu l'occasion de citer au cours de notre travail :

> *Pas* et *point*, on le sait, sont de très petites choses. Et l'idée que ces mots emportent avec eux doit, en linguistique de position, être représentée par un mouvement allant d'un certain état de grandeur à l'infinie petitesse. Soit vectoriellement :
>
> $+ \xrightarrow[\text{point}]{\text{pas}} -\infty$
>
> Ceci posé, les mots en question – ou plutôt le psychisme vectoriel, cinétique, qu'ils recouvrent – peuvent faire ou ne pas faire l'objet d'une interception limitative. Si l'interception a lieu, il s'ensuit une petitesse quantifiée, déterminée, dont l'extension, arrêtée sur une position d'elle-même, est indiquée par l'article :
>
> Un pas ——— Le pas
> Un point ——— Le point
>
> Mais si, sous lesdits mots, on laisse courir jusqu'à sa fin la notion cinétique qu'ils recouvrent, on aboutit à l'infinie petitesse, inaccessible – c'est-à-dire à une petitesse dont la quantification s'avère impossible et négative. Du même coup lesdits mots deviennent négatifs, et du même coup aussi ils refusent l'article, lequel a régulièrement pour effet d'intercepter et de positiver, par interception, un mouvement extensif. Un *pas*, un *point* sont de très petites choses, et ce sont de petites choses parce que l'article arrête interceptivement la marche de *pas* et de *point* à l'infinie petitesse. Que, par l'absence de l'article, je ne suscite pas cet arrêt, et lesdites notions, laissées à elles-mêmes, iront à l'infinie petitesse qui se dessine au terme de leur mouvement propre : c'est-à-dire signifiant zéro.
>
> On peut se demander quel est, au juste, le rôle de *pas* et *point* dans la négation, dont, en français, le premier terme est *ne*. Là encore, il faut, pour bien concevoir les choses, se représenter la négation comme un mouvement allant à l'inexistant, à l'absent. Soit :
>
> $+ \longrightarrow (-)$
>
> Ce mouvement a pour symbole, dans la langue, *ne*. Et il fait l'objet d'une interception ou précoce ou tardive. […]

> Ceci posé, il reste à bien marquer le cas où le mouvement négatif est porté jusqu'à sa fin, jusqu'à sa fin positive. C'est alors qu'intervient le mot *pas*, ou son substitut le mot *point*, lesquels, sans article, signalent une négation, un mouvement négatif, allant jusqu'à son extrême limite transcendante.[435]

Mais le français préclassique recourt également à d'autres morphèmes auxiliaires qui à l'instar de *pas* et *point*, signifient la négation du noyau verbal en s'associant à *ne*, qu'ils en soient morphologiquement et sémantiquement proches (*mie* et *goutte*) ou qu'ils s'en éloignent quelque peu (*aucunement* et *nullement*).

Aussi faut-il examiner à présent les emplois préclassiques de *pas* et de *point*, en tant qu'auxiliaires de négation en corrélation avec *ne*, aussi bien qu'en dehors de la négation bi-tensive, lorsqu'ils sont employés seuls sans *ne* tout intégrant dans cette étude celle de leurs différentes variantes préclassiques.

[435] GUILLAUME Gustave, *Leçon du 25 février 1949, série C, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1948-1949, série C, Grammaire particulière du français et grammaire générale IV*, pp. 122-124

3.1.1. LES AUXILIAIRES DE LA NÉGATION TRANSCENDANTE DU NOYAU VERBAL *PAS* ET *POINT* EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE

Les auxiliaires de la négation transcendante *pas* et *point*, également rencontré très minoritairement dans nos textes avec la graphie *poinct* qui rappelle son étymon latin (*punctum*), s'emploient l'un et l'autre en français préclassique pour signifier la négation du noyau verbal en association avec le morphème non prédicatif de la négation *ne*. Ils présentent dans cet usage un certain nombre de spécificités : d'abord, leur place dans l'énoncé préclassique qui peut s'avérer quelque peu différente de celle qu'ils occupent dans l'usage contemporain ; ensuite, leur « concurrence » qui se joue à travers nos textes ; enfin, leur emploi en dehors de la corrélation avec *ne* non prédicatif, en construction simple.

3.1.1.1. La place de *pas* et *point* dans l'énoncé préclassique

Les auxiliaires de la négation transcendante du noyau verbal *pas* et *point* se placent généralement dans nos textes préclassiques selon l'ordre usuel en français contemporain, c'est-à-dire immédiatement après le noyau verbal conjugué au sein d'énoncés assertifs, comme dans les exemples suivants :

> 1550, Zecaire, p. 138 … pour ce que nature ne luy **a pas adjoinct** son agent propre.
>
> 1555, Comptes, 39, f. 148r° l'une disoit, il est certain quelle a beau visage, mais la taille y deffault : l'autre la grace n'**est point** telle qu'on l'estime.
>
> 1568, *Questions*, p. 8 Si tu le fays, il sera fait : & ne le faisant, sera encore fait, combien que tu ne le **couvres point** ?/ Les mains lavees, qui sont tost essuyees soit avecq' serviete ou sans serviete.
>
> 1579, Alcripe, XLI, p. 87 …mais il fut si chaut et hastif qu'il n'**adressa point** à l'endroit, parquoy son coup fut rompu.
>
> 1585, Paré, XXXIII, p. 100 D'abondant il en advient souvent plusieurs meurtres commis aux personnes de ceux qu'on soupçonne avoir noué l'esguillette, qui bien souvent n'y **avoyent pas pensé**.
>
> 1601, Fauchet, 2, 3, p. 102 Car l'on n'en **ramena pas** la dixiesme partie, pource que d'aucuns disent qu'il en mourut huit mil.
>
> 1627, Bourgeois, p. 3 Car cette petite portion de l'arriere-faix pretenduë (…) N'**est pas** une portion de l'arriere-faix, ains la place ou estoit attachée la masse de chair…

ou entre *ne* et le noyau verbal infinitif :

> 1555, *Comptes*, 27, f. 96r° Au nom de Dieu (dit l'Abesse) cherchez par tout, à fin de **ne point penser** qu'on l'ait destourné, …
>
> 1562, Castellion, p.23 Je les appelleray comme eux-mesmes s'appellent, affin de **ne pas** les **offenser**.
>
> 1601, Fauchet, 3, 13, p. 239 …le vieil empereur craignant le meurdre qui se fut ensuivy de ses sujects, (…) les pria de **ne point venir** aux mains.

Toutefois, les auxiliaires de négation *pas* et *point* peuvent se placer plus librement dans l'énoncé assertif en français préclassique, comme le souligne Georges Gougenheim dans

sa *Grammaire de la langue française du seizième siècle* : *« Pas* et *point* peuvent se mettre en tête de phrase, comme aujourd'hui dans *point n'est besoin* »[436].

Ainsi relevons-nous, dans les premiers textes de notre corpus préclassique, un petit nombre d'emplois dans lesquels *pas* et *point* sont antéposés au premier terme de la négation bi-tensive *ne* et dont voici quelques exemples :

> 1560, Aneau, t.1, XX, p. 139 …combien que celle vie (où povreté orgueilleuse m'avoit conduict) **point ne** me plaisoit, …
>
> 1562, Castellion, p. 46 **Pas ne** faisoint ainsi les Apostres, qui sçavoint et gardoint le vray moyen de faire et recevoir un Chrestien ; …
>
> 1579, Alcripe, XXII, p. 53 L'autre qui **point n'**ignoroit de sa puissance et qui se pensoit aussi habille que luy, respondit : …

L'ordre canonique moderne s'impose toutefois dans les textes de notre corpus de base à partir de la fin du premier tiers de la période préclassique (vers 1580).

3.1.1.2. La concurrence *pas vs point* en français préclassique

La question de la concurrence entre les auxiliaires de la négation transcendante du noyau verbal *pas* et *point*, commentée par les remarqueurs du début du XVIIème siècle, se pose à travers les textes de notre corpus préclassique et met en lumière certains emplois particuliers de *ne…point* induits par l'origine morphologique et sémantique de *point*.

3.1.1.2.1. Les « remarques » sur *pas* & *point*

La concurrence de *pas* et *point* fait l'objet de débats parmi les remarqueurs du début du XVIIème siècle. En effet, Antoine Oudin, dans ses *Grammaires françaises* (celle de 1632 et celle de 1640), considère que *point* « se rapporte aux choses qui portent quantité » alors que

[436] GOUGENHEIM Georges, 1974, *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, pp. 241-242

pas « conclut une négation simple ou de qualité »[437]. Il donne un autre exemple de leur différence, lorsqu'ils sont employés dans les questions directes :

> Voicy un exemple assez sensible de leur différence, *Ne m'avez-vous pas dit*, est une espèce d'affirmation, pour assurer que l'on nous a dit une chose, et *ne m'avez-vous point dit*, une interrogation pour savoir si l'on nous a dit, etc. Outre que *point* mis pour *pas*, a quelque force particulière de *non omnino* ; *ne voulez-vous pas faire cela* ; *point du tout*. Et sert plus proprement à répondre à l'interrogation. Vous en jugerez clairement la différence par ces deux phrases, *N'avez-vous pas reçu des lettres*, et *n'avez-vous point reçu de lettres* : dont la première est une simple interrogation négative, et l'autre porte une privation. Et de plus l'interrogation simple est d'une chose passée que l'on témoigne sçavoir, et l'autre est d'une chose douteuse, de force qu'en ce cas on ne les peut confondre aucunement.[438]

Claude Favre de Vaugelas quant à lui, dans ses *Remarques sur la langue française* (1647) juge que *point* est plus fort que *pas* :

> Au reste il est très difficile de donner des règles pour savoir quand il faut plutôt dire *pas*, que *point*, il le faut apprendre de l'Usage, et se souvenir que *point* nie bien plus fortement que *pas*.[439]

Laurent Chiflet pour sa part, dans son *Essai d'une parfaite Grammaire de la langue française* (1659), reprend l'idée de Vaugelas :

> 3. *Pas* et *Point*, signifient le même : hormis que *point* nie plus absolument que *pas*, qui n'est qu'une simple négation. Car *point*, signifie *point du tout*. Vous le voyez en ces phrases *Il ne va pas à l'Eglise*, *Il ne va point à l'Eglise*. Aussi en certaines occasions, où *pas* est bien employé ; *point*, n'y conviendrait pas : comme, *Vous n'avez pas grand faim*.[440]

Ces diverses remarques établies à l'aube de la période du français classique, témoignent de l'importance du « bien parler » pour leurs auteurs. Prenant appui sur cette approche souvent plus esthétique que rigoureusement syntaxique, nous avons tenté de décrire les emplois de *pas* et de *point* dans nos textes préclassiques à travers leur concurrence et de repérer le cas échéant, leurs emplois particuliers.

---

[437] OUDIN Antoine, 1632, *Grammaire française rapportée à l'usage du temps*, p.290
[438] Id., 1640 (1ère éd. :1632), *Grammaire française rapportée à l'usage du temps*, p.289
[439] VAUGELAS Claude Favre de, 1647, *Remarques sur la langue française*, p. 234
[440] CHIFLET Laurent (Père-), 1659, *Essai d'une parfaite grammaire de la langue françoise*, p.113

3.1.1.2.2. La concurrence *pas vs point* dans les textes de notre corpus

Quelqu'indifférenciés que paraissent les emplois des auxiliaires de la négation transcendante du noyau verbal *pas* et *point*, nous nous sommes toutefois interrogée sur la validité de cette impression en relevant les occurrences de l'un et l'autre auxiliaire de négation dans les différents textes de notre corpus préclassique.

Le tableau *infra*, rapporte la fréquence d'emploi en pourcentages, de *ne…pas* et de *ne…point* que nous avons relevée dans les textes de notre corpus de base :

Fréquence d'emploi (%) de *ne…pas* et de *ne…point* dans notre corpus de base			
Date, auteur	Genre textuel	*ne…pas*	*ne…point*
1550, Zecaire	Traité	25	75
1555, *Comptes*	nouvelles	45	55
1556, *Discours*	discours récréatifs	60	40
1558, Des Périers	nouvelles	66,5	33,5
1560, Aneau	Roman	51,5	48,5
1561, Estienne	Essai	67	33
1562, Castellion	Essai	75	25
1563, Palissy	Traité	63,5	36,5
1568, *Questions*	discours récréatifs	30,5	69,5
1574-1587, L'Estoile	journal	57	43
1579, D'Alcripe	nouvelles	42,5	57,5
1580, Léry	récit de voyage	68	32
1585, Paré	Traité	29	71
1601, Fauchet	récit historique	57,5	42,5
1610, Sancy	mémoires	60	40
1612, *Les admirables et horribles signes*	récit historique	60	40
1613, Pasquier	correspondance	55	45
1615, *Histoire veritable*	correspondance	45,5	54,5
1616, Béroalde	discours récréatifs	69,5	30,5
1617-1630, Mersenne	correspondance	60,5	39,5
1618, *Advis envoyé*	récit historique	100	0
1624 ; 1627, Guez de Balzac	correspondance	67	33
1627, Bourgeois	Traité	37	63
1629, Aubigné	mémoires	47	53
Total période 1550-1630		56	44

A la lecture de ce tableau, nous observons une certaine régularité dans les pourcentages d'emploi de l'un et l'autre auxiliaire de négation dans les textes de notre corpus : les emplois de *ne…pas* sont majoritaires chez seize auteurs sur vingt-quatre, selon un écart plus ou moins large, et l'écart de proportion d'emplois de *ne…pas* et *ne…point* est relatif puisqu'il n'est que 12% dans l'ensemble des textes du corpus de base (56% d'emplois pour *ne…pas* et 44% d'emplois pour *ne…point*).

Une concurrence réelle se joue donc bien dans nos textes préclassiques entre l'emploi de *ne…pas* et de *ne…point*. Restent à dégager à présent les emplois particuliers, s'il en est, de l'un ou de l'autre auxiliaire de négation dus à leurs spécificités sémantiques qui se manifestent notamment dans la spécialisation de *ne…point* dans la négation de certaines constructions.

3.1.1.2.3. Les emplois particuliers de *ne…point* en français préclassique

Les emplois particuliers de *ne…point* résultent de la spécificité de *point* qui est resté plus proche de son origine morphologique et sémantique que *pas* désormais pressenti comme adverbe de négation essentiellement (« qui n'est qu'une simple négation »[441] pour reprendre les termes de Claude Favre de Vaugelas cités *supra*). En effet, initialement, nous l'avons vu, *point* est un substantif (*le point*) dont le sémantisme est d'ordre spatial et quantitatif : le point correspond à l'élément minimal constitutif de l'espace géométrique et *de facto* à la quantité minimale.

Ce sémantisme de *point* se retrouve aisément dans sa cooccurrence avec *peu* en tournure de la quantification scalaire d'orientation négative du type *peu ou point* :

> 1576-1578, L'Estoile, Janv. 1577, p. 101 La cause de lui faire son procès fut qu'il (…) avoit fait **peu ou point** d'amis, et avoit tousjours esté fort superbe.
>
> 1580, Léry, XIII, p. 309 …aussi en bruslant ne jette-il que bien **peu et presque point du tout** de fumée.

[441] VAUGELAS Claude Favre de, 1647, *Remarques sur la langue française*, p. 234

Dans cette tournure, le sens de *point* est à saisir sur l'échelle entre *peu* et *pas du tout*. Il signifie la quantité minimale certes, mais il reste positif. Nous voyons bien que, dans ces emplois, *peu ou point* n'équivaut nullement à **peu ou pas*, *pas* étant pleinement négatif et signifiant la quantité nulle (le *pas du tout* sur l'échelle).

Par conséquent, la négation transcendante du noyau verbal *ne…point* aura tendance à s'employer davantage dans les constructions qui impliquent une certaine idée de quantité, notamment pour traduire la quantité nulle (avec la préposition *de* suivie d'un syntagme nominal et avec le pronom neutre *en* à valeur de complément indirect introduit par *de*), ou par extension, avec les verbes transitif indirects se construisant avec la préposition *de*.

L'expression de la quantité nulle : *ne…point de* + syntagme nominal

Les remarqueurs déjà cités *supra*, Antoine Oudin, Claude Favre de Vaugelas et Laurent Chiflet recommandent l'emploi de *ne…point* avec la préposition *de* + syntagme nominal et « interdisent » l'emploi de *ne…pas* avec cette même construction (emploi parfaitement accepté en français contemporain) pour signifier la quantité nulle.
Ainsi, Claude Favre de Vaugelas dans ses *Remarques sur la langue française* (1647) :

> Il y a encore cette différence entre *pas* et *point*, que *point* ne se met jamais devant les noms, qu'il ne soit suivi de l'article indéfini *de*, comme *il n'a point d'argent*, *il n'a point d'honneur*. […] Mais parmi ceux qui parlent le mieux, même à la Cour et à Paris, il y en a qui font une faute toute contraire, et qui disent *il n'y a point moyen* pour dire *il n'y a point de moyen*, ou *il n'y a pas moyen*.[442]

et Laurent Chiflet, dans son *Essai d'une parfaite grammaire de la langue française* (1659) :

> 4. *Point*, devant les Noms, veut l'article Indéfini du Génitif. *Je n'ay point de mal* : et non pas, *du mal*. *Je n'ay point d'argent*, et non pas, *de l'argent*. Ainsi ; *Il n'a pas d'argent* ; *Il n'y a pas de remede* etc. ne sont qu'une barbarie. Dites donc ; *Il n'y a point de moyen* : ou, *Il n'y a pas moyen*. Et non pas, *Il n'y a point moyen*. Car c'est un mauvais langage […][443]

À la lecture de ces remarques, nous constatons à nouveau que l'objectif de leurs auteurs porte sur la description du « bon usage » non sur sa justification par un critère morphosyntaxique ou sémantique.

[442] VAUGELAS Claude Favre de, 1647, *Remarques sur la langue française*, p. 234
[443] CHIFLET Laurent (Père-), 1659, *Essai d'une parfaite grammaire de la langue françoise*, p.113

Cependant, nous avons trouvé quelques explications dans la *Grammaire* (1632) d'Antoine Oudin :

> Beaucoup de personnes confondent *pas* et *point*, mais il y a pourtant de la différence, car *point* se rapporte aux choses qui portent quantité, et *pas* conclut une négation simple, ou de qualité : Par exemple : *Je n'ay point d'argent*, et non, *Je n'ay pas d'argent* : *je n'ay point veu de personnes*, *je ne l'ay pas veu* […]. Et cependant on met souvent l'un pour l'autre.[444]

et dans les *Nouvelles Remarques* (1690) de Vaugelas, où Louis-Auguste Alemand, dans ses *Observations*, propose une explication à partir de l'origine morphologique (substantif) et sémantique :

> Pour satisfaire la curiosité des gens, il me semble que l'on pourrait bien rendre encore une raison pourquoi *point* devant le Nom a toujours un article après lui. C'est que *point* dont l'usage est si fréquent en notre langue, est véritablement un Adverbe, […] mais de son origine il est certain que c'est un Nom qui signifie un *point*, qui étant indivisible suivant les Mathématiciens, est si peu de chose qu'il est pris pour *rien* : tellement que nôtre Langue s'en sert pour exprimer ce *rien*, et pour *nier* qui est la même chose qu'exprimer le *rien*. Et cela étant donc présupposé, que c'est un Nom et un Nom substantif, il tombe dans la règle générale, qui veut que quand il y a deux substantifs l'un après l'autre, il y en ait un qui régisse le Génitif. C'est pourquoi après *point* il faut un *de* qui est un des articles et une des marques du Génitif.[445]

Et en effet, dans nos textes préclassiques, la négation transcendante *ne…point* l'emporte très majoritairement (dans 74% des cas) pour signifier la quantité nulle avec la préposition *de* ou avec le pronom complément neutre *en*, au détriment de *ne…pas* :

> 1558, Des Périers, 10, p. 57 …mais il **n**'y prenoit **point de plaisir** à une telle heure.
>
> 1562, Castellion, p. 39 Autrement, il se trouveroit bien des exemples (non pas en matière de forcer conscience, car en cest endroit, comme dit est, je **n'en** trouve **point**, mais en autres matières).
>
> 1568, *Questions*, p. 10 Qu'est-ce qui se tient entre le ciel & la terre : estant frappé fait venir hommes & femmes, **n**'a **point de sentiment** & appelle le peuple ?/ La cloche.
>
> 1580, Léry, VIII, p. 211 …et mesme qu'il **n**'y a presque **point de boiteux, de borgnes, contrefaits, ny maleficiez** entre eux.

[444] OUDIN Antoine, 1632, *Grammaire française rapportée à l'usage du temps*, p.290
[445] VAUGELAS Claude Favre de, 1690 (ouvrage posthume), *Nouvelles Remarques sur la langue française*, p. 179

1585, Paré, XXXV, p. 128 …excepté que la premiere et seconde proche de la teste **n'en** ont **point**, et son conjointes par ginglyme.

1601, Fauchet, 1, 13, p. 66 Le Chaste roy de Leon (qui n'ayant esté jamais marié **n**'avoit **point d'enfans**, et promettoit l'adopter)…

1610, Sancy, p. 81 Nous **n**'avions **point d'argent** pour ce faire, …

1627, Bourgeois, p. 4 …joinct qu'entre la substance de la matrice & la chair mollasse de l'arriere-faix, il **n**'y a **point de membrane metoyenne**, pour retenir & coller cette portion d'arriere-faix pretendu contre les paroirs de la matrice.

L'expression de la négation des verbes transitifs indirects (V^{ind}) : *ne* V^{ind} *point (de)*

Dans les textes de notre corpus préclassique, se manifeste une certaine tendance de la négation transcendante du noyau verbal *ne…point* à être employée pour nier les verbes transitifs indirects, en se construisant généralement avec la préposition *de* comme si l'association préférée entre *point* et *de* pour l'expression de la quantité nulle s'était étendue aux constructions verbales indirectes recourant à *de* :

1558, Des Périers, I, p. 14 **Ne vous chagrinez point d'**une chose irremediable.

1560, Aneau, t.1, XXIIII, p. 169 …presque on **ne s'appercevoit point de** l'elevation du mylieu, ne de la depression des entours, …

1576-1578, L'Estoile, Juillet 1576, p. 37 Dont quelques uns s'offensans le disent au Roy qui fit response qu'il **ne se mesloit point de** la conscience des perroquets.

1580, Léry, XI, p. 288 …si elles trouvent quelqu'un qui dorme les pieds descouverts, s'addressant tousjours principalement au gros orteil, elles **ne faudront**[446] **point d'**en succer le sang : …

1610, Sancy, p. 110 Ladite Roine fut advertie de **ne se haster point de** partir.

1624, Guez de Balzac, LVI, p. 216 … je **ne craindrois point de** me hazarder de la façon, et de conserver tout mon sang pour le public, …

Ainsi, le verbe *douter* s'emploie majoritairement (dans 82% des cas) dans nos textes avec *ne…point* plutôt qu'avec *ne…pas* non seulement dans ses constructions transitives indirectes (avec la préposition *de* suivie d'un complément ou le pronom complément indirect

[446] Verbe *faillir*

en), mais aussi dans sa construction transitive directe introduisant une proposition conjonctive pure (*douter que…*) :

> 1555, *Comptes*, 39, f. 147v° …ce pendant je m'efforceray de faire tout mon devoir, si elle m'escoute, je **ne doute point** fusse du plus dur marbre d'Egipte, **que** je ne le rende aussi malleable que le pur or.
>
> 1556, *Discours*, 4, p. 18 Vous **ne doutés point que** plusieurs autres telles galhardes prouesses n'aie fait ce gentil Hercules, aveque sa riboule, je di encores en nostre Gaule :
>
> 1563, Palissy, p. 179 Lors, je luy dis, Mon ami asseure toy de cela, **n'en doute point**, que le premier qui fit decouper ses chausses, estoit naturellement fol : …
>
> 1610, Sancy, p. 121 (comme je **n'en doute point**)
>
> 1624, Guez de Balzac, XXXVIII, p. 169 … et **ne doutez point de** la verité de mes paroles, mais si vous me voulez obliger, …

3.1.1.3. Les auxiliaires de négation *pas* et *point* employés seuls (sans *ne*) en construction interrogative

À côté de leurs emplois en corrélation avec le morphème non prédicatif de la négation *ne*, les auxiliaires de négation *pas* et *point* apparaissent également dans les textes de notre corpus préclassique employés seuls, sans *ne*, avec leur valeur pleinement négative et selon diverses nuances, notamment au sein des constructions interrogatives (directes ou indirectes), comme c'était déjà le cas en moyen français[447].

3.1.1.3.1. L'auxiliaire de négation *pas* employé seul en construction interrogative

Lorsque l'auxiliaire de la négation du noyau verbal *pas* est employé dans les constructions interrogatives directes ou indirectes sans *ne*, sa valeur semble pleinement négative.

Toutefois, l'interrogation ainsi formulée correspond à une question orientée d'un point de vue pragmatique, dans la mesure où la réponse attendue est affirmative, comme en témoignent certains des exemples *infra* (réponses en *oui*). En effet, selon Robert Martin et Marc Wilmet, dans ces contextes interrogatifs, « la mise en débat du procès modifié par l'adverbe négatif inverse la valeur de ce dernier, et l'effet de sens obtenu est celui d'une interrogation oratoire »[448] :

> 1555, *Comptes*, 30, f. 106 v° Or venez ça me conduirez vous **pas** bien au lieu mesmes ou avez esté **?**
>
> 1558, Des Périers, 78, p. 278 S'il vouloit dire ou maintenir qu'elle fust aultre que femme de bien ? Respondit que non. **S**'il estoit **pas** vray qu'un tel soir il l'eust baisée **?** Respondit que ouy.
>
> 1563, Palissy, p. 179 … en luy demandant, Frere, qui t'a meu ainsi de couper ce bon drap, que tu portes en tes chausses, et autres habillemens ? sais-tu **pas** bien, que c'est une folie **?**
>
> 1582-1584, L'Estoile, *Sept. 1584*, p. 150 … le Roy s'alla esbattre à Gaillon, où estant, il parla au cardinal du Bourbon, et l'aiant fait venir en la gallerie dudit Gaillon, lui

[447] MARTIN Robert et WILMET Marc, 1980, *Syntaxe du moyen français*, §27, p. 33
[448] *Ibid.*

demanda **s**'il lui diroit **pas** la verité de ce qu'il lui demanderoit. À quoi le bon homme aiant respondu qu'oui, …

1601, Fauchet, 2, 16, p. 167 Ces paroles et autres dictes en la presence de l'assemblée, il demanda à son fils **s**'il vouloit **pas** obeïr à ses commandemens : à quoy le Roy Louis ayant respondu ouy, …

1616, Béroalde, 71, f. 394 …j'iray aux champs, & tu luy donneras assignation, une fois n'est pas tant, pour avoir du bled, s'il le veut, il aura du plaisir, mais il le payera, est-ce **pas** raison **?**

3.1.1.3.2. L'auxiliaire de négation *point* employé seul en construction interrogative

Lorsque l'auxiliaire de la négation transcendante du noyau verbal *point* est employé seul en construction interrogative directe ou indirecte, sans *ne*, sa valeur semble plus ou moins négative. En effet, conservant des traces de son sémantisme d'origine, *point* traduirait plutôt dans cet emploi l'idée d'une mise sous indétermination, comme le suggère Georges Gougenheim dans sa *Grammaire de la langue française du seizième siècle* :

> Cette suppression de ne dans l'interrogation s'explique par la coexistence de *Voulut il jamais ?* (« Voulut-il quelque jour ? ») et *Ne voulut-il jamais ?* (« Ne voulut-il point quelque jour ? »). Ces deux formes de phrases apparaissent pratiquement comme synonymes, on a dit *Voulut-il point ?* d'après *Voulut-il jamais ?*[449]

L'interrogation ainsi formulée correspondra alors plutôt à une « vraie question » où *point* correspond à l'expression d'une éventualité, d'un possible qui pourrait se paraphraser par *« est-ce que par hasard ?»*, et qui reste relativement ouverte à tout type de réponse (affirmative ou négative) :

1555, *Comptes*, 23, f. 79v° Je te prie va jusques aupres du couvent pour escouter **s'**il y a **point** quelque bruit, & **s'**ilz ont **point** trouvé maistre Dicquo vers la minuit allans à leurs matines.

1558, Des Périers, 89, p. 305 Je ne sçay **si** ce fut **point** ce mesme Singe dont nous parlions tout maintenant : Mais c'est tout un, si ce ne fut luy : ce fut un aultre.

1579, Alcripe, XLII, p. 89 « compere Pierrot, vous plairoit il **point** m'en vendre ou donner un de la race **?** – Il n'y a plus moyen (dit-il) car la mere en est morte, …

[449] GOUGENHEIM Georges, 1974, *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, p. 242

1580, Léry, XVI, p. 414 …qu'il y avoit beaucoup de centaines d'années qu'un Mair, c'est-à-dire (…) homme de nostre nation, ayant esté en leur terre, leur avoit annoncé le vray Dieu, assavoir, **si** ç'auroit **point** esté l'un des Apostres.

1616, Béroalde, 26, f. 111 Qui m'a amené ce chantre de la seconde chambre d'Enfer ? Va bestiau mon govial, sçais-tu **point** que l'Eglise ne peut faillir **?**

3.1.2. LES VARIANTES PRÉCLASSIQUES DE *PAS* ET *POINT*

Dans les textes de notre corpus préclassique, nous constatons que la très large domination des auxiliaires de la négation transcendante du noyau verbal *pas* et *point* en association avec le morphème non prédicatif de la négation *ne*.

Toutefois, nous leur avons relevé un certain nombre de « concurrents » ou de variantes, usités dans les textes à des proportions variables. Il s'agit d'une part des auxiliaires de négation hérités d'états de langue antérieurs *mie* et *goutte*, d'autre part des adverbes indéfinis négatifs *aucunement* et *nullement*.

3.1.2.1. Les auxiliaires de négation « archaïsants » *mie* et *goutte* en français préclassique

Les auxiliaires de négation, à l'origine substantifs indéterminés de la quantité minimale, *mie* (< lat. *mica(m)*, « miette ») et *goutte* (< lat. *gutta(m)*, « goutte »), témoignent de l'héritage d'états de langue antérieurs et ne sont que très rarement employés dans nos textes préclassiques. Robert Martin et Marc Wilmet soulignent d'ailleurs qu'en moyen français, « *ne…mie* est déjà beaucoup moins fréquent que *ne…pas* et *ne…point* »[450].

De fait, il nous semble que les emplois des auxiliaires de négation *mie*, considéré comme « picard »[451] par Antoine Oudin dans sa *Grammaire française rapportée à l'usage du temps* (1632), et *goutte* employé de façon plus ou moins figée avec le verbe *voir*, confèrent à leur contexte une certaine couleur si ce n'est dialectale, plutôt archaïsante, comme en témoignent les exemples suivants directement placés dans la « bouche » de personnages de fiction que nous qualifierions de « populaires » :

> 1558, Des Périers, 2, p. 23 Esclairez pres, je **n**'y **voy goutte**.
>
> 1579, Alcripe, LVIII, p. 120 Ce **n'**est **mie** grand-chose. Vous ne mangez point, compere, il n'y a que moy.

[450] MARTIN Robert et WILMET Marc, 1980, *Syntaxe du moyen français*, §19, p. 27
[451] OUDIN Antoine, 1632, *Grammaire française rapportée à l'usage du temps*, p.287

1616, Béroalde, 10, f. 39 Ho meschant, qui abuses les officiers du Roy, vien hardiment ; non feray, dit il, je ne suis plus cour[rou]cé, je **ne** vous **veux mie** tuer.

Ibid., 42, f. 214 Un Marinier de Quilleboeuf[452] fit tout autrement, ayant esté long temps absent (…) & s'escria en disant, ha meschante vilaine, che **n**'est chi **mie** mon coin, si est dit elle, …

Or, si *mie* et *goutte* tendent à disparaître complètement des textes de notre période ou à se maintenir en expression figée (*ne voir goutte*), d'autres termes s'emploient régulièrement en français préclassique comme variantes des auxiliaires de la négation transcendante *pas* et *point*.

3.1.2.2. L'usage d'*aucunement* et de *nullement* en français préclassique

Nous avons relevé dans les textes de notre corpus préclassique les adverbes *aucunement* et *nullement* qui servent à traduire la négation pleine du noyau verbal en s'associant au premier terme de la négation bi-tensive *ne* ; ils jouent ainsi un rôle identique à celui de *pas* et *point*, à cette différence près que leur morphologie est explicitement adverbiale (« adverbes en – ment ») et qu'ils sont intrinsèquement porteurs du sémantisme négatif induit par leurs radicaux respectifs *aucun* et *nul*.

Régulièrement employés en effet dans nos textes, ils y apparaissent, si ce n'est comme des concurrents, du moins comme les variantes des auxiliaires de la négation *pas* et *point* :

1560, Aneau, t.1, XXV, p. 184 …en luy declarant qu'il **ne** falloit **aucunement** contrevenir au jugement du Potentat d'Orbe, …

1562, Castellion, p. 44 À quoy je respon premièrement que quand bien ainsi seroit, tel bien **ne** seroit **nullement** à comparer à tant de si grands maux que dit est, et que …

1563, Palissy, p. 103 … aussi le feu **ne** chasse **aucunement** l'humeur desdits cailloux : …

1579, Alcripe, XCII, p. 175 (qui **n'**avoit **nullement** esloigné le chasteau)

[452] En Normandie (Quillebeuf)

1582-1584, L'Estoile, Nov. 1583, p. 105 Car il mourust pauvre pour un homme qui avoit longtemps servi les Roys de France, **n'**estant **aucunement** ambitieux, et meilleur pour ses amis et serviteurs que pour soi-mesmes.

1610, Sancy, p. 74 Ils approuverent mes raisons et m'envoyerent tesmoigner par quatre des principaux de leur Conseil, que je **ne** devois **nullement** douter de leur bonne volonté ; …

1613, Pasquier, I, IX, ca 1554, p. 12 …car et mon aage et mon opinion **ne** sont, quant à present, **aucunement** disposez à me marier.

3.1.3. SYNTHÈSE SUR LES AUXILIAIRES DE LA NÉGATION DU NOYAU VERBAL

Cette étude des emplois des auxiliaires de la négation du noyau verbal en français préclassique, nous permet de dresser plusieurs constats selon la perspective de l'approche diachronique.

D'une part, manifestement, certains emplois tendent à s'effacer au fil des textes de notre période. Il en va ainsi de l'antéposition de *pas* ou de *point*, ou de l'emploi des variantes *mie* et *goutte*, qui, nous l'avons vu, correspondent à un usage de la langue antérieur et disparaissent progressivement de nos textes.

D'autre part, il apparaît que l'usage préclassique présente un certain nombre de spécificités : par exemple les emplois particuliers de *ne…point* dus à l'origine morphologique et sémantique de *point* ou l'usage régulier dans nos textes des variantes adverbiales de *pas* et de *point*, *aucunement* et *nullement* ; s'annonce également l'usage futur, comme l'emploi majoritaire de *ne…pas* au détriment de *ne…point* ou comme l'ordre canonique des termes de la négation bi-tensive du noyau verbal qui s'impose dans les textes de notre corpus préclassique.

En conclusion, il semble que la période préclassique constitue un moment charnière dans l'histoire de l'emploi des auxiliaires de la négation du noyau verbal. En effet, quand certains emplois ressortissant aux états de langue antérieurs s'effacent, d'autres s'installent durablement dans l'usage et annoncent dans une certaine mesure ce que sera l'usage moderne et contemporain.

Or, cette tendance observée en diachronie est à rapprocher de celle qui s'observe à travers l'emploi préclassique des auxiliaires de la négation du constituant auxquels il nous faut à présent consacrer notre étude.

3.2. LES AUXILIAIRES DE LA NÉGATION DU CONSTITUANT : L'EMPLOI DES SEMI-NÉGATIONS DU FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE

Nous employons les termes de « négation du constituant » (par opposition à la négation du noyau verbal[453]) pour nommer la négation qui se construit syntaxiquement par la combinaison disjointe de *ne* non prédicatif et d'un terme auxiliaire qui délimite la négation et qui constitue en lui-même un des constituants de la phrase : le sujet, l'objet d'un verbe, un circonstant, etc.

Ce type de négation est également désigné dans bien des grammaires descriptives traditionnelles, par les termes de « négation partielle » : la négation est partielle, par opposition à la négation « totale », lorsqu'elle ne porte que sur une partie de l'énoncé (le terme est employé de façon similaire pour parler de l'interrogation). Les termes ont donc pour rôle de limiter la négation à un domaine précis.

Lucien Tesnière, dans ses *Éléments de syntaxe structurale*, la qualifie quant à lui de « négation nucléaire » car elle « porte sur le nucleus[454]», c'est-à-dire sur un des constituants, actant ou circonstant (le complément d'objet direct par exemple) de la phrase contrairement à la « négation connexionnelle » qui cible, comme son nom l'indique, la connexion entre deux nucleus phrastiques (le verbe et son complément d'objet direct par exemple).

Nous voyons que la question qui est posée par de telles dénominations, est celle de la portée de la négation : « négation de phrase » vs « négation de mot », « négation de phrase » vs « négation de constituant », « négation propositionnelle » vs « négation de phrase », « négation interne » vs « négation externe », « négation partielle » vs « négation totale », sont

[453] Voir *supra* la deuxième partie de notre thèse.
[454] TESNIERE, Lucien, 1965 (1ère éd. 1959), *Éléments de syntaxe structurale*, p. 217

autant d'oppositions que relève Christian Touratier dans un article sur la portée de la négation[455] dans lequel il interroge la pertinence et les limites de chacune d'elles.

Or, dans la mesure où notre étude porte avant tout sur le système des signes grammaticaux de la négation simple et de la négation composée et sur leur emploi en français préclassique, nous avons pris le parti d'adopter une dénomination de nature grammaticale, relativement « neutre » et descriptive, celle de « négation du constituant ».

Dans son ouvrage sur *La négation en français*, Claude Muller établit une distinction entre les termes négatifs sémantiques (« négatifs ») et ce qu'il nomme les semi-négations qui ont, entre autres propriétés, contrairement aux premiers, celle morphosyntaxique de se construire avec *ne* non prédicatif.
Il pose la définition suivante :

> Nous appellerons semi-négation (en abrégé, Nég) tout terme négatif X satisfaisant à la relation suivante :
>
> (ne) X ≈ (ne) pas Y
>
> Signifiant que (à la différence des autres négatifs) X se construit avec *ne* devant le verbe dans les mêmes conditions que les termes Y (dans les contextes où le verbe est présent), et sans occurrence de *pas*. Cette propriété est évidemment liée à l'existence d'une particule *ne* distincte de la négation *pas*. Elle nécessite l'emploi de *ne* pour être utilisable. […]
> Un exemple permettra d'illustrer la définition : *personne* s'emploie avec *ne*, sans *pas*, et d'autre part équivaut à *pas quelqu'un*, *pas qui que ce soit*. Il s'agit donc d'une semi-négation. Par contre, et bien qu'on puisse trouver des phrases comme :
>
> Je n'ai pas vu qui que ce soit.
>
> on ne considérera pas *qui que ce soit* comme une semi-négation, parce que ce terme n'a pas de paraphrase négative (que l'absence de *pas* est facultative).[456]

Claude Muller fait figurer dans la liste des semi-négations du français moderne : *aucun*, *aucunement*, *guère*, *jamais*, *ni*, *nul*, *nullement*, *nulle part*, *personne*, *plus*, *que (X)* et *rien*[457]. L'ensemble de ces termes, formeraient alors par combinaison disjointe avec *ne* : « une

[455] TOURATIER Christian, 2008, « La portée de la négation ? », *Revue de Linguistique Latine du Centre Alfred Ernout De lingua Latina*, 32 p.
[456] MULLER Claude, 1991, *La négation en français : syntaxe, sémantique et éléments de comparaison avec les autres langues romanes*, pp.249-250
[457] *Ibid.*

corrélation, qui transforme l'opérateur dominant (*ne pas*, réduit à *ne*) et l'opérateur subordonné : Y, changé en X[458] ».

Lors de notre étude, nous reprendrons à la suite de Claude Muller, le terme de « semi-négation » (et la définition qu'il en donne) pour désigner les auxiliaires de la négation du constituant à travers la description et l'analyse de leur emploi en français préclassique.

En français préclassique, comme en français moderne, les semi-négations appartiennent à des catégories grammaticales différentes et parfois à plusieurs d'entre elles, constituant alors en quelque sorte, un « hybride » semi-négatif[459].

Toutefois, les textes de notre période témoignent que le français préclassique dispose d'une plus grande variété de semi-négations que le français moderne. Cette variété est due à un mouvement en langue que nous avons déjà évoqué : celui du changement linguistique en train de s'opérer pour aboutir à la stabilisation d'un système qui se construit d'une part en éliminant progressivement les semi-négations qui apparaissent comme les « fossiles » du système antérieur ; d'autre part en opposant les semi-négations constitutives du « nouveau » système selon des critères sémantiques profonds.

Dans la catégorie des adverbes, nous trouvons : *ja*, *jamais*, *onques*, *plus*, *mais* et *guère* ; dans la catégorie des pronoms, nous trouvons : *personne* et *rien* ; enfin, dans la catégorie des pronoms-déterminants, nous trouvons : *aucun* et *nul.*

Nous présenterons successivement les semi-négations de chacune de ces catégories à travers leurs caractéristiques morphosyntaxiques et leur emploi en corrélation avec *ne* non prédicatif dans nos textes de la période préclassique.

Nous aborderons également la question du cumul de ces semi-négations (sorte de négation « surcomposée » à plus de deux termes), enfin, celle de leur emploi sans *ne* non prédicatif et cette fois en construction « simple ».

Notre approche sera essentiellement synchronique mais le recours à la méthode d'analyse diachronique sera transversalement nécessaire si nous voulons rendre compte

---

[458] *Ibid.*

[459] *Ibid.*, p.249, note1 : Claude Muller cite Ferdinand Brunot (1906) qui utilise l'expression « mots semi-négatifs »

précisément du système des semi-négations de la négation du constituant en français préclassique.

3.2.1. LES ADVERBES SEMI-NÉGATIFS

Nous classons dans la catégorie des adverbes du français préclassique, d'une part les semi-négations temporelles *ja*, *jamais*, *onques*, *plus*, et *mais*, auxquelles nous avons pris le parti de consacrer une étude relativement approfondie ; d'autre part nous traiterons de l'adverbe quantitatif ou qualitatif *guère*.

3.2.1.1. Les semi-négations temporelles du français préclassique

Le système des semi-négations temporelles est encore très riche dans notre corpus de textes préclassiques. En effet, dans le groupe des semi-négations temporelles que nous avons relevées dans nos textes, figurent d'un côté les combinaisons négatives *ne...ja*, *ne...jamais* et *ne…onques*, qui fonctionnent ensemble selon l'opposition entre « temps passé » et « temps à venir » ; et d'un autre côté, les combinaisons négatives *ne...mais* et *ne...plus* dont le sens oscille quant à lui entre quantitatif et temporel.

Cependant, la fréquence d'occurrence des semi-négations temporelles – il faut y insister – est extrêmement inégale : parmi les semi-négations du système ternaire temporel (*ne...ja*, *ne...jamais* et *ne…onques*) ou des semi-négations « quantitativo-temporelles », certaines n'apparaissent que très rarement et dans des emplois très restreints, quand d'autres ont tendance à apparaître « massivement » et de plus en plus souvent.

Est également frappant à remarquer à quel point leur répartition dans notre corpus peut varier d'un texte à l'autre. Certains auteurs semblent préférer l'emploi de semi-négations temporelles au détriment des autres ; tandis que d'aucuns semblent n'employer qu'une seule d'entre elles après élimination pure et simple des autres.

Aussi tenterons-nous, à travers la description des emplois des semi-négations adverbiales *onques*, *ja*, *jamais*, *plus* et *mais*, en corrélation avec *ne* non prédicatif, de rendre compte non seulement de l'expression de la négation du constituant temporelle dans nos

textes, mais également des diverses variations qu'elle comporte ; ainsi, nous aborderons selon l'approche diachronique la question de son évolution et nous tâcherons d'y répondre.

3.2.1.1.1. ***ne…onques*, *ne…ja* et *ne…jamais***

LA VALEUR ASPECTUELLE DE *NE…ONQUES*, *NE…JA* ET *NE…JAMAIS* : SIGNIFICATION DE LA « FRÉQUENCE ZÉRO »

Dans sa description de l'aspect adverbial[460] en français, Marc Wilmet repère « quantité d'adverbes et de compléments circonstanciels [qui] entrent en combinaison aspectuelle avec le verbe» et qui traduisent, entre autres, « l'aspect fréquentatif » d'un procès dans son unicité (que le linguiste nomme « procès α–ω ») qui peut relever de différentes fréquences :

> Aspect *fréquentatif* de p. ex. *souvent* (fréquence n < t), *toujours* (fréquence n = t), *(ne) pas/jamais* (fréquence zéro), *une (deux, trois, quatre…) fois* (fréquence numérique) …[461]

En français préclassique, trois semi-négations servent à traduire l'aspect de la « fréquence zéro » en corrélation avec *ne* non prédicatif : *ne…onques*, *ne…ja* et *ne…jamais*.

LA VALEUR TEMPORELLE DE *NE…ONQUES*, *NE…JA* ET *NE…JAMAIS* : RÉTROSPECTIVITÉ VS PROSPECTIVITÉ[462]

Elles sont toutes trois héritées de l'ancien-français, où la négation du constituant temporelle s'exprime alors avec les corrélations négatives *ne…onques*, *ne…ja* et *ne…jamais*,

---

[460] WILMET Marc, 2007, *Grammaire critique du français*, §404, pp. 342-343

[461] *Ibid.*, p. 343

[462] Nous reprenons à Gérard Moignet, en l'appliquant à l'analyse du système de la négation temporelle (à la suite, entre autres, d'Ambroise Queffélec), l'opposition structurale *rétrospectif* vs *prospectif* qui qualifie de *rétrospective* ou de *prospective* l'orientation sémantique que comporte l'idée regardante à travers laquelle est vu le procès considéré et dont la présence en pensée conditionne le choix d'une forme verbale. Cette idée regardante peut être soit orientée vers l'avenir et donc prospective, soit orientée vers le passé et donc rétrospective.
MOIGNET Gérard, 1988, *Grammaire de l'ancien français*, « Le verbe », pp.182-265
QUEFFÉLEC Ambroise, 1989, « La négation et l'exception dans l'Yvain de Chrétien de Troyes », *L'Information Grammaticale*, n°41, p. 26

Gustave Guillaume, dans un article publié en avril 1951 dans la revue *Français moderne*, avait déjà établi une distinction similaire en opposant *une visualisation descendante du temps* dont le mouvement « oriente l'esprit du côté de la réalité du passé » à *une visualisation ascendante du temps* dont le mouvement est « orienté vers en direction du futur »
GUILLAUME, Gustave, *Langage et sciences du langage*, 1964, Paris-Québec, Nizet-Laval, pp. 193-194

qui fonctionnent ensemble dans un système tel que *ne…onques* exprime la négation du constituant temporelle lorsqu'elle est rétrospective, c'est-à-dire tournée vers le passé ; alors que *ne…ja* et *ne…jamais* expriment la négation du constituant temporelle si elle est prospective, c'est-à-dire tournée vers l'avenir (initialement *ne…ja* occupait seul cette fonction, mais après renforcement par *mais*, on trouve les deux négations *ne…ja* et *ne…jamais*).

Or, dans leur description de l'histoire des adverbes de la négation du constituant temporelle en français, Jacqueline Picoche et Christiane Marchello-Nizia signalent à propos de ce système ternaire temporel hérité de l'ancien-français que :

> Ce n'est qu'au 16e s. que l'adverbe *jamais* supplantera *onques* : on n'aura plus dès lors qu'une locution, *ne jamais*, pour le passé et le futur.[463]

Notre période correspondrait donc au moment, dans l'histoire du français, de l'institution en langue d'un nouveau système de la négation temporelle basé uniquement sur le couple *ne…jamais*.

Toutefois, dans nos textes préclassiques, nous avons recensé un certain nombre, certes minime mais non nul, d'occurrences de *ne…ja* qui semble se spécialiser dans certains emplois.

Existe aussi un nombre non négligeable d'occurrences de *ne…onques* qui, loin d'être « supplanté », semble également se spécialiser dans nos textes pour l'expression de certains types d'énoncés.

Enfin, s'il est vrai que nous en avons recensé un nombre d'occurrences considérable et bien supérieur aux deux premiers, *ne…jamais*, qui apparemment récupère progressivement les emplois de ses concurrents, demeure cependant dans un autre « jeu » d'opposition sémantique (avec *ne…plus*).

LES NÉGATIONS COMPOSÉES *NE…ONQUES*, *NE…JA* ET *NE…JAMAIS* DANS NOS TEXTES PRECLASSIQUES

Afin de décrire le fonctionnement et l'évolution du système des semi-négations temporelles, telles que nous les avons observées dans nos textes, nous rapporterons la

[463] PICOCHE Jacqueline et MARCHELLO-NIZIA Christiane, 1994 (1ère éd. 1989), *Histoire de la langue française*, p. 292

fréquence d'emploi de chacune de ces semi-négations en corrélation négative (*ne…oncques, ne…ja* et *ne…jamais*) dans un tableau, puis nous étudierons celles-ci successivement.

Le tableau ci-dessous, rapporte en pourcentages la fréquence des emplois, de *ne…oncques, ne…ja* et *ne…jamais*, que nous avons relevés dans chacun des textes de notre corpus de base. Pour plus de précision, nous y rappelons également le genre littéraire auquel ressortit chacun des textes :

Fréquence d'emploi (%) de *ne…ja, ne…jamais et ne…onques* dans notre corpus de base

Date, auteur	Genre textuel	*ne…ja*	*ne…jamais*	*ne…onques*
1550, Zecaire	Traité	0	87,5	12,5
1555, *Comptes*	nouvelles	5	91	9
1556, *Discours*	discours récréatifs	0	100	0
1558, Des Périers	nouvelles	3	83	14
1560, Aneau	Roman	0	79	21
1561, Estienne	Essai	2,5	69,5	28
1562, Castellion	Essai	0	82	18
1563, Palissy	Traité	0	82	18
1568, *Questions*	discours récréatifs	0	100	0
1574-1587, L'Estoile	journal	0	95,5	4,5
1579, D'Alcripe	nouvelles	0	46	54
1580, Léry	récit de voyage	0	100	0
1585, Paré	Traité	0	92	8
1601, Fauchet	récit historique	3	91	6
1610, Sancy	mémoires	0	100	0
1612, *Les admirables et horribles signes*	récit historique	0	100	0
1613, Pasquier	correspondance	5	92	3
1615, *Histoire veritable*	correspondance	0	100	0
1616, Béroalde	discours récréatifs	0	92	8
1617-1630, Mersenne	correspondance	0	100	0
1618, *Advis envoyé*	récit historique	0	100	0
1624 ; 1627, Guez de Balzac	correspondance	0	100	0
1627, Bourgeois	Traité	0	100	0
1629, Aubigné	mémoires	0	100	0
Total période 1550-1630		0,5	91	8,5

À la lecture de ce tableau, nous pouvons faire dans un premier temps un certain nombre d'observations qui témoignent d'une évolution dans l'emploi que font nos auteurs préclassiques des semi-négations temporelles en emploi négatif :

- *ne…oncques* et *ne…ja* sont très minoritairement employés (9 %) par rapport à *ne…jamais* (91 %) dans nos textes préclassiques
- *ne…ja* est quasiment sorti du système de la langue préclassique (0,5%)

- *ne…onques* résiste relativement bien jusqu'au début du dernier quart du XVIème siècle comme en témoigne la proportion de ses emplois dans *La nouvelle fabrique des excellents traicts de vérité* (1579) de Philippe d'Alcripe où *onques* est majoritaire (54%)
- les auteurs d'environ un tiers de nos textes (onze sur vingt-quatre[464]) n'ont recours qu'à la combinaison *ne…jamais*
- dans les textes couvrant les quinze dernières années de notre période nous n'avons relevé que des occurrences de *ne…jamais*

Examinons à présent chacune des semi-négations temporelles dans leur emploi négatif.

ne…onques

Hérité du latin *umquam* (*un jour*, *quelquefois*) et qualifié de « vieux et burlesque » par Furetière (1690)[465], *onques* est néanmoins représenté dans nos textes. En effet, lorsque nous lisons le pourcentage d'emplois de *ne…onques*, nous constatons que dans nos textes, *ne…onques* concurrence *ne…jamais* même s'il tend à disparaître complètement au fil de nos textes.

Décrivons à présent ses emplois en français préclassique pour ébaucher un tableau de ses spécificités morphosyntaxiques et sémantiques.

LES GRAPHIES DE *ONQUES* DANS NOS TEXTES PRÉCLASSIQUES

Nous avons recensé plusieurs orthographes pour la semi-négation dans nos textes : *onc*, *oncq*, *onques*, *onque*, et *oncques* (la plus fréquente) qu'en apparence auteurs (ou éditeurs) adoptent indifféremment.

Francis Guessard, dans la première partie de son « Examen critique de l'ouvrage intitulé *Des variations du langage français depuis le XIIe siècle, ou recherche des principes qui devraient régler l'orthographe et la prononciation*[466], par F. Génin, professeur à la faculté

[464] Nous avons regroupé les cinq tomes du *Registre-Journal* de Pierre de l'Estoile en un seul ensemble tout comme les tomes des correspondances respectives de Jean-Louis Guez de Balzac et Marin Mersenne (Père).
[465] FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel*, éd. A. Rey, SNL-Le Robert, 1984
[466] GÉNIN François, *Des variations du langage français depuis le XIIe siècle, ou recherche des principes qui devraient régler l'orthographe et la prononciation*, 1845, Paris, Firmin Didot Frères

des lettres de Strasbourg[467]» (1846), distingue la forme étymologique *onques* de sa forme « figurée » *onc* et affirme que la première « substista[nt] toujours avec l'autre[468]», il est impossible d'en déduire que l'une et l'autre des graphies correspondent respectivement à une prononciation particulière de la semi-négation.

Une graphie précise ne semble pas non plus correspondre à un trait dialectal particulier dans la mesure où nous avons constaté qu'un même auteur (ou éditeur) peut librement user de diverses graphies, comme par exemple :

- chez Barthélémy Aneau, 1560 (*Alector ou le Coq : histoire fabuleuse*, t.1)

  1560, Aneau, t.1, II, p.28 (principalement aux femmes, car aux hommes **ne** fut **onc** de si grand'requeste)

  Ibid., t.1, XV, p.96 pour acomplir un vœu de peregrination au temple souverain que je ne say où il est, et **ne** le vi **oncques**.

- chez Philippe d'Alcripe, 1579 (*La nouvelle fabrique des excellents traicts de vérité*)

  1579, Alcripe, LXI, p.125 laquelle ils renvoyent dans les harquebuses l'un de l'autre si tres droict et justement qu'aucun d'iceux **ne** s'en trouva **onc** offensé : c'est jeu dans danger.

  Ibid., L, p.107 Quand est pour la pierrerie, il y en fut trouvé de belle et bonne : **oncques** les lapidaires **n**'en eurent tant.

- ou encore chez Claude Fauchet, 1601 (*Fleur de la maison de Charlemaigne*)

  1601, Fauchet, 2, 17, p.171 et combien que les françois et autres nations à qui il commandoit, fussent gens rudes, et tels que les romains **n'**en peurent **onc** chevir, toutesfois il les retint par une crainte moderée.

  Ibid., 1, 10, p. 51 il commanda à Ithier son secretaire, d'ajouster aux donations ja faictes, Corse, Sardaigne, Sicile (ceste-cy n'estoit lors, et **ne** fut **oncques** en la possession de Charles, ne des lombards ou exarques) le territoire Sabin, …

Par ailleurs, après avoir observé les occurrences des différentes graphies dans des contextes syntaxiques similaires :

- devant un mot commençant par une voyelle :

  1563, Palissy, p.90 Je t'asseure, que je **ne** cogneus **onques** une si grande beste que toy, j'ay perdu mon temps de tout ce que je t'ay dit cy devant : car tu n'as rien conceu.

[467] GUESSARD Francis, « Examen critique de l'ouvrage intitulé *Des variations du langage français depuis le XIIe siècle, ou recherche des principes qui devraient régler l'orthographe et la prononciation*, par F. Génin, professeur à la faculté des lettres de Strasbourg » [Première partie], *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1846, tome 7, pp. 189-253

[468] *Ibid*., pp. 224-225

1601, Fauchet, 1, 10, p.51 il commanda à Ithier son secretaire, d'ajouster aux donations ja faictes, Corse, Sardaigne, Sicile (ceste-cy n'estoit lors, et **ne** fut **oncques** en la possession de Charles, ne des lombards ou exarques) le territoire Sabin, …

1616, Béroalde, 22, f.89 il m'en conta, dont je **n'**avois **onc** ouy parler ;

- devant un mot commençant par une consonne :

1555, *Comptes*, 40, f. 156v° Car je **n'**eus **oncq** si grand plaisir que…

1574-1575, L'Estoile, Juing 1574, p.59 desquels on **ne** peust onques sçavoir les noms, ne l'entreprise.

1613, Pasquier, VII, I, p. 125 Car je **n**'eus **oncques** nouvelles si agreables que ces vostres,

- devant le mot *homme* :

1555, *Comptes*, 16, f.53 Mon dieu, je **ne** vis **oncq'**homme tant pressant…

1561, Estienne, V, p.107 n'est-ce pas merveille qu'on **ne** vit **onc** homme de grand sçavoir, qui n'eust quelque peu de ceste precieuse sottie ?

1585, Paré, XXIX, p.89 laquelle croit qu'il **n'**y eut **oncques** homme engendré sans semence humaine.

- entre un verbe modal et l'infinitif :

1560, Aneau, t.1, XIX, p.133 lequel se defendit tant qu'il n'en povoit plus, et toutesfois **ne** se volut **onques** rendre.

1561, Estienne, III, p.85 s'estans ingerez et entremis de lever un camp, equipper une armée, mettre gens en ordonnance, et dresser un esquadron, **n'**en peurent **onc** venir à leur honneur.

- etc.

nous n'avons constaté aucune régularité (une quelconque « règle ») dans ce phénomène de variation orthographique, si ce n'est que les auteurs semblent préférer la graphie « étymologique » *oncques* lorsque la semi-négation est suivie de *puis* (*puys*), dans le sens de « depuis ».

En effet, après avoir sondé le corpus exhaustif de notre période (1550-1630) disponible sur la base de données FRANTEXT, nous avons relevé 32 occurrences de la combinaison *onc(ques) puis* (ou *puys*) et sur ces 32 occurrences, c'est la graphie *oncques* qui l'emporte avec 31 occurrences et une seule occurrence de la graphie *onc*.

Ne…onques, comme nous l'avons déjà évoqué *supra*, est employé depuis l'ancien français pour exprimer simultanément, en s'associant au verbe, l'aspect de la « fréquence zéro » et la négation du constituant temporelle lorsqu'elle est tournée vers le passé.

Le procès nié se réalise à la « fréquence zéro » et cela, à tous les moments (toutes les saisies) possibles de l'axe signifié par *ne…onques*, ce que nous traduisons en formule et avec les termes (« procès α–ω » et « fréquence zéro ») de l'analyse de Marc Wilmet[469] :

procès α–ω × *ne…onques* = (procès α–ω × fréquence zéro) × (←)

Ce que nous traduisons également par le schéma suivant :

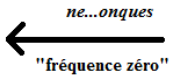

En corrélation avec *ne* non prédicatif, *onques* serait alors la semi-négation aspectuelle fréquentative de la « fréquence zéro » et temporelle rétrospective du système de l'ancien français, par opposition aux semi-négations aspectuelles fréquentatives de la « fréquence zéro » et temporelles prospectives *ja* et *jamais*.

Ce cas se produit aussi dans nos textes préclassiques où nous n'avons recensé que des emplois de *ne…onques* avec un verbe conjugué au passé.

Nous nous devons de signaler toutefois, que nous avons relevé un seul énoncé où *ne…onques* n'était pas employé avec un verbe conjugué à un des paradigmes du passé mais au présent de l'indicatif et en l'occurrence au présent de narration dans un récit au passé chez Philippe d'Alcripe (1579) :

> 1579, Alcripe, LXXVIII, p. 150 « Hoo, hooo, et ho, et hoo ; de par le diable hoo, ho ». Neantmoins ladicte jument **ne** s'arreste **oncques**, ainsi tant plus cryoit, et tant plus couroit. Toutefois, après avoir longuement couru, elle sortit de la forest, entra dans un village nommé Lilly, où elle fut …

[469] WILMET Marc, 2007, *Grammaire critique du français*, §404, pp. 342-343

Nous n'interprétons pas cet emploi comme ancré « historiquement » dans le présent dans la mesure où, en tant que présent de narration, il s'insère dans le contexte énonciatif du récit et donc, du moment historique passé, à l'instar du présent historique, comme le souligne Olivier Soutet dans sa *Syntaxe du français* :

> Quant au présent historique, il suppose un décalage général du repère temporel tel que des faits passés sont pris en charge comme s'ils étaient présents[470].

Pour preuve, les formes verbales *avoir couru*, *sortit*, *entra* et *fut* qui relèvent toutes du passé (infinitif accompli et passé simple) se réfèrent au même actant (*ladicte jument*) que *s'arreste*.

En termes de proportion, c'est le paradigme du passé simple de l'indicatif qui est le plus fréquemment associé à *ne…onques* avec une fréquence d'occurrence de 82% de la totalité de nos emplois de *ne…onques*.

De fait, le passé simple est le paradigme éminemment ancré dans le plan historique passé et décrit par Olivier Soutet, toujours dans sa *Syntaxe du français*, comme :

> disjoint du présent non seulement temporellement mais aussi aspectuellement. Temps par excellence du récit, le passé simple est particulièrement apte à traduire l'événement passé dans son unicité[471]

Cette fréquence confirme bien la valeur sémantique de la semi-négation *onques*, définitivement sentie comme rétrospective, relevant du repère historique passé et interdisant tout mouvement prospectif.

En voici quelques exemples :

> 1555, Comptes, 31, f.112 Brief, **oncques** je **ne receuz** tel plaisir.
>
> 1558, Des Périers, 64, p. 241 dont il se trouva fort bien et **ne** se **fit oncq** cognoistre par le conseil de la vieille.
>
> 1579, Alcripe, XXXIV, p. 75 Mais pour peine qu'il y mist, **ne** la **peult onc** oster.
>
> 1616, Béroalde, 52, f.263 ce que je **ne trouvé**[472] **onques**.

Nous avons également relevé des emplois de *ne…onques* associé à la forme accomplie (aspect extensif) du passé simple, le passé antérieur :

---

[470] SOUTET Olivier, 2005, *La syntaxe du français*, p. 45
[471] *Ibid.,* p.47
[472] *trouvé* dans cet emploi est la forme passé simple de *trouver* : *trouvai*

1561, Estienne, VI, p.115 combien que le pauvre bon homme fust plus prest à chasser aux bœufs qu'aux lievres, et **n'eust onc couru** ne pres ne loing apres bestes ny oyseaux.

Négation temporelle rétrospective, *ne…onques* s'associe aux autres paradigmes du repère historique du passé de forme aspectuelle accomplie (18% de nos occurrences) :

- au passé composé de l'indicatif :

  1563, Palissy, p.63 car s'ils font inquisition, ils trouveront que telle besongne **n'a onques esté veuë**.

- au plus-que-parfait de l'indicatif (10% de nos occurrences) :

  1582-1584, L'Estoile, *May 1582*, p. 20 pour reparation d'un malheureux meurtre jadis par lui commis en la personne d'un gentilhomme qu'il nomma, dont on **n'avoit oncques peu** descouvrir l'aucteur.

- à la forme accomplie du « participe présent » :

  1555, *Comptes*, 52, f.223 Florimond **n'ayant oncques sentu** l'ardeur ne les …

  1562, Castellion, p. 63 […] **ne** l'**ayant oncque** paravant **esté** en cest endroict.

- à la forme accomplie du subjonctif imparfait :

  1561, Estienne, I, p.66 Combien de dangereuses alarmes et degasts de païs, à cause des malheureuses incursions des chevaux gottiques, vandaliques, huns et dannois, ont receu les nobles contrées de France, Italie et Espaigne, qui sans ce moyen **n'eussent oncques esté entreprinses** par les barbares ?

Enfin, à travers les deux autres exemples suivants, *ne…onques* est coordonné à un premier énoncé selon un rapport de symétrie opposée « parfaite », construite sur une opposition sémantique temporelle « présent » vs « passé », l'orientation vers le passé (antériorité) étant traduite par *ne…onques* :

1560, Aneau, XX, p.139 Et **ne suys paoureux**, car plus mal faire on ne me pourroit, et **ne** le **fuz oncques**, ains ay esté en mon temps un Chevalier preux, hardi et entreprenant, et …

Dans cet exemple *ne suys paoureux* s'oppose à *ne le fuz oncques*.

1601, Fauchet, 1, 10, p.51 (ceste-cy **n'estoit lors**, et **ne fut oncques** en la possession de Charles, ne des lombards ou exarques)

Dans cet exemple *n'estoit **lors*** s'oppose à *ne fut oncques*.

Dans nos textes, *ne…onques* apparaît régulièrement en combinaison avec *puis* :

> 1558, Des Périers, 38, p.168 De mode qu'il luy fongna bien gros, en luy disant, « Ah vous culy : » qu'**oncques puis ne** dormit de bon somme.
>
> 1560, Aneau, XV, p.107 […] et la Royne Priscaraxe que je laissay à cœur transi, de telle heure que **oncques puys** je **ne** la vi, et suys en doubte que jamais ne la verray.
>
> 1579, Alcripe, XXIII, p.55 et **oncques puis n**'en parla, ne mot ne sot.

Dans l'analyse qu'il fait de l'adverbe *puis* en langue français du XVIème siècle, Georges Gougenheim repère dans cet emploi « quelques traces de son ancien emploi prépositionnel au sens de "depuis"[473]».

Son analyse est confirmée par la définition *infra* que donne Jean Nicot dans le *Thresor de la langue française* (1606) :

> [onques] prend aussi à la fin cette diction Puis, et n'en fait qu'une composée de deux entiers, Onques et Puis, et signifie jamais depuis[474]

Et de fait, en français préclassique, *ne…onques* peut se combiner également avec *depuis* pour traduire la même signification :

> 1550, Zecaire, p.111 Par ainsy je fus à Thoulouse tout l'hiver, actendant son retour. Mais je y serois encores si je l'eusse voulu actendre, car je **ne** le veis **oncques depuis**.
>
> 1563, Palissy, p.90 car tu dis, que la pierre qui depuis peu de temps a esté faite, est sujette à se dissoudre, à cause de l'injure du temps, et je say que dés que le commencement que Dieu fit le Ciel et la terre, il fit aussi toutes les pierres, et **n**'en fut fait **onques depuis**.

Sémantiquement, *puis* (ou *depuis*) adjoint une valeur supplémentaire à celle déjà conférée par *onques* : *onques* inscrit l'énoncé dans le passé, *(de)puis* intercepte et limite le mouvement rétrospectif initié et signifié par *onques* en lui fixant sa borne initiale, son point temporel d'origine.

En schéma, le cinétisme rétrospectif traduit par *onques* serait ainsi symbolisé :

---

[473] GOUGENHEIM Georges, *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, 1974 (1ère éd. 1951), p. 191
[474] NICOT Jean, *Thresor de la langue françoyse , tant Ancienne que Moderne*, 1606, p.442

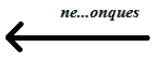

Et la combinaison *ne…onques puis* le serait ainsi :

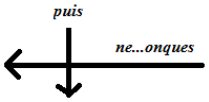

NE…ONQUES EN CONSTRUCTION COMPARATIVE DE DISPARITÉ

Nous avons relevé un certain nombre d'emplois de *ne…onques* dans le second énoncé d'une construction comparative de disparité et de supériorité introduite par *plus que* :

> 1550, Zecaire, p.105 esquelles j'ay esté ung temps **plus** enfermé et enveloppé **qu'oncques** Dedalus **ne** fut en son labirinthe.
>
> 1563, Palissy, p.60 Tu me fais à ce coup **plus** esbahir de tes propos, **que** je **ne** fus **oncques**.
>
> 1585-1587, L'Estoile, *May 1582*, p. 28 et fait **autant ou plus** de maux aux ecclesiastiques **que n'**avoient **oncques** fait les plus clavelés Huguenos durant les precedents troubles.
>
> 1616, Béroalde, 46, f. 228 O vous trois fois pleins de beatitude, qui accomplissant vostre felicité, venez lire, estudier & mediter ici nuit & jour, pour trouver la pierre Philosophale, que j'ay cachee en ces traicts **plus** finement, occultement, clairement, & patepeluement, **que ne** firent **onques** Geber, ou autres affineurs.

Dans cet emploi, l'occurrence de la semi-négation *oncques* est possible car il s'agit du morphème *ne* semi-négatif en contexte explétif comparatif[475] (construction dont le sens est implicitement négatif) qui sans franchir le seuil de négativité pleine, constitue le marqueur d'une « semi-négativité » et qui est compatible avec les semi-négations.

Dans nos exemples, nous constatons que les énoncés du segment comparatif de reprise nié par *ne…oncques* se construisent autour des verbes suppléants *être* ou le vicaire *faire* non prédicatifs par eux-mêmes, ce qui laisse la possibilité à *oncques* de venir compenser sémantiquement ce vide notionnel.

Enfin, dans le dernier exemple (*traicts **plus** finement, occultement, clairement, & patepeluement, **que ne** firent **onques** Geber, **ou** autres affineurs.*), le choix de la conjonction

[475] Voir *supra*, Deuxième partie, 2.1.3.

de coordination actuelle *ou* nous fournit l'indice que la semi-négation *onques* a bien dans cet emploi une valeur très proche de sa valeur positive.

LA PLACE DE *ONQUES* DANS L'ÉNONCÉ NÉGATIF

Comme l'illustrent nos exemples, *onques* combiné avec *ne* peut soit lui être postposé, soit antéposé.

La semi-négation *onques* se trouve généralement postposée à *ne* non prédicatif (84% de nos occurrences). Elle s'insère dans l'énoncé négatif immédiatement après le verbe selon la structure prototypique encadrant le verbe (V) [*ne*+V+*onques*] et parfois, voit s'intercaler un pronom personnel sujet (inversion du sujet) ou complément, ou un pronom réfléchi, etc. :

> 1560, Aneau, t.1, XX, p.138 Je ne suis point sacrilege, au moins pas voluntaire, car je **ne sceu onques** jusques à present que c'est de trophée, ne si c'est chose sacrée ou prophane.
>
> 1561, Estienne, VII, p. 119 Aussi **ne veistes oncques** beuveur d'eaue qui eut la vraye force de tous ses membres, et hardiesse de cœur.
>
> 1579, Alcripe, XXXIV, pp.74-75 Mais pour peine qu'il y mist, **ne la peult onc deraciner**, par quoy se retira de ses mains criant et brayant, pour la douleur qu'elle y sentoit.

Mais la semi-négation *onques* apparaît également en antéposition (16% de nos occurrences) et spécialement dans des constructions telles que :

- les propositions subordonnées relatives :

> 1560, Aneau, t.1, *Avant-propos rompu*, p.16 puis sinistrement fut occis par Palamedes, le puissant Sarrazin, qui **onques ne** fust Chrestien, jusques à ce que (…)
>
> 1579, Alcripe, LIX, p. 122 mais il ne la print seulement que par la queuë, qui la causa s'envoller subitement ensemble les autres, et fut le pauvre naudin elevé fort haut, qui **onc ne** lascha sa goullée.

- les propositions complétives :

> 1561, Estienne, I, p. 64 Car c'est chose bien asseurée que **oncques ne** feit proesses pareilles à celle de nostre bonne pauvreté.

- en tête de proposition :

> 1560, Aneau, t.1, II, p.28 - car **onques** de eux je **n**'euz doubte, comme tresbien je leur ay donné à cognoistre-
>
> 1555, *Comptes*, 31, f.112 brief, **onques** je **ne** receuz tel plaisir

- *oncques* ***puis*** est très majoritairement antéposé à *ne* non prédicatif

L'antéposition de *onques* par rapport à *ne* non prédicatif semble donc orientée à la fois par des raisons d'ordre morphosyntaxique, ainsi que pour des motifs d'ordre pragmatique et stylistique (l'antéposition apporte une nuance expressive).

SYNTHÈSE

Jusqu'au début du dernier quart du XVIème siècle, la combinaison de *ne* non prédicatif avec la semi-négation *onques* se rencontre encore dans nos textes et y conserve ses caractéristiques sémantiques de négation aspectuelle fréquentative (de la « fréquence zéro ») et temporelle rétrospective.

Toutefois, elle disparaît bien au cours de notre période au profit de la semi-négation *ne…jamais* qui récupère peu à peu ses emplois.

Si les emplois de la semi-négation *onques* en corrélation négative se raréfient, nous en avons relevé un nombre non négligeable en dehors de la combinaison avec *ne* non prédicatif, lorsque *onques* est employé seul dans ses emplois positifs.

ne…ja

La négation composée *ne…ja* (*ja* < lat. *jam* : *déjà*) est considérée par Antoine Oudin (1632) comme « antique[476] » ; Pierre Richelet (1680) la donne comme :

> une sorte d'adverbe qui est fort vieux, & qui tout au plus ne peut entrer que dans le bas burlesque, & même il y a peu de gens qui ne l'y peuvent soufrir[477].

De même, Antoine Furetière (1690) qualifie *ja* de « vieux mot[478] », qualificatif repris dans le *Dictionnaire de l'Académie françoise* (1694) qui lui assigne les étiquettes peu valorisantes de « bas et vieux[479] ».

Il semble que certains des auteurs de notre période partagent aussi ce sentiment, comme celui des *Nouvelles récréations et joyeux devis* (1558) dont la citation qui suit nous semble suffisamment éloquente :

---

[476] OUDIN Antoine, 1632, *Grammaire française rapportée à l'usage du temps*, p.287
[477] RICHELET Pierre, 1701 (1ère éd. 1680), *Dictionnaire françois*, p.425
[478] FURETIÈRE Antoine, 1690, *Dictionnaire universel*, t.2, p.292
[479] *Dictionnaire de l'Académie françoise*, 1694, t.1, p. 578

> 1558, Des Périers, 83, p. 292 « Monsieur comment vous portez vous ? » il respondoit en villenois : « Je ne me porte ja. »

Le narrateur emploie l'expression *en villenois* pour qualifier le registre de langue de son personnage, à savoir « en langage grossier[480] ».

Nous pourrions longuement continuer la liste des déterminants de *ja* dans les dictionnaires et autres grammaires des XVIème et XVIIème siècles, mais nous pensons que ces quelques citations reflètent suffisamment le statut de *ne…ja* dans nos textes de la période préclassique.

En effet, n*e…ja* n'est quasiment plus usité dans nos textes, au profit de son concurrent *ne…jamais*. Toutefois, il nous faut nuancer notre propos : la semi-négation *ja* n'apparaît certes que très ponctuellement et encore plus rarement dans nos textes dans ses emplois négatifs en corrélation avec *ne* non prédicatif ; mais elle apparaît tout de même régulièrement dans ses emplois positifs lorsqu'elle est employée seule.

Étudions à présent les emplois préclassiques de la semi-négation *ja* en combinaison négative parmi lesquels nous distinguons d'une part, des emplois à valeur à la fois aspectuelle fréquentative et temporelle prospective ; d'autre part, des emplois uniquement à valeur aspectuelle fréquentative.

Compte tenu de l'infime nombre d'occurrences de *ja* dans son emploi négatif, outre celles que nous avons recensées dans les textes de notre corpus de base, nous citerons également certaines de celles que nous avons relevées en sondant notre corpus élargi, et d'autres provenant du corpus exhaustif des textes de notre période (1550-1630) disponibles sur la base de données FRANTEXT ; ces divers exemples illustreront mieux notre description.

[480] *Dictionnaire du Moyen français* (DMF), version 2012. ATILF CNRS – Université de Lorraine Synthèse d'Edmonde Papin

En français préclassique, l'association négative *ne…ja* s'emploie pour signifier simultanément l'aspect fréquentatif de la « fréquence zéro » et la négation du constituant temporelle lorsqu'elle est tournée vers l'avenir.

Dans la synthèse qu'il propose sur *ja* dans le *Dictionnaire du Moyen français*, Robert Martin atteste que dans cet emploi :

> Avec un temps de l'avenir (p. oppos. à *ne onques* qui accompagne en principe les temps du passé) ; la négation inverse l'idée de proximité dans l'avenir et l'idée d'éloignement ainsi obtenue (« pas de sitôt ») est interprétée en termes d'inexistence (« jamais »)[481]

Ainsi, le procès nié se réalise à la « fréquence zéro » et ce, à tous les moments (toutes les saisies) possibles de l'axe signifié par *ne…ja*, ce que nous traduisons en formule et de nouveau avec les termes (« procès α–ω » et « fréquence zéro ») de l'analyse de Marc Wilmet[482] :

procès α–ω× *ne…ja* = (procès α–ω × fréquence zéro) × (→)

Ce que nous figurons par le schéma suivant :

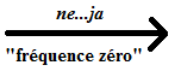

Mais si *ne…ja* apparaît très minoritairement en français préclassique dans des énoncés au futur (la plupart des historiens de la langue française s'accordent sur le fait que cet emploi était déjà rare au XVème siècle), il semble mieux se maintenir dans ses emplois en tournures prospectives plus ou moins figées : dans les énoncés optatifs et jussifs.

NE…JA : VALEUR ASPECTUELLE FRÉQUENTATIVE ET TEMPORELLE PROSPECTIVE DANS LES ÉNONCÉS AU FUTUR

Dans notre corpus de base, nous n'avons relevé qu'une seule occurrence où *ne…ja* permet d'exprimer la négation temporelle pour le temps à venir, que nous nommons « négation temporelle prospective », avec un verbe conjugué à un des paradigmes du futur (futur de l'indicatif ou conditionnel-temps):

[481] Article sur *jà*, *Dictionnaire du Moyen français* (DMF), version 2012. ATILF CNRS – Université de Lorraine
[482] WILMET Marc, 2007, *Grammaire critique du français*, §404, pp. 342-343

> 1601, Fauchet, 1, 15, p. 76 Et tant plus l'armée que le roy de France tenoit hors son païs, estoit frande, tant plus devoient ils craindre son retour, s'il estoit par eux harrassé. Qu'il regnast en Espagne : **car il ne l'en rapeleroit ja**, et tant qu'il seroit sage, il n'auroit volonté d'asaillir Dannemarck : qu'ils devoient tenir chere comme leur partrie. […] Ces remonstrances eurent tant de pouvoir que …

Cet énoncé relève du discours indirect et se conjugue au conditionnel-temps qui traduit, en reprenant l'expression d'Olivier Soutet, un « futur à partir du passé[483]».

Nous n'avons relevé aucune occurrence de ce type dans notre corpus élargi et après sondage du corpus exhaustif (tous textes confondus) de la base FRANTEXT s'inscrivant dans notre période (1550-1630), nous avons constaté que dans 16% de ses occurrences, *ne…ja* exprimait la négation temporelle prospective avec un verbe conjugué à un des paradigmes du futur (les dernières occurrences datent du tout début du XVIIème siècle) :

> Qui au soir ne laisse levain, **ja ne fera** au matin lever paste[484]. (1552)
>
> […] mais leur condition **ne sera ja** meilleure, si on juge de leur estat selon les Canons anciens[485]. (1560)

NE…JA : VALEUR ASPECTUELLE FRÉQUENTATIVE ET TEMPORELLE PROSPECTIVE DANS LES ÉNONCÉS OPTATIFS

Les autres énoncés dans lesquels s'emploie *ne…ja* à valeur aspectuelle fréquentative et temporelle prospective en français préclassique, relèvent de la tournure optative quasiment figée : *ja dieu ne plaise* (« qu'il ne plaise jamais à Dieu que ») qui pourrait se paraphraser en français moderne, par la tournure elle aussi figée, *Dieu m'en garde*.

Nous en avons relevé un nombre d'occurrences non négligeable dans les textes de notre corpus de base. En voici quelques exemples :

> 1555, *Comptes*, 15, 51r° **Ja Dieu ne plaise que** moy (…) souffre un tel meutre en ma presence :
>
> 1558, Des Périers, 49, p.199 « Ehem dit le bonhomme, je ne trompay jamais personne : **ja Dieu ne plaise que** vous soyez le premier. »
>
> 1561, Estienne, II, p.82 **Ja ne plaise à Dieu, que** ce pauvre vouloir continue en aucuns, mais face que nous commencions à hayr ce qui nous est du tout inutile, et dont ne vint onc ausun heur ou felicité.

---

[483] SOUTET Olivier, 2005, *La syntaxe du français*, p. 49
[484] 1552, RABELAIS François, *Tiers livre*, III, p.42 (éd. A. Lefranc (dir.), 1931, Paris, Champion)
[485] 1560, CALVIN Jean, *Institution de la Religion chrestienne : livre quatrième,* V, p. 97 (éd. J.-D. Benoit, 1961, Paris, Vrin)

> 1613, Pasquier, XIX, XVI, *ca 1610*, p.321 **Ja, à Dieu ne plaise que** telle soit mon opinion ;

À la lecture de ces citations, nous constatons que la tournure n'est pas encore complètement figée dans nos textes[486] : alternance de l'ordre *ne plaise à Dieu*/*à Dieu ne plaise* et alternance expression/omission de la préposition *à* qui se maintient de plus en plus au fil des textes (et donc des années) de notre période. En effet, à partir de 1560, l'expression de la préposition *à* devient systématique.

Par ailleurs, en français préclassique, cette tournure qui emploie *ne…ja* est en concurrence avec celle qui se construit avec la négation verbale pleine *ne* non prédicatif : *à Dieu ne plaise* (que nous employons encore en français moderne).

Dans la base de données FRANTEXT (dans son intégralité), nous avons relevé les premières occurrences de la tournure *à Dieu ne plaise* dans les textes des premières années de notre période (1550-1630). Nous observons donc qu'après avoir résisté quelque temps, la tournure *ja à Dieu ne plaise* finit par disparaître au profit de la tournure concurrente *à Dieu ne plaise* avant la fin de notre période (nous n'en relevons plus après 1615).

En dehors de cette expression figée, nous avons également recensé (dans le corpus exhaustif (1550-1630) de la base FRANTEXT) des emplois similaires où *ne…ja* se combine avec un énoncé optatif au subjonctif prospectif. En voici deux exemples tirés de l'*Institution de la Religion chrestienne* (Jean Calvin, 1560) :

> … et que la porte de Paradis est close à ceux qui en auront omis l'opportunité, **ja n'advienne que** nous leur accordions ce poinct : Car la rémission des péchez n'est pas maintenant autre qu'elle a tousjours esté.[487]
>
> Car quelle impudence seroit-ce, de penser que Dieu nous doit aider à obtenir les choses que nous désirions contre sa parolle ? **Ja n'advienne qu**'il avance par l'aide de sa bénédiction ce qu'il maudit de sa bouche ![488]

[486] Nous avons relevé par ailleurs (dans le corpus exhaustif (1550-1630) de la base FRANTEXT) des variantes telles que *ja ne plaise au ciel*, *ja ne plaise aux Dieux* dans des textes versifiés de 1620 et 1629

[487] 1560, CALVIN Jean, *Institution de la Religion chrestienne : livre troisième,* IV, p.118 (éd. J.-D. Benoit, 1960, Paris, Vrin)

[488] *Ibid*., VII, p.175

NE…JA : VALEUR ASPECTUELLE FRÉQUENTATIVE ET TEMPORELLE PROSPECTIVE DANS LES ÉNONCÉS JUSSIFS

Le dernier emploi de *ne…ja* à valeur aspectuelle fréquentative et temporelle prospective en français préclassique, correspond à la combinaison de *ne…ja* avec un énoncé jussif :

Dans notre corpus de base :

> 1561, Estienne, XXII, p.212 J'ay souvenance d'avoir leu que le père d'Euripides, fort joyeux d'avoir esté anobly, receut de son filz ceste responce : « **Ne** vous en **resjouyssez ja tant** (mon pere) car le Prince ne vous a donné chose que chacun ne puisse pour le jourd'huy recouvrer par argent, et …

Ou par exemple, chez Jacques de Lavardin (*La Celestine [adapt. De F. de Rojas]*, 1578) :

> Et s'il s'est trouvé pour luy un pourpoint, le saye ne te manquera, et **ne penses ja que** ton conseil, et fidele avis me soit moins aggreable, que son service et labeur : comme ainsi soit que le spirituel precede le corporel.[489]
>
> Et **ne m'**en **sçaches ja gré**, puis que la louange, et grace de la liberalité se doit rendre plustos au donneur, qu'à celuy qui reçoit.[490]
>
> **Ne croy ja que** le monde, avec toutes ses graces soit enclos en elle.[491]

NE…JA : NÉGATION EMPHATIQUE A VALEUR ASPECTUELLE FRÉQUENTATIVE

En français préclassique, le sémantisme de *ne…ja* à travers ses emplois n'a plus une signification aussi temporelle qu'en ancien-français. En effet, parmi les autres occurrences de la corrélation *ne…ja* que nous avons recensées, nous constatons que dans certaines tournures bien définies, le sens de *ne…ja* tend à osciller entre « jamais de la vie », « d'aucune manière » et « absolument pas », « nullement ».

Dans cet emploi non temporel, Robert Martin estime que *ne…ja* « inverse l'idée que le prédicat est réel, effectif, et signifie donc l'irréalité[492] » ce qui le rapproche sémantiquement des autres adverbes aspectuels de la « fréquence zéro » figurant dans l'analyse de Marc Wilmet citée *supra*, *ne…pas* et par extension, *ne…point*.

---

[489] 1578, LAVARDIN Jacques de, *La Celestine [adapt. De F. de Rojas]*, I, p.64 (éd. D. L. Drysdall, London, Tamesis Books, 1974)
[490] *Ibid.*, I, p.74
[491] *Ibid.*, VIII, p.144
[492] *Ibid.*

La définition suivante que donne Jean Nicot de *ne…ja* dans le *Thresor de la langue française* (1606), met en lumière la double valeur (aspectuelle et temporelle) de la corrélation à travers l'expression « ores véhémence de négation » et à travers le rapprochement entre les significations de *ne…ja* et de *ne…point* :

> Ja, monosyllabym. Est une interjection, qui signifie ores vehemence de negation, comme, Il ne viendra ja, ce que le François exprime par ceste diction, point, adjoustée à une negative, disant, Il ne viendra point[493].

Il apparaît donc qu'en français préclassique, *ne…ja* (comme *ne…jamais*) peut, en tant qu'adverbe aspectuel, traduire uniquement l'aspect de la « fréquence zéro » en combinaison avec un verbe en dehors de toute prospectivité, signifiant alors dans cet emploi non temporel une négation emphatique (« véhémence de négation ») que nous pouvons traduire par la formule suivante, toujours avec les termes de Marc Wilmet[494] :

procès α–ω× *ne…ja* = (procès α–ω × fréquence zéro)

Toutefois, nous verrons que parmi ces emplois, *ne…ja* conserve une trace ténue de sa valeur prospective (dans les énoncés prescriptifs).

NE…JA : NÉGATION EMPHATIQUE À VALEUR ASPECTUELLE FRÉQUENTATIVE DANS LES ÉNONCÉS PRESCRIPTIFS

En français préclassique, la corrélation *ne…ja* est employée dans des tournures prescriptives (conseil, ordre, exhortation) bien précises et en partie figées. Dans ces emplois, nous considérons qu'elle garde une trace ténue de sa valeur temporelle prospective dans la mesure où ces énoncés prescriptifs sont en tant que tels, tournés vers l'avenir, aussi proche ou immédiat soit-il.

- **l'expression de la contrainte niée *: (il) n'est ja besoin***

En français préclassique, *ne…ja* se combine avec la tournure impersonnelle conjuguée au présent *(il) n'est*, *(il) n'y a* à laquelle s'adjoint un syntagme introduit directement, indirectement ou conjonctionnellement ; ce dernier relève du champ sémantique de la contrainte : *besoin (de/que), necessité (de/que)*, *mestier (de/que)*, etc.

[493] NICOT Jean, 1606, *Thresor de la langue françoyse, tant Ancienne que Moderne*, p.342
[494] WILMET Marc, 2007, *Grammaire critique du français*, §404, pp. 342-343

Enfin, *ja* peut être postposé ou antéposé à *ne/n'* et lorsqu'il est antéposé, le pronom impersonnel « sujet » n'est pas exprimé.

Nous en avons relevé un emploi dans notre corpus de base :

> 1555, *Comptes*, 39, f.148 La vieille respond, **ja n'est besoin que** cognoissiez les dames si legeres au parler :

Nous en avons également recensé dans notre corpus élargi :

> 1557, Bruès, I, p. 162 **Il n'est ja besoing que** tu le redies d'avantage : car nous sçavons bien que tu ensuys Platon.

> 1564, Estienne/Liébault, 1, 12, p.16r° et aupres d'icelle mare l'on leur dresse un taict bas, et peu couvert pour se retirer la nuit et le jour quant il leur plaist, car de si grande diligence autour ceste volaille **il n'en est ja besoing**, sinon de la garder des chats et belettes, du milan, de l'aigle, et du vautour.

- **l'expression de l'obligation négative : *(il) ne faut ja***

La corrélation négative *ne…ja* s'emploie également avec le verbe impersonnel *falloir* qui exprime aussi une nécessité, un devoir, une obligation.

En voici deux exemples tirés de notre corpus élargi :

> 1564, Estienne/Liébault, 3, 6, p. 64r° et **ne** les **faut ja** esbrancher quant on les replante, si elles ne sont fort grandes, mais tous ou quatre ans apres qu'on les a plantees, si l'on void que les scions…

> *Ibid.*, 3, 19, p. 76r° Es lieux hauts et montueux faut planter un peu plus parfondement qu'aux valees : et **ne faut ja** trop y recombler les fosses, à fin que la pluye les puisse arrouser.

La lecture des deux derniers exemples illustrent le fait que dans cet emploi, *falloir* est généralement conjugué au présent à valeur gnomique.

NE…JA = « *NE…DESJA* » : NÉGATION À VALEUR ASPECTUELLE FRÉQUENTATIVE ET SITUATIVE-EVALUATIVE

Nous avons recensé un emploi où le sémantisme négatif de *ne…ja* semble cette fois avoir perdu toute trace de sa valeur temporelle prospective, pour ne conserver que sa valeur aspectuelle fréquentative (de la « fréquence zéro ») ; s'y ajoute le sémantisme de son emploi positif où *ja* signifie *déjà*, étant lui-même construit à partir de la coalescence de *des* et de *ja* (« dès à présent »).

Dans cet emploi, *ne…ja* correspond à la négativation (signifiée par *ne* non prédicatif) de la valeur temporelle positive de *ja*, traduisant l'aspect fréquentatif de la « fréquence zéro». Or, dans sa description de l'aspect adverbial, Marc Wilmet classe *déjà* parmi les adverbes qui, « en combinaison aspectuelle avec le verbe disent » (nous soulignons) :

> La place du procès α–ω à l'intérieur d'une série événementielle : aspect situatif de *ne…plus* ; des évaluatifs *déjà*, *encore*, *tôt*, *tard*… ;[495]

Ainsi, *déjà* situe la réalisation d'un procès dans le temps en ajoutant une nuance sémantique évaluative : *déjà* évalue la précocité d'un procès, attendu ultérieurement.

La négation temporelle composée de *ne…ja* traduirait alors à la fois l'aspect fréquentatif de la « fréquence zéro » et le sémantisme évaluatif de *déjà*, dans le sens de « ne…pas encore » ; que nous trouvons également dans les textes préclassiques exprimé par la corrélation synonymique *ne…desja* ou *ne…des-ja*.

Lorsque la corrélation *ne…ja* traduit la négation à valeur aspectuelle fréquentative et situative-évaluative, elle s'emploie soit avec un paradigme temporel de forme inaccomplie, soit avec un paradigme de forme accomplie.

Par ailleurs, nous constatons qu'avec cette valeur sémantique, *ne…ja* apparaît plus souvent en combinaison avec certains types d'énoncés dont la signification semble propice à l'emploi de *ne…ja*.

- au passé composé de l'indicatif :

> 1555, Comptes, 44, f.172 Je vous suplie considerez un peu la desloyauté du Gentilhomme, je m'estonne **qu'il ne vous a ja trompé & seduit vostre Dame**, car je cognois assez que vault l'acointance de semblables personnes feintz en leur amityé : & si plustost m'eussiez averty je vous eusse bien delité en telle maniere de gens.

- au passé composé de l'indicatif dans un énoncé hypothétique (potentiel : « à condition que ») :

> 1603, Serres, t.1, p.198 Lesquelles, avec tous autres tendrons des pampres, mesmes ceux ostés du devant des bisneurs (**si ja ne** les **ont enfouis** dans terre, pour y servir d'autant d'amendement) serviront à donner à manger aux pourceaux, opportunément, par faute presque d'autre viande ;

[495] WILMET Marc, 2007, *Grammaire critique du français*, §404, p. 343

> *Ibid*., t.1, p.528 À mesure qu'on verra les papillons sortir des coucons, on les accouplera, masle et femelle, **si ja ne le sont** d'eux-mesmes, à quoi se monstrent-ils très-diligens ;

- à l'imparfait de l'indicatif dans un énoncé exprimant la cause introduit par *que* conjonctif seul :

> 1555, 54, f.242v° L'Abé pour luy complaire se met au devant un peu plus bas : estans tant abondamment serviz de tous vins & si delicates viandes que l'exterieur de ceste veusve (eschauffé au feu de la salette) sentit en son interieur une chaleur nouvelle du petit archer aveugle, qui tellement, avec les bons morceaux, empoisonna son cueur du passionné plaisir, que sans regarder à sa grandeur, & le tort irreparable de son honneur oubliant aussi ceste tant austere rigueur qu'elle s'estoit proposée, s'efforça (par regardz emmiellez du fol amour) à faire cognoistre ce qu'apertement n'osoit honnestement descouvrir, le reverend souz la table sentant par l'inconstance des piedz de ma Dame l'asseurée signigication de ses yeux, **une heure luy duroit mil ans que ja** les tables **n'estoient levées** pour de plus pres parler :

Ce dernier exemple est à rapprocher du suivant qui adopte la même structure mais cette fois avec *desja* :

> 1558, Des Périers, 9, p.55 Et luy **dura la nuict plus de mil ans**, **qu**'il **n'estoit desja** apres ses vengeances.

SYNTHÈSE

D'après notre étude, notre période correspond bien au moment où *ne…ja*, n'étant plus suffisamment significatif, ne s'emploie plus que dans des tours bien délimités dans lesquels il n'a gardé souvent qu'une trace minimale de sa valeur de négation temporelle prospective et disparaît totalement pour finir par être définitivement remplacé soit par son « double » composé *ne…ja/mais* pour ses emplois négatifs ; soit par son « double » composé *des/ja* pour ses emplois positifs.

Il n'intègre donc pas le nouveau système institué en langue des semi-négations temporelles et nous devons le considérer comme un témoignage, un souvenir d'un état de langue antérieur où *ne…ja* était bel et bien constitutif du système.

ne…jamais

La semi-négation *jamais* est le résultat morphologique de l'association (disjointe puis coalescente) en ancien-français de la semi-négation temporelle *ja* et d'une autre semi-négation, *mais* (< *magis*, lat. *plus*).

Son sémantisme, du point de vue historique et étymologique et contrairement à celui de *ja* (« déjà ») et de *onques* (« un jour »), n'est pas initialement positif : ses premiers emplois connus sont en effet recensés dans les textes de la deuxième moitié du Xème siècle, *ja non…mais*, *ja mais ne…*, alors que les emplois connus dans son sens positif n'apparaissent qu'au XIIème siècle[496] ; il n'est pas non plus uniquement temporel dans la mesure où le sémantisme de son second « membre » *mais* est quantitatif (originellement, *ne… jamais* : « ne…jamais plus »).

La corrélation négative *ne…jamais* s'emploie en français préclassique pour signifier l'aspect fréquentatif de la « fréquence zéro » mais sa valeur temporelle, historiquement prospective, peut être aussi bien rétrospective que prospective.

En effet, comme nous l'avons observé à la lecture du tableau en 3.1.1.1.1. ainsi qu'au cours de notre étude sur les emplois de *ne…onques* et de *ne…ja* en français préclassique, *ne…jamais* récupère les emplois de ses concurrents : les emplois de *ne…ja* lorsque la négation du constituant temporelle est tournée vers l'avenir (Sabine Lardon et Marie-Claire Thomine rappellent qu'il « commence à le supplanter dès le début du XIVe siècle dans sa valeur temporelle (négation portant sur le futur)[497] ») ; il opère de même avec ceux de *ne…oncques* lorsque la négation est tournée vers le passé, même s'il est vrai que *ne…oncques* résiste bien mieux que *ne…ja* dans nos textes.

NE…JAMAIS : SEMI-NÉGATION ASPECTUELLE FRÉQUENTATIVE ET TEMPORELLE PROSPECTIVE

Ne…jamais est donc employé en français préclassique pour exprimer la négation du constituant temporelle prospective. Comme avec *ne…ja*, le procès nié par *ne…jamais* se réalise à la « fréquence zéro » et ce, à toutes les interceptions possibles de l'axe prospectif

[496] Source : TLFi, ATILF CNRS – Université de Lorraine
[497] LARDON Sabine et THOMINE Marie-Claire, 2009, *Grammaire du français de la Renaissance, Étude morphosyntaxique,* p.367

signifié par *ne…jamais*, ce que nous traduisons en formule et de nouveau avec les termes (« procès α–ω » et « fréquence zéro ») de l'analyse de Marc Wilmet :

procès α–ω × *ne…jamais* = (procès α–ω × fréquence zéro) × (→)

Ce que nous schématisons de la manière suivante :

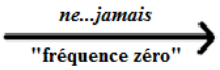

En contexte, *ne…jamais* traduit une orientation temporelle prospective en combinaison avec des formes verbales relevant soit des paradigmes temporels du futur, soit des paradigmes aspectuels de l'inaccompli (aspect tensif) :

- avec un verbe conjugué à un mode personnel :
  - au futur :

    1550, Zecaire, p.107 disant celluy qui sera parasseux à lire noz libvres **ne sera jamais** prompt à preparer les matieres.

  - au conditionnel temps :

    1558, Des Périers, 64, p. 238 mais pensans en elle qu'il **ne** le **feroit jamais**.

  - au conditionnel modal (qui « s'applique à l'avenir[498]») :

    1580, Léry, XI, p. 286 si on ne l'oyoit et voyoit par experience, on **ne croiroit jamais** que d'un si petit corps il peust sortir un chant si franc et si haut, …

  - au présent à valeur gnomique : (ou « omnitemporel » qui « n'est qu'une extension de l'emploi itératif ») :

    1579-1581, L'Estoile, *Aoust 1581*, p. 151 Mais, ainsi que les choses humaines **ne sont jamais** en tout et partout heureuses, le malheur voulut qu'il prist opinion, …

  - à l'imparfait de l'indicatif (« homologue, dans l'époque passée, du présent[499] ») :

[498] SOUTET Olivier, 2005, *La syntaxe du français*, p. 51
[499] *Ibid.*, p. 46

1555, Comptes, 31, f.108 mais l'execution luy sembloit fort difficile, d'autant que son mary **ne** sortoit **jamais** hors de la maison de nuit.

- au subjonctif « présent » (« subjonctif prospectif[500]») :

1613, Pasquier, IX, VI, p.162 Exerçant vostre estat de ceste façon, je remets le demeurant de vostre fortune entre les mains de Dieu, le quel vous devez implorer en toutes vos actions, aces une ferme asseurance qu'il **ne laisse jamais** ceux qui de cœur devot le reclament.

- à la forme inaccomplie du subjonctif imparfait :

1524, Guez de Balzac, *1624,* XXXIV, p.143 Je serois tres-ayse que toute ma vie se pût passer en des songes si agreables, et que je **ne me resveillasse jamais**, de peur d'apprendre la cerité à mon prejudice.

- à l'impératif :

1555, Béroalde, 42, f.202 si tu veux estre libre **n'aye jamais** de femme, pource que si tu es marié tu seras obligé, tu payeras la taille & la tauxe aussi, é faudra que tu le fasse par contract

- avec un verbe à la forme inaccomplie d'un mode nominal :
  - forme inaccomplie du participe présent:

1576-1578, L'Estoile, Febvrier 1577, p.102 un Roy **ne devant jamais** endurer autre parti que le sien en son roiaume, pource que c'est le plus beau parti du monde que d'estre Roy.

- forme inaccomplie de l'infinitif :

1624, Guez de Balzac, *1624,* XVI, p. 76 Mais je voy bien, Sire, il y a long temps que la haine des meschans m'est une chose fatale, et qu'elle est née avecque moy pour **ne s'en separer jamais**.

NE…JAMAIS : SEMI-NÉGATION ASPECTUELLE FRÉQUENTATIVE ET TEMPORELLE RÉTROSPECTIVE

Ayant récupéré les emplois de *ne…onques*, *ne…jamais* exprime aussi en français préclassique la négation du constituant temporelle rétrospective. Ainsi, de même qu'avec *ne…onques*, le procès nié par *ne…jamais* se réalise à la « fréquence zéro » et ce, à toutes les

[500] *Ibid*., p. 42

interceptions possibles de l'axe rétrospectif cette fois-ci, signifié par *ne…jamais*, ce que nous traduisons en formule, toujours avec les termes (« procès α–ω » et « fréquence zéro ») de l'analyse de Marc Wilmet :

procès α–ω × *ne…jamais* = (procès α–ω × fréquence zéro) × (←)

Ce que nous schématisons de la manière suivante :

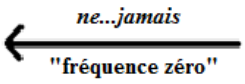

En contexte, *ne…jamais* traduit l'orientation temporelle rétrospective avec des formes verbales relevant soit des paradigmes temporels du passé, soit des paradigmes aspectuels de l'accompli (aspect extensif) :

- avec un verbe conjugué à un mode personnel :
  - au passé simple de l'indicatif, « le » temps du récit :

    1560, Aneau, t.1, VII, p.56 jusques ès abysme tenebreux, où la veüe des hommes mortelz **ne penetra jamais**, …

    1610, Sancy, *1598*, p.116 Il **ne** me **dist jamais** mauvaise parole, mais il tint deux conseils particuliers sans m'y appeler.

  - au passé composé de l'indicatif :

    1562, Castellion, p.57 Sur quoy je respons que non, et la cause est pource que Dieu **ne** l'a **jamais commandé** ni au Vieux ni au Nouveau Testament.

    1582-1584, L'Estoile, *Dec. 1584*, p. 159 Pourquoi donc, dit le Roy, et sur quel subjet avés-vous escrit ce que vous avés escrit, en mesdisant de moi, de moi, dis-je, qui, outre ce que je suis vostre Roy, **ne** vous en **ai jamais donné** d'occasion ?

  - au plus-que-parfait de l'indicatif :

    1563, Palissy, p.191 Or il faut noter, que ledit Robin **n'avoit jamais esté** en ceste Ville cy de Xaintes

    1580, Léry, II, p.115 Et de fait, ceux principalement qui **n'avoyent jamais senti** l'air marin, ny dancé telle dance, voyans la mer ainsi haute et esmeuë, …

  - à la forme accomplie du subjonctif passé :

1580, Léry, Préface, p.64 Car comme ainsi qu'il soit qu'il **ne** nous **ait jamais veu** en l'Amerique, ny semblablement lui, moins, comme il dit, y a-t-il esté en danger de sa vie à nostre occasion

- à la forme accomplie du subjonctif plus-que-parfait :

1579-1581, L'Estoile, *May 1581*, p.142 à laquelle le Roy fist responce : Qu'elle ne le remerciast point, mais la mauvaise justice qui estait en son roiaume, car, si elle eust esté bonne, son fils **ne** lui **eust jamais fait** peine.

- avec un verbe à la forme accomplie (aspect extensif) d'un mode nominal :
  - forme accomplie du participe présent:

1585-1587, L'Estoile, Juing 1586, p. 187 La dureté de ces inventions **ne les aiant jamais trouvez** si tendres qu'ils en quittassent les poursuittes.

- forme accomplie de l'infinitif :

1601, Fauchet, 2, 6, p.114 Ce roy estoit chrestien (comme j'ay dit) et est celuy que les espagnols apellent le Chaste, pour **n'avoir jamais espousé** femme, lequel …

NE…JAMAIS VS NE…ONQUES

Le système des semi-négations temporelles construit sur une opposition négation temporelle rétrospective (*ne…onques*) vs prospective (*ne…jamais*), semble encore à l'œuvre dans l'expression de la négation du constituant temporelle en français préclassique.

En témoignent ces occurrences de notre corpus où se manifestent dans la même phrase, et selon une visée argumentative (gradation, emphase), les deux orientations à travers un jeu de reprise en symétrie opposée, dont l'axe est généralement la conjonction de coordination actuelle *et* :

1560, Aneau, XV, p.107 […] et la Royne Priscaraxe que je laissay à cœur transi, de telle heure que **oncques puys je ne la vi**, et suys en doubte que **jamais ne la verray**.

1616, Béroalde, 6, f.16 chose, & ne leur desplaise, qu'ainsi que beaucoup d'autres, les anciens **ne sçeurent oncques**, & **jamais ne sçauront**, …

Dans ces exemples les verbes au passé (*vi* / *sçeurent*) s'opposent aux verbes employés au futur (*verray* / *sçauront*).

En portent également témoignage ces autres exemples où *ne…onques* est coordonné à un premier énoncé selon le même type de construction symétrique fondée sur une opposition sémantique « présent » vs « passé » :

> 1560, Aneau, XX, p.139 Et **ne suys paoureux**, car plus mal faire on ne me pourroit, et **ne** le **fuz oncques**, ains ay esté en mon temps un Chevalier preux, hardi et entreprenant, et …

Dans cet exemple *ne suys paoureux* s'oppose à *ne le fuz oncques*.

> 1601, Fauchet, 1, 10, p.51 (ceste-cy **n'estoit lors**, et **ne fut oncques** en la possession de Charles, ne des lombards ou exarques)

Dans cet exemple *n'estoit **lors*** s'oppose à *ne fut oncques*.

Or, après avoir recensé et classé tous les emplois de *ne…jamais* rétrospectif et de *ne…jamais* prospectif et afin d'observer la répartition des emplois de *ne…onques* et de *ne…jamais* dans l'expression de la négation temporelle rétrospective, nous avons repris les données du tableau qui rapportait la fréquence d'emploi en pourcentages de *ne…oncques, ne…ja* et *ne…jamais* dans les textes de notre corpus de base[501] pour dresser le tableau *infra*.

Ce tableau rapporte dans une colonne la fréquence d'emploi en pourcentages de *ne…onques* et dans une autre colonne, la fréquence d'emploi en pourcentages de *ne…jamais* lorsqu'il est orienté vers le passé (symbolisé par la flèche : ←) et de *ne…jamais* lorsqu'il est orienté vers l'avenir (symbolisé par la flèche : →) dans les textes où la semi-négation temporelle rétrospective *ne…onques* était également employée[502] :

[501] Voir *supra*, en 3.1.1.1.1.
[502] En effet, dans ce tableau, nous ne prenons pas en compte les textes où l'emploi de *ne…jamais* a récupéré tous les emplois de *ne…onques* et représente par conséquent 100% des occurrences de la négation temporelle qu'elle soit rétrospective ou prospective.

Fréquence d'emploi (%) de *ne…onques et de ne…jamais*
dans l'expression de la négation temporelle rétrospective

Date, auteur	Genre textuel	*ne…onques*	*ne…jamais*	
			←	→
1550, Zecaire	Traité	12,5	41	46,5
1555, *Comptes*	nouvelles	9	29	62
1558, Des Périers	nouvelles	14	53	30
1560, Aneau	roman	21	29	50
1561, Estienne	essai	28	32	37,5
1562, Castellion	essai	18	42	40
1563, Palissy	traité	18	48	34
1574-1587, L'Estoile	journal	4,5	56	39,5
1579, Alcripe	nouvelles	54	15	31
1585, Paré	traité	8	44	48
1601, Fauchet	récit historique	6	75,5	15,5
1613, Pasquier	correspondance	3	55	37
1616, Béroalde	discours récréatifs	8	45	47
Total[503] période 1550-1630		16	43,5	40

À la lecture de ce tableau, nous remarquons que dans nos textes préclassiques, le début de la seconde moitié de la période (1580-1630) correspond au moment où *ne…jamais* achève de récupérer les emplois de *ne…onques* en étant presque exclusivement employé pour exprimer la négation temporelle rétrospective au détriment de son « complémentaire» d'autrefois devenu un « concurrent » à éliminer qui n'est plus employé, à une exception près, dans les textes de la seconde moitié de notre période, comme nous pouvons l'observer dans le tableau suivant :

[503] Il faut rajouter à ce total la fréquence d'emploi de *ne…ja* (0,5%)

Date, auteur	Genre textuel	*ne…onques*	*ne…jamais*
1580, Léry	récit de voyage	0	100
1585, Paré	traité	8	← 44 → 48
1601, Fauchet	récit historique	6	← 75,5 → 15,5
1610, Sancy	mémoires	0	100
1612, *Les admirables et horribles signes*	récit historique	0	100
1615, *Histoire veritable*	correspondance	0	100
1617-1630, Mersenne	correspondance	0	100
1616, Béroalde	discours récréatifs	8	← 45 → 47
1618, *Advis envoyé*	récit historique	0	100
1624 ; 1627, Guez de Balzac	correspondance	0	100
1627, Bourgeois	traité	0	100
1629, Aubigné	mémoires	0	100

NE…JAMAIS EN CONSTRUCTION COMPARATIVE

Tout comme pour *ne…onques*, nous avons relevé un certain nombre d'emplois de la corrélation négative *ne…jamais* dans le second énoncé d'une construction comparative de disparité et de supériorité introduite par *plus que* :

> 1550, Zecaire, p.110 où j'avois escript plus de projections ung poix sur dix, ung autre sur vingtz, sur trente, avec force tierceletz et medicines pour le rouge, l'un à fix huit karatz, l'autre à vingtz, l'autre à or d'escu, l'autre à or de ducat, d'autre pour en faire de **plus** haulte couleur **que jamais n**'en fut.

> 1560, Aneau, t.1, XXV, p.182 Le peuple Orbitain, ce jour là, se trouva au Theatre et aux Arenes en **plus** grand nombre **que jamais** on **ne** l'avoit veu, pour la merveille du combat et pour l'attente de bon espoir de salut public, selon la revelation que l'Archier le matin avoit annoncée ;

Dans cet emploi, l'occurrence de la semi-négation *jamais* est possible car il s'agit toujours du morphème *ne* semi-négatif en contexte explétif comparatif qui sans franchir le seuil de négativité pleine constitue néanmoins le marqueur d'une « semi-négativité », compatible avec les semi-négations.

En français préclassique, *jamais* peut être soit postposé, soit antéposé à *ne* non prédicatif en corrélation négative.

Dans nos textes, la semi-négation *jamais* est postposée à *ne* non prédicatif dans la grande majorité des emplois (deux tiers de nos occurrences) et dans tous les types de contexte morphosyntaxique.

Elle s'inscrit alors dans l'énoncé négatif aussitôt après le verbe selon la structure prototypique où le verbe (V) est encadré par les deux morphèmes de la corrélation négative, à savoir [*ne*+V+*jamais*] :

> 1579, Alcripe, LXXXI, p.154 Et quand ledict cheval mettoit la teste en l'eaue, le panier entroit dedans, et **ne** failloit **jamais** à s'emplir de toute sorte de poisson, et puis quand …
>
> 1613, Pasquier, IX, VI, *1585*, p. 162 …mais au conseil que je vous donne, je **ne** seray **jamais** marry que vous oubliez d'estre mon fils ;
>
> 1629, Aubigné, p.223 …et prend seise prisonniers mis entre les mains de Monsr..de Rohan, lors gouverneur de la province, qui **ne** peut **jamais** en obtenir justice.

En français préclassique, *ne…jamais* employé avec un verbe au mode nominal infinitif encadre très souvent le verbe :

> 1561, Estienne, I, p.75 …estimant la vertu et les richesses **ne pouvoir jamais** compatir ensemble.
>
> 1585-1587, L'Estoile, Sept. 1587, p.314 …et menassant hautement ledit Seguier de **ne mourir jamais** par autres mains que par les siennes.
>
> 1624, Guez de Balzac, XXIII, p.89 …et en mesme temps, pour nous obliger de **ne** nous **desesperer jamais**, ell'a tiré de la Bastille un prisonnier, pour le faire General de l'armée Royale.

Dans les cas où un clitique (pronom personnel sujet ou complément, pronom réfléchi, etc.) est employé, il vient se loger entre *ne* et le verbe conjugué :

> 1585, Paré, XXX, p.91 Quoy voyant un magicien, qui **ne** l'avoit **jamais** voulu desaccompagner pour le profit qu'il tiroit du vivant d'elle de son art, il luy mit un certain poison venefique sous les aiscelles, …

1610, Sancy, p. 116 Il **ne** me dist **jamais** mauvaise parole, mais il tint deux conseils particuliers sans m'y appeler.

1624, Guez de Balzac, XVI, p. 72 Sur quoy, Sire, je ne respondray rien à Vostre Majesté, si ce n'est qu'ayant tousjours appris de ses commandemens ce que je devois faire et **ne** m'estant **jamais** proposé autre fin que le bien de son Estat, je …

Mais dans un tiers des emplois, la semi-négation *jamais* est antéposée à *ne* non prédicatif : l'antéposition de *jamais* à *ne* non prédicatif ajoute à l'énoncé la nuance expressive d'une mise en relief de la négation temporelle.

Cette antéposition s'observe dans des propositions indépendantes ou principales, et dans des propositions relatives ou conjonctives :

- dans les propositions principales ou indépendantes :

Dans les propositions principales ou indépendantes l'antéposition présente plusieurs configurations :

[*jamais* sujet *ne* + SV[504]]

- *jamais* + pronom sujet + *ne* + SV

1561, Estienne, I, p.66 **Jamais je ne** contemple ceux qui si hardiment mettent leur amour aux chevaux, et qui …

1601, Fauchet, 3, 18, p.262 **Jamais il ne** se vestit de drap d'or ;

- *jamais* + nom propre + *ne* + SV

1561, Estienne, Paradoxe, p.237 Tout aussi tost qu'il fut adverty que son proces estoit sur le bureau, **jamais Ciceron ne** practiqua tant de couleurs de rhetorique qu'il en inventa en solicitant messieurs de sa chambre.

1580, Léry, XVIII, p.451 Et de faict, je puis asseurément dire que **jamais Circé ne** metamorphosa homme en une si belle huitre,…

- *jamais on ne* + SV

1601, Fauchet, 3, 18, p.262 **Jamais on ne** luy ouyt hausser sa voix en riant : …

[504] Syntagme Verbal

1613, Pasquier, XII, I, *ca 1582*, p.202 Bien vous diray-je que ceste-cy estant l'une des plus grandes que j'aye plaidé, pour l'enormité du delict qui se presentoit, dont **jamais on ne** vit le semblable, et les parties ayant esté apointees au Conseil ;

- *jamais homme ne* + SV

1585-1587, L'Estoile, Janvier 1586, p.171 **Jamais homme ne** cassa mieux qu'il fait !

1624, Guez de Balzac, XXV, p.113 …la Ligue, ny les Huguenots, le fer, ny le poison, ne l'ont pû tuer, et **jamais homme ne** fust si redoutable en sa mauvaise fortune.

- *jamais* + (« article zéro » + nom commun) + *ne* + SV

1563, Palissy, p.173 **Jamais ingenieux ne** furent plus empressez à l'assaut d'une ville, qu'aucuns s'empresseroyent :…

1627, Mersenne, *1625*, p. 251 Monseigneur, **jamais prince ne** receut ambassade plus auguste, ni plus glorieuse que celle que je presente maintenant aux pieds de vostre altesse ;

Dans ce type d'énoncés négatifs où *ne…jamais* se combine avec un sujet indéterminé (*on*, *ø homme*, *ø* nom commun), nous analysons l'emploi d'un sujet indéterminé[505] et de l'extensivité de degré maximal qu'il implique (pluralité interne), comme un procédé qui vise à augmenter d'un niveau le degré aspectuel de la « fréquence zéro » déjà signifiée par *ne…jamais* et mise en relief par la position initiale de *jamais* : le procès n'a lieu à aucun moment et sa « fréquence zéro » s'applique à toute entité signifiée par *on*, *ø homme*, *ø* nom commun.

[sujet *jamais ne* SV]

1561, Estienne, V, p.105 Ceux que nous appellons sages, **jamais n**'en ont assez, **jamais ne** seront saouls des biens de ce monde.

[*jamais ne* SV sujet inversé]

1610, Sancy, p.53 Tous pleuroient et s'affligeoient, **jamais ne** fut veu plus grande desolation.

---

[505] Voir :
GAATONE David, 1971, *Étude descriptive du système de la négation en français contemporain*, pp. 137-138
MULLER Claude, 1991, *La négation en français : syntaxe, sémantique et éléments de comparaison avec les autres langues romanes*, pp. 288-289

- en constructions relatives et conjonctives pures :

Dans ces types de propositions subordonnées, *jamais* est placé immédiatement après la conjonction ou le pronom relatif en se détachant du reste de la conjonctive, ou en s'insérant entre le pronom relatif (quelle que soit sa fonction dans la relative) et le reste de la relative.

- *jamais* placé immédiatement après *que* conjonctif

> 1560, Aneau, t.1, XVII, p.126 Et le cœur me **dict** et les songes me **presagissent que jamais** ne vous ne luy je **ne** reverray.
>
> 1624, Guez de Balzac, LII, p.207 Premierement, vous devez sçavoir qu'elle est née des pechez de sa mere, et que **jamais virginité ne** dura moins que celle qu'elle apporta en ce monde.

- *jamais* placé immédiatement après le pronom relatif

> 1560, Aneau, t.1, XXI, p.150 il monta au faist de l'une des ailes du cheval Durat, armé tousjours de **son espée** et de **son escu**, **que jamais** il **ne** vouloit abandonner.
>
> 1561, Estienne, III, p.85 Aussi à la verité, en matiere de guerre, nous voyons journellement avenir **nouveaux incidens**, et **ruses non accoustumées**, **qui jamais ne** furent enregistrées, ne mises en usage par les sçavans du temps passé.

Cette antéposition s'observe également lorsque *ne…jamais* est employé avec un verbe de forme infinitive. L'ordre adopté est alors *jamais ne* + infinitif :

> 1561, Estienne, IV, p.95 …me jura fermement **jamais ne s'estre fasché ou ennuyé**, mais avoir grandement remercié Dieu de son aveuglement, par ce (disoit il) que la veuë luy estant esteinte, luy estoyent pareillement…
>
> 1601, Fauchet, 1, 6, p.29 …en intention de soy rebeller, et **jamais ne venir** en la presence du roy françois : de qui il avoit receu tant de biens.

L'antéposition de *jamais* à *ne* non prédicatif s'avère donc une mise en relief de la négation temporelle. Il apparaît en effet, dans les différentes constructions que nous avons

observées, que la position antéposée voire initiale de *jamais* traduit une insistance en focalisant l'aspect de la « fréquence zéro » sur la suite de l'énoncé.

SYNTHÈSE

Cette observation des emplois de la semi-négation *jamais* en corrélation négative, témoigne du fait que *ne…jamais* a bel et bien récupéré la valeur temporelle rétrospective de *ne…oncques*, et que le système des semi-négations temporelles initialement composé de trois couples (*ne…oncques*, *ne…ja* et *ne…jamais*) n'est composé à la fin de la période préclassique que de la seule combinaison négative *ne…jamais* où jamais a perdu toute sa valeur étymologique quantitative.

Mais la corrélation négative temporelle *ne…jamais* n'en partage pas moins l'expression de la négation temporelle avec les autres semi-négations temporelles que nous nommons « quantitativo-temporelles », et spécialement *ne…plus*.

3.2.1.1.2. Les semi-négations quantitativo-temporelles *ne…mais* et *ne…plus*

Les deux dernières semi-négations appartenant au système des semi-négations temporelles en français préclassique, sont les adverbes *plus* et dans une bien moindre mesure, *mais*.

Nous décrirons dans un premier temps les emplois plus que limités de *ne…mais* en français préclassique, puis ceux de *ne…plus*.

La tournure figée *ne pouvoir mais*

L'adverbe semi-négatif *mais* issu de l'adverbe de quantité latin *magis* (« plus, davantage ») s'emploie depuis l'ancien français en association avec la négation non prédicative ne pour signifier la négation quantitative et temporelle[506].

[506] Voir entre autres MOIGNET Gérard, 1988, *Grammaire de l'ancien français*, p. 278

Mais la négation du constituant quantitativo-temporelle *ne…mais* est concurrencée par la combinaison négative *ne…plus* de valeur extrêmement proche (quantitativo-temporelle) qui tend à récupérer ses emplois depuis l'ancien français.

Par conséquent, en français préclassique, *ne…mais* ne s'emploie plus qu'au sein de la tournure figée *ne pouvoir mais*, plutôt bien représentée dans l'ensemble des textes de notre corpus :

> 1558, Des Périers, 45, p. 189 … Mais pensez qu'en chaude cole[507], monsieur de Raschaut luy donna des adoz[508] pour son desjeuner, encore qu'il ne fust pas jour de poisson : et qu'elle **n'en peust mais**.
>
> 1585-1587, L'Estoile, Juillet 1587, p. 310 …et furent tués deux bourgeois passans par là, qui **ne pouvoient mais** de leur querelle, au contraire taschoient de l'appaiser.
>
> 1613, Pasquier, XIX, XVI, ca 1610, p. 311 Tout cela n'est ce pas donner des dementirs les uns aux autres, non aux despens de leurs vies (comme font ceux qui combattent en camp clos), ains aux despens des nostres, qui **ne pouvons mais** de leurs querelles ?

En conclusion, *mais* quantitativo-temporel survit en français lorsqu'il est associé par coalescence à *ja* pour former l'adverbe semi-négatif temporel jamais ; alors que l'opérateur de la coordination adversative *mais*, issu du même adverbe latin *magis*[509] s'impose en français au détriment de son concurrent *ains* dont il récupère progressivement les emplois à partir du moyen français.

ne…plus

Tout comme *mais, plus* est à l'origine un adverbe de quantité (< lat. *plus* : *plus*) dont la signification positive varie scalairement selon des degrés de positivité variables à travers ses emplois. En effet, l'adverbe *plus* peut être employé comme comparatif de supériorité que l'on retrouve dans la construction *plus…que*, et signifier « davantage » ; il peut être employé comme superlatif (*le plus*, *la plus*, *les plus*) et signifier le degré maximal ; enfin, utilisé pour traduire l'opérateur de l'addition (*plus*, *de plus*, *en plus*, etc.), il correspond au signe-même de la valeur positive : « + ».

---

[507] « colère »
[508] Jeu de mots entre « coup » (*ados*) ou « haddock » (*haddock*)
[509] « *magis* avait dès l'époque prérom[ane] assumé les emplois de *sed* (oppos. forte) et de *autem* (oppos. faible) » (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, CNRTL, site internet www.cnrtl.fr)

Gérard Moignet atteste qu'en ancien français, *plus* employé en corrélation négative avec *ne* non prédicatif, est « plutôt quantitatif que temporel[510]» avec la signification de « ne…pas davantage » ; mais dès l'ancien français, comme le signale Christiane Marchello-Nizia[511], *ne…plus* s'éloigne de son sens strictement quantitatif pour un sens que nous nommons, à défaut de termes plus légers, « quantitativo-temporel » ; il signifie alors *ne…pas de nouveau*, *ne…pas encore*.

Il a dans cet usage le rôle de signifier l'interruption d'une action ou d'un état qui est ou qui était et qui ne sera plus, comme le décrit Laurent Chiflet (Père-) dans son *Essai d'une parfaite grammaire de la langue françoise* :

> *Je ne le verray plus*. Ce plus est un Adverbe Negatif, qui signifie le mesme que *jamais*, quant au temps à venir : & tout ensemble, quant au passé, il donne à entendre qu'on a fait autrefois ce qu'on ne fera plus desormais.[512]

Lucien Foulet, dans son article sur « Le "plus" quantitatif et le "plus" temporel »[513], distingue en français moderne, un emploi quantitatif de *plus* lorsqu'il compare deux quantités (*ne…pas plus*[514]) et un emploi temporel lorsqu'il oppose deux états relevant de deux époques distinctes (*ne…plus*).

De même, Claude Muller considère que l'emploi de *plus* « s'est spécialisé dans la quantification liée au temps, en polarité négative et avec la négation […], donc avec le sens de *encore*[515] » tandis que *plus* positif « prenait le sens de *davantage*[516]».

L'EMPLOI QUANTITATIVO-TEMPOREL DE *NE…PLUS* EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE

Tandis que *ne…jamais* traduit le cinétisme rétrospectif (←) ou prospectif (→) sur lequel s'inscrit l'aspect fréquentatif de la « fréquence zéro » selon le contexte temporel avec lequel il s'associe, le couple *ne…plus* quant à lui, se distingue sémantiquement de *ne…jamais* dans la mesure où le cinétisme prospectif (→) qu'il traduit (et sur lequel s'inscrit également

---

[510] MOIGNET Gérard, 1988, *Grammaire de l'ancien français* (1ère éd. 1973) p. 278
[511] PICOCHE Jacqueline et MARCHELLO-NIZIA Christiane, 1994, *Histoire de la langue française*, p.292
[512] CHIFLET Laurent (Père-), 1659, *Essai d'une parfaite grammaire de la langue françoise*, p. 114
[513] FOULET Lucien, 1946, « Le "plus" quantitatif et le "plus" temporel », *Etudes romanes dédiées à Mario Roques par ses amis, collègues et élèves de France*, pp. 131-147
[514] Ou *ne…non plus*, très fréquent dans nos textes préclassiques : 1562, Castellion, p. 69 « Parquoy, pour conclusion, je dy qu'un hérétique **ne** doit **non plus** estre mis à mort **qu**'un avaricieux ou yvrogne ou glorieux. »
[515] MULLER Claude, 1991, *La négation en français : syntaxe, sémantique et éléments de comparaison avec les autres langues romanes*, p. 291
[516] *Ibid.*

l'aspect fréquentatif de la « fréquence zéro ») n'est pas dû au contexte temporel dans lequel il s'insère, mais au fait que *ne…plus* implique l'aspect situatif du procès (décrit par Marc Wilmet) en précisant « la place du procès α–ω à l'intérieur d'une série événementielle[517]».

En effet, *ne…plus* intercepte l'axe temporel prospectif sur lequel s'inscrit un procès d'aspect fréquentatif positif (quelle que soit sa fréquence, il est réalisé au moins une fois), pour réorienter l'aspect fréquentatif du procès, le faisant passer de positif à négatif (aspect fréquentatif de la quantité nulle : celui de la « fréquence zéro »).

La corrélation négative *ne…plus*, indépendamment de toute orientation temporelle contextuelle, constitue en soi le franchissement du seuil de cette inversion aspectuelle fréquentative en inscrivant le passage d'une fréquence + à la fréquence – sur l'axe temporel prospectif.

Ce que nous proposons de représenter à travers le schéma suivant :

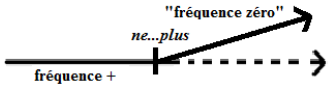

En décrivant ainsi le sémantisme de *ne…plus*, nous voyons tout d'abord que la semi-négation *plus* conserve bien une trace de sa valeur quantitative, même dans cet emploi temporel. En effet, la négativation initiée par le morphème *ne* non prédicatif, de la valeur quantitative positive signifiée par *plus* (« + ») a pour résultat la valeur quantitative contraire (« – »). Ensuite, nous constatons que c'est le sémantisme profond de *ne…plus* qui implique son orientation temporelle prospective (avant : + /après : *ne…plus*).

L'emploi quantitativo-temporel de *ne…plus* est bien représenté dans les textes de notre corpus préclassique et correspond à ce que sera l'usage contemporain :

> 1555, *Comptes*, 1, f. 7r° Mon cher amy tu **ne** peux **plus** resister, toutes les forces du cueur te defaillent.
>
> 1563, Palissy, p. 183 …il y avoit plusieurs morceaux de benefices, qui l'avoyent tellement engressé, qu'il **ne** pouvoit **plus** tenir son ventre dedans ses chausses.
>
> 1580, Léry, VI, p. 182 Bref, **ne** voulant **plus** lors dependre d'autre conseil que du sien propre, sans fondement de ce qu'il disoit en la parole de Dieu, il voulut absolument tout remuer à son appetit.

[517] WILMET Marc, 2007, *Grammaire critique du français*, §404, p. 343

1610, Sancy, p. 58 …parce que si devant que d'avoir asseuré nos affaires avec le Roy de Navarre, nous establissions du tout les siennes, il **ne** nous recognoistroit **plus** et **ne** se soucieroit **plus** de nous ;

Synthèse sur les semi-négations temporelles du français préclassique

Nos constats et nos analyses sur les semi-négations *ne…onques, ne…ja, ne…jamais*, *ne…mais* et *ne…plus*, témoignent bien du changement linguistique qui s'opère en profondeur quant à l'expression de la négation du constituant temporelle : d'un système à cinq termes répartis en deux sous-systèmes (temporel et quantitativo-temporel), celle-ci se réduit en un système à deux termes, l'un temporel et l'autre quantitativo-temporel (respectivement *ne…jamais*, et *ne plus*) au cours de la période préclassique.

Nous remarquons que les signes au sémantisme étymologiquement temporel (*ja*, *onques*) disparaissent au profit des signes au sémantisme étymologiquement quantitativo-temporel (*(ja)mais* et *plus*) qui s'imposent dans l'expression de la négation temporelle.

Ce phénomène étymologique et diachronique témoigne de la porosité entre représentations du temps et de la quantité induite par le fait qu'il n'est possible de « saisir » le temps, de le représenter, qu'en le spatialisant.

3.2.1.2. L'adverbe semi-négatif *guère* en français préclassique

L'adverbe semi-négatif *guère* est issu de l'ancien bas francique **waigaro*, « beaucoup » et « indique une grande quantité ou le haut degré d'une qualité »[518]. En association négative avec *ne* non prédicatif, *ne…guère* signifie alors « ne…pas beaucoup », « ne…pas très » et *lato sensu* « peu ».

Son emploi en français préclassique correspond peu ou prou à celui de l'usage moderne, tant du point de vue de ses constructions que du point de vue de sa place dans l'énoncé. En effet, en corrélation négation avec *ne* pour signifier la négation du constituant, l'adverbe semi-négatif *guère* se place avant un adjectif ou un adverbe pour signifier le faible degré qualitatif :

> 1563, Palissy, p. 86 …lesquelles eaux font dissoudre et emportent le sel des terres desdites vallees, qui causent que les fruits **ne** sont **guere salez**.
>
> 1579-1581, L'Estoile, *Aoust 1579*, p. 36 (comme on **ne** s'accompagne **gueres volontiers** pour telles executions)
>
> 1585, Paré, XIII, p. 45 Aussi si le pere et la mere sont fols, le plus souvent les enfans **ne** sont **gueres sages**.
>
> 1624, Guez de Balzac, VI, p. 26 …la guerre luy fait tous les jours des Capitaines, le nombre des Juges **n'**est **gueres moindre** que celuy des Criminels.

Il s'emploie également avec ou sans la préposition *de* (ou avec le pronom complément indirect neutre *en*) pour signifier le faible degré quantitatif :

> 1563, Palissy, p. 81 Et pour bien cognoistre cela, va à un ruisseau, où il **n'**y aye **guere d'**eau, et mets plusieurs pierres dedans le cours de l'eau, …
>
> 1579, Alcripe, LXXXI, p. 154 Il en fournissoit la table de son maistre, où il **n'en** falloit **gueres** ; …
>
> 1580, Léry, IX, p. 256 … lesquelles **n'**ont **guere** meilleure grace que ceste manière de machiller, accoustumée aux femmes Ameriquaines.

[518] *Trésor de la Langue Française informatisé.* (TLFi) ATILF CNRS – Université de Lorraine Site internet : http://atilf.atilf.fr

> 1624, Guez de Balzac, XXVI, p. 104 Mais pource qu'il **n'**y a **gueres de** chose dans le monde plus difficile à faire que celle-là, c'est une trop grande mort pour estre cruë à la premiere nouvelle.

Ou s'emploie simplement pour caractériser le verbe nié et signifier le faible degré de réalisation du procès :

> 1550, Zecaire, p. 110 …pour ce qu'il **ne partoit gueres** de la chambre pour la grande enuye qu'il avoit de faire quelque chose de bon, …
>
> 1580, Léry, XXI, p. 508 … et fusmes agitez de costé et d'autre de ce mauvais vent, qui **ne** nous **avoit gueres avancé** : …
>
> 1601, Fauchet, 2, 13, p. 149 Et ceux-cy **n'eurent gueres cheminé**, qu'ils les rencontrerent ja tous passez à ceste cause, …
>
> 1629, Aubigné, p. 185 Le Duc de Rohan **ne demeura gueres** à estre convié au premiere remuement du Prince de Condé, …

Toutefois, l'usage préclassique de *guère* présente bien quelque originalité par rapport à l'usage moderne. Nous avons relevé en effet, comme les exemples cités *supra* en témoignent, un certain nombre de graphies différentes, qui témoignent de « l'instabilité » graphique propre aux états de langue antérieurs à la normalisation orthographique imposée quelques décennies plus tard, tels que le français préclassique :

> 1558, Des Périers, 9, p. 52 Il ne se faut pas esbahir si celles des champs ne sont **gueres** fines, …
>
> 1580, Léry, XX, p. 500 …mais ils n'en usent **guere** souvent.
>
> 1601, Fauchet, 3, 4, p. 198 … et l'autre ne s'avançoit **guieres** plus, …

Nous notons d'ailleurs que la graphie moderne *guère* n'apparaît pas dans les lignes des textes de notre corpus de base, la graphie dominante étant celle du premier exemple en *gueres*.

Par ailleurs, nous avons relevé dans nos textes l'emploi particulier de *guère* au sein de la tournure attestée depuis le XIIème siècle et plus ou moins figée en français préclassique *n'avoir guère (long temps)*, à l'origine de ce qui sera l'adverbe temporel du français *naguère* :

1555, *Comptes*, 41, f. 158v° **N'Agueres** en une petite bourgade de Normandie, demeroient trois commeres voysines & grandes amyes,

1558, Des Périers, 6, p. 39 « Sire, il est advenu, dit-il, depuis **n'ha gueres**, en une de voz villes de Picardie, qu'un personnage de robbe longue et de Justice, …

Ibid., 41, p. 175 Pesenas lequel estoit couché en un aultre lict tout aupres, lequel s'esveilla à la venue de ce gentilhomme : dont il luy fascha fort, car il estoit las : et **n'y avoit gueres** qu'il commençoit à dormir.

1579, Alcripe, XCIII, p. 180 …trois belles jeune Fées accoustrées en damoiselles, arrivées **n'a guères** en ces lieux, de la court du Roy Oberon.

Nous relevons également un certain nombre d'occurrences de l'adverbe qui s'impose au fil des textes de notre corpus :

1585-1587, L'Estoile, Juillet 1587, p. 196 …et lesdits Pithou et Loisel **naguere** en la commission de Guienne et encores en leurs estats de Substitus, …

1601, Fauchet, 1, 13, p. 65 …et ayans **nagueres** esté vaincus par les françois, …

1617-1627, Mersenne, 1627, p. 575 … cet auguste senat que le roy erigea **nagueres** pour la punition de ceux qui …

Ainsi, de même qu'à travers l'emploi des semi-négations temporelles du français, nous constatons de nouveau à travers l'emploi de l'adverbe semi-négatif *guère*, que la période préclassique correspond au moment où tendent à disparaître définitivement les souvenirs d'usages antérieurs de la langue française (ancien et moyen français) pour bâtir progressivement les fondations de ce que sera l'usage moderne.

Il nous faut à présent voir si cette tendance se confirme, à travers l'emploi des morphèmes indéfinis semi-négatifs du français préclassique.

3.2.2. LES INDÉFINIS SEMI-NÉGATIFS DU FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE

Les indéfinis (pronoms et déterminants) semi-négatifs ont une origine lexico-sémantique positive et retrouvent aisément, comme les auxiliaires de la négation du noyau verbal *pas* et *point*, leur caractéristiques de substantifs « positifs » lorsqu'ils sont déterminés (par un article ou un caractérisant). En tant que morphèmes semi-négatifs, lorsqu'ils sont associés au morphème non prédicatif de la négation immanente *ne*, ces pronoms et déterminants indéfinis permettent d'exprimer la négation du constituant (sujet, complément d'objet direct ou indirect, etc.).

Il apparaît dans les textes de notre corpus, que l'usage préclassique des pronoms et des déterminants indéfinis semi-négatifs, s'il s'avère plutôt proche de l'usage moderne, présente toutefois quelques spécificités, notamment du point de vue des variantes de certains indéfinis.

Nous présenterons donc successivement les emplois des pronoms indéfinis *personne* et *rien*, puis du pronom-déterminant aucun, en nous penchant sur leur origine lexico-sémantique ainsi que sur la question de leurs variantes respectives.

Par ailleurs, la question des emplois du pronom-déterminant négatif *nul*, qui s'emploie en français préclassique tantôt comme variante pronominale de *personne*, tantôt comme variante du pronom-déterminant *aucun*, sera abordée de façon transversale.

3.2.2.1. Le pronom indéfini semi-négatif *personne* et ses variantes préclassiques

Le pronom indéfini semi-négatif *personne*, « encore rare »[519] en moyen français et qui s'impose dans les textes préclassiques, réfère à l'animé indéterminé humain. Étymologiquement, il est issu du latin *persona*, « le masque de l'acteur » puis par métonymie « l'être (qui porte le masque) ». Il peut aussi fonctionner comme un substantif positif lorsqu'il est déterminé : *la personne*, *une personne*.

L'emploi préclassique du pronom indéfini semi-négatif *personne* est peu ou prou celui de l'usage moderne : il s'emploie en corrélation avec le morphème non prédicatif de la négation *ne* pour traduire l'absence de l'animé humain, et sa place dans l'énoncé varie selon la fonction qu'il y occupe (sujet, complément d'objet direct ou indirect, complément d'attribution, complément circonstanciel, etc.).

Toutefois, nous avons relevé un certain nombre de variantes, voire de concurrents, dans les textes de notre corpus préclassique : des variantes lexicales (*homme*, *un tout seul*) et l'indéfini semi-négatif *nul* dans ses emplois pronominaux.

3.2.2.1.1. L'emploi de *ne…personne* en français préclassique

L'usage préclassique de la négation du constituant *ne...personne* se rapproche sensiblement de celui de l'usage moderne. En effet, *ne…personne* s'emploie pour signifier la négation, l'absence de l'animé humain, et sa place dans l'énoncé est impliquée par la fonction que le pronom semi-négatif *personne* y occupe.

De fait, lorsqu'il est sujet, *personne* est antéposé à *ne* et se place avant le noyau verbal conjugué :

> 1558, Des Périers, 30, p. 144 Mais pour cela **personne n'**y alloit : …
>
> 1601, Fauchet, 2, 2, p. 93 **Personne ne** respondit pour le duc, …

[519] MARTIN Robert et WILMET Marc, 1980, *Syntaxe du moyen français*, §22, p. 29

Lorsqu'il est complément d'objet direct, il se place après le noyau verbal qu'il complète :

> 1555, Comptes, 45, f. 106r° (ou **ne** sentant **personne** à ses costez)
>
> 1624, Guez de Balzac, XXXVI, p. 159 Comme je t'ay prié de n'estre pas muet, aussi je te prie de n'estre pas importun, et de **n'**ennuyer **personne** du siege de Montauban, ny des occasions que tu a veuës.

Lorsqu'il est complément d'objet indirect, il est introduit par une préposition qui le sépare du noyau verbal qu'il complète :

> 1585, Paré, XXVII, p. 84 … aussi dient qu'ils **ne** font mal **à personne**, si on ne se mocque d'eux : …
>
> 1624, Guez de Balzac, XXIX, p. 128 … et me disputer une chose qui m'est tellement propre, que je **ne** la puis communiquer **à personne**.

Lorsqu'il est complément du nom, il est précédé de la préposition *de* qui le sépare du nom qu'il caractérise :

> 1624, Guez de Balzac, XXI, p. 99 … celuy qui la fit **ne** rechercha **le consentement de personne** pour l'approuver.

Etc.

Ainsi, nous constatons à travers ces quelques exemples que l'emploi préclassique de *ne…personne* en français préclassique, ne se différencie guère de ce que sera l'usage moderne. Néanmoins, un élément selon nous plus original et propre à la période qui nous intéresse, réside dans ses variantes préclassiques.

3.2.2.1.2. Les variantes préclassiques de *ne…personne*

Les variantes de *ne…personne* relevées dans les textes de notre corpus préclassique sont classables en deux types : d'une part, nous avons relevé quelques variantes lexicales héritées d'états de langue antérieurs, qui ont pour caractéristique de traduire, comme *personne*, l'indétermination de l'animé humain ; d'autre part, lorsqu'il est employé comme

pronom, l'indéfini négatif de l'animé humain *nul* empiète dans nos textes sur le champ d'emploi de *ne...personne*.

Les variantes lexicales de *ne...personne*

En français préclassique, parmi les variantes lexicales de *personne*, se détachent des termes aptes à signifier depuis le moyen français[520], soit par leur construction (*homme* non déterminé par un article), soit par leur sémantisme (*un tout seul*), l'animé humain indéterminé.

Ces termes, dans les textes de notre corpus préclassique, visent à l'exprimer l'absence (la négation) de l'animé humain lorsqu'ils s'associent au morphème non prédicatif de la négation immanente du noyau verbal *ne*, comme nous l'avons vu[521], avec :

- l'indéterminé animé humain signifié par *homme* (sans article) :

> 1558, Des Périers, 5, p. 34 …il trouva une riche maison de gentilhomme de Bretaigne, ou il y avoit trois filz de bon age, et de belle taille, beaux danseurs de passepiedz et de trihoriz[522], beau luiteurs, et **n'**en eussent craint **homme** collet à collet : dequoy mon gentilhomme fut fort ayse :…
>
> 1561, Estienne, XXIV, p. 224 Quant à l'humanité et courtoisie, vous **ne** trouverez **homme** qui en cest endroit les passe d'un seul poinct.
>
> 1563, Palissy, p. 134 …je te feray bien entendre, que ce sera une grandissime chose, voire telle, qu'**homme n**'a veu la semblable : ayes donc patience, et ne me redargue[523] point de prolixité.
>
> 1601, Fauchet, 3, 9, p. 225 Et encores à fin d'oster toute excuse, que les clercs **ne** seroient sujects aux commandemens **d'homme**, qui que ce fut (je croy laic) : …

- ou l'indéterminé animé humain signifié par *un tout seul* :

> 1561, Estienne, I, p. 75 … et **ne** se trouvera **un tout seul** qui face doubte qu'elles ne servent d'amorse et aliment perpetuel à toutes meschantes operations.
>
> 1613, Pasquier, XXI, I, *ca 1612*, p. 350 …d'autant que quelque capacité qu'il y eust en tout le demeurant de nostre College, il **n**'y en avoit **un tout seul** qui eust peu aprofondir ceste cause comme je fis.

---

[520] Voir MARTIN Robert et WILMET Marc, 1980, *Syntaxe du moyen français*, §22, pp. 29-30
[521] Voir *supra* : Deuxième partie, 2.2.1.1.2.
[522] Danse traditionnelle bretonne, à la mode aux XVème et XVIème siècles.
[523] « contre argumente » (*rédarguer*)

Mais en dépit de la relative rareté de ces variantes de la négation de l'animé humain *ne…personne*, il en est une qui est bien représentée dans les textes de notre corpus : le pronom indéfini négatif *nul*.

L'emploi pronominal de l'indéfini négatif *nul*

Dans son emploi pronominal, le morphème indéfini négatif *nul*, hérité du latin *nullus*, « personne, pas un », résultant de la composition par coalescence latine du morphème négatif *ne* et de l'indéfini *ullus* (« un, quelqu'un »), apparaît dans les textes de notre corpus préclassique pour signifier l'absence de l'animé humain, en corrélation avec le morphème non prédicatif de la négation *ne*, concurrençant de ce fait la négation composée du constituant *ne…personne* :

> 1560, Aneau, t.1, IIII, p. 46 Mais **nul ne** dist mot.
>
> 1561, Estienne, XIV, p. 163 Concluant pour ce dernier propos que **nul ne** se doit plaindre d'estre yssu d'un lieu encloz de petites et foibles murailles, …
>
> 1563, Palissy, p. 176 …car je fay des actes que **nul ne** sauroit faire, …
>
> 1585, Paré, XXV, p. 80 Or **nul ne** peut nier, et n'en faut douter, qu'il n'y ait des sorciers : …
>
> 1613, Pasquier, *Lettres inédites*, *ca 1582*, p. 123 …et au plus je vous pry **ne** communiquer la presente **à nul**, ains la jetter dans le feu soudain que l'aurez leue.
>
> 1628-1630, Mersenne, 1630, p. 485 Et aussi une grammaire turque, imprimée en mesme temps, ce qui n'avoit jamais encore esté fait, **nul n**'ayant redigé cette langue en preceptes ;…

Nous notons que le pronom *nul* occupe majoritairement la fonction sujet à travers ses emplois. Il est plausible d'imputer cela au fait qu'en ancien et moyen français, « le pronom *nul* fonctionne en principe comme sujet, *nullui* comme régime », comme le soulignent Robert Martin et Marc Wilmet à propos du moyen français[524]. Mais la forme nullui (ou nulli au féminin) disparaît à l'aube de la période préclassique, ainsi que le signale Georges Gougenheim dans sa *Gramm aire de la langue française du seizième siècle* :

> On trouve, dans la première partie du siècle, les formes *nullui* (ancien datif masculin) et *nulli* (ancien datif féminin) employées sans valeur casuelle et sans distinction de

[524] MARTIN Robert et WILMET Marc, 1980, *Syntaxe du moyen français*, §22, p. 30

genre, mais, comme aujourd'hui autrui, normalement en fonction de complément : (Ceste dame) *s'alla seoir au bout de la table, sans parler à nulluy, ny nul à elle* (Marguerite de Navarre, Heptaméron, 32 ; éd. M. François, p. 242) ; *Dont partit de Paris sans dire adieu à nully* (Rabelais, Pantagruel, 23) [525]

3.2.2.2. Le pronom semi-négatif *rien* et ses variantes en français préclassique[526]

Le pronom indéfini semi-négatif *rien* réfère à l'inanimé indéterminé. Étymologiquement, il est issu du substantif latin *rem*, « la chose », et comme les autres auxiliaires de négation d'origine substantive (*pas*, *point*, *mie*, *goutte*, *personne*), il peut fonctionner comme un substantif positif lorsqu'il est déterminé : *un rien*.

Son emploi préclassique, comme dans le cas de *personne*, paraît similaire à celui de l'usage moderne : en corrélation avec le morphème non prédicatif de la négation *ne*, il s'emploie depuis pour traduire l'absence de l'inanimé, et sa place dans l'énoncé varie selon la fonction qu'il y occupe (sujet, complément d'objet direct ou indirect, etc.).

Cependant, contrairement au pronom indéfini semi-négatif *personne* dominant en discours à partir de notre période seulement et encore bien concurrencé par *nul* tout au long de la période préclassique, nous ne lui avons trouvé qu'une seule variante dans les textes de notre corpus (*chose*).

3.2.2.2.1. L'emploi de *ne…rien* en français préclassique

Comme dans l'usage moderne, la négation du constituant *ne…rien* s'emploie dans nos textes préclassiques pour signifier l'absence de l'inanimé indéterminé, et sa place dans l'énoncé est conditionnée par la fonction-même du pronom semi-négatif *rien*.

[525] GOUGENHEIM Georges, 1974, *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, p. 84

[526] Cf. : MARTIN Robert, 1966, *Le mot « rien » et ses concurrents en français (du XIVe siècle à l'époque contemporaine)*, Étude Historique, IV., pp. 227-263

En effet, lorsqu'il est sujet du noyau verbal conjugué, le pronom semi-négatif *rien* est antéposé à *ne* et se place avant le verbe dont il est le sujet :

> 1579, Alcripe, XCVII, p. 191 Et afin que **rien ne** manquast, son pere (qui est mon oncle) feit faire pour le beau banquet cent trente neuf plats : …
>
> 1601, Fauchet, 1, 16, p. 84 …la plupart de la jeunesse voyant que **rien ne** se faisoit à leur apetit, se retira en Westfalie : …

Lorsqu'il est complément d'objet direct, il se place après le noyau verbal qu'il complète :

> 1550, Zecaire, pp. 116-117 … mais telle que je **ne** lisois **rien** en tous les libvres qui ne s'adaptast fort bien à mon opinion ;
>
> 1610, Sancy, p. 87 … parce que les ennemis le voyans avec ceste belle trouppe de noblesse si proche d'eux, **n**'entreprindrent **rien** sur ce qu'il avoit de places.

Il occupe la même place lorsqu'il est complément d'objet indirect, si ce n'est qu'il est séparé du noyau verbal qu'il complète par une préposition :

> 1558, Des Périers, 8, p. 49 « Mamie, dit il, **ne** vous souciez **de rien** : vous ne pouviez pas mieulx arriver que ceans.
>
> 1610, Sancy, p. 50 …mais voyant que cela **ne** servoit **de rien**, ils me prierent de faire au moins sejourner l'armée encores quinze jours dans le pays, …

Etc.

D'autre part, dans nos textes, *rien* est souvent caractérisé par un adjectif introduit par la préposition *de* :

> 1550, Zecaire, p. 108 … et sans l'aide duquel il **n**'y a **rien de parfaict** en ce bas monde.
>
> 1563, Palissy, p. 46 …quand ainsi seroit, ce **ne** seroit **rien de nouveau**.

Il arrive également que, contrairement à l'usage moderne, *rien* soit caractérisé directement par un adjectif (sans *de*)[527] :

[527] Emploi impossible en français moderne, signalé en moyen français par Robert Martin et Marc Wilmet (MARTIN Robert et WILMET Marc, 1980, *Syntaxe du moyen français*, §22, p. 29)

1555, *Comptes*, 49, f. 207v° Le seigneur Phelippes provoqué d'une extreme passion causée par les poignantes flammes d'amour, **ne** sentoit **rien impossible**, mais quasi desesperé de perdre le contentement du privé donc de mercy, suplia le seigneur Charles

1601, Fauchet, 1, 15, p. 74 …lesquels **ne** voyoient **rien alteré** en leur ordinaire gouvernement.

3.2.2.2.2. La variante de l'expression de l'inanimé absent : *ne…chose* en français préclassique

La seule variante de *ne…rien* que nous ayons repérée de façon saillante dans nos textes préclassiques, correspond à la tournure négative indéterminée *ne…chose*, où le morphème *chose* constitue une sorte de double positif du semi-négatif *rien* (rappelons que *rien* est issu du latin *rem*, « la chose ») et est caractérisé par une proposition subordonnée relative au subjonctif ou par un adjectif.

Cette tournure, déjà attestée en moyen français par Robert Martin et Marc Wilmet[528], est assez bien représentée dans l'ensemble de notre corpus :

1558, Des périers, 5, p. 33 D'aultre part, de les faire prendre à ceulx qui estoyent les faiseurs, ce **n'**estoit **chose** qui se peust bonnement faire.

1562, Castellion, p. 45 Voylà les vrais souldars de Christ, volontaires et alègres, et **ne** regrettans **chose** quelconque mondaine.

1579, Alcripe, XXXIV, p. 75 …mais elle estoit si fort enracinée en la gencive, que la femme, qui **ne** pesoit **chose** qui vaille, s'en alla avecques, …

1601, Fauchet, 3, 17, p. 254 … et le receut en sa bonne grace, à la charge que doresnavant il **ne** fit **chose** qui fut contre sa volonté, ne contre Charles et son royaume : …

1613, Pasquier, XIX, XVI, *ca 1610*, p. 308 Je **ne** dy **chose** que je n'aye veue et entendue de luy.

Par ailleurs, à travers son étude sur *Le mot « rien » et ses concurrents en français*, Robert Martin, aborde notamment la concurrence de *ne… rien* avec *ne… chose* suivi d'une

[528] « Le véritable concurrent de *ne… rien* est *ne… chose* (+ adj. /relative au subjonctif) » (*Ibid.*)

proposition relative au subjonctif (ou d'un adjectif) en ancien et moyen français et en propose l'analyse sémantico-syntaxique suivante :

> [L]e vrai concurrent de *ne… rien*, le seul dont les proportions d'emploi comparées à cette locution ne paraissent pas dérisoires en moyen français, est la combinaison de *ne… chose* avec une relative au subjonctif ou un adjectif équivalent […]
>
> En pareille situation, la relative s'impose aussi impérieusement qu'en situation forclusive[529] : elle facilite d'abord le passage du mot *chose* à l'indéfinition, indispensable en tour négatif. Comme en témoigne le subjonctif, elle révèle l'indéfinition suggérée mais non exprimée par le degré zéro de l'article. […] En ancien français, la subordonnée relative, en même temps qu'elle favorise le passage à l'indéfinition pronominale, déplace le centre de négativité hors du mot *chose*, de signification positive, exactement comme en français moderne, où, accolée au mot *rien*, elle en facilite l'emploi dans les saisies forclusives les plus éloignées de la négation.
>
> « Il ne fait chose qui vaille »
>
> signifie :
>
> « Il fait peut-être une chose (+), mais elle ne vaut pas (–)
> [aspect négatif qui autorise la construction avec *ne*]
>
> Ainsi, l'aspect négatif du prédicat se situe en fait dans la subordonnée (« elle ne vaut pas »), ce qui autorise l'usage du mot positif *chose* en corrélation avec l'élément *ne*.[530]

Toutefois, la corrélation *ne… chose* ne survivra guère dans l'usage moderne au profit de *ne… rien,* comme l'indique Robert Martin qui précise que :

> [L]e processus semble d'une part plus récent et d'autre part moins poussé, s'arrêtant à un stade de grammaticalisation moindre :
>
> – En effet, à en juger par la documentation d'Ohlhoff, les premiers exemples remontent au milieu du XIIe siècle, et ce type n'est vraiment courant qu'au XIIIe. Il disparaît à l'extrême fin du XVIe siècle […]
>
> Il ne semble pas que le groupe obtenu ait acquis comme le mot *rien* une valeur nettement négative.[531]

---

[529] Les « situations forclusives » correspondent aux situations syntaxiques virtualisantes dans le sillage desquelles apparaît les morphèmes *rien* ou *chose* : constructions interrogatives (directes et indirectes), hypothétiques et principales négatives.

[530] MARTIN Robert, 1966, *Le mot « rien » et ses concurrents en français (du XIVe siècle à l'époque contemporaine)*, p. 229

[531] *Ibid*., p. 206

3.2.2.3. Le pronom-déterminant semi-négatif *aucun* et sa concurrence avec *nul* en français préclassique

Étymologiquement, le pronom-déterminant semi-négatif *aucun* est issu de la composition latine *aliquunus*, « quelqu'un » *stricto sensu*, résultant de l'association par coalescence d'*aliquis* (« quelque », « un certain ») et de *unus* (« un »). Son sens est donc d'origine positive et il arrive sporadiquement dans nos textes préclassiques, que sa détermination (par un article) en fasse un pronom indéfini d'orientation sémantique positive avec le sens de « les uns, quelques-uns » :

> 1561, Estienne, II, p. 79 À telles sortes, (…) que ne leur auroit faict part de ce que si vain est tenu et estimé **des aucuns** ?
>
> 1613, Pasquier, XIX, XVI, ca 1610, p. 316 La varieté des saisons, des lieux, des aages, et encores dedans ces aages la difference de nos mœurs, des nourritures et semblablement de la force, estant **les aucuns** de leur nature plus rares et flouets, les autres plus robustes.

L'usage préclassique du pronom-déterminant semi-négatif *aucun*, lorsqu'il sert à exprimer la négation du constituant en s'associant à *ne*, est relativement proche de son usage moderne et se développe dans les textes de notre corpus à travers la concurrence de *ne…aucun* avec *ne…nul*.

3.2.2.3.1. L'emploi de *ne…aucun* en français préclassique

Dans son usage préclassique, en corrélation avec le morphème non prédicatif de la négation immanente *ne*, *aucun* s'emploie soit en tant que pronom indéfini anaphorique (généralement avec le pronom neutre *en*) ou cataphorique (avec la préposition *de*) de la quantité nulle ; soit en tant que déterminant et il affecte alors le substantif qu'il caractérise du degré de la quantité nulle, en s'accordant avec en genre, féminin ou masculin, et en nombre,

généralement au singulier (impliqué par la quantité nulle) mais parfois au pluriel lorsque la négation affecte « une pluralité envisagée »[532].

Les exemples *infra* illustrent l'un et l'autre type d'emploi de *ne…aucun* relevés au fil des textes de notre corpus préclassique :

- *ne…aucun* (pronom) :

> 1550, Zecaire, p. 126 …il fault necessairement que **la pluspart des operateurs** du jourd'huy confessent leur grande faulte et erreur, pour ce que je **ne** saiche **en** avoir veu **aucun** qui n'eust les troys et quatre fourneaux.
>
> 1585, Paré, XVI, p. 54 ... et pour-ce eut l'opinion de **plusieurs Medecins** touchant ceste douleur (…) toutesfois **aucun ne** luy sceut donner allegement, et vesquit ainsi l'espace de deux ans ;
>
> 1601, Fauchet, 1, 1, p. 3 (entendez tousjours par ce mot de françois **les nobles** : car alors et long temps depuis **aucun** ne portoit ce nom qu'il ne fust exempt d'imposts)
>
> 1610, Sancy, p. 50 … et que je **n**'emmenerois **aucun de leurs capitaines** ny **de leurs soldats**.

- *ne…aucun* (déterminant) :

> 1560, Aneau, t.1, XIII, p. 86 Et **n**'ay **aucune souvenance** que jamais cierge m'ayt esté donné.
>
> 1576-1578, L'Estoile, *Febvrier 1578*, p. 178 …lui escrivit une lettre fort honneste et gracieuse, par laquelle il l'asseuroit que sa retraicte **ne** tendoit à **aucune entreprise** contre lui et son Estat, …
>
> 1585, Paré, XXXV, p. 130 Il **n**'a **aucun pied**, et si quelque lassitude le prend, ou bien qu'il vueille dormir, il se pend par ses plumes, lesquelles il entortille au rameau de quelque arbre.
>
> 1613, Pasquier, V, III, *ca 1567*, p. 62 …je luy ay fait sommaire recit de vostre faict, comme vous aviez esté surpris quand les nouvelles des troubles vindrent, **n**'ayant **aucuns chevaux**, …

[532] GOUGENHEIM Georges, 1974, *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, p. 85 (à propos de *nul*)

3.2.2.3.2. La concurrence *ne…aucun vs ne…nul* en français préclassique

Dans nos textes préclassiques, le pronom-déterminant indéfini négatif *nul* en corrélation avec le morphème non prédicatif de la négation immanente *ne*, concurrence les emplois de *ne…aucun* caractérisant du substantif, lorsque lui-même est employé comme déterminant :

> 1555, *Comptes*, 47, f. 197v° Mais voyant la desmesurée concupiscence de ces yurongnes[533], qui **ne** recevoient **nulles excuses raisonnables**, (…) les supplia à jointes mains de luy faire ceste faveur, …
>
> 1580, Léry, XVI, p. 379 Car en premier lieu, outre qu'ils **n**'ont **nulle cognoissance** du seul et vray Dieu, …
>
> 1585-1587, L'Estoile, Avril 1586, p. 183 …les soldats de la Ligue, qui **ne** trouvoient **nul proufit** à la prise de telle place, …
>
> 1613, Pasquier, III, III, p. 58 Quant à leur administration politique, ils **n**'ont **nuls magistrats**, **nulle ville**, **nulle forme de republique**, …

Cette concurrence se joue régulièrement à travers l'ensemble des textes de notre corpus préclassique et s'explique, nous semble-t-il, par le sémantisme très proche des deux déterminants de la quantité nulle en corrélation avec *ne*.

Cependant, ils se distinguent par leur étymologie, négative pour *nul* et positive pour *aucun* qui s'imposera davantage dans l'usage au cours des périodes ultérieures.

Suite à l'étude de l'emploi des indéfinis semi-négatifs en français préclassique, nous constatons que l'usage moderne se dessine assez nettement à travers l'usage préclassique. En effet, alors que certains emplois hérités des états de langue antérieurs ne survivent guère dans nos textes (comme les variantes lexicales de *personne*), d'autres au contraire, s'y imposent comme la norme et se maintiendront au cours des périodes ultérieures jusqu'à celle du français moderne.

[533] « ivrognes »

Puisque nous avons abordé la question de l'emploi des semi-négations du français préclassique, il nous faut orienter à présent notre réflexion sur celle de leur cumul, tel qu'il se manifeste dans les textes de notre corpus.

3.2.3. LE CUMUL DES SEMI-NÉGATIONS EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE

En français préclassique, lorsqu'ils s'emploient négativement en corrélation avec le morphème non prédicatif de la négation immanente *ne*, les morphèmes semi-négatifs peuvent se cumuler, soit avec les auxiliaires de la négation pleine du noyau verbal *pas* et *point* sans que cela n'inverse le signe négatif du procès ; soit avec d'autres semi-négations, ce qui est plus que courant dans l'usage moderne.

Il apparaît en effet qu'en tant que termes non pleinement négatifs mais à double polarité, à la fois négatifs et positifs, les semi-négations autorisent leur cumul avec les morphèmes auxiliaires de la négation pleinement négatifs *pas* et *point* en français préclassique, et fonctionnent alors avec la valeur d'indéfinition qu'elles traduisent.

De même, les semi-négations peuvent, comme dans l'usage moderne, se combiner entre elles en corrélation avec *ne*, pour signifier la négation de constituants multiple (négation temporelle et négation du complément objet, négation quantativo-temporelle et négation du sujet, etc.).

3.2.3.1. Avec les auxiliaires de la négation pleine du noyau verbal *pas* et *point*

Nous avons relevé un certain nombre de cooccurrences de *ne…pas* ou *ne…point* avec les semi-négations au sein d'une même construction négative sans que cela implique une inversion du signe du procès, ce qui serait le cas dans l'usage moderne.

Cet emploi, plutôt bien représenté dans les textes de notre corpus préclassique et que Robert Martin et Marc Wilmet considèrent comme « un des traits caractéristiques de la syntaxe du M[oyen] F[rançais] »[534], témoignent de la non-exclusivité de *pas* et *point* qui sont compatibles avec l'indéfinition des auxiliaires semi-négatifs de la négation du consituant :

> 1558, Des Périers, 21, p. 104 Ce pendant que le curé l'interrogoit ainsi avec ses « Or ça, » le bon homme de pere **ne** faisoit **pas gueres** bonne chere : et eut volentiers battu son filz : et pensoit qu'il avoit perdu son argent.
>
> *Ibid*., 74, p. 266 « Monsieur dit il à son pere, que voudriez vous que je fisse ? Je **n**'ay **pas rien** à faire. »
>
> 1568, *Questions*, p. 12 De ce qu'il faut travailler, pour parvenir aux Sciences : & l'homme est subject à son plaisir, chose contraire aux contemplations. Ou bien, **aucuns n**'ont **pas** le moyen de pouvoir estudier.
>
> 1585-1587, L'Estoile, Juillet 1587, p. 195 … et de fait, qu'ils **ne** s'estoient **point** encores apperçeus qu'**aucun** (ne mesmes Sa Majesté) eust **onques** reçeu mescontentement de faute qu'ils eussent faite ;
>
> 1601, Fauchet, 2, 12, p. 144 Il faut encore remarquer, qu'en ce partaige les terres que le pape pretend, comme de la donnation de Constantin, sont partagées, et que le nom d'empereur **n**'est **point** donné à **aucun** des enfans.
> 1613, Pasquier, XIV, VII, *ca 1591*, p. 218 Il ne faut plus qu'on me solemnise nostre Touraine pour le jardin de la France ; il **n**'est **pas** en **rien** comparable à cestuy ; ou s'il est jardin, cestuy est un paradis terrestre.
>
> 1624, Guez de Balzac, XXX, p. 130 Je croy plustost pour la satisfaction de mon esprit, que vous avez resolu de m'aymer secrettement, afin de **ne** donner **point** de jalousie à **personne**, et qu'il y a plus d'artifice que de froideur en vostre silence.
>
> 1627, Guez de Balzac, p. 80 Je **n**'ay **point** dessein d'offenser **personne** par mes paroles, et vous prie de croire que je treuve fort bon que vous vous serviez de tous les moyens que vous jugez utiles pour rendre l'authorité du Roy plus redoutable, …

[534] MARTIN Robert et WILMET Marc, 1980, *Syntaxe du moyen français*, §23, p. 31

3.2.3.2. Avec une ou plusieurs semi-négation(s)

Comme dans l'usage moderne, les semi-négations se combinent très fréquemment dans les textes de notre corpus préclassique pour signifier simultanément la négation de plusieurs constituants phrastiques selon diverses configurations, en corrélation avec le signe de la négation immanente *ne*.

Ainsi, les semi-négations peuvent former des associations négations « surcomposées » qui se fondent selon différents types de cumul, tels que :

- le cumul de la semi-négation temporelle avec l'indéfini animé humain semi-négatif :

> 1550, Zecaire, p. 124 Qui est la cause que nous **ne** voyons **jamais personne** qui l'ayt faicte ny n'en scavons rien jusques apres leur mort, …
>
> 1560, Aneau, t.1, III, p. 39 Parquoy de bon cœur je vous octroie mon amour, où **jamais nul** autre **n'**aura lieu tant que ma vie durera.
>
> 1624, Guez de Balzac, XLIV, p. 186 … vous ayt rendu agreable celuy qui **ne** le fust **jamais** à **personne**.

- le cumul de la semi-négation temporelle avec l'indéfini inanimé semi-négatif :

> 1558, Des Périers, 8, p. 50 Autrement les povres filles **n**'apprendroyent **jamais rien** : …
>
> 1579, Alcripe, XXXV, p. 77 **Jamais** pauvres gens **n**'auront **rien**.

- le cumul de la semi-négation quantitativo-temporelle avec la semi-négation temporelle :

> 1560, Aneau, t.1, V, p. 51 « Trouveray je donc Alector, emporté par les vens qui n'ont point de suyte ? Oy, mais **jamais plus ne** le verray, d'ond me faudra mourir et finer ma peregrination, …
>
> 1613, Pasquier, XII, I, p. 203 **Jamais plus** de peuple **ne** se trouva en cause, comme en cette-cy ;

- le cumul de l'indéfini inanimé semi-négatif avec l'indéfini animé humain semi-négatif :

> 1558, Des Périers, 64, p. 238 … et qu'aussi bien **personne n**'en sçauroit **rien**.
>
> 1627, Guez de Balzac, IV, p. 33 … vous doivent fournir de si fortes et de si solides consolations qu'elles **ne** laissent **rien** à faire **à personne**, …

- etc.

Or, à côté de ces tournures négatives « surcomposées », nous relevons dans nos textes préclassiques des occurrences où les semi-négations s'emploient en dehors de la corrélation négative, sans le morphème non prédicatif de la négation immanente *ne* et en construction « simple », pour traduire des valeurs sémantiques oscillant entre leur polarité négative et leur polarité positive.

3.2.4. L'EMPLOI DE LA SEMI-NÉGATION EN DEHORS DE LA CORRÉLATION NÉGATIVE

Dans les textes de notre corpus préclassique, il est fréquent de rencontrer un morphème semi-négatif employé seul, sans *ne*, ce type d'emploi s'expliquant par valeur de polarité positive de ces termes. En effet, comme nous l'avons décrit, la plupart des semi-négations sont issues d'étymons positifs (toutes excepté *nul*) et la conséquence de cette origine positive, c'est que les semi-négations connaissent une ambivalence lorsqu'elles sont employées seules, en dehors de la corrélation négative, sans le morphème non prédicatif de la négation immanente *ne*.

Ainsi, les semi-négations peuvent s'employer soit à travers leur polarité négative comme mots pleinement négatifs ; soit à travers leur polarité positive, ce qui est majoritairement le cas dans nos textes préclassiques.

3.2.4.1. Emplois de polarité négative

En tant que morphèmes non pleinement négatifs, il est difficile pour les semi-négations de s'employer à travers leur polarité négative (négation) sans le morphème non prédicatif de la négation *ne*, signe de la mise sous virtualisation du procès.

Toutefois, nous avons relevé un certains nombre d'occurrences où les semi-négations apparaissent seules sans *ne*, et sont employées avec leur sens pleinement négatif :

> 1550, Zecaire, p. 125 Ainsy, plus tost s'esmerveiller avec les scavans comme il y en y a **aucun** qui soit parvenu à la vraye cognoissance d'icelle.
>
> 1558, Des Périers, 68, p. 252 Il estoit temps ou **jamais**, auquel maistre Jourdain va dire.
>
> 1562, Castellion, p. 18 Quant une maison brûle, chacun y court ; que si on ne la peut toute sauver,, pour le moins on en retire quelque pièce, qui vaut mieux que **rien**.
>
> 1579-1581, L'Estoile, *Juing 1579*, p. 33 … le firent simplement registrer en leur greffe, et **rien** aultre chose.
>
> 1582-1584, L'Estoile, *Avril 1583*, p. 89 Maurevert mourust, la nuit ensuivant, regretté de **nul**, hay de tous ;
>
> 1601, Fauchet, 2, 12, p. 143 Apres l'ordonnance de ceste nostre volonté, il nous à pleu arrester et commander pour la paix que nous desirons estre entr'eux, que **nul** d'eux presume d'envahir les bornes et limites de son frere, ou frauduleusement y entrer pour troubler son royaume, ou diminuer ses marches.
>
> 1610, Sancy, p. 54 La seconde estoit fort honteuse et **guere** asseurée, parce que c'est chose bien miserable de despendre de la foy de son ennemy, lequel la voulant violer trouve tousjours quelque sujet et excuse pour ce faire.
>
> *Ibid.*, p. 119 **Personne** met en doute que je n'aye presté pendant les guerres, lors que les affaires estoient en tel estat qu'il n'y avoit que moy en toute la France qui y voulusse hazarder librement son bien. Si je l'ay fait en ce miserable temps, pourquoy ne voudra on croire que je l'aye fait encores lors que les affaires ont esté en meilleur estat et qu'il y a eu plus d'apparence que je serois payé de ce que je prestois ?

Néanmoins, ces emplois restent rares et les semi-négations ont plutôt tendance dans nos textes préclassiques à s'employer avec leur valeur de polarité positive (indéfinition) lorsqu'elles apparaissent en construction simple sans *ne*.

3.2.4.2. Emplois de polarité positive

Dans la majorité de leurs emplois en dehors de la corrélation négative avec *ne*, les semi-négations sont orientées selon leur polarité positive et servent à exprimer l'indéfinition, notamment dans des contextes virtualisants ou de polarité négative, que nous soulignons dans les citations *infra* quand ils s'y présentent :

- indéfinition de l'inanimé :

> 1555, *Comptes*, 8, f. 25v° Combien que je ne desire empescher la bonne opinion qu'on doit avoir des bon religieux, toutesfoys l'ypocrisie de ceux qui ne vallent gueres veult que de sa nature il est menteur, sujet au mal plus qu'au bien, il ne fault point penser que l'habit diminuë **rien** de tout cela, mais souvent y est cachée une extreme concupiscence.
>
> 1624, Guez de Balzac, I, p. 9 …la Cour n'a point assez d'esperance à me donner, pour me faire **rien** dire contre ma conscience.

- indéfinition de l'animé humain :

> 1560, Aneau, t.1, IX, p. 67 …puys commanda à son homme de faire le guet pour luy donner signe si **personne** viendroit sur eux ;
>
> *Ibid*., t.1, XII, p. 83 **Aucuns** estimans plus clair les faire reluire que leur feu et lumignon ne portoit, les escharbotoient, esmouchoient, renversoient et ventiloient en sorte qu'ilz les faisoient en brief consumer, et ne duroient que bien peu.
>
> 1563, Palissy, p. 237 …ce neantmoins **aucuns** pourroyent penser que l'escrit fust plus grand que l'œuvre.
>
> 1580, Léry, XI, p. 293 **Aucuns** Espagnols (adjouste-il) en ont perdu les doigts des pieds, autres les pieds entiers.
>
> 1624, Guez de Balzac, III, p. 16 Et quand vous ne m'avoüeriez pas ceste proposition, vous avez tousjours fait si peu d'estat de la mort, que je ne sçaurois croire que vous plaigniez **personne**, pour estre en une condition que vous n'estimez pas malheureuse.

- indéfinition temporelle :

> 1555, *Comptes*, 45, f. 182r° Si la façon & l'equipage auquel un Gentilhomme doit & peult combatre m'estoit presenté, asseurément je m'estimerois malheureux & indigne de porter **jamais** armes en le reffusant :

1561, Estienne, I, p. 71 Qu'il soit vray voyez aux sainctes lettres si quelqu'un de ses bons patriarches fut **onc** chasseur ?

1576-1578, L'Estoile, *Janv. 1577*, p. 100 … je ne sçai si **jamais** ils s'en pourront tirer.

Ainsi, les emplois des semi-négations en dehors de la corrélation négative (sans *ne*), qu'ils soient de polarité négative ou positive, illustrent bien les spécificités sémantiques de ces termes non pleinement négatifs qui servent à exprimer la négation du constituant en français préclassique, et au sujet desquels notre étude arrive à présent à son terme.

3.2.5. SYNTHÈSE SUR L'EMPLOI DE LA NÉGATION DU CONSTITUANT ET DES SEMI-NÉGATIONS DU FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE

Suite à notre étude de l'emploi de la négation du constituant et des semi-négations du français préclassique, nous sommes amenée à tirer deux constats s'inscrivant dans la perspective de la diachronie.

Tout d'abord, comme dans le cas de l'emploi des auxiliaires de la négation du noyau verbal *pas* et *point*, il apparaît que le système moderne de la négation du constituant s'impose dans nos textes de la période préclassique. En effet, nous avons observé, pour la plupart des semi-négations, la grande proximité des usages préclassique et moderne, tant du point de vue de la morphologie (les semi-négations préclassiques correspondent majoritairement à celles de l'usage moderne), que de la syntaxe (la place des semi-négations dans l'énoncé négatif préclassique respecte généralement l'ordre canonique moderne).

Néanmoins, si l'usage préclassique de la négation du constituant et des semi-négations se rapproche nettement de l'usage moderne, il présente certaines particularités morphologiques héritées d'états de langue antérieurs et vouées à disparaître au fil de nos textes (semi-négations temporelles ; variantes lexicales des indéfinis semi-négatifs) ; ainsi que certaines particularités syntaxiques qui se maintiennent dans l'ensemble des textes de notre corpus préclassique (cooccurrence possible de *ne…pas* ou de *ne…point* avec les semi-négations sans inverser l'interprétation du procès ; emploi des semi-négations en dehors de la corrélation négative, sans *ne*).

Enfin, à présent que nous avons abordé la question des emplois des auxiliaires de la négation du noyau verbal (3.1.) et de la négation du constituant (3.2.), il nous faut achever notre étude des auxiliaires de la négation du français préclassique en nous penchant sur l'emploi de l'auxiliaire de la négation exceptive *que* et sur celui de ses variantes lexicales et syntaxiques.

3.3. LES SIGNES DE L'EXCEPTION EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE : L'AUXILIAIRE DE LA NÉGATION EXCEPTIVE *QUE* ET SES VARIANTES LEXICO-SYNTAXIQUES

La négation *exceptive*, dans l'analyse psychomécanique du langage, correspond à ce que les grammaires traditionnelles nomment *négation restrictive*. Elle sert à ne pas inclure quelqu'un ou quelque chose dans un ensemble (exception), à apporter des limites à quelqu'un ou à quelque choses (restriction), à renvoyer quelqu'un ou quelque chose (exclusion) d'un lieu ou d'une position.

Elle constitue donc une négation d'un type particulier puisque dans un procès qu'elle nie dans un premier temps, elle affirme dans un second temps en excluant, restreignant ou exceptant. C'est pourquoi elle se réalise en français par le double mouvement exprimé dans la corrélation *ne…que*, signifiant « uniquement », « seulement ».

En français préclassique, comme dans l'usage moderne, l'exception s'exprime généralement par le biais de l'association du morphème non prédicatif de la négation immanente *ne* avec le morphème *que* dont le rôle est de soustraire de la négativité l'élément sur lequel porte la négation exceptive en le réorientant du côté du positif.

Ainsi, nous relevons de nombreux emplois de *ne* associé à *que* en système exceptif dans les textes de notre corpus, tels que :

> 1555, *Comptes*, 22, f. 55v° fault croire en celuy qui est seul juste, & non à ceux qui de vraye religion **n**'ont **que** l'habit.
>
> 1562, Castellion, p. 45 Mais il va tout autrement, car il **ne** veut avoir **que** des disciples volontaires, …
>
> 1579, Alcripe, XCV, p. 187 …mais la voyant le rat aprocher (lequel **n**'estoit seulement pris **que** par la queuë) …
>
> 1610, Sancy, p. 87 Il **n**'estoit **qu**'à deux petites lieues de ladite ville.

Mais nous y relevons également des emplois où la négation exceptive s'exprime autrement que par le biais de cette construction.

De fait, l'exception peut s'exprimer en français préclassique, par différentes constructions dont certaines relèvent de la négation exceptive. Dans son ouvrage sur *Les signes de l'exception dans l'Histoire du français,* Gérard Moignet considère que « le français dispose de deux sortes de moyens pour traduire l'idée d'exception : moyens lexicaux ou d'expression, moyens syntaxiques ou de suggestion ».[535]

Les moyens lexicaux ou d'expression sont constitués par des termes sémantiquement explicites, traduisant l'idée d'adversation exceptive : dans les textes de notre corpus préclassique, les prépositions *fors (que)* et *excepté* introduisent l'excepté de nature non-verbale, après un énoncé positif ou négatif.

Les procédés syntaxiques ou de suggestion de l'exception quant à eux, opposent un élément positif à un élément négatif, « c'est-à-dire qu'ils mettent en jeu des mécanismes d'inversion détruisant la négativité »[536] pour reprendre les termes de Gérard Moignet. Parmi ces procédés, le français préclassique emploie les constructions corrélatives en *ne…sinon (que)* et *ne…que*.

Nous étudierons donc successivement les différents « signes de l'exception », pour reprendre le titre de l'ouvrage de Gérard Moignet, tels qu'ils se manifestent dans les textes de notre corpus préclassique, en commençant par les moyens lexicaux de son expression, et en poursuivant avec les procédés syntaxiques de suggestion de l'excepté parmi lesquels figure la négation exceptive *ne…que* à laquelle nous consacrerons un examen particulier.

Au cours de notre développement, nous suivrons et citerons régulièrement la théorie que Gérard Moignet expose dans son ouvrage consacré à l'étude des *Signes de l'exception dans l'Histoire du français* ; ce texte nous a guidée vers bien des réponses pour notre étude de l'auxiliaire de la négation *que* et de ses concurrents en français préclassique.

[535] MOIGNET Gérard, 1973, *Les signes de l'exception dans l'Histoire du français, nouvelle édition entièrement refondue*, Genève, Droz, p.66
[536] *Ibid.*

Notons enfin que notre approche se fera essentiellement dans la synchronie de la période préclassique. Toutefois, nous adopterons, si nécessaire, la perspective de l'approche diachronique.

3.3.1. LES MOYENS LEXICAUX DE L'EXCEPTION EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE

Les moyens lexicaux de l'exception en français préclassique correspondent à des termes qui traduisent sémantiquement l'idée d'adversation exceptive. Il s'agit des deux prépositions *fors (que)* et *excepté*, dont l'emploi est bien représenté dans nos textes et qui introduisent l'excepté de nature non-verbale après un premier énoncé aussi bien positif que négatif.

3.3.1.1. *Fors* (*que*)

Issue de l'adverbe latin *foris*, « dehors, en dehors », la préposition *fors* usuelle depuis l'ancien français pour signifier « excepté, sauf »[537], s'utilise dans nos textes préclassiques pour exclure d'un procès positif ou négatif, l'élément (substantif, pronom, préposition, adverbe, infinitif) qui lui est postposé, soit directement comme dans la majorité de ses emplois :

> 1550, Zecaire, p. 149 … au lieu qu'ilz ont en grande estime les choses de peu voire de neant qui n'ont riens de parfaict **fors** la seule apparence ;
>
> 1558, Des Périers, 16, p. 89 « O de par le diable dit il en fongnant, voilà un tour de finesse qui n'estoit point encor en mon papier : je les sçavois tous **fors** celuy là : …
>
> 1576-1578, L'Estoile, *Avril 1578*, p. 181 …tout estant permis en ce temps, **fors** bien dire et bien faire.
>
> 1580, Léry, XI, p. 286 Il y en a un d'autre espece en ceste terre du Bresil, lequel est de la grosseur d'un merle, et ainsi noir, **fors** la poictrine qu'il a rouge comme sang de bœuf : …

[537] *Dictionnaire du Moyen français*, version 2012. ATILF CNRS – Université de Lorraine (synthèse de Robert Martin)

1601, Fauchet, 2, 3, p. 99 …les estranglans et tuant tous ; **fors** un nommé Ithier trouvé lisant les espitres de Sainct Paul ; …
1613, Pasquier, XVIII, V, 1608, p. 271 …la santé du Pape vigoureuse et jeune tiens toutes choses en calme, **fors** les esprits des courtisans, …

1624, Guez de Balzac, XLIL, p. 200 Il n'y a rien qui ne me soit supportable, pourveu qu'il vienne de vous, **fors** vostre mespris :

soit renforcée par l'averbe exceptif *que* :

1558, Des Périers, 9, p. 54 « Je vous diray, dit le sire André, il y ha remede par tout, **fors qu**'à la mort.

1560, Aneau, t.1, XX, p. 138 …et le lievre va à pied et est fort paoureux et par nature desarmé de toute defense, de cornes, de dens, de gryphes, de venin, de durté et de tout, **fors que** de craintive legiereté ;

1585, Paré, XXXI, p. 94 Ils racontent tout ce qui s'est passé paravant, encore qu'il fust bien fort caché et incogneu **fors qu**'à bien peu de gens.

1601, Fauchet, 2, 14, p. 154 … et dont ils n'obtindrent rien, **fors que** la malle-grace de Pepin, qui disoit que sous couleur de la paix ils avoient aydé de vivres et d'argent ses ennemis.

3.3.1.2. ***Excepté***

Formée à partir du participe passé du verbe *excepter* (< lat. *excipere*, « prendre hors de »), la préposition *excepté* s'emploie dans les textes de notre corpus préclassique avec le sens qu'elle prend également dans l'usage moderne, de « sauf, hormis, à l'exception de »[538], pour signifier, comme *fors*, l'exclusion en dehors d'un procès positif ou négatif, d'un élément (substantif, pronom, préposition, adverbe, infinitif) qui lui est postposé :

1556, *Discours*, 20, p. 91 mais il n'eut pas longtemps veu l'air, qu'il s'en alla tout en poudre **excepté** les os,…

1560, Aneau, t.1, X, p. 72 …et l'empara de vestemens de draps d'or, d'argent et de soie de toutes diverses couleurs (**excepté** de blanc et rouge), …

[538] *Ibid.*, (synthèse de Pierre Cromer)

> 1580, Léry, XVI, p. 405 …les eaux s'estans une fois tellement desbordées qu'elles couvrirent toute la terre, tous les hommes du monde, **excepté** leurs grands peres qui se sauverent que les plus hauts arbres de leur pays, furent noyez :
>
> 1601, Fauchet, 3, 17, p. 255 Ainsi donc, l'empereur et les siens, se diviserent le royaume le plus justement qu'ils peurent ; **excepté** Bavieres, reservée à Louys : que ledit empereur ne voulut y comprendre.
>
> 1610, Sancy, p. 84 … Sa Majesté remit la conduitte de tous ces traictez entre mes mains, **excepté** celui de Rouen et du Havre, …

Notons enfin qu'il est possible de trouver les deux moyens lexicaux de l'exception combinés, comme dans cette citation tirée des *Lettres familières* d'Estienne Pasquier :

> 1613, Pasquier, XVIII, III, p. 261 …tous fruicts (vous dy-je) destinez pour l'usage de l'homme, **fors et excepté** celuy de la science, que les dieux avoient expressement reservee pour leur table.

Si les emplois de ces deux moyens lexicaux de l'exception sont plutôt bien représentés dans les textes de notre corpus préclassique, il faut admettre que seul le second (excepté) survivra dans l'usage moderne.

Il en est sensiblement de même avec les procédés syntaxiques de l'exception, parmi lesquels certains ne figurent plus dans l'usage moderne et contemporain, et sur l'emploi préclassique desquels il nous faut à présent orienter notre étude.

3.3.2. LES PROCÉDÉS SYNTAXIQUES DE L'EXCEPTION EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE

Les procédés syntaxiques de l'exception du français préclassiques correspondent à des constructions qui rendent en discours l'idée de l'exception selon un double mouvement (ou double tension), en opposant à un premier terme négatif, un second terme positif signifié dans le second mouvement ouvert par le morphème exceptif et exclu *de facto* du champ de négativité.

Dans nos textes, ces procédés syntaxiques bi-tensifs, s'articulent autour de la conjonction *sinon* dans ses emplois de coordonnant et de subordonnant ; et de l'adverbe exceptif *que* au sein de la négation exceptive *ne…que*.

3.3.2.1. La conjonction *sinon* en français préclassique

La conjonction *sinon* est issue de l'association par coalescence du tour exceptif attesté en ancien français *se…nun*, « excepté ». Elle s'emploie en français préclassique selon plusieurs configurations pour « suggérer » l'exception, que ce soit dans son emploi de conjonction de coordination en corrélation exceptive ; ou dans son emploi de conjonction de subordination au sein de la locution conjonctive *sinon que*. Dans tous les cas, elle intercepte un élément pour l'exclure du premier mouvement négatif et le rejeter du côté du positif.

3.3.2.1.1. La conjonction de coordination *sinon* en corrélation exceptive

Dans nos textes préclassiques, nous avons recensé un nombre non négligeable d'occurrences de la conjonction de coordination employée au sein de la corrélation exceptive *ne…sinon*. Cette sorte de « négation exceptive » livre un double mouvement plus marqué, où la négativation signifiée dans le premier mouvement est poussée plus avant, ce qui produit

finalement l'effet d'exception proprement dite dans le second mouvement signifié par la conjonction *sinon*, qui renvoie l'élément qu'elle intercepte du côté de la positivité.

Le premier mouvement négatif peut être celui de la négation du noyau verbal immanente signifiée par *ne* seul :

> 1555, *Comptes*, 51, f. 217r° (la mirent en franche liberté) toutesfoys sur asseurances & grandes promesses de **ne** retourner en la maison de son père, **sinon** apres sa mort :
>
> 1558, Des Périers, 24, p. 118 Mais qu'il **ne** sçavoit à qui, **sinon** que ce fust à quelqu'un de vous aultres messieurs de la legation.
>
> 1560, Aneau, t.1, p. 19 …par la remuante legiereté de l'Escuyer, sur lequel on **ne** pouvoit asseoir juste visée **sinon** à l'adventure, …
>
> 1585-1587, L'Estoile, *Mars 1587*, p. 288 (…la raison est que les loix **ne** sont saintes, **sinon** en tant qu'elles sont salutaires au peuple).
>
> 1601, Fauchet, 1, 4, p. 20 Car le grand Constantin, **n**'avoit mené en Bisance une peuplade de romains, **sinon** afin que de ce boulevard basty contre les scythes et les forces d'orient ;
>
> 1629, Aubigné, p. 101 …car il **ne** debvoit de l'entrée specifier les infidelles **sinon** à Monsieur de la Noue qui fut son auditeur, mais les debvoit laisser tomber en la cognoissance d'un maistre par divers accidens …

Mais dans ce type d'emploi, *sinon* s'accommode fréquemment de la présence d'un auxiliaire de la négation composée, négation transcendante du noyau verbal ou du constituant, dans le premier mouvement négatif qu'il inverse :

> 1563, Palissy, p. 129 … Dieu **n**'a prins plaisir en **rien**, **sinon** en l'homme, auquel habite Sapience :
>
> 1579-1581, L'Estoile, *Juillet 1580*, p. 107 …de **ne plus rien** lui demander, **sinon** ce que de bonne volonté il avoit jà promis et accordé.
>
> 1580, Léry, XI, pp. 292-293 … elle **ne** mord **point sinon** és pieds où elle se fourre entre la peau et la chair, …
>
> 1613, Pasquier, XVIII, III, p. 265 …je soustiens qu'il **n**'y a **point** de pauvreté entre nous, **sinon** celle qui provient de nos folles et vaines imaginations.

Dans nos textes préclassiques, *sinon* introduit très souvent l'exception après une proposition négative contenant le signe comparatif de l'altérité *autre* :

1555, *Comptes*, 8, f. 29v° Le pauvre abé estant trompé & moqué, **ne** sceut **autre** chose faire sinon de partir incontinent avec sa courte honte,

1558, Des Périers, 29, p. 136 Et **ne** trouverent **aultre** expedient **sinon** tenir leur gibier serré en lieu ou le here ne peust attaindre.

1563, Palissy, p. 169 …le renard d'une vistesse soudaine empongna la grole, laquelle **ne** seut tenir **autre** contenance, **sinon** de faire coüa : et voila comment le fin renard print son disner…

1580, Léry, X, p. 259 …ils **n'**ont **autre** moyen de les conserver **sinon** les faire cuire, …

1610, Sancy, p. 106 Elle **ne** me sçeust dire **autre** chose, **sinon** qu'elle ne croyoit pas que le Roy m'eust donné charge de lui faire telle response.

Par ailleurs, la conjonction de coordination *sinon* s'emploie en construction interrogative oratoire, pour exclure l'élément qu'elle introduit du champ de virtualité impliqué par l'interrogation et le présenter comme la seule réponse possible, comme dans la citation suivante tirée des *Nouvelles récréations et joyeux devis* de Bonaventure des Périers :

1558, Des Périers, 2, p. 22 **Que** diriez vous là **? sinon** que nature ha envie de s'ébatre quand elle se met à faire ces belles pieces d'hommes.

ou comme dans celle que nous avons relevée dans les *Paradoxes* de Charles Estienne :

1561, Estienne, I, p. 69 Et quant à la volaille, **qu'est-ce**, **sinon** nourriture de proye pour les regnards, foynes, et belettes **?**

3.3.2.1.2. La locution conjonctive de subordination *(ne…) sinon que*

En français préclassique, la locution conjonctive *sinon que* introduit une proposition conjonctive circonstancielle restrictive, conjuguée au mode actuel, dont le procès est ainsi effectivement exclu du champ de négativité signifié syntaxiquement ou sémantiquement dans la proposition régissante.

Dans cet emploi, *sinon que* a le sens d' « excepté que » :

> 1558, Des Périers, 2, p. 19 Car il **n**'avoit **point** d'autre apprehension, **sinon qu**'il pensoit estre confiné là pour toute sa vie.
>
> 1560, Aneau, t.1, XXIIII, p. 170 L'autre region de la Porte Thane, subjecte au vent de bise trenchant, estoit fort **sterile**, **sinon qu**'il y avoit force gras et bestial, volaille, gibier et venaison, …
>
> 1574-1575, L'Estoile, p. 206 Quoique c'en soit, il **n**'en fust fait autre instance, ni poursuitte, **sinon que** le Roy lui fist faire ung beau service après sa mort, …
>
> 1579-1581, L'Estoile, Sept. 1579, p. 63 (vers suivants tres graves à la verité) qui furent semés et divulgués à la Cour **sans** en pouvoir descouvrir l'autheur, **sinon que** son langage le manifestoit estre de la Religion pretendue reformée : …
>
> 1585, Paré, XXXI, p. 94 Ceux qui sont ainsi tourmentez des diables par les sorcelleries de ces forfantes **ne** different en **rien** des simples maniaques, **sinon qu**'ils disent des choses merveilleusement grandes.

Toutefois, il ne faut pas confondre cet emploi exceptif de la locution conjonctive *sinon que* avec son emploi également attesté en français préclassique, d'introduction d'une proposition subordonnée hypothétique restrictive, conjuguée cette fois au mode virtuel, dont le procès constitue une alternative virtuelle au procès signifié dans la proposition régissante, non nécessairement négatif.

Dans cet emploi, *sinon que* a le sens d' « à moins que »[539] :

> 1558, Des Périers, I, p. 16 Brief, elle sont subgettes à mille inconveniens. **Sinon que** vous me vueillez dire que les nouvelles ne sont pas comme les marchandises : …
>
> 1560, Aneau, t.1, XV, p. 102 Et affin (dist-il) que n'estimiez peu sa noblesse originalle, sachez qu'elle est extraicte et née de vostre terre et païs, qui n'est pas peu, **sinon que** peu vous estimiez vostre native terre ;
>
> 1580, Léry, IV, p. 140 …mais aussi **ne** sauriez prendre vos repas, **sinon que** la vaissaille soit bien luisante, le verre bien fringué, les serviettes blanches comme neige, …

[539] Voir GOUGENHEIM Georges, 1974, *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, p. 231

3.3.2.2. La négation exceptive *ne…que*

En corrélation avec *ne*, l'adverbe exceptif *que* retranche de la négativité l'élément sur lequel il porte. Le procès, négatif à son origine, aboutit à « l'effet de sens d'un positif restreint »[540]. Ainsi, le morphème non prédicatif de la négation immanente *ne* ouvre un mouvement de négativation virtualisée qui n'aboutit pas puisqu'il est intercepté par *que* avant d'avoir atteint le seuil de la négativité actualisée, puis réorienté *de facto* en direction du champ de positivité.

Toutefois, à côté du simple emploi de *ne…que* sensiblement proche de celui de l'usage moderne, nous relevons dans les textes de notre corpus préclassique, un certain nombre d'emplois particuliers où la corrélation négative exceptive *ne…que* apparaît au sein de constructions complexes intégrant les auxiliaires de la négation transcendante du constituant comme du noyau verbal.

C'est pourquoi, afin de mieux cerner les subtilités sémantico-syntaxiques de la négation exceptive en français préclassique, nous évoquerons la question de la naissance du tour exceptif *ne…que*, du point de vue de la psycho-mécanique guillaumienne avant d'aborder la question de ses emplois dans nos textes, en nous référant à l'ouvrage de Gérard Moignet sur *Les signes de l'exception dans l'Histoire du français* que nous serons amenée à citer régulièrement.

3.3.2.2.1. La naissance psycho-mécanique du tour exceptif *ne…que* : du *que* exceptif nominalisateur au *que* inversif

Lorsqu'il explique la naissance psycho-mécanique du tour exceptif *ne…que*, Gérard Moignet rapproche son mécanisme de celui des constructions comparatives d'inégalité et

[540] GARAGNON Anne-Marie, CALAS Frédéric, 1998, « Fiche de syntaxe sur la négation (Corneille, *Nicomède*, Acte II, 3, v. 691-727) », *L'information Grammaticale* n°77, p.9

d'altérité (nous avons pris la liberté de souligner les passages qui nous semblaient les plus importants pour notre propos) :

> On s'attachera plus particulièrement à *ne…que*, qui peut remonter aussi bien à la comparative d'inégalité qu'à celle d'altérité.
> La phrase
> Il ne boit que de l'eau
> dérive, comme nous avons dit, de
> Il ne boit autre chose que de l'eau.
>
> Dans cette dernière phrase, *que* est un nominalisateur qui évoque l'antécédent *autre chose*, et, plus particulièrement, le caractère d'altérité attaché au substantif-support *chose*.
> On analysera la phrase comme résultante de la fusion de deux phrases :
>
> Il ne boit autre chose ;
> il boit une autre chose, de l'eau
> ou encore :
> autre chose il ne boit ;
> autre chose il boit, de l'eau.
>
> La seconde se nominalise en :
> autre chose qu'il boit, de l'eau,
> par intégration de la phrase dans l'idée d'altérité qui s'attache à son objet.
>
> Elle est introduite dans la première, ce qui donne :
> Il ne boit autre chose.
>
> autre chose qu'il boit, de l'eau
> → * il ne boit autre chose qu'il boit, de l'eau,
>
> et par élimination de la redondance verbale :
> il ne boit autre chose que de l'eau.
>
> Nous ne voulons pas dire par là que le mot *que* soit un pronom relatif évoquant le substantif *chose*, mais simplement qu'il est un terme évoquant la qualité d'altérité qui s'attache, dans la circonstance du discours, au substantif *de l'eau*. *De l'eau* est *autre* par rapport à ce qu'il ne boit pas, comme ce qu'il ne boit pas est *autre* par rapport à *de l'eau*. C'est l'idée d'altérité (altérité réciproque) qui fait le pont entre les deux phrases, et permet l'intégration par nominalisation, de la seconde dans la première.
>
> Naturellement, le contraste des signes algébriques joue à plein entre les deux phrases. La première étant négativée, la seconde est *ipso facto* positivée, d'où la valeur exceptive que prend la seconde partie de la phrase, au demeurant moins extensive que la première. On obtient un tour qui excepte une espèce particulière de la négation qui affecte le genre considéré. Le mot *autre* entrouvre, en quelque sorte, en appelant l'idée d'un « autre » contrastant, une porte au positif particulier exceptable du négatif général. […]
>
> Comme l'idée d'altérité est un facteur commun aux deux parties du syntagme, la négative et la positive, on en peut faire l'économie ; il en résulte
> - d'une part, l'élimination du mot *autre* dans la partie négative, où il est antécédent ;

> - d'autre part, le délestage du nominalisateur *que* de ce qui en lui évoque l'altérité. Il reste un *que* nominalisateur pur, sans plus rien de représentant, sans plus rien de pronominal. Ainsi naît, psycho-mécaniquement, le tour exceptif *ne…que*.[541]

Nous partirions donc d'un tour, *Il ne boit autre chose que de l'eau*, où *que* a deux fonctions : évoquer d'une part, par un effet de rappel, l'altérité de son antécédent, et nominaliser d'autre part, la phrase qui suit (*autre chose il boit, de l'eau* est nominalisé en *de l'eau*), tout en inversant le signe algébrique. Puis ce premier tour passerait au tour *Il ne boit que de l'eau*, où *que* voit sa première fonction disparaître et sa seconde subsister, celle de nominalisateur, dans la mesure où l'antécédent *autre (chose)* est éliminé, et du même coup ce qui évoque cet antécédent.

Gérard Moignet ajoute dans la suite de son exposé qu' « on objectera peut-être qu'il est difficile de voir en *que* exceptif un nominalisateur, si l'on considère qu'il n'est jamais suivi d'un verbe à un mode personnel, mais qu'il est toujours suivi d'un terme nominal : substantif, pronom, adjectif, adverbe, infinitif, gérondif. »[542]. Le linguiste s'en réfère alors à l'histoire de la langue, et notamment à l'ancien-français qui, à l'origine du tour, faisait suivre *que* du cas sujet nominal ou pronominal. Or, la disparition de la flexion à deux cas justifie que la fonction nominalisatrice de *que* exceptif se soit estompée et que le sentiment du caractère elliptique de ce qui suit *que* se soit perdu.

En effet, nous ne voyons plus aujourd'hui que la fonction inversive de l'auxiliaire de la négation exceptive *que* dont Gérard Moignet expose le fonctionnement selon les termes suivants :

> Après un premier élément nié, c'est-à-dire exprimant un mouvement à la négativité dont *ne* est le signe, *que* joue le rôle d'inverseur et introduit un élément positif, comme il apparaît d'après le signe de coordination qui est toujours et dans le second élément.[…]
> On retrouve donc le schéma déjà indiqué pour d'autres tours :

[541] MOIGNET Gérard, 1973, *Les signes de l'exception dans l'Histoire du français, nouvelle édition entièrement refondue*, pp.7-8
[542] *Ibid.,* p.9

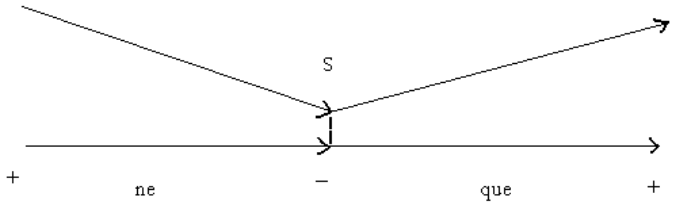

> Mais l'inverseur est ici un terme dont les fonctions sont multiples dans la langue. […] Il en résulte que l'inversion qu'il produit n'est pas celle d'une adversation banale, mais elle celle qui oppose le signe + d'un nom au signe – d'un verbe, le signe d'un concept à celui d'un procès. Le nom devant être nécessairement référé au verbe nié qui précède, avec fonction de sujet, d'objet, de complément circonstanciel, etc., il constitue un élément particulier qui est ainsi mis hors de l'action du procès. [543]

Suite à ces considérations d'ordre théorique, étudions à présent l'emploi de la négation exceptive *ne…que*, tel qu'il se manifeste à travers les textes de notre corpus, afin d'apprécier davantage la valeur que prend en discours l'auxiliaire de la négation exceptive, *que* inversif.

3.3.2.2.2. <u>La négation exceptive *ne…que* dans nos textes préclassiques</u>

Dans les textes de notre corpus préclassique, la corrélation négative exceptive *ne…que* est très largement employée et semble s'imposer dans nos textes pour exprimer l'exception après un énoncé négatif :

> 1550, Zecaire, p. 111 Car de tout l'or et l'argent que je y avois mys, **n**'en recouvris **qu**'un marc et demy sans compter les autres fraiz qui ne furent petitz ;
>
> 1555, *Comptes*, 47, f. 193v° Mais le pere (qui pour sa vieillesse n'avoit retenu qu'un long souvenir de l'amoureuse poincte) **ne** regardoit **qu**'à contenter ses vieilles affections…
>
> 1562, Castellion, p. 35 Et Esaïe escrit qu'il **n**'y aura **que** le torment qui face entendre son propos.
>
> 1579, Alcripe, LVIII, p. 120 Vous ne mangez point, compere, il **n**'y a **que** moy.

[543]G. Moignet, *Les signes de l'exception dans l'Histoire du français, nouvelle édition entièrement refondue*, Librairie Droz, Genève, 1973 p.51-52

1579-1581, L'Estoile, May 1579, p. 30 Mon ami, despesche-moi vistement, il **ne** tiendra **qu**'à toi, car ton espée est bonne.

1580, Léry, Préface, p. 79 …nonobstant que ci-dessus par son propre tesmoignage j'aye montré qu'il **ne** demeura en tout **qu**'environ dix sepmaines en l'Amerique : …

1585, Paré, XXXV, p. 130 Icelluy volle d'une merveilleuse vistesse, et **n**'est nourry **que** de l'air et rosee.

1585-1587, L'Estoile, *Dec. 1586*, p. 211 …et moi, qui **ne** suis **qu**'une pauvre femme, …

1601, Fauchet, 1, 1, p. 4 …car il est certain, que les françois (principalement austraziens) estoyent si jaloux de leur nom, qu'ils **ne** s'assembloyent **que** soubz le tiltre de françois :

1610, Sancy, p. 117 Mais comme ma disgrace **ne** m'est venue **que** pour ce subject, …

1629, Aubigné, p. 205 …hormis lettres missives, desquelles il **n**'y avoit **qu**'une copie seulement.

Comme en témoignent les nombreux exemples cités *supra*, toutes les fonctions grammaticales peuvent être assumées par l'excepté (sujet, sujet réel en tournure impersonnelle, attribut, complément direct ou indirect, complément circonstanciel, etc.) et s'il s'agit de la fonction verbale, c'est le verbe suppléant *faire* qui vient après *ne*, et *que* est suivi d'un excepté à l'infinitif :

1563, Palissy, p. 163 …depuis ce temps-là je **n'ay fait que resver** apres l'edification d'icelluy : …

1580, Léry, XVI, p. 421 …au lieu que la pluspart par deçà estans trop adonnez aux biens de ce monde **n**'y **font que languir**, …

1585, Paré, XXX, p. 90 Tous lesquels **ne font que tromper** et abuser les incredules, qui vont au recours à ces devins, Prophetes, malefiques, enchanteurs ;

1616, Béroalde, 38, f. 183 Bien donc là, ne nous destournez plus, & n'en parlons plus de par le Diable, sans blasphemer, bran vous **n'en faites que causer**, c'est assez.

Nous constatons que l'emploi de la négation exceptive *ne…que* correspond à celui de l'usage moderne et ne présente pas nous semble-t-il, de particularité saillante d'un point de vue diachronique.

Toutefois, il est un cas où l'emploi préclassique de la négation exceptive se détache sensiblement de celui de l'usage moderne : lorsque *ne…que* s'inscrit au sein d'une construction négative exceptive « composée »

3.3.2.2.3. La négation exceptive « composée » dans nos textes préclassiques

Comme *ne…sinon (que)*, *ne…que* s'accommode dans nos textes préclassiques de la présence d'auxiliaires de la négation, formant ainsi une sorte de « négation exceptive composée ». En effet, si le premier élément est en général réduit au verbe, il n'est pas rare de relever des occurrences où le mouvement de retour dans le champ de positivité signifié par *que*, fait suite à un premier mouvement de négativation actualisée signifié par la négation transcendante.

Dans la majorité des cas, il s'agit de la négation transcendante du constituant et notamment des négations transcendantes temporelles *ne…jamais* et *ne…plus* :

> 1558, Des Périers, 22, p. 106 Car il **ne** l'avoit **jamais** dict **que** trois ou quatre foys.
>
> 1560, Aneau, t.1, XXVI, p. 197 …mais il cogneut que ce **n**'estoit **plus que** une statue de chair transie ; …
>
> 1574-1575, L'Estoile, *May 1574*, p. 164 …et disoit on qu'elle **ne** faisoit **jamais** bien, **que** quand elle pensoit faire mal.
>
> 1576-1578, L'Estoile, *Febvrier 1576*, p. 14 …les plus grands Catholiques (…) **ne** juroient **plus que** par la foy que lui devoient, …
>
> 1601, Fauchet, 2, 4, p. 103 Mais quand à Jesus Christ, il **ne** fut **jamais que** fils de Dieu : …
>
> 1624, Guez de Balzac, XXVII, p. 119 …c'est-à-dire un corps tout tremblant de vieillesse et de maladies, qui **n**'a **plus que** de la glace dans les veines, et de la terre sur le visage.

ou de la négation transcendante de l'inanimé *ne…rien* :

> 1550, Zecaire, p. 118 …parce qu'on **ne** veoid **rien** en icelle **que** sophistication, …
>
> 1555, Comptes, 55, f. 235r° Mais elle qui ne luy devoit rien en responce, arresta soudain sa harangue par une asseurance de **ne** vouloir **rien** aymer ou estimer **que** son mary, affermant estre son seul but sans avoir jamais envie de luy faire autre promesse.
>
> 1580, Léry, *Préface*, p. 72 De façon que d'oresenavant **rien ne** se face **que** par advis de conseil, …
>
> 1585, Paré, XXVI, p. 83 …et **ne** font **rien que** par sa permission.
>
> 1624, Guez de Balzac, XXXV, p. 152 …trois ou quatre faiseurs de Romans, qui **ne** sçauroient **rien** dire **que** des fables.

Plus rarement, nous relevons la négation transcendante de l'animé humain construite avec *que* inversif :

> 1627, Guez de Balzac, p. 75 Il faut Monsieur, que vous ayez servi bien secrettement l'Estat puisque **personne ne** le sçait **que** vous, …

Mais si le cumul de la négation transcendante du constituant et de l'inverseur *que* en construction négative exceptive se manifeste également dans l'usage moderne, il est un autre cumul que nous n'avons relevé que très sporadiquement dans nos textes préclassiques, celui de la négation pleine transcendante du noyau verbal *ne…point* avec *que* exceptif :

> 1558, Des Périers, 22, p. 107 …l'Evangile du jourd'huy monsieur, pour dire verité je **ne** l'avoys **point** encores veu monsieur **que** troys ou quatre foys : …
>
> 1601, Fauchet, 2, 17, p. 169 …laquelle se renforceant il voulut apaiser par abstinence, ainsi qu'il souloit **ne** mangeant ou beuvant **point qu**'un peu d'eau, pour se refraichir ;
>
> 1628-1630, Mersenne, 1629, p. 206 C'est beaucoup de peine que je vous donne, mais **je** ne vous prie **point** de cecy **qu**'au cas que l'execution vous en soit si facile qu'elle ne vous destourne d'aucune chose.

Or, d'après Robert Martin et Marc Wilmet qui repèrent ce tour exceptif composé en *ne…point…que* en moyen français :

> *ne* dans *ne…que* a encore, en M[oyen] F[rançais], valeur de négation pleine, inversée par *que*. […] Dans ces conditions, *pas*, *point* ou *mie*, s'accordent à la négation pleine et n'inversent pas *ne… que* comme en F[rançais] M[oderne]. *Ne… pas que* est donc l'équivalent de *ne… que* en M[oyen] F[rançais].[544]

De même, Georges Gougenheim qui signale cet emploi particulier dans la langue française du seizième siècle précise que « [c]et emploi de *point*, qui s'est poursuivi dans la langue classique, comporte un arrêt avant *que* »[545].

Enfin, l'analyse de Gérard Moignet permet de trouver quelque éclaircissement quant à la valeur sémantique des différentes constructions négatives exceptives composées que nous avons relevées dans nos textes préclassiques, et notamment de *ne…point…que*. En effet, le

[544] MARTIN Robert et WILMET Marc, 1980, *Syntaxe du moyen français*, §20, p. 27
[545] GOUGENHEIM Georges, 1974, *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, p. 246

linguiste d'inspiration guillaumienne, voit trois interceptions possibles par *que* du mouvement au négatif signifié par *ne*, l'effet de sens obtenu variant d'une interception à l'autre :

> Plus précisément, les mécanismes fondamentaux sont ceux qui opposent un mouvement au positif à un mouvement au négatif antérieur ; ils procèdent de la mise en œuvre de la succession de deux tensions, une tension d'avant allant à l'étroit, une tension d'après allant au large :
>
> 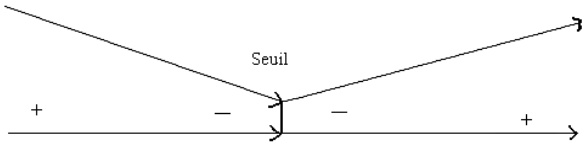
>
>
> Le terme exceptif, quel qu'il soit, intervient comme intercepteur du mouvement à l'étroit signifié en première tension ; il ouvre ainsi la seconde tension.
> Les effets de sens obtenus sont conditionnés par le moment auquel se produit l'interception du mouvement au négatif signifié par *ne*. Trois interceptions sont possibles :
>
> 1. Interception précoce
> Une interception précoce provoque l'inversion au positif au cours d'une négativation à peine amorcée. L'effet de sens obtenu est celui d'un positif restreint. En figure :
>
> 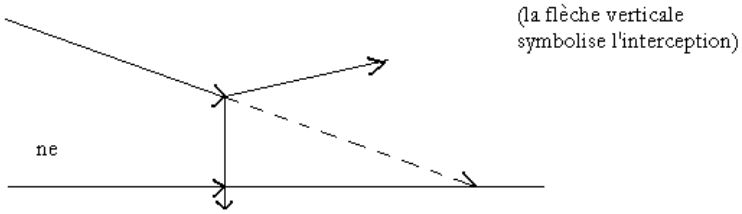
>
>
> Cet effet de sens est produit quand la partie négative du syntagme est réduite au minimum, c'est-à-dire au verbe de la phrase. On le trouve couramment, dès les origines, avec le tour *ne...que* […] et c'est encore aujourd'hui l'utilisation la plus courante de ce tour. La partie négative de la phrase est privée d'un de ses éléments nécessaires, et celui-ci, soustrait à la négativité, apparaît après l'inverseur *que* ; c'est lui l'élément important de la phrase, celui qui est posé. Avant l'inversion, ce qui est énoncé est maintenu dans une zone d'indétermination grande. […]
>
> 2. Interception tardive
> Une interception plus tardive provoque l'inversion au positif au moment où la négativation est assez avancée en elle-même pour qu'un certain degré de particularisation soit obtenu.
> En figure :
>
> 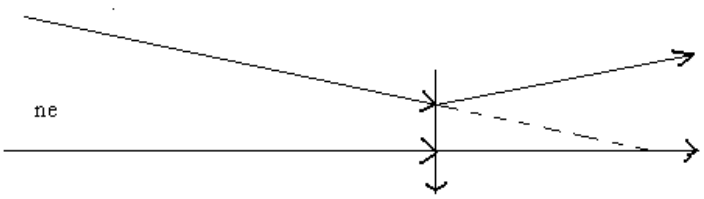
>
>
> L'effet de sens est celui de l'exception.
> Le degré de particularisation atteint se traduit par diverses formes.

Ce peut être la présence d'un terme qui complète l'énoncé, de telle sorte qu'il pourrait ne pas comporter de suite. Mais ce terme garde un caractère de généralité par rapport à ce qui sera ensuite positivé : il signifie le genre par opposition à l'espèce […]
Le terme général de la première partie est souvent un indéfini : *nul, rien, autre*, etc. […]

3. Interception très tardive
L'interception du mouvement au négatif peut se produire très tardivement, presque à son terme. En figure :

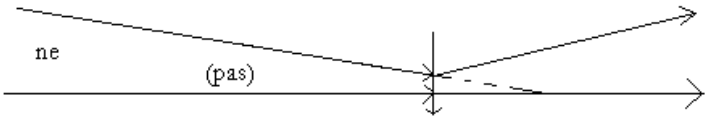

Cette interruption différée presque à la limite produit une négativation très avancée et, en conséquence, après elle, l'effet de sens d'un positif très réduit. […]
Il y a tous les intermédiaires possibles entre la saisie tardive et la saisie très tardive, et l'on peut hésiter sur l'interprétation de tel ou tel exemple. Cependant, on a incontestablement affaire à la saisie très tardive quand la négativité du premier membre est confirmée par la présence de termes comme *pas, mie, point* […]
La saisie très tardive peut produire un autre effet de sens que l'exception : celui de l'adversation restrictive (idée de « mais seulement »). […]
La présence des auxiliaires de négation *pas*, *mie*, *point* est assez fréquente dans la valeur adversative, et cela n'a pas lieu d'étonner : un mouvement allant de l'étroit de l'idée particulière s'accompagne aisément d'une négativation aussi avancée qu'il se peut. […]
En français moderne, au moins à ses débuts (XVIIème siècle), qui voient le triomphe de *ne…que* et le déclin des autres tours, *ne…que* est utilisé, traditionnellement, pour l'expression de la restriction et *ne…autre…que* pour l'expression de l'exception grammaticale, cependant que se développe un autre moyen de signifier le même effet, par la saisie tardive que traduit le tour *ne…point (pas)…que*. Donner une transcendance à *ne* a pour effet de retarder au maximum l'inversion de mouvement, signifiée par *que,* qui soustrait du positif à une négativité accusée.
Le schéma d'une phrase comme :
Ils ne répondent point que par monosyllabes.
pourrait être dessiné ainsi :

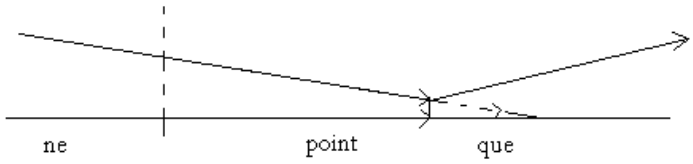

[…] le *ne…que* ancien était :

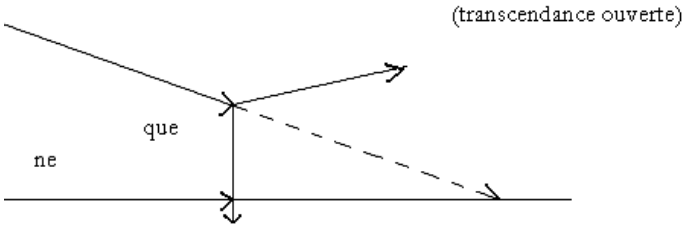

le *ne…que* moderne est :

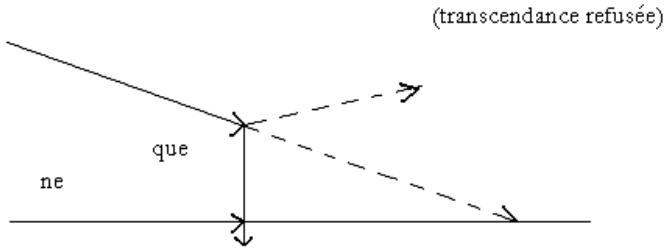

le *ne…pas…que* moderne est :

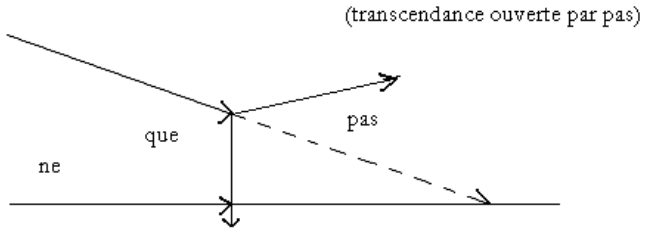

[546]

Ainsi, les négations exceptives composées du type *ne…jamais…que*, *ne…rien…que*, etc. correspondent en système, à une « interception tardive » du mouvement de négativation et traduisent en discours une exception ; les négations exceptives composées du type *ne…point…que* correspondent en système, à une « interception très tardive » du mouvement de négativation et traduisent, en français préclassique, une « adversation restrictive » alors qu'elles traduisent l'exception en français moderne ; en revanche la corrélation négative exceptive simple *ne…que* correspond à une « interception précoce » du mouvement de négativation et traduit en discours l'idée « d'un positif restreint ».

L'analyse de Gérard Moignet nous permet ainsi de mieux comprendre les subtilités sémantico-syntaxiques des emplois des négations exceptives simples et composées du français préclassique.

[546] MOIGNET Gérard, 1973, *Les signes de l'exception dans l'Histoire du français, nouvelle édition entièrement refondue*, pp.11-15

3.3.3. SYNTHÈSE SUR L'AUXILIAIRE DE LA NÉGATION EXCEPTIVE *QUE* ET SES VARIANTES LEXICO-SÉMANTIQUES EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE

L'approche psycho-mécanique que Gérard Moignet a suivie dans son ouvrage, nous a permis d'entrevoir les raisons profondes qui justifient le recours de la langue à des signes précis pour l'expression de l'exception dont la nuance obtenue variera justement, en fonction de ces signes.

Par ailleurs, l'étude de l'emploi de ces différents signes de l'exception en français préclassique, témoigne une fois encore de la double spécificité de la période préclassique qui d'une part, recourt régulièrement dans l'ensemble des textes de notre corpus, à des moyens d'expression de l'exception à la fois lexicaux (*fors*) et syntaxiques (*ne…sinon (que)*, *ne…point…que* avec le sens de *ne…que*), qui ne survivront guère au-delà, dans les états de langue ultérieurs ; celle-ci, d'autre part, correspond à la période où s'imposent et se fixent dans l'usage les moyens d'expression de l'exception lexicaux (*excepté*) et syntaxiques (*ne…que*) qui seront ceux de l'usage moderne.

3.4. CONCLUSION

Il est temps, à présent, de conclure notre étude des auxiliaires de la négation en français préclassique : il nous paraît possible d'en dégager trois tendances transversales aux emplois de ces différents auxiliaires de la négation, tels qu'ils se manifestent à travers les textes de notre corpus préclassique.

La première tendance à se faire jour, repose sur l'usage de certains morphèmes négatifs ou semi-négatifs qui sont des « vestiges », des souvenirs d'états de langue antérieurs, et qui s'effacent au fil des textes de notre corpus ou qui se figent dans des tournures plus ou moins lexicalisées. C'est notamment le cas des semi-négations temporelles *onques*, qui tend à disparaître, et *ja* qui ne se maintient que dans certaines tournures figées ; même évolution des morphèmes de la négation transcendante du noyau verbal *mie* qui disparaît au fil des textes et *goutte* qui se spécialise en tournure figée.

La deuxième tendance que nous observons à travers les emplois examinés, se fonde sur un certain nombre d'usages bien représentés dans l'ensemble des textes de notre corpus, qui ne se retrouvent pas dans l'usage moderne et qui témoignent des spécificités préclassiques en reflétant d'une certaine manière, l'état du système de la négation tel qu'il est construit dans la synchronie du français préclassique. Il s'agit notamment de l'emploi de l'auxiliaire de la négation transcendante du noyau verbal *point* qui est quasiment autant usité que *pas* et qui conserve une trace de son origine morpho-sémantique en français préclassique ; des tournures d'indéfinition *ne…homme*, *ne…chose*, *ne…autre*, etc. qui se développent comme variantes des indéfinis semi-négatifs ; de l'emploi de l'outil lexical *fors* et de l'outil syntaxique *ne…sinon* (*que*) qui se maintiennent dans l'ensemble des textes de notre corpus préclassique pour exprimer l'exception ; enfin, nous pourrions citer l'exemple des cumuls possibles en français préclassique et qui ne traduisent plus la même valeur dans l'usage moderne : le cumul des auxiliaires de la négation noyau verbal pas ou point avec un des auxiliaires semi-négatifs de la négation du constituant, ou le cumul de la négation transcendante du noyau verbal et de l'auxiliaire inversif que au sein des constructions négatives exceptives.

Enfin, la troisième tendance qui se révèle transversalement aux emplois des auxiliaires de la négation du français préclassique, se manifeste à travers les emplois préclassiques qui correspondent aux emplois de l'usage moderne, tels que les emplois de l'auxiliaire de la négation transcendante du noyau verbal *pas*, de la négation exceptive *ne…que*, ou de la plupart des auxiliaires semi-négatifs de la négation du constituant. Ces emplois, qui s'imposent dans nos textes, semblent se fixer au cours de la période préclassique.

Ainsi, ces trois tendances transversales seraient la manifestation en surface, c'est-à-dire en discours, du mouvement de fond dans lequel consiste le changement linguistique en train de s'opérer, la période préclassique apparaissant alors comme une période charnière du point de vue de la diachronie, entre les états de langue française dits « anciens » (ancien et moyen français) et les états de langue française dits « modernes » (français classique et moderne).

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'usage préclassique de *NON* ne correspond pas encore tout à fait à l'usage moderne. En effet, si le morphème prédicatif *non*, signe de la négation résultative, traduisant endo-sémantiquement la négation pleine, apparaît majoritairement dans son emploi « moderne » de négation de la forme nominale, à travers ses emplois de négation endo-sémantique, de négation exo-sémantique et de négation de la phrase averbale (réponse ou reprise négative), il conserve aussi un rôle plus ancien : il se maintient sporadiquement dans son emploi de négation prédicative de la forme verbale non-prédicative, dans le sens où la forme verbale manque significativement de prédicativité, avec les formes verbales aux modes quasi-nominaux infinitif et participes, et avec les formes verbales aux modes personnels uniquement de verbes notionnellement évidés et uniquement en contexte dialogique dans son emploi de reprise négative.

Mais au cours de notre période, le maintien de *non* dans cet emploi de négation prédicative du non-prédicat semble se fragiliser ; en témoigne la concurrence de la forme simple prédicative *non* avec la forme composée ou renforcée *non* + *auxiliaire de la négation* qui s'y substitue régulièrement dans l'expression de la négation exo-sémantique ou de la négation des formes verbales, notamment dans le deuxième segment d'une construction comparative d'inégalité.

Cette évolution paraît annoncer la substitution quasi-définitive de la négation non prédicative transcendante de la forme verbale *ne…pas/point*, traduisant la négation exo-sémantiquement pleine ; à *non*, signe de la négation endo-sémantiquement pleine, dans l'usage moderne : par exemple, dans le cas de la négation des propositions nominalisées, *non que* est remplacé majoritairement par *ce n'est pas que*. De même, le verbe au mode infinitif est nié par la corrélation non disjointe en français moderne, *ne pas* (*ne pas fumer*).

Manifestement, dans les emplois du morphème négatif prédicatif *non* comme négation de la forme verbale dans nos textes, le français préclassique s'inscrit bien dans la tendance générale du français qui privilégie au cours de ses états successifs, les formes analytiques (en l'occurrence, la négation transcendante exo-sémantique *ne…pas/point*) au détriment de

formes synthétiques (en l'occurrence, la négation transcendante endo-sémantique *non*) ; ce mouvement n'a toutefois, pas complètement abouti compte tenu de l'emploi encore attesté en français préclassique de *non* avec la forme verbale.

L'usage préclassique de *NE* paraît également proche de l'usage moderne ainsi que le montrent ses divers emplois : comme négation du noyau verbal, où il se réalise soit à travers son emploi de négation minimale ou semi-négative en proposition subordonnée, soit à travers son emploi de négation pleine immanente ou transcendante (en corrélation avec un des auxiliaires de la négation transcendante *pas* ou *point*) ou bien comme négation du constituant, à travers son association corrélative avec les morphèmes semi-négatifs du français préclassique.

La concurrence entre la forme simple et la forme composée, dans l'expression de la négation pleine du noyau verbal, semble reposer, comme en français moderne, sur l'opposition d'une négation du virtuel, traduite par la négation pleine immanente *ne* ; avec une négation de l'actuel, traduite par la négation pleine transcendante *ne…pas/point*.
Cette opposition, due à des mécanismes psychiques profonds, se manifeste en discours par la préférence du français préclassique pour l'emploi de *ne* dans les contextes virtuels ou virtualisants (avec le mode virtuel subjonctif, dans les propositions subordonnées hypothétiques introduites par *si* conditionnel, dans les propositions relatives dépendant d'un antécédent nié ou virtualisé, etc.) ; en revanche dans les contextes actuels ou actualisants (en contextes énonciatifs du discours rapporté, avec le mode indicatif, avec les verbes thétiques ou dans les énoncés s'inscrivant dans une constructions adversative), le français préclassique préfère employer la négation composée *ne…pas/point*.

Toutefois, si dans la plupart des emplois, il est aisé de retrouver les contours de l'usage moderne, à travers notre étude, le français préclassique paraît s'éloigner du français moderne à travers sa perception même du signe grammatical de la négation immanente *ne*, dans lequel il appréhende, nous semble-t-il, une négativation plus affirmée que le français moderne. En effet, s'il nous est impossible, faute de corpus oral préclassique, de savoir si le français préclassique omettait moins souvent le premier morphème (*ne*) de la négation composée que le français moderne : *j'en sais rien*, *je sors jamais*, *je veux pas*, *je sais plus*,

etc.[547], nous voyons une preuve de la négativation plus affirmée du morphème *ne* dans l'aptitude de la négation simple *ne* à nier pleinement un verbe de sémantisme plein dans nos textes, en dehors de tout contexte virtuel ou virtualisant, encore attestée dans nos textes préclassiques.

De même, à travers les emplois de *ne* minimal et plus encore de *ne* semi-négatif, nous observons que la négativation traduite par la négation immanente, même à ses degrés les plus ténus, est suffisamment sentie en français préclassique pour servir régulièrement de contrepoids dans les énoncés subordonnés régis par des énoncés impliquant sémantiquement ou lexico-syntaxiquement une discordance entre positivité et négativité (avec les expressions du désir négatif, dans les énoncés subordonnés d'exclusion, dans les énoncés inscrits dans une construction comparative d'inégalité, etc.), quand le français moderne semble plus indécis (alternance *ne*/ø plus aléatoire).

L'usage des morphèmes auxiliaires de la négation transcendante *PAS* et *POINT* pour signifier la négation du noyau verbal, s'impose nettement dans les textes de notre corpus préclassique – rappelons en effet que nous avons relevé près de la moitié de leurs occurrences dans le dernier tiers de notre corpus – et tend à se développer selon les mêmes conditions syntaxiques qu'en français moderne (leur place dans l'énoncé suit très majoritairement l'ordre canonique moderne).

Toutefois, si leur usage préclassique correspond de très près à leur usage moderne, il faut noter tout d'abord qu'ils connaissent encore quelques variantes propres à l'usage préclassique (*mie*, *goutte*, *aucunement*, *nullement*) dont certaines disparaîtront au fil de nos textes ; ensuite, qu'ils ne sont pas encore tout à fait pressentis comme des adverbes pleinement négatifs, particulièrement *point* qui conserve les traces de son origine morphologique substantive à travers ses emplois particuliers (préférence pour l'expression de la négation de la quantité) ou à travers son cumul possible avec d'autres auxiliaires de la

[547] L'omission de *ne* dans la corrélation négative *ne…pas/point/jamais/rien/personne*, etc. n'est en effet, pas propre à l'usage moderne, étant déjà d'usage en français préclassique, comme en témoignent les transcriptions établies par le médecin Héroard des mots du jeune Louis XIII (1601-1643), alors âgé de trois à neuf ans, qui omet significativement le premier terme négatif, citées par Jean-Pierre Seguin dans la quatrième partie de la *Nouvelle histoire de la langue française* (CHAURAND Jacques (dir.), 1999, *Nouvelle histoire de la langue française*, pp. 291-292)

négation (semi-négations ou *que* inversif) sans que cela ne change l'interprétation du procès nié.

L'usage des morphèmes auxiliaires semi-négatifs de la négation *JAMAIS*, *ONQUES*, *JA*, *MAIS*, *PLUS*, *GUÈRE*, *RIEN*, *NUL*, et *PERSONNE*, employés dans l'expression de la négation du constituant en français préclassique se rapproche significativement de celui du français moderne au cours de notre période. En effet, au fil des textes, s'éliminent peu à peu certaines semi-négations ressortissant à l'ancien système de la négation, notamment dans le sous-système de la négation du constituant temporelle, qui passe d'un système à cinq semi-négations à un système à deux semi-négations.

Mais, l'usage préclassique des morphèmes semi-négatifs se démarque de l'usage moderne à travers sa plus grande flexibilité : notamment à travers leur mobilité dans l'énoncé pour certains d'entre eux (*jamais*, *onques*) ; à travers leur compatibilité avec les morphèmes auxiliaires de la négation transcendante du noyau verbal *pas* et *point* ; à travers leur faculté de se réaliser aussi bien à travers leur polarité positive (dans leurs emplois positifs), qu'à travers leur polarité négative (employés en corrélation avec *ne* et quelque fois employés seuls) ; enfin, à travers leur diversité, même si certains disparaissent de l'usage au fil des textes.

Enfin, l'usage préclassique de la corrélation exceptive *NE…QUE* se rapproche de l'usage moderne au cours de la période préclassique. En effet, l'expression de l'exception en français préclassique offre une variété d'outils lexico-syntaxiques parmi lesquels certains disparaissent de l'usage au fil des textes que ce soit au sein des moyens lexicaux de l'exception *fors* (*que*) et *excepté*, ou des moyens syntaxiques *ne…sinon* (*que*) et *ne…que*, majoritairement au profit de la corrélation exceptive *NE…QUE* dont la valeur sémantique peut correspondre à l'idée soit d'un positif restreint (en saisie précoce, avec *que* inversif), soit de l'exception (en saisie tardive, avec *que* exceptif et en corrélation avec un des auxiliaires de la négation du constituant), soit de l'adversation restrictive (en saisie très tardive : *ne…point…que*).

Or, à présent que nous avons parcouru à travers notre travail, l'intégralité du système des signes grammaticaux de la négation simple et de la négation composée du français préclassique, en partant du morphème de la négation prédicative *NON* pour aboutir au mécanisme du retour dans le champ de positivité signifié par le morphème inversif de la négation exceptive *QUE*, et en passant par les interceptions successives de la double tension ouverte par le morphème de la négation immanente *NE* et prolongée par les morphèmes de la négation transcendante, du noyau verbal (*ne…pas/point/*etc.) ou du constituant (morphèmes auxiliaires semi-négatifs) ; nous sommes en mesure, nous semble-t-il, d'avoir une idée précise de l'entier du système des signes grammaticaux de la négation simple et de la négation composée en français préclassique tant à travers leurs différents emplois en discours, qu'à travers leurs différentes valeurs sémantiques résultant des mécanismes psychiques fondateurs dudit système que nous proposons à présent de représenter sur le schéma *infra*[548] :

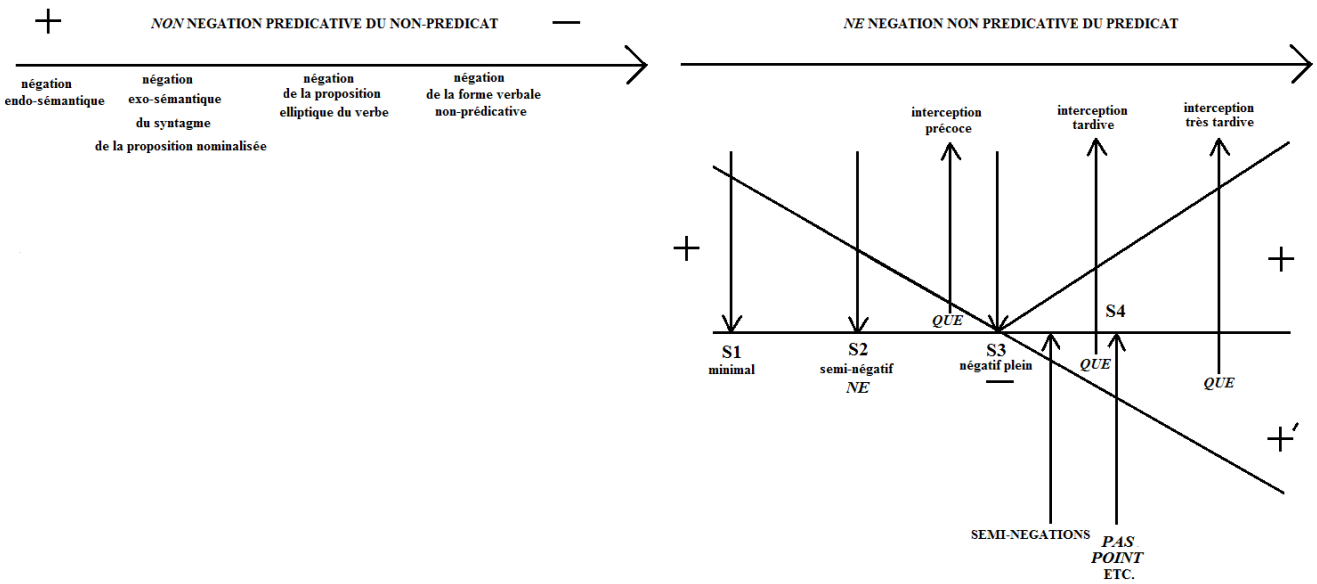

Ainsi nous semble représenté en synchronie, selon l'approche psychomécanique du langage, l'entier du système des morphèmes de la négation simple et de la négation composée, tel qu'il se manifeste à travers leurs emplois en discours dans nos textes préclassiques, avec ses diverses spécificités et subtilités.

[548] Nous nous sommes inspirée des différentes figurations d'inspiration guillaumienne tels que ceux que Gérard Moignet ou d'Ambroise Queffélec pour la construction du présent schéma.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE PRIMAIRE

(1550-1630)

Corpus de base

A.D.S.D., 1555, *Les comptes du monde adventureux*, Paris, Groulleau
(*Comptes*)

A.D.V. (Antoine du Verdier ?), 1568, *Questions énigmatiques, récréatives propres pour deviner & y passer le temps au veillées des longues nuicts, Avec les responses subtiles, & autres propos joyeux*, Lyon, Benoist Rigaud
(*Questions*)

ALCRIPE Philippe d', 1983 [*ca* 1579] *La nouvelle fabrique des excellents traicts de vérité*, édition de Françoise Joukovsky, Genève, Droz, collection des « Textes Littéraires français »
(D'Alcripe)

ANEAU Barthélémy, 1996 [1560] *Alector ou le Coq : histoire fabuleuse*, tome 1, édition de Marie-Madeleine Fontaine, Genève, Droz
(Aneau)

ANONYME, 1556, *Discours non plus mélancolique que divers,* Poitiers, Enguilbert de Marnef
(*Discours*)

ANONYME, 1612, *Les admirables et horribles signes apparus en plain jour sur la ville de Constantinople, le quinziesme d'octobre dernier 1612,* Paris,Veuve P. Bertault
(*Les admirables et horribles signes*)

ANONYME, 1615, *Histoire veritable de ce qui s'est passé de nouveau entre les françois & portugais en l'Isle de Maragnan au pays des Toupinambous,* Paris, Nicolas Rousset
(*Histoire veritable*)

ANONYME, 1618, *Advis envoyé de Constantinople, contenant la mort de Hacmet dernier empereur des Turcs, arrivee en novembre 1617. Ensemble le memorable advenement de Mustapha frere dudit Hacmet & I. du nom à l'empire turquesque,* Paris, François Julliot
(*Advis envoyé*)

AUBIGNÉ Théodore Agrippa d', *Sa vie à ses enfants*, 2001 [1629], édition de Gilbert Schrenck, Paris, Société des Textes Français Modernes
(Aubigné)

BÉROALDE DE VERVILLE François, *ca* 1616, *Le moyen de parvenir*, *œuvre contenant la raison de tout ce qui a esté, est & sera : avec demonstrations certaines et necessaires, selon la rencontre des effects de Vertu*, Paris, A. Sauvage
(Béroalde)

BOURGEOIS Louise, 1627, *Fidelle relation de l'accouchement, maladie et ouverture du corps de feue Madame*, Paris, Signé : Loyse Bourgeois, dite Bourcier, 8 juin 1627
(Bourgeois)

CASTELLION Sébastien 1967 [1562], *Conseil à la France désolée*, édition de Marius F. Valkhoff, Genève, Droz
(Castellion)

DES PÉRIERS Bonaventure, 2008 [1558], *Nouvelles récréations et joyeux devis, I-XC*, édition de Krystyna Kasprzyk, Paris, Société des Textes Français Modernes
(Des Périers)

ESTIENNE Charles 1998 [1561], *Paradoxes*, édition de Trevor Peach, Genève, Droz
(Estienne)

FAUCHET Claude, 1601, *Fleur de la maison de Charlemaigne, qui est la continuation des Antiquitez françoises contenant les faits de Pepin et ses successeurs, depuis l'an 751 jusques à l'an 840 de Jesus-Christ, recueillie par M. le president F.*, Paris, J. Perier
(Fauchet)

GUEZ de BALZAC Jean Louis, *Les premières lettres* [1618-1627] tome 1, 1933 [1624], et tome 2, 1934 [1627], éditions d'Henriette Bibas et Kathleen T. Butler, Genève, Droz
(Guez de Balzac)

HARLAY SIEUR DE SANCY Nicolas de, 2000 [1610] *Discours sur l'occurrence de ses affaires*, édition de Gilbert Schrenck, Paris, Champion
(Sancy)

LÉRY Jean de, 1999 [1580], *Histoire d'un voyage fait en la terre de Brésil,* édition de Frank Lestringant, Paris, « Le livre de Poche »
(Léry)

L'ESTOILE Pierre de, 1992 [1574-1575], 1996 [1576-1578], 1997 [1579-1581], 2000 [1582-1584] et 2001 [1585-1587], Tomes 1 à 5 du *Registre-journal du regne de Henri III*, éditions de Madeleine Lazard et Gilbert Schrenck, Droz, collection « Textes littéraires français »
(L'Estoile)

MERSENNE le Père Marin, Minime, 1945, *Correspondance du P. Marin Mersenne, religieux minime* : tome 1 [1617-1627] et tome 2 [1628-1630], éditions de Mme Paul Tannery, éditées et annotées par Cornélis de Naard, Paris, P.U.F.
(Mersenne)

PALISSY Bernard, 1988 [1563], *Recepte véritable*, édition de Keith Cameron, Genève, Droz
(Palissy)

PARÉ Ambroise, 1971 [1585], *Des monstres et des prodiges*, édition critique de Jean Céard, Paris, Genève, Droz
(Paré)

PASQUIER Estienne 1974 [1586-1613], *Lettres familières*, édition de Dorothy Thickett, Genève, Droz
(Pasquier)

ZECAIRE Denys, 1999 [*ca* 1550], *Opuscule tres-eccelent de la vraye philosophie naturelle des metaulx*, Paris-Milan, S.É.H.A. – ARCHÈ
(Zecaire)

Corpus élargi

BOAISTUAU Pierre, 1982 [1558], *Bref discours de l'excellence et dignité de l'homme*, édition de Michel Simonin, Genève, Droz
(Boaistuau *Discours*)

BOAISTUAU Pierre, 1981 [1558], *Le théâtre du monde*, édition critique de Michel Simonin, Genève, Droz
(Boaistuau *Théâtre*)

BRUÈS Guy de, 1953 [1557], *Les dialogues de Guy de Bruès contre les nouveaux académiciens, Que tout ne consiste point en opinion*, édition de Panos Paul Morphos, Baltimore, The John Hopkins Press
(Bruès)

ESTIENNE Charles, LIÉBAULT Jean, 1564, *L'Agriculture et maison rustique*, Paris, J. Du Puis
(Estienne Liébault)

GARASSE François, 1623, *La doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, Paris, S. Chappelet
(Garasse)

MONTCHRESTIEN Antoine de, 1999 [1615], *Traicté de l'oeconomie politique*, édition de François Billacois, Droz, Genève
(Montchrestien)

PÉCHON de RUBY, 1999 [1596], *La vie généreuse des mercelots, bons compagnons & boesmiens , contenant leur façon de vivre, subtilitez et gergon, mis en lumière par Maistre Pechon de Ruby, gentil-homme breton, ayant esté avec eux en ses jeunes ans, où il a exercé ce beau mestier. Plus a esté adjousté un Dictionnaire en langage blesquien, avec l'explication en vulgaire*, édition de Romain Weber, Paris, Allia
(Péchon)

PEIRESC Nicolas de, 1896, *Lettres à sa famille et principalement à son frère, 1602-1637*, édition de Philippe Tamizey de Larroque, Paris, Imprimerie Nationale
(Peiresc)

POISSENOT Bénigne, 1987 [1583], *L'Esté*, édition de Gabriel-André Pérouse et Michel Simonin, Genève, Droz
(Poissenot)

SOREL Charles, 1972 [1623], *Les Nouvelles françaises où se trouvent divers effets de l'amour et de la fortune*, Genève, Slatkine reprints
(Sorel)

TAILLEMONT Claude de, 1991 [1553], *Discours des champs faëz*, édition de Jean-Claude Arnould, Genève, Droz
(Taillemont)

TYARD Pontus de, 1990 [1558], *Mantice : discours de la vérité de Divination par astrologie*, édition de Sylviane Bokdam, Droz, Genève
(Tyard)

VALOIS Marguerite de, 2004 [1594-1614] *Mémoires & Discours*, édition d'Éliane Viennot, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne
(Valois)

BIBLIOGRAPHIE SECONDAIRE

Ouvrages et articles :

ABÉLARD Jean, 1990, « Avant-propos », *Le Français préclassique – 1500-1650*, 1, pp. 3-5

ATTAL Pierre et MULLER Claude (éds.), *Langue française* n°62, 1984 *La négation*

BADIOU-MONFERRAN Claire (éd.), septembre 2004, *Langue française* n°143, *La négation en français classique*

BADIOU-MONFERRAN Claire, 2011, « Le "français préclassique" et l'Early Modern French », Diachroniques, Revue de linguistique française diachronique, 1 pp. 83-109

BÉCHADE Hervé-D., 1981, *Les romans comiques de Charles Sorel, Fiction narrative, langue et langages,* Genève, Droz, pp.1-3

BENVENISTE Émile, 1966, *Problèmes de linguistique générale*, t.1, Paris, Gallimard, coll. « Tel »

BERLAN Françoise, 2004, « Les verbes substituts lexicaux de la négation dans le théâtre classique. Le corpus racinien », *Langue française* n°143, septembre 2004, pp. 93-110

BOONE Annie et JOLY André, 2004, *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, deuxième édition revue et augmentée par André Joly, Paris, L'Harmattan « sémantiques »

BRUNOT Ferdinand, 1927, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, Paris, Armand Colin, t. II *Le Seizième Siècle* (1ère éd. 1906)

BURIDANT Claude, 1997, « La langue française au XVIè siècle : esquisse de bilan et perspectives de recherches récentes », *L'information grammaticale* n°74, pp. 5-19

BURIDANT Claude, 2000, *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES

CALLEBAUT Bruno (éd.), mai 1992, *Langue française* n°94, *Les négations*

CATALANI Luigi, 2001, *Die Negation im Mittelfranzösischen*, Peter Lang, Frankfurt/M., Berlin, Bern, Bruxelles, New York, Oxford, Wien

CHAURAND Jacques (dir.), 1999, *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Seuil

CHEN Pei-Ying, 2010, *La Négation de l'infinitif en français classique – Étude de morpho-syntaxe variationnelle*, Thèse de doctorat, Université de Limoges
[En ligne] http://epublications.unilim.fr/theses/2010/chen-pei-ying/chen-pei-ying.pdf

COMBETTES Bernard, 1997, « Quelques caractéristiques de l'évolution des 'adverbiaux contextuels' au XVIe siècle », *L'information grammaticale* n°74, pp. 52-56

COMBETTES Bernard (dir.), 2003, *Évolution et variation en français préclassique. Études de syntaxe*, Paris, Champion

COMBETTES Bernard, 2011, « La délimitation du français préclassique : aspects syntaxiques », *Diachroniques, Revue de linguistique française diachronique*, 1 pp. 59-82

COMBETTES Bernard et MARCHELLO-NIZIA Christiane, 2008, « La périodisation en linguistique. Problèmes théoriques et méthodologiques », dans J. Durand, B. Habert et B. Laks (dir.), *Congrès Mondial de Linguistique Française* – CMLF 2008
[En ligne] http://dx.doi.org/10.1051/cmlf08322 p.355-57

COMBETTES Bernard et MARCHELLO-NIZIA Christiane, 2010, « La périodisation en linguistique historique : le cas du français préclassique », dans Bernard Combettes, Céline Guillot, Évelyne Oppermann-Marsaux, Sophie Prévost, Amalia Rodríguez Somolinos (éds), *Le changement en français, Etudes de linguistique diachronique*, *Collection Sciences pour la communication – volume 89*, Berne, Éditions Peter Lang

CORBLIN Francis, 2005, « De *pas davantage* à *non plus* », *La syntaxe au cœur de la grammaire*, F. Lambert et H. Nølke (éds), Mélanges offerts à Claude Muller, Presses Universitaires de Rennes, pp. 65-74

COVENEY Adrian, 2002, *Variability in Spoken French, A Sociolinguistic Study of Interrogation and Negation*, Bristol – Portland, Elm Bank

DAMOURETTE Jacques et PICHON Édouard, 1911-1940, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de langue française*, Paris, d'Artrey, 7 vol.

DARMESTETER Arsène et HATZFELD Adolphe, 1889, *Le Seizième siècle en France – Tableau de la littérature et de la langue*, Paris, Librairie Delagrave, 4ème édition revue et corrigée (1ère éd. 1876)

DAUZAT Albert, 1930, *Histoire de la langue française*, Paris, Payot

DENIS Delphine et SANCIER-CHATEAU Anne, 1994, *Grammaire du français*, Paris, Le Livre de Poche

DOUAY Catherine et ROULLAND Daniel, 1990, *Les mots de Gustave Guillaume, vocabulaire technique de la psychomécanique du langage*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes 2 et Laboratoire du CERLICO

DUCOS Joëlle et SOUTET Olivier, 2012, *L'ancien et le moyen français*, Paris, PUF, « Que sais-je ? »

FOULET Lucien, 1963, *Petite syntaxe de l'ancien français*, Paris, Champion, collection « Les classiques français du moyen âge », 3ème édition revue (3ème édition originale 1929)

FOULET Lucien, 1946, « Le “plus” quantitatif et le “plus” temporel », *Etudes romanes dédiées à Mario Roques par ses amis, collègues et élèves de France*, Paris, Droz (Société de publications romanes et françaises n°25), pp. 131-147

FOURNIER Nathalie, 1998, *Grammaire du français classique*, Paris, Belin

FOURNIER Nathalie, 2004, « Approches théoriques, valeur en langue et emplois du *ne* dit ‘explétif’ en français classique », *Langue française* n°143, pp. 48-68

FRAGONARD Marie-Madeleine et KOTLER Eliane, 1994, *Introduction à la langue du XVIe siècle*, Claude Thomasset (dir.), Paris, Nathan, « 128 »

FRANÇOIS Jacques, LARRIVÉE Pierre, LEGALLOIS Dominique et NEVEU Franck (dir.), 2013, *La linguistique de la contradiction*, Collection GRAMM-R. Études de linguistique française, n°17, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang

FRUYT, Michèle, 2008, « Négation et grammaticalisation en latin », *Revue de Linguistique Latine du Centre Alfred Ernout De lingua Latina*, n°1 (décembre), ISNN 1760-6322 32

FRUYT, Michèle, 2008, « Origine de la négation nē dans lat. *nē...quidem*, *nēquam*, *nēquīquam* », *Revue de Linguistique Latine du Centre Alfred Ernout De lingua Latina*, n°1 (décembre), ISNN 1760-6322 32

GAATONE David, 1971, *Étude descriptive du système de la négation en français contemporain*, Genève, Droz

GARAGNON Anne-Marie, CALAS Frédéric, 1998, « Fiche de syntaxe sur la négation (Corneille, *Nicomède*, Acte II, 3, v. 691-727) », *L’information Grammaticale* n°77, pp.6-10

GARDES TAMINE Joëlle, 2011, « À quelle heure s’il vous plaît ? », *Diachroniques, Revue de linguistique française diachronique*, 1 pp. 111-136

GONDRET Pierre (dir.), *Le Français préclassique – 1500-1650*, 1, 1990

GOUGENHEIM Georges, 1974, *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, Picard, (1ère éd. 1951, Lyon, IAC)

GUILLAUME Gustave, 1964, *Langage et sciences du langage*, Paris-Québec, Nizet-Laval

GUILLAUME Gustave, 1984 [1ère éd. 1929] *Temps et Verbe, Théorie des aspects, des modes et des temps* suivi de *L’architectonique du temps dans les langues classiques*, Paris, Champion

GUILLAUME Gustave, 2003, *Prolégomènes à la linguistique structurale*, *tome 1*, éd. Roch Valin, Québec, Presses Universitaires de Laval

GUILLAUME Gustave, 2004, *Prolégomènes à la linguistique structurale*, *tome 2*, éd. Roch Valin, Québec, Presses Universitaires de Laval

GUILLAUME Gustave, 2010 [1ère éd. 1919], *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*, Limoges, Lambert-Lucas

***Leçons de linguistique de Gustave Guillaume* :**

GUILLAUME Gustave, *Leçon du 19 novembre 1942, série B, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1942-1943, série B, Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française (I)*, publiées sous la direction de Roch Valin, Walter Hirtle et Ronald Lowe, Québec, Presses de l'Université Laval, et Paris, Klincksieck, 1999, pp. 15-32

GUILLAUME Gustave, *Leçon du 26 avril 1945, série A, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1944-1945, série A et B, Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française III* et *Sémantèmes, morphèmes et systèmes*, publiées par Roch Valin, Walter Hirtle et André Joly, Québec, Presses de l'Université Laval, et Paris, Klincksieck, 1991, pp. 39-47

GUILLAUME Gustave, *Leçon du 3 mai 1945, série A, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1944-1945, série A et B, Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française III* et *Sémantèmes, morphèmes et systèmes*, publiées par Roch Valin, Walter Hirtle et André Joly, Québec, Presses de l'Université Laval, et Paris, Klincksieck, 1991, pp. 49-57

GUILLAUME Gustave, *Leçon du 7 juin 1945, série A, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1944-1945, série A et B, Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française III* et *Sémantèmes, morphèmes et systèmes*, publiées par Roch Valin, Walter Hirtle et André Joly, Québec, Presses de l'Université Laval, et Paris, Klincksieck, 1991, pp. 79-88

GUILLAUME Gustave, *Leçon du 27 novembre 1947, série A, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1946-1947 et 1947-1948, série A, Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française V* et *Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française VI*, publiées par Roch Valin, Walter Hirtle et André Joly, Québec, Presses de l'Université Laval, et Paris, Klincksieck, 1997, pp. 165-172

GUILLAUME Gustave, *Leçon du 09 janvier 1948, série C, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1947-1948, série C, Grammaire particulière du français et grammaire générale III,* publiées par Roch Valin, Walter Hirtle et André Joly, Québec, Presses de l'Université Laval, et Paris, Klincksieck, 1987, pp. 51-60

GUILLAUME Gustave, *Leçon du 13 février 1948, série C, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1947-1948, série C, Grammaire particulière du français et grammaire générale III*, publiées par Roch Valin, Walter Hirtle et André Joly, Québec, Presses de l'Université Laval, et Paris, Klincksieck, 1987, pp. 99-107

GUILLAUME Gustave, *Leçon du 14 mai 1948, série C, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1947-1948, série C, Grammaire particulière du français et grammaire générale III*, publiées par Roch Valin, Walter Hirtle et André Joly, Québec, Presses de l'Université Laval, et Paris, Klincksieck, 1987, pp. 205-212

GUILLAUME Gustave, *Leçon du 25 février 1949, série C, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1948-1949, série C, Grammaire particulière du français et grammaire générale*

IV, publiées par Roch Valin, Québec, Presses de l'Université Laval, et Paris, Klincksieck, 1973, pp. 117-125

GUILLAUME Gustave, *Leçon du 11 mars 1949, série C, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1948-1949, série C, Grammaire particulière du français et grammaire générale IV*, publiées par Roch Valin, Québec, Presses de l'Université Laval, et Paris, Klincksieck, 1973, pp. 135-142

GUILLAUME Gustave, *Leçon du 15 mai 1952, série A, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1951-1952, série A, Psycho-systématique du langage : principes, méthodes et applications (I)*, sous la direction de Roch Valin, Walter Hirtle et Ronald Lowe, Québec, Presses de l'Université Laval, et Paris, Klincksieck, 1997, pp. 192-200

GUILLAUME Gustave, *Leçon du 07 mars 1957, Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1956-1957, Systèmes linguistiques et successivité historique des systèmes II,* publiées sous la direction de Roch Valin, Walter Hirtle et André Joly, Québec, Presses de l'Université Laval, et Lille, Presses Universitaires de Lille, 1982, pp. 135-145

GUIRAUD Pierre, 1965, *L'ancien français*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 2ème édition (1ère éd. 1963)

GUIRAUD Pierre, 1966, *Le moyen français*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 2ème édition, (1ère éd. 1963)

HUCHON Mireille (dir.), 1997, *L'Information Grammaticale* n°74, *La langue du XVIe siècle*

HUCHON Mireille, 1997, « Le français à la Renaissance », *L'information grammaticale* n°74, pp. 3-4

HUCHON Mireille, 1998, *Le français de la Renaissance*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 2ème édition (1èreéd. 1988)

HUCHON Mireille, 2002, *Histoire de la langue française*, Paris, LGF, « Le Livre de Poche »

JESPERSEN Otto, 1971 (trad.), *La philosophie de la grammaire*, Paris, Les éditions de Minuit (1ère éd. 1924)

KLEIBER Georges, 1978, « Sur l'emploi adversatif de *mais* et de *ainz* (*ainçois*) en ancien français », *Travaux de linguistique et de littérature*, XVI, 1, Strasbourg, Centre de Philologie et de littératures romanes de l'Université de Strasbourg avec le concours du C.N.R.S. – Paris Klincksieck

LARDON Sabine et THOMINE Marie-Claire, 2009, *Grammaire du français de la Renaissance, Étude morphosyntaxique, Collection Études et essais sur la Renaissance, 87*, Paris, Éditions Classiques Garnier

LARRIVÉE Pierre, 1995, « *Ne*, négation de propositions virtuelles », *Revue Romane*, vol. 30, n°1, pp. 27-40

LARRIVÉE Pierre, 2001, *L'interprétation des séquences négatives : portée et foyer des négations en français*, Bruxelles, Duculot, collection « Champs linguistiques »

LEEMAN Danièle et MELEUC Serge, 1990, « Verbes en tables et adjectifs en *–able* », *Langue française*, n°87, pp. 30-51

MARCHELLO-NIZIA Christiane, 1999, *Le français en diachronie* : *douze siècles d'évolution*, Paris, Ophrys

MARTIN Fernand, 1941, *Les mots latins*, Paris, Hachette

MARTIN Robert, 1966, *Le mot « rien » et ses concurrents en français (du XIVe siècle à l'époque contemporaine)*, Paris, Klincksieck

MARTIN Robert et WILMET Marc, 1980, *Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, SOBODI

MARTIN Robert, 1983, *Pour une logique du sens*, Paris, P.U.F.

MARTIN Robert, 1984, « Pour une approche sémantico-logique du *ne* dit "explétif"», *Revue de linguistique romane*, t. 48, pp. 99-121

MARTIN Robert, 1987, *Langage et croyance*. *Les univers de croyance dans la théorie sémantique*, Bruxelles, Pierre Mardaga Éditeur

MOIGNET Gérard, 1973, *Les signes de l'exception dans l'Histoire du français, nouvelle édition entièrement refondue*, Genève, Droz

MOIGNET Gérard, 1981, *Systématique de la langue française* (ouvrage posthume publié par les soins de Jean Cervoni, Kerstin Schlyter et Annette Vassant) Paris, Klincksieck

MOIGNET Gérard, 1988, *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck, 2ème édition (1ère éd. 1973)

MULLER Claude, 1978, « La Négation explétive dans les constructions complétives », *Langue française*, t. 39, pp. 76-103

MULLER Claude, 1991, *La négation en français : syntaxe, sémantique et éléments de comparaison avec les autres langues romanes*, Genève, Droz

MULLER Claude, 2004, « Sur quelques emplois particuliers de "pas" et "point" à l'aube du français classique », *Langue française* n°143, pp. 19-32

MULLER Claude, 2004, « *Die Negation im Mittelfranzösischen* by Luigi Catalani, *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, Bd. 114/H.1 pp. 77-81

MULLER Claude, 2008, « La négation, opérateur transversal dans la construction des énoncés. », *Revue de Linguistique Latine du Centre Alfred Ernout De lingua Latina*, n°1 (décembre), ISNN 1760-6322 21

NEUMANN Sven-Gösta, 1959, *Recherches sur le français des XVe et XVIe siècles et sur sa codification par les théoriciens de l'époque*, Thèse de Doctorat, Faculté des Lettres de Lund, « Études romanes de Lund, publiées par Alf Lombard », Lund, Håkan Ohlssons Boktryckeri

NYROP Kristoffer, 1903, *Grammaire historique de la langue française*, t. I, Copenhague, Gyldendalske Boghandel Nordisk Forlag

PICOCHE Jacqueline et MARCHELLO-NIZIA Christiane, 1994, *Histoire de la langue française*, Paris, Nathan (1ère éd. 1989)

PRÉVOST Sophie, 2011, *Français médiéval en diachronie : du corpus à la langue*, Mémoire de synthèse de H.D.R., École Normale Supérieure de Lyon
[En ligne] http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00667107

QUEFFÉLEC Ambroise, 1985, *La négation en ancien français*, Thèse de doctorat d'État, Université Paris IV-Sorbonne

QUEFFÉLEC Ambroise, 1989, « La négation et l'exception dans l'*Yvain* de Chrétien de Troyes », *L'Information Grammaticale*, n°41, pp. 22-27

QUEFFÉLEC Ambroise, 1990, « Coordonnants actuels et coordonnant virtuel en ancien français », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 19, n°1, pp. 57-75

ROSSARI Corinne, 2008, Université de Fribourg, « Le fonctionnement dialogique de quelques connecteurs argumentatifs » contribution au projet *Les expressions hybrides*
[En ligne]
http://lettres.unifr.ch/fileadmin/Documentation/Departements/Langues_et_litterature/Français/Articles/Rossari_-_Fonctionnement_dialogique.pdf

ROYER Louise, 2011, *Modalisateurs et organisateurs textuels en français préclassique et classique (fonctionnement discursif et grammaticalisation)*, Thèse de doctorat, Université Nancy 2
[En ligne] http://icar.univ-lyon2.fr/membres/lroyer/these_louise_royer.pdf

SANCIER-CHATEAU Anne, 2005 *Introduction à la langue du XVIIe siècle, 2. Syntaxe*, Collection 128, Paris, Armand Colin (1ère éd. 1993, Paris, Nathan)

SIOUFFI Gilles, 2010, *Le Génie de la langue française. Études sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'Âge classique*, Paris, Champion

SOUTET Olivier, 1988, « Robert Martin, *Langage et croyance*. *Les univers de croyance dans la théorie sémantique*, Bruxelles, P. Mardaga, 1987 », *L'Information Grammaticale*, Vol. 39, n°1, pp. 47-48

SOUTET Olivier, 1990, *La Concession en français, Des origines au XIVe siècle, Problèmes généraux – Les tours prépositionnels*, Genève, Droz

SOUTET Olivier, 1992, *La Concession dans la phrase complexe en français, Des origines au XIVe siècle,* Genève, Droz

SOUTET Olivier, 1992, *Études d'ancien et de moyen français*, Paris, PUF, Collection « Linguistique nouvelle »

SOUTET Olivier, 1994, *La littérature française de la Renaissance*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 3ème édition

SOUTET Olivier, 1997, « Propositions pour une systématique historique des évolutions morphologiques : l'exemple du subjonctif français au XVIe siècle », *L'information grammaticale* n°74, pp. 39-42

SOUTET Olivier, 2007, *Linguistique*, PUF, Paris, 2ème tirage de l'édition « Quadrige » (1èreéd.1995)

SOUTET Olivier, 2005, *La syntaxe du français*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 4ème édition (1ère éd. 1989)

SOUTET Olivier (éd.), sept.2005, *La langue française au prisme de la psychomécanique du langage Héritages, hypothèses et controverses*, *Langue Française*, 147

SOUTET Olivier (éd.), 2011, *Diachroniques, Revue de linguistique française diachronique*, 1

SPILLEBOUT Gabriel, 1985, *Grammaire de la langue française du XVIIème siècle*, Paris, Picard,

SPITZER Léo, 1938, « La psychologie du langage. Remarques sur "personne, aucun, rien, jamais" », *Le Français moderne*, Tome 6-1, pp.51-55

TESNIERE, Lucien, 1965, *Éléments de syntaxe structurale,* Paris, Klincksieck (1ère éd. 1959)

TOURATIER Christian, 2008, « La portée de la négation ? », *Revue de Linguistique Latine du Centre Alfred Ernout De lingua Latina*, n°1 (décembre), ISNN 1760-6322 32

TOURATIER Christian, 2008, « "Négation de phrase" vs "Négation de constituant", d'après l'article d'Edward S. Klima, Negation in English », *Revue de Linguistique Latine du Centre Alfred Ernout De lingua Latina*, n°1 (décembre), ISNN 1760-6322 17

VALIN Roch (dir.), 1973, *Principes de linguistique théorique de Gustave guillaume*, *Recueil de textes indédits préparé en collaboration sous la direction de Roch Valin*, Québec-Paris, Presses de l'Université de Laval-Klincksieck

VERJANS, Thomas, 2011, *Psychomécanique du langage, diachronie et changement linguistique*, Dijon, Éd. Universitaires de Dijon

WAGNER Robert Léon et PINCHON Jacqueline, 1962, *Grammaire du français classique et moderne*, Hachette, Paris

WARTBURG (von) Walther, 1993, *Évolution et structure de la langue française*, Tübingen et Basel, Éditions A. Francke, 12ème édition (1ère éd. 1946)

WILMET Marc, 2007, *Grammaire critique du français*, De Boeck, Bruxelles

WUNDERLI Peter, 1974, « la syntaxe transphrastique : fr. *non* », *Studii si Cercetàri Linguistice*, XXV, 5, Bucuresti, Editura Academici Republicii Socialiste România, pp.461-48

ZINK Gaston, 1990, *Le moyen français*, Paris, PUF, « Que sais-je ? »

Références des revues :

Diachroniques, *Revue de linguistique française diachronique*, n°1, *Périodisations*, 2011

Diachroniques, *Revue de linguistique française diachronique*, n°2, *Sentiment de la langue et diachronie*, 2012

L'Information Grammaticale, n°41, 1989

L'Information Grammaticale n°74, *La langue du XVIe siècle*, 1997

L'Information Grammaticale n°77, 1998

Langue française n°62, *La négation*, 1984

Langue française n°87, 1990

Langue française n°94, *Les négations*, 1992

Langue française n°143, *La négation en français classique*, 2004

Langue Française n°147, *La langue française au prisme de la psychomécanique du langage Héritages, hypothèses et controverses*, 2005

Le Français moderne, Tome 6-1, 1938

Le Français préclassique – 1500-1650, n°1, 1990

Revue de Linguistique Latine du Centre Alfred Ernout De lingua Latina, n°1, décembre 2008, *La négation en latin* (ISNN 1760-6322)
[En ligne] www.paris-sorbonne.fr/la-recherche/les-unites-de-recherche/mondes-anciens-et-medievaux-ed1/linguistique-et-lexicographie/revue-de-linguistique-latine-du/premier-numero-decembre-2008/article/la-negation-en-latin

Revue québécoise de linguistique, vol. 19, n°1, 1990

Studii si Cercetàri Linguistice, XXV, 5, 1974

Zeitschrift für französische Sprache und Literatur, Bd. 114/H.1, 2004

Références des dictionnaires consultés :

CAYROU Gaston, 1924, *Dictionnaire du français classique, La langue du XVIIe siècle*, 2ème éd. (1ère éd.1923), Paris, Klincksieck - Le livre de poche

FÉRAUD Jean-François, 1787-1788, *Dictionnaire critique de la langue française*, Marseille, Mossy, 3 vol. Folio [mis en ligne par le G.E.H.L.F par l'intermédiaire de Philippe Caron (Université de Poitiers) et de Louise Daguenais (Université de Montréal) : http://portail.atilf.fr/dictionnaires/FERAUD/]

GODEFROY Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle*, 1881, Paris, F. Vieweg

Références des dictionnaires des XVIème et XVIIème siècles consultés :

Dictionnaire de l'Académie françoise, 1694, Paris, Chez Jean-Baptiste Coignard

FURETIÈRE Antoine, 1690, *Dictionnaire universel*, La Haye, A. et R. Leers

NICOT Jean, 1583, *Dictionnaire francois-latin*, version augmentée, Paris, Chez Jacques du Puys

NICOT Jean, *Thresor de la langue françoyse, tant Ancienne que Moderne*, 1606, Paris, Chez David Douceur (http://artfl.atilf.fr/dictionnaires/TLF-NICOT) saisie par T.R. Wooldridge (dir.), Université de Toronto

RICHELET Pierre, 1701 (1ère éd. 1680), *Dictionnaire françois*, Amsterdam, Chez Jean Elvezir (gallica)

Grammairiens et Remarqueurs des XVIème et XVIIème siècles :

CHIFLET Laurent (Père-), 1659, *Essai d'une parfaite grammaire de la langue françoise*, Anvers, Jacques Van Meurs (rééd. Genève, Slatkine reprints, 1973)

CHIFLET Laurent (Père-), 1680 [1ère éd. 1659], *Essai d'une parfaite grammaire de la langue françoise*, Bruxelles, Lambert Marchant (6ème édition)

DU BELLAY Joachim, 1549, *La Deffence, et Illustration de la Langue Francoyse*, Paris, l'Angelier

DUBOIS (SYLVIUS) Jacques, 1531, *In linguam gallicam Isagωge*, Parisiis, Robert Estienne

ESTIENNE Robert, 1557, *Grammatica gallica* (rééd. 1582, publié par Robert Estienne avec les *Hypomneses de gallica lingua*, Genève)

MEIGRET Louis, 1550, *Le tretté de la grammere francoeze*, Paris, Chrestien Wechel

MEIGRET Louis, 1550, *Le Tretté de la Grammęre Françoęze*, (rééd. 1888, publié par Wendelin Foerster, Heilbronn, Gebr. Henninger)

OUDIN Antoine, 1632, *Grammaire française rapportée à l'usage du temps*, (rééd. Genève, Slatkine Reprints, 1972)

OUDIN Antoine, 1640, *Grammaire française rapportée à l'usage du temps, revue et augmentée de beaucoup en cette second édition* (rééd. Genève, Slatkine Reprints, 1972)

PASLGRAVE John, 1530, *Lesclaircissement de la langue francoyse*, Londres, John Hawkins (rééd. 1852, publié par François Génin, Paris, Imprimerie Nationale)

VAUGELAS Claude Favre de, 1647, *Remarques sur la langue française*, Paris, A. Courbé et Veuve Camusat (rééd. 1996, Paris, Ivrea)

VAUGELAS Claude Favre de, 1690 (ouvrage posthume), *Nouvelles Remarques sur la langue française* (rééd. 1972, Genève, Slatkine Reprints)

Ressources numériques :

ATILF/Équipe “Moyen français et français préclassique”, 2004. Base de lexiques du français préclassique
Site internet (http://www.atilf.fr/preclassique)

DMF
Dictionnaire du Moyen français, version 2012. ATILF CNRS – Université de Lorraine
Site internet : http://www.atilf.fr/dmf

TLFi
Trésor de la Langue Française informatisé. (TLFi) ATILF CNRS – Université de Lorraine
Site internet : http://atilf.atilf.fr

CNRTL
Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales
Site internet : www.cnrtl.fr

Bibliothèques Virtuelles Humanistes (B.V.H.)
Site internet : www.bvh.univ-tours.fr

FRANTEXT Base textuelle – Frantext intégral (accès payant)
Site internet : www.frantext.fr

GALLICA (Bibliothèque Nationale de France)
Site internet : www.gallica.fr

Base de données Gustave Guillaume v2.0
Site internet : nlip.pcu.ac.kr/gustave/

INDEX *RERUM*

A

A Dieu ne plaise, 337, 426
Acte d'énonciation, 150
Adverbe adversatif si, 372
Adverbe adversatif *toutefois*, 371
Adverbes semi-négatifs, 409, 539
Alternance de *ne* minimal avec ø, 228
Alternative négative, 79, 142, 174, 175, 176
Aucunement, 49, 114, 126, 164, 168, 249, 253, 255, 276, 282, 322, 355, 362, 365, 375, 387, 391, 401, 402, 403, 404, 406, 499, 539
Autre… (que), 329, 331, 332
Auxiliaire de la négation exceptive, 62, 385, 473, 485, 486, 540
Auxiliaires de la négation, 385
Auxiliaires de la négation transcendante, 385, 388
Auxiliaires de la négation transcendante du constituant, 385
Auxiliaires de la négation transcendante du noyau verbal, 385
Avant que, 29, 47, 117, 193, 226, 227, 246, 260, 286, 287, 290, 370, 489
Avoir (grand) peur que, 216
Avoir cure, 326, 327
Avoir garde (de), 326
Avoir peur, 231, 237, 238, 244, 326, 328
(N') avoir que faire (de), 326, 327
Avoir souci (de), 326, 327

C

Certes, 16, 152, 153, 155, 240, 270, 317, 394, 411, 423
Concurrence *ne…aucun vs ne…nul*, 463
Concurrence *pas vs point*, 390, 392, 539
Confirmation d'une prédication négative, 161
Conjonction de coordination virtuelle *ne/ny*, 249
Conjonctions de coordination actuelles *et* et *ou*, 211, 249
Constructions interrogatives directes et indirectes, 353, 357, 360, 538
Contextes actualisants, 352
Contextes énonciatifs « actualisants », 353, 379, 538
Contextes sémantiques actualisants, 373, 378, 538
Contextes sémantiques virtualisants, 310, 325, 538
Contextes syntaxiques actualisants, 360, 361, 378, 538
Contextes syntaxiques virtualisants, 339, 340, 538
Cooccurence de *ne…pas* (et ses variantes) avec *je*, 354
Cooccurence de *ne…pas* (et ses variantes) avec *nous*, 355
Cooccurence de *ne…pas* (et ses variantes) avec *tu*, 355
Cooccurence de *ne…pas* (et ses variantes) avec *vous*, 356
Craindre/Crainte, 47, 109, 124, 164, 205, 213, 214, 215, 216, 217, 224, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 234, 235, 237, 239, 244, 294, 323, 326, 328, 372, 414, 537
Cumul des semi-négations, 465, 539

D

Danger que, 217, 235, 237
De peur que, 210, 215, 216, 229, 235, 237, 238, 276, 321
Dea (*da)*, 151
Défendre, 251, 260, 261, 263, 274, 276, 277, 279, 295, 299
Défendre que, 251, 261, 263
Défendre/défense que, 260, 261, 263, 277
Défense de non + infinitif, 295
Dénégation, 161, 176, 250, 251, 264, 266, 267, 269, 271, 272, 274, 277, 279, 537
Dénégation métalinguistique, 164
Discordance, 37, 112, 195, 205, 209, 233, 234, 292, 298, 299, 381, 499
Discordantiel, 37, 194, 203, 209, 241, 255
Doute (que), 212, 219, 220, 221, 233, 234, 235, 237, 238, 240, 243, 470, 537

Douter que, 216, 217, 218, 219, 220, 233, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 271, 397

E

Empescher, 110, 154, 159, 215, 244, 251, 252, 253, 254, 255, 265, 272, 274, 275, 278, 279, 284, 357, 471
Empescher que, 251
Emplois particuliers de *ne…point*, 390, 393, 404, 539
Excepté, 477
Expression de l'alternative coordonnée, 170, 171, 172, 535, 536
Expression de l'alternative transphrastique suggestive (*pourquoi non)*, 175
Expression dubitative, 218, 220
Expressions de l'alternative juxtaposées, 173, 536
Expressions dubitatives négatives, 220, 264
Expressivité, 150, 195, 246, 290, 356, 357, 369, 378

F

Forclusifs, 37, 286, 293, 309
Fors (*que*), 476, 540
Français préclassique, 4, 8, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 26, 32, 62, 95, 106, 112, 115, 177, 180, 207, 240, 249, 257, 345, 385, 450, 494, 508, 533, 540

G

Garde de, 160, 175, 186, 216, 262, 274, 275, 278, 279, 326, 339
Garder que/Garde que, 251, 256, 257, 258, 259, 262
Goutte, 67, 68, 157, 303, 348, 387, 401, 402, 404, 457, 494, 499, 539

H

Hélas non, 154

I

Idée regardante, 237, 241, 243, 251, 257, 258, 261, 268, 270, 272, 298, 299, 340, 342, 410
Idée regardée, 243, 268, 270, 272, 273, 289, 298, 299
Imminence contrecarrée, 221, 222, 227
Indéfinis semi-négatifs, 452, 539
Infirmation d'une prédication positive, 161

L

L(es) un(s)…, *l(es) autre(s) non*, 173, 536

M

Mécanisme contrastif concessif (X– *mais non* Y), 107, 534
Mécanisme contrastif confirmatif (Y – *non* X), 105, 534
Mécanisme contrastif proportionnel (*non* X– *ni* Y), 106, 534
Mécanisme contrastif rectificatif (*non* X – *mais* (*ainz*) Y), 102, 534
Métapositivité, 46, 48, 201
Mie, 67, 68, 69, 70, 77, 181, 351, 387, 401, 402, 404, 457, 489, 491, 494, 499, 539
Mode impératif, 353, 356, 538
Mode virtuel subjonctif, 216, 224, 225, 226, 234, 237, 250, 272, 340, 498
Monde alternatif, 205, 206, 223, 224, 230, 232, 254, 262, 263, 264
Monde contrefactuel, 205, 206, 223
Monde possible, 205, 206, 214, 218, 224, 225, 251, 254, 262, 264, 287
Morphème de la caractérisation adverbiale, 377
Morphème négatif auxiliaire, 199
Morphèmes auxiliaires négatifs, 351
Mouvement de pensée sous-tendant la phrase, 231, 232, 233, 251, 252, 253, 266, 267, 274
Moyens lexicaux de l'exception, 476, 478, 500, 540

N

N'avoir (pas/point (de)) crainte, 328
N'avoir (pas/point (de)) peur, 326, 328
N'eût été, 338, 339
Ne (pas/point) douter que, 218, 241
(Il) ne faut ja, 429
Ne (pas/point) tenir à…que, 221, 237
Ne discordantiel, 37, 209
Ne explétif, 47, 202, 203, 205, 206, 246, 297
Ne minimal, 4, 50, 51, 62, 185, 201, 202, 203, 204, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 221, 222, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 264, 297, 298, 299, 381, 383, 499, 537
(*Il*) *n'en déplaise à*, 337

Ne non prédicatif, 50, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 211, 231, 242, 257, 388, 405, 406, 407, 409, 410, 416, 421, 422, 423, 426, 430, 440, 441, 443, 446, 447, 449
Ne pas tenir à…que, 225
Ne pouvoir mais, 444, 445
Ne semi-négatif, 4, 50, 51, 62, 185, 188, 201, 202, 203, 204, 206, 207, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 269, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 279, 280, 281, 282, 284, 285, 286, 287, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 297, 298, 299, 381, 383, 420, 439, 499, 537
Ne tenir qu'à…que, 221, 225, 237
Ne V^{ind} *point (de)*, 396
Ne... *homme*, 455
Ne... *un tout seul*, 455
Ne… chose, 459, 460
Ne…aucun, 66, 112, 461, 462, 463, 539
Ne…guère, 449
Ne…ja, 67, 409, 410, 411, 412, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 437, 438, 444, 448, 539
Ne…jamais, 66, 112, 409, 410, 411, 412, 413, 422, 423, 428, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 442, 443, 444, 446, 448, 488, 492, 539
Ne…jamais en construction comparative, 439
Ne…mais, 409, 444, 445, 448, 539
Ne…non plus, 110
Ne…nul, 461, 539
Ne…onques, 409, 410, 411, 412, 413, 416, 417, 418, 419, 420, 432, 434, 436, 437, 438, 439, 448, 539
Ne…onques (de)puis, 419
Ne…onques en construction comparative de disparité, 420
Ne…pas, 62, 67, 68, 82, 112, 191, 287, 293, 296, 300, 301, 302, 303, 305, 306, 307, 308, 309, 311, 315, 316, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 326, 328, 340, 341, 350, 351, 352, 353, 354, 356, 357, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 382, 383, 392, 393, 394, 395, 396, 401, 404, 427, 430, 446, 449, 466, 473, 492, 497, 498, 499, 501, 538
Ne…pas (point), 301, 302, 303
Ne…pas/point, 62, 67, 68, 82, 112, 287, 293, 296, 300, 301, 302, 305, 306, 307, 308, 319, 328, 340, 350, 382, 497, 498, 499, 501
Ne…personne, 66, 453, 454, 455, 456, 539
Ne…plus, 130, 409, 411, 430, 444, 445, 446, 447, 448, 488, 539
Ne…point de + syntagme nominal, 394
Ne…que, 112, 474, 475, 479, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 495, 500, 540
Ne…que…ne, 287, 288
Ne…rien, 66, 67, 112, 209, 457, 459, 488, 492, 539
Négation bi-tensive, 48, 305, 320, 349, 353, 354, 357, 361, 363, 365, 369, 376, 380, 387, 390, 402, 404

Négation composée, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 42, 43, 46, 49, 51, 52, 53, 60, 61, 62, 63, 65, 67, 68, 70, 73, 82, 101, 112, 125, 127, 134, 182, 200, 202, 203, 209, 210, 249, 254, 260, 261, 262, 275, 276, 283, 293, 296, 301, 302, 303, 304, 305, 328, 341, 352, 383, 406, 422, 456, 480, 498, 501
Négation connexionnelle, 405
Négation de l'actuel, 311, 315, 319, 352, 353, 356, 357, 359, 361, 362, 365, 366, 368, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 378, 498, 538
Négation de la forme verbale aux modes quasi-nominaux, 183, 536
Négation du constituant, 4, 62, 127, 130, 131, 200, 219, 275, 282, 283, 309, 383, 385, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 416, 424, 432, 434, 436, 445, 448, 449, 452, 453, 457, 461, 472, 473, 494, 495, 498, 500, 539
Négation du noyau verbal, 62, 69, 70, 127, 130, 186, 199, 202, 207, 286, 304, 323, 350, 379, 381, 382, 383, 387, 388, 398, 404, 405, 452, 473, 480, 498, 499
Négation du virtuel, 311, 316, 325, 329, 331, 337, 339, 340, 343, 345, 346, 347, 349, 350, 352, 374, 377, 498, 538
Négation emphatique à valeur aspectuelle fréquentative, 427
Négation endo-sémantique, 80, 83, 84, 85, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 99, 177, 184, 192, 196, 497, 536
Négation endo-sémantique de l'adjectif, 85, 534
Négation endo-sémantique de l'adverbe, 93, 534
Négation endo-sémantique du substantif, 84, 534
Négation exceptive, 62, 112, 474, 475, 479, 483, 486, 487, 488, 495, 501, 540
Négation exceptive « composée », 488
Négation exo-sémantique, 75, 78, 80, 83, 93, 95, 99, 100, 101, 102, 105, 107, 108, 124, 125, 126, 127, 129, 130, 131, 134, 135, 137, 138, 139, 140, 178, 183, 184, 192, 194, 196, 497, 534, 535, 536
Négation exo-sémantique de la proposition nominalisée, 135
Négation exo-sémantique du syntagme adverbial et du syntagme prépositionnel, 108, 534
Négation immanente, 4, 48, 49, 50, 62, 68, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 305, 307, 308, 309, 325, 351, 352, 452, 455, 461, 463, 465, 467, 468, 469, 474, 483, 498, 499, 501, 538
Négation nucléaire, 405
Négation partielle, 405
Négation pleine, 4, 50, 62, 75, 76, 143, 186, 193, 194, 195, 201, 202, 221, 231, 242, 248, 249, 257, 285, 300, 301, 302, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 318, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 329, 330, 331, 332, 333, 335, 337, 338, 340, 341, 344, 346, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 357, 359, 360, 361, 362, 366, 367, 368, 373, 374, 377, 379, 380, 381, 383, 402, 465, 466, 489, 497, 498, 538, 539
Négation pleine immanente, 306, 378
Négation pleine transcendante, 306, 378
Négation prédicative, 4, 50, 62, 68, 76, 78, 102, 106, 107, 125, 126, 127, 129, 131, 132, 134, 177, 179, 182, 185, 187, 191, 192, 193, 196, 261, 294, 295, 296, 383, 497, 501, 535, 536
Négation prédicative exo-sémantique composée *non+pas/point*, 127, 129
Négation simple, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 42, 43, 46, 49, 51, 52, 53, 60, 61, 62, 63, 65, 67, 68, 70, 73, 112, 125, 131, 182, 199, 202, 293, 301, 302, 303, 304, 305, 309, 340, 348, 391, 395, 406, 499, 501
Négation totale, 405
Négation transcendante, 4, 48, 49, 50, 62, 68, 69, 82, 194, 195, 196, 200, 201, 202, 211, 305, 307, 308, 315, 319, 321, 322, 326, 328, 329, 330, 332, 333, 334, 335, 336, 340, 344, 350, 352, 357, 360, 361, 364, 369, 373, 374, 380, 383, 385, 386, 389, 390, 392, 394, 395, 396, 399,

401, 402, 480, 483, 488, 489, 494, 495, 497, 498, 499, 500, 501, 538
Négation virtualisée, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 325, 381
Négativité pleine, 201, 202, 248, 290, 309, 382, 420, 439
Nenny, 66, 164, 165, 166, 167, 168, 274
(Il) n'est ja besoin, 428
Nier que, 251, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 319
Non (pas/point) seulement…mais…, 130
Non + adjectif qualificatif, 85, 534
Non + adverbe de comparaison, 108, 534
Non + lexème adjectival en *–ble*, 88
Non + participe passé employé comme adjectif, 90, 91, 534
Non + participe présent adjectivé, 93, 534
Non accoutumé, 91
Non autrement…que, 109
Non content, 86, 87
Non de par dieu, 152
Non du tout, 125, 126, 535
Non encore, 94, 534
Non être/non avoir, 179
Non faire, 180
Non feable, 88
Non feusible, 88
Non gueable, 88
Non médecin, 85, 534
Non moindre, 85, 86
Non moins …que, 109
Non négation « semi-négative », 186
Non négation de la forme verbale, 79, 177, 178, 181, 182, 183, 189, 191, 497
Non négation exo-sémantique, 100, 125, 535
Non pas, 38, 41, 83, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 134, 137, 140, 150, 155, 179, 185, 187, 188, 191, 192, 193, 194, 265, 290, 291, 296, 305, 343, 381, 394, 395, 537
Non pas du tout, 154
Non pas plus, 129
Non pas que… (car…), 138
Non pas que…(mais…), 137
Non pas trop, 131
Non pas/point X mais Y, 127
Non pas…seulement…mais…, 130
Non plus, 13, 15, 57, 67, 100, 101, 106, 107, 108, 110, 111, 112, 113, 114, 129, 138, 145, 147, 158, 162, 226, 262, 271, 285, 365, 414, 432, 446, 503, 508
Non plus + adjectif + *que*, 111
Non plus que, 100, 111, 112, 113, 114, 138, 162, 365
Non plus…que, 108
Non point, 127, 128, 130, 131, 185
Non point de, 131
Non que, 81, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 497
Non que P^x (*car*), 138
Non sans, 101, 108, 124, 125, 535
Non savant, 85, 177, 534
Non seulement, 9, 18, 21, 24, 34, 94, 95, 108, 115, 116, 117, 118, 119, 121, 123, 129, 130, 131, 132, 150, 179, 193, 260, 265, 269, 304, 324, 334, 373, 396, 409, 417, 534, 535
Non tant…que, 109
Non valable, 89
Non/pareil(le), 89
Non/plus…(que), 110
Nonchalance, 84, 93, 99, 534
Nonobstant, 95, 96, 97, 98, 99, 121, 271, 487
Nuance sémantique d'exclusion, 281
Nul, 456
Nullement, 47, 126, 303, 364, 369, 387, 394, 401, 402, 403, 404, 406, 427, 499, 539
(*Il*) *n'importe*, 337, 338
(Il) n'y avoir celuy qui, 336
(Il) n'y avoir homme … (qui), 335
(Il) n'y avoir $X^{indéterminé}$ (+ proposition relative déterminative), 335

O

OPÉRATEUR DE LA COORDINATION ADVERSATIVE *MAIS*, 370
OPÉRATEUR DE LA COORDINATION ADVERSATIVE *OR*, 371
Opérateur de la coordination *car*, 368
Opérateur de la coordination virtuelle *ne*/*ny*, 211, 249, 349, 538
Opérateurs de la coordination adversative *ainz*, *mais*, *or* et leurs variantes adverbiales *si* et *toutefois*, 369
Opérateurs de la coordination d'orientation actualisante et leurs variantes adverbiales, 367, 538
Oudin, 294, 390, 394, 395, 401, 422

P

Pas et *point*, 43, 45, 48, 69, 70, 81, 127, 305, 351, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 392, 394, 395, 398, 401, 402, 452, 465, 466, 473, 499, 500, 534, 538, 539
Pas et *point* employés seuls (sans *ne*), 398
Périodisation, 8, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 30, 508, 533
Personne…ne, 112
Peu s'en falloir que, 221, 222, 223, 237
Place de *jamais*, 440
Place de *onques*, 421
Place de *pas* et *point*, 389
Plan allocutif, 272
Plan de l'effet, 32, 52, 246, 297
Plan de puissance, 246, 297
*Poin*t en réponse négative, 168
Polarité négative, 69, 70, 112, 248, 249, 260, 261, 263, 282, 283, 285, 290, 293, 446, 468, 469, 470, 471, 472, 500, 540
Polarité positive, 82, 248, 249, 260, 468, 469, 470, 471, 500, 540
Prédication impliquée, 143, 151, 153, 154, 155, 156, 161
Prédication impliquée négative, 143
Prédication impliquée positive, 143, 155
Procédés syntaxiques de l'exception, 478, 479
Proposition subordonnée conjonctive
- circonstancielle consécutive corrélative régie par une principale négative, 344
- circonstancielle de but, 345
- circonstancielles comparatives de disparité, 250, 291
- circonstancielle de cause, 364
- circonstancielle de conséquence, 364
- circonstancielle temporelle au mode actuel, 365
- pure au mode virtuel, 342
- pure introduite par *que*, 363
Proposition subordonnée hypothétique, 339, 340, 346, 348, 482
Proposition subordonnée relative, 341, 366
Proposition subordonnée relative virtualisée, 341
Propositions actualisantes, 361, 538
Propositions indépendantes ou principales sous-tendues par un mouvement de pensée assertif, 362
Propositions subordonnées conjuguées au mode actuel (indicatif, 362
Propositions subordonnées conjuguées au mode virtuel, 340
Propositions virtualisantes, 340, 538

Q

Que exceptif nominalisateur, 483, 540
Que inversif, 483, 486, 489, 500, 540

R

Redoublement de *non*, 149, 150, 151
Rejet de l'énonciation, 163
Renforcements de *non*, 151
Réponse négative, 66, 70, 79, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 154, 155, 156, 164, 165, 168, 175, 535

S

Saisie précoce, 49, 50, 204, 206, 211, 233, 246, 298, 500
Sans que, 47, 113, 114, 135, 139, 209, 248, 249, 254, 260, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 290, 465, 466, 500, 535
Se douter, 242, 243
Semi-négation, 4, 62, 69, 383, 385, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 416, 420, 431, 436, 439, 444, 448, 451, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 494, 500, 539
- aspectuelle fréquentative et temporelle prospective, 432
- aspectuelle fréquentative et temporelle rétrospective, 416, 434
- en dehors de la corrélation négative, 469, 539

- quantitativo-temporelle, 444
- temporelle *ja*, *jamais*, *onques*, *plus*, et *mais*, 409, 448
Si ce n'est (*que*), 338
Si je ne m'abuse, 338
Sinon, 479, 480, 540
Sinon en corrélation exceptive, 479, 540
(Ne…) sinon que, 481, 540
Soit que …., soit que non, 173, 536
Soupçonner que, 230
Système (de la négation), 6, 7, 8, 9, 13, 14, 16, 17, 18, 22, 23, 25, 26, 28, 31, 32, 33, 34, 39, 40, 41, 42, 43, 46, 49, 50, 51, 52, 61, 62, 63, 66, 67, 68, 70, 73, 75, 161, 178, 199, 203, 204, 208, 209, 211, 246, 247, 248, 286, 292, 293, 297, 305, 347, 379, 381, 382, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 416, 431, 436, 442, 444, 448, 473, 474, 492, 494, 500, 501, 509

T

Tarder à quelqu'un que, 221, 224
Tournure interro-exclamative *que…ne*, 348
Tournures actualisantes, 377, 538
Tournures hypothétiques lexicalisées, 338, 339
Tournures impersonnelles lexicalisées, 337, 338
Tournures incluant une part d'indéfinition, 329
Tournures virtualisantes, 325, 538

U

Un(e) seul(e), 329, 330, 331
Univers de croyance, 205, 214, 230, 251, 254, 512, 513

V

Valeur aspectuelle fréquentative et situative-évaluative, 429
Valeur aspectuelle fréquentative et temporelle prospective, 424, 425, 427
Variantes de *pas* et *point*, 401
Verbe de la nécessité *falloir*, 375
Verbe *faire*, 374, 375
Verbe suppléant, 78, 177, 179, 180, 181, 487, 536
Verbe thétique *être*, 374
Verbes d'opinion actualisants *croire* et *penser*, 374, 376
Verbes de sémantisme actualisant, 373, 538
Verbes de sémantisme plein, 373
Verbes de sémantisme virtualisant, 310, 325, 538
Verbes *oser*, *daigner* et *sembler*, 322, 325
Verbes semi-auxiliaires *pouvoir*, *savoir*, *devoir*, *vouloir*, *cesser*, 310
Verbes subductifs, 177, 179, 192, 310
Verbes thétiques, 307, 374, 378, 498
Virtualisation d'un terme dans le champ du verbe nié, 332
Vraiment non, 22, 153, 154, 460

X

X *et non* Y, 106
X *ou non*, 170, 171, 172, 535, 536
X, *non* Y, 105

Y

Y et non pas/point X, 128
Y, mais non pas/point X, 128
Y, non pas/point X, 128

INDEX *NOMINUM*

B

Badiou-Monferran C., 2, 16, 18, 20, 22, 23
Béchade H.-D., 17
Benveniste É., 144
Berlan F., 14
Boone A., 272
Brunot F., 9, 15, 16, 18, 28, 169, 170, 171, 207, 415
Buridant C., 7, 211

C

Calas F., 147, 491
Caron P., 8
Catalani L., 7
Cayrou G., 243
Chaurand J., 507
Chen P.-Y., 8
Chiflet L., 217, 399, 402, 454
Combettes B., 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 31

D

Damourette J., 37, 38, 207, 209, 213, 237, 245, 533
Darmesteter A., 9, 18, 21
Dauzat A., 170
Dubois J., 308
Ducos J., 7, 19, 28

E

Estienne R., 309

F

Féraud J.-F., 289
Foulet L., 454
Fournier N., 8, 224, 231, 233, 238, 245, 259, 267, 284, 289, 299
Fragonard M.-M., 9, 15, 29, 30
Furetière A., 421, 430

G

Gaatone D., 8, 14, 52, 297
Garagnon A.-M., 147, 491
Gardes-Tamine J., 16
Génin F., 307, 421, 422
Godefroy F., 153
Gougenheim G., 9, 15, 18, 23, 26, 30, 171, 265, 298, 315, 351, 377, 380, 397, 407, 427, 464, 497
Guessard F., 421
Guillaume G., 33, 35, 37, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 52, 80, 82, 184, 203, 204, 237, 250, 271, 272, 273, 274, 276, 293, 294, 338, 339, 362, 364, 394, 395, 418, 527

H

Hatzfeld A., 9, 18
Huchon M., 9, 16, 27, 30, 55

J

Jespersen O., 71, 73, 534
Joly A., 39, 211, 213, 223, 252, 272

K

Kleiber G., 103
Kotler É., 2, 9, 15, 29, 30

L

Lardon S., 9, 16, 440
Larrivée P., 8

M

Marchello-Nizia C., 18, 19, 20, 21, 22, 24, 28, 31, 171, 231, 419, 454
Martin R., 8, 19, 68, 78, 155, 183, 184, 208, 209, 210, 211, 212, 218, 222, 226, 227, 228, 229, 231, 234, 235, 236, 250, 251, 255, 258, 266, 267, 268, 289, 291, 297, 298, 300, 303, 304, 312, 313, 335, 342, 343, 406, 409, 432, 435, 464, 466, 467, 468, 474, 484, 497
Martin F., 287
Meigret L., 170, 309

Moignet G., 7, 34, 43, 47, 50, 51, 52, 75, 76, 77, 79, 136, 182, 204, 211, 227, 230, 290, 297, 311, 312, 313, 370, 375, 418, 453, 483, 491, 493, 494, 498, 500, 501, 509
Muller Cl., 7, 8, 52, 67, 69, 73, 144, 217, 233, 255, 265, 267, 414, 415, 454, 534

N

Neumann S.-G., 307, 308, 309
Nicot J., 153, 154, 155, 427, 435
Nyrop K., 30

O

Oudin A., 299, 398, 402, 403, 409, 430

P

Palsgrave J., 170, 307, 308, 309, 310
Pichon É., 37, 38, 207, 209, 213, 237, 245, 533
Picoche J., 171, 419
Pinchon J., 298
Prévost S., 21, 27, 29

Q

Queffélec A., 7, 22, 43, 44, 50, 51, 52, 76, 77, 79, 143, 172, 181, 205, 206, 207, 211, 212, 213, 215, 251, 312, 313, 315, 358, 377, 386, 418, 509

R

Richelet P., 153, 154, 430

S

Sancier-Chateau A., 38, 352
Soutet O., 2, 7, 19, 20, 21, 27, 28, 95, 96, 98, 163, 209, 425, 433
Spillebout G., 8, 18

T

Tesnière L., 413
Thomine M.-C., 9, 16, 440
Touratier C., 414

V

Valin R., 250, 361, 365
Vaugelas, 24, 197, 198, 269, 299, 310, 313, 399, 401, 402, 403

W

Wagner R.-L., 298
Wartburg (von) W., 15
Wilmet M., 8, 19, 68, 78, 154, 163, 183, 222, 231, 298, 300, 312, 313, 335, 342, 343, 406, 409, 418, 424, 432, 435, 436, 438, 440, 442, 454, 464, 466, 467, 474, 497
Wunderli P., 143

Z

Zink G., 8, 19

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE **4**

AVANT-PROPOS **5**

INTRODUCTION GÉNÉRALE **10**

0.1. Définitions et délimitations **12**

0.1.1. La « négation simple » et la « négation composée » 12

0.1.1.1. Délimitation terminologique 12

0.1.1.2. Délimitation des domaines d'analyse 13

0.1.2. Le français préclassique : dénomination, délimitation et définition 14

0.1.2.1. La dénomination de « français préclassique » 14

0.1.2.2. La périodisation du « français préclassique » 19

0.1.2.3. Caractérisation du français préclassique 25

0.2. Des problématiques au projet d'étude **31**

0.2.1. Description de l'organisation et du fonctionnement du système des signes grammaticaux de la négation simple et de la négation composée en français préclassique 32

0.2.2. Analyse sémantique des signes grammaticaux de la négation simple et de la négation composée en français préclassique 34

0.3. Procédures de recherche et d'analyse **35**

0.3.1. Modèles théoriques 36

0.3.1.1. Le modèle sémantique de Jacques Damourette et d'Édouard Pichon 37

0.3.1.2. L'approche de la théorie guillaumienne 38

0.3.1.2.2. Les signes grammaticaux de la négation sous l'angle de la psychomécanique du langage 42

0.3.1.2.3. Synthèse 51

0.3.2. Un travail sur corpus 52

0.3.2.1. Les textes comme seul point de rencontre avec la langue préclassique 52

0.3.2.2. Corpus d'étude : sélection et délimitation 53

0.3.2.2.1. Corpus de base 53

0.3.2.2.2. Corpus élargi 57

0.3.2.2.3. Corpus exhaustif 1550-1630 de la base FRANTEXT 59

0.3.2.3. Le travail sur corpus 60

0.3.2.3.1. Le travail du relevé 60

0.3.2.3.2. Le travail de classement de données 60

0.3.3. Plan 62

PRÉAMBULE: LA NÉGATION SIMPLE ET LA NÉGATION COMPOSÉE DES « ORIGINES » A L'AUBE DU FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE 65

Du latin au français : l'émergence des auxiliaires de négation 66

L'analyse de Claude Muller : 69

Le stade de la grammaticalisation de *pas* et *point* à l'aube du français préclassique 69

La théorie d'Otto Jespersen : 71

L'histoire des morphèmes négatifs et le « cycle de la négation » 71

1. PREMIÈRE PARTIE : LES EMPLOIS DE *NON* EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE 74

1.1. *Non* : négation du non-prédicat de forme nominale 80

1.1.1. *Non* : négation endo-sémantique 82

1.1.1.1. Négation endo-sémantique du substantif 84

1.1.1.1.1. nonchalance 84

1.1.1.1.2. *non savant*, *non médecin* 85

1.1.1.2. Négation endo-sémantique de l'adjectif 85

1.1.1.2.1. *non* + adjectif qualificatif 85

1.1.1.2.2. *non* + participe passé employé comme adjectif 90

1.1.1.2.3. *non* + participe présent adjectivé 93

1.1.1.3. Négation endo-sémantique de l'adverbe 93

1.1.1.3.1. *non* + adverbe temporel : *non encore* 94

1.1.1.3.2. *non seulement* 94

1.1.1.4. Le cas de *non*/*obstant* 95

1.1.1.4.1. Emploi adverbial 96

1.1.1.4.2. Emploi prépositionnel 97

1.1.1.4.3. Emploi conjonctif 98

1.1.1.5. Synthèse 99

1.1.2. *Non* : négation exo-sémantique du syntagme 100

1.1.2.1. La négation exo-sémantique *non* dans les constructions contrastives coordonnées ou juxtaposées 102

1.1.2.1.1. Le mécanisme contrastif rectificatif (*non* X – *mais* (*ainz*) Y) 102

1.1.2.1.2. Le mécanisme contrastif confirmatif (Y – *non* X) 105

1.1.2.1.3. Le mécanisme contrastif proportionnel (*non* X– *ni* Y) 106

1.1.2.1.4. Le mécanisme contrastif concessif (X– *mais non* Y) 107

1.1.2.2. La négation exo-sémantique du syntagme adverbial et du syntagme prépositionnel 108

1.1.2.2.1. *non* + adverbe de comparaison 108

1.1.2.2.2. Le tour contrastif *non seulement…mais …* 115
1.1.2.3. *Non* + syntagme prépositionnel : *non sans …* 124
1.1.2.4. Concurrence de *non* négation exo-sémantique avec les formes de la négation prédicative renforcées ou composées 125
1.1.2.4.1. La négation prédicative renforcée : *non du tout* 126
1.1.2.4.2. La négation prédicative composée *non* + auxiliaire de négation 127
1.1.2.4.3. Synthèse 134
1.1.3. *Non* : négation exo-sémantique de la proposition nominalisée 135
1.1.3.1. *Non* : négation exo-sémantique de la proposition nominalisée en construction contrastive 135
1.1.3.1.1. *Non que…* (*mais*) … 135
1.1.3.1.2. *Non pas que…* (*mais*) … 137
1.1.3.1.3. *Non (pas) que… car …* 138
1.1.3.1.4. *Non que = sans que* 139
1.1.3.2. Synthèse 140
1.1.4. Synthèse sur les emplois de *non* comme négation du non-prédicat de forme nominale 141

1.2. *Non* négation prédicative de la proposition elliptique du verbe 142
1.2.1. *Non* réponse négative 143
1.2.1.1. Répartition dans les textes préclassiques 144
1.2.1.2. Contextes énonciatifs 145
1.2.1.2.1. *Non* réponse négative en discours rapporté 146
1.2.1.2.2. En discours différé 158
1.2.1.3. Visées pragmatiques 160
1.2.1.3.1. Confirmation d'une prédication négative 161
1.2.1.3.2. Infirmation d'une prédication positive 162
1.2.1.3.3. Rejet de l'énonciation 163
1.2.1.3.4. Dénégation métalinguistique 164
1.2.1.4. Les concurrents de *non* en réponse négative 164
1.2.1.4.1. *Nenny* 165
1.2.1.4.2. *Point* 168
1.2.2. *Non* : négation de la phrase elliptique du verbe dans les constructions coordonnées ou juxtaposées 169
1.2.2.1. L'expression de l'alternative coordonnée : X *ou non*. 170
1.2.2.1.1. La valeur alternative de l'expression de l'opposition coordonnée X *ou non* 170

1.2.2.1.2. La valeur concessive de l'expression de l'alternative coordonnée (*que)* X *ou non* 171
1.2.2.1.3. La valeur interrogative de l'expression de l'alternative coordonnée *si* X *ou non* 172
1.2.2.2. Les expressions de l'alternative juxtaposées 173
1.2.2.2.1. *soit que ….*, *soit que non* 173
1.2.2.2.2. *l(es) un(*s)…, *l(es) autre(s) non* 173
1.2.2.3. La valeur hypothétique de l'expression de l'alternative juxtaposée *si non*. 174
1.2.2.4. L'expression de l'alternative transphrastique suggestive *pourquoi non (?)* 175
1.2.3. Synthèse sur la négation de la phrase elliptique du verbe : *non* 176

1.3. *Non* négation de la forme verbale en français préclassique 177
1.3.1. *Non* : négation de la forme verbale aux modes personnels 179
1.3.1.1. *Non*, négation du verbe subductif 179
1.3.1.1.1. *être* 179
1.3.1.1.2. av*oir* 180
1.3.1.1.3. Le verbe suppléant *faire* 180
1.3.1.2. Emploi défectif 181
1.3.1.2.1. Limité aux réponses/reprises négatives 181
1.3.1.2.2. Verbes évidés notionnellement 182
1.3.1.2.3. Concurrence avec la négation prédicative composée (renforcement) 182
1.3.2. *Non* : négation de la forme verbale aux modes quasi-nominaux 183
1.3.2.1. *Non* : négation de la forme verbale au mode quasi-nominal infinitif 183
1.3.2.1.1. La locution *fin de non recevoir* : *non* négation endo-sémantique de la forme verbale au mode quasi-nominal infinitif 184
1.3.2.1.2. *Non* : négation exo-sémantique de la forme verbale au mode quasi-nominal infinitif 184
1.3.2.1.3. *Non* : négation « semi-négative » de la forme verbale au mode quasi-nominal infinitif 185
1.3.2.2. *Non* : négation de la forme verbale aux modes quasi-nominaux 189
1.3.2.2.1. *Non* : négation de la forme verbale au mode quasi-nominal inaccompli (en –ant) 189
1.3.2.2.2. *Non* : négation de la forme verbale au mode quasi-nominal accompli (participe passé) 189
1.3.3. Synthèse sur l'emploi de *non* comme négation de la forme verbale en français préclassique 191

1.4. Conclusion 192

1.4.1. L'usage de *non* en français préclassique : synthèse 192
1.4.2. La concurrence *non* vs *non pas/point* 193

2. DEUXIÈME PARTIE : LA NÉGATION DU NOYAU VERBAL EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE 198

2.1. L'usage de *ne* minimal et *ne* semi-négatif en français préclassique 203
2.1.1. L'usage de *ne* minimal en français préclassique 208
2.1.1.1. Les spécificités sémantico-syntaxiques de *ne* minimal 208
2.1.1.2. Les emplois de *ne* minimal 213
2.1.1.2.1. L'emploi de *ne* minimal en proposition subordonnée conjonctive pure des expressions de crainte et d'inquiétude 213
2.1.1.2.2. L'emploi de *ne* minimal en proposition subordonnée conjonctive pure des expressions dubitatives 217
2.1.1.2.3. L'emploi de *ne* minimal en proposition subordonnée conjonctive pure régie par une tournure impersonnelle de sémantisme négatif 221
2.1.1.2.4. Synthèse 226
2.1.1.3. Concurrence de *ne* minimal avec ø 227
2.1.1.3.1. La concurrence de *ne* minimal avec ø dans les constructions avec *que* + proposition subordonnée conjonctive pure 228
2.1.1.3.2. Synthèse sur *douter/doute* 239
2.1.1.3.3. La concurrence de *ne* minimal avec ø dans les constructions avec (*de/à)* + infinitif 244
2.1.1.4. Synthèse sur *ne* minimal en français préclassique 246
2.1.2. L'usage de *ne* semi-négatif en français préclassique 247
2.1.2.1. Les spécificités sémantico-syntaxiques de *ne* semi-négatif 248
2.1.2.2. Les emplois de *ne* semi-négatif 250
2.1.2.2.1. L'emploi de *ne* semi-négatif en proposition subordonnée conjonctive pure 250
2.1.2.2.2. L'emploi de *ne* semi-négatif associé au verbe à l'infinitif complément des expressions d'empêchement, de défense, de précaution et de dénégation 274
2.1.2.2.3. L'emploi de *ne* semi-négatif en proposition subordonnée conjonctive circonstancielle d'exclusion 281
2.1.2.2.4. L'emploi de *ne* semi-négatif en proposition subordonnée conjonctive circonstancielle comparative de disparité 291
2.1.2.3. Concurrence de *ne* semi-négatif avec *non* 294
2.1.2.4. Synthèse sur l'usage de *ne* semi-négatif 297
2.1.3. Synthèse sur l'usage de *ne* minimal et de *ne* semi-négatif en français préclassique 298

2.2. L'expression de la négation pleine du noyau verbal : négation immanente et négation transcendante 301

2.2.1. La négation pleine immanente *ne* : négation du virtuel 309

2.2.1.1. Préférence pour les contextes sémantiques virtualisants 310

2.2.1.1.1. Les verbes de sémantisme virtualisant 310

2.2.1.1.2. Les tournures virtualisantes 325

2.2.1.2. Préférence pour les contextes syntaxiques virtualisants 340

2.2.1.2.1. Les propositions virtualisantes 340

2.2.1.2.2. L'opérateur de la coordination virtuelle *ne*/*ny* 349

2.2.1.3. Synthèse sur les emplois préclassiques de la négation du virtuel *ne* 350

2.2.2. La négation transcendante *ne…pas* (et ses variantes) : négation de l'actuel 351

2.2.2.1. Préférence pour les contextes énonciatifs « actualisants » 353

2.2.2.1.1. Les pronoms de l'allocution (*je*, *tu*, *nous*, *vous*) 354

2.2.2.1.2. Le mode impératif 356

2.2.2.1.3. Les constructions interrogatives directes et indirectes 357

2.2.2.1.4. Les constructions du discours indirect 359

2.2.2.2. Préférence pour les contextes syntaxiques actualisants 360

2.2.2.2.1. Les propositions actualisantes 361

2.2.2.2.2. Les opérateurs de la coordination d'orientation actualisante et leurs variantes adverbiales 367

2.2.2.3. Préférence pour les contextes sémantiques actualisants 373

2.2.2.3.1. Les verbes de sémantisme actualisant 373

2.2.2.3.2. Les tournures actualisantes 377

2.2.2.4. Synthèse sur les emplois préclassiques de la négation de l'actuel *ne…pas* (et ses variantes) 378

2.2.3. Synthèse sur l'expression de la négation pleine du noyau verbal en français préclassique 379

2.3. Conclusion 381

3. TROISIÈME PARTIE : LES AUXILIAIRES DE LA NÉGATION EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE 384

3.1. Les auxiliaires de la négation transcendante du noyau verbal *pas, point* et leurs concurrents en français préclassique 386

3.1.1. Les auxiliaires de la négation transcendante du noyau verbal *pas* et *point* en français préclassique 388

3.1.1.1. La place de *pas* et *point* dans l'énoncé préclassique 389

3.1.1.2. La concurrence *pas vs point* en français préclassique 390
3.1.1.2.1. Les « remarques » sur *pas* & *point* 390
3.1.1.2.2. La concurrence *pas vs point* dans les textes de notre corpus 392
3.1.1.2.3. Les emplois particuliers de *ne…point* en français préclassique 393
3.1.1.3. Les auxiliaires de négation *pas* et *point* employés seuls (sans *ne*) en construction interrogative 398
3.1.1.3.1. L'auxiliaire de négation *pas* employé seul en construction interrogative 398
3.1.1.3.2. L'auxiliaire de négation *point* employé seul en construction interrogative 399
3.1.2. Les variantes préclassiques de *pas* et *point* 401
3.1.2.1. Les auxiliaires de négation « archaïsants » *mie* et *goutte* en français préclassique 401
3.1.2.2. L'usage d'*aucunement* et de *nullement* en français préclassique 402
3.1.3. Synthèse sur les auxiliaires de la négation du noyau verbal 404

3.2. Les auxiliaires de la négation du constituant : l'emploi des semi-négations du français préclassique 405

3.2.1. Les adverbes semi-négatifs 409
3.2.1.1. Les semi-négations temporelles du français préclassique 409
3.2.1.1.1. *ne…onques*, *ne…ja* et *ne…jamais* 410
3.2.1.1.2. Les semi-négations quantitativo-temporelles *ne…mais* et *ne…plus* 444
3.2.1.2. L'adverbe semi-négatif *guère* en français préclassique 449
3.2.2. Les indéfinis semi-négatifs du français préclassique 452
3.2.2.1. Le pronom indéfini semi-négatif *personne* et ses variantes préclassiques 453
3.2.2.1.1. L'emploi de *ne…personne* en français préclassique 453
3.2.2.1.2. Les variantes préclassiques de *ne…personne* 454
3.2.2.2. Le pronom semi-négatif *rien* et ses variantes en français préclassique 457
3.2.2.2.1. L'emploi de *ne…rien* en français préclassique 457
3.2.2.2.2. La variante de l'expression de l'inanimé absent : *ne…chose* en français préclassique 459
3.2.2.3. Le pronom-déterminant semi-négatif *aucun* et sa concurrence avec *nul* en français préclassique 461
3.2.2.3.1. L'emploi de *ne…aucun* en français préclassique 461
3.2.2.3.2. La concurrence *ne…aucun vs ne…nul* en français préclassique 463
3.2.3. Le cumul des semi-négations en français préclassique 465
3.2.3.1. Avec les auxiliaires de la négation pleine du noyau verbal *pas* et *point* 466
3.2.3.2. Avec une ou plusieurs semi-négation(s) 467
3.2.4. L'emploi de la semi-négation en dehors de la corrélation négative 469

3.2.4.1. Emplois de polarité négative 470
3.2.4.2. Emplois de polarité positive 471
3.2.5. Synthèse sur l'emploi de la négation du constituant et des semi-négations du français préclassique 473

3.3. Les signes de L'exception en français préclassique : l'auxiliaire de la négation exceptive *que* et ses variantes lexico-syntaxiques 474
3.3.1. Les moyens lexicaux de l'exception en français préclassique 476
3.3.1.1. *Fors* (*que*) 476
3.3.1.2. *Excepté* 477
3.3.2. Les procédés syntaxiques de l'exception en français préclassique 479
3.3.2.1. La conjonction *sinon* en français préclassique 479
3.3.2.1.1. La conjonction de coordination *sinon* en corrélation exceptive 479
3.3.2.1.2. La locution conjonctive de subordination *(ne…) sinon que* 481
3.3.2.2. La négation exceptive *ne…que* 483
3.3.2.2.1. La naissance psycho-mécanique du tour exceptif *ne…que* : du *que* exceptif nominalisateur au *que* inversif 483
3.3.2.2.2. La négation exceptive *ne…que* dans nos textes préclassiques 486
3.3.2.2.3. La négation exceptive « composée » dans nos textes préclassiques 488
3.3.3. Synthèse sur l'auxiliaire de la négation exceptive *que* et ses variantes lexico-sémantiques en français préclassique 493

3.4. Conclusion 494

CONCLUSION GÉNÉRALE 496

BIBLIOGRAPHIE 502

INDEX *RERUM* 520

INDEX *NOMINUM* 529

TABLE DES MATIÈRES 532

RÉSUMÉ :

La question du système des morphèmes de la négation simple ou composée en français suscite depuis toujours l'intérêt de la linguistique mais reste traitée de manière fluctuante par la linguistique diachronique qui l'étudie de façon inégale selon les périodes de l'histoire du français. En effet, concernant la période préclassique (1550-1630), si cette question est régulièrement abordée, aucune étude approfondie et détaillée du système de la négation n'existe à ce jour.

Ainsi, ce travail s'inscrit au croisement d'une double visée de la recherche en linguistique : d'une part, celle d'un éclairage nouveau sur la question des marques grammaticales de la négation en français ; d'autre part, celle d'une réactualisation des questionnements sur la langue préclassique qui, longtemps négligée, jouit depuis une vingtaine d'années d'un regain d'intérêt croissant.

La finalité de cette étude est de proposer une description précise de l'organisation et du fonctionnement du système des signes grammaticaux de la négation simple et de la négation composée (*non*, *ne*, *ne…pas*, *ne…point*, *ne…jamais*, etc.) à travers leurs divers emplois et leurs jeux de concurrence, tels qu'ils apparaissent dans un vaste corpus de textes de la période préclassique (1550-1630).

Les méthodes de la morphosyntaxe et de la sémantique se sont avérées ici tout à fait adéquates, tout comme le cadre théorique de la psychomécanique du langage dont les postulats permettent de traiter en profondeur les enjeux et les subtilités impliqués par cette recherche.

MOTS-CLÉS : Négation simple, Négation composée, Français préclassique, Morphèmes négatifs, Analyse morphosyntaxique, Sémantique, Psychomécanique du langage, Linguistique diachronique

TITLE : Simple negation and compound negation in pre-classical French

ABSTRACT :

The issue of simple and compound negation morphemes system in French language has always attracted a lot of interest. However, diachronic linguistics tackles this question in an uneven way according to different periods of French language's history. Thus, although it is regularly mentioned, no detailed study about system of negation in pre-classical French (1550-1630) exists so far.

Therefore, this work has dual benefits for linguistics research: on the one hand it sheds a new light on the question of grammatical markers of negation in French; on the other hand it renews questions on the pre-classical French language, which has been a topic of growing interest over the last two decades.

The goal of this research is to offer a detailed description of the organisation and operation of the system of simple and compound negation grammatical markers (*non*, *ne*, *ne…pas*, *ne…point*, *ne…jamais*, etc.) according to their different usages as they appear in a large text corpus of pre-classical period (1550-1630). Their competition is also investigated.

Morphosyntax and semantic methods turned out to be very efficient, as well as the theoretical framework of language psychomecanics whose postulates allow an in depth analysis of the issues and intricacies involved in this research.

KEY WORDS : Simple negation, Compound negation, Pre-classical French, Negatives morphemes, Morphosyntactic analysis, Semantics, Psychomechanics of language, Diachronic linguistics

DISCIPLINE : LANGUE FRANÇAISE

École doctorale V – « Concepts et langages »
Laboratoire de recherche EA 4509 « Sens, Texte, Informatique, Histoire »
Université de Paris-Sorbonne (Paris IV), Maison de la Recherche, 28 rue Serpente 75006 Paris